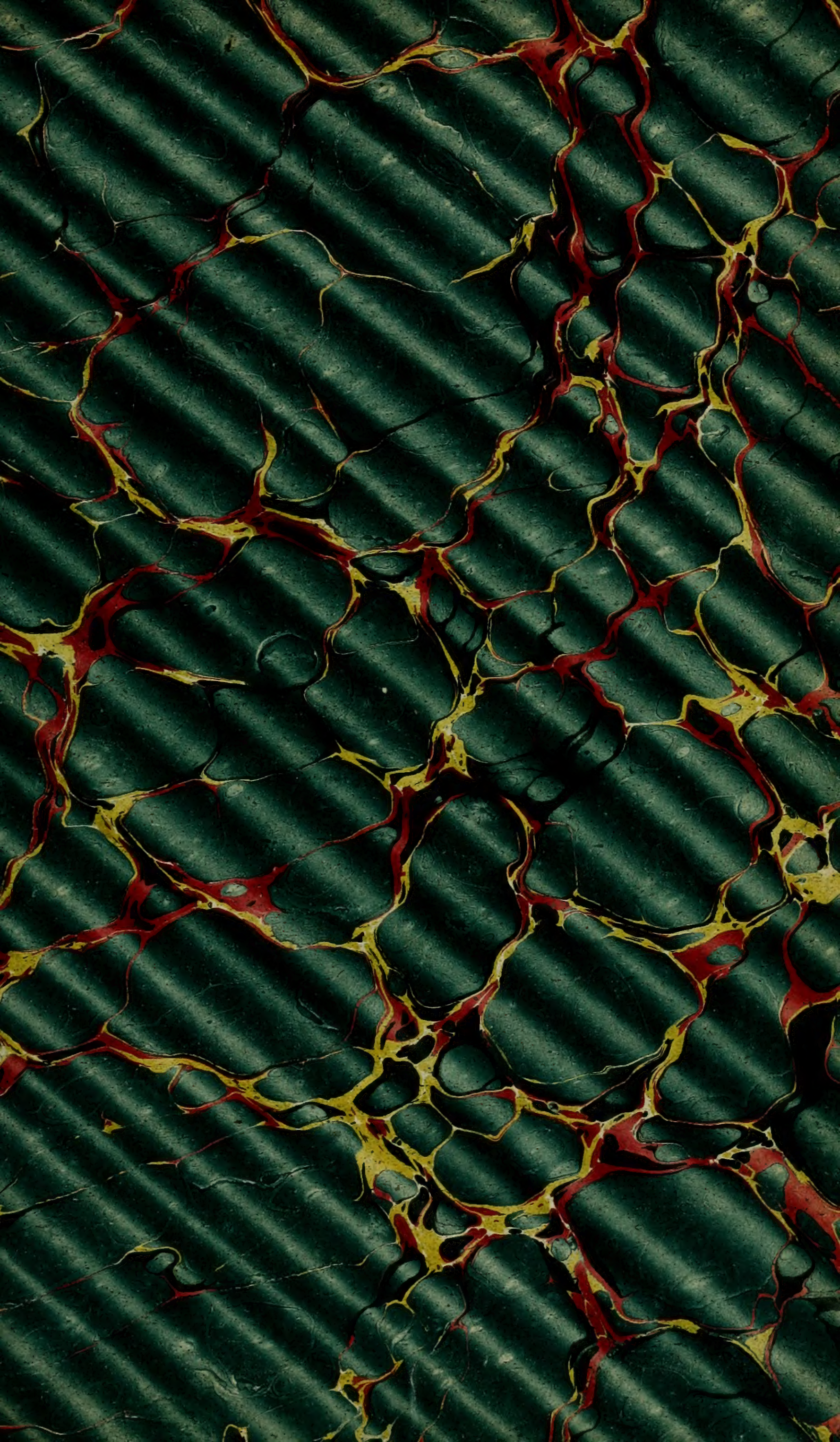






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MEMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

QUATRIÈME SÉRIE

NEUVIÈME VOLUME

1874



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie,

Grande-Rue, 87.

—

1875

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1874

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 10 janvier 1874.

PRÉSIDENCE DE MM. DUCAT ET CHOTARD.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Ducat*, président sortant, élu premier vice-président; *Chotard*, deuxième vice-président, élu président; *Sire*, premier vice-président sortant; *Reynaud-Ducreux*, deuxième vice-président élu; *Faivre*, vice-secrétaire réélu; *Gauthier*, archiviste réélu; *Castan*, secrétaire décennal;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Carlet, Cuillier, Debauchey, Delacroix* (Alphonse), *Demongeot, Dupuy, Faucompré* père, *Gaudot, Guillin, Ourson, Paillot, de Prinsac, Renaud* (François), *Ripps, Saillard, Tivier* et *Waille*.

Les procès-verbaux des séances tenues les 17 et 18 décembre 1873 ayant été lus et adoptés, M. Ducat remercie la Société non-seulement de l'avoir appelé à la présidence dans une année si féconde en succès, mais encore de lui avoir, par une constante bienveillance, rendu cette tâche aussi facile qu'agréable.

M. Chotard, ayant pris ensuite la direction de la séance,

assure la Société qu'il ne négligera rien pour maintenir l'œuvre commune dans le haut rang où ses excellents prédécesseurs l'ont placée.

Par une lettre en date du 27 décembre dernier, la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny témoigne de sa gratitude pour l'accueil fait à ses délégués dans notre fête du mois dernier.

M. Jules Jurgensen exprime, en son nom personnel, des sentiments analogues : il émet en outre le vœu que notre Compagnie envoie des représentants à la séance générale que la Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel tiendra, dans le courant de l'été prochain, aux Brenets ; il réclame le plaisir d'offrir une hospitalité toute française, dans sa villa de Châtelard-sur-Doubs, à ceux des collègues de Besançon qui assisteraient à cette réunion.

La Société prend acte de la gracieuse invitation de M. Jurgensen et l'en remercie.

De la part de M. Thuriet, membre correspondant, le secrétaire dépose sur le bureau un groupe d'objets que cet honorable confrère donne à la Société. C'est d'abord une dent molaire d'éléphant fossile, trouvée sur le territoire d'Autechaux, dans un terrain marneux, à une profondeur dépassant seize mètres. Ce sont ensuite une boucle et une plaque de baudrier, accompagnées d'un coutelas de bataille, le tout en fer et provenant d'une sépulture burgonde rencontrée sur le territoire de Rougemont, lieu dit *aux Cuisottes*. Vient enfin un groupe de menues monnaies du treizième siècle, au nombre d'une centaine, recueillies en bloc sous un pilier de la cave d'une vieille maison de Rougemont, où elles semblent être descendues, par le fait d'un incendie, dans la sacoche en laine qui les renfermait. Ces monnaies, en mauvais billon, sont presque toutes des deniers *estevenants,* espèces frappées par les archevêques de Besançon ; elles portent au droit l'image du bras de saint Etienne, avec la légende : *ProTHOMARTIR,* et au revers une croix entourée du mot : *BISVNTIVM.*

Quelques-unes sont des deniers tournois sortis des ateliers monétaires du roi de France Louis IX.

La Société, après avoir remercié M. Thuriet de son intéressant envoi, décide que les objets qui le composent seront déposés, sous le nom de ce donateur, dans les collections publiques de la ville.

M. Sire présente une note relative à la *Démonstration du principe d'Archimède*, question sur laquelle il a produit, en 1866, un intéressant mémoire qui figure dans les publications de la Société. Son travail actuel a pour objet d'insister sur les avantages de deux des méthodes qui lui appartiennent, d'en faire un exposé plus direct et d'en tirer des conclusions plus générales. Deux bois gravés accompagneraient ce texte que l'auteur se propose de communiquer, sous les auspices de notre Compagnie, dans les prochaines assises scientifiques de la Sorbonne.

La Société vote l'impression de ce complément d'un mémoire antérieurement publié par elle, et elle prend à sa charge l'exécution des deux gravures qui y entreront.

M. Carlet présente, de la part de l'auteur, M. Georges Berthelin, une *Note sur les mollusques fossiles du Gault de Morteau.*

Cet opuscule est renvoyé à l'examen de M. Vézian.

Le secrétaire expose que M. Zaremba, trésorier en exercice, va incessamment quitter Besançon, une situation nouvelle lui étant faite dans l'administration des domaines dont il est un fonctionnaire distingué. Cette circonstance oblige la Société à faire choix d'un trésorier pour l'année 1874.

Délibérant sur cette question, la Société commence par exprimer à M. Zaremba tous ses regrets de le voir abandonner une tâche qu'il accomplissait avec autant d'intelligence que de zèle et d'aménité ; elle assure cet honorable confrère de sa sincère gratitude et de sa haute estime.

Passant ensuite à la désignation de l'un de ses membres pour remplir le poste devenu vacant, la Société reconnaît, à l'unanimité, que nul n'est à cet égard plus digne de sa con-

fiance que M. Klein. En conséquence, elle élit, par acclamation, M. Klein trésorier pour l'année 1874.

M. le contrôleur des dépenses fait observer que la somme prévue pour la séance publique et le banquet, dans le budget de 1873, sera dépassée au moins du double par suite des frais exceptionnels qu'a occasionnés notre fête du mois de décembre dernier.

La Société ratifie ce supplément de dépenses et en autorise le paiement.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Cuenin et Saillard, M. Albert *Boname*, photographe ;

Par MM. Chotard et Castan, M. Henri *Daubian-Delisle*, directeur des contributions directes ;

Par MM. Paillot et Faivre, M. *Romanowski*, photographe ;

Par MM. Cuenin et Saillard, M. *Valluet*, imprimeur ;

Comme membres correspondants,

Par MM. Chotard, Thuriet et Castan, M. Louis *Carpentier*, propriétaire, à Baume-les-Dames ;

Par MM. Cuenin et Saillard, M. *Lourdel*, vétérinaire en 1er au 5e régiment d'artillerie ;

Par MM. Paillot et Castan, M. l'abbé *Mairey*, professeur au séminaire de Vesoul ;

Par MM. Ducat, Thuriet et Castan, M. Jules *Receveur*, notaire à Cuse (Doubs) ;

Par MM. Chotard et Castan, M. *Tourgnol*, principal du collége de Baume-les-Dames.

Un scrutin secret ayant eu lieu sur le compte des candidats présentés dans la dernière séance, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Clément, proviseur du Lycée ;
Moschenros, professeur de langue allemande au Lycée ;
Vernier, Lucien, docteur en médecine;

Membre correspondant,

M. Passier, Henri, bibliophile, à Dole (Jura).

Le Président, Chotard.

Le Secrétaire, A. Castan.

Séance du 14 février 1874.

Présidence de M. Chotard.

Sont présents :

Bureau : MM. *Chotard,* président; *Ducat,* premier vice-président; *Faivre*, vice-secrétaire; *Gauthier,* archiviste; *Castan*, secrétaire;

Membres résidants : MM. *Alexandre*, *Androt*, *Clément*, *Delacroix* (Alphonse), *Demongeot, Denizot*, *Faucompré* père *Gaudot*, *Potier, de Prinsac, Renaud* (François), *Ripps, Saillard, Sancey*, *Tailleur* (Louis), *Vernier* et *Waille.*

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier est lu et adopté.

Par une circulaire en date du 26 janvier, M. le Ministre de l'Instruction publique fait connaître qu'une réunion des délégués des sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne au mois d'avril 1874 : les lectures et conférences publiques commenceront le mercredi 8 et se termineront le vendredi 10 avril; la distribution des encouragements aux sociétés se fera, en séance solennelle, le samedi 11 avril. Dans les sections d'histoire et d'archéologie, aucun mémoire ne sera lu publiquement s'il n'en a été préalablement jugé digne par une société savante des départements. Cette mesure n'est pas applicable aux travaux destinés à la section des sciences. Des billets de voyage à prix réduits seront mis à la disposition des représentants des sociétés; ils seront valables du lundi 30 mars au mercredi 15 avril. Les manuscrits des lectures historiques et

archéologiques, ainsi que les listes nominatives des délégués, devront parvenir au ministère avant le 20 mars.

M. le président invite ses confrères à tenir bonne note des prescriptions de cette circulaire. Deux de nos délégués déjà inscrits, MM. Sire et de Fromentel, feront des communications à la section des sciences du congrès, et il serait à désirer que notre Compagnie eût également des lecteurs dans les sections d'histoire et d'archéologie. Le conseil d'administration fera le possible pour qu'il en soit ainsi, et les résultats obtenus seront notifiés à la Société dans sa prochaine séance mensuelle.

Avant de quitter Besançon, M. Zaremba s'est fait un devoir d'exprimer, par écrit, ses remercîments à la Société, au sujet du témoignage de gratitude qu'elle lui avait décerné.

M. Julhiet, ancien avocat général à Besançon, actuellement président de chambre à la cour d'appel de Pau, nous a envoyé, de la part de l'auteur anonyme qui l'a produit, un volume intitulé : *Introduction à l'étude de la Géographie.* Cet ouvrage a été examiné par M. Chotard, et notre honorable président en rend compte dans les termes suivants :

« L'intérêt très particulier et très grand de ce livre, œuvre d'un marin, tient à ce que, livre de science mathématique et physique, il renferme ce qu'on ne trouve pas ordinairement dans les ouvrages de géographie et ce que, par suite, on ne sait pas. En effet, il est d'usage de franchir le vestibule de la géographie sans s'y arrêter ; comme d'un bond, on entre dans la description physique et politique du globe. Notre marin nous retient dès les premiers pas : il veut que nous connaissions le monde céleste et le monde terrestre ; il nous dit ce qu'est la mer et ce qu'est l'air, quelle influence ont sur les climats les courants maritimes et les courants atmosphériques. Il nous parle des montagnes et de leur direction, du régime des eaux ; il fait pressentir ce que seront les diverses contrées, suivant qu'elles se trouveront plus ou moins élevées, plus ou moins éloignées de l'Océan. On le suit sans fatigues,

tant il est clair et lumineux, tant il sait bien compléter par des figures ses démonstrations toujours sûres et rapides ; et quand il nous dit en terminant ce que doit être la géographie descriptive, nous le devançons, pour ainsi dire, parce qu'il nous a parfaitement préparés à recevoir ses conclusions. »

La Compagnie, s'associant à ce témoignage d'estime, décide que l'expression en sera transmise, avec des remercîments, à M. le président Julhiet.

Le secrétaire signale, parmi les livres récemment offerts à la Société, l'*Annuaire du Doubs et de la Franche-Comté pour 1874*, par notre excellent confrère M. Paul Laurens. Ce nouveau volume, le 61e d'une collection qui peut passer pour un type achevé du genre, présente, avec lucidité et méthode, un état de la situation de notre contrée au double point de vue de la population et de l'agriculture, ces éléments essentiels de la prospérité présente et future d'un pays. M. Paul Laurens a trouvé d'utiles collaborateurs dans MM. Gustave Colin, conseiller général, et Ulysse Robert, attaché au département des manuscrits de la bibliothèque nationale : le premier lui a fourni d'intéressants détails sur les procédés de la fabrication fromagère ; le second a dressé, pour l'*Annuaire,* une nomenclature des documents manuscrits, concernant la Franche-Comté, qui existent dans les bibliothèques et les dépôts d'archives de la capitale de la France.

La Société remercie M. Paul Laurens de son envoi, en le félicitant du zèle intelligent dont il donne, chaque année, une preuve de plus en plus méritoire.

Le secrétaire appelle ensuite l'attention de la Compagnie sur un travail intitulé : *Les Allemands dans la Sarthe,* rapport fait au nom de la commission chargée, par la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, de déterminer le caractère de l'invasion allemande dans cette contrée. Le secrétaire croit qu'une étude analogue, entreprise au point de vue de la région franc-comtoise, pourrait être utilement consignée dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*. Il pro-

pose, en conséquence, qu'une commission soit formée dans ce but.

Cette opinion ayant été adoptée, il est procédé, pour y donner suite, à la formation d'une commission ainsi composée : MM. Chotard, président; Delacroix (Alphonse), Ducat, Faucompré père, de Prinsac et Gauthier, secrétaire.

Le secrétaire expose que, par suite de l'accroissement du nombre des membres de la Société et de celui des compagnies correspondantes, le tirage à 600 exemplaires de nos volumes devient insuffisant; il demande l'autorisation d'élever ce tirage, pour le volume dont l'impression commence, au chiffre de 650 exemplaires.

La Société accorde cette autorisation, et invite même le secrétaire à adopter, s'il n'en résultait pas une augmentation de prix trop considérable, le chiffre de 700 exemplaires.

L'ordre du jour appelle la Société à désigner trois membres étrangers au conseil d'administration pour vérifier les comptes de l'exercice 1873. Il est fait choix, pour remplir cette mission, de MM. Alexandre, Bougeot et Renaud (François).

En conséquence d'un avis favorable exprimé par M. Vézian, la Société vote l'impression d'une *Note* de M. Georges Berthelin *sur les mollusques fossiles du Gault de Morteau.*

Il est donné communication d'une lettre de M. Paul Choffat, membre correspondant, instruisant la Compagnie des découvertes récentes faites dans une grotte, à Thayngen, canton de Schaffouse. Les traces du séjour de l'homme préhistorique abondent dans cette caverne : on y a rencontré, en effet, des quantités d'ossements d'animaux fendus dans le sens de leur longueur; des bois de renne creusés de sillons longitudinaux; des poinçons en os; un grand nombre de petits couteaux en silex; une pointe de flèche barbelée, longue de 15 centimètres et d'une régularité parfaite; enfin une magnifique gravure sur bois de renne, représentant un de ces animaux qui cherche sa pâture. M. Choffat joint à sa lettre un dessin de cette gravure qui témoigne, d'une façon

désormais irrécusable, que l'humanité possédait le sentiment artistique avant de connaître l'usage des métaux.

La Société est vivement intéressée par cette communication ; elle en remercie cordialement M. Choffat, puis elle décide que la lettre de cet honorable confrère sera renvoyée à l'examen de M. Vézian.

M. Castan lit une *Notice sur Jean Priorat, de Besançon*, poète de la fin du treizième siècle, dont l'existence a été naguère signalée par M. Ulysse Robert. Aux renseignements fournis par ce jeune érudit sur l'œuvre de Priorat, qui consiste dans une traduction de Végèce en vers français, M. Castan ajoute des détails biographiques ayant trait aux circonstances dans lesquelles se produisit cette singulière traduction.

La Société vote l'impression de cet opuscule, en accordant à M. Castan la faculté d'y joindre quelques extraits de l'œuvre inédite de Priorat.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Chotard et Castan, M. *Bizos*, professeur de rhétorique au Lycée;

Par MM. Chotard, Gauthier et Castan, M. Léon *Marquiset*, ancien magistrat, membre du conseil général de la Haute-Saône;

Par MM. Sancey et Castan, M. Charles-Arthur *Savourey*, fabricant de boîtes de montre en or.

Est présenté comme membre correspondant,

Par MM. Gauthier, Prost et Castan, M. Charles *de Falletans*, garde général des forêts, à Mouthe (Doubs).

Un scrutin secret ayant eu lieu au sujet des candidats proposés dans la précédente séance, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Boname, Albert, photographe;

Daubian-Delisle, Henri, directeur des contributions directes;

MM. ROMANOWSKI, photographe;
VALLUET, imprimeur;

Membres correspondants,

MM. CARPENTIER, Louis, propriétaire, à Baume-les-Dames;
LOURDEL, vétérinaire en 1er au 5e régiment d'artillerie;
l'abbé MAIREY, professeur au séminaire de Vesoul;
RECEVEUR, Jules, notaire, à Cuse (Doubs);
TOURGNOL, principal du collége de Baume-les-Dames.

Le Président, CHOTARD.

Le Secrétaire, A. CASTAN.

Séance du 14 mars 1874.

PRÉSIDENCE DE M. CHOTARD.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Chotard*, président; *Ducat,* premier vice-président; *Gauthier,* archiviste; *Castan*, secrétaire;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Androt, Barbier, Bertin, Bertrand, Berr de Turique, Boname, Bourcheriette, Boutterin, Canel, Cuenin, Daubian-Delisle, Debauchey, Delacroix* (Alph.), *Delagrange, Demongeot, Dunod de Charnage, Goguely, Gouillaud, Grand* (Charles), *Grosrichard, Guillin, Jégo, Lacoste, Micaud, Moschenros, Paillot, Petitcuenot, Potier, de Prinsac, Renaud* (François), *Ripps, Saillard, Sire, Tailleur* père, *Tailleur* (Louis), *Valluet* et *Waille;*

MEMBRE CORRESPONDANT : M. *Thuriet.*

Le procès-verbal de la séance du 14 février ayant été lu et adopté, la Société s'occupe de composer le programme des communications qui pourront être faites, sous ses auspices, dans les trois sections du prochain congrès de la Sorbonne.

Quoique les communications de l'ordre scientifique soient,

aux termes de la circulaire ministérielle du 26 janvier dernier, dispensées de la sanction préalable des sociétés savantes des départements, M. Sire veut bien néanmoins nous initier aux expériences qu'il se propose de faire devant la section des sciences du congrès. Ces expériences sont relatives à la démonstration du principe d'Archimède. Au moyen de deux appareils qu'il a construits, M. Sire met en évidence, avec une clarté qui n'avait pas été atteinte avant lui, les trois faits suivants : 1° la poussée de bas en haut du liquide sur les corps plongés ; 2° l'égalité de cette poussée de bas en haut et de la réaction sur le fond du vase d'immersion ; 3° l'égalité entre le volume de liquide déplacé et le poids des corps flottants.

L'assemblée prend un vif intérêt à cette triple démonstration ; elle exprime hautement sa satisfaction de pouvoir, grâce aux ingénieuses conceptions de M. Sire, faire entendre au congrès une communication de cette importance.

La Société apprend avec non moins de plaisir que M. Drapeyron, membre correspondant, est disposé à faire, également sous nos auspices, une lecture dans la section d'histoire du congrès. Cette lecture, qui fera suite à d'intéressants mémoires publiés par l'auteur dans nos recueils, sera intitulé : *De la substitution d'un épiscopat germain à l'épiscopat romain en Gaule, sous les Mérovingiens et les Carolingiens.*

Comme il était à désirer de plus que la Société introduisît un morceau dans la section d'archéologie du congrès, le conseil d'administration a pensé que l'étude sur *la Vierge des Carondelet*, par M. Castan, pouvait remplir convenablement ce but. L'auteur ne pensant pas être en mesure de se rendre à Paris, M. le président Chotard se chargerait volontiers de le remplacer comme lecteur du travail dont il s'agit. — Cette proposition est adoptée.

Les membres présents ayant été invités à faire connaître ceux des sociétaires qui auraient l'intention de profiter des billets à prix réduits concédés par les compagnies de chemins

de fer, 25 inscriptions sont recueillies séance tenante, et il est décidé que la liste des délégués sera transmise au ministère le mercredi 18 mars courant.

Par une lettre en date du 24 février dernier, M. le président Julhiet remercie la Société, tant au nom de l'auteur qu'en son nom personnel, de l'accueil flatteur qui a été fait, dans notre précédente séance, au volume intitulé : *Introduction à l'étude de la Géographie.*

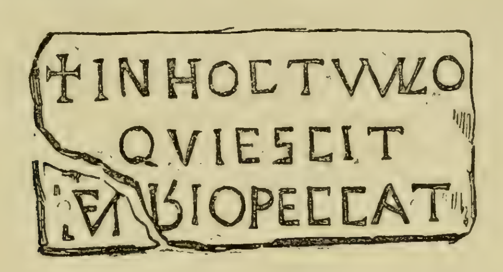
Le secrétaire a remarqué, dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France* (ann. 1873, 3e et 4e trimestres, pp. 139-141), une note de M. Jules Quicherat, membre honoraire de notre Société, sur deux inscriptions chrétiennes qui appartiennent à la région franc-comtoise, et dont l'âge, la lecture, ainsi que la provenance exacte, avaient donné lieu à des erreurs. Les rectifications de M. Quicherat émanant d'un maître dans la science des antiquités nationales, la Société décide l'insertion au présent procès-verbal de sa note qui est ainsi conçue :

« Dans une visite que je fis l'année dernière aux Archives du département du Doubs, au mois de septembre, M. Gauthier, conservateur de ce dépôt, me montra des papiers écrits de la main de Droz, qu'il venait de retirer d'une liasse. Sur un feuillet se trouvait la copie d'une inscription chrétienne trouvée à Luxeuil, accompagnée d'une note énonçant que ce texte avait été soumis à l'Académie de Besançon dans sa séance du 17 mars 1784.

» Les registres de l'ancienne Académie de Besançon ont été déposés à la bibliothèque de la ville. J'allai les consulter, et, à la date indiquée, y trouvai (vol. n° 3, fol. 355) une nouvelle copie de l'inscription et la mention suivante de la communication qui en avait été faite à la Compagnie :

« M. Droz a fait part d'une inscription découverte à Lu-
» xeuil qui lui a paru, aux lettres mélangées et aux C et aux
» S quarrées, être du VIIe siècle. Elle porte : *In hoc tumulo*
» *quiescit Eva Dio peccat..* »

» Voici l'aspect du *fac-simile,* figuré de la même manière dans les deux copies :



» Une cassure fait naître du doute sur la lecture du nom propre. Il est certain toutefois que la leçon *evadio* proposée par Droz n'est pas acceptable. La lettre qui précède la désinence *io* est un *b* et non pas un *d,* et l'on n'aperçoit pas la traverse qui serait nécessaire pour que la première syllabe fournît un A. Avec la meilleure volonté du monde, je ne parviens pas à former autre chose que *membio* qui n'est pas un nom vraisemblable, même en supposant que le défunt ait été un Irlandais, comme il serait permis de le supposer à l'égard d'un personnage inhumé à Luxeuil.

» Quant à la date assignée au monument, elle doit être diminuée de deux siècles. Les capitales carrées et la liaison des caractères annoncent l'époque carolingienne et non le VII[e] siècle.

» Les papiers des Archives du Doubs m'ont révélé en outre la véritable origine de l'inscription d'*Auxilius dihaconus*, conservée aujourd'hui au musée de Besançon. Notre confrère, le général Creuly, en a apporté à Paris le texte que M. Le Blant a introduit dans le supplément de son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule* (tome II, n° 679). D'après les renseignements pris par le général, la pierre avait été trouvée à Rivotte, au pied de la citadelle de Besançon, et l'on induisait de là que son premier emplacement avait été l'église Saint-Etienne de la citadelle. Il n'en est rien. Une copie de cette inscription, exécutée par Droz, porte qu'elle fut découverte

en 1711, aux Planches près d'Arbois (Jura), au bas des rochers de la Châtelaine, dans un lieu où les vestiges d'un cloître annonçaient qu'un monastère avait existé autrefois. »

En réponse à la prière qui lui avait été faite d'examiner la communication de M. Choffat relative à la grotte de Thayngen (canton de Schaffouse), M. Vézian a envoyé un intéressant commentaire sur ce gisement de premier ordre : le savant professeur a saisi cette occasion de réfuter les doctrines émises à ce même propos par M. le conservateur du musée de Saint-Germain.

Conformément au désir exprimé par M. Vézian, la Société décide que la lettre de M. Choffat, suivie du commentaire qui la complète, entreront dans nos *Mémoires*, et y seront accompagnées d'une planche lithographiée donnant le plan et la coupe de la grotte de Thayngen, ainsi qu'une reproduction de la gravure sur bois de renne qui en est sortie.

A propos de la distribution du tome VII de la 4e série de nos *Mémoires*, le secrétaire expose que le crédit ouvert pour les impressions, dans le budget de 1873, est insuffisant pour couvrir les frais d'exécution du susdit volume. Sur ce crédit, qui s'élevait à 3,500 fr., il a été payé à la maison Dodivers une somme de 2,731 fr. 95 c. pour impression du volume, plus une autre somme de 313 fr. 65 c. relative à nos impressions accessoires. Restait donc une somme de 454 fr. 40 c. Mais la facture de M. Courbe, pour la fourniture des 5 planches en couleurs qui accompagnent l'étude sur le *Théâtre de Vesontio*, se monte à 1,120 fr. Ces planches ont été tirées à un nombre d'exemplaires supérieur à celui que nécessitait la confection du volume, et s'il en a été ainsi, c'est qu'il y a eu promesse, faite au nom de la Société, de remercier, par le don d'un exemplaire tiré à part du mémoire sur le *Théâtre de Vesontio*, les personnes ayant contribué pour 20 fr. ou plus à l'œuvre du square archéologique. Or, le reliquat de la souscription se trouve absorbé par le paiement des photographies ayant servi de documents pour les planches, ainsi que par

les frais de la partie typographique du tirage à part. Il en résulte que la Société, qui a toujours eu souci de faire honneur à ses engagements, devra couvrir la dépense des planches à joindre au tirage à part en question. S'il reste encore une cinquantaine d'exemplaires de ces planches sans emploi immédiat, la Société les conservera soigneusement, et elles pourront lui servir dans le cas très probable où il y aurait lieu de rééditer, à l'usage des visiteurs du square, le mémoire sur le *Théâtre de Vesontio*.

Adoptant les considérations qui précèdent, la Société ouvre un crédit supplémentaire de 655 fr. 60 c. pour solder la facture de M. Courbe et achever ainsi le paiement du volume en cours de distribution, lequel volume revient en somme à 3,851 fr. 95 cent.

MM. Delacroix (Alphonse) et Boutterin présentent, comme candidat au titre de membre résidant, M. *Rouzet*, ingénieur-voyer de la ville de Besançon.

MM. Gauthier et Lacoste demandent la qualité de membre correspondant pour M. Alphonse *Passier*, lieutenant d'infanterie, à Dole (Jura).

Un vote favorable ayant eu lieu sur le compte des candidats antérieurement présentés, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Bizos, professeur de rhétorique au Lycée;
Marquiset, Léon, ancien magistrat, membre du conseil général de la Haute-Saône;
Savourey, Charles-Arthur, fabricant de boîtes de montres en or;

Membre correspondant,

M. Garnier de Falletans, Charles, garde général des forêts, à Mouthe (Doubs).

Le Président,
Chotard.

Le Secrétaire,
A. Castan.

Séance du 18 avril 1874.

Présidence de MM. Chotard et Delacroix.

Sont présents :

Bureau : MM. *Chotard,* président; *Castan,* secrétaire;

Membres résidants : MM. *Alexandre, Bertrand, Berr de Turique, Bial, Bizos, Boname, Daubian-Delisle, Delacroix* (Alphonse), *Gouillaud, Guenot, Guillin, Lacoste, Micaud, de Prinsac, Renaud* (François), *Vernier;*

Membre correspondant : M. *Choffat.*

Le procès-verbal de la séance du 14 mars est lu et adopté.

La Société d'Emulation de Montbéliard nous fait connaître qu'elle tiendra, le jeudi 7 mai prochain, sa séance publique annuelle; elle nous prie d'envoyer des délégués à cette réunion.

M. le président Chotard et M. le commandant Bial annoncent leur intention de se rendre à Montbéliard pour cette circonstance.

M. le président Chotard présente un compte-rendu de la part prise par la Société d'Emulation du Doubs au récent congrès de la Sorbonne. Une lecture a été faite, sous nos auspices, dans chacune des trois sections de ce congrès. M. Sire, empêché de se rendre à Paris, n'a pu répéter devant la section des sciences les intéressantes expériences dont nous avions été les heureux témoins; mais notre confrère M. Waille a communiqué, dans cette même section, une note sur le *mode de génération qui s'applique aux courbes et aux surfaces de second ordre.* Passant à la section d'histoire, M. le président constate le grand et légitime succès obtenu par la lecture de M. Drapeyron ; il analyse ce beau travail historique, puis annonce que l'auteur se propose de le compléter et de l'améliorer encore pour le rendre digne d'occuper une place distinguée dans nos *Mémoires.* Parmi les productions de l'ordre

archéologique, le second tour de lecture fut accordé à l'étude sur *la Vierge des Carondelet*, écrite par M. Castan et communiquée par M. Chotard : l'auditoire, qui était très nombreux, a fait bon accueil à ce morceau. Pourtant, vers la fin du congrès, l'un des membres de la section d'archéologie du comité des travaux historiques, M. le comte Clément de Ris, est venu lire une note pour défendre, contre les conclusions de M. Castan, un jugement qu'il avait autrefois porté sur le Fra-Bartolommeo de Besançon : ce tableau serait, selon lui, le résultat d'une commande faite, pour l'église des Dominicains de Pistoie, par Jacques Panciatichi, curé de Quarrata ; il faudrait donc renoncer à l'appeler *la Vierge des Carondelet.* M. Castan a eu immédiatement connaissance de cette contradiction, et il s'est empressé d'y répondre : la Société pourra, dans un instant, apprécier sa réplique. M. Chotard termine en mentionnant la promotion de M. Sire au grade d'officier d'Académie, distinction accordée à ce savant comme récompense des nombreux et importants travaux dont il a enrichi les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs.*

M. Castan ayant ensuite donné lecture de sa réponse à M. Clément de Ris, la Société l'autorise à joindre cet appendice au travail qui en a été l'occasion.

M. Chotard, obligé de vaquer ailleurs à un devoir public, prie M. Delacroix, l'un des fondateurs de la Société, de le remplacer au fauteuil.

Le secrétaire appelle l'attention de la Compagnie sur trois articles que vient de publier, dans le journal *le XIXe Siècle,* notre confrère M. Drapeyron. Le premier de ces articles contient un historique des congrès de la Sorbonne ; le second est entièrement consacré à la Société d'Emulation du Doubs, présentée comme type d'association scientifique en province ; le troisième relate les principales communications entendues par le congrès de 1874, et là encore les lectures franc-comtoises ne sont pas omises.

La Société se montre très sensible à cette attention dont

elle a été l'objet. Elle connaît la valeur sérieuse de M. Drapeyron, et elle n'oublie pas que c'est dans nos *Mémoires* que ce jeune savant a déposé ses premières productions historiques. En voulant bien, de son côté, ne pas méconnaître ce point de départ, M. Drapeyron donne une preuve nouvelle de son esprit élevé et de son noble cœur : il imite ainsi le touchant exemple de son maître illustre, Amédée Thierry, qui vint, dans une circonstance demeurée pour nous mémorable, nous exprimer des sentiments analogues à ceux dont s'inspire aujourd'hui son digne élève. La Société est unanime pour offrir à M. Drapeyron la réciprocité de son bon souvenir et pour l'assurer d'une gratitude confraternelle.

M. Bial lit une description de deux ouvrages défensifs, paraissant remonter à l'antiquité, qui occupaient les sommets du Mont-Bart et du Mont-Vaudois, hauteurs sur lesquelles des fortins vont être construits. Ces travaux modernes devant faire disparaître les vestiges des ouvrages antérieurs, M. Bial a justement pensé qu'une constatation de ceux-ci pouvait être utile.

La Société, partageant cette opinion, retient pour ses *Mémoires* la notice de M. Bial et les deux dessins qui l'accompagnent.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membre résidant,

Par MM. Delacroix (Alph.) et Castan, M. Jules *de Buyer,* archéologue, à Besançon;

Comme membres correspondants,

Par MM. Ducat et Castan, M. Ernest *Courbet*, inspecteur des caisses municipales, à Paris; par MM. Saint-Eve (Ch.) et Castan, M. Joseph *Baudrand*, sculpteur, à Dole (Jura).

A la suite d'un vote favorable sur les candidatures posées dans la dernière séance, M. le président proclame :

Membre résidant,

M. Rouzet, ingénieur-voyer de la ville de Besançon;

Membre correspondant,

M. Passier, Alphonse, lieutenant d'infanterie, à Dole (Jura).

Le Président, | *Le Secrétaire,*
Chotard. | A. Castan.

Séance du 9 mai 1874.

Présidence de M. Chotard.

Sont présents :

Bureau : MM. *Chotard,* président; *Ducat*, premier vice-président; *Castan,* secrétaire;

Membres résidants : MM. *Androt, Daubian-Delisle, Delacroix* (Alphonse), *Gouillaud, Grand* (Charles), *Huart, Lacoste, de Prinsac*, *Ravier, Renaud* (François), *Renaudin, Ripps, Sire* et *Waille.*

Le procès-verbal de la séance du 18 avril est lu et adopté.

M. le président Chotard rend compte de la séance générale tenue, le jeudi 7 mai, par la Société d'Emulation de Montbéliard, réunion dans laquelle notre Compagnie était représentée par trois de ses membres, MM. Chotard, Bial et Gassmann. Parmi les lectures entendues dans cette solennité, celle de M. le commandant Bial, sur les enceintes des vieux âges qui occupent les sommets du Mont-Bart et du Mont-Vaudois, a vivement intéressé l'auditoire. M. Bial incline à attribuer un caractère militaire à ces ouvrages : il a été combattu par M. le professeur Voulot, de Belfort, qui y verrait, au contraire, des enceintes religieuses; mais l'assemblée, qui ne pouvait s'ériger en tribunal, s'est contentée de prêter une attention sympathique aux deux investigateurs, tout en reconnaissant que M. Bial, à la fois archéologue et militaire, avait pour lui l'autorité d'une double compétence. Dans le

dîner fort aimable qui a suivi la séance, M. Chotard a répondu aux gracieuses paroles adressées à la Société d'Emulation du Doubs par notre confrère M. Bouthenot-Peugeot, président de la fête. En somme, nos délégués gardent le meilleur souvenir de l'accueil distingué et cordial qui leur a été fait à Montbéliard.

Le secrétaire présente un ouvrage manuscrit intitulé : *Documents établissant la présence de peuplades primitives sur la montagne de Morey (Haute-Saône) et ses alentours*, avec 20 planches dessinées à la plume. Ce travail a pour auteur M. Achille Bouillerot, de Cintrey, et il résulte de plus de dix années de persistantes explorations. Son principal objet est de démontrer que l'ouvrage défensif connu sous le nom de *Camp de Bourguignon-les-Morey*, que l'on regarde généralement comme un camp romain, n'est autre chose qu'un *oppidum* où, dès les temps primitifs, les habitants de la contrée se réfugiaient en cas de péril. Cette attribution est démontrée, non-seulement par les nombreux *tumulus* en pierrailles qui existent autour de cette enceinte, mais surtout par l'abondance des armes et outils en silex que M. Bouillerot a su y découvrir. C'est la première fois que, dans notre province, un ensemble aussi important de ces objets a été signalé et décrit. MM. Vézian et Castan, qui ont examiné la communication de M. Bouillerot, pensent qu'il y aurait lieu d'imprimer ce travail, en priant toutefois l'auteur de réduire le plus possible ses considérations générales et de s'attacher principalement à l'énoncé de ses intéressantes constatations. Quant aux figures, il ne saurait être question de les éditer toutes : il faudrait se borner à reproduire les pièces essentielles, et l'auteur, qui dessine fort bien, pourrait très convenablement en composer lui-même quelques planches par le procédé autographique. Une carte des lieux, à une échelle restreinte, serait indispensable. Le mémoire de M. Bouillerot n'est pas encore terminé : au dire de l'auteur, il reste à y ajouter la mention d'une fonderie primitive, quelques mots

sur les mares où l'on trouve des chênes enfouis, la description d'un groupe de blocs existant sur une colline du pays des Lingons, enfin des conclusions sommaires résultant des données qui composent le travail.

Délibérant sur ce rapport, la Société décide que M. Bouillerot sera invité à réviser et à compléter son œuvre suivant les indications énoncées ci-dessus : après quoi ce travail, soumis à un nouvel examen, pourra être imprimé dans nos *Mémoires*. L'auteur sera également prié d'adresser à la Société, pour l'un des musées de la ville, un choix des objets en silex recueillis par ses soins.

M. Castan entretient la Société des *Inscriptions bourguignonnes recueillies en Italie,* par M. l'abbé Barbier de Montault, travail inséré dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*. Ce recueil intéresse particulièrement notre province, car son auteur y a fait entrer toutes les inscriptions à lui connues qui concernent les habitants de la Franche-Comté : il ignorait sans doute, et nous devons nous en féliciter, que, depuis l'annexion du duché de Bourgogne à la France (1477), les Comtois seuls étaient qualifiés *Bourguignons* à l'étranger. Le recensement de M. Barbier de Montault vient donc compléter celui qui fut fait dans les églises de Rome, au point de vue spécial des épitaphes franc-comtoises, par l'abbé Pierre Lacroix, travail resté manuscrit entre les mains du bibliothécaire Charles Weiss. M. Castan se chargerait volontiers d'extraire, pour les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs,* les inscriptions relatives à la Franche-Comté qui se trouvent dans les deux travaux ci-dessus mentionnés; il en résulterait un recueil analogue à celui que la Société archéologique de Nancy édita, en 1854, sous ce titre : *La Lorraine chrétienne et ses monuments à Rome.*

Adoptant cette proposition, la Société vote l'impression du recueil dont M. Castan vient de lui soumettre le plan.

La Société d'histoire de la Suisse romande nous ayant adressé 13 volumes de ses *Mémoires et documents,* il est dé-

cidé qu'elle recevra en retour les deux dernières séries de nos publications.

M. Faivre est chargé d'examiner un volume qui nous est parvenu des *Mémoires de la Société Linnéenne du nord de la France,* à Amiens, afin de donner un avis sur la question de savoir s'il est opportun d'inscrire cette association parmi celles qui correspondent avec la nôtre.

MM. Charles Grand et Daubian-Delisle demandent le titre de membre résidant pour M. *Beurnier,* conservateur des forêts à Besançon.

MM. Vézian et Castan proposent d'admettre comme membre correspondant M. Achille *Bouillerot,* archéologue, à Cintrey (Haute-Saône).

Sont élus à la suite d'un scrutin secret :

Membre résidant,

M. de Buyer, Jules, archéologue;

Membres correspondants,

MM. Baudrand, Joseph, sculpteur, à Dole (Jura);
Courbet, Ernest, inspecteur des caisses municipales, à Paris.

Le Président,
Chotard.

Le Secrétaire,
A. Castan.

Séance du 13 juin 1874.

Présidence de M. Chotard.

Sont présents :

Bureau : MM. *Chotard,* président; *Ducat,* premier vice-président; *Gauthier,* archiviste; *Castan,* secrétaire;

Membres résidants : MM. *Androt, Clément, Daubian-Delisle,*

Demongeot, Huart, Micaud, Paillot, de Prinsac, Romanowski, Vézian, Waille.

Le procès-verbal de la séance du 9 mai est lu et adopté.

Par une lettre en date du 5 juin courant, la Société d'histoire du canton de Neuchâtel nous informe qu'elle tiendra sa séance générale annuelle, le 6 juillet prochain, aux Brenets, « c'est-à-dire, dit-elle, à la porte de cette Franche-Comté qui nous est particulièrement chère. » Elle espère que cette circonstance déterminera quelques-uns des nôtres à confirmer, par leur présence, l'union des deux pays sous les auspices de la science.

La Société, vivement touchée des motifs qui ont inspiré cette affectueuse démarche, accepte avec empressement la proposition qui en est l'objet. Elle est satisfaite d'apprendre que MM. Gauthier et Castan, tous deux membres de la Société d'histoire de Neuchâtel, se disposent à se rendre aux Brenets, où l'un de nos dévoués confrères, M. Jurgensen, veut bien leur offrir une aimable hospitalité. MM. Vézian et Paillot feront, de leur côté, le possible pour assister également à la réunion des Brenets. La Compagnie charge ses délégués, et tout spécialement MM. Gauthier et Castan, d'exprimer à l'association neuchâteloise les sentiments de sympathique estime qui animent envers elle la Société d'Emulation du Doubs.

La Société de tir de Besançon, devant ouvrir son grand concours annuel le 27 juin courant, a bien voulu décider que les membres de notre Compagnie, sur la présentation d'une carte justifiant de leur identité, auraient libre accès au stand pendant la durée du concours.

La Société de tir sera remerciée de cette gracieuse attention, et des cartes seront mises à la disposition de ceux des nôtres qui voudraient en profiter.

Le comité de souscription au *Lion monumental de Belfort*, destiné à rappeler l'héroïque défense de cette ville contre les Prussiens, sollicite de notre part un témoignage d'adhésion.

La Société n'a point oublié que la résistance de Belfort, tout en conservant à la France l'une des clefs de son territoire, a préservé Besançon des horreurs d'un siége; aussi regarde-t-elle comme un devoir de prendre part à l'acte de reconnaissance nationale qui perpétuera la mémoire de cet événement. A cet effet, elle vote de grand cœur, avec le regret de ne pouvoir faire plus, une somme de vingt-cinq francs.

La Société de géographie nous transmet des documents relatifs à un congrès international des sciences géographiques, qui doit se tenir à Paris au printemps de 1875. Elle exprime le désir que les procès-verbaux des sociétés savantes mentionnent l'annonce de ces assises dont l'opportunité ne saurait être contestée.

Il sera fait droit, en ce qui nous concerne, à cette légitime requête.

Sur la demande de M. le président de la Société archéologique de Langres, il est décidé que cette Compagnie figurera désormais sur la liste de celles qui échangent leurs publications contre les nôtres.

M. le capitaine de frégate Ulysse Devarenne, membre correspondant, propose à la Société de lui expédier, à titre de don, deux vases antiques provenant des côtes de la Grèce et appartenant à la classe des poteries communes.

La Société accepte avec gratitude cette nouvelle preuve de bon souvenir d'un confrère et compatriote dont elle a su, de longue date, apprécier la haute valeur et le dévouement au pays natal.

M. Bouillerot communique à la Société un album de dessins reproduisant les principaux échantillons géologiques et paléontologiques des collections qu'il a formées. Ces dessins, remarquables comme exactitude d'observation et comme finesse de travail de plume, ne peuvent qu'ajouter à l'idée avantageuse que la Société a conçue des talents de M. Bouillerot. Des félicitations seront adressées à cet estimable collaborateur.

M. Vézian, prié par la Société de lui rendre compte des *Eléments de géologie et de paléontologie* de M. Contejean, fait, au sujet de cet ouvrage, le rapport suivant :

« Messieurs,

» Je viens, ainsi que vous m'en avez exprimé le désir, vous dire quelques mots de l'ouvrage que M. Contejean a publié sous le titre de : *Eléments de géologie et de paléontologie.*

» L'auteur a divisé son travail en quatre parties.

» La première partie est une description générale de l'univers : on y indique les relations de notre planète avec le milieu sidéral qui l'environne ; la théorie cosmogonique maintenant admise par les géologues y est résumée.

» La seconde partie est consacrée à la description physique du globe. L'auteur s'y occupe successivement de la terre et de sa forme, de l'atmosphère, des mers, de l'écorce terrestre, et, enfin, de la pyrosphère. Cette étude, bien entendu, est faite à un point de vue exclusivement géologique.

» Dans la troisième partie, il est question des phénomènes géologiques de l'époque actuelle. Ces phénomènes s'y trouvent classés de la manière suivante : phénomènes organiques, atmosphériques, aquatiques et terrestres, ou se passant soit à la surface, soit à l'intérieur de l'écorce terrestre.

» Enfin, la quatrième partie traite des phénomènes anciens. C'est là que se trouvent réunis les considérations pétrographiques, la description des fossiles, l'énumération des révolutions du globe, la classification des terrains, tout ce qui est relatif à la structure de l'écorce terrestre, etc. La place que l'auteur a accordée à l'étude des fossiles explique pourquoi la description des terrains est moins développée dans son œuvre qu'elle ne l'est dans la plupart des traités de géologie. Cette circonstance se comprend facilement, lorsqu'on se rappelle le titre que notre honoré confrère donne à son livre, qui est tout à la fois géologique et paléontologique.

» M. Contejean fait observer que les quatre parties qui for-

ment son ouvrage sont d'inégale longueur, mais de pareille importance au point de vue de la spécialité de leur objet. C'est ainsi que sur les 746 pages des *Eléments de géologie et de paléontologie*, 34 seulement composent la première partie. N'eût-il pas été préférable d'adopter une autre division plus naturelle et pouvant donner une idée plus exacte des connaissances dont l'ensemble constitue cette science si vaste qu'on appelle la géologie? La première partie, par exemple, n'aurait-elle pas dû être présentée sous forme d'introduction à l'œuvre de notre confrère?

» Qu'il me soit encore permis de regretter que M. Contejean ait été si sévère dans son appréciation de la théorie des systèmes de montagnes, telle que M. Elie de Beaumont l'a formulée. Dans cette théorie, il est certains faits qui peuvent bien ne pas être admis par tout le monde, mais il en est d'autres qui nous paraissent définitivement acquis à la science; il aurait fallu peut-être établir une distinction entre les uns et les autres. Je n'insiste pas à ce sujet, mon intention étant de répondre par une note spéciale aux critiques de M. Contejean, critiques auxquelles j'avais d'ailleurs en partie répondu d'avance dans le deuxième volume de mon *Prodrome de Géologie*.

» Je ne pousserai pas plus loin ces observations. Auteur moi-même d'un traité de géologie, je n'aurais peut-être pas toute l'indépendance d'esprit nécessaire pour apprécier, comme il le faudrait, l'ouvrage important renvoyé à mon examen. Je préfère déclarer tout de suite que M. Contejean a fait dans son livre de la vraie et de la bonne géologie. Si tous les ouvrages qui ont trait à cette science étaient conçus dans le même esprit et écrits avec autant de talent, la géologie serait mieux connue et même mieux comprise.

» Ajoutons que des figures nombreuses et très bien exécutées rendent facile l'intelligence du texte et augmentent la valeur de l'ouvrage.

» En résumé, il y a lieu de féliciter notre éminent confrère

et cher compatriote du livre qu'il vient de livrer au public ; il y a lieu aussi de le remercier d'avoir bien voulu, en nous faisant hommage d'un exemplaire de son œuvre, prouver qu'il n'oublie pas la Société qui a été l'heureux témoin de ses brillants débuts. »

La Compagnie, adoptant les conclusions qui terminent cet exposé, vote les félicitations et remercîments demandés par l'honorable rapporteur.

Le secrétaire signale, dans le dernier cahier paru de la *Revue des sociétés savantes*, un très intéressant mémoire de M. Jules Quicherat sur la *Question du ferrage des chevaux en Gaule*, travail composé de 21 pages d'impression et de 5 bois gravés. L'éminent archéologue y jette une lumière aussi vive que nouvelle sur une question jusqu'à présent très controversée. Son argumentation, qui peut passer pour un modèle du genre, a fréquemment pour bases des découvertes faites par nos soins ou des travaux publiés sous nos auspices. Ce mémoire peut donc être considéré comme une récompense flatteuse pour l'école archéologique de Besançon, et la Société d'Emulation du Doubs doit en souhaiter la reproduction dans son recueil. Il y a tout lieu de penser que M. Quicherat, membre honoraire de notre Compagnie, fera bon accueil à ce désir, et qu'il nous obtiendra du ministère la faculté de rééditer son texte et les gravures qui l'accompagnent.

Après avoir entendu la lecture du travail dont il s'agit, la Société est unanime pour en voter la reproduction dans son volume de 1874.

Le secrétaire expose que, par suite d'empêchements majeurs survenus à M. Klein, il remplit, depuis quatre mois, la fonction de trésorier. Mais les empêchements de notre honorable collègue paraissant devoir se prolonger, le secrétaire pense qu'il y aurait lieu de confier le service de la caisse à un intérimaire spécial. Il y a urgence, en effet, de faire rentrer les cotisations dues par les membres correspondants, et le secrétaire est trop occupé pour se charger de cette besogne.

Le conseil d'administration s'est d'ailleurs assuré que M. le baron de Prinsac, membre résidant, accepterait le mandat de trésorier intérimaire.

La Société, adoptant cette proposition, délègue M. le baron de Prinsac pour remplir, jusqu'à la cessation des empêchements de M. Klein, la fonction de trésorier.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Paillot et Castan, M. Lucien *Amberger*, pharmacien ;

Par MM. Daubian-Delisle et Vézian, M. Honoré *Voisin*, ingénieur des mines ;

Par MM. Vézian et Gauthier, M. Léonce *Martin*, licencié en droit, ancien avoué ;

Comme membre correspondant,

Par MM. Gauthier et Castan, M. *Longin*, avocat, à Lyon.

Après un vote favorable sur les candidatures antérieurement annoncées, M. le président proclame :

Membre résidant,

M Beurnier, conservateur des forêts ;

Membre correspondant,

M. Bouillerot, Achille, archéologue, à Cintrey (Haute-Saône).

Le Président, CHOTARD. *Le Secrétaire,* A. CASTAN.

Séance du 11 juillet 1874.

PRÉSIDENCE DE M. CHOTARD.

Sont présents :

Bureau : MM. *Chotard,* président ; *Ducat,* premier vice-

président; *de Prinsac,* trésorier intérimaire; *Castan,* secrétaire;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Canel, Daubian-Delisle, Grand* (Charles), *Huart, Jégo, Renaud* (François), *Ripps*, *Saillard*, *Waille.*

Le procès-verbal de la séance du 13 juin est lu et adopté.

Par une lettre en date du 19 juin, le comité de souscription au *Lion de Belfort* remercie la Société de la part qu'elle a bien voulu prendre à l'érection de ce monument.

M. le président de la Société archéologique de Langres voulant bien mettre à notre disposition un exemplaire complet des publications de la Compagnie qu'il dirige, il est décidé que nous enverrons, en retour de cette offrande, les volumes composant les 3e et 4e séries de nos *Mémoires.*

M. Castan donne lecture d'un récit de la réunion tenue aux Brenets, le 6 juillet courant, par la Société d'histoire de Neuchâtel, réunion dans laquelle notre Compagnie était représentée par son archiviste et son secrétaire, ainsi que par deux autres de ses membres, MM. Paillot et Cordier. Nos délégués rapportent une impression des plus favorables de cette fête érudite et champêtre; ils ne peuvent que se louer des égards dont ils y ont été entourés, et tout particulièrement de l'hospitalité charmante qu'a bien voulu leur offrir, au Châtelard-sur-Doubs, notre confrère M. Jules Jurgensen.

La Société pense qu'elle ne saurait mieux reconnaître ces bons procédés qu'en publiant le rapport qui les mentionne. Elle décide, en conséquence, que le récit de M. Castan entrera dans ses *Mémoires,* mais que préalablement ce morceau sera imprimé dans le *Courrier franc-comtois,* et que des exemplaires du journal seront envoyés, aux frais de la Compagnie, à ceux des membres de la réunion des Brenets qui ont des titres à cette attention.

Le secrétaire présente, de la part de M. Charles Thuriet, membre correspondant, un travail manuscrit sur le *Droit criminel en matière de sorcellerie.*

Ce travail, dont l'auteur désirerait l'insertion dans nos *Mémoires*, est renvoyé à l'examen de MM. Huart et Castan.

Sont présentés pour entrer dans la Société comme membres correspondants :

Par MM. Thuriet, Gauthier et Castan, M. Claude-Baptiste *Lyautey*, professeur de langue française au gymnase d'Odessa;

Par MM. Vieillard, Gauthier et Castan, M. Camille *Saglio*, ingénieur aux forges d'Audincourt.

Un vote affirmatif ayant eu lieu au sujet des candidats présentés dans la dernière séance, M. le président proclame :

Membres résidants ,

MM. Amberger, Lucien, pharmacien ;
Martin, Léonce, licencié en droit, ancien avoué ;
Voisin, Honoré, ingénieur des mines ;

Membre correspondant,

M. Longin, Emile, avocat, à Oullins, près de Lyon.

Le Président, Chotard. — *Le Secrétaire,* A. Castan.

Séance du 8 août 1874.

Présidence de M. Ducat.

Sont présents :

Bureau : MM. *Ducat*, premier vice-président; *Faivre*, vice-secrétaire ; *Gauthier*, archiviste ; *de Prinsac*, trésorier intérimaire ; *Castan*, secrétaire ;

Membres résidants : MM. *Daubian-Delisle*, *Grand* (Charles), *Renaud* (François) et *Waille*.

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet ayant été lu et adopté, le secrétaire notifie le décès de M. Lancrenon, peintre d'histoire, conservateur du musée de Besançon et ancien di-

recteur de l'école de dessin de cette ville, correspondant de l'Institut de France (Académie des Beaux-Arts), membre et ancien président de la Société d'Emulation du Doubs. M. Lancrenon est mort, le 4 août courant, à Lods (Doubs), où il était né le 16 mars 1794. Ses obsèques ont eu lieu dans ce village, et notre secrétaire y a prononcé un discours dans lequel il a retracé la vie et rappelé les principales œuvres du défunt.

La Compagnie déclare s'associer aux sentiments exprimés par ce discours : elle en vote la reproduction dans ses *Mémoires*, laissant d'ailleurs à son secrétaire la latitude d'y ajouter tout ce qui pourrait contribuer à faire mieux connaître celui qui fut un éminent artiste et un homme de bien.

La Société considère également comme une perte sensible la mort de l'un de ses correspondants, M. Georges-Frédéric Goguel, ancien pasteur de la paroisse de Sainte-Suzanne (Doubs), décédé le 10 juillet dernier, dans sa 67e année. M. Goguel consacrait ses loisirs à l'histoire religieuse et biographique du pays de Montbéliard : ses travaux en cette matière sont le fruit de patientes et consciencieuses investigations.

Par une dépêche en date du 29 juillet dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique nous annonce l'octroi d'une libéralité de cinq cents francs.

La Société, vivement touchée de cette nouvelle marque d'intérêt, confirme les remercîments adressés déjà en son nom au dispensateur des encouragements scientifiques de l'Etat.

Le secrétaire appelle l'attention de la Compagnie sur deux amphores en terre cuite, d'origine grecque, offertes et transmises, franches de port, par M. le capitaine de frégate Ulysse Devarenne, l'un de nos correspondants, qui les a recueillies dans la partie submergée d'une île de l'Archipel. Durant leur long séjour sous l'eau de la mer, ces grands vases ont servi d'attaches à des coquilles et à des éponges qui y demeurent fixées : de sorte que cet envoi semble intéresser au même degré l'archéologie et l'histoire naturelle.

La Société vote des remercîments empressés à M. Devarenne; puis elle décide que MM. Vézian et Henry seront priés d'examiner les deux amphores au point de vue des phénomènes zoologiques qu'elles présentent.

Au nombre des livres envoyés récemment par leurs auteurs, le secrétaire fait remarquer : 1° le quatrième volume de l'*Histoire des Romains*, de M. Victor Duruy, membre honoraire, qui forme le complément d'un de ces utiles ouvrages qui rendent les graves leçons de l'histoire accessibles à toutes les intelligences; 2° une thèse pour le doctorat en droit, brillamment soutenue par notre jeune confrère M. Alphonse Renaud, ouvrage dans lequel sont élucidées l'*histoire et la théorie de l'effet des partages, au point de vue du droit civil, des droits d'enregistrement et de la transmission.*

La Société a reçu, en outre, de M. Jules Jurgensen, l'un de ses plus dévoués correspondants, un magnifique exemplaire de l'*Histoire de notre petite sœur Jeanne d'Arc,* par Marie-Edmée Pau, cette héroïque jeune fille dont M. Jurgensen a si bien dépeint, dans notre dernière séance publique, le noble cœur et les rares talents.

De la part de M. Mignard, membre correspondant, le secrétaire déroule le plan d'une *Histoire de l'invasion du Nord dans les provinces de Bourgogne et de Franche-Comté.* Ce travail, à peu près achevé, formerait environ 200 pages d'impression, et l'auteur serait disposé à le publier dans nos *Mémoires.*

Préalablement à tout examen de la valeur de cet ouvrage et de l'opportunité de son impression par nos soins, la Société doit se souvenir qu'elle a nommé, le 14 février dernier, une commission chargée de faire une enquête sur les effets de l'invasion allemande dans les trois départements de la Franche-Comté. Il est évident que si cette commission a la volonté et le pouvoir de mener à bonne fin sa tâche, l'impression d'un travail analogue par son sujet ne saurait être votée. Interrogée sur ce point, la commission, par l'organe de

M. Gauthier, son secrétaire, répond qu'il y a toute chance pour que l'enquête projetée donne un résultat digne d'être publié dans nos *Mémoires*. La Société, prenant acte de cette déclaration, remercie M. Mignard de son offre obligeante, en faisant des vœux pour le succès du nouvel ouvrage de cet estimable écrivain.

M. Gauthier lit une notice sur le tombeau de Jacques de Clerval, évêque d'Hébron, auxiliaire de l'archevêque de Besançon. Ce prélat, mort en 1481, avait été inhumé sous un monument que surmontait sa statue couchée. Un dessin du généalogiste Palliot, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, est tout ce qui nous reste de ce tombeau, l'église de Saint-Etienne, qui le renfermait, ayant été ruinée pendant le siége de Besançon, en 1674, et rasée ensuite pour l'établissement des glacis de notre citadelle.

La Société vote l'impression de la notice de M. Gauthier, et autorise l'auteur à y joindre une reproduction de l'intéressant dessin qu'il a retrouvé.

M. le baron de Prinsac communique le résultat d'une petite fouille qu'il a faite dans une caverne, dite le *Château de la Roche*, près de Saint-Hippolyte (Doubs). On savait que cette grotte avait servi de refuge aux habitants du bourg, lors de l'invasion française, en 1444, et lors de la guerre d'extermination des Suédois, en 1636 ; il était dès lors présumable qu'elle avait joué le même rôle dans les catastrophes antérieures. C'est ce que prouvent les débris d'anciennes poteries, les défenses de sanglier et les andouillers de cerf, que M. de Prinsac a fait sortir du sol de cette caverne.

A ce propos, M. Gauthier demande l'autorisation de disposer d'une somme d'environ trente francs pour la fouille de quelques sépultures burgondes, sur le territoire de Marchaux.

La Société accorde cette allocation ; elle donne en outre pouvoir au conseil d'administration d'ordonnancer, pendant les vacances, les sommes qui seraient jugées utiles à d'autres entreprises du même genre.

M. Castan rappelle à la Société qu'il a été élu secrétaire pour dix ans au mois de décembre 1864. Son mandat expirera donc légalement au mois de décembre de cette année. Il prie la Société de lui trouver pour cette époque un successeur, des raisons sérieuses s'opposant à ce qu'il accepte une réélection.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Alphonse Delacroix et Castan, M. *Ehrensperger*, secrétaire de la Société des salines de Miserey ;

Par MM. Gauthier et Castan, M. Léonce *Pingaud*, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand ;

Comme membres correspondants,

Par MM. Grand et Barbier, M. le marquis *de Moustier*, au château Bournel, près Rougemont (Doubs) ;

Par MM. Ducat, Thuriet et Castan, M. Charles *Péchoix*, instituteur, à Glay, canton de Blamont (Doubs) ;

Par MM. Ducat et Piguet, M. François-Justin *Renaudin*, instituteur, à Fontain (Doubs).

Sont proclamés, à la suite d'un vote favorable :

Membres correspondants,

MM. Lyautey, Claude-Baptiste, professeur de langue française au gymnase d'Odessa (Russie) ;

Saglio, Camille, ingénieur aux forges d'Audincourt (Doubs).

Le Vice-Président,
A. Ducat.

Le Secrétaire,
A. Castan.

Séance du 14 novembre 1874.

PRÉSIDENCE DE M. DUCAT.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Ducat*, premier vice-président ; *Klein*, trésorier ; *Faivre*, vice-secrétaire ; *Castan*, secrétaire ;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Alexandre, Androt, Beurnier, Boname, Canel, Courgey, Courtot, Cuillier, Daubian-Delisle, Debauchey*, l'abbé *Devaux, Dunod de Charnage, Gouillaud, Huart, Jégo, Paillot, Piguet, Potier, Renaud* (François), *Renaudin, Ripps, Saillard, Sire, Vernier, Waille;*

MEMBRE CORRESPONDANT : M. l'abbé *Jeannin*.

Le procès-verbal de la séance du 8 août est lu et adopté.

La correspondance, dont il est donné lecture, comprend : 1° une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique autorisant la Société à faire exécuter, par l'Imprimerie nationale, des clichés de chacun des bois gravés qui accompagnent le travail de M. Quicherat sur le *Ferrage des chevaux en Gaule;* 2° une lettre de M. le capitaine de frégate Devarenne, membre correspondant, exprimant sa satisfaction de l'accueil fait par la Compagnie aux deux amphores qu'il avait bien voulu lui adresser ; 3° une lettre de M. Chotard, président annuel, faisant connaître les motifs qui l'empêcheront, à son grand regret, de venir depuis Clermont-Ferrand, où le fixent ses nouvelles fonctions, participer à notre fête du mois de décembre ; 4° une lettre par laquelle M. Berr de Turique, sur le point de quitter Besançon pour prendre sa retraite à Paris, prend congé de la Société, en la remerciant des marques de sympathie qu'il a reçues dans son sein.

Il est ensuite délibéré que la séance publique et le banquet auront lieu, cette année, le jeudi 17 décembre : la préparation de cette double solennité est confiée, comme de coutume, aux soins du conseil d'administration.

Au nom de la commission chargée de vérifier les comptes de l'année 1873, M. François Renaud présente le rapport suivant :

« MESSIEURS,

» Après examen des comptes de 1873, votre commission des finances a reconnu les mouvements de caisse suivants :

» RECETTES.

» En caisse au 1er janvier 1873	2.654	70
» Subvention de la ville pour 1872	600	»
» » » 1873	600	»
» Subvention extraordinaire du ministère de l'Instruction publique	1.000	»
» Subvention ordinaire du ministère de l'Instruction publique	500	»
» Intérêts des fonds déposés chez MM. Bretillot et Cie	165	35
» Intérêts des rentes sur l'Etat pour 1872	150	»
» Cotisations des membres résidants	2.300	»
» Id. correspondants	1.088	»
» Droit de diplômes	68	»
» Cotisations rachetées	220	»
» A valoir sur la créance Jacques	218	»
» Montant des souscriptions pour le banquet	1.280	»
» Total	10.844	65

» DÉPENSES.

» Achat de 150 fr. de rente 3 0/0	2.767	50
» Salaire à l'agent de la Société	250	»
» Frais de bureau	210	35
» Allocation pour fouilles	50	»
» Impressions de volumes	2.795	68
A reporter	6.073	53

Report.....	6.073 53
» Achat de livres et souscriptions............	221 60
» Frais divers pour le banquet...............	400 »
» Total.....	6.695 13
» Total des recettes.........	10.844 65
» Total des dépenses........	6.695 13
» Solde en caisse au 1er janvier 1874..........	4.148 92

» Ces 4.148 fr. 92 c. ne représentent que la situation de la caisse, et non l'actif de la balance du budget de 1873. Cet exercice avait encore des dettes actives et passives qui n'ont été réglées qu'au commencement de 1874.

» Dans ce même solde de 4.148 fr. 92 c. figure un billet de 718 fr. de M. Jacques. C'est une valeur éventuelle, qui ne devrait pas cómpter comme espèces en caisse.

» Votre commission vous propose d'autoriser notre honorable trésorier, M. Klein, à en décharger la caisse lors de la balance du 31 décembre prochain.

» Sur ce billet, 218 fr. ont été payés, et si de nouvelles rentrées étaient possibles, elles seraient inscrites aux recettes éventuelles.

» Au 31 décembre 1873, la Société d'Emulation avait 300 fr. de rentes sur l'Etat, ce qui constitue un capital d'environ 6.000 fr. : ce capital est la garantie des quatre mille et quelques cents francs, montant inaliénable des cotisations rachetées.

» Dans cette situation, nous vous prions, Messieurs, d'accepter les comptes de 1873.

» Besançon, 14 novembre 1874.

» (Signé) ALEXANDRE ; E. BOUGEOT ;
F. RENAUD, *rapporteur*. »

La Société adopte les termes de ce rapport, ratifie les pro-

positions qu'il contient et remercie ses commissaires du bon accomplissement de leur mission.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de budget pour 1875, proposé par le conseil d'administration. Après lecture faite par M. le président des divers articles de ce projet, la Société, ne trouvant rien à y modifier, déclare son prochain budget arrêté dans la forme suivante :

« RECETTES PRÉSUMÉES.

» 1° Encaisse prévu au 31 décembre 1874....	1.200 f.
» 2° Subvention de l'Etat..................	500
» 3° — du département............	500
» 4° — de la ville..................	600
» 5° Cotisations des membres résidants......	2.500
» 6° — — correspondants.	450
» 7° Droit de diplômes, recettes accidentelles.	50
» 8° Intérêts du capital en caisse et des rentes sur l'Etat..................................	350
» Total.....	6.150 f.

» DÉPENSES.

» 1° Achat d'un nouveau titre de rente......	1.000 f.
» 2° Impressions..........................	3.500
» 3° Reliures de livres.....................	200
» 4° Frais de bureau, chauffage et éclairage..	300
» 5° Frais divers et séance publique.........	400
» 6° Traitement et indemnité pour recouvrements à l'agent de la Société..................	250
» 7° Crédit pour recherches scientifiques.....	500
» Total des dépenses.....	6.150 f. »

M. Grenier nous ayant transmis, en vue d'une insertion dans nos *Mémoires,* la première partie d'une *Revue de la Flore de Franche-Comté,* ce travail a été renvoyé à l'appréciation de

M. Paillot. Cet honorable confrère estime que la nouvelle production de l'éminent botaniste offre un véritable intérêt : il désirerait cependant que l'auteur voulût bien en retrancher l'énumération des articles au sujet desquels rien n'est à corriger ou à ajouter. Cette élimination, motivée sur ce que nos *Mémoires* renferment déjà la nomenclature dont il s'agit, présenterait l'avantage de diminuer notablement le volume de la publication et de réduire celle-ci aux indications nouvelles produites par l'auteur.

La Société adopte cette manière de voir; elle charge son secrétaire d'en informer M. Grenier et de le prier de faire lui-même le retranchement proposé. Si cette condition est acceptée par l'auteur, le travail prendra place dans nos *Mémoires*.

Le secrétaire expose que, par suite d'empêchements survenus à la plupart de ses membres, la commission chargée de faire une enquête sur les effets de l'invasion allemande en Franche-Comté, commission nommée le 14 février dernier, semble ne pouvoir plus aboutir au résultat qu'on attendait d'elle. Tant que la Société conservait l'espoir d'obtenir ce résultat, il ne lui paraissait pas possible d'admettre dans ses *Mémoires* un travail de M. Mignard, membre correspondant, ayant pour objet l'*Histoire de l'invasion du Nord dans la Franche-Comté et la Bourgogne, en 1870-71*. Mais aujourd'hui que le double emploi n'est plus à craindre, la question préalable ne saurait être opposée à l'ouvrage dont M. Mignard nous demande l'examen. Le conseil d'administration a donc fait examiner ce travail par une commission composée de MM. Delacroix, Ducat, Faivre, Gauthier et de Prinsac. Ces commissaires, par l'organe de M. Faivre, reconnaissent que l'ouvrage de M. Mignard présente un narré intéressant et fidèle des lamentables événements dont les deux provinces ont été le théâtre pendant la dernière guerre. Ils pensent toutefois que l'auteur devrait, dans le cas d'un vote d'impression, donner une forme plus soignée à certains chapitres qui ne sont encore qu'à l'état d'ébauche. Ils jugent enfin que la pu-

blication pourrait facilement se passer d'une introduction qui porte sur des généralités historiques déjà maintes fois exposées. Sous la double réserve que la rédaction sera révisée par l'auteur et que l'introduction sera supprimée, nos commissaires sont d'avis que la Compagnie accepte pour ses *Mémoires* le travail de M. Mignard.

La Société émet un vote conforme à l'avis exprimé ci-dessus.

M. Castan présente à la Société trois opuscules dont il vient de terminer la rédaction. C'est d'abord une notice sur M. Lancrenon, ancien président de la Compagnie, notice qui se termine par le discours prononcé aux funérailles du regretté défunt. C'est ensuite une étude sur la vie, les ouvrages et les portraits de l'antiquaire Boissard, morceau qui pourrait, en cas d'absolue nécessité, entrer dans le programme de la prochaine séance publique. C'est enfin un bulletin archéologique comprenant : 1° le récit d'une fouille faite à la Baume-Noire; 2° un souvenir d'une visite à Mandeure; 3° la description d'un nouveau cachet d'oculiste romain; 4° une note sur un poids romain du Bas-Empire.

Après audition de quelques fragments de ces trois travaux, la Société décide leur insertion dans ses *Mémoires*.

MM. Saillard et Castan demandent le titre de membre résidant pour MM. *Durupt,* notaire; *Bascol,* ingénieur des ponts et chaussées; *Rondot,* notaire; Francis *Saillard,* bijoutier; *Titon,* propriétaire.

MM. Klein et Castan présentent pour membre correspondant M. Adrien *Hallier,* architecte à Paris, boulevard du Temple, 33.

A la suite d'un vote favorable sur les candidats antérieurement proposés, M. le président proclame :

Membres résidants,

M. Ehrensperger, secrétaire de la Société des salines de Miserey;

M. Pingaud, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres ;

Membres correspondants,

MM. le marquis de Moustier, au château Bournel, près Rougemont (Doubs) ;

Péchoix, Charles, instituteur, à Glay, canton de Blamont (Doubs) ;

Renaudin, François-Justin, instituteur, à Fontain (Doubs).

Le Vice-Président, A. Ducat.

Le Secrétaire, A. Castan.

Séance du 16 décembre 1874.

Présidence de M. Ducat.

Sont présents :

Bureau : MM. *Ducat,* premier vice-président; *de Mandrot,* délégué de la Société d'histoire de la Suisse romande ; *Jurgensen*, délégué de la Société d'histoire de Neuchâtel ; *Faivre,* vice-secrétaire ; *Klein,* trésorier ; *Castan,* secrétaire ;

Membres résidants : MM. *Alexandre, Belot, Bertrand, Beuret, Bial, Bougeot, Bourcheriette, Bouttey, Canel, Charlet, Courtot, Cuenin, Daubian-Delisle, Debauchey, Delacroix* (Alphonse), *Girod* (Victor), *Goguely, Grand* (Charles), *Grillier, Guenot, Guillin, Henry, Huart, Louvot, Marquiset, Moschenros, Pétey, Renaud* (Alphonse), *Renaud* (François), *Ripps, Romanowski, Rouzet, Savourey, Sire, Tivier, Valluet.*

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre ayant été lu et adopté, il est donné communication des réponses faites par les membres honoraires et les sociétés savantes du voisinage, en retour de nos invitations à la séance publique et au ban-

quet. Des excuses, basées sur des empêchements de force majeure, ont été écrites par Son Eminence le Cardinal-archevêque, par M. le Général commandant le 7e corps d'armée, par M. le Préfet du Doubs et par M. le Recteur de l'Académie. Mais nous pouvons compter sur la présence de M. le Premier président, de M. le Procureur général, de M. le Maire et de M. l'Inspecteur d'Académie. A ces auditeurs et convives s'ajouteront les représentants de la Société d'histoire de Neuchâtel, de la Société d'histoire de la Suisse romande, des Sociétés d'Emulation de Belfort et de Montbéliard, des Sociétés d'agriculture de Vesoul et de Poligny. M. le président de la Société d'Emulation du Jura craint d'être retenu à Lons-le-Saunier par une indisposition, et, dans ce cas fâcheux, il nous prierait de le plaindre doublement.

Le secrétaire parle ensuite de la souscription ouverte pour ériger une statue d'Arcisse de Caumont, à Bayeux, sa ville natale. Il rappelle les titres de cet infatigable chercheur à la sympathie des sociétés savantes des départements. En effet, sa vie fut un long et généreux apostolat en faveur de la décentralisation intellectuelle : les congrès provinciaux institués par son initiative, soutenus par sa persévérante ardeur, ont propagé, dans toute la France, le goût des études historiques et le souci de la conservation des monuments du passé. Beaucoup de nos sociétés savantes doivent leur origine à ces fécondes assises. La Société d'Emulation du Doubs elle-même naquit en 1840, au moment où Besançon se préparait à abriter la huitième session du congrès scientifique de France.

S'inspirant de ces motifs, la Société vote une somme de cinquante francs pour contribuer à l'érection de la statue d'Arcisse de Caumont.

M. le colonel de Mandrot met sous les yeux de l'assemblée la première feuille d'une *Carte de la Franche-Comté*, réduction au 120,000 de la carte de l'état-major, mais exécutée en chromolithographie. Il annonce qu'une seconde feuille, com-

plément de ce bel ouvrage, sera terminée dans un délai de trois mois.

La Société prend un vif intérêt à cette entreprise, dont le projet lui avait été, à l'origine, extrêmement agréable. Elle félicite M. de Mandrot de l'important service qu'il rend ainsi à la géographie locale, et elle exprime l'intention de seconder de tout son pouvoir le placement des exemplaires de la nouvelle *Carte de Franche-Comté*. Sur le souhait, exprimé par quelques membres, que cette peinture de notre sol comprenne l'indication des principales cotes d'altitude, M. de Mandrot se montre disposé à tenir compte de ce vœu.

A son tour, M. Jurgensen fait hommage à la Société d'un nouveau volume de *Récits jurassiens*, écrits par son spirituel ami M. Louis Favre, de Neuchâtel. Il y joint une charmante collection de photographies des rives du Doubs et des sites qui l'avoisinent, de Morteau en suivant son cours jusqu'à la frontière bernoise.

Ces présents, offerts à la Compagnie par un sympathique ami de la France, sont accueillis avec les sentiments de la plus vive gratitude.

M. François Leclerc, membre correspondant, nous ayant transmis quelques pages sur la *Théorie du mouvement de la sève*, cet opuscule est renvoyé à l'examen de M. Paillot.

L'ordre du jour appelle la Société à procéder au renouvellement de son conseil d'administration, renouvellement complet cette fois, car le mandat décennal du secrétaire en exercice atteint la limite de sa durée. M. Castan, titulaire de cette fonction, insiste encore sur le désir qu'il aurait de se voir donner un successeur, son intention étant de mettre l'expérience qu'il a acquise au service de celui qui recevrait la mission de continuer sa tâche.

Le secrétaire propose, et la Société admet, qu'il soit créé une fonction de trésorier-adjoint.

Une liste de candidats ayant été mise en circulation dans l'assemblée, les membres présents sont d'avis de l'employer

comme bulletin de vote et de résumer ainsi l'opération en un seul scrutin. En regard du mot *secrétaire,* cette liste présente une case blanche.

MM. Marquiset et Faivre s'abstiennent de voter.

Le dépouillement de l'urne donne les résultats suivants :

Nombre des votants, 36;
Pour le président, M. Vézian, 36 voix;
Pour le premier vice-président, M. Marquiset, 36 voix;
Pour le second vice-président, M. Saillard, 36 voix;
Pour le secrétaire décennal, M. Castan, 34 voix,
— M. Sire, 1 voix,
— Bulletin blanc, 1;
Pour le vice-secrétaire, M. Faivre, 36 voix;
Pour le trésorier, M. Klein, 35 voix,
— M. de Prinsac, 1 voix;
Pour le trésorier-adjoint, M. de Prinsac, 36 voix;
Pour l'archiviste, M. Gauthier, 36 voix.

M. Grand tient à faire observer que s'il s'est trouvé un bulletin blanc dans le vote relatif au secrétaire, ç'a été par suite de l'oubli involontaire d'une personne qui n'avait pas remarqué l'absence du nom de M. Castan sur la liste préparatoire.

En conséquence des résultats ci-dessus énoncés, M. le président déclare le conseil d'administration de 1875 ainsi composé :

Président...................... M. Vézian;
Premier vice-président......... M. Léon Marquiset;
Deuxième vice-président........ M. Saillard;
Secrétaire décennal............ M. Castan;
Vice-secrétaire et contrôleur des dépenses...................... M. Faivre;
Trésorier...................... M. Klein;
Trésorier-adjoint.............. M. le baron de Prinsac;
Archiviste..................... M. Gauthier.

Un vote favorable ayant eu lieu au sujet des présentations faites dans la dernière séance, M. le président proclame :

Membres résidants,

MM. Durupt, notaire;
Rascol, ingénieur des ponts et chaussées;
Rondot, notaire;
Titon, propriétaire;
Saillard, Francis, bijoutier;

Membre correspondant,

M. Hallier, Adrien, architecte, à Paris.

Sont présentés pour entrer dans la Société :

Comme membres résidants,

Par MM. Bouttey et Guenot, M. *Antoine*, fabricant d'horlogerie;

Par MM. Sancey et Castan, M. Francis *Vautherin*, propriétaire;

Par MM. Waille et Castan, M. Jacques *Auscher*, rabbin de la communauté israélite de Besançon;

Par MM. Cuillier et Castan, M. Henri *Alexandre*, libraire;

Comme membres correspondants,

Par MM. Ducat et Castan, M. Roger *Galmiche*, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul; M. *Bailly*, inspecteur d'Académie en retraite, vice-président de la même Société, à Vesoul; M. *Lhomme*, botaniste, employé à l'hôtel de ville de Vesoul.

Le Vice-Président, — *Le Secrétaire,*
A. Ducat. — A. Castan.

Séance publique du 17 décembre 1874.

PRÉSIDENCE DE M. DUCAT.

La séance se tient extraordinairement dans la grande salle de l'hôtel de ville de Besançon, devant un auditoire d'environ 200 personnes.

Sont présents :

BUREAU : M. *Ducat,* premier vice-président annuel; MM. le PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL, le PROCUREUR GÉNÉRAL et l'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, membres honoraires; M. le colonel fédéral *de Mandrot,* délégué de la Société d'histoire de la Suisse romande; M. Jules *Jurgensen,* délégué de la Société d'histoire de Neuchâtel; M. *Gasquin,* délégué de la Société d'Emulation de Belfort; M. *Favre*, président de la Société d'Emulation de Montbéliard; M. *Lalance*, délégué de la même Société; MM. Roger *Galmiche* et *Bailly*, président et vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; MM. *Baille* et *Monnin,* président et vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny; MM. *Vézian*, *Marquiset* et *Saillard*, président et vice-présidents élus pour 1875; MM. *Tivier,* membre résidant; *Thuriet,* membre correspondant; *Faivre*, vice-secrétaire; *de Prinsac*, trésorier-adjoint; *Castan*, secrétaire;

MEMBRES RÉSIDANTS : MM. *Beurnier*, *Bial*, *Bossy*, *Bougeot*, *Bourcheriette*, *Carrau*, *Charlet*, *Clément*, le baron *Daclin*, *Daubian-Delisle*, *Delacroix* (Alphonse), *Delavelle*, *Debauchey*, *Demongeot*, *Dunod de Charnage*, *Dubost*, *Gassmann*, *Goguely*, *Grand* (Charles), *Henry*, *Huart*, *Lieffroy*, *Ourson*, *Pétey*, *Pingaud*, *Ravier*, *Renaud* (Alphonse), *Renaud* (François), *Ripps*, *de Sainte-Agathe*;

MEMBRES CORRESPONDANTS : MM. *Bey*, *Gascon*, *Hallier*, *Moquery*, *Mourot*, le marquis *de Moustier*, *Pêchoix*, *Renaudin*.

La séance s'ouvre à deux heures un quart.

M. le président Ducat expose la situation et les travaux de la Société en 1874.

M. le secrétaire Castan lit une biographie de Jean-Jacques Boissard, enfant de Besançon et citoyen de Metz.

M. Vézian traite de la France au point de vue des affinités de la géologie et de la politique.

M. Tivier dépeint l'abbé Boisot, de Besançon, dans ses relations littéraires avec les beaux esprits du grand siècle.

M. Thuriet fait ressortir la différence, à l'égard de la sorcellerie, entre les prescriptions des législations anciennes et celles de la législation moderne.

La séance est levée à quatre heures et demie.

BANQUET DE 1874.

Tenue, comme de coutume, dans le grand salon du palais Granvelle, cette seconde partie de la fête avait réuni quatre-vingt-dix convives.

La décoration du local ne le cédait en rien à celle des années précédentes : même déploiement de tentures, d'écussons et de drapeaux ; même luxe d'éclairage et d'opulente vaisselle ; même goût dans l'arrangement des bosquets de plantes qui embellissaient la table et faisaient, une fois de plus, honneur à l'intelligence de M. Lépagney.

Le menu, étudié par MM. Klein et Faivre, était une œuvre distinguée de la maison Colomat. Tous les convives en ayant été satisfaits, nous en reproduisons la nomenclature :

Potage purée Crécy

HORS-D'ŒUVRE :

Bouchées à la Monglas

ENTRÉES :

Turbot, sauce crevettes
Rable de Chevreuil à la Maréchal
Dindes truffées Périgord
Jambons des Ardennes à la Renaissance
Sodas au Kirsch

RÔTS :

Bécasses — Faisans

ENTREMETS :

Langoustes et Homards à la Parisienne
Terrines de Grives des Alpes au Genièvre
Parfait aux Fraises

Dessert — Café et Liqueurs

ORDRE DES VINS :

Zucco et Madère, Bourgogne et Bordeaux, Champagne.

MM. Paul Ripps, le baron de Prinsac et Alphonse Renaud avaient bien voulu se charger des fonctions de commissaires de la fête : ils s'en sont acquittés, tant à la séance qu'au banquet, avec la meilleure grâce et la plus charmante obligeance.

M. le président *Ducat* avait à sa droite M. le Premier président de la Cour d'appel, et à sa gauche M. le Maire de la ville. En face, M. *Vézian,* président élu pour 1875, était assis entre M. le Procureur général et M. l'Inspecteur d'Académie. Venaient ensuite : M. Jules *Jurgensen,* délégué de la Société d'histoire de Neuchâtel ; M. le colonel fédéral *de Mandrot*, délégué de la Société d'histoire de la Suisse romande ; M. *Gasquin,* délégué de la Société d'Emulation de Belfort ; MM. *Favre* et *Lalance*, président et délégué de la Société d'Emulation de Montbéliard ; MM. Roger *Galmiche* et *Bailly,* président et vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône ; MM. *Baille* et *Monnin,* président et vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny ; MM. Alphonse *Delacroix, Boysson d'Ecole* et Charles *Grand*, anciens présidents de la Compagnie ; MM. Léon *Marquiset* et *Saillard,* vice-présidents élus pour 1875 ; M. le comte *de Jouffroy,* membre du conseil général du Doubs : M. le comte *de Vezet*, ancien lieutenant-colonel des mobiles du Doubs ; MM. les commandants *Bial* et *Jung;* M. le marquis *de Moustier;* M. Charles *Thuriet;* M. *Hallier,* architecte à Paris ; M. *Mairot*, président de la Chambre de commerce ; M. Louis *de Sainte-Agathe*, ancien adjoint au maire de la ville ; M. *Huart*, substitut du Procureur général ; M. *Ourson,* directeur de la succursale de la Banque ; M. Arthur *Picard,* président de la commission du culte israélite ; M. *Bertin*, membre du conseil municipal ; M. *Daubian-Delisle* , directeur des contributions directes ; M. *Beurnier,* conservateur des forêts ; M. *Voisin,* ingénieur des mines ; M. *Moquery,* ingénieur des ponts et chaussées à Dijon ; M. *Clément*, proviseur du Lycée de Besançon ; M. *Demongeot,* inspecteur des écoles communales ; M. *Gassmann*,

rédacteur en chef du *Courrier franc-comtois ;* M. l'avocat *Coulon,* docteur en droit, etc., etc.

Le moment du dessert arrivé, M. le président Ducat s'exprima en ces termes :

« Messieurs,

» Un public d'élite a applaudi aujourd'hui au récit de vos travaux et à la lecture de quelques-unes de vos œuvres. Cette sympathie que l'on vous accorde, cette part que l'on veut prendre à vos solennités, montrent que vos efforts sont appréciés et que votre Société poursuit un but *utile*.

» Ne l'oublions jamais, ce noble but que je vous ai déjà rappelé il y a quelques heures : poursuivons-le ensemble et sans cesse ; ne nous laissons décourager ni par la fatigue, ni par les difficultés, ni même par les déceptions ; le succès, vous le savez, n'est promis qu'à la persévérance.

» Et d'ailleurs, Messieurs, outre la satisfaction qui résulte toujours de l'accomplissement d'un devoir, quelles jouissances morales ne goûtons-nous pas dans l'étude des arts et des sciences ; quel intérêt ne présentent pas les faits de l'histoire ou les découvertes de l'archéologie ; quelles belles pages que celles que nous offre la nature ; que de poésie dans l'harmonie de toutes ses merveilles !... Etudions, cherchons partout le vrai et l'utile, le bien et le beau ; soyons assurés que si notre intelligence est éclairée par le flambeau divin, nous trouverons au contact des sciences et dans leurs vastes applications aux intérêts de l'humanité, des aliments toujours nouveaux pour satisfaire les aspirations de notre âme et les désirs de notre cœur.

» Nous sommes privés, dans la belle manifestation de ce jour, de la présence du bien regretté confrère qui devait présider cette fête. Chargé de le remplacer, je saisirai cette occasion de vous rappeler combien M. Chotard s'est fait aimer parmi nous et combien son départ nous a été sensible.

» Pour lui succéder, vous avez élu M. Vézian qui, pour la

seconde fois, se trouvera à la tête de notre Compagnie. C'est lui, en effet, qui présidait à nos travaux en 1863, alors que notre Société fut reconnue comme établissement d'utilité publique. Cet heureux choix d'un confrère déjà expérimenté contribuera à assurer notre marche, comme aussi la valeur scientifique du savant professeur rejaillira sur nous tous.

» Je me retire, définitivement enfin, des honorables fonctions que vous avez bien voulu me confier ; mais, en reprenant dans vos rangs la place que j'y occupais depuis près de vingt ans, je vous renouvellerai de la manière la plus sincère les sentiments de gratitude que je vous exprimais l'année dernière. Soyez assurés que je serai toujours prêt à me dévouer aux intérêts de notre chère Société.

» A vous aussi, Messieurs les membres honoraires, j'adresserai encore un remerciement pour les bienveillants encouragements que vous nous accordez. Votre présence au milieu de nous montre que vous savez apprécier la bonne volonté et que vous aimez à participer aux œuvres utiles.

» Nous regrettons que des devoirs impérieux n'aient pas permis à l'éminent Général à qui nous souhaitions la bienvenue, il y a un an, d'assister aux fêtes de cette journée. Les importants services qu'il a rendus depuis ce moment, dans notre pays, lui acquièrent toute notre reconnaissance.

» Je bois à la santé de nos membres honoraires, comme aussi à la prospérité et à l'avenir de la Société d'Emulation du Doubs ! »

A son tour, M. Castan, réélu secrétaire décennal, prononça la harangue que voici :

« Messieurs,

» Il y a dix ans, nous avions, pour la première fois, dressé les tables de ce banquet fraternel dans le salon qui nous abrite encore aujourd'hui. La fête avait pour président l'un

de nos vénérés fondateurs, M. Alphonse Delacroix, et je prenais possession du mandat de secrétaire décennal.

» En me donnant l'investiture avec les plus amicales paroles, M. Delacroix m'assignait à comparaître ici même, en 1874, pour vous rendre compte de ma gestion. C'est à cette assignation que je viens répondre, heureux que je suis d'avoir pour auditeur de ma déposition notre digne président de 1864.

« Votre secrétaire, avais-je dit alors, est à la fois le conser-
» vateur de vos traditions, le surveillant de vos impressions,
» l'agent de vos rapports avec les compagnies savantes. » Tel était, dans ses termes essentiels, le programme de ma carrière décennale : si j'ai pu exercer mon action sur d'autres points de la marche collective de nos affaires, c'est que vous l'avez trouvé bon, et je n'ai pas à m'en excuser

» En tout, Messieurs, je n'ai été que votre mandataire, et ce qui s'est accompli, depuis dix ans, sous vos auspices et quelque peu par mes soins, je dois en faire honneur au bon esprit qui vous anime. Ce sera donc l'œuvre de vous tous que j'essaierai de retracer rapidement, ne retenant pour moi seul que le mérite d'avoir acquis et surtout d'avoir conservé, après dix ans d'exercice, la plénitude de votre confiance.

» Le grand nombre, Messieurs, fait votre force : en 1864, la Société se composait de 398 membres; elle va en compter 500. Son budget s'est élevé dans une proportion encore plus considérable, car les encouragements de l'Etat, du département et de la ville, fructueux témoignages de l'estime dont jouit la Compagnie, n'ont cessé de suivre une marche ascendante. En 1864, vous disposiez annuellement de 4,000 francs : aujourd'hui vos ressources dépassent 6,000 francs par année; vous possédez en outre une réserve de 6,000 francs, qui est la garantie des versements de vos associés à titre perpétuel, et vous y ajoutez chaque année quelque chose, en vue d'entreprises futures. Pour les finances des sociétés comme pour les bourses individuelles, l'épargne est un signe de prospérité, en

même temps qu'un acte de foi dans les œuvres de l'avenir. En 1864, nous entretenions des relations suivies avec 60 sociétés savantes ; aujourd'hui le chiffre de nos sociétés correspondantes est de 103. Nos travaux se répandent ainsi dans les deux hémisphères, et notre bibliothèque se peuple, en retour, d'une foule de recueils précieux. Nos volumes annuels n'étaient, en 1864, que de 500 pages : les planches y étaient rares et exécutées avec parcimonie. Nos derniers volumes comprennent 700 pages, et les planches nombreuses qui les ornent sont souvent de véritables œuvres d'art.

» Lorsque vous me mettiez en main la plume du secrétariat décennal, nous venions de faire notre première apparition dans les congrès annuels de la Sorbonne, et un succès avait couronné cette tentative. Depuis, nous n'avons cessé d'être représentés chaque année à la Sorbonne : des lectures remarquées et applaudies, de nombreuses récompenses obtenues par nos savants et nos archéologues, ont valu à la Société d'Emulation du Doubs une notoriété flatteuse dans les assises de l'activité intellectuelle des départements. Le Comité national des sociétés savantes, bienveillant appréciateur de nos efforts, a classé notre association dans la première catégorie de celles qu'il encourage : quatre sociétés seulement, je crois, partagent avec nous cet insigne honneur.

» C'est de 1865 que date notre première séance publique, et le nombre de nos auditeurs, qui s'accroît d'année en année, témoigne que cette innovation était de bon aloi. Nous avons répondu par là, et d'une façon victorieuse, à ceux qui prétendaient que le culte de la forme, soit pour les sciences, soit pour les lettres, ne s'établirait jamais dans un milieu où ne règnent pas les prétentions académiques. Cette prophétie n'a pas eu le don de nous émouvoir : chaque époque a ses exigences, et si notre Compagnie prospère tandis que d'autres languissent et s'étiolent, c'est que nous sommes d'accord avec notre temps, que nous réalisons la seule formule d'association qui soit compatible avec les idées modernes. Ouvrant large-

ment nos rangs à tous les hommes de bon vouloir, nous ne perdons pas nos instants à épiloguer sur les mérites de celui-ci, l'état civil de celui-là, la position sociale de tel autre. Tandis qu'ailleurs les candidats comptent les clous de la porte en attendant leur jour et leur heure d'admission, chez nous on entre à peu près sans frapper. Il en résulte que tous les talents qui surgissent nous sont acquis immédiatement, que les sympathies nous arrivent librement et en foule, que toutes les entreprises d'intérêt public peuvent trouver chez nous des architectes habiles et des ouvriers intelligents : l'exposition universelle de 1860, le square archéologique de 1870, en sont des preuves éclatantes.

» De nos jours, on parle beaucoup de la république conservatrice, objet des vœux d'un bon nombre d'honnêtes citoyens. Eh bien ! cette république idéale, elle existe et fonctionne chez nous. Ici, c'est le règlement qui règne, c'est la majorité qui gouverne, c'est le bureau qui administre. Mais, à côté du règlement, qui est la loi, vous possédez des traditions qui en sont la jurisprudence. Comme contre-poids aux fluctuations de la majorité, vous avez pour habitude de ne rien décider que sur l'avis de commissions compétentes. Enfin votre bureau n'est pas soumis tout entier à la réélection annuelle : l'un de ses membres, le secrétaire, exerce ses pouvoirs pendant dix années ; c'est à lui qu'incombe le soin de garder mémoire des traditions et de vous les rappeler dans chacun des cas qui se présentent. Voilà comment, Messieurs, vous savez être à la fois républicains par la constitution et conservateurs par le gouvernement ; voilà comment et pourquoi s'accomplit chez vous cette fusion de deux principes réputés ailleurs inconciliables.

» Les luttes stériles, les polémiques irritantes, les conflits d'intérêts et de vanités, vous ne les connaissez pas. Il m'est agréable de le dire bien haut en cette solennelle circonstance, durant la période décennale qui s'achève, la plus parfaite harmonie n'a cessé d'exister ici entre le pouvoir administratif

et l'assemblée. La cause de ce bon accord est bien simple : elle tient uniquement à ce que nous avons un but défini dont nous ne dévions pas. Ce but est l'avancement des connaissances utiles par la divulgation de tout ce qui peut contribuer à les accroître. Avec un tel programme, nos rangs demeurent compacts, et personne d'entre nous ne saurait dire s'il siége plus souvent à droite qu'à gauche dans la salle de nos paisibles réunions.

» Les appétits égoïstes engendrent les partis, les partis fomentent les divisions, les divisions font naître les révolutions. Notre budget nous permettant de donner satisfaction à tous les appétits honnêtes, et notre constitution ne permettant pas qu'il s'en produise parmi nous d'une autre nature, les divisions n'ont pas sujet d'exister ici ; dès lors les révolutions n'y sont pas à craindre : aussi ne subissons-nous pas la terrible nécessité d'appeler à notre secours les hommes providentiels.

» Les révolutions sont comme certains remèdes : si elles peuvent corriger tels ou tels abus, c'est au prix d'une débilitation du corps social qui en use. Là où les abus n'existent pas, les révolutions ne sauraient être que de déplorables fantaisies. Grâce à un intelligent équilibre des pouvoirs issus de vos suffrages, aucun abus ne peut s'introduire dans notre vie collective. Tout se passe ici au grand jour et sous le contrôle permanent des intéressés. Nous n'avons donc pas à nous mettre en quête de moyens empiriques pour fermer l'ère des révolutions.

» Les nations les plus florissantes sont celles qui savent se prémunir contre la manie du changement : il en est de même des associations telles que la nôtre. Le goût du changement existe si peu dans vos esprits, que, malgré mes instantes prières d'être relevé du poste que j'occupe depuis dix ans, vous m'avez contraint, par une réélection unanime, de vous continuer mes soins. C'est une récompense onéreuse que vous me décernez ; mais je vous en remercie quand même, car je

ne pourrais être indifférent à un hommage rendu, en ma personne, aux principes dont je m'honore d'être l'adepte. Tandis que, de toute part, on voit le souci de l'avenir troubler si fatalement la conduite des affaires présentes, il n'est pas inutile que certaines urnes électorales témoignent que notre pays sait encore parfois respecter les positions honnêtement acquises et accorder des égards aux loyaux services. Si j'accepte avec gratitude ces témoignages, si je n'hésite pas à en subir pour quelque temps encore les lourdes conséquences, c'est avant tout parce que j'estime que le dévouement aux principes doit primer les convenances personnelles.

» Continuons, Messieurs, notre marche active et prudente; fuyons ce qui divise et allons au-devant de ce qui concilie; tenons-nous à égale distance du progrès inconsidéré et de la réaction intempestive; rajeunissons nos forces, mais gardons la maturité du tempérament. Par là, nous demeurerons ce que nous sommes, un pacifique et laborieux atelier d'œuvres intelligentes, un aimable lieu de rendez-vous ouvert à tous les amis des connaissances utiles, un foyer d'idées généreuses toujours prêt à s'enflammer d'ardeur pour l'éducation de notre province et le relèvement de la patrie.

» Messieurs, je bois à la prospérité croissante de notre Société d'Emulation du Doubs, à l'esprit sagement progressif qui est l'essence de notre pacte social, à la concorde qui est le lien de notre vaillant faisceau ! »

M. Alphonse Delacroix, chargé par le conseil d'administration de complimenter les délégués des sociétés savantes, fit entendre les paroles suivantes :

« Messieurs,

» La Société d'Emulation du Doubs vient de me confier, en l'absence d'un plus digne confrère, l'insigne honneur de porter une santé aux sociétés savantes de l'ancienne Séquanie. Je n'ai d'autre titre à cette faveur que le sentiment profond d'une

confraternité qui date des temps héroïques, et qui est ravivée chaque année par nos réunions solennelles.

» A vous donc, Jurassiens de Neuchâtel et de la Suisse romande, qui, après avoir ouvert les portes hospitalières de l'Helvétie à nos armées mutilées, nous ouvrez aujourd'hui les trésors de votre science pour renouveler la topographie de nos provinces par d'admirables cartes ;

» A vous, nos frères de Belfort, en qui les plus grands désastres n'ont affaibli ni le courage guerrier, ni l'ardeur de la science ;

» A vous, nos vigoureux lutteurs de Montbéliard, qui venez de remporter encore une victoire à la Sorbonne par la savante production de notre ami Tuetey, sur les terribles scènes des Ecorcheurs du temps de Charles VII ;

» A vous, habitants du gras pays de la Haute-Saône, nos maîtres dans l'art horticole ;

» A vous, nobles émules de Lons-le-Saunier, rechercheurs infatigables des vestiges celtiques dans le Jura ;

» A vous, représentants des plus plantureux vignobles de Franche-Comté, chers savants de Poligny, en qui l'amour des arts n'a d'égal que le soin de nos richesses vinicoles ;

» A la confraternité séquanaise dans les arts, la science, l'industrie et toutes les aspirations libérales.

» Puisse notre accueil n'être pas indigne de celui que vous nous avez maintes fois accordé ! Nous ne pouvons oublier celui que reçurent nos délégués, au nom de la Société d'histoire de Neuchâtel, dans ces lieux féeriques où fleurit l'industrie des Brenets, où notre Doubs a ses bassins et sa cataracte.

» Je bois à nos sociétés savantes. »

Nous donnons ci-après les réponses de MM. les délégués.

Celle de M. Gasquin, représentant de la Société d'Emulation de Belfort, consista dans un remercîment chaleureux et courtois pour le bon accueil fait, en sa personne, à la jeune

association créée, dès le lendemain de la guerre, dans le but éminemment patriotique de perpétuer les relations scientifiques et littéraires qui unissent l'Alsace à la France.

Toast de M. Favre, *président de la Société d'Emulation de Montbéliard.*

« Au nom de la Société d'Emulation de Montbéliard, je remercie l'honorable M. Delacroix pour les paroles pleines de bienveillance qu'il a adressées à notre Compagnie. Si elle a eu des succès, si elle a quelque valeur, c'est qu'elle s'est efforcée de marcher toujours sur les pas de la Société d'Emulation du Doubs, sa devancière et son modèle !

» Messieurs,

» Depuis un demi-siècle environ, la science historique a fait chez nous des progrès considérables; ces progrès, elle les doit à l'archéologie, qui la rend plus exacte et plus précise, et qui est devenue maintenant son auxiliaire obligée ; car nous sommes loin de ce temps où l'abbé Vertot répondait à la critique par ces paroles trop légères, hélas ! *Mon siège est fait!* Nos historiens, en dépouillant les vieilles chroniques, en étudiant les antiques monuments, ont compris qu'ils contribuaient, pour une large part, à l'éducation nationale; car l'histoire ne fouille-t-elle pas dans le passé des peuples pour leur enseigner leurs droits, pour leur apprendre leurs devoirs?... Ils peuvent les oublier quelquefois, et cet oubli est l'éclipse momentanée de leur gloire, c'est comme un voile lugubre qui s'étend sur le pays; mais quand une nation a de glorieux antécédents dans son histoire, ce voile se déchire bientôt et elle redevient puissante, forte et redoutable comme autrefois. Etudions donc l'histoire, Messieurs : c'est là que nous, Français, nous trouverons des consolations pour le présent et des espérances pour l'avenir.

» Messieurs les membres de la Société d'Emulation du Doubs, je porte un toast : à tous les grands maîtres de la

science historique; à votre savante Compagnie, qui a marché sur leurs traces en faisant de l'archéologie et de l'histoire l'objet principal de ses sérieuses investigations; à votre bureau d'administration, qui encourage les nobles travaux et en donne chaque jour l'exemple; à vous tous enfin dont l'accueil cordial ne s'oublie jamais!!! A l'histoire sincère, Messieurs, et dont un grand orateur latin a dit : *Historia testis temporum, lux veritatis, magistra vitæ, nuntia vetustatis!!!* »

Toast de M. Jurgensen, *délégué de la Société d'histoire de Neuchâtel.*

« Messieurs et très chers confrères,

» A la bonne fortune de me retrouver parmi vous, je joins celle de représenter ici la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, et de vous apporter son salut amical et ses vœux fraternels; je m'empresse d'ajouter : ses remercîments.

» Votre invitation à participer aux enseignements, aux émotions, aux joies de cette belle et bonne journée, a été accueillie avec reconnaissance; d'autre part, vous avez courtoisement répondu à notre appel, alors qu'aux Brenets, lieu de rendez-vous cette année, vous avez délégué les deux savants aimables et distingués qui vous y représentaient, MM. Castan et Gauthier.

» Recevez donc ici, Messieurs, l'assurance de tout le prix que la Société d'histoire attache à ses excellentes relations avec vous.

» Puissent ces relations se fortifier et produire toujours de nouveaux fruits!

» Nous sommes voisins et, Dieu merci, bons voisins. Il y a, sur les deux versants du Jura, affinité de race, intérêts souvent communs ou identiques, bon vouloir réciproque; enfin nous sommes de la même république... des lettres. Ne voilà-t-il pas plus de raisons qu'il n'en faudrait pour conso-

lider une union indiquée par tant de faits et de circonstances? En ce lieu même et l'an dernier, à pareille époque, je formulais le désir que la construction du chemin de fer Besançon-Locle fût bientôt définitivement décrétée. Ce souhait est réalisé. Espérons qu'il n'y aura pas trop loin de la coupe aux lèvres, et que dans trois ou quatre ans nous pourrons les uns et les autres — et les uns chez les autres — nous voir souvent et commodément. L'avantage de ce commerce plus assidu sera surtout de notre côté, car j'ai fait la douce expérience que plus on est avec vous, plus on voudrait y être.

» Un lien puissant, c'est l'art chronométrique, que nous cultivons ensemble, et la fabrication horlogère. A ce sujet, laissez-moi vous exprimer l'impression très favorable que j'ai ressentie hier en visitant votre belle Ecole d'horlogerie, véritable académie spéciale, où s'enseignent avec distinction et avec succès la théorie et la pratique. Vos autorités municipales ont fondé, je crois, cette école. Le gouvernement montre une intelligente sollicitude pour vos intérêts en soutenant, comme l'avaient fait d'ailleurs les gouvernements précédents, une institution précieuse et qui peut développer le génie de la mécanique appliqué à d'autres études, à d'autres industries, à d'autres branches d'activité.

» Pardonnez-moi, Messieurs, de vous communiquer en cette occurrence des idées personnelles. Ma seule excuse gît dans l'affection que je porte à votre ville et à votre chère province.

» N'en déplaise à certains chauvinismes barbares, quels que soient les démentis récemment infligés à l'esprit d'expansion humanitaire qui souffle sur le monde depuis près d'un siècle, nous sommes tous solidaires les uns des autres. Oui, Messieurs, c'est la doctrine française, et je crois à son triomphe définitif.

» Souvent à propos des petites choses on peut affirmer les grandes.

» Je vais toucher, en effet, à des questions d'ordre moral d'un intérêt plus important encore.

» Présidant à la distribution des prix dans votre principal lycée, en août dernier, Mgr le duc d'Aumale prononça, s'inspirant de la devise vaudoise, de patriotiques et mâles paroles qu'on a relues d'un bout de la France à l'autre. Elles ont trouvé en Suisse l'écho le plus sympathique. Je ne puis résister au plaisir de répéter le mot dit à ce sujet par l'un des hommes les plus respectables du canton de Vaud : « C'est » beaucoup que d'être prince français ; mais un prince doublé » d'un bon citoyen, c'est mieux encore. »

» Puisque le Général commandant le 7e corps d'armée est à présent des nôtres, vous m'en auriez voulu d'avoir gardé pour moi ce qui précède.

» Exprimant des vœux pour votre Compagnie, à laquelle je me fais orgueil d'appartenir, j'y associe très particulièrement, avec l'effusion de l'amitié, le nom de l'érudit, du penseur, de l'élégant écrivain auquel vous avez dévolu les lourdes fonctions du secrétariat décennal.

» Sa personne nous est chère, ses travaux sont comme indispensables à notre vie intellectuelle. S'effaçant pour mieux avantager les autres, il est tout ensemble serviteur et maître, maître de nos cœurs, serviteur de nos meilleurs intérêts.

» Avec des hommes de sa trempe, la Société d'Emulation du Doubs pourra encore et longtemps faire du bien, animée qu'elle est de sentiments si respectables.

» Dans sa sphère relativement modeste, elle aura toujours une place marquée au foyer de la France. Elle ne sera pas inutile à la patrie et à l'humanité, parce que ne faisant acception ni des personnes, ni des divergences de vues, haïssant le mal et voulant le progrès sage et vrai, elle se garde avec soin de l'esprit de secte qui est à la religion ce que l'esprit de parti est à la politique : le premier déforme et gâte les fruits de la foi ; le second oblitère et compromet, quand il ne les annule pas, les efforts du patriotisme.

» A la Société d'Emulation du Doubs !

» A son secrétaire décennal ! »

Toast de M. le colonel fédéral de Mandrot, *délégué de la Société d'histoire de la Suisse romande.*

« Messieurs et chers confrères,

» C'est la première fois que je me présente à vous comme délégué de la Société d'histoire de la Suisse romande. Si cette Compagnie n'avait pu, jusqu'à présent, répondre à vos aimables invitations, ce n'était pas, soyez-en sûrs, indifférence de sa part.

» Entre nous, habitants des deux versants du Jura, il y a communauté d'origine, de langage et de mœurs; il y a même, pour une assez longue période, communauté d'histoire. C'est pourquoi la séparation politique n'a pu altérer les rapports amicaux qui n'ont cessé de nous unir. Si donc, il y a quelques années, la Suisse romande a eu l'occasion de faire acte de bon voisinage envers la Franche-Comté réunie à la France, cette conduite n'a été que l'accomplissement d'un devoir dicté par des sentiments confraternels.

» Entretenons, Messieurs, ces bonnes relations; voyons-nous plus souvent afin de nous lier davantage; venez à nos réunions : nous serons heureux de vous y recevoir et de vous prouver, à notre tour, que Francs-Comtois et Suisses sont faits pour s'entendre.

» Je bois à l'union de la Société d'Emulation du Doubs et de la Société d'histoire de la Suisse romande ! »

Toast de M. Roger Galmiche, *président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.*

« Messieurs,

» La Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône tient à grand honneur les relations amicales que vous voulez bien entretenir avec elle. Elle m'a chargé de vous apporter l'expression de ce sentiment.

» Notre association, qui a dépassé déjà la durée ordinaire

de la vie humaine, devrait être jalouse de votre jeune et éclatante fortune, si dans les sereines régions de la science l'envie ne disparaissait pas pour faire place à la seule émulation. Mais comme nous profitons de vos travaux, nous applaudissons à vos succès.

» Dans le vaste champ des connaissances où nous glanons à peine, vous faites chaque année une ample et riche moisson. L'honneur en revient à ces esprits ardents et laborieux que cette grande et antique cité a toujours nourris, et dont votre Société a augmenté la force de toute la puisssance de l'union. L'honneur en revient encore à cet amour désintéressé de la vérité qui anime tous vos travaux et, depuis les modestes cahiers de 1841 jusqu'au magnifique volume de 1873, donne l'unité à vos publications.

» C'est là, Messieurs, le mérite éminent de l'œuvre que vous poursuivez depuis un tiers de siècle ; c'est là le secret de la fortune que je saluais tout à l'heure et qui est pour la province dont vous avez réuni, dans vos armoiries, le lion héraldique à l'aigle bisontine, une gloire véritablement collective. A ce titre, je fais des vœux pour voir grandir sans cesse l'illustration qui vous est venue comme la juste récompense de vos efforts.

» Je bois, messieurs, à la prospérité de la Société d'Emulation du Doubs ! »

Toast de M. MONNIN, *délégué de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.*

« MESSIEURS,

Il y a un an, à pareil jour, confondu dans vos rangs, je m'étais chargé de raconter à nos collègues de la Société de Poligny les splendeurs de votre fête annuelle, et de leur dire quel gracieux accueil vous aviez réservé à leurs délégués : ils ont voulu cette année encore m'adjoindre à notre président pour venir les représenter auprès de vous. Ce qui a guidé mes

collègues dans ce choix dont je m'honore et que je ne puis attribuer à mes faibles mérites, c'est mon attachement bien connu pour cette ville de Besançon, où s'est écoulée mon enfance, c'est ce souvenir sympathique que j'ai conservé d'un long séjour au milieu de vous. J'ai donc accepté avec empressement l'agréable mission de venir une fois de plus resserrer les liens qui unissent à la vôtre la Société polinoise : heureux de la perspective qu'on m'offrait de passer quelques heures au sein d'une assemblée que ses travaux signalent à juste titre à tous les amis du véritable progrès, et en compagnie de plusieurs de mes anciens maîtres dont le regard bienveillant m'encourage en ce moment même. Et à ce propos, Messieurs, qu'il me soit permis de me joindre au concert d'éloges qui retentit autour de moi, et d'adresser à mon tour un souvenir à l'un d'entre eux dont j'ai pu mieux que personne apprécier les savantes leçons : je veux parler de celui qui devrait présider à cette réunion, de M. Chotard, que vos suffrages unanimes avaient appelé, il y a un an, à la présidence de la Société d'Emulation, et qu'un avancement mérité a éloigné de nous. Puisse ce souvenir, malgré la distance, parvenir jusqu'à lui!

» Messieurs, je bois à la prospérité de la Société d'Emulation du Doubs, et à celle de toutes les sociétés dont les délégués sont témoins de l'éclat de cette fête. »

Tous ces discours ayant été vivement applaudis, M. Vézian, président nouvellement élu, exprima sa gratitude par le toast suivant :

« Messieurs,

» Lorsque j'ai su que, dans la séance d'hier, vous m'aviez appelé à la présidence de la Société d'Emulation, je me suis souvenu que vous m'accordiez pour la seconde fois cette preuve de votre confiance. Et sachant que nos usages me faisaient un devoir de prendre la parole dans ce banquet où nous nous rencontrons chaque année, j'ai eu la curiosité bien naturelle

de relire le discours que je vous avais adressé dans une circonstance semblable à celle qui nous réunit aujourd'hui.

» C'était à l'unanimité que vous m'aviez élu président, et, pénétré de reconnaissance pour l'honneur qui m'était fait, je vous disais : « Vous m'accordez le droit de cité; vous me faites » citoyen de Besançon. Je m'efforcerai de me rendre digne de » votre bon accueil; si je ne suis pas Franc-Comtois de nais- » sance, je le serai par le cœur. »

» Je crois, Messieurs, avoir tenu parole. La séance vers laquelle ma pensée s'est trouvée ramenée, avait lieu le 18 décembre 1862. Depuis lors, je suis resté au milieu de vous, continuant les études que j'ai entreprises sur la géologie de la Franche-Comté, et m'efforçant, dans la faible mesure de mes forces, d'être utile au pays. Aujourd'hui, vous avez confirmé les deux lettres de naturalisation que vous m'aviez accordées il y a douze ans; de mon côté, je vous renouvelle la promesse que je vous avais faite d'être un bon Franc-Comtois.

» La lecture de mon ancien discours m'a ensuite conduit à comparer l'état actuel de notre Société à ce qu'elle était alors. J'ai pu me convaincre que sa prospérité n'avait pas cessé de croître, que son influence avait grandi, que ses relations s'étaient étendues. Je me suis rappelé notamment l'époque où, vivant à l'état nomade, elle allait frapper tantôt à une porte, tantôt à une autre, pour tenir ses séances, toujours en quête d'une précaire hospitalité. Aujourd'hui elle a un local et un local pour elle seule; elle s'est mise dans ses meubles; elle s'est donné des armoiries et même une devise, et ces armoiries et cette devise attestent son amour du travail, son ambition et sa confiance dans l'avenir.

» Une pareille prospérité n'est pas venue seule; les institutions ne valent que par les hommes qui les dirigent. Cet état prospère, la Société d'Emulation le doit au dévouement de ceux de nos confrères qu'elle a successivement et à diverses reprises chargés du soin de ses intérêts. Mais, dans notre reconnoissance, nous devons accorder une place à part à notre

secrétaire décennal. Vous savez tous avec quelle abnégation il a toujours mis au service de la Société ses habitudes de travail, sa constante activité et j'ajouterai, au risque d'offenser sa modestie, sa vive intelligence. Permettez-moi aussi d'exprimer, en votre nom, tous nos sentiments de gratitude à notre président, que les circonstances ont maintenu pendant près de deux années à notre tête et dont la bonne volonté ne nous a jamais fait défaut. A la santé de MM. Ducat et Castan! »

Enfin, M. le premier président Loiseau, se faisant l'interprète des membres honoraires de la Compagnie, sut trouver de mâles et sympathiques paroles pour encourager la Société d'Emulation du Doubs à poursuivre son œuvre. On nous saura gré de reproduire cette excellente allocution :

« Messieurs,

» Il est bien téméraire de prendre la parole après les excellents discours que vous venez d'entendre; je m'en garderais bien sans l'absence très involontaire, regrettée d'eux-mêmes comme de nous, des personnages auxquels reviennent d'habitude le droit et l'honneur de vous exprimer nos remerciements et nos sympathies. Il y a déjà bien des années, Messieurs, elles remontent, je crois, à la fondation de votre Société, que vous nous conviez à vos réunions annuelles; nous vous devons le vif plaisir d'assister à ces fêtes de l'intelligence; nous vous en remercions une fois encore. C'est pour nous une grande satisfaction de pouvoir constater par nous-mêmes et de proclamer la prospérité toujours croissante d'une œuvre aussi utile que la vôtre. N'avons-nous pas trouvé une preuve nouvelle de l'importance de vos travaux dans la séance même de ce jour, qui a offert tant d'intérêt à la nombreuse assistance accourue à votre appel? Votre Société vit, marche, travaille, se développe d'année en année; elle est arrivée à occuper une place des plus honorables dans l'estime de tous les corps savants en France et à l'étranger. En parlant de l'étranger, je

placerais avant tout, s'ils pouvaient être des étrangers pour nous, nos voisins de la Suisse, si dignement représentés aujourd'hui par ces bons et fidèles amis auxquels nous tendons une main cordiale. Continuez donc, Messieurs, continuez à marcher dans la voie que vous vous êtes tracée et que vous avez déjà parcourue avec tant de succès. On est sévère en ce moment pour notre pays; on parle de notre décadence; à vous, Messieurs, de lutter par vos persévérants efforts contre l'abaissement des esprits et leur éloignement des fortes et viriles études, qui serait peut-être, s'il était réel, le plus grand de tous nos malheurs. Pour nous, la séance de ce jour nous laisse les meilleures espérances et nous en garderons le meilleur souvenir. Aussi, pour résumer nos impressions, je vous propose un vœu auquel vous vous associerez tous : comme témoignage de notre satisfaction et de notre reconnaissance, je vous propose, sans désigner personne, car il faudrait les nommer tous, la santé des orateurs dont les discours, pleins de charme et d'à-propos, ajouteront encore à la bonne renommée de la Société d'Emulation. »

Le discours que l'on vient de lire fut un digne couronnement pour la fête, en même temps qu'une récompense flatteuse pour ceux qui en avaient été les organisateurs.

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

EN 1874

Discours d'ouverture de la séance publique du 17 décembre

PAR

M. ALFRED DUCAT

PREMIER VICE-PRÉSIDENT ANNUEL

Mesdames, Messieurs,

Une voix plus hautement appréciée que la mienne était appelée, cette année, à vous parler de la Société d'Emulation du Doubs et à vous présenter le compte-rendu de ses travaux ; mais cette voix aimée et sympathique, qu'on allait souvent entendre aux cours d'histoire de notre Académie universitaire, vient de nous être enlevée et nous manquera peut-être pour toujours : notre digne président, M. Chotard, a été nommé doyen de la Faculté des lettres de Clermont. Obligé de se rendre au nouveau poste qui lui est confié, il a exprimé ses regrets de ne pouvoir être en ce moment au milieu de vous, et il m'a laissé le périlleux honneur de le remplacer aujourd'hui.

Un usage général et déjà aussi les traditions de notre Société, qui compte maintenant trente-quatre ans d'existence, obligent vos présidents à exposer à des époques régulières le tableau résumé des derniers travaux accomplis. Cette nécessité d'avoir toujours et forcément quelque chose à dire,

entraîne à cette obligation de chercher sans cesse quelque chose à faire. C'est une sorte d'engagement qui est pris et renouvelé annuellement. Notre Compagnie, qui a pour base l'*Emulation*, pour associés et pour membres des hommes animés d'une sincère bonne volonté, pour premiers témoins vous tous qui répondez d'une manière si bienveillante à nos invitations, ne saurait jamais manquer à ce devoir.

Le but de cette Société est, d'après ses propres statuts : « *de* » *concourir aux progrès des sciences et des arts, de coopérer à* » *la formation des collections publiques, d'éditer les travaux* » *utiles de ses membres, et d'encourager principalement les* » *études relatives à la Franche-Comté.* »

Ce but, qui a été l'objet de nos premiers efforts, est resté constamment le même ; mais nos moyens pour l'atteindre se sont accrus : ils se développent chaque jour, avec cette puissance réelle que renferme le système de l'association, surtout lorsque celle-ci est fondée sur des principes de travail et d'ordre, lorsqu'elle s'appuie sur le dévouement aux intérêts publics.

Avec un tel programme, ainsi posé et toujours suivi, comment n'arriverions-nous pas à quelques résultats ?

Nos rangs, largement ouverts, comptent à présent environ *cinq cents* membres, dont chacun contribue d'une manière plus ou moins directe au développement de l'œuvre commune; *cent trois* sociétés de l'Europe, de l'Afrique française et des grandes cités de l'Amérique sont venues nous tendre les mains et enrichissent notre bibliothèque par les échanges permanents de leurs publications contre nos *Mémoires;* la ville de Besançon, le département et l'Etat nous encouragent par des subventions qui s'augmentent au besoin, suivant l'importance des œuvres à accomplir.

Aussi de nombreux travaux scientifiques et plusieurs entreprises importantes, comme la grande exposition bisontine de 1860, la création du square archéologique, le développement des musées publics, comptent déjà dans nos annales et

témoignent que nous remplissons bien notre but. En même temps, des récompenses obtenues dans les congrès scientifiques annuels, à la Sorbonne, ont prouvé que notre Compagnie a acquis un honorable rang parmi les sociétés savantes de France.

Nous sommes prêts à continuer ; car nous avons à cœur de justifier le décret de 1863, par lequel notre œuvre a été reconnue d'*utilité publique*. Nous espérons être aidés dans cette tâche par tous ceux qui, autour de nous, ont l'intelligence en éveil et le cœur viril ; nous apporterons ainsi, tous ensemble, une part modeste, mais solide, à l'œuvre capitale de la régénération du pays.

Une des principales charges que notre Société s'est imposée consiste dans la publication annuelle des travaux faits par ses membres. Pour la présente année, le volume est complètement édité ; il renferme les mémoires lus ou mentionnés à la dernière séance générale, puis un certain nombre de planches parmi lesquelles se trouve l'esquisse de notre beau tableau de Fra-Bartolommeo. La distribution de ce tome VIII de notre 4ᵉ série a commencé dans la séance d'hier.

Pour l'année prochaine, nous pouvons promettre, dès maintenant, un autre volume qui présentera toute la variété et tout l'intérêt de ses aînés. Il contiendra les lectures qui vont occuper cette séance, plusieurs dessins, puis un grand nombre de mémoires dont je vais essayer de donner une très sommaire énumération.

Passant notre revue en suivant l'ordre des différentes sciences, nous mentionnerons, en *Physique*, un travail dû à un de nos anciens présidents, M. Sire, et ayant pour objet une nouvelle *démonstration du principe d'Archimède*. C'est un excellent complément du mémoire déjà produit par le même auteur, dans nos publications de 1866. La lecture que nous en avons entendue, en séance ordinaire, a été accompagnée d'expériences pour lesquelles notre confrère s'est servi d'appareils très ingénieux dont il est l'inventeur.

En *Géologie,* M. Vézian a donné sur cette science, qu'il professe si bien, la suite d'une longue étude déjà mentionnée dans notre précédent rapport général et publiée dans le tome de cette année. Comme corollaire, nous avons reçu, de M. Georges Berthelin, une note sur les mollusques fossiles du *Gault de Morteau.*

Pour faciliter les recherches en *Botanique*, M. Grenier, doyen honoraire de notre Faculté des sciences, a entièrement achevé la première partie d'une *Revue de la Flore de Franche-Comté.* Ce document, de la plus patiente et de la plus sûre érudition, se reliera, en le complétant, à l'important ouvrage édité dans nos *Mémoires* par le même savant.

Arrivant aux *Etudes historiques*, nous trouvons une notice que l'érudit bibliothécaire de la ville, M. Castan, a préparée sur *Jean Priorat de Besançon.* On se rappelle que M. Ulysse Robert avait signalé, il y a peu de temps, l'existence de ce poète du moyen âge et avait fait connaître de celui-ci une curieuse traduction de Végèce, en vers français, entreprise vers la fin du treizième siècle. Mais, à ces premiers renseignements, notre confrère a joint des détails biographiques se rapportant aux circonstances dans lesquelles Priorat a fait sa traduction; ils donnent à cette dernière un intérêt tout spécial.

Après les études sur le passé, abordons celles du présent; elles nous touchent de plus près, et elles sont d'autant plus indispensables qu'elles serviront de matériaux pour l'avenir.

S'inspirant de cette pensée, M. Mignard, membre correspondant, a écrit et nous a envoyé une *Histoire de l'invasion du Nord, en 1870-1871, dans les provinces de Bourgogne et de Franche-Comté.* Son récit, très détaillé, parfois même très émouvant, est le tableau fidèle des tristes événements dont nos provinces ont été récemment le théâtre. Des documents nombreux, puisés aux sources authentiques et dans les pièces officielles, sont fournis par lui sur la campagne de l'Est. On y suit toutes les péripéties de l'invasion et de la résistance,

puis, hélas! celles de la défaite. C'est une leçon des plus instructives et dont la haute utilité est malheureusement incontestable.

L'*Archéologie*, de son côté, a fourni sa part de travaux et de découvertes. Soit que l'on fouille le sol, soit que l'on touche à d'anciennes constructions, soit encore que l'on secoue la poussière de quelques vieux parchemins, partout le groupe de nos chercheurs fait d'heureuses trouvailles, dont profitent non-seulement l'histoire locale, mais aussi les musées de la province.

Citons d'abord, pour commencer par les faits se rapportant aux époques les plus anciennes, une étude dans laquelle M. Achille Bouillerot, membre correspondant, a rassemblé des documents établissant *la présence de peuplades primitives sur la montagne de Morey (Haute-Saône) et dans ses alentours.* Jusqu'ici, on regardait généralement comme un camp romain l'ouvrage défensif connu sous le nom de Camp de Bourguignon-lez-Morey ; mais dix ans des investigations les plus patientes, puis la mise au jour d'une quantité d'outils et d'armes en silex, permettent maintenant à notre persévérant confrère d'affirmer qu'il s'agit d'un *oppidum* ayant servi de refuge, en cas de péril, aux habitants primitifs de la contrée.

Dans le même ordre d'idées, M. de Prinsac et M. Choffat, l'un membre résidant, le second membre correspondant, ont signalé des découvertes faites en fouillant des cavernes autrefois habitées. Des constatations de ce genre sont toujours fort intéressantes ; elles peuvent même devenir très précieuses lorsque les travaux modernes tendent à faire disparaître pour toujours quelques anciennes constructions, ou quelque curieuse disposition du sol. C'est ainsi que, guidé par ce dernier motif, M. Bial, archéologue très expérimenté, a étudié et décrit deux ouvrages défensifs appartenant à l'antiquité et couronnant les sommets du *Mont-Bart* et du *Mont-Vaudois*, sur lesquels des fortins doivent bientôt être élevés.

Après ces diverses indications, mentionnons aussi, au moins

pour mémoire, les quatre opuscules donnés par M. Castan, et dont les titres sont : 1° récit d'une *fouille faite à la Baume-Noire;* 2° souvenir d'une *visite à Mandeure;* 3° description d'un *cachet d'oculiste romain ;* 4° note sur un *poids romain* du Bas-Empire.

Enfin, pour clore cette série en abordant la période du moyen âge, nous rappellerons que M. Gauthier, archiviste distingué, a écrit une notice sur le *tombeau de Jacques de Clerval,* évêque d'Hébron, mort en 1481, auxiliaire de l'archevêque de Besançon. Ce tombeau, d'une certaine importance monumentale, et dont notre confrère a retrouvé, à Paris, un ancien dessin qu'il veut reproduire, a été détruit en 1674, en même temps que l'église de St-Etienne dans laquelle il était renfermé. On sait que c'est peu après cette date que les derniers restes du vaste édifice ont été définitivement sacrifiés pour faciliter l'établissement des glacis de notre citadelle.

Indépendamment des divers mémoires qui viennent d'être énumérés, le volume prochain contiendra quelques articles extraits, après autorisation, de plusieurs publications étrangères. Ces emprunts, il est superflu de le dire, ne seront donnés qu'en raison de leurs rapports directs avec certaines des questions dont nous nous occupons. Ainsi, nous aurons de M. Quicherat, directeur de l'Ecole des Chartes et l'un de nos plus dévoués membres honoraires, une note qui a paru dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France (1873) :* elle mentionne deux inscriptions appartenant à la région franc-comtoise, lesquelles, jusqu'ici, ont été mal lues et par suite mal interprétées.

M. Quicherat nous dote en outre d'un mémoire dont la première publication a eu lieu dans la *Revue des sociétés savantes,* travail qui élucide la *question du ferrage des chevaux en Gaule.* Des découvertes faites successivement par trois de nos confrères, MM. Delacroix, Castan et Quiquerez, ont fourni à l'éminent archéologue les bases sur lesquelles il s'est savamment appuyé.

Recherchant partout les documents qui peuvent intéresser notre province, M. Castan a signalé les *Inscriptions bourguignonnes,* recueillies en Italie par M. l'abbé Barbier de Montault et publiées dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*. Déjà précédemment, la plupart de ces inscriptions avaient été envoyées par M. l'abbé Pierre Lacroix au respectable M. Weiss. Un extrait de ces deux travaux, contenant celles des inscriptions qui se rattachent à la Franche-Comté, est entrepris par notre zélé secrétaire.

Après tout ce qui vient d'être exposé, j'abuserais de votre bienveillante patience si je donnais la longue liste de publications ou objets divers envoyés à notre Société. Je dois cependant profiter de cette circonstance pour remercier publiquement les personnes qui s'intéressent à nos collections. De loin, comme de près, ces coopérateurs montrent que le dévouement ne s'arrête ni devant les distances, ni devant les sacrifices. Citons, parmi les objets reçus, deux vases antiques, d'origine grecque, recueillis dans la partie submergée d'une des îles de l'Archipel. Ces amphores, qui ont séjourné longtemps dans la mer, sont en simple poterie ordinaire; mais leurs parois sont couvertes de coquilles et même d'éponges qui s'y sont attachées, ce qui fait que l'envoi de M. le capitaine de frégate Ulysse Devarenne, un de nos membres correspondants, intéresse à la fois l'histoire naturelle et l'archéologie.

Entrons dans un autre ordre de faits.

Le mercredi 8 avril dernier, s'ouvraient dans la capitale les assises scientifiques que l'on tient annuellement à la Sorbonne, et auxquelles sont conviés les délégués de toutes les sociétés savantes de France. Comme précédemment, notre Compagnie s'y trouvait représentée par plusieurs de ses membres. Trois d'entre eux ont fait des lectures. Dans la section des sciences, M. Waille a donné communication d'une note sur un *mode de génération s'appliquant aux courbes et aux surfaces du second ordre*. M. Drapeyron a lu, dans la section d'histoire, ses recherches sur *la substitution d'un épiscopat*

germain à l'épiscopat romain en Gaule, sous les Mérovingiens et les Carolingiens; c'est une suite aux études pleines d'intérêt que l'auteur a déjà publiées dans nos recueils. Enfin, dans la série des travaux archéologiques, notre secrétaire a obtenu le second tour de lecture pour ses découvertes érudites sur notre tableau de Fra Bartolommeo. M. Chotard, notre président, s'était chargé de faire cette communication à la place et au nom de M. Castan empêché. Une observation présentée à la fin du congrès par M. Clément de Ris, pour soutenir son opinion émise autrefois sur ce même tableau, motiva de la part de notre confrère une réplique que les journaux ont reproduite et qui nous donne un droit de plus à appeler notre magnifique tableau : *la Vierge des Carondelet.*

Au jour de la distribution des récompenses, la palme d'officier d'académie fut décernée à l'un des nôtres, M. Sire, dont les beaux travaux, publiés dans nos *Mémoires,* avaient attiré depuis longtemps l'attention des maîtres de la science.

Environ un mois après, le 7 mai, une réunion plus intime, plus modeste, mais néanmoins pleine de charmes, était tenue par la Société d'Emulation de Montbéliard. MM. Chotard, Bial et Gassmann répondirent à l'invitation qui nous avait été adressée. M. Bial prit rang parmi les lecteurs : il intéressa son auditoire par les recherches, mentionnées ci-avant, sur les *enceintes des vieux âges au Mont-Bart et au Mont-Vaudois.*

Cependant, la période des joutes scientifiques et des fêtes n'était pas encore close. La Société d'histoire du canton de Neuchâtel nous conviait, pour le 6 juillet, à sa réunion générale qui, cette année, devait avoir lieu aux Brenets, c'est-à-dire aux portes mêmes de notre Franche-Comté. Quatre délégués purent y aller représenter notre Compagnie : deux d'entre eux, MM. Castan et Gauthier, trouvèrent dans cette circonstance, chez notre bien digne confrère M. Jurgensen, la plus aimable hospitalité. Le programme de la journée se composait de trois parties : une séance scientifique et littéraire, un banquet, puis une promenade au Saut-du-Doubs.

Un compte-rendu, ou plutôt un charmant récit de la fête, a été publié dans le *Courrier franc-comtois* (15 juillet 1874) par M. Castan, qui, au nom de notre Société, avait dû prendre la parole pour répondre à l'un des toasts du banquet. Je ne dirai point les marques d'enthousiasme qui ont répondu à l'expression de ses patriotiques pensées; mais je me joindrai à lui pour former le vœu que des réunions de ce genre se tiennent aussi dans notre contrée, en choisissant tantôt un centre industriel, tantôt le voisinage de curiosités naturelles à explorer par les géologues et par les botanistes, tantôt enfin le voisinage de quelque ancien édifice où l'on conduirait les archéologues et les artistes. Sous les auspices de la science, on entretiendrait ainsi une véritable et sincère union entre des populations dont les origines sont communes et dont les intérêts se confondent chaque jour.

Pour clore l'exposé de notre situation, il ne me reste plus, ainsi qu'on le fait à la suite d'une campagne militaire, qu'à établir l'état de nos ressources et à compter nos morts.

Grâce au concours généreux de l'Etat, du département et de la ville, que nous remercions aujourd'hui d'une manière toute spéciale, grâce aussi au nombre toujours croissant des membres qui participent pécuniairement à nos travaux, notre bilan est satisfaisant; les registres de notre trésorier en font foi.

Mais si notre situation financière est prospère, si notre Société se développe et grandit sans cesse, quelques pertes nous touchent au cœur et nous laissent de profonds regrets.

La plus sensible, pour notre Compagnie, est celle d'un de nos anciens présidents, M. Lancrenon, mort à Lods (Doubs), son village natal, le 4 août dernier, dans sa quatre-vingt-unième année.

Notre secrétaire, qui a été honoré longtemps de son amitié et qui, parmi nous, est toujours le premier au devoir, a assisté aux obsèques; il y a prononcé l'éloge du défunt. Pour ajouter encore à cet hommage, il a écrit une notice biogra-

phique qui sera reproduite dans notre volume de l'année prochaine.

On lira ces pages, j'en suis sûr, avec presque autant de surprise que d'intérêt. Beaucoup de personnes y apprendront que M. Lancrenon, par son excessive modestie, son amour de notre pays, son respect pour une parole donnée, avait refusé des positions brillantes qui lui avaient été offertes. Sous les habitudes très simples que nous lui avons connues et qu'il a toujours conservées, on ne soupçonnait pas que l'on possédait en province, près de soi, celui qui avait été l'émule et qui était resté l'ami de la plupart de nos grandes célébrités artistiques. On avait même fini par oublier les œuvres nombreuses qui lui étaient dues et dont plusieurs sont restées en honneur à Paris.

La réserve ordinaire de M. Lancrenon était si grande, qu'il avait presque fallu user de contrainte pour le décider à accepter, en 1860, la présidence de notre Société d'Emulation, puis, en 1870, celle de l'Académie de Besançon.

Après notre grande exposition de 1860, dont il s'était beaucoup occupé, une circonstance particulière appela enfin l'attention du gouvernement sur notre éminent artiste qui, à vingt-deux ans, avait débuté en obtenant le second prix de peinture, qui plus tard ornait de ses ouvrages les palais de Fontainebleau et des Tuileries. La croix de la Légion d'honneur, décernée solennellement, vint rompre l'oubli dans lequel l'homme de mérite avait été laissé trop longtemps. Le titre de membre correspondant de l'Institut, qui lui fut accordé quelques jours après, acheva de réparer l'injustice.

La ville de Besançon doit à M. Lancrenon la création de son musée d'art ainsi que la réorganisation de son école de dessin : dans ses mains, le musée est devenu une des splendeurs de la province; l'école a produit plusieurs artistes distingués.

Pendant ses dernières années, M. Lancrenon, dont l'intelligence et l'activité se maintenaient à la hauteur des circon-

tances, songeait à développer l'enseignement de l'école qui lui était confiée. Il eut la pensée d'y introduire des cours industriels; il en prépara le programme, puis il le proposa à la municipalité, en demandant qu'un de ses anciens élèves, celui qui a écrit ces lignes, fût chargé de collaborer avec lui pour le nouvel enseignement.

Le temps ne me permet pas de m'étendre davantage sur la vie et les œuvres de ce maître que nous avons perdu. Disons seulement que ses dernières années ont été pleines de tristesses et d'épreuves, et que sa mort a été celle d'un chrétien. Puisse chacun de ceux qu'il a dirigés se souvenir de ses leçons et de ses conseils, afin qu'à son exemple il ait le droit de répéter un jour : « *Je n'ai aimé que le vrai, cherché que le beau, voulu que le bien* (1). »

En terminant ce compte-rendu, je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de la sympathie toujours croissante que vous accordez à notre Société; je renouvelle, en toute justice, l'expression de ces sentiments à messieurs les membres d'honneur de la Compagnie pour l'appui constant qu'ils veulent bien nous prêter; je rappelle, enfin, que nous sommes fiers de compter parmi eux une personnalité éminente (2), absente aujourd'hui, mais qui, il y a un an, dans une circonstance analogue à celle de ce jour, nous honorait de ses premiers instants à Besançon et recevait d'un nombreux public un empressé et respectueux accueil. Aujourd'hui, nous avons à témoigner notre reconnaissance à cet illustre membre de l'Académie française pour le bienveillant intérêt qu'il a pris à nos modestes travaux; puis, au nom de nos concitoyens, nous lui exprimons, plus encore, notre profonde gratitude pour les importants services que comme général en chef, aussi bien que comme haut administrateur, il rend tous les jours à notre cité et au pays.

---

(1) Voir le discours de M. Castan.

(2) Son Altesse Mgr le duc d'Aumale.

NOTICE

SUR

LE PEINTRE LANCRENON

Correspondant de l'Institut de France

Par M. Auguste CASTAN

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS.

Séance du 14 novembre 1874.

Les éloges posthumes devraient être exclusivement la récompense de ceux qui, durant leur vie, se sont plus préoccupés de la chose publique que d'eux-mêmes, qui ont moins cherché à satisfaire leur ambition qu'à procurer aux autres des jouissances élevées. Malheureusement il n'en est pas toujours ainsi, et c'est trop fréquemment que nous voyons, même dans les harangues académiques, l'égoïsme décoré du nom de caractère et la cupidité qualifiée de passion généreuse.

En consacrant un souvenir à la mémoire de LANCRENON, nous ne risquerons pas d'encourir les reproches que nous venons de formuler. Jamais homme ne poussa plus loin que lui l'oubli du *moi* et ne fut plus complétement le rigoureux observateur du devoir.

Issu d'une famille ancienne et honorable de propriétaires-cultivateurs (1), il naquit à Lods le 16 mars 1794. Il fut em-

---

(1) Parmi les Francs-Comtois qui cherchèrent un refuge à Rome, lors de la dévastation de la province par les soldats de Weymar, se trouvait Claude-François Lancrenon. Ce fut lui qui obtint pour l'église de Lods, en 1698, un os du bras de saint Arator, accompagné d'un authentique délivré par le vicaire-général du Saint-Siége. Cette relique se conserve

mené tout jeune à Paris par une sœur aînée qui, en se chargeant de l'éducation de deux des nombreux enfants de son père, faisait acte de généreux dévouement. Lancrenon s'inspira de cet exemple, et sa famille seule pourrait dire jusqu'à quel point il poussa envers elle l'esprit d'abnégation.

N'ayant pas à compter sur un patrimoine bien considérable, Lancrenon dut se préoccuper de bonne heure du choix d'une carrière. Sa sœur, femme intelligente et qui s'était instruite par la lecture, le vit sans peine incliner du côté des beaux-arts. Elle connaissait le peintre Vincent, l'un des derniers représentants de l'école qui parlait en peinture le langage de Voltaire : ce fut à lui qu'elle confia son frère, et bientôt le jeune élève se signala par des succès d'atelier. La mauvaise santé de Vincent l'ayant contraint à congédier ses élèves, Lancrenon fut conduit par ce premier maître dans l'atelier de Girodet, l'une des gloires de l'école de David (1). Ici l'on parlait la langue de Racine, mais avec un accent sentimental qui procédait de l'influence de Chateaubriand. Lancrenon avait un caractère docile, une volonté persévérante, un cœur aimant : devenir l'élève chéri d'un grand maître, travailler avec ardeur pour se rendre digne de créer à son tour, exonérer promptement sa sœur des sacrifices qu'elle faisait pour l'élever, telles furent ses premières ambitions, les seules qui pouvaient s'accorder avec sa profonde modestie.

On le cita bientôt comme le type du bon élève, et les rivaux de Girodet enviaient à l'auteur d'*Endymion* cette perle de son atelier. Chaque semaine, Lancrenon produisait une étude peinte d'après le modèle vivant : Pierre Guérin eut

---

encore à l'église de Lods, dans un ostensoir exécuté aux frais de la digne compagne de notre artiste. (*Communication de M. l'abbé* Claudon, *curé de Lods.*)

(1) « Le 16 pluviôse an XIII, mon frère a reçu ses premières leçons de dessin chez M. Dennet. — Le 11 août 1806, il est entré comme élève dans l'atelier de M. Vincent. — 21 septembre 1810, première médaille. — Octobre 1810, entré dans l'atelier de M. Girodet. » (*Notes de Mlle* Lancrenon.)

l'occasion de voir ces études; il les jugea suffisamment bonnes pour les offrir en exemple à ses propres élèves. Lancrenon consentit à les lui vendre au prix de six francs l'une : ce fut le premier argent qu'il eut la satisfaction de compter entre les mains de sa sœur; il avait alors un peu moins de dix-sept ans.

Dès l'année suivante, Girodet l'associait à ses grandes œuvres. Tantôt Lancrenon épurait les contours des compositions du maître, tantôt il ébauchait en couleur les figures esquissées sur la toile, tantôt il exécutait des reproductions d'ouvrages dont plusieurs répétitions étaient demandées (1). Ces exercices, convenablement rétribués d'ailleurs, furent pour notre artiste la source d'une immense instruction : il apprit ainsi les règles de la composition académique et acquit un talent hors ligne comme dessinateur.

Il était déjà distingué parmi l'élite de ses condisciples, quand la loi militaire le réclama pour en faire un soldat. Le monde artistique s'émut d'un tel sacrifice. Sur les instances de Vincent, premier maître de Lancrenon, le corps des professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts décida qu'il formulerait une réclamation en faveur de quelques jeunes gens de grande espérance. Les compétitions étaient nombreuses, et un seul élève de la section de peinture devait être recommandé aux égards du ministre de la guerre. Le jour du vote, les professeurs virent entrer l'un d'eux qui ne paraissait plus guère dans leurs réunions : c'était le statuaire Houdon, l'auteur du *Voltaire* de la Comédie française. Affligé d'une extrême difficulté de la parole, l'illustre vieillard avait orné son chapeau

---

(1) Au mois de janvier 1812, Girodet fut chargé de l'exécution de 36 portraits de Napoléon Ier, en pied, et en grand costume, destinés à être envoyés aux cours impériales. Lancrenon l'aidait dans son travail. (*Archives de l'art français*, t. III, pp. 27-33.) — « Il existe une réduction des *Funérailles d'Atala*, faite par M. Lancrenon et terminée par Girodet. Cette réduction appartient à M. Dupin l'aîné. » (*Œuvres de Girodet*, t. I, p. LVII.)

d'une étiquette portant ces mots : *Je vote pour Lancrenon*. Cette recommandation pittoresque eut un puissant effet : Lancrenon obtint tous les suffrages, et un sursis de départ de six mois lui fut accordé (1). Le crédit de Girodet fit prolonger le sursis d'un second semestre (2); les événements se chargèrent de procurer la libération définitive.

Lancrenon avait concouru de bonne heure pour le grand prix de peinture. Après trois tentatives reconnues fort honorables (3), il semblait, en 1816, que son tour fût arrivé. Le sujet donné aux concurrents était cette fois : *Œnone refusant de secourir Pâris blessé*. Lancrenon produisit sur ce thème une toile qui peut être considérée comme l'un de ses bons ouvrages. Tous les hommes spéciaux de l'Académie des Beaux-Arts lui attribuèrent la première récompense ; mais le jugement définitif devait être prononcé par l'assemblée générale des membres de la Compagnie, et, dans cette épreuve finale, les musiciens votaient au même titre que les peintres. L'un des concurrents de Lancrenon l'emporta sur lui d'un seul suffrage : les peintres réclamèrent hautement contre ce verdict, et ils obtinrent que l'Académie exprimerait publiquement le regret de n'avoir pas deux premiers grands prix à

---

(1) Lettre du peintre Vincent (9 mars 1813), annonçant à Mlle Lancrenon que son frère « est compris dans le nombre des élèves en faveur desquels les professeurs de l'Ecole de peinture et de sculpture ont sollicité auprès du Ministre un sursis de départ, comme devant, par leurs talents, pouvoir prétendre à être admis au concours des grands prix annuels. » — Dépêche officielle (27 avril 1813), informant Lancrenon qu'il lui est accordé un sursis de départ jusqu'au 1er octobre.

(2) Lettre de Girodet au préfet du Doubs (24 septembre 1813), informant ce magistrat que Lancrenon est sur le point d'obtenir une nouvelle suspension de départ de six mois. » (*Archives de l'art français*, t. III, pp. 32-33.) — Dépêche officielle (28 septembre 1813), notifiant à Girodet que cette seconde faveur est accordée à son élève.

(3) En 1812, le sujet du concours étant les *Poursuivants de Pénélope massacrés*; en 1813, le sujet étant la *Mort de Jacob*; en 1814, le sujet étant *Diagoras porté en triomphe par ses deux fils vainqueurs aux Jeux Olympiques*.

décerner. Lancrenon eut le second grand prix, et le troisième rang fut accordé à Victor Schnetz, le futur directeur de l'Académie de France à Rome. Lancrenon n'avait que vingt-deux ans : son heureux rival, Antoine-Jean-Baptiste Thomas, comptait deux années de plus, et Schnetz était âgé de vingt-huit ans (1).

Lancrenon venait donc d'obtenir le plus flatteur des insuccès : sa jeunesse lui permettait d'entrer encore en loge et de dissiper un nuage qui éclipsait pour lui le soleil de l'Italie. Mais ce nuage fut épaissi par la tempête que fit son maître à la suite du concours de 1816. Girodet qualifia tout haut de *criante injustice* le jugement de ses collègues (2), et beaucoup de ceux-ci s'en trouvèrent froissés. Lancrenon vit avec regret la ruine de l'une de ses plus chères espérances (3); il fut toutefois le premier à absoudre l'auteur de ce pénible contretemps. Le maître n'avait péché que par excès d'amitié pour son élève : lui en vouloir eût été peut-être habile, mais à coup sûr peu digne d'un noble caractère.

Girodet fut sensible à la délicatesse du procédé de son disciple, et dès lors Lancrenon devint en quelque sorte son enfant adoptif. Cette première compensation fut suivie de diverses marques d'intérêt et d'estime. Le comte de Forbin, directeur général des musées, voulut s'associer à la protestation de Girodet : il fit exposer au salon la toile si mal jugée, et de plus il gratifia Lancrenon de la commande d'un tableau dont le sujet fut laissé à son choix (4). C'est là l'origine du

---

(1) *Moniteur universel* des 6 octobre et 14 juillet 1816.

(2) C'est l'expression dont se sert Girodet dans une lettre annonçant à son élève que le comte de Forbin fera exposer au salon de Paris le tableau de concours de Lancrenon.

(3) Lancrenon avait encore été admis aux concours de 1817 et de 1818. Les deux tableaux qu'il produisit à ces occasions ont pour sujets : *Castor et Pollux enlevant Hélène*, et l'*Arrivée de Jupiter et de Mercure chez Philémon et Baucis*. Ce sont deux toiles fort estimables.

(4) Commande d'un tableau de figures demi-nature, du prix de 3,000 fr. (25 juin 1817). — Ce tableau fut exposé en 1819 (nº 682 du livret).

Tobie rendant la vue à son père, placé dans la galerie de Fontainebleau. Avant de commencer l'exécution de cet ouvrage, Lancrenon avait remporté à l'Ecole des Beaux-Arts, en 1817, le prix du concours pour la tête d'expression. Cette tête, grande comme nature, a pour sujet l'*Admiration;* elle fait partie du musée de l'Ecole des Beaux-Arts.

Chaudement patronné par son maître dont il partageait l'atelier et les travaux, admis dans l'intimité des plus grands peintres de l'époque, estimé des administrateurs qui distribuaient les commandes, Lancrenon n'eut bientôt plus à regretter la mésaventure de 1816. La saine jouissance du travail le remplissait de satisfaction. Deux ans après l'achèvement du *Tobie*, l'Etat lui fit la commande d'un plafond destiné au palais des Tuileries : il représenta *Borée enlevant Orythie*, et cette grande toile accrut encore sa réputation (1).

Son principal succès date de 1824. C'était le temps de la grande lutte entre les classiques et les romantiques, ceux-là n'admettant que les effets de la ligne, ceux-ci subordonnant tout aux jeux de la couleur. Chaque exposition était un champ clos où les partisans des deux systèmes, non moins exclusifs les uns que les autres, se livraient des batailles acharnées. Le salon de 1824 fut l'occasion d'un mémorable tournoi de cette nature. Au *Fleuve Scamandre* de Lancrenon (2), que les classiques portaient aux nues, l'école romantique opposa les *Massacres de Scio* d'Eugène Delacroix, une vraie débauche de couleur. Le gouvernement fit acte de sagesse en achetant les deux toiles ; elles furent placées l'une et l'autre au musée du Luxembourg. Un peintre distingué, Heim, prit pour sujet d'un de ses meilleurs tableaux : *Charles X distribuant les récompenses au salon de 1824 ;* Lancrenon est représenté dans

(1) Ce tableau commandé le 24 juin 1821, le sujet laissé au choix de l'artiste, fut exposé en 1822 (n° 786 du livret). — L'auteur a fait une lithographie d'après cet ouvrage.

(2) Ce tableau, commandé le 18 juillet 1822, figure au livret de 1824 sous le n° 1010.

cette toile, et l'on y aperçoit également l'ouvrage qui lui méritait cet honneur. Le *Fleuve Scamandre* eut une vogue considérable : Aubry-Lecomte le traduisit en lithographie (1), et la vente de cette estampe produisit un tel bénéfice que, pour la seule part de ses droits d'auteur, Lancrenon recueillit une dizaine de mille francs.

Il est rare que les joies de ce monde n'aient pas un voile noir pour revers : ainsi arriva-t-il à Lancrenon. A la fin de cette même année 1824 (9 décembre), il eut la douleur de perdre Girodet. Ce maître, qui voyait dans Lancrenon son continuateur, avait l'intention de l'instituer héritier de sa belle fortune. Saisi par une maladie qui fit des progrès rapides, Girodet demanda au baron Larrey, son médecin, s'il pouvait remettre au jour suivant la dictée de ses volontés posthumes. Le docteur répondit affirmativement, et pourtant le malade expira dans la nuit, laissant ses biens à des parents éloignés qu'il connaissait à peine. A la vente du mobilier de Girodet, Lancrenon acheta la palette et l'appui-main de son maître : il s'en est servi jusqu'à ses derniers jours.

Si Lancrenon était désormais, comme peintre, en possession de la faveur d'une partie du public, il avait, comme dessinateur, le premier rang, et personne ne le lui contestait. Lorsqu'il s'était agi d'exécuter pour Louis XVIII, privé de l'usage de ses jambes, un dessin de la *Vénus de Milo* nouvellement arrivée au Louvre, le comte de Forbin avait jugé Lancrenon le plus capable de bien rendre ce chef-d'œuvre de la statuaire antique (2). Depuis, ce fut parmi les graveurs un empressement extrême pour obtenir, comme bases de leurs

---

(1) Voir une annonce élogieuse de cette lithographie, dans la *Revue encyclopédique*, t. XXIX (1826), pp. 614-615.

(2) C'est d'après ce dessin que la *Vénus* a été gravée pour le *Musée royal* de Henri LAURENT, t. II, 1818, in-fol. — Lancrenon coopéra, en 1825, à l'ouvrage intitulé *Sacre du Roi*, par deux dessins, l'un représentant un page, l'autre un huissier portant la masse, qui lui furent payés 800 francs chacun.

travaux, des dessins de Lancrenon. Les graveurs Forster (1), Laugier (2), Vallot (3), Bein (4), le choisirent pour collaborateur de plusieurs estampes. Ces dessins, joints à de nombreux portraits, procuraient l'aisance à notre artiste, mais sans l'absorber tout entier. Exceptionnellement laborieux, il trouvait encore le temps de se livrer à la composition et de répondre aux commandes officielles. En 1827, il exposa son *Apothéose de Sainte Geneviève,* commandée par la ville de Paris pour l'église de Saint-Laurent (5), et contribua, par deux morceaux de grande peinture, à la décoration de l'une des salles affectées au Conseil d'Etat, dans le palais du Louvre. Ces morceaux ont pour sujets : *La Paix fait régner la Justice et verse l'Abondance sur la terre,* puis le *Génie de la Paix* (6). En 1831, parut le tableau d'*Alphée et Aréthuse*, acquis par l'Etat pour servir de pendant au *Fleuve Scamandre* (7) ; en 1833, ce fut le

(1) Dessins de la *Sainte-Famille*, d'après Léonard de Vinci ; de *Charles-Quint visitant les tombeaux de Saint-Denis,* d'après Gros (dessin payé 2,000 francs) ; d'*Enée et Didon,* d'après Guérin.

(2) Dessin de *Sainte-Anne, la Vierge et l'Enfant Jésus,* d'après Léonard de Vinci.

(3) Dessin de la *Bataille d'Eylau,* d'après Gros.

(4) Dessins d'une *Nymphe effarouchée par des chasseurs,* composition de Lancrenon, qui lui donna pour pendant un *Jeune homme se mirant dans une fontaine,* également gravé. Ces deux compositions valurent à Lancrenon une médaille d'or de la Société des Amis des arts de Paris. — Lancrenon dessina, en outre, la *Duchesse de Berry et ses enfants,* d'après Gérard, pour une gravure exécutée en 1829.

(5) Ce tableau, commandé par le préfet de la Seine le 19 avril 1824, fut payé 3,000 francs et exposé en 1827 (nº 628 du livret). Lancrenon fit lui-même une lithographie d'après ce tableau. — Le même artiste exécuta d'autres lithographies, tant d'après ses propres compositions que d'après celles de Girodet, son maître. Parmi les lithographies faites d'après des dessins de Girodet, nous citerons : *Louis XVI présentant son testament à saint Louis* (1825) ; *Jupiter et Calisto, Jupiter et Léda* (1825-1826), ces deux dernières estampes faisant partie de l'ouvrage intitulé : *Les Amours des dieux.*

(6) Un tableau et un dessus de porte, commandés en 1825 et 1826, et payés 5.000 francs. Voir la description de ces deux ouvrages dans le livret du salon de 1827, p. 23.

(7) Livret de 1831, nº 1216. — L'Etat paya ce tableau 2,000 fr. (16 août

tour d'*Haïdée recueillant le dernier souffle de Don Juan* (1).

La révolution de 1830 avait jeté quelque perturbation dans la vie de notre artiste. Lancrenon n'était pas né révolutionnaire, mais son esprit libéral s'associait aux revendications de la classe moyenne. Il était d'ailleurs lié d'amitié avec quelques-uns des chefs du mouvement qui devait aboutir au renversement de Charles X. Durant les combats de l'une des journées de juillet, il fut rencontré par Godefroy Cavaignac, et celui-ci le pria d'aller dire à sa mère que son fils vivait encore.

Pour se remettre de ces poignantes émotions, Lancrenon ne trouva rien de mieux qu'une excursion au pays natal : il en était parti à l'âge de huit ans, et n'y était jamais rentré. C'est en contemplant la belle nature, en éprouvant les douceurs de la vie de famille, qu'il fut pris de la tentation de renoncer au célibat. L'année suivante il revenait dans son village pour épouser l'une de ses nièces (2).

Rattaché par le plus solide des liens à sa province d'origine, Lancrenon ne tarda pas à y compter de nombreux amis. Il connut, entre autres, le bibliothécaire Charles Weiss, qui poussait jusqu'à la passion le culte de la patrie franc-comtoise (3). Weiss avait réorganisé à Besançon une bibliothèque qui comptait déjà parmi les premières de la France, et il désirait ardemment qu'une tâche analogue fût remplie pour la création d'un musée d'art dans la même ville. Lancrenon lui parut parfaitement apte à la conduite d'une telle entreprise : il lui fit si bien la cour dans ce sens, qu'il enleva son consentement. Une délibération du conseil municipal de

---

1831), et le plaça au musée du Luxembourg en regard du *Fleuve Scamandre*. Les deux toiles ont été depuis envoyées au musée d'Amiens.

(1) Livret de 1833, n° 1417.

(2) 4 octobre 1831. — L'un des témoins du mariage fut le professeur de droit Bugnet, de Bolandoz.

(3) Voir ma *Notice sur Charles Weiss*, dans les *Mém. de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, t. IV (1868), pp. 463-470.

Besançon, en date du 7 août 1834, autorisa le maire à nommer Lancrenon directeur-conservateur du musée, aux appointements de 1,500 francs par an. Il est relaté dans ce même acte que Lancrenon venait de refuser la direction de l'école de dessin de Valenciennes, pour laquelle on lui offrait un traitement de 3,000 francs.

A peine Lancrenon était-il installé à Besançon, qu'il recevait de la direction des Beaux-Arts une lettre ainsi conçue :

« Paris, le 17 mars 1835.

» Monsieur et ancien camarade,

» M. le Ministre de l'Intérieur (M. Thiers) a vu le beau dessin que vous avez exécuté, pour Forster, d'après la *Sainte-Famille* de Léonard de Vinci (1), et il en a été si satisfait qu'il en a voulu faire l'acquisition pour le musée qui va être formé à l'Ecole royale des Beaux-Arts, et dans lequel seront réunies de belles copies des chefs-d'œuvre des grands maîtres.

» M. le Ministre a demandé si vous consentiriez à aller en Italie faire, pour le compte du gouvernement, des dessins de quelques-uns des beaux ouvrages dont il serait bon de mettre des copies dans le musée de l'Ecole. Ne connaissant pas vos intentions, je n'ai pu répondre positivement à cette question.

» Aussi le Ministre m'a-t-il chargé de vous prier de lui faire savoir : quelle est votre position à Besançon? quels sont les avantages que vous assure votre emploi ? afin qu'il puisse juger si le prix qu'il mettrait à vos travaux vous serait une indemnité suffisante, dans le cas où votre emploi ne vous serait pas conservé pendant votre absence.

» Vous voyez, Monsieur et cher camarade, que M. le Ministre ne voudrait pas vous entraîner à troquer une vie

---

(3) Ce dessin, payé 1,000 francs à Lancrenon et cédé pour le même prix par Forster à l'Ecole des Beaux-Arts, se voit encore dans cet établissement.

tranquille contre quelques billets de mille francs, que vous gagneriez très vite, sans doute, mais qui, après tout, ne vous tiendraient peut-être pas lieu de votre position actuelle.

» Voyez..., tâtez-vous, et si le voyage d'Italie vous tente, répondez au Ministre, en le mettant à même de vous tenir compte de votre empressement à lui être agréable.

» Je saisis avec plaisir, Monsieur et ancien camarade, cette occasion de vous renouveler l'assurance de ma haute considération.

» *Signé :* DUMONT. »

Une pareille offre était bien séduisante : elle permettait à Lancrenon de réaliser le rêve le plus ardent de sa jeunesse ; elle livrait à sa curiosité d'artiste cette terre d'Italie dont une fatalité semblait lui avoir jusqu'alors interdit l'accès. Et pourtant Lancrenon déclara ne pouvoir accepter. Il s'était chargé de l'organisation d'un musée, et il aurait cru manquer à sa parole en interrompant cette tâche. Comme Lancrenon ne se vanta pas du sacrifice qu'il avait fait au devoir, sa conscience seule put lui en tenir compte, et à ses yeux c'était l'essentiel.

La création du musée occupa notre artiste pendant dix ans. Besançon avait possédé, dans le siècle dernier, un grand nombre d'œuvres d'art ; mais la révolution française, avec sa prétention puérile de fonder l'avenir sur les ruines du passé, s'était engouée de la passion de détruire. Toutes les représentations de figures ou d'emblèmes monarchiques, en n'importe quelle matière, avaient été brisées, fondues ou brûlées. Ce qui avait échappé à la destruction se composait de 121 tableaux, tous plus ou moins détériorés par un long séjour dans des locaux malsains (1). Lancrenon recueillit pieusement ces épaves et entreprit de leur rendre leur ancien lustre. Pour un artiste accoutumé au rôle de créateur, c'était une bien fastidieuse besogne ; mais il y avait un noble but à

(1) Inventaire dressé par Baldauf, en juin 1831.

atteindre, et cette perspective est l'antidote du découragement. Au noyau primitif du musée s'ajoutèrent les tableaux et dessins encadrés que la ville avait reçus de l'architecte Paris ; puis, une fois la collection installée et disposée avec goût, les cadeaux de l'Etat et des particuliers ne se firent pas attendre : plusieurs sont dus aux relations personnelles de Lancrenon (1). De 121 numéros portés à l'inventaire primitif, le contenu du musée s'éleva graduellement jusqu'au chiffre de 700 objets (2).

Tandis que Lancrenon ravivait les beaux ouvrages que les étrangers admirent dans notre musée, l'administration municipale songeait à lui demander un autre genre de restauration. L'école de dessin de la ville manquait d'un chef qui, par son talent et son caractère, pût avoir raison du désordre introduit dans l'établissement. Cette mission devait être pénible, et Lancrenon eût préféré de beaucoup qu'un autre s'en chargeât. Mais, comme il l'a dit lui-même dans une circonstance solennelle, il avait fait un pacte avec le dévouement (3). Nommé directeur de l'école de dessin, le 1er novembre 1840, il s'engageait, moyennant un traitement annuel de 1,200 fr., à donner chaque jour une leçon de trois heures. Son enseignement porta bientôt les plus heureux fruits, car il sut joindre la bienveillance à la justice, exciter l'émulation sans éveiller l'orgueil, diriger les efforts de chacun suivant les diverses aptitudes qu'il constatait. Ses conseils, affectueux et discrets, jouissaient d'une grande autorité parmi les élèves, et ceux-ci, comme il l'a dit encore lui-même, lui rendaient en

(1) Entre autres, une gracieuse peinture faite par l'impératrice Marie-Louise, sous les auspices de Prud'hon, léguée par M. Ballouhey, ami intime de Lancrenon.

(2) *Catalogue des peintures, dessins et sculptures du Musée de Besançon*, par J.-F. LANCRENON, 5e édition ; *Besançon, imp. Dodivers*, 1865, in-12.

(3) *Discours prononcé par M. Lancrenon, correspondant de l'Institut de France, à la distribution des prix de l'Ecole de dessin de Besançon, le* 25 *août* 1872, dans le *Courrier franc-comtois* des 27-28 août, et dans l'*Union franc-comtoise* du 27 août ; tirage à part, 4 pages in-12.

gratitude ce qui leur prêtait en direction (1). Beaucoup d'entre eux lui sont redevables de leur entrée dans la carrière des arts : avec un mot de Lancrenon, tout jeune homme pauvre était admis gratuitement dans les grands ateliers de la capitale.

Aussi longtemps que ses forces le lui permirent, Lancrenon ne laissa pas inactif son savant pinceau. Bien que privé du secours des modèles vivants, il put, avec les seules ressources de son imagination et de sa mémoire, créer, pour les églises de Besançon, deux pages de grande peinture. Je veux parler de sa *Sainte Philomène*, placée en 1841 dans l'église de la Madeleine, image radieuse dont l'éclat défie les atteintes du temps ; je veux parler aussi de sa *Vierge* de l'église du Séminaire, ouvrage terminé en 1843. L'illustre graveur Forster vit, en 1856, ce dernier tableau, et il exprima le regret de n'être plus d'âge à en faire le sujet d'une estampe. Parmi les derniers ouvrages de Lancrenon, citons la *Petite fille jouant avec un chien*, morceau exposé au salon de Paris en 1845 (2), puis le portrait du garde des sceaux *Courvoisier*, exécuté d'abord pour la ville de Baume et répété pour le musée de Besançon.

Bornant son ambition au fidèle accomplissement de ses devoirs professionnels, résumant ses soucis dans l'éducation de ses trois enfants, notre artiste oublia pendant dix-huit années le chemin de la capitale. Il fallut une circonstance impérieuse pour le décider à y revenir : en novembre 1852, son fils aîné devait commencer à Paris ses études de droit ; il alla l'installer. Ses vieux camarades, presque tous parvenus au faîte des honneurs, l'accueillirent à bras ouverts. Visconti, l'un d'entre eux, demeura stupéfait en constatant que Lan-

---

(1) *Discours prononcé par M. Lancrenon, correspondant de l'Institut de France, à la distribution des prix de l'Ecole de dessin de Besançon, le* 25 *août* 1872, dans le *Courrier franc-comtois* des 27-28 août, et dans l'*Union franc-comtoise* du 27 août ; tirage à part, 4 pages in-12.

(2) Livret de 1845, nº 966.

crenon n'était pas décoré. « C'est un oubli, s'écria-t-il, et je tiendrai la main à ce qu'il soit réparé! » Quelques mois après, le célèbre architecte du Louvre mourait subitement d'une attaque d'apoplexie.

L'oubli, car c'en était un, ne devait être réparé qu'en 1860. Nous avions alors organisé une exposition universelle, qui profita grandement à la fabrique d'horlogerie de Besançon, tout en contribuant à développer l'éducation artistique du pays. Sur nos instantes prières, Lancrenon voulut bien nous rendre le service d'occuper, pendant cette année laborieuse, le poste de président de la Société d'Emulation du Doubs. Comme c'était à cette compagnie que l'on devait l'exposition, et que son président avait eu grande part à la création de l'œuvre, une croix de la Légion d'honneur fut solennellement remise à Lancrenon, le 3 novembre 1860 (1). Huit jours après, l'Académie des Beaux-Arts lui conférait la distinction bien autrement rare de correspondant de l'Institut (2).

De même que tous les artistes qui ont cherché leurs inspirations dans les hautes sphères de la pensée, Lancrenon n'avait négligé aucune occasion de s'instruire : il lisait beaucoup et ne fréquentait que les livres sérieux. Sur les questions historiques, il avait parfois la précision d'un professeur spécial. On n'a pas oublié les mercuriales, pleines de bon sens et d'à-propos, par lesquelles il ouvrait, chaque année, la distribution des prix de son école de dessin. C'était ordinairement la vie d'un artiste franc-comtois qu'il proposait ainsi

---

(1) Voir les comptes-rendus de la cérémonie de distribution des récompenses de l'exposition universelle de Besançon, dans les journaux la *Franche-Comté* et l'*Union franc-comtoise*; voir aussi le discours prononcé par Lancrenon au banquet annuel de la Société d'Emulation du Doubs, le 13 décembre 1860 (*Mémoires*, 3e série, t. VI, pp. xlii-xlvi).

(2) Délibération de l'Académie des Beaux-Arts, de l'Institut de France (10 novembre 1860), élisant correspondant Joseph-Ferdinand Lancrenon, peintre d'histoire, en remplacement du statuaire Bonnefond, de Lyon, décédé.

aux méditations de ses élèves (1). La dernière fois qu'il leur adressa publiquement la parole, le 25 août 1872, il crut devoir prendre pour sujet de discours le récit de sa propre existence. « Notre artiste, ajoutait-il, a aujourd'hui 78 ans et plus : il croyait compenser par l'expérience ce qu'il avait pu perdre du côté des forces physiques ; il paraît qu'il s'était trompé... Il ne convient pas, mes chers élèves, que je vous dise ici le nom de cet artiste. Mon successeur, j'aime à l'espérer, aura le bon goût de vous l'apprendre. Mais ce que je tiens à vous dire moi-même, en vous faisant mes plus tendres adieux, c'est que je continuerai à m'intéresser de cœur à la marche de cette institution et à l'avenir de ses élèves. Suivant votre désir, qui m'a vivement touché, mes conseils demeureront au service de vous tous ; car tous vous pensez sans doute que si la vieillesse trop prolongée peut exciter quelques impatiences, elle n'est point inutile à ceux dont l'appétit ne consiste qu'à vouloir s'instruire (2). »

Ce n'était pas sans s'être fait une dure violence que Lancrenon mettait en scène ses titres éclatants et ses immenses services ; son âme d'artiste était ulcérée par la mesure prise, à son insu, pour lui donner un successeur (3). On lui conser-

---

(1) C'est en 1859 que Lancrenon commença la série de ses discours biographiques : il débuta par un coup-d'œil d'ensemble sur les origines de l'enseignement artistique à Besançon ; puis il écrivit des notices sur le statuaire Luc Breton, les peintres Wyrsch, Chazerand, Jourdain et Borel, les architectes Nicole et Bertrand, les peintres Péquignot et Jacques Prévost, le statuaire Monnot. Ces discours ont paru dans le journal la *Franche-Comté*, jusqu'en 1865, et depuis dans le *Courrier franc-comtois*. Les études sur Prévost et Monnot ont été éditées, avec des notes, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4ᵉ série, t. IV (1868), pp. 299-307 ; t. V (1869), pp. 357-365. Dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, Lancrenon a publié deux discours de présidence intitulés : *Souvenirs sur le peintre Gérard* et *Notice sur Girodet* ; ann. 1870, pp. 1-10, 83-96.

(2) *Discours* du 25 août 1872, déjà cité.

(3) On reprochait à Lancrenon d'être insouciant à l'endroit de l'enseignement professionnel. On aurait dû pourtant se souvenir que, dès 1869,

vait ses appointements de directeur du musée, mais en ne cachant pas que c'était une sorte de traitement de réforme qu'il allait recevoir (1). En d'autres temps, son ami Charles Weiss avait pu toucher, pendant dix années qu'il fut infirme, la totalité de ses appointements de bibliothécaire, sans qu'il vînt à la pensée de personne, pas même à celle de son coadjuteur, que de tels égards ne fussent pas conformes aux bonnes règles (2). Lancrenon aurait eu droit aux mêmes égards, s'il était devenu infirme; mais il jouissait alors du plein exercice de ses facultés intellectuelles et physiques. Personne n'ignorait d'ailleurs la généreuse conduite qu'il avait tenue lui-même envers un de ses adjoints prématurément atteint d'une paralysie des jambes : loin de demander le remplacement de cet auxiliaire, il avait trouvé naturel de le suppléer dans son service et de s'imposer ainsi, durant plusieurs années, un surcroît quotidien de fatigues.

Le coup qui frappait Lancrenon fut d'autant plus cruel, que notre artiste avait perdu, par la faute de sa trop confiante bonté, presque toute la petite fortune qui résultait de ses économies. Il dut subir la loi du plus fort (3); mais le

---

l'excellent directeur réclamait, par écrit, l'adjonction à son école d'un cours de dessin industriel, et qu'il désignait M. l'architecte Ducat comme pouvant en être chargé.

(1) *Union franc-comtoise* du 28 août 1872.

(2) Les emplois municipaux sont assez pauvrement rétribués pour que ceux qui les occupent, quand ils ne déméritent pas, aient droit à la sécurité du lendemain. S'il arrive qu'un homme de valeur, comme l'était Lancrenon, consente à ne toucher, pendant toute sa carrière active, que des appointements équivalents à une pension de retraite des plus modestes, c'est bien le moins qu'en retour d'un tel dévouement, il n'y ait pas de réduction pour lui à l'époque de la vieillesse. Ce principe a été longtemps traditionnel à Besançon.

(3) Nous regrettons, sans en blâmer notre artiste, que Lancrenon ait anéanti le testament par lequel il léguait à la ville de Besançon la belle toile du concours de 1816, ainsi que les charmantes réductions en peinture du *Fleuve Scamandre* et d'*Alphée*. — Ces ouvrages, réunis aux divers travaux de Lancrenon qui étaient restés entre ses mains, sont conservés à Lods, dans la famille de l'auteur.

souci de sa dignité ne lui permit pas d'accepter gratuitement la portion congrue que la ville lui départissait : il entreprit, pour n'être point inutile, la restauration d'une grande toile détériorée dont l'Etat s'était dessaisi en faveur du musée de Besançon.

Lancrenon, blessé au cœur, vécut, ou plutôt languit encore pendant deux années. Il s'éteignit enfin, dans son village natal, le 4 août 1874, âgé de 80 ans et demi.

Le lendemain, toute la commune de Lods assistait à ses funérailles. Le deuil était conduit par les fils du défunt, MM. Emile Lancrenon, ancien magistrat, et Auguste Lancrenon, capitaine au 137e d'infanterie; par son gendre, M. Mangenot, sous-inspecteur des forêts; par son neveu, M. Lancrenon, ancien notaire.

M. Besson, maire de Lods; M. J.-B. Billefod, doyen du conseil municipal; M. Victor Tripard, président du conseil de fabrique; M. Castan, conservateur de la bibliothèque de Besançon, tenaient les coins du poêle.

Après les prières de l'Eglise, dites par M. l'abbé Claudon, curé de Lods, l'auteur de cette notice se fit l'interprète des sentiments de l'assistance en prononçant le discours suivant :

« MESSIEURS,

» Celui que nous accompagnons pour la dernière fois n'était pas seulement un homme honnête, un père de famille accompli, un ami sûr et dévoué; c'était encore un éminent artiste et un bon citoyen. Les regrets intimes seraient donc un cortége insuffisant pour sa mémoire, car elle est du petit nombre de celles qui appartiennent de droit à l'histoire du pays. Je viens, comme l'un des ouvriers de cette histoire, préluder, par quelques mots sortis du cœur, aux hommages que mérite à tant de titres le vénéré doyen des peintres francs-comtois.

» LANCRENON (Joseph-Ferdinand) naquit à Lods le 16 mars

1794. Il était le dernier enfant d'une nombreuse famille qui avait pour traditions l'amour du travail et l'attachement au sol natal. Emmené tout jeune à Paris, sous les auspices d'une sœur aînée qui fut sa seconde mère, il manifesta de bonne heure un goût prononcé pour les arts du dessin. Sa sœur, loin de contrarier cette vocation, le fit entrer dans l'atelier de Vincent, artiste dont la touche spirituelle et facile contrastait avec la manière académique qui commençait à devenir la loi de l'école française. Les leçons de Vincent ne servirent guère qu'à délier la main du jeune Lancrenon, car bientôt il passa dans l'atelier de Girodet, et devint l'élève préféré, le collaborateur incessant, l'inséparable ami de ce grand maître.

» La France traversait déjà des jours terribles. Elle cueillait des lauriers sur les champs de bataille, mais aussi, suivant son habitude, elle ne songeait pas à compter ses morts. L'inexorable conscription réclamait sans cesse de nouveaux soldats. Lancrenon fut appelé plusieurs fois sous les drapeaux, et, bien qu'il eût un frère mort aux armées (1), le crédit de son maître ne réussissait pas à lui faire obtenir des sursis. Il fallut que l'Ecole des Beaux-Arts élevât la voix : une démarche des professeurs fut faite en faveur de notre artiste, et, par deux décisions ministérielles consécutives, il eut l'équivalent d'une libération du service militaire.

» L'Ecole ne tarda pas à voir que sa sollicitude avait été bien placée : en effet, dans le concours de 1816, Lancrenon remporta le second grand prix. Les ennemis de son maître l'empêchèrent d'avoir la première récompense : il en était jugé digne par les hommes les plus compétents, et son tableau de concours, la *Mort de Pâris*, peut encore témoigner que ceux-là ne se trompaient pas.

» Lancrenon fut dédommagé par des commandes qui le mirent en relief. Son tableau de *Tobie rendant la vue à son*

(1) Jean-Baptiste Lancrenon, soldat de la garde impériale, décédé à Vienne (Autriche), le 9 janvier 1810.

père fut acquis par l'Etat, en 1819, et placé dans la galerie de Fontainebleau. Il créa, en 1822, un plafond pour les Tuileries, ayant pour sujet *Borée enlevant Orythie.* A l'exposition de 1824, son *Fleuve Scamandre* eut un immense succès ; cette toile, si distinguée comme sentiment et comme étude, d'une si exquise finesse d'exécution, partagea les éloges et les assauts de la critique avec les *Massacres de Scio* d'Eugène Delacroix, le coloriste par excellence des temps modernes. Lancrenon, voulant donner un pendant à cette remarquable page, produisit, en 1831, *Alphée et Aréthuse.* Ces deux morceaux de premier ordre ont été longtemps admirés au musée du Luxembourg : l'Etat en a fait depuis les pierres angulaires du musée naissant de la ville d'Amiens. Dans cette énumération des grandes pages de notre artiste, nous ne saurions omettre l'*Apothéose de sainte Geneviève,* placée dans l'église de Saint-Laurent, à Paris ; puis deux tableaux allégoriques, représentant *la Paix, la Justice et l'Abondance,* qui décoraient l'une des salles du Louvre.

» Si Lancrenon jouissait, comme peintre, de la faveur du public éclairé, plus grande encore était, parmi les artistes, sa notoriété comme dessinateur. Dans cette spécialité, son talent était réputé sans rival, et les plus illustres graveurs le désiraient à l'envi pour interprète préalable des chefs-d'œuvre qu'ils avaient à reproduire. Ce fut à lui que la direction des Beaux-Arts demanda le premier dessin de la *Vénus de Milo :* cette traduction était destinée au roi Louis XVIII, et l'artiste lui-même devait la présenter au monarque ; Lancrenon réussit à merveille, mais son excessive modestie lui fit décliner l'honneur d'une audience royale.

» Cette modestie, qualité distinctive de notre artiste, fut l'une des causes qui le ramenèrent dans son pays d'origine : il s'était marié dans ce pays, avait choisi son excellente compagne au sein de sa propre famille, avait fait bénir son union par le curé de ce village où il était né et où il a voulu mourir ; il n'aspirait plus qu'à mériter, par des services, l'estime de

cette Franche-Comté qui, jusqu'alors, ne s'était montrée ingrate envers aucun de ses nobles enfants.

» Devenu l'émule et l'ami du bibliothécaire Charles Weiss, il accepta la mission de créer un musée d'art dans le chef-lieu du département du Doubs. Par des acquisitions intelligentes, par des restaurations habiles, il parvint à doter Besançon de l'une des plus remarquables galeries artistiques de la France provinciale.

» A cette tâche énorme, il ajouta bientôt l'entreprise, encore plus difficile, d'une réorganisation de l'école de dessin de Besançon. Sous une autorité aussi érudite que paternelle, l'école retrouva son ancienne prospérité. Il serait trop long de citer tous les élèves distingués qui durent à la science et aux bontés de Lancrenon leur entrée dans la carrière des arts. Qu'il nous suffise de dire que deux grands prix de Rome, M. Giacomotti et M. Machard, comptent parmi ses disciples.

» A l'inverse de tant d'autres qui font la chasse aux distinctions et aux titres, Lancrenon se défendit plus d'une fois contre les honneurs qui venaient le chercher : il fallut que ses amis lui fissent violence pour le placer, en 1860, à la tête de la Société d'Emulation du Doubs, et, en 1870, au fauteuil de présidence de l'Académie de Besançon. Mais s'il s'agissait de se dévouer sans bruit, il était toujours prêt à accomplir consciencieusement sa large part d'un travail collectif. A la suite de l'exposition bisontine de 1860, dont il avait été l'un des plus actifs organisateurs, le gouvernement s'aperçut que notre artiste ne figurait pas encore sur les cadres de la Légion d'honneur : cet oubli fut solennellement réparé. Huit jours plus tard, l'Institut de France, qui gardait mémoire des éclatants succès de Lancrenon, lui avait conféré la haute distinction de correspondant de l'Académie des Beaux-Arts.

» Pourquoi faut-il que Lancrenon, le plus discret, le plus inoffensif, le meilleur des hommes, n'ait pas toujours rencontré chez autrui la bienveillance et la justice? Son cœur, très sensible, a été cruellement éprouvé par les déceptions, et

sans le baume consolateur qu'il puisait dans la tendresse des siens, la dernière étape de son existence n'aurait été qu'une longue amertume. Nous ne dirons rien de plus sur ces circonstances attristantes : Lancrenon est mort en chrétien, et il a tout pardonné.

» Adieu, cher et vaillant soldat du devoir ! Votre vie ne présente qu'un édifiant enchaînement de bonnes œuvres, et lorsque vous quittiez cette terre pour un monde meilleur, vous avez pu, en toute conscience, vous rendre ce précieux témoignage : « Je n'ai aimé que le vrai, cherché que le beau, » voulu que le bien ! »

LES

SOCIÉTÉS SAVANTES DE FRANCHE-COMTÉ

AU CONGRÈS DE LA SORBONNE, EN 1874

(Extrait de la *Revue des sociétés savantes des départements,* 5e série, t. VII, mars-avril 1874.)

Extrait du compte-rendu des lectures faites à la section d'Archéologie, par M. A. CHABOUILLET, secrétaire de la section.

Séance du 8 avril 1874.

M. CASTAN a envoyé un mémoire intitulé *La Vierge des Carondelet,* qui, en l'absence du secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs, a été lu par M. Chotard, président de cette savante Compagnie. Ce mémoire est consacré à l'histoire d'un admirable tableau de Fra Bartolomeo, peint sur panneau de bois, que possède la cathédrale de Besançon. Le sujet est la Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, portée par des anges et glorifiée par plusieurs saints. Ces saints, au milieu desquels on distingue, selon l'usage, le donateur agenouillé, sont saint Sébastien, saint Jean-Baptiste, saint Etienne, saint Antoine et saint Bernard (1).

M. Castan commence par établir, avec toute raison, que ce tableau est l'une des rares peintures de Fra Bartolomeo qui existent en France; mais il ajoute que ce morceau d'art est fort peu connu. Notre savant confrère me permettra-t-il de protester contre cette dernière assertion? Que ce tableau soit mal éclairé dans la cathédrale de Besançon, comme le

---

(1) Ce tableau a 2m, 80 de hauteur et 2m, 30 de largeur.

regrette M. Castan, tout le monde en convient, mais qu'il soit fort peu connu, voilà ce que n'admettront pas les amateurs des arts, qui tous l'ont vu ou du moins en ont entendu parler. Comment en serait-il autrement ? Le Louvre ne possède que deux tableaux de ce peintre, l'un des plus grands artistes qu'ait fournis l'ordre de Saint-Dominique auquel appartint aussi Fra Angelico, de cet illustre *Frate Bartolomeo*, qui a la gloire de compter parmi les maîtres de Raphaël, et l'on ne connaîtrait pas aujourd'hui un tableau, l'un des meilleurs qui soient sortis de ses mains, un tableau qui, depuis plusieurs siècles, est exposé dans la métropole d'une de nos grandes villes ! Loin d'être peu connu, le Fra Bartolomeo de Besançon est si célèbre, que les *Guides du voyageur* eux-mêmes ne manquent jamais d'en parler. Il est vrai qu'ils en parlent parfois singulièrement ; j'en ouvre un qui, décrivant la cathédrale de Besançon, s'exprime ainsi : « On y voit plusieurs tableaux très dignes d'attention, entre autres *le Saint Sébastien des frères Bartolomier* (1). »

Cette bévue, dont la généalogie serait facile à dresser, n'est-elle pas à elle seule une preuve de la notoriété de ce chef-d'œuvre ? Mais il y en a d'autres. Est-ce un tableau fort peu connu, celui dont M. le comte Clément de Ris parlait en ces termes, il y a quinze ans, dans son ouvrage sur les Musées de province, qui a déjà eu deux éditions : « Mais voici de quoi fonder non-seulement la réputation d'un musée, mais celle d'une ville. » — « C'est, » disait plus loin ce bon juge, « un admirable tableau, aussi remarquable à tous égards que l'*Orate pro pictore* du Louvre (2) du même maître, et plus

(1) Voyez *Guide classique du voyageur en France*, par Richard, p. 125; édition de 1855, p. 124, col. 1.

(2) Il s'agit de l'un des deux Fra Bartolomeo du Louvre. Sur ce tableau, qui représente le mariage de sainte Catherine, en présence de la Vierge, de saint Barthélemi, etc., on lit sur la base du trône de la Vierge : *Orate pro pictore, M. D. XI*, et sur la marche au-dessus : *Bartholome floren. or. præ. (Bartolomeo, florentin, de l'ordre des Prêcheurs).*

important. » Enfin, ajoutait l'écrivain, « ce tableau a un dernier mérite, celui de n'avoir pas une retouche, pas un repeint (1). »

D'où vient le Fra Bartolomeo de Besançon? Qui l'a commandé à l'artiste? Suivant une tradition dont Dunod s'est fait l'écho, s'il n'en est pas l'auteur, ce tableau aurait été destiné au roi de France, serait passé, on ne sait trop comment, entre les mains de l'un des frères Carondelet, fils de Jean Carondelet, chancelier de Bourgogne (2), et ce serait ce fils qui l'aurait donné à la cathédrale de Besançon. Suivant cette tradition, qui repose sur l'historiette contée par Vasari d'un *Saint Sébastien* de Fra Bartolomeo (3), avec lequel il n'est pas possible d'identifier cette *Vierge dans les cieux*, avant de faire hommage de ce tableau au chapitre de Besançon, l'acquéreur y aurait fait ajouter le portrait de Jean Carondelet le père, ou celui de Claude, son quatrième fils. M. Castan a facile-

---

C'est le nº 65 de la *Notice des tableaux de l'école italienne*, par M. Frédéric VILLOT, édition de 1852. Du reste, si le Louvre ne possède que deux tableaux de Fra Bartolomeo, la *Salutation angélique* (nº 64), et celui dont nous venons de parler, on peut y voir exposés onze dessins de ce grand maître, décrits dans la *Notice des dessins, etc.*, publiée en 1868 par M. Frédéric REISET, aujourd'hui directeur des musées nationaux. En outre, le Louvre possède vingt autres dessins de Fra Bartolomeo dans ses innombrables portefeuilles.

(1) Voyez les *Musées de province, histoire et description*, par L. CLÉMENT DE RIS, 2e édition, p. 71 et suivantes.

(2) Le cabinet des médailles possède une médaille représentant d'un côté Jean Carondelet, alors président de Bourgogne, et de l'autre sa femme Marguerite de Chassey; cette médaille, datée de 1479, a été publiée par le *Trésor de Numismatique*. (Voyez *Médailles françaises*, 1re partie, p. 38, pl. XLVIII, nº 3.)

(3) Voyez VASARI, *Vie de Fra Bartolomeo di San Marco*, t. VII, p. 161, édition Lemonnier. D'après les savants annotateurs de cette édition, publiée en 1851, le Saint Sébastien en question aurait passé d'une des résidences royales des environs de Paris, au moment de la Révolution, entre les mains d'un particulier nommé Benjamin Alaffre, et on le voyait chez lui, à Toulouse, au moment où ils écrivaient. Le saint est représenté nu, et recevant la palme du martyre que lui apporte un ange.

ment démontré l'inexactitude de cette tradition, en faisant observer que la figure du donateur n'a pas été rajoutée, attendu que sa place était indiquée par la composition ; mais, curieux de savoir à qui décidément la ville de Besançon devait son Fra Bartolomeo, le secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs a courageusement entrepris de dépouiller les registres capitulaires de la cathédrale. Aussi heureux que dans ses fouilles de la place Saint-Jean, le vaillant chercheur a été payé de ses peines par la découverte d'un document constatant que ce fut véritablement par un des frères Carondelet que la *Vierge glorieuse* fut donnée à la cathédrale de Besançon. Seulement ce frère n'est pas Jean, comme le croyait Dunod, c'est Ferry, archidiacre de ladite cathédrale, lequel séjourna longtemps en Italie. Jusqu'ici je suis entièrement d'accord avec M. Castan, mais j'ai quelques doutes à lui proposer sur ce qui va suivre. Se fondant sur des motifs qui ne nous paraissent pas concluants, tout en consolidant et en précisant la tradition qui attribuait le don du tableau à un membre de la famille Carondelet, notre savant collègue ne croit pas devoir reconnaître Ferry Carondelet dans le personnage agenouillé aux pieds de la Vierge, à la droite du spectateur ; suivant lui, ce serait Jean, frère de Ferry. Je n'ai pas vu le tableau de Besançon, mais j'en ai sous les yeux une photographie que M. Castan a envoyée à la Sorbonne, et, comme il était naturel de le penser, de l'aveu de M. Castan lui-même, je suis disposé à y reconnaître Ferry et non Jean son frère. Les traits de Ferry Carondelet sont connus ; il existe de ce personnage un portrait, assez beau pour avoir été attribué à Raphaël ; ce portrait, que l'on conserve en Angleterre dans la galerie des ducs de Grafton, a été gravé plusieurs fois, notamment par Larmessin, et, ou je m'abuse fort, ou le donateur de Besançon et l'original de ce portrait ne font qu'un (1) ; c'est d'ailleurs l'avis de connaisseurs éclairés et

---

(1) PASSAVANT, l'érudit historien de Raphaël et de ses œuvres, a men-

expérimentés que j'ai consultés à ce sujet. J'ajoute que l'on connaît aussi les traits de Jean Carondelet, le frère de Ferry. Le Louvre possède un portrait de ce personnage par Jean Mabuse, et chacun pourra s'assurer que les deux frères ne se ressemblaient guère (1). Ferry avait des traits fins, la tête plutôt allongée et fort distinguée ; Jean, au contraire, a une large tête, non sans puissance, mais presque vulgaire. Toutefois je me garde bien de trancher cette question, qui ne pourrait recevoir de solution définitive que par le secours de photographies de grande dimension des portraits de Jean et de Ferry Carondelet, et même d'un troisième personnage, de Jacques Panciatichi, car on a aussi donné ce dernier nom à notre donateur.

Ici, quel que soit mon désir de ne pas allonger cette analyse, je ne puis me dispenser de m'arrêter un instant.

Dans le livre sur les Musées de province dont nous venons de parler, mon savant collègue, M. Clément de Ris, a émis, à propos du Fra Bartolomeo de Besançon, une hypothèse conciliable, à la rigueur, avec la découverte récente de M. Castan, hypothèse que je dois discuter. Selon M. le comte Clément de Ris, le tableau de Besançon serait celui-là même dont il est question dans un document publié *in extenso* par le P. Marchese (*Mémoires sur les artistes de l'ordre de Saint-Dominique* (2)), et en extrait par les commentateurs de Vasari (*édition Lemonnier*), comme ayant été commandé à Fra Bartolo-

---

tionné ce tableau dans son ouvrage. Il ne le croit pas de la main de Raphaël, mais il suppose qu'il pourrait bien avoir été ébauché par le prince de la peinture. (Voyez traduction française de 1860, t. II, n° 295). Quant à l'identification du portrait, elle est certaine. Ferry Carondelet est représenté lisant une lettre dont la suscription porte ses noms, *Ferrico Carondelet*. Sur certaines épreuves de la gravure de Larmessin, le mot *Ferrico* est devenu *Invico*.

(1) Le portrait de Jean Carondelet porte les noms et titres de ce personnage peints sur le cadre qui est contemporain de la peinture. C'est le n° 277 de la *Notice des tableaux des écoles allemande, flamande*, etc., de M. Frédéric Villot, édition de 1853.

(2) Marchese, *Memorie dei più insigni artifici domenicani.*

meo par un noble et riche patricien de Florence, Jacques Panciatichi, curé de Quarrata, pour l'église des Dominicains de Pistoie. Si cette identification était admise, le tableau n'ayant subi aucun repeint, il est évident qu'il faudrait y reconnaître, non plus l'un des frères Carondelet, mais Jacques Panciatichi, et telle est, en effet, l'opinion de M. le comte Clément de Ris, qui, en entendant la lecture de M. Castan, a annoncé l'intention de discuter par écrit l'assertion contraire, dont l'auteur n'était pas présent à la séance. M. le comte Clément de Ris a, en effet, lu sur ce sujet, le 10 avril, une lettre adressée à M. le président de la section d'archéologie. La lecture de cette lettre n'a pas modifié les idées de M. Castan, qui m'a fait l'honneur de me le faire savoir, et je dois dire que je ne suis pas plus que lui partisan de l'identification proposée par M. le comte Clément de Ris, mon savant collègue et ami. Autant qu'on peut en juger par les termes du document, qui n'est autre que le contrat passé entre l'artiste et Panciatichi, la ressemblance entre le tableau destiné à Pistoie et celui de Besançon n'est pas aussi grande qu'il a semblé à M. Clément de Ris, et, de ce que l'on ne sait pas le sort du tableau destiné à Pistoie, il ne s'ensuit pas nécessairement que ce soit celui que l'on possède à Besançon. Fra Bartolomeo a-t-il exécuté le tableau destiné à Pistoie ? Nous l'ignorons ; quant à l'analogie du sujet et à la conformité de dimensions, ce ne sont pas des arguments irréfragables. Ne sait-on pas qu'on répétait bien souvent les mêmes sujets au temps de Fra Bartolomeo ? D'ailleurs, c'est surtout la présence de saint Sébastien et de saint Jean-Baptiste, nommés dans le contrat, qui a conduit M. Clément de Ris à reconnaître le tableau destiné à Pistoie dans celui de Besançon ; mais M. Clément de Ris oublie que, dans le document original, parmi les saints demandés par Panciatichi figure saint Paul, que l'on ne retrouve pas sur le tableau de Besançon (1), et c'est là un point

---

(1) A la vérité les annotateurs du Vasari-Lemonnier ont omis le nom

capital que fait ressortir avec raison M. Castan. D'ailleurs savons-nous quels autres saints Fra Bartolomeo représenta dans le tableau de Pistoie, si tant est qu'il l'exécuta? Panciatichi n'avait spécifié que trois des saints qu'il désirait voir figurer dans le sien, saint Jean-Baptiste, saint Sébastien et saint Paul; quant aux autres, il en avait laissé le choix au prieur Fra Giovanni-Maria Canigiani et à Fra Bartolomeo, et, en outre, il ne parle pas des anges que nous voyons dans le tableau de Besançon. On ne peut donc affirmer que le tableau de Besançon soit celui qui aurait été fait pour Pistoie. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je ne prétends pas plus décider cette question que la première; mais, comme il me semble reconnaître Ferry Carondelet dans le donateur du tableau de Besançon, j'incline à croire que ce personnage, qui fut chargé des affaires de l'empereur Maximilien et de son petit-fils l'archiduc Charles en cour de Rome, a fort bien pu commander cette *Vierge glorieuse* pour l'église du chapitre dont il était archidiacre, pendant le séjour qu'il fit en Italie, de 1510 à 1512 environ.

En terminant ce compte-rendu, il me reste à féliciter M. Castan de sa découverte. Quelle que soit l'opinion qui prévaudra sur le fait de la commande du tableau et sur la personnalité du donateur agenouillé, M. Castan n'en a pas moins démontré que la tradition qui attribuait le don de ce chef-d'œuvre à un Carondelet était fondée, et que c'est à Ferry Carondelet que la ville de Besançon doit ce joyau, l'un des plus précieux de sa couronne artistique. Le tableau de Besançon pourrait donc porter désormais, non plus le nom de *Vierge des Carondelet,* mais celui de *Vierge de Ferry Carondelet.*

Me permettra-t-on enfin d'exprimer un vœu? Ce serait

---

de saint Paul dans l'extrait du document original qu'ils ont publié; mais on lit ce nom dans le texte complet donné par le livre du P. MARCHESE.

que la ville de Besançon, ou la Société d'Emulation du Doubs, entreprît de faire graver ce chef-d'œuvre, qui mérite cet honneur à tous égards.

Extrait du compte-rendu des communications faites à la section des sciences, par M. Blanchard, secrétaire de la section.

Commission des Sciences mathématiques.

M. Waille, de la Société d'Emulation du Doubs, expose un mode de génération qui s'applique à toutes les courbes et les surfaces du second ordre. Ce mode de génération a été indiqué par Jacobi. M. Waille fait voir qu'il fournit tous les cas particuliers, et développe ce qui est relatif à la parabole et aux paraboloïdes.

Extrait du compte-rendu des lectures faites à la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de cette section.

Séance du 8 avril 1874.

Mémoire sur la substitution d'un épiscopat germain à l'épiscopat romain en Gaule sous les Mérovingiens et les Carolingiens, par M. Ludovic Drapeyron, de la Société d'Emulation du Doubs.

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les Grecs et les Latins, intrépides missionnaires et docteurs éprouvés, étaient les seuls évêques de la Gaule. Ce sont des Latins, des Grecs surtout, qui conquirent notre pays à une foi nouvelle. Dès que la conversion fut opérée, l'épiscopat devint l'apanage des familles sénatoriales. Qu'est Grégoire de Tours, sinon l'expression la plus complète, la plus saisissante de ce patriciat ecclésiastique? Jusqu'à la fin du VIe siècle, ce clergé, cet épiscopat tinrent bon. Le procès de Prétextat, la révolte du faux mérovingien Gondowald, que soutinrent tant d'évêques gallo-romains, les rendirent suspects. Chilpéric et Frédégonde

les persécutèrent ; Gontran les défendit ; Brunehilde finit par se brouiller avec eux. Sous Clotaire II, à partir de la constitution perpétuelle de Paris, les évêques furent ordinairement choisis parmi les prêtres attachés à la personne du roi, et Francs pour la plupart. *Vel certe, si de palatio eligitur, per meritum personæ et doctrinæ ordinetur*, disait cette constitution. Une invasion germanique s'opère dans l'Eglise. Mais comment l'Eglise gallo-franque prit-elle de la consistance et en vint-elle à une lutte acharnée contre l'Eglise gallo-romaine ? M. Drapeyron montre tout un essaim de moines austrasiens se formant à Luxeuil, sous la direction de saint Colomban et de ses successeurs. « Ces moines, qui appartenaient en général aux familles les plus illustres (à celle d'Héristall, par exemple), fondèrent de nombreuses abbayes en Bourgogne, puis en Neustrie, puis en Austrasie. Ils s'emparèrent bien vite des évêchés de l'Austrasie, de cette partie de la Bourgogne qui était comprise dans le bassin de la Saône, et pénétrèrent dans la Neustrie et même en Aquitaine. Le conflit entre l'Eglise franque, qui arrivait, et l'Eglise romaine, qui finissait, éclata à l'époque d'Ebroïn et de saint Léger. Il fut sanglant et décisif. Les hagiographes ont exalté ou dénigré saint Léger, suivant le parti auquel ils appartiennent. Testry a décimé l'Eglise romaine ; Vincy fait définitivement prévaloir l'Eglise franque. Des guerriers tonsurés s'improvisent abbés ou évêques. Saint Boniface modifia cet état de choses ; mais il se contenta d'instruire les Germains ; il ne les exclut pas du sanctuaire pour y faire entrer les Gallo-Romains. La *germanisation* de l'Eglise entraîna la chute des Mérovingiens. Sous Charlemagne, Hincmar nous l'affirme, « les seigneurs laïques et ecclésiastiques siégeaient ensemble ou séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières ou mixtes. » Cette communauté de langage et d'intérêts, que Grégoire de Tours n'a pas même entrevue, nous montre l'importance politique de la révolution que retrace M. Drapeyron. Ce n'est qu'après la mort de Charlemagne

qu'une aristocratie *permanente,* maîtresse de l'Eglise comme du sol, fit son apparition en Gaule. Les frères des ducs et des comtes héréditaires prirent alors possession des abbayes et des cités. Abbés et évêques entrèrent, au même titre que les ducs et les comtes, dans les cadres de la féodalité. La féodalité ne poussa de si profondes racines que parce qu'elle avait une double origine, une double consécration, temporelle et spirituelle.

Après avoir exposé cette théorie, M. Drapeyron examine successivement plusieurs des objections qu'elle a soulevées à l'Institut et à la Sorbonne, surtout en ce qui concerne la grandeur et la nouveauté du rôle qu'elle attribue à la Bourgogne dans l'histoire primitive de la France, idée que M. Amédée Thierry avait accueillie avec faveur.

Séance du 9 avril.

Diplômes de Louis IV d'Outre-Mer, roi de France, et d'Othon Ier d'Allemagne, fixant les limites du comté de Bourgogne au xe siècle, par M. Jules Finot, de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône.

Les archives du département de la Haute-Saône possèdent deux diplômes du xe siècle qui permettent de fixer approximativement quelle était la situation politique et géographique du comté de Bourgogne entre les deux grands Etats, la France et l'Empire germanique, qui se constituaient alors. Ce sont : 1° la donation de Louis IV d'Outre-Mer, roi de France, accordant, à la prière du comte Hugues, les monastères de Sainte-Marie de Faverney et de Saint-Léger d'Enfonvelle à Adelard et à son épouse Addela ; 2° la concession faite par l'empereur Othon à l'abbé Baltramne et à ses compagnons du droit de s'établir à Lure. L'authenticité de ces deux titres ne saurait être mise en doute. Ils constituent, par les mentions géographiques qu'ils renferment, deux monuments im-

portants, non-seulement pour les annales de la Franche-Comté, mais aussi pour l'histoire nationale. Ils retracent, en effet, une page de l'histoire de la frontière française, et, à ce point de vue, on comprend le grave intérêt qu'ils présentent. C'est à la fin du IXe siècle et pendant le cours du Xe que se sont constituées définitivement les deux nationalités germanique et française, aux prises encore aujourd'hui. La dissolution de l'empire de Charlemagne donna lieu à la séparation de deux races différentes par le langage et par les mœurs. Il est donc curieux de rechercher quelles furent alors les limites que se donnèrent ces deux peuples. La discussion à laquelle se livre sur ce point M. Jules Finot prouve que l'histoire, sur laquelle voudraient s'appuyer quelques écrivains allemands pour justifier certaines prétentions germaniques sur la Franche-Comté, est tout à fait contraire à ces revendications. Les titres du Xe siècle attestent que ce pays jouissait alors d'une véritable indépendance, et que les comtes qui le possédaient et l'administraient invoquaient tour à tour, pour assurer leur pouvoir, l'appui des monarques voisins. Au XIIe et au XIIIe siècle, sous les maisons de Souabe ou de Hohenstaufen, comme au Xe, comme aux temps modernes sous la maison d'Espagne, la Franche-Comté, toute française par le langage, les mœurs et les coutumes judiciaires, n'aspirait qu'à un seul but, maintenir son indépendance, s'administrer elle-même, en un mot garder son autonomie, jusqu'au jour où elle devait être réunie à la glorieuse nation vers laquelle l'attirait irrésistiblement une étroite communauté de race et d'institutions.

Séance de distribution des récompenses le samedi 11 avril 1874.

Prix de mille francs accordé par la section d'histoire et de philologie à la Société d'Emulation de Montbéliard.

Extrait du discours de M. Hippeau, secrétaire de la section.

La Société d'Emulation de Montbéliard....... a été fondée

en 1852. Elle ne s'est pas uniquement livrée aux recherches historiques et archéologiques ; elle s'est occupée de faire connaître l'état général du pays et de constater les progrès qu'il a faits dans l'industrie et les sciences, de reproduire les détails les plus intéressants de sa faune et de sa flore, d'étudier enfin sa constitution historique et géologique.

Parmi les travaux, concernant particulièrement l'histoire, que contiennent les dix volumes, et qui sont dus principalement à M. le pasteur Tuefferd (1), à MM. Quiquerez (2) et Tuetey (3), le Comité a distingué les deux derniers, qu'elle a publiés tout récemment ; ils ont pour titre : *Les Ecorcheurs sous Charles VII* (2 forts volumes in-8°), dont l'auteur est M. Tuetey. En récompensant l'œuvre importante dont la Société d'Emulation de Montbéliard vient d'enrichir la science historique, la section d'histoire et de philologie a saisi cette occasion de témoigner sa sympathie pour une compagnie qui, malgré l'exiguité de ses ressources, a déjà produit plusieurs intéressants travaux.

Les bandes sauvages qui, au XIVe siècle sous le nom de *Grandes compagnies*, et au XVe siècle sous le nom plus expressif d'*Ecorcheurs,* ont répandu pendant plusieurs années la terreur dans plusieurs de nos provinces, occupent une grande place dans les récits des chroniqueurs et des historiens de cette époque lamentable. Le tableau des horreurs commises par ces pillards, à la tête desquels on est étonné de trouver le frère du duc Charles de Bourbon, le bâtard d'Armagnac, Antoine de Chabannes, depuis comte de Dammartin, et Pothon de Saintrailles et La Hire, inspire une profonde pitié pour le pauvre peuple qui ne se voyait délivré des troupes étrangères que pour être envahi par ces bandes d'écorcheurs.

---

(1) *Essai sur l'administration gouvernementale du comté de Montbéliard et des quatre seigneuries, jusqu'en* 1793.

(2) *Histoire des comtes de Ferrette.*

(3) *Etude sur le droit municipal au* XIIIe *et au* XIVe *siècle en Franche-Comté, et en particulier dans le comté de Montbéliard.*

« Tout le tournoyement du royaume de France, dit Olivier de la Marche (1), estoit plein de places et de forteresses dont les gardes vivoient de rapine et de proye ; et par le milieu du royaume et des païs voisins s'assembloient toutes manières de gens de compagnies (que l'on nommoit escorcheurs) et chevauchoyent et aloient de païs en païs et de marche en marche, querans victuailles et aventures pour vivre et pour gaigner sans regarder n'espargner le païs du roy de France, du duc de Bourgogne ne d'autres princes du royaume. »

C'est peu de temps après le traité d'Arras, en 1444, que les provinces au nord de la Seine virent apparaître ce ramassis de brigands, pourvus d'une organisation militaire, qui renouvelèrent les entreprises des grandes compagnies, avec cette différence que les excès de toute nature commis par les nouveaux routiers effacèrent tous les exploits de leurs devanciers et laissèrent un souvenir impérissable dans l'esprit des populations épouvantées de tant d'horreurs.

M. Tuetey, répondant au vœu exprimé par la Société de Montbéliard, a rassemblé avec le plus grand soin tous les documents qu'ont pu lui fournir nos riches archives nationales et les archives étrangères, en mettant à profit les récits des chroniqueurs, pour retracer une histoire complète de ces dernières grandes compagnies. Il les a suivies dans leurs courses aventureuses, marquées à chaque pas par le meurtre et l'incendie, à travers la Bourgogne, la Lorraine et l'Alsace, et plus tard dans la Suisse, lorsque le conseil du roi, dirigé par le célèbre duc de Richemont, se décida à mener hors de France ces hordes sous la conduite du Dauphin. Ce n'est qu'après cette campagne de 1444 que put être accomplie, par la création des armées permanentes, la réforme militaire qui est l'œuvre capitale du règne de Charles VII.

Le premier volume est consacré au récit animé de chacune des expéditions des écorcheurs ; le second contient une série

---

(1) *Mémoires*, chap. IV.

de documents qui ne sont pas moins intéressants que l'histoire elle-même. Ils sont au nombre de 118 et méritent d'être lus avec une attention toute particulière, non-seulement parce qu'ils sont pour l'histoire les meilleures pièces justificatives, mais parce qu'ils offrent une foule de détails qui font pénétrer profondément dans la connaissance des mœurs et des usages de cette époque.

Parmi les personnes qui, en récompense de leurs travaux, ont obtenu le titre d'officier d'académie, nous devons citer :

MM. le docteur Quélet, botaniste à Hérimoncourt, membre de la Société d'Emulation de Montbéliard (Doubs).
Sire, chimiste, membre de la Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.

RÉUNION

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE NEUCHATEL

Tenue aux Brenets, le 6 juillet 1874

RAPPORT A LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

Par M. Auguste CASTAN

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS
MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE NEUCHATEL

Séance du 11 juillet 1874.

Messieurs,

La Société d'histoire de Neuchâtel a l'excellente habitude de se réunir, chaque année, sur un point différent du canton : il en résulte que chacune des localités de ce beau pays est successivement initiée et intéressée au but que poursuit l'association ; il en résulte aussi que les plus humbles parcelles de la vérité historique ont l'occasion de se révéler et trouvent leur moment pour prendre place dans le domaine de la publicité.

En 1869, je vous disais que cet exemple pourrait être utilement suivi par la Société d'Emulation du Doubs. Notre compagnie n'a tenu, jusqu'à présent, qu'une séance solennelle par année, et cette séance a lieu dans la saison d'hiver. Notre public est alors celui des salons, ce dont nous sommes loin de nous plaindre ; mais nous ne comptons, parmi nos auditeurs et nos convives, qu'un nombre relativement restreint de confrères du dehors. Conservons cette séance de l'hiver

et continuons à la remplir principalement par des morceaux d'histoire et d'archéologie ; mais songeons aussi à une expansion foraine qui, tout en nous procurant une ample moisson d'adhérents, nous permettrait de recueillir bon nombre de documents précieux. La réunion foraine se tiendrait dans la saison d'été, tantôt ici, tantôt là ; et comme notre champ d'études est illimité, elle pourrait varier de point de vue suivant le lieu qui serait choisi : à Morteau, par exemple, on s'occuperait plus spécialement de la flore jurassique ; à Baume-les-Dames, des débris paléontologiques de nos cavernes ; à Saint-Hippolyte, des accidents géologiques qui ont donné naissance à nos pittoresques vallées ; à Ornans, des *tumulus* celtiques ; à Quingey, des villas et des routes romaines ; à Pontarlier, des sépultures de nos envahisseurs burgundes, etc., etc.

Insister, comme je le fais, sur l'utilité qu'il y aurait pour nous à imiter, dans leurs manifestations champêtres, nos voisins d'au delà des monts, c'est vous dire que nous rapportons une impression des plus favorables de la onzième réunion annuelle tenue aux Brenets, le 6 juillet dernier, par la Société d'histoire de Neuchâtel.

Vous vous souvenez, Messieurs, que notre éminent confrère M. Jules Jurgensen, le petit-fils du célèbre horloger danois qui vint fixer au Locle ses pénates, vous avait gracieusement demandé la faveur d'abriter, dans son chalet du Châtelard-sur-Doubs, les délégués que vous enverriez à la réunion des Brenets. M. Gauthier et moi, que vous aviez désignés pour vos représentants, trouvâmes à la gare du Locle l'hôte aimable qui, par son beau talent littéraire et ses sympathies pour la France, a, depuis bientôt trois ans, gravé son nom dans vos esprits et dans vos cœurs. Une voiture à deux chevaux nous transporta rapidement au Châtelard. Le pavillon danois flottait sur la maison, et, tout à côté, un grand mât livrait aux caprices de la brise embaumée un immense drapeau français. Nous saluâmes avec émotion, en serrant pour

vous les deux mains de notre hôte, cet emblème de notre chère nationalité. M. Jurgensen portait à sa boutonnière le ruban de la Légion d'honneur, décoration que le gouvernement français lui a récemment décernée, en retour de son dévouement sans limites envers nos infortunés soldats.

La cordiale hospitalité de M. Jurgensen, les délicates attentions de sa compagne si distinguée, les charmes de l'habitation privilégiée où nous avons été reçus, tout cela nous laisse un souvenir durable auquel nous aimerions vous associer. Le Châtelard est assis au sommet de la montagne qui porte, à mi-côte, le joli village des Brenets, et dont les pentes, soudées aux anfractuosités pittoresques du *Col-des-Roches*, vont plonger dans le premier des bassins du Doubs. On voit en face les frontières de France, avec leurs entablements rocheux et les dentelures sévères des sapins qui les couronnent ; en perspective, on a les deux puissantes lignes de hauteurs entre lesquels le Doubs a creusé son lit. On repose sur la terre helvétique, mais la page de nature qui s'offre aux regards appartient à la France.

Après une soirée passée dans la contemplation de ce spectacle, après une nuit splendidement éclairée par les astres qui semblaient faire leur cour à la comète, nous descendîmes, le lundi matin, aux Brenets, lieu de la réunion où nous devions vous représenter. Le programme de cette réunion comprenait une séance d'histoire et d'archéologie, un banquet et une course au *Saut-du-Doubs*.

La séance eut lieu dans le temple des Brenets. Une centaine de membres de la Société d'histoire de Neuchâtel s'y trouvèrent réunis. Vos délégués furent invités à occuper des siéges d'honneur placés à la droite du président. Nous eûmes la satisfaction de nous rencontrer avec d'autres Français : M. Charles Cournault, conservateur du musée de Nancy ; M. Charles Clément, le docte critique d'art du *Journal des Débats* ; puis deux autres membres de notre compagnie, M. Paillot, l'érudit botaniste, et son ami M. Cordier, vérifi-

cateur des douanes au Villers. A la gauche du président siégeaient les principaux dignitaires de la Société d'histoire de Neuchâtel : M. le colonel de Mandrot, notre fidèle collaborateur; M. Desor, l'une des célébrités politiques et scientifiques de la Suisse; M. Fritz Berthoud, député au Conseil national; M. Gustave de Pury, trésorier de la Société. MM. Bonhôte et Châtelain tenaient la plume comme secrétaires.

La séance débuta par des préliminaires administratifs : M. le docteur Guillaume fut élu président pour l'année 1875, et l'on choisit les Verrières pour lieu de la réunion de l'an prochain.

Le président annuel était M. Alexandre Daguet, professeur d'histoire à l'Académie de Neuchâtel, l'un des plus savants annalistes de la Suisse. Il ouvrit la série des communications par un intéressant discours, plein de faits et écrit avec une élégante facilité : c'était un résumé de l'histoire de la Société qu'il dirige. M. Daguet est un libéral de la vieille et bonne école : il stigmatise volontiers les tyrannies, et particulièrement celles qui s'intitulent démocratiques, car elles ne comportent ni l'excuse de la tradition, ni le frein de l'éducation. M. Daguet voulut bien rappeler parmi ses titres personnels la part qu'il prit, dans sa jeunesse, au congrès scientifique de Besançon ; il cita les noms des Bisontins qu'il avait connus et appris à estimer en 1840 : Weiss, Duvernoy, le professeur Bourgon, Viancin, Pérennès, Clovis Guyornaud ; MM. Marnotte, Alphonse et Emile Delacroix, Tripard, etc.

M. Hippolyte Etienne, président de la commission d'éducation des Brenets, vint ensuite présenter l'histoire de la localité où se tenait la réunion. Ce fut encore un morceau consciencieusement préparé et remarquable par la clarté de l'exposition. Les Brenets ont été fondés, au début du treizième siècle, par une colonie franc-comtoise venue du val de Morteau. Rivés à notre province par la contiguité immédiate de leur territoire et par leur vassalité envers le prieuré de Morteau, les Brenets partagèrent toutes nos grandes calamités

publiques : aussi, quand le contre-coup du 1793 français eut rendu impossible à un certain nombre de leurs habitants le séjour sur la terre natale, ces exilés trouvèrent-ils naturel de chercher un refuge à Besançon. C'était donc une vraie monographie d'histoire franc-comtoise que M. Etienne nous faisait entendre, et nous nous sommes associés aux justes applaudissements qu'elle provoquait.

A son tour, M. Desor déposa sur le bureau le premier exemplaire d'un magnifique album réalisé par l'intelligent concours des sociétés d'histoire et des sciences naturelles de Neuchâtel. Cet album, dont deux planches coloriées vous ont été offertes, en décembre dernier, par M. le colonel de Mandrot, a pour titre : *Le bel âge du bronze* (1). C'est la reproduction, en chromolithographie, des plus remarquables objets en bronze sortis des stations lacustres. En présentant à la Société ce tribut de son vaste savoir, M. Desor s'est prononcé pour une doctrine qui commence à prévaloir dans les études ethnologiques, à savoir que les invasions, même celles qui modifient le langage et les habitudes d'un peuple conquis, laissent intactes les qualités physiques et morales de ce peuple. C'est ainsi que la Gaule, bien que devenue successivement romaine et franque, n'a cessé de produire des Gaulois.

M. Bachelin, un spirituel artiste doublé d'un érudit et d'un écrivain, a fait appel au bon vouloir de ses collègues pour la composition d'un *Répertoire iconographique du canton de Neuchâtel.*

Après quelques mots de M. le colonel de Mandrot sur le plan d'un *Dictionnaire topographique du canton de Neuchâtel*, ouvrage qui pourra être exécuté dans un délai de trois ans, l'horloge du temple sonna une heure, et l'assemblée se sépara pour se reformer bientôt dans la salle du festin.

Chacun des membres de la réunion avait à la main une

---

(1) *Le bel âge du bronze lacustre en Suisse*, orné de cinq planches chromolithographiées, de deux planches lithographiées et de cinquante

jolie carte-livret en carton rose. La première page indiquait le lieu et la date de la réunion ; la dernière contenait les éphémérides de l'histoire des Brenets. A l'intérieur, deux photographies représentaient l'entrée des bassins du Doubs et le coquet village où se tenait la fête. Toute la population des Brenets prenait part à cette fête ; elle avait assisté en masse à la séance du temple, et beaucoup de maisons étaient pavoisées de drapeaux.

Les dames des Brenets s'étaient chargées de décorer la salle du banquet ; elles l'avaient enguirlandée avec des pousses de sapin mélangées de fleurs. Ici étaient les armes de la Confédération helvétique, là celles du canton de Neuchâtel, plus loin celles des Brenets. Dans l'endroit le plus apparent, trois drapeaux étaient groupés : le drapeau fédéral ayant à sa droite le pavillon français, et à sa gauche l'étendard neuchâtelois.

On était assis aux tables sur ces longs bancs de bois que possèdent encore les auberges des montagnes comtoises. Votre secrétaire prit place à la droite du président ; il avait en face de lui les doyens des convives : M. de Vallier, venu de loin pour faire hommage à la Société d'un manuscrit concernant l'histoire neuchâteloise (1) ; M. de Mülinen, l'érudit auteur de l'*Helvetia sacra*, etc.

Tout en mangeant de bon appétit, l'assemblée n'oublia pas qu'elle devait compte de ses instants à la science : aussi bientôt une discussion fut-elle ouverte sur les moyens d'ac-

---

gravures sur bois : texte par E. Desor, dessins par L. Favre ; *Paris et Neuchâtel*, librairie de Jules Sandoz, 1874, in-fol.

(1) « M. de Vallier, représentant d'une ancienne et très noble famille neuchâteloise qui s'en fut à Soleure, vers 1530, pour ne pas se soumettre au joug de la Réforme, n'en conserve pas moins, pour le pays de ses ancêtres, un pieux souvenir. Il prouve la vivacité de ses sentiments par l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Société, et lui fait hommage d'études et de documents anciens de la plus haute valeur. » (*Compte-rendu* de M. Jules-F.-U. Jurgensen, dans le *Journal du Locle* du 14 juillet 874.)

complir un grand travail d'ensemble touchant les patois de la Suisse romande. On regretta, à ce propos, l'absence de l'un de nos compatriotes et confrères, M. Tissot, dont l'étude sur le patois des Fourgs, publiée sous nos auspices, fut citée comme un modèle du genre. La Société neuchâteloise a trouvé son Tissot futur dans un jeune et sympathique chercheur du pays de Gruyère, M. Cornu.

Le moment du dessert arrivé, M. le président Dague se leva pour porter le premier toast. Son début, d'un genre humoristique, eut pour thème cette anecdote racontée par Franklin : Un Anglais et un Français étaient assis, en face l'un de l'autre, à un festin. Au dessert, l'Anglais but à la gloire de la Grande-Bretagne, ce soleil, dit-il, auquel tous les autres astres nationaux empruntent la lumière. — Je bois, répliqua le Français, à la France, cette lune qui éclaire les peuples quand le soleil a disparu. — S'il y avait eu un Suisse, ajouta M. Daguet, il aurait pu dire à son tour : Je bois à la Suisse, cette étoile qui a bien sa valeur quand le soleil et la lune sont couchés. Et, de boutade en boutade, le spirituel président finit par exprimer des vœux pour la patrie suisse, pour les associations scientifiques qu'elle protége, pour l'union de celles-ci avec leurs voisines et leurs émules de la France.

Votre secrétaire jugea le moment venu de répliquer en ces termes :

« Messieurs,

» La Société d'Emulation du Doubs, que nous représentons ici, a mis d'autant plus d'empressement à accepter votre toute gracieuse invitation, qu'elle avait conscience d'être grandement en retard avec vous.

» C'est la première fois, en effet, que notre Compagnie est officiellement représentée dans l'une de vos réunions, tandis que jamais les associations de la Suisse romande n'ont manqué aux rendez-vous fraternels qui ont pu leur venir de

la Franche-Comté. Notre congrès scientifique de 1840 en est un exemple : les annales de cette solennité mentionnent avec honneur plus d'un nom appartenant à votre contrée, et tout particulièrement celui de votre savant et vénéré président actuel, M. Alexandre Daguet.

» Depuis la création de nos séances publiques annuelles, votre Compagnie n'a cessé de se faire représenter dans ces modestes assises, et le choix de ses délégués nous a donné la mesure de la considération qu'elle daigne nous accorder. C'est avec bonheur, Messieurs, que nous retrouvons ici vos ambassadeurs ordinaires, M. le colonel de Mandrot et M. Jules Jurgensen, qui sont nos confrères, de même que plusieurs d'entre nous ont l'avantage de compter dans vos rangs. Les dissertations érudites de M. de Mandrot, les éloquents discours de M. Jules Jurgensen, ce sympathique ami de la France, ont été, plus d'une fois, les ornements de nos fêtes de l'intelligence et du cœur. Il nous est agréable de leur offrir à tous deux, en présence de l'élite de leurs concitoyens, le témoignage de notre haute estime et de notre affectueuse gratitude.

» En prenant séance parmi vous, un sentiment nous domine et nous enchante : c'est que, tout en recevant l'hospitalité de nos plus proches voisins, nous ne nous trouvons point dans une terre étrangère. Nos pieds reposent sur un sol qui nous est commun avec vous, le terrain jurassique ; nos yeux contemplent les pittoresques rives de ce Doubs, dont les ondes mobiles caressent tour à tour les frontières de nos deux pays ; vos études et les nôtres envisagent des phénomènes et des faits souvent identiques, au moins toujours analogues, de telle sorte que vos conquêtes scientifiques nous profitent et que nos studieux efforts peuvent n'être pas pour vous sans utilité.

» Naturellement créés pour nous aider et nous entendre, nous n'avons été divisés que par les aveugles caprices de la politique ; mais ces discordances, essentiellement passagères,

n'avaient aucune racine dans les sentiments des deux populations : aussi pouvons-nous qualifier de vingt fois séculaire l'amitié qui préside à notre entrevue d'aujourd'hui.

» Et cette amitié, Messieurs, laissez-moi vous dire qu'elle ne fera que se consolider et s'accroître. Aux affinités de races, aux similitudes de caractères et de goûts, aux sympathies instinctives, s'adjoint, pour nous unir, la solidarité des intérêts commerciaux. Bientôt, à la grande satisfaction de ces intérêts, un chemin de fer direct reliera la métropole de la Franche-Comté à la rive neuchâteloise du fleuve qui baigne nos antiques remparts. Nous aurons dès lors toute facilité de nous rendre à vos cordiales invitations, et vos visites chez nous seront plus fréquentes. En nous voyant davantage, nous comprendrons mieux le sens de l'affectueuse formule dont usaient réciproquement, dans leur correspondance, les anciens gouvernements de nos deux pays ; et, renouant la chaîne de traditions qui sont notre culte, volontiers, comme autrefois, nous nous traiterons de *bons voisins et fidèles amis.*

» Au nom de la Société d'Emulation du Doubs, je bois aux succès de la Société d'histoire de Neuchâtel !

» Au nom de la Franche-Comté, je fais des vœux pour la prospérité croissante de votre beau canton !

» Au nom de la France, ma bien-aimée patrie, je rends un nouvel hommage à l'attitude loyale et compatissante de la Suisse, en face des malheurs d'une nation qui, suivant l'expression touchante de l'un des vôtres, « a la gloire de ne » pas appartenir exclusivement à ses enfants ! »

» Messieurs, que Dieu protége la Suisse et dirige la France ! »

Ces paroles, ou plutôt les idées qu'elles expriment, obtinrent immédiatement l'honneur d'un triple ban d'applaudissements.

On entendit ensuite une improvisation de M. Desor sur l'intérêt que présenterait, pour l'histoire des relations entre Séquanes et Helvètes, la fouille des gués du Doubs, en amont

des bassins. Puis M. Gustave de Pury eut la bonne pensée de boire au vénérable M. Louis Haldimann, l'un des convives, l'homme auquel les Brenets doivent un bon nombre des améliorations qui font de cette localité le village modèle de la région jurassique. Enfin M. de Mandrot porta un toast qui ne pouvait manquer d'être bien accueilli : c'était un galant compliment à l'adresse des dames qui avaient orné la salle du festin.

Il était trois heures, et la flottille des bassins du Doubs n'attendait, pour lever l'ancre, que notre arrivée au port d'embarquement. La plupart d'entre vous, Messieurs, connaissent cette merveille naturelle qui se nomme les *Bassins du Doubs*. C'est, dans la Suisse jurassique, l'équivalent de ce que sont, dans la Suisse alpestre, les lacs aux ondes noires des cantons intérieurs. Quand le temps est sombre, quand ces gorges imposantes sont remplies d'un morne silence, on croirait naviguer sur le Styx. Mais si le soleil se met à dorer les sapins et à distribuer des reflets lumineux sur les roches grises qui emprisonnent le Doubs, si des embarcations pavoisées fendent cette eau profonde et adressent aux échos des concerts de voix et d'instruments, alors les bassins dépouillent leur majestueuse horreur, et le fleuve infernal, sans cesser d'être grandiose, devient aimable : c'est un gracieux sourire illuminant la figure d'un terrible géant. Tel est le spectacle auquel nous avons assisté, et il est de ceux que l'on n'oublie pas.

L'embarcation principale, réservée à la Société d'histoire, pouvait contenir au moins cent personnes : nous avons pris place dans ce Bucentaure rustique, en compagnie de notre hôte et des membres les plus considérables de la réunion. Le bateau-concert de la fanfare des Brenets nous faisait escorte, en jouant des airs que répercutaient les rochers. Une quarantaine de batelets, la plupart occupés par des dames qui maniaient elles-mêmes les rames, se livraient autour de nous à de capricieuses évolutions. Sur les deux rives, entre les bou-

quets de sapins, apparaissaient des groupes d'habitants qui répondaient à nos saluts en agitant leurs chapeaux et leurs mouchoirs. « Nous n'avons pas, disait à ce propos l'un des navigateurs, nous n'avons pas à vous montrer ici, comme dans la Suisse alpestre, des chamois perchés sur les pointes des rochers ; ce sont nos dames qui les remplacent, et convenez que c'est bien aussi aimable. »

Tandis que les jeunes membres de la réunion chantaient en chœur les airs nationaux de la Suisse, des conversations s'engageaient entre les savants neuchâtelois et les représentants du savoir français. M. Desor dissertait avec M. Cournault sur l'archéologie celtique ; M. Gauthier échangeait avec M. Bachelin des impressions de voyage et d'art ; votre secrétaire s'instruisait en écoutant les descriptions géologiques de M. Auguste Jaccard, l'un de nos plus dévoués correspondants. M. Jaccard, né à Sainte-Croix et domicilié au Locle, doit avoir ses origines en Franche-Comté : sa figure, empreinte de bonhomie et de finesse, respirant la candeur et l'énergie, est un type du genre franc-comtois. M. Jaccard a d'ailleurs suivi pour parvenir le chemin que prennent nos robustes et intelligents montagnards ; c'est à la persévérance de la volonté qu'il doit la meilleure part de ses succès. Et ces succès ne sont pas de ceux qui arrondissent la bourse, mais de ceux qui satisfont la conscience, procurent l'estime des contemporains et créent des titres à la reconnaissance des âges futurs. M. Jaccard a le bon esprit d'être content de son sort : deux jours par semaine, il est professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel ; le reste du temps il guilloche des boîtes de montres et consacre ses loisirs à l'éducation de ses quatre enfants. Vous ne me saurez pas mauvais gré, Messieurs, de vous avoir fait connaître ce noble fils de ses œuvres ; il est notre confrère, et j'ai cru pouvoir lui dire, en votre nom, que vous seriez tous heureux de lui serrer les mains.

Des salves guerrières nous apprirent que nous touchions au Saut-du-Doubs. On nous transporta sur la rive française,

pour jouir du spectacle de la chute d'eau de 27 mètres qui déverse le trop-plein des bassins du Doubs. Cette cascade était de toute magnificence, et la poussière d'eau qui s'en élevait causait une douce sensation de fraîcheur.

Le retour fut au moins aussi agréable que la première partie de la course, et le débarquement s'opéra sans encombre. La fête devait avoir un épilogue, consistant en une rentrée triomphale aux Brenets. La fanfare prit la tête du cortége, les porte-étendards suivirent, puis vint la longue file des membres de la Société d'histoire et de leurs invités français.

Parvenu devant l'hôtel où l'on avait dîné, le cortége forma demi-cercle, avec la musique en face. M. le président Daguet remercia, par des paroles émues, la population des Brenets de l'accueil sympathique et distingué qu'elle avait bien voulu faire à la Société neuchâteloise. Un jeune habitant de la localité, M. Albin Perret, répondit dans les meilleurs termes : la principale jouissance de la fête a consisté dans un magnifique spectacle de la nature ; ce n'est donc pas aux hommes qu'il convient d'adresser des remerciements, mais à l'Auteur de tout ce qui est beau, de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est bien. M. Fritz Berthoud exprima sa satisfaction de la popularité dont jouit l'histoire dans le canton de Neuchâtel ; il eut des mots heureux pour caractériser les bons effets des souvenirs du passé sur la conduite des générations présentes et futures ; il félicita chaleureusement la fanfare des Brenets de son rôle dans la fête ; il fit remarquer, dans les rangs de cette excellente musique, un trombone à barbe blanche, M. Frédéric Perret, député au grand-conseil neuchâtelois, qui ne regarde ni à son âge, ni à sa peine, quand il s'agit de procurer des jouissances à ses concitoyens.

Après les adieux et surtout les au-revoir, nous reprîmes, avec M. Jurgensen, le chemin du Châtelard. Un souper devait avoir lieu, à neuf heures du soir, dans cette délicieuse habitation. M. Jurgensen ne put avoir autant de convives qu'il en aurait souhaité ; mais, en revanche, il se produisit

une surprise qui n'était pas à dédaigner. A sept heures du soir, un ami de notre hôte pêchait, dans les bassins du Doubs, une truite colossale, rendue sans doute imprudente par l'éblouissement que lui avait causé la fête. Cet ami s'empressa d'apporter sa capture au Châtelard, et, deux heures après, il en mangeait avec nous. Par une autre attention du hasard, il se trouva que M. Charles Cournault avait connu et apprécié Marie-Edmée Pau, cette héroïque jeune fille dont le portrait, si délicatement tracé par M. Jurgensen, a été le joyau de notre dernière séance publique. Sous les auspices de ce souvenir, M. Cournault fut bien vite l'ami de notre ami du Châtelard.

Il me reste, Messieurs, à vous assurer que nous avons fait le possible pour décider nos excellents voisins à venir en plus grand nombre à nos solennités. Nous avons obtenu, en vue de notre prochaine réunion, quelques bonnes promesses. Nous mettons en première ligne l'engagement pris par notre hôte de ne pas manquer à ce rendez-vous ; vous aurez ainsi l'occasion de le remercier directement de ses exquises prévenances à l'égard des délégués de la Société d'Emulation du Doubs, cette portion, qui lui est chère entre toutes, du domaine intellectuel de la France.

LISTE

DES

MOLLUSQUES FOSSILES

DU GAULT DE MORTEAU (Doubs)

Par M. G. BERTHELIN

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE.

Séance du 14 février 1874.

Dans une excursion faite il y a plusieurs années aux environs de Morteau, j'ai eu occasion de visiter des exploitations de sables et d'argiles du Gault, situées au lieu dit « sur la Seigne. » J'ai l'honneur de présenter à la Société d'Emulation une liste des fossiles que j'y ai recueillis : elle est sans doute susceptible d'être fort augmentée ; mais elle pourra donner une idée de la richesse extrême de cette remarquable localité, où j'ai pu, en une couple d'heures, réunir plus de soixante-dix espèces différentes. Plusieurs, qui sont certainement nouvelles, ne sont qu'indiquées ici, en attendant qu'il me soit possible d'en publier une description.

La principale exploitation m'a offert une coupe dont voici la nomenclature :

1° et 2° Cailloux roulés du diluvium, surmontés par la terre végétale ;

3° Sable rougeâtre ;

4° Sable vert clair ;

5° Sable jaunâtre ;

6° Sable verdâtre.

Le sable jaunâtre renferme de nombreux nodules noirâtres très durs, entièrement pétris de fossiles, à l'état de moules

intérieurs et d'empreintes extérieures fort nettes. Ces nodules se retrouvent aussi dans les couches 3, 4 et 6, comme le montre la coupe. De plus, la couche 4 contient quelques rognons de sable aggloméré d'un vert clair, comme celui qui les entoure. Les argiles ne se voient pas dans cette coupe; mais on en pouvait présumer l'existence au-dessous du sable 6, à la présence de l'eau accumulée au fond de la sablière : elles affleuraient plus bas, à quelque distance.

Les fossiles des nodules noirâtres sont, comme il est dit ci-dessus, à l'état de moules et d'empreintes; ceux du sable, à l'état de moules intérieurs, sauf les huîtres, les plicatules et les brachiopodes; ceux des argiles, en moules de limonite de fer.

LISTE DES FOSSILES (1).

Ammonites Mammillaris, Schl., sables, a. c.
— Parandieri, d'Orb., argiles, r.
— Milletianus, d'Orb., sables et nodules, a. c.
— splendens? Sow. argiles, r.
— Beudanti. Brgn., argiles, a. c.
— versicostatus, Michel, sables, r.
Quatre autres espèces.
Delucii, Brgn., argiles, a. r.
Lyellii, Leym., sables, r.
Belemnites minimus, Lister, sables, c.
Hamites. Deux espèces.
Conoteuthis ? Une espèce, arg., r. r.
Natica Rauliniana, d'Orb., sables, a. c.
— gaultina, d'Orb., sables, c.
Natica sp., sables et nodules, r.
Avellana subincrassata, d'Orb., sables, r. r.
Scalaria Clementina, d'Orb., sables et nodules, a. c.
— gaultina, d'Orb., sab., r. r.
Ringinella lacryma, d'Orb., nodules, a. r.
Acteon. Deux espèces, r. r.
Turritella.
Vibrayesiana? d'Orb., nodules, r. r.
Rostellaria carinella? d'Orb., nodules, r. r.
— costata, Michel, argiles, sables, c.
— sp., nodules, r. r.
Solarium subornatum, d'Orb., sables, r.
— dentatum? d'Orb., sabl., r.
— moniliferum, Michel, sables, r.

(1) Les lettres c, a c, r, a r, etc., veulent dire commun, assez commun, rare, assez rare, etc.

Turbo sp., nodules, r. r.
Cerithium subspinosum, Desh., argiles, a. c.
Dentalium sp., c.
Panopæa plicata, d'Orb., sables, a. r.
Arcopagia Rauliniana, d'Orb., nodules, a. r.
Leda Mariæ, d'Orb., nodules, a. c.
— subrecurva, d'Orb., nodules, a. c.
— sp., nodules, a. r.
Venus Vibrayesiana, d'Orb., sables, r.
Thetis Genevensis, Pict. et Roux, nodules, r. r.
Trigonia rugosa? Ag., nodul., c. c.
— Archiaciana, d'Orb., nodules, a. r.
Cyprina Ervyensis, d'Orb., nodules, r.
Cardita Constantii, d'Orb., sabl., c.
— exaltata? d'Orb., nodules, r.
Corbula socialis, d'Orb., argiles, c. c.
Lucina. Deux espèces.
Cardium Raulinianum, d'Orb., nodules, r. r.
— sp., nodules, r. r.
Nucula albensis, d'Orb., nod., r.
— pectinata, Sow., nodules, a. r.
Pectunculus alternatus, d'Orb., nodules, c. c.
Pectunculus sp., nodules, r. r.
Arca Hugardiana, d'Orb., nod., r.
— carinata, Sow., nodules, a. r.
— Campicheana, Pict. et Roux, nodules, r.
— Cottaldina, d'Orb., nodules r.
— bipartita (1), Pict. et Roux, nodules, r. r.
— fibrosa, d'Orb., sables et nodules, a. r.
— subnana, Pict. et Roux, nod., r. r.
Lima parallela, d'Orb., nodules, r.
Gervillia alpina, Pict. et Roux, nodules, r. r.
Inoceramus concentricus, Park., sabl. et nod., c. c.
— Salomoni, d'Orb., sables, r. r.
Pecten Dutemplei, d'Orb., sables, r. r.
Janira albensis, d'Orb., nodules, a. r.
Spondylus sp., nodules, r. r.
Plicatula radiola, Lamk., sabl., c. c.
Ostrea arduennensis, d'Orb., sables et nodules, c. c.
— canaliculata, d'Orb., sables, a. c.
Rhynchonella sulcata, d'Orb., sables et nod., a. r.
— lata, d'Orb., sabl., r.
Terebratula Dutempleana, d'Orb., sables, a. c.

Je me bornerai, en ce qui concerne les caractères de cette faune, à faire remarquer la présence des espèces suivantes, qui appartiennent spécialement au Gault de la Porte-du-Rhône et de la Suisse :

(1) Ce nom a déjà été employé par Rœmer, *Nord. ool.*, p. 102, pl. 14, f. 12.

Thetis Genevensis;
Arca Campicheana ;
— bipartita ;
— subnana ;
Gervillia alpina.

C'est aux géologues qui peuvent s'occuper de cette étude, de rechercher jusqu'où s'étendent les relations zoologiques entre le Gault du Jura français et celui du bassin du Rhône.

Courtenot, 20 octobre 1873.




IOAN: IACOBVS BOISSARDVS VESVNTINVS ANNO AETATIS LXXI.
1598

JEAN-JACQUES BOISSARD

POÈTE LATIN, DESSINATEUR ET ANTIQUAIRE

Enfant de Besançon et citoyen de Metz.

ÉTUDE SUR SA VIE, SES OUVRAGES ET SES PORTRAITS

Par Auguste CASTAN, de Besançon

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE METZ.

Séance publique du 17 décembre 1874.

Un graveur de Metz, M. Dembourg, obligé de quitter cette ville pour conserver sa nationalité française, retrouva, parmi les anciens cuivres qui étaient en sa possession, une planche représentant l'antiquaire Jean-Jacques Boissard, âgé de 71 ans, en 1598. Ce personnage étant originaire de Besançon, M. Dembourg pensa qu'une image reproduisant ses traits ne pouvait être nulle part mieux appréciée que dans notre ville : aussi adressa-t-il ce cuivre à M. le Maire de Besançon qui, à son tour, en fit le dépôt dans la bibliothèque dont je suis le conservateur. Il ne me fallut pas longtemps pour m'assurer que ce portrait différait essentiellement de tous ceux qui figurent en tête des livres de Boissard ; c'était donc un cuivre inédit, d'une valeur réelle comme gravure et d'un sérieux intérêt pour l'iconographie franc-comtoise. Il me parut convenable de vulgariser un morceau de cette importance, et je n'eus pas de peine à faire adopter par la Société d'Emulation du Doubs l'idée de publier dans ses *Mémoires,* avec une notice biographique, la gravure qui venait de tomber entre mes mains.

I

NOTICE BIOGRAPHIQUE.

Jean-Jacques Boissard vit le jour à Besançon en 1528 ; il était le premier né d'une famille (1) qui habitait Saint-Hippolyte, bourgade située au confluent du Doubs et du Dessoubre. Son père, Thiébaud Boissard, homme instruit, occupait dans son lieu d'origine le poste de procureur fiscal près la justice du comté de La Roche et de la Franche-Montagne (2). Jeanne Babet, sa mère, était la sœur de Hugues Babet, professeur de langue grecque dans les plus fameuses académies de l'Europe (3). C'est à lui que Boissard fut confié dès sa plus tendre enfance (4). Il avait neuf ans quand son oncle l'emmena avec lui, d'abord à Strasbourg, puis à Heidelberg : là il fut confié aux soins de Jacques Micyllus (Moltzer). Trois ans après, il suivit son oncle à Cologne et de là à Louvain. Dans cette dernière ville, il étudia sous Amerot et Pierre Nannius (Nanning). N'ayant pu supporter la mauvaise humeur et la sévérité de ce dernier maître, il s'enfuit de Louvain et passa en Prusse avec des marchands. La navigation

(1) Boissard avait un frère, nommé Richard, et cinq sœurs : Marguerite, Jeanne, Louise, Claudine et Philippine. (Boissardi *Poemata*, 1574, fol. 62-63.)

(2) Voir l'épitaphe du père et de la mère de Boissard, composée par leur fils Jean-Jacques. (Boissardi *Poemata*, 1589, p. 277.)

(3) Une notice sur Hugues Babet (*Hugo Babelus hippolytanus*), accompagnée d'un portrait, fait partie des *Icones* de Boissard.

(4) Les renseignements qui vont suivre sont empruntés à une notice biographique latine, écrite en 1587, et qui paraît avoir eu pour auteur Boissard lui-même. Ce morceau a été édité par Burkhard-Gotthelf Struve, dans le t. IV des *Observationes selectæ ad rem litterariam spectantes,* Halæ-Magdburgicæ, 1701, in-8. — Cf. Hanckii *de rerum romanarum scriptoribus* (1669), t. I, pp. 257 et seq. ; Niceron, *Mémoires*, t. XVIII, pp. 303-313 ; Bayle, *Dictionnaire historique ;* Ch. Weiss, article *Boissard* de la *Biographie universelle.*

fut périlleuse ; elle le conduisit à Dantzig, où de bonnes gens le recueillirent et l'hébergèrent pendant tout un hiver. Il en partit au début du printemps, pour gagner Francfort-sur-l'Oder et ensuite Wittemberg. Après une année de séjour en cette ville, où il fut l'un des auditeurs de Philippe Mélanchton et de Windsheim l'ancien, il se rendit à Leipsig pour suivre les leçons de Joachim Camerarius. En 1551, il habita Nuremberg et Ingolstadt, où il devint l'ami de Vitus Amerbach et de Philippe Apian ; ce dernier le retint chez lui pendant près de trois ans. Sur la fin de l'année 1555, le chevalier Volfgang Münzer l'emmena à Venise, voulant l'associer à un voyage en Syrie ; mais après avoir attendu huit mois une occasion d'embarquement, Boissard tomba gravement malade et dut aller à Padoue pour se faire guérir : les galères de Venise partirent sans lui pour la Palestine. Son rétablissement opéré, il se rendit à Bologne, en 1556 ; il y trouva Abraham Sorger, savant autrichien, avec qui, pendant deux ans, il parcourut en curieux la Toscane, les Etats romains et le royaume de Naples. Son compagnon le laissa à Rome, et ce fut là que l'idée lui vint de composer un recueil des sculptures et inscriptions lapidaires léguées par l'antiquité classique à la métropole du christianisme.

« Après avoir, dit-il (1), dépensé beaucoup de travail et de temps à cette récolte, je fus connu des étudiants français et allemands qui, appliqués à l'étude des belles-lettres dans les plus célèbres académies italiennes, venaient par bandes, chaque année, visiter Rome. Les voyant occupés à noter et à décrire ce qu'ils contemplaient et admiraient, et désireux de seconder leurs études, je composai un petit traité au moyen duquel chacun pourrait apprendre la manière de chercher et de trouver sans peine ce qu'une si grande ville renferme, tant dans ses édifices qu'au dehors, de choses dignes d'être remar-

---

(1) *Antiquitates romanæ,* pars I : *epistola dedicatoria ad Joannem, comitem palatinum Rheni.*

quées. A ma grande joie, ce livret plut, fut applaudi et consulté avec fruit..... Je ne saurais oublier la preuve de bonté que je reçus à ce propos du très magnifique et illustrissime prélat Ridolfo-Pio cardinal Carpi. A l'époque où j'habitais Rome, il possédait sur le Quirinal de charmants jardins remplis de marbres antiques. J'y étais venu, avec quelques gens studieux, pour admirer l'architecture du palais, voir les statues, les colonnes, les obélisques, les autels antiques, et je ne pouvais, dans le court espace de temps qui nous était accordé, décrire tant de choses. Comme je n'étais pas encore connu des maîtres de la maison, je pris le parti de laisser sortir mes compagnons et de me cacher dans un bosquet jusqu'à ce qu'il n'y eût plus personne dans le jardin. Les portes en ayant été fermées, j'employai ce qui restait de jour à dessiner des inscriptions antiques ; je passai la nuit sous des arbres, et dès l'aurore je repris ma besogne. Tandis que j'étais là, absorbé par la reproduction d'un marbre, le cardinal, entouré de ses courtisans et familiers, vint se promener dans le jardin. Toute cette compagnie fut très surprise de me trouver en un coin retiré, sans qu'aucun domestique pût rendre compte du moyen que j'avais pris pour y arriver. Cependant deux personnes se détachent pour me demander depuis quand et comment j'étais là. Bien que je ne fusse pas médiocrement embarrassé, je feignis la confiance, et, n'ayant d'ailleurs rien de coupable à me reprocher, je priai que l'on me laissât le temps d'achever le dessin du monument que je reproduisais. Le dessin fini, je contai mon histoire : la veille, au soir, j'étais entré dans le jardin avec des voyageurs ; m'étant longtemps séparé d'eux pour lire et crayonner des inscriptions antiques, ils étaient partis en me laissant ; voulant, peu après, sortir à mon tour, j'avais trouvé les portes closes, ce qui m'avait forcé à passer la nuit en ce lieu ; j'ajoutai que je ne me plaignais pas de l'aventure, puisque j'avais pu, par le fait de ma captivité, décrire tant de monuments excellents répandus dans les circuits du jardin. Mes interlocuteurs allèrent immédiatement,

en riant, rapporter à leur maître ce qu'ils venaient d'apprendre de moi. Loin de me traiter durement, le cardinal se prit à me plaindre d'avoir couché, l'estomac vide, à la belle étoile, et, craignant que ma santé n'en souffrît, il donna l'ordre de me préparer un déjeuner. Il feuilleta avec grand plaisir mes cahiers, fit l'éloge de mon talent, et voulut que l'on me conduisît au vaste palais qu'il possédait dans la ville basse, au Champ de Mars. Il permit que je visse tout ce qui était dans cette résidence, et que j'exécutasse autant de reproductions que je pourrais le souhaiter. Voulant témoigner ma gratitude à un prince si bienfaisant, je lui offris un volume contenant les dessins soignés de tout ce qui m'avait été communiqué chez lui. Non seulement il accueillit avec joie ce présent; mais, voulant me payer de réciprocité, il me fit cadeau de médailles antiques, deux en or, douze en argent et autant en bronze, plus d'une statuette en bronze d'Apollon, à laquelle il manque un bras. »

Boissard n'eut pas moins à se louer du cardinal Carlo Caraffa. Ce prélat fut pour lui un véritable Mécène, et les libéralités qu'il en reçut lui permirent d'entreprendre de nouveaux voyages (1). « Pendant les chaleurs et les froids, dit-il (2), je mettais en note ce que j'avais observé. C'était au printemps et en automne que je cheminais avec des amis ayant les mêmes goûts que moi : nous causions, écrivions et dessinions. Il arriva que, parti pour le royaume de Naples avec des compagnons et nous étant attardés plus qu'il ne convenait dans l'exploration de diverses localités, le retour à Naples en caravane ne nous sembla pas sûr, à cause des brigands dont les récents méfaits étaient dans toutes les bouches. Il nous parut préférable de gagner Otrante et de passer à Corfou; de là nous allâmes à Céphalonie, à Zante et jus-

(1) *Notice* de 1587.
(2) *Antiquitates romanæ*, pars III : *epistola dedicatoria ad Hermannum a Ghoer*.

qu'en Morée : l'avidité de voir dominait chez nous la réflexion. Comme nous étions là en station, nous apprîmes l'arrivée des galères de Venise, celles qui, chaque année, conduisent à Jâfa les pèlerins de Jérusalem : nous y montâmes pour aller voir une partie de la Syrie. Mais, à Modon, saisi par une fièvre ardente, je me vis obligé d'interrompre la navigation ; on me confia à des marchands de Venise établis dans cette ville. Dès que je fus en convalescence, j'entrai en relations intimes avec Onoufrios Pallantios. Sur son conseil, je me retirai dans le monastère des Caloyers de l'ordre de Saint-Basile, qu'il habitait et dont il était le supérieur. Cet Onoufrios, homme pieux, savant et de bonne compagnie, me traita en ami et me retint cinq mois, prenant un vif intérêt à mes études. Comme il vit que j'employais tous mes loisirs à versifier, à peindre ou à sculpter ; que je recherchais sans cesse les vestiges de l'antiquité, les inscriptions des marbres, les monnaies des princes grecs et latins, il voulut bien me procurer la visite de beaucoup de ports et de villes que je contemplai avec bonheur et admiration. J'avais dessiné et décrit les aspects, les origines, les mœurs et les lois de peuples, cités, forteresses, montagnes, fontaines et cavernes qui ont un nom dans l'histoire, et je me proposais de faire jouir le public de mes observations, car elles avaient reçu l'approbation des savants. »

Lassé bientôt de la manière de vivre des couvents grecs (1), Boissard se rembarqua avec des marchands vénitiens qui le rendirent en Sicile. Il arriva dans Rome pour être témoin d'une insurrection dirigée contre son principal bienfaiteur : le pape Paul IV venait de mourir (18 août 1559), et le cardinal Caraffa, neveu de ce pontife, était rendu responsable des mesures de rigueur d'un gouvernement détesté. Boissard

(1) Nous continuons à puiser dans la notice écrite en 1587 ; nous en développons certains passages d'après d'autres récits des mêmes événements.

vit la populace mutiler les armoiries et saccager les collections du généreux prélat. C'en fut assez pour le décider à quitter Rome ; il était d'ailleurs rappelé par son vieux père, qu'il n'avait pas vu depuis vingt-deux ans. Revenu dans ses foyers vers la fin de l'année 1559, il y trouva promptement un honorable emploi. Le baron de Rye, héritier présomptif du comté de La Roche [1], le chargea de l'éducation de son plus jeune fils, Marc-Claude de Rye, le futur marquis d'Ogliani, alors âgé de six ans [2]. Mais il ne put garder longtemps ce poste de confiance : ses opinions religieuses, qui se ressentaient de son contact avec Melanchton, le firent soupçonner d'hérésie, et il jugea prudent de s'expatrier une seconde fois ; il eut, avant de partir, la douleur de fermer les yeux à son père.

Le baron de Rye lui conserva toute son estime, et le recommanda chaudement à son cousin Claude-Antoine de Vienne, baron de Clervant et de Copet, qui occupait à Metz la position de chef du parti protestant [3]. Ce seigneur n'hésita pas à mettre son fils aîné, François, entre les mains de Boissard, et à leur fournir les moyens de faire le tour des grandes écoles de France, d'Allemagne et d'Italie. Cette pérégrination dura quinze ans. Dans ces circonstances, Boissard fit, à Padoue, la connaissance de Lentulus Ventidius, qui avait réuni plus de deux cents portraits d'hommes célèbres. Ce recueil fut communiqué à Boissard, avec prière d'orner chaque portrait d'un distique latin. A peine avait-il commencé cette besogne,

---

(1) Marc de Rye, chevalier de la Toison d'Or, neveu et héritier de Claudine de Rye, comtesse de La Roche. (Moréri, *Dictionnaire historique*, au mot *Rye* ; — Richard, *Monographie du bourg de Saint-Hippolyte*, 1856, pp. 30 et 31.)

(2) Marc-Claude de Rye était né et avait été baptisé à Amance, le 21 février 1554. (Moréri, *Dictionnaire*.) — Voir l'épître dédicatoire du *Parnassus*.

(3) Meurice, *Histoire de l'hérésie dans la ville de Metz*, pp. 125-128, 134, 139, 143, 272, 353, 392 et 393 ; — *Histoire générale de Metz*, t. III, p. 86 ; — Anselme, *Histoire généalogique*, t. VII, p. 811.

que la peste éclata dans Padoue, en 1576, et dispersa le personnel de l'Académie. Lentulus fut l'une des victimes du fléau, et Boissard se trouva propriétaire du précieux recueil qui, plus tard, devint la principale source de ses publications iconographiques (1).

Boissard revint alors à Metz, avec son élève dont l'éducation était terminée. Le baron de Clervant lui confia son second fils, Gédéon, qu'il instruisit pendant sept ans. Mais le landgrave Guillaume de Hesse ayant choisi ce jeune homme pour compagnon des études de son fils, le prince Maurice, Boissard se trouva déchargé de ses fonctions de précepteur (1583). Il avait alors cinquante-cinq ans, et ne se sentait plus de force à entreprendre des pérégrinations nouvelles : il était temps d'ailleurs qu'il songeât à préparer la publication des matériaux recueillis durant ses voyages. Le baron de Clervant ne voulut point se séparer de Boissard ; il eut à cœur de récompenser ses services en le retenant dans sa maison comme familier, puis en lui constituant une pension viagère (2).

Boissard n'avait encore publié que deux ouvrages : un petit recueil de poésies latines, imprimé à Bâle en 1574, et un album de costumes de divers pays, édité en 1581 et dédié aux demoiselles Nicole et Louise de Vienne, filles du baron de Clervant. Devenu maître de son temps, Boissard put fouiller à loisir ses portefeuilles et en extraire des suites d'images propres à être traduites par le burin. Il lui fallait pour cela deux auxiliaires, un imprimeur et un éditeur, et il fut assez heureux pour les rencontrer à Metz. Abraham Fabert, qui débutait dans l'art de la typographie (3), mit ses presses au service de Boissard, tandis que Jean Aubry, de Troyes, mar-

---

(1) *Icones diversorum hominum* (1591) : *epistola dedicatoria ad Marcum-Claudium a Rya.*

(2) Cette pension annuelle était de 300 livres. (Boissardi *Poemata*, 1589, pp. 74 et 207.)

(3) C'est le père de l'illustre maréchal Fabert. (*Histoire générale de Metz*, t. III, pp. 158-160.)

chand-orfèvre, lui prêta le concours de sa bourse et de son intelligence commerciale. Il put ainsi livrer au public un recueil de portraits d'hommes illustres et une suite d'emblèmes.

Jean Aubry n'était pas seulement un commerçant : il avait un tempérament d'artiste et était grand amateur d'antiquités (1) ; Boissard fréquentait volontiers sa maison. Bien que notre antiquaire eût passé l'âge où l'on conçoit des passions et où l'on en inspire, il se laissa captiver par les grâces de Marie Aubry, fille de son éditeur, et cette jeune fille, sensible aux charmes d'une conversation aussi spirituelle qu'érudite, ne refusa point sa main à l'hôte aimable de son père (2). De cette union naquit un fils, nommé Jules, dans lequel Boissard vit un instant le futur continuateur de ses travaux. Mais cet espoir fut bientôt détruit : l'enfant mourut au berceau, et la perte fut d'autant plus cruelle qu'elle devait être irréparable (3).

Ce chagrin domestique fut suivi d'un autre malheur. Boissard avait déposé chez sa sœur Philippine, qui était mariée dans le pays de Montbéliard, tous les objets précieux arrivés en sa possession, ainsi que la plus grande partie de ses travaux inédits. Il projetait de finir ses jours dans cette contrée, qui était voisine de ses propriétés patrimoniales et dans laquelle chacun avait toute liberté de penser à sa guise sur les questions religieuses. « Mais, ô douleur ! écrit-il (4), le comté de Montbéliard fut horriblement dévasté par une invasion des Lorrains (1587), et l'incendie dévora tout ce que j'avais de livres, de portefeuilles, de médailles en nombre immense, de fragments d'antiques papyrus, de manuscrits de divers genres, de pierres gravées en onyx et sardonyx, le tout me venant

(1) Charles Robert, *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle*, p. VII, note 1.

(2) Boissardi *Poemata*, 1589, pp. 221, 260 et 398.

(3) *Id.*, p. 301.

(4) *Antiquitates romanæ*, pars III : *epistola dedicatoria ad Hermannum a Ghoer*.

des dons de nobles personnages, ou acquis par moi à des prix énormes et avec des peines infinies : de tant de choses je ne conservai que l'éternel regret de les avoir perdues..... Cependant, deux années avant cette catastrophe, j'avais transporté à Metz une partie de mon recueil des inscriptions antiques qui se voient à Rome dans les lieux publics et les édifices privés. »

Contre les infortunes, qui sont le lot de toute existence humaine, Boissard avait un souverain remède : le travail. De longue date il avait adopté ces deux devises : « On vient à bout de tout par l'étude et le labeur ; — Soyez laborieux et vous vivrez heureux (1). » Conséquent avec ces préceptes, il entreprit courageusement la reconstruction de celui de ses recueils qui n'avait pas péri en entier. Pour ce faire, il eut recours aux nombreux érudits qu'il avait connus dans le cours de ses voyages, et il éprouva de la part de tous le plus obligeant empressement ; il eut particulièrement à se louer du chanoine Giulio Rosci, de Rome, qui lui adressa un manuscrit plein de bonnes observations (2). Pour épargner à cette seconde rédaction le sort qu'avait eu la première, il fallait la transformer en livre imprimé ; mais c'était une longue et dispendieuse opération, nécessitant par dessus tout la collaboration d'un habile graveur. Les offres de Boissard furent agréées par Théodore de Bry, originaire de Liége et devenu citoyen de Francfort-sur-le-Mein, où il s'était fait, en produisant des livres à gravures, une notoriété européenne. La première partie des *Antiquités romaines* parut en 1597 ; elle fut accrue de cinq autres, dont la dernière porte la date de 1602. Pendant que Théodore de Bry et ses deux fils taillaient les images de ce grand et beau livre, Boissard, pressentant sa fin prochaine, révisait avec une fiévreuse ardeur les écrits et dessins

(1) Ces devises entourent le portrait de Boissard qui fait partie des *Icônes* de 1584. D. Calmet en parle dans sa *Bibliothèque lorraine*, t. IV de l'*Hist. de Lorraine*, pp. 130 et 131.

(2) *Antiq, rom.*, pars III : *epistola ad Herm. a Ghoer.*

qu'il avait pu conserver : il en formait des recueils dont la publication, alternant avec celle des fascicules de son principal ouvrage, étendaient au loin sa réputation de poète, d'érudit et d'artiste. Un second volume de poésies latines, édité en 1589, fut suivi, quatre ans après, d'une nouvelle collection d'emblèmes. Vinrent ensuite des commentaires accompagnant de charmantes compositions sur les misères de la vie humaine (1596), deux séries d'images des sultans turcs et de leurs adversaires de l'Autriche-Hongrie (1596), une suite d'emblèmes commentés par Lebé de Batilly (1596), puis la galerie si intéressante des penseurs du seizième siècle (1597). En même temps paraissaient les *Mascarades*, et bientôt après (1601-1602) l'infatigable chercheur composait deux volumes sur les divinités magiques des anciens.

De nouveaux deuils assombrirent les dernières années de Boissard ; il perdit successivement : Claude-François de Vienne, aux bontés duquel il était si redevable (1) ; François et Gédéon de Vienne, ses élèves chéris, qui moururent en héros dans les rangs des armées protestantes (2) ; le graveur Théodore de Bry, son contemporain d'âge et son collaborateur le plus dévoué (3). Boissard demeura fidèle à la noble famille de Vienne ; il prodigua les témoignages du plus tendre

(1) Voici le début de l'épitaphe que Boissard composa pour le tombeau de ce valeureux gentilhomme :

Burgundo regum seriem de stemmate ducens,
Claudius hac, hospes, contumulatur humo.
Pace bonus, belloque valens, in utroque fidelis :
Clarus consilio, clarus et eloquio,
Qui patriæ, ut prodesset, opes vitamque profudit...
(*Poemata*, 1589, pp. 270-271.)

(2) François fut l'un des 250 gentilhommes qui périrent dans la malheureuse surprise d'Anvers par le duc d'Anjou, en 1583 (*Poemata*, 1589, p. 272). — Gédéon fut tué dans l'assaut des faubourgs de Paris par l'armée de Henri IV, dont il était l'un des officiers, le 1er novembre 1589. (Anselme, *Hist. généal.*, t. VII, p. 811.)

(3) Théodore de Bry mourut le 27 mars 1598. (*Icones virorum illustrium*, pars III, *præfatio*.)

attachement à la veuve et aux filles de son bienfaiteur (1). Il tint la même conduite à l'égard des fils de Théodore de Bry, Jean-Théodore et Jean-Israël, qui tous deux furent d'excellents graveurs (2). Il les choisit pour maîtres de son jeune cousin, Robert Boissard, devenu en quelque sorte son fils adoptif et qui ne donna que des satisfactions à son vieux parent.

Dans une préface écrite par les frères de Bry, il est question d'un portrait de notre antiquaire qui aurait été gravé par le jeune Robert : cette mention, imprimée en 1598, se rapporte à une œuvre d'art alors récemment exécutée. On cite même un distique latin de Jean-Adam Lonicer, fait à l'intention de ce portrait (3). Or le distique de Lonicer n'accompagnant aucun des portraits de Boissard que l'on connaît, l'indication de 1598 doit se rapporter à une planche non éditée. Celle que nous mettons en lumière porte précisément la

---

(1) Catherine de Heu, baronne de Clervant; Nicole, Louise et Marie de Vienne, ses filles. Les ouvrages de Boissard abondent en témoignages de gratitude à l'égard de ces personnes distinguées. Voir notamment les épîtres dédicatoires des *Emblemata* (1593), de la partie III des *Antiquitates* (1594), du *Theatrum vitæ* (1596).

(2) Théodore de Bry et ses fils avaient dédié à Boissard une suite de compositions ornementales adaptées aux 24 lettres de l'alphabet. Voici la description de ce rarissime volume : *Nova alphati (sic) effictio, historiis ad singulas litteras correspondentibus et toreumate Bryanæo artificiose in æs incisis illustrata, versibus insuper latinis et rithmis germanicis non omnino inconditis.* Francofurti-ad-Mœnum, *anno* M. D. XCV; pet. in-fol. comprenant un frontispice gravé, deux feuillets liminaires, 24 planches dont chaque verso est occupé par une pièce de vers en latin et en allemand. L'ouvrage s'ouvre par un hommage en vers latins ainsi intitulé : *Dedicatio ad nobilem poetam Dn. Ianum Iacobum Boyssardum, vesuntinum; epigramma Theodori de Bry, leodiensis, cum duobus filiis suis.* — En retour, Boissard fit, dans la préface du *Theatrum vitæ humanæ* (1596), un pompeux éloge du talent des de Bry.

(3) « Sane noster Boissardus, sua solertia, humanitate et perpetua gratitudine, efficit ut plus ipsi multo jam debeatur ab his quam ante acceperit : unde non incongrue Teucrides Anneus Lonicerus Privatus, concivis et amicus noster singularis, effigiem ejusdem Boissardi, a Roberto Boissardo, consanguineo ejus, juvene præclaræ virtutis et artis

date de 1598 ; elle est d'ailleurs burinée dans le même esprit que le beau frontispice de la cinquième partie des *Antiquités romaines,* morceau qui représente Boissard dans son atelier et au bas duquel est la signature du jeune Robert. Tout nous porte donc à croire que la planche jointe à cette notice est celle qui devait paraître avec les vers de Lonicer.

Boissard s'éteignit à Metz, le 30 octobre 1602, dans sa 75e année. Il dut envisager la mort avec le calme du sage et la résignation du chrétien. En effet, dès 1596, il avait écrit (1) : « La vie peut être comparée à une périlleuse navigation, dans laquelle nous ne cessons de flotter au milieu des terreurs et des périls, jusqu'au moment où, après avoir subi les tempêtes d'une mer furieuse, nous parvenons à gagner en naufragés le port salutaire de la mort, de cette mort qui nous affranchit de tous les maux sans nous priver d'aucun bien, de cette mort qui est seulement terrible pour ceux qui croient que tout s'éteint avec la vie. Sachons donc quitter cette vie comme une hôtellerie et non comme une maison. »

Boissard éprouva toutefois le regret de ne pouvoir léguer ses restes mortels au pays de ses origines. Il l'aimait avec passion ce pays de Franche-Comté et s'honorait d'en être l'enfant : le titre de *Bisontin* était le seul dont il décorât son nom. Ses poésies abondent en plaintes touchantes sur l'intolérance religieuse qui lui fermait l'accès de sa chère patrie, qui le privait de respirer l'air embaumé par les sapins, qui lui dérobait la vue de ces rochers grandioses entre lesquels le Doubs et le Dessoubre opèrent leur jonction (2). « Je suis riche, di-

---

crypticæ solerti artifice, factam, hoc disticho lusit, ad Boissardum, virum ter maximum a Musis, a Pallade, a Gratiis, ita scribens :

Hic est Boissardus, cui plus tria numina debent
Quam tulit acceptum, tam bene gratus erat. »

(*Icones virorum illustrium,* pars III : Jo.-Theodori et Jo.-Israëlis de Bry *præfatio.*)

(1) *Theatrum vitæ humanæ,* p. 8.

(2) Pinorum patriam circum nemora alta coronant :
Nomen Amazoniæ quæ tenet Hippolytæ.

sait-il, d'amitiés étrangères; et si le Doubs ingrat semble me repousser de ma ville natale, aucune autre région ne me refuse l'hospitalité. Le Necker et le Rhin me sont propices, le Mein et l'Ister m'applaudissent; il en est de même de la Moselle aux eaux limpides... Seule ma patrie m'a pris en haine; la Franche-Comté seule persécute le pauvre Boissard (1)! » Il adressait ces doléances à Louis Malarmey, celui qu'il surnomme *la moitié de son âme* et *l'honneur de Besançon* (2). Ce n'était pas le seul ami qu'eût Boissard dans sa patrie. Il y correspondait avec son frère Richard, poète comme lui et demeuré le soutien de leur vieille mère (3); il avait toutes les sympathies de Marc-Claude de Rye, son ancien élève (4); il échangeait de gracieux souvenirs avec plusieurs de ses anciens condisciples de Besançon, demeurés comme lui fidèles au culte des belles-lettres : le médecin Jacques Chassignet (5), le poète Etienne Sauget (6), puis Bénigne de Chaffoy, que ses

---

Hìc ubi in herbosis fertur Dessubrius arvis
Urget et admixti lenta fluenta Dubis.
Nutriit infantem Vesuntio, primaque blandis
Formavit quondam pectora litterulis.
(*Poemata*, 1574, fol. 116.)

Hospes in externis vixi regionibus, idque
A puero : et sortem hanc patria dura tulit.
Laudavi tamen ingratam, injustisque peperci
Civibus, ut videar non nocuisse bonis.
Nunc mihi Metenses inter peragenda senectus :
Esque loco patrii, culte Mosella, Dubis.
(*Poemata*, 1589, p. 74.)

(1) *Poemata*, 1589, pp. 16 et 17.

(2) C'est à Louis Malarmey qu'est dédiée la seconde partie des *Icones virorum illustrium*, 1598.

(3) *Poemata*, 1574, fol. 4, 28, 43; *Poemata*, 1589, pp. 1, 76, 77; *Emblemata*, 1584-88, p. 39.

(4) C'est à lui que Boissard dédia ses *Icones diversorum hominum* (1592) et son *Parnassus* (1601). Voir, en outre, *Poemata*, 1589, p. 113.

(5) *Disticha*, 1587, p. 61; *Emblemata*, 1584-88, p. 69; *Poemata*, 1589, pp. 18, 296, 379.

(6) *Emblemata*, 1584-88, p. 53; *Poemata*, 1589, p. 18: *Emblemata*, 1593, p. 67.

succès à l'université d'Ingolstadt avaient fait élire recteur de ce célèbre institut (1). Bien que séparé du clergé franc-comtois par ses opinions religieuses, il conservait pieusement le souvenir des prêtres dont il avait été à même d'apprécier les talents et les vertus : tels étaient Hugues Dordon, doyen du chapitre de Saint-Hippolyte, qui avait assisté son père au lit de la mort (2); Laurent Meynier, chanoine au même chapitre, qu'il appelle *un vieillard aimable et vénéré* (3); Henri Meynier, prieur de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, également versé dans les mystères de la religion et dans les secrets du Parnasse (4); Nicolas Clément, bénédictin à Luxeuil, qu'il avait aimé sur les bancs des écoles (5); Gabriel de Diesbach, abbé de Vaucluse et chanoine de Besançon (6), lui aussi ayant le droit d'être mis au nombre des esprits distingués (7).

Par les traits que nous avons cités, on a pu déjà se faire une idée de ce qu'était Jean-Jacques Boissard. Comme tous les Francs-Comtois de bonne souche, il eut pour qualités natives la simplicité des mœurs, la franchise du caractère, la

---

(1) *Poemata*, 1574, fol. 117. — La bibliothèque de Besançon possède un volume manuscrit, orné de charmants dessins à la plume, qui est le recueil des actes de l'université d'Ingolstadt pendant les six mois que Bénigne de Chaffoy en fut recteur. On y a relaté dans les termes suivants l'élection de ce dignitaire : « Anno virginei partus M. D. LV., die vicesima quarta aprilis, quæ fuit divo Georgio martyri sacra et dicata, communibus suffragiis unanimique consensu totius nobilissimi senatus hujus inclytæ et celeberrimæ universitatis Ingolstadiensis, quæ est in ducatu Bajoariæ, electus fuit in rectorem; et studiosorum totiusque hujus academiæ moderatorem, generosus et nobilis vir *Benignus* DE CHAFFOY, burgundus, ex Vesuntione, imperiali ac Sequanorum metropoli antiquissimaque civitate, oriundus : sub cujus fœlici, tranquillo et pacifico magistratu administrationeque in studiosorum album ea quæ sequuntur nomina sunt relata. »

(2) *Poemata*, 1589, pp. 222 et 299.

(3) *Emblemata*, 1584-88, p. 71; *Poemata*, 1589, p. 111.

(4) *Emblemata*, 1584-88, p. 57; *Poemata*, 1589, p, 296.

(5) *Poemata*, 1589, p. 179.

(6) *Poemata*, 1589, p. 295.

(7) *Gallia christiana*, t. XV, auct. B. HAURÉAU, col. 139.

sensibilité du cœur. Passionné pour le travail, il y apportait un esprit curieux, un jugement pénétrant, une patience que ne rebutait aucun obstacle. Ses poésies latines, imitées d'Ovide, d'Horace et de Martial, étaient en haute faveur parmi les lettrés de son temps, et les plus éminents d'entre eux ne dédaignaient pas de le traiter de confrère et d'émule. Dans ses recherches sur la mythologie, dans ses dissertations philosophiques, dans ses notices sur les hommes célèbres, il fit preuve d'une connaissance approfondie de tous les écrits des anciens et des faits saillants de l'histoire. Mais c'est surtout par ses *Antiquités romaines* qu'il se recommande à l'estime de la postérité. En s'attachant à dessiner et à faire graver les marbres de l'ancienne Rome, particulièrement ceux qui portaient des inscriptions, il eut une idée féconde. Son seul devancier dans cette voie avait été le typographe Antoine Lafreri (1), comme lui originaire de la Franche-Comté (2). Mais

(1) *Speculum romanæ magnificentiæ, omnia fere quæcumque in Urbe monumenta extant representans* (Romæ, Ant. Lafreri et Claud. Duchet, 1549-1586); in-fol., frontisp. gravé, 99 pl. d'antiquités, 25 vues d'édifices et de cérémonies de la Rome chrétienne. — Antoine Lafreri, célèbre éditeur d'estampes à Rome, était originaire d'Orgelet, en Franche-Comté. Son épitaphe, qui se voit à Rome, dans l'église de Saint-Louis-des-Français, a été publiée, avec les plus singulières erreurs orthographiques, par M. l'abbé X. Barbier de Montault, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. VIII (1870-73), p. 206.

(2) Faisons remarquer, à ce propos, que les Francs-Comtois ont puissamment contribué à faire connaître et à mettre en honneur les monuments de Rome. Tandis que Lafreri et Boissard préparaient les éléments de leurs grands recueils, le cardinal de Granvelle, né à Besançon, patronnait la *Monographie des Thermes de Dioclétien*, par l'architecte Sébastien d'Oya (1558), ainsi que l'*Iconographie romaine* d'Achille Estaço (1569). Deux siècles plus tard, l'architecte Paris, de Besançon, composait neuf volumes in-fol. d'*Etudes sur les monuments de l'Italie*, ainsi qu'une *Monographie du Colisée*, qui est un modèle du genre : ces ouvrages, restés manuscrits, ont été légués par leur auteur, en 1819, à la bibliothèque de Besançon. Parmi les travaux contemporains sur Rome, la Franche-Comté peut revendiquer : l'*Esquisse de Rome chrétienne*, par l'évêque Gerbet, de Poligny (Jura); *les Trois Romes*, par l'abbé Jean-Joseph Gaume, de Fuans (Doubs); *Rome*, par M. Francis

le recueil de ce précurseur ne comprend guère qu'une centaine de monuments (1), tandis que l'ouvrage de Boissard, infiniment supérieur au premier comme facture et comme méthode, se compose de 520 planches ; on y trouve la reproduction de 848 statues, bas-reliefs ou tombeaux. C'est à cette source que Grævius (2), Beger (3) et Montfaucon (4), ces créateurs de l'archéologie romaine, ont puisé les plus importantes figures qui s'encadrent dans leurs travaux. Malgré les progrès de la science, on recourt encore aux planches de Boissard pour l'étude de précieux morceaux qui ont disparu et ne survivent que par les dessins de notre antiquaire (5).

La célébrité de Boissard, attestée par de nombreux hommages écrits et par deux médailles frappées de son vivant à son effigie, peut compter parmi les réputations noblement acquises. En effet, au dire du savant Burkhard Struve (6), « ce fut un homme laborieux, ne regardant ni à la peine ni à la dépense pour faciliter la tâche des érudits ; il est de ceux dont la mémoire doit être conservée. »

« La pratique du devoir est l'honneur de la vie ; sa négligence en est la honte (7) : » ainsi pensait Boissard, et sa conduite ne cessa pas un instant d'être d'accord avec cette doc-

---

Wey, de Besançon, splendide volume dans lequel s'allient, à un rare degré, la sûreté de l'érudition et le charme du style.

(1) *Antiquitates romanæ*, pars V : *epistola dedic. ad Franciscum Bourzollium.*

(2) *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani, in absolutiss. corpus redactæ industria* Jani Gruteri, *nunc tabulis æneis a* Boissardo *confectis illustratæ, denuo cura* J.-G. Grævii *recensitæ.* Amstelædami, 1707, 4 vol. in-fol.

(3) *Hercules Ethnicorum, ex variis antiquitatum reliquiis delineatus, proponente* Laur. Begero. 1705, in-fol.

(4) L'*Antiquité expliquée et représentée en figures,* par D. Bernard de Montfaucon ; Paris, 1719-24, 15 vol. in-fol. — Voir particulièrement : t. I, p. xx ; suppl., t. I, p. 67.

(5) J. Quicherat, *Histoire du costume en France* (1875), p. 47.

(6) *Observationes selectæ,* t. IV, p. 20.

(7) *Theatrum vitæ humanæ,* p. 9.

trine. S'il eût été moins absolu dans ses opinions et plus complaisant pour les défauts d'autrui, il serait parvenu sans doute à être prophète dans son pays qu'il aimait tant et dont il n'éprouva que de l'ingratitude (1). A cette satisfaction passagère, il préféra la jouissance durable d'être en paix avec sa conscience et de n'avoir pas à demander l'aumône de l'indulgence. Quelques-uns de ses contemporains ont pu l'en blâmer; mais l'histoire, qui est un écho des jugements d'en haut, ne cessera d'honorer en lui la droiture des principes et le laborieux emploi des talents.

II

OUVRAGES DE BOISSARD.

Ioan. Iacobi Boissarti, vesuntini, Poemata : epigrammatum libri III; elegiarum libri III; epistolarum libri III. *Basileæ (Th. Guarinus)*, M. D. LXXIIII, in-16, 128 feuillets.

Iani Iacobi Boissardi, vesuntini, Poemata : elegiarum libri II; hendecasyllaborum libri II; tumulorum et epitaphiorum liber I; epigrammatum libri II. *Metis, excudebat Abrahamus Faber,* M. D. XIC, in-8, XIV-406-X pp.

Ces deux recueils n'ont que trois ou quatre pièces qui leur soient communes.

---

(1) Une sorte de fatalité semble avoir contrarié les tentatives faites, dans notre Franche-Comté, pour honorer la mémoire de Boissard. En 1789, son éloge avait été proposé comme sujet de prix d'éloquence par l'Académie de Besançon; mais les événements politiques empêchèrent cet appel de produire un résultat : pourtant, l'un des membres de la compagnie, le comte de Roussillon, descendant de ces Malarmey dont Boissard cultivait l'amitié, avait produit une esquisse biographique destinée à diriger les recherches des concurrents. Le même programme fut repris par l'Académie de Besançon, en 1850, et continué pour l'année 1851 ; un seul travail entra les deux fois en lice, et il ne fut jugé digne que d'une mention très honorable. (Voir les *Délibérations* [manuscrites] *de l'ancienne Académie de Besançon,* t. IV, fol. 54, 171-178; et les *Mémoires* imprimés de cette compagnie, ann. 1850 et 1851.)

Un choix des pièces de vers de Boissard fait partie du recueil intitulé : *Delitiæ poetarum Gallorum* ; il y occupe les pages 548-652 du tome premier.

Habitus variarum orbis gentium. — Habitz de nations estranges. — Trachten mancherley Vœlker des Erdskreyss. — (par I. I. Boissard, bisuntin). 1581, in-4 obl., v-LX feuillets.

Ce recueil renferme : un titre gravé ; un *Avis au lecteur* de Caspar Rutz, de Malines, en allemand et en latin ; un portrait de Boissard ; une dédicace du même aux demoiselles Nicole et Loyse de Vienne ; les portraits, dans des médaillons ronds, de ces deux personnes ; 61 planches de costumes, gravées par Abr. de Bruyn : ces planches ont chacune trois personnages, à l'exception de la première qui n'en a que deux.

Icones variæ : médaillons divers de I. I. Boissard, bisuntin, taillez par Alexandre Vallée, de Bar-le-Duc. *(Metis) I. Aubrii formis* (1584), in-4, 107-IV pp.

Recueil de 50 médaillons, accompagnés de distiques latins; un médaillon supplémentaire représente Boissard.

Icones diversorum hominum fama et rebus gestis illustrium, (collectæ) a Iano Iacobo Boissardo, vesuntino. *Metis-Mediomatric., excudebat Abrahamus Faber,* M. D. XCI, in-4, 111-IV pp. (1).

C'est le même recueil que le précédent, avec deux médaillons de plus et des notices de Boissard en prose latine.

Disticha in iconas diversorum principum, cæsarum, philosophorum et aliorum illustrium hominum, tam antiqui quam hodierni temporis : Iano Iacobo Boissardo, vesuntino, auctore. *Metis, ex typographia Abrahami Fabri*, 1587, pet. in-8, 78 pp.

Iani Iacobi Boissardi Emblematum liber. — Emblèmes

---

(1) M. Estignard, conseiller à la Cour d'appel de Besançon, possède l'exemplaire de cet ouvrage qui fut offert par Boissard au chef de la famille Malarmey. L'envoi autographe, qui se lit au bas du titre, est ainsi conçu : *Clarissimo præstantissimoque viro Ioanni* MALARMEO I. C. BOISSARDUS *d. d.*

latins de I. I. Boissard, avec l'interprétation françoise de I. Pierre Ioly, messin. *Iani Aubrii typis, Metis, excudebat Abrahamus Faber, cum privilegio Regis,* 1584, in-8 obl., 95 pp.

Id., *ibid.,* 1588, in-4.

Ce premier recueil d'*Emblèmes* comprend un titre gravé, un portrait en médaillon de Boissard, 42 planches d'emblèmes ; ces gravures sont de Adam Fuchs.

Iani Iacobi Boissardi, vesuntini, Emblematum liber : ipsa emblemata ab auctore delineata, a Theodoro de Bry sculpta et nunc recens in lucem edita. *Francofurti ad Mœnum,* M. D. XCIII, in-4, XIV-103 pp.

Frontispice gravé, portr. de Boissard, 52 pl. d'emblèmes.

Dionysii Lebei Batillii, regii Mediomatricorum præsidis, Emblemata : emblemata a Iano Iac. Boissardo, vesuntino, delineata sunt et a Theodoro de Bry sculpta et nunc recens in lucem edita. *Francofurti ad Mœnum,* aº CIↃ IↃ XCVI, pet. in-4.

Frontispice gravé ; portrait de Lebé de Batilly, accompagné d'une pièce de vers latins de Boissard ; 76 sujets emblématiques occupant chacun le milieu du recto de chaque page : une sentence au-dessus, une explication en vers latins au-dessous, et en regard, sur le verso du feuillet précédent, un développement moral en prose latine de la sentence représentée. Le quarantième emblème est dédié à Boissard.

Tetrasticha in emblemata Iani Iacobi Boissardi, vesuntini. *Metis, ex typographia Abrahami Fabri,* M. D. XXCVII, pet. in-8, 35 pp.

Pannoniæ historia chronologica, per T. An. Privatum ; icones genuinæ regum, ducum et procerum ejusdem militiæ, quædam historicæ effigiationes artificiosæ (a Ian. Iac. Boissardo, vesuntino, delinatæ) : omnia ære eleganter incisa et recens evulgata per Theodorum de Bry. *Francofurti impressum per Johannem Koblitium, impensis Jo. Theodori et Jo. Israel. de Bry, fratrum,* M. D. XCVI, in-4, 14 pl. et une carte.

Il existe deux éditions sous la même date, l'une en 192 pp., l'autre en 229. Bien que Boissard ait fourni les onze portraits qui ornent cet ouvrage, il n'est pas nommé sur le titre des deux premières éditions. Son nom n'apparaît que sur le titre d'une troisième édition donnée à Francfort, en 1608, par la veuve et les fils de Théodore de Bry, in-4, 290 pp., sans les pièces liminaires.

Romanæ urbis topographia et antiquitates, quibus succincte et breviter describuntur omnia quæ, tam publice quam privatim, videntur animadversione digna : Iano Iacobo, vesuntino, authore ; figuræ aliquot eleganter in ære incisæ, artifice Theodoro de Bry (cum suis filiis). *Francofurti, impensis Th. de Bry*, 1597-1602, 6 part. en 2 vol. in-fol.

Pars I (*impress. Francofurti, ap. Jo. Feyrabend*, 1597). — Topographia romanæ Urbis, I. I. Boissardo autore, Onuphrii Panvinii descriptio XIV regionum Urbis : frontisp. grav., portr. de Boissard et de Th. de Bry; 163 pp. et une carte.

Pars II (*Francfordii, typis Jo. Saurii*, 1597). — Topographia antiquæ Urbis, ex J.-Bartholomæo Marliano : frontisp. grav. et les deux portr., 222 pp., 6 pl. doubles et 34 pl. simples.

Pars III (*excuss. typis Abrahami Fabri, civis Mediomatricorum typographi*, 1595). — De antiquæ Urbis romanæ situ præcipuisque ejus ruinis (auct. I. I. Boissardo) ; Valerii Probi de notis antiquis litterarum : frontisp. grav. et les deux portraits ; XVI-42 pp., 108 pl. simples.

Pars IV (*Francf.*, 1598). — Secundus tomus antiquitatum sive monumentorum Romanorum (auct. I. I. Boissardo) : frontisp. grav. et les deux portraits ; 50 pp., 96 pl. simples.

Pars V (*Francf.*, 1600). — Tertius tomus inscriptionum et monumentorum Romanorum (auct. I. I. Boissardo) : frontispice représentant Boissard dans son atelier ; XVIII pp., 1 planche emblématique et 129 pl. simples d'antiquités.

Pars VI (*Francf.*, 1602). — Gyraldi de sepulchris et vario sepeliendi ritu : frontisp. grav., VI-47 pp , 146 pl. simples.

Une seconde édition, dans laquelle il n'y a de réimprimé que le texte, a été établie à Francfort, en 1627, par le libraire Mérian, successeur des de Bry.

Theatrum [miseriarum] vitæ humanæ a I. I. Boissardo, vesuntino, conscriptum et a Theodoro Bryio artificiosissimis historiis illustratum. *Excusum typis Abrahami Fabri, Mediomatricorum typographi, impensis Theodori Bryi, leodiensis, sculptoris, francfurdiani civis,* 1596, in-4, XVI-266 pp.

Frontisp. grav., portr. de Boissard, 60 vignettes représentant des scènes tirées de l'histoire ancienne et des deux Testaments.

Id., trad. en allemand, 1617, in-4.

Id. (seconde édition latine), *Francofurti-ad-Mœn.*, 1638, in-4.

Vitæ et icones sultanorum turcicorum, principum Persarum, aliorumque illustrium heroum heroinarumque, ab Osmane usque ad Mahometem II, ad vivum ex antiquis metallis effictæ, nunc descriptæ et tetrasticis succinctis illustratæ a Ia. Iac. Boissardo, vesuntino : omnia recens in æs artificiose incisa et demum foras data per Theodorum de Bry, leod., civem Francforti. *Francf.-ad-Mœn.*, M. D. XCVI, in-4, x-353-v pp.

Frontisp. grav. ayant pour revers le portr. de Boissard, 47 pl. représentant des portraits de personnages orientaux dans des médaillons encadrés d'arabesques.

Ces portraits ont été réédités, avec les quatrains traduits en allemand, à Francfort, chez Iohann Ammon, 1648, in-4.

Icones virorum illustrium doctrina et eruditione præstantium, ad vivum effictæ, cum eorum vitis descriptis a Ian. Iac. Boissardo, vesuntino : omnia recens in æs artificiose incisa et demum foras data per Theodorum de Bry, leodiensem, civem Francofurti. M. D. XCVII-M. D. XCIX, 4 part. in-4, 4 frontisp. grav. et 198 portr.

Boissard a fourni les notices et les distiques qui forment le texte des deux premières parties ; les parties 3 et 4 ont été commentées de la même façon par Lonicer. — Ce recueil, après avoir subi diverses modifications et augmentations, a reparu sous le titre de *Bibliotheca sive thesaurus virtutis et gloriæ* (1628-1631), sous celui de *Icones et effigies virorum doctorum* (1645), enfin sous celui de *Bibliotheca chalcographica* (1650-1669).

Mascarades recueillies et mises en taille douce par Robert Boissart, valentianois : Ianus Iacobus Boissardus invenit ; Robertus Boissardus calpsit Argentinæ. 1597, in-4.

Frontisp. grav., 1 fig. allégorique, 1 page gravée de vers latins, 23 pl. à deux personnages, expliquées chacune par un distique latin.

Parnassus, cum imaginibus musarum deorumque præsi-

dum Hippocrenes : omnia depicta sunt et distichis latinis illustrata per Ianum Iacobum Boissardum, vesuntinum; impressa autem sumptibus viduæ et filiorum Theodori de Bry. *Francofurti-ad-Mœnum,* 1601, in-fol.

Frontisp. grav., portr. de Boissard, XVI pp., 25 pl.

Une seconde édition de cet ouvrage est intitulée : « Parnassus biceps, in cujus priore jugo musarum deorumque præsidum Hippocrenes, in altero deorum fatidicorum, phœbadum et vatum imagines proponuntur et distichis latinis explicantur a Iano Iac. Boissardo, vesuntino, æri incisæ a Ioan. Theod. de Bry. *Francofurti, sumptibus Wilhelmi Fitzeri,* M. DC. XXVII, in-fol. (33 pl.). »

Tractatus posthumus Iani Iacobi Boissardi, vesuntini, de divinatione et magicis prestigiis, quarum veritas ac vanitas solide exponitur per descriptionem deorum fatidicorum qui olim responsa dederunt, eorumdemque prophetarum, sacerdotum, phœbadum, sybillarum et divinorum qui priscis temporibus celebres oraculis extiterunt : adjunctis simul omnium effigiebus ab ipso autore e gemmis, marmoribus tabulisque antiquis ad vivum delineatis, jam modo eleganter æri incisis per Joh. Theodor. de Bry. *Hanoviæ* (1611), in-4.

Seconde édition (donnée en 1615), *per Joh. Theod. de Bry, civem oppenheimensem, in cujus icono-bibliopolio prostat. Oppenheimii, typis Hieronymi Galleri,* in-fol., XXVIII-358-XI pp.

Deux frontisp. grav., deux vignettes accompagnant la dédicace, portr. de Boissard et de Jean-Théodore de Bry, 33 vignettes.

La Bibliothèque nationale de Paris possède le manuscrit original des *Antiquités* de Boissard [1], « où, dit Montfaucon [2], il y a bien des pièces antiques qui n'ont point été imprimées dans ses deux volumes. »

Ce même dépôt a récemment acquis la copie d'un autre

(1) L. Delisle, *Inventaire des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale provenant de Saint-Germain-des-Prés,* dans la *Biblioth. de l'Ec. des Chartes,* 1867, p. 368.

(2) *L'Antiquité expliquée,* t. I, préface.

manuscrit de Boissard, intitulé : *Ordo qui servatus est in descriptione romanarum antiquitatum, quæ missæ sunt ad Palatinum principem* (1) ; en tête est l'épître dédicatoire qui ouvre la troisième partie des *Antiquitates romanæ.*

Boissard parle, à diverses reprises, d'un recueil manuscrit, en trois volumes, qu'il avait envoyé à Jean-Casimir, comte palatin et duc de Bavière, recueil ayant pour titre : *De genealogia et imaginibus deorum.* Il y a lieu de croire que les deux derniers ouvrages de notre antiquaire ont été extraits de ce recueil qui, suivant Burkhard Struve (2), doit exister dans quelque bibliothèque du Palatinat.

La bibliothèque Paris, vendue à Londres au printemps de l'année 1791, renfermait deux manuscrits concernant notre antiquaire, lesquels sont décrits ainsi dans le catalogue de cette collection (3) :

« N° 454. — Boissardi vita, cum diversorum epigrammatis; in-4, mar. r.

» Manuscrit sur papier, qui n'a jamais été imprimé.

» N° 455. — Boissardi carmina varia, cum fig.; in-8, mar. r.

» Manuscrit autographe de l'auteur, qui n'a jamais été imprimé ; il contient d'excellents dessins de figures très bizarres, faites à la plume et à l'encre de la Chine.

» Par la suite des dates en différentes parties de ce livre, on peut juger que ce volume était le portefeuille de Boissard. »

---

(1) L. Delisle, *Inventaire des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, fonds des nouvelles acquisitions, dans la *Biblioth. de l'Ec. des Chartes*, 1874, p. 79.

(2) *De vita et scriptis J. J. Boissardi*, apud *Observationes select.*, t. IV, p. 19.

(3) *Bibliotheca elegantissima Parisina*; Londres et Paris, 1790, in-8, p. 112.

III

PORTRAITS.

1° *Gravures.*

Portrait à mi-corps, dans un médaillon ovale bordé d'oves, profil à droite, le personnage écrivant sur un livre. Légende au pourtour : IO. IAC. BOISSARDVS. ANN. ÆT. LIII. En exergue : ΟΥ ΔΟΚΕΙΝ ΑΛΛΑ ΕΙΝΑΙ, devise surmontant un caducée et une plume posés en fasce.

Hauteur : 0,155 ; largeur : 0,119.
Gravure d'Abr. de Bruyn, au fol. 3 des *Habitus variarum orbis gentium*, 1581.

Médaillon rond, tête de profil regardant à gauche et couronnée de laurier. Deux légendes concentriques dans le médaillon : IANVS IACOBVS BOISSARDVS VESVNTINVS. — ΑΛΛΩΤΑ ΓΙΓΝΕΤ' ΕΠΙΜΕΛΕΙΑ ΚΑΙ ΠΟΝΩ ΑΠΑΝΤΑ. Une palme et une branche de laurier, qui font couronne autour du médaillon, sortent d'un cartouche inférieur renfermant cette légende : ΦΙΛΟΠΟΝΟϹ ΙϹΘΙ, ΚΑΙ ΒΙΟΝ ΚΤΗϹΗ ΚΑΛΟΝ

Haut. : 0,88 ; larg. : 0,105.
Ce portrait, gravé en 1584 par Alexandre Vallée, de Bar-le-Duc, fait partie du recueil des *Icones variæ*.

Médaillon rond, tête de trois-quarts regardant à droite et couronnée de laurier. Le médaillon repose sur une pile de livres ; Mercure et Minerve sont debout de chaque côté. Légende : IO. IACOBVS BOISSARDVS. Sur l'égide, qui est appuyée contre l'un des genoux de Minerve, on lit cette devise : ΑΡΕΤΗϹ ϹΚΙΑ ΦΘΟΝΟϹ. Un cartouche, qui domine le médaillon, renferme cette autre devise : ΟΥ ΔΟΚΕΙΝ ΑΛΛΑ ΕΙΝΑΙ.

Haut. : 0,66 ; larg. : 0,107.
Ce portrait, gravé en 1588 par Adam Fuchs, occupe la page 9 du premier recueil d'*Emblèmes*.

Portrait à mi-corps, tête nue, profil regardant à droite, riche habillement garni de fourrures, le tout renfermé dans un encadrement ovale sur lequel on lit cette légende : IANVS IACOBVS BOISSARDVS VESVNTINVS ANNO ÆT. LXV.

Haut. : 0,106; larg. : 0,85.

Ce portrait, gravé en 1593 par Théodore de Bry pour l'illustration du second recueil d'*Emblèmes*, se retrouve dans la plupart des volumes produits ultérieurement par Boissard. En 1597, la planche avait été mise au carré, par des additions de rinceaux et de fleurons.

Portrait disposé comme le précédent et entouré de cette légende : IANVS IACOBVS BOISSARDVS A° 97. AET. LXIX.

Haut. : 0,192; larg. : 0,137.

Gravure de Théodore de Bry exécutée, en 1597, pour les *Antiquitates romanæ*; elle figure dans les quatre premières parties de cet ouvrage.

Boissard assis dans son atelier, occupé à reproduire sur la toile des sculptures antiques : il est en costume de travail, la tête coiffée d'un bonnet de chambre; près de lui, le jeune Robert Boissard crayonne sur un carton.

Haut. : 0,274; larg. : 0,175.

C'est le frontispice de la cinquième partie des *Antiquitates*, publiée en 1600; ce morceau est signé *R. B. sc.*, c'est-à-dire : *Robertus Boissardus sculpsit.*

Buste habillé, tête nue, légèrement de trois quarts et tournée vers la droite. Sur un listel ovale qui entoure le portrait, on lit : IOAN : IACOBVS BOISSARDVS VESVNTINVS ANNO AETATIS LXXI. 1598. Aux angles de la planche se voient quatre motifs emblématiques : un caducée, une palme, un serpent et une pyramide.

Haut. : 0,102; larg. : 0,83.

Ce portrait, gravé par Robert Boissard, est celui qui accompagne notre travail.

2° Médailles.

Médaille de bronze, de 36 millim. — Buste habillé, tête nue, profil à droite; légende : IO. IAC. BOISSARDVS. — Au revers, *la Vertu repoussant les attaques de l'Envie*, deux figures en pied ; légende : ΑΡΕΤΗϹ ϹΚΙΑ ΦΘΟΝΟϹ ; en exergue : 1575.

Médaille d'argent, de 22 millim. — Tête laurée, profil à droite, cou vêtu ; légende : IO. IACQ. BOISSARDVS ; en exergue : 1600. — Au revers, un caducée et une palme posés horizontalement l'un au-dessus de l'autre ; en exergue : ΟΥ ΔΟΚΕΙΝ ΑΛΛΑ ΕΙΝΑΙ.

Ces deux médailles, qui existent à la Bibliothèque nationale, ont été publiées, en 1839, par M. A. Chabouillet, dans le *Trésor de Glyptique et de Numismatique :* médailles françaises, 1re partie, pl. LI, nos 6 et 7

DÉMONSTRATION NOUVELLE

DU

PRINCIPE D'ARCHIMÈDE

Par M. Georges SIRE.

Séance du 14 mars 1874.

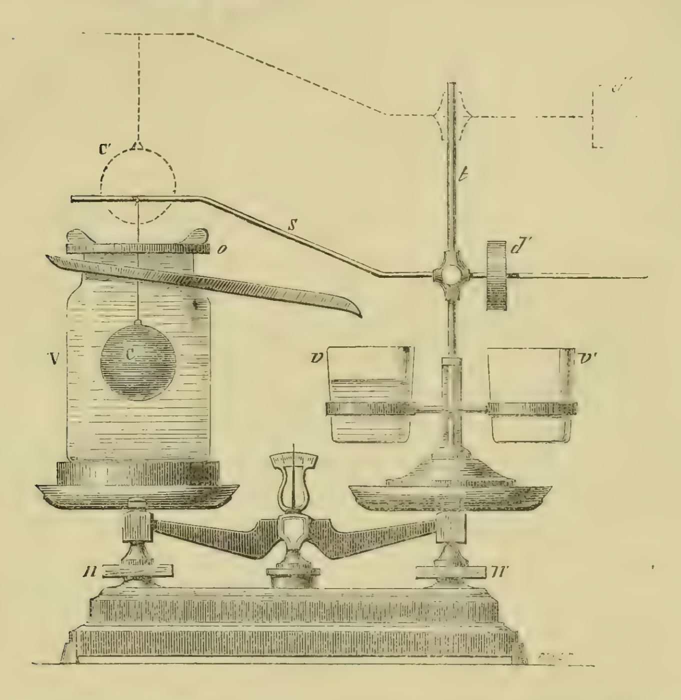
Dans sa séance du 10 février 1866, j'ai présenté à la Société d'Emulation du Doubs une note donnant la description de quatre méthodes nouvelles pour la démonstration expérimentale du principe d'Archimède (1). Ces méthodes peuvent être employées indistinctement suivant le matériel dont on dispose ; toutefois, l'expérience m'a démontré que la troisième et la quatrième méthode sont d'une application plus simple et plus pratique. Depuis leur publication, je suis parvenu à en tirer des conclusions plus générales que je crois devoir signaler.

Je rappellerai que dans ces méthodes, au lieu d'employer une balance hydrostatique, on utilise de préférence la balance de Roberval, en opérant de la manière suivante.

Première expérience. — On dispose sur l'un des plateaux de la balance un support formé d'un pied pesant et d'une tige verticale *t*, sur laquelle peut se déplacer et se fixer à volonté une autre tige coudée et horizontale *S*. Le pied du support doit être assez massif pour donner au système une stabilité suffisante qui permette de suspendre un corps solide *C* à l'extrémité de la tige *S*. Le même support soutient deux petits

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 4e série, deuxième volume.

godets de verre *v* et *v'*, fixés dans une garniture légère et mobile autour de la tige *t*, de façon que par une rotation de 180° autour de cette tige, chacun des godets peut être substitué à la place de l'autre.



Sur l'autre plateau de la balance, on installe un vase *V* de verre, dont le bord supérieur est soigneusement rodé à l'émeri, afin de pouvoir être fermé par un obturateur *o*. Un peu au-dessous de ce rebord est mastiquée une rigole annulaire de laiton mince et suffisamment inclinée pour laisser écouler le liquide qui se déverse de la partie supérieure du vase. On verse de l'eau plein le vase *V* et on en met un léger excès de manière qu'en plaçant l'obturateur ce vase soit exactement rempli. Tout l'excédant d'eau se rend dans l'un des godets *v* ou *v'*, et lorsqu'il ne s'écoule plus rien, on vide ce godet.

L'obturateur doit être formé de deux parties demi-circulaires, échancrées sur leur diamètre, de façon que par leur juxtaposition elles laissent une petite ouverture circulaire pour le libre passage du fil de suspension du corps C. Ce corps doit à l'origine être relevé et fixé en C'.

Les choses étant ainsi disposées, on établit l'équilibre de la balance; de sorte que en désignant par P le poids du système placé dans le plateau de gauche, par P' le poids du système de droite, on a tout d'abord

$$P = P'.$$

On procède ensuite à l'immersion du corps C par l'abaissement de la tige S. Pour effectuer commodément la descente de cette tige, on rend immobiles les plateaux de la balance en introduisant sous chacun d'eux une cale de bois d'une épaisseur convenable, puis on enlève les deux moitiés de l'obturateur sans répandre de liquide au dehors de l'appareil, et on fait descendre la tige S lentement et sans secousse. Pendant cette opération, une partie de l'eau du vase V se déverse et se rend dans l'un des godets. Lorsque le corps est entièrement immergé, on fixe la tige S, on replace les deux parties de l'obturateur, et l'on attend que les dernières gouttes de l'excédant du liquide se soient écoulées.

Il est évident que l'immersion réalisée de cette façon retranche du système P un poids p de liquide et l'ajoute au contraire au système P'; or, soit x la poussée de bas en haut qui s'exerce alors sur le corps C.

Si réellement cette poussée est égale au poids du liquide déplacé, l'équilibre entre les deux systèmes disposés sur la balance ne doit pas être troublé par l'immersion du corps C, puisque si le corps est soulevé par une force égale au poids p de liquide, ce poids se rendant dans le système P' doit neutraliser cette force, et, par conséquent, l'équilibre des deux systèmes doit encore avoir lieu. C'est en effet ce que l'expé-

rience confirme, car en retirant les cales de dessous les plateaux, on constate que la balance est en équilibre ; donc

$$x = p \qquad \text{(a)}$$

Donc, *tout corps plongé dans un liquide est poussé de bas en haut par une force égale au poids du liquide dont il tient la place.*

On le voit, rien n'est plus simple et plus évident ; mais cette déduction si facile n'est pas le seul avantage qui résulte de cette manière d'opérer. En effet, à la poussée de bas en haut correspond une action égale et de sens contraire qui produit une certaine pression sur le fond du vase du système P, et c'est cette pression qui compense la perte de poids p de liquide qu'éprouve ce système lors de l'immersion du corps C; de sorte que en désignant par x' cette pression, et par x la poussée correspondante du liquide, les résultantes des forces des systèmes de gauche et de droite sont respectivement $(P' - p + x')$ et $(P' + p - x)$, et l'expérience précédente prouve que ces deux résultantes sont égales. Or de l'égalité

$$(P - p + x') = (P' + p - x)$$

on déduit successivement

$$x' + x = 2\,p \qquad \text{(b)}$$

et en vertu de l'égalité (a)

$$x' = x.$$

Donc *l'augmentation de pression sur le fond du vase d'immersion est égale à la poussée du liquide sur le corps plongé.*

Deuxième expérience. — Quant à l'équation (b), elle se vérifie expérimentalement de la manière suivante. Après avoir retiré le corps plongé et l'avoir essuyé avec soin, on le suspend de nouveau à sa position initiale en C', et on supprime l'obturateur en ne laissant dans le vase V que la quan-

tité de liquide nécessaire à l'immersion complète du corps ; dès lors cette immersion n'occasionne qu'une élévation du niveau du liquide dans ce vase, et non un débordement comme dans l'expérience précédente.

Cette disposition étant prise, on établit l'équilibre de la balance, et si on désigne par M le poids du système de gauche, par M' celui de droite, on a premièrement

$$M = M'.$$

On place ensuite les cales sous les plateaux de la balance et on descend la tige t de façon à immerger entièrement le corps C.

Cette immersion soulève une colonne de liquide égale au volume du corps, colonne qui produit une augmentation de pression x' sur le fond du vase V, en même temps qu'une poussée égale x agit de bas en haut sur le corps C ; par suite, les résultantes des forces des systèmes de gauche et de droite deviennent respectivement $(M + x')$ et $(M' - x)$. Or, la différence entre ces résultantes est

$$(M + x') - (M' - x) = x' + x = 2\,p$$

Si donc on a eu soin de mettre de côté le poids p de liquide qui s'est déversé du vase V lors de la première expérience, en prenant un poids double de liquide et en l'ajoutant au système de droite, on reconnaît, après avoir retiré les cales, que la balance est en équilibre.

Mais on peut opérer d'une façon en quelque sorte plus concluante, en versant dans l'un des godets du système de droite, un premier poids p de liquide qui, par supposition, neutralise d'abord la poussée du liquide sur le corps C, et dans l'autre godet, un second poids p du même liquide qui, finalement, compense l'augmentation de pression sur le fond du vase V. En enlevant les cales, on reconnaît que l'équilibre de la balance est réalisé.

Enfin, pour plus de commodité, on peut sans inconvénient

substituer les volumes aux poids. A cet effet, la quantité d'eau qui s'est déversée lors de la première expérience est versée dans une fiole de capacité convenable, et vis-à-vis le niveau du liquide on fait un trait sur le verre. Ce premier volume d'eau est alors versé dans l'un des godets, comme je viens de le dire, puis on remplit la fiole de nouveau jusqu'au trait, et on verse ce second volume d'eau dans l'autre godet. Les cales étant retirées, on constate l'équilibre de la balance.

Le principal avantage de cette dernière façon d'opérer, c'est que l'égalité de la poussée du liquide et de la réaction sur le fond du vase d'immersion se trouve matérialisée par les deux masses égales de liquide versées dans les godets v et v'.

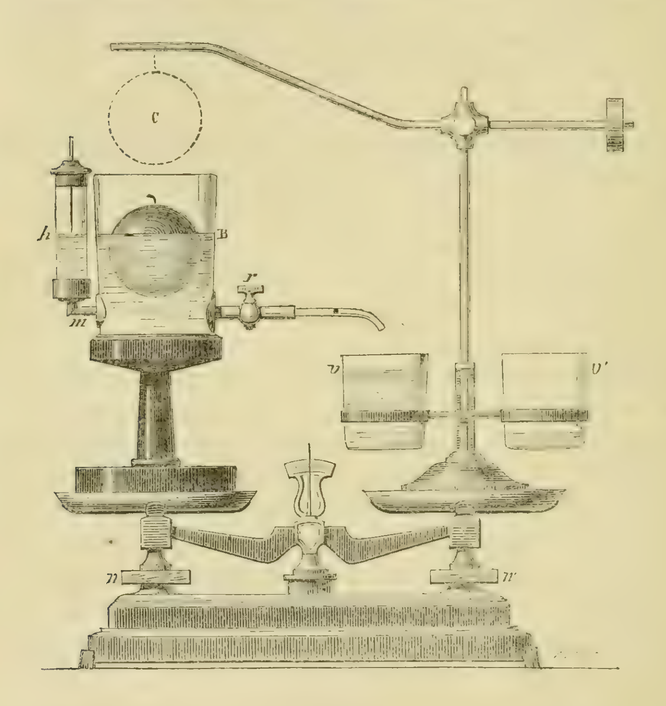
CAS DES CORPS FLOTTANTS.

Troisième expérience. — Lorsque le corps solide est plus dense que le liquide dans lequel il est plongé, il pénètre entièrement dans le liquide, et les deux expériences précédentes montrent les phénomènes qui se produisent dans ce cas. Mais quand la densité du corps est moindre que celle du liquide, il ne s'enfonce que d'une certaine quantité dans ce dernier, c'est-à-dire que si on l'abandonne lentement à lui-même, il pénètre graduellement dans le fluide jusqu'à ce que son poids soit neutralisé par la poussée du liquide déplacé. A ce moment le corps est en équilibre : on dit alors qu'il flotte. Or, la première condition de cet équilibre, c'est que le corps doit s'enfoncer jusqu'à ce qu'il déplace un volume de liquide qui pèse autant que lui.

Voici comment je démontre cette égalité.

Après avoir placé les cales sous les plateaux de la balance, j'établis sur le plateau de droite le même système que dans les expériences précédentes, à l'exception que le corps suspendu en C est une sphère creuse en cuivre. Sur le plateau de gauche je place un vase cylindrique de verre B, monté

sur un pied destiné à le placer à une hauteur convenable. Ce vase porte deux tubulures latérales : l'une *m* soutient un tube indicateur du niveau ; l'autre *n* est munie d'un robinet d'écoulement *r*. On verse de l'eau dans le vase *B* jusqu'à une certaine hauteur qu'il s'agit de bien définir.



A cet effet, la tubulure *m* porte un tube vertical *h*, communiquant avec le vase *B*, et élargi dans sa partie supérieure, afin d'avoir dans cette partie du tube une surface liquide plane d'une étendue suffisante. Le tube *h* est fermé imparfaitement par un bouchon traversé par une tige métallique terminée en pointe à sa partie inférieure (1).

(1) Cette tige doit être légèrement graissée afin d'empêcher l'adhérence de l'eau.

Lorsqu'on verse de l'eau dans cet appareil, le niveau s'élève à la même hauteur dans le vase B, et dans le tube h, et on s'arrange tout d'abord pour verser assez de liquide pour que le niveau immerge faiblement la pointe métallique. Il reste ensuite à bien repérer le niveau de l'eau.

Dans ce but, on ouvre le robinet de manière à laisser écouler lentement l'excédant de liquide, et cela jusqu'à ce que la pointe métallique affleure exactement la surface de l'eau dans le tube h. Pendant cet écoulement, l'excédant d'eau se rend dans l'un des godets du système de droite, godet que l'on remplace ensuite par son voisin vide, à l'aide d'une rotation de 180° de l'armature qui les porte. C'est lorsque tout est disposé comme je viens de le dire, qu'on réalise l'équilibre de la balance ; et si on désigne par D le poids du système de gauche, par D' le poids du système de droite, on a évidemment

$$D = D' \qquad \text{(c)}$$

On replace les cales sous les plateaux, puis on détache le corps C de la tige S et on le descend lentement dans le vase B, en le tenant par le fil de suspension, et finalement on l'abandonne à lui-même. Ce corps flotte bientôt en s'enfonçant d'une certaine quantité dans le liquide, et en déterminant une élévation du niveau dans le vase B et dans le tube h : or, le reste de l'expérience consiste à rétablir exactement le niveau primitif.

Pour cela, on ouvre le robinet r et on laisse écouler l'eau jusqu'à ce que le niveau affleure de nouveau la pointe métallique dans le tube h. Si cet affleurement est réalisé identiquement dans les deux cas, on peut affirmer qu'un volume d'eau égal à la partie immergée du corps C, est passé du système de gauche dans le système de droite ; par contre, le corps C, qui faisait primitivement partie du système de droite, se trouve actuellement dans celui de gauche, et si, comme on l'a avancé, la flottaison du corps n'a lieu qu'autant qu'il dé-

place un volume d'eau qui pèse autant que lui, l'équilibre de la balance ne doit pas être troublé par cette substitution. En effet, lorsqu'on retire les cales, on reconnaît que l'équilibre de la balance subsiste toujours.

Or, dans cet état de la balance, si on désigne par p le poids du corps C, et par x celui du liquide déplacé, les résultantes des forces des systèmes de gauche et de droite sont respectivement

$$(D + p - x) \text{ et } (D' - p + x),$$

et comme l'expérience prouve qu'on a

$$(D + p - x) = (D' - p + x),$$

on déduit en vertu de (c)

$$x = p,$$

ce qu'il fallait démontrer.

DE LA SUBSTITUTION

D'UN

ÉPISCOPAT GERMAIN A L'ÉPISCOPAT ROMAIN

EN GAULE

Sous les Mérovingiens et les Carolingiens

Par M. Ludovic DRAPEYRON

Docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Charlemagne.

Séance du 14 mars 1874.

Plusieurs de nos mémoires avaient signalé à l'attention des érudits la substitution d'un épiscopat germain à l'épiscopat romain en Gaule, sous les Mérovingiens et les Carolingiens (1). Plus tard, nous lui avons consacré un chapitre de notre thèse : *De Burgundiæ historia et ratione politica Merovingorum ætate* (2). Un éminent historien, M. Amédée Thierry, dans les réunions annuelles des sociétés savantes; MM. Giraud, Duruy, Renan, Zeller et Hauréau, de l'Institut; MM. Wallon, Himly et Geffroy, à la Faculté des lettres de Paris; M. de Rozière, dans la *Revue de législation,* ont approuvé ou contesté nos conclusions. — Le moment nous semble venu de traiter à part, dans une courte notice, une question aussi importante et aussi ardue.

Qu'elle soit importante, on ne saurait le nier. En effet, la substitution d'évêques francs aux évêques gallo-romains, à partir du VIIe siècle, — si elle était bien constatée, — expli-

(1) Voir *Ebroïn et saint Léger : Origine, développement et résultats de la lutte entre la Neustrie et l'Austrasie* (1867) ; — *Essai sur l'organisation de l'Austrasie et la création de l'Allemagne* (1868).

(2) Soutenue en Sorbonne le 2 décembre 1869.

querait, mieux que toute autre cause, la chute des Mérovingiens, et, ultérieurement, l'établissement de la féodalité.

D'autre part, la question est ardue, puisque aucun historien ne l'a étudiée. Nous sommes obligés de nous frayer une route parmi tant de textes obscurs ou mal interprétés.

Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, les Grecs et les Latins, intrépides missionnaires et docteurs éprouvés, étaient les seuls évêques de la Gaule. Ce sont des Latins, des Grecs surtout, qui conquirent notre pays à une foi nouvelle. Est-il besoin de nommer saint Irénée, saint Denis, saint Martin? Dès que la conversion fut opérée, l'épiscopat devint l'apanage des familles sénatoriales (1). Fait considérable et qui justifie le caractère qu'affecta dans notre pays l'invasion germanique. En effet, c'est cet épiscopat gallo-romain, représenté par Sidoine Apollinaire, Avitus, Remigius, et beaucoup d'autres prélats, qui exerça une action si puissante sur les rois germains et principalement sur Clovis. Par son entremise, les Francs évincèrent successivement les Visigoths et les Burgondes, moins barbares, il est vrai, mais sectateurs d'Arius. Qu'est Grégoire de Tours, sinon l'expression la plus complète, la plus saisissante de ce patriciat ecclésiastique, dont le procès de Prætextatus atteste la trop rapide décadence? Jusqu'à la fin du VIe siècle, ce clergé, cet épiscopat tinrent bon. A peine peut-on, en y regardant de bien près, découvrir des noms et des visages germains. Sous Clovis, saint Médard, né d'un Franc et d'une Romaine, devint évêque de Noyon, et sa dépouille mortelle, transportée à Soissons, capitale neustrienne, fut l'objet de la vénération assidue des conquérants (2). Si nous en croyons les auteurs du *Gallia Christiana*,

(1) « Apud Arvernos vero post Stremonium episcopum prædicatoremque, primus episcopus Urbicus fuit, ex senatoribus conversus, uxorem habens, etc. » (GREGOR. TURON. *Histor.* lib. I, c. 39), etc., etc. Il serait facile de relever plus de vingt passages.

(2) « Pater igitur hujus nomine Nectardus de forti Francorum genere... mater nomine Protagia Romana. » (*Brevis vita sancti Medardi*, apud *Historiæ franc. scriptores*, t. III, p. 451.)

le frère de saint Médard fut évêque de Rouen (1). Longtemps après, le roi Gontran reconnaissait Bertchramn, archevêque de Bordeaux, pour son proche parent (2). Il est également démontré que Ragnemod et Faramond (3), évêques de Paris, étaient Francs d'origine.

La révolte du faux mérovingien Gondowald, que soutinrent tant d'évêques gallo-romains, rendit suspect l'épiscopat tout entier (4). Alors, mais alors seulement, les conquérants comprirent combien superficielle, combien éphémère serait leur domination tant que dans les cités « régneraient » les évêques gallo-romains. Chilpéric et Frédégonde, les premiers, avaient entrevu le danger et poursuivi, à travers des hésitations que la superstition explique, l'abaissement du clergé national (5). On les voyait accorder partout la préséance aux rares prélats germains que possédait alors la Gaule (6). Ils ne se lassaient point d'intenter des procès criminels aux prêtres qui avaient excité leurs défiances (7). Grégoire de Tours

(1) « Primus e gente Francorum videtur Gildardus sedem Rothomagensem occupasse, qui, ut observavimus (t. IX, col. 979), frater sancti Medardi Nov. episcopi fuisse traditur. Affuit 511 concilio Aurelianensi primo. »

(2) « Scire enim te oportuerat, dilectissime pater, quod parens eras nobis ex matre nostra, et super gentem tuam non debueras inducere pestem extraneam. (GREGOR. TURON. *Histor.*, lib. VIII, c. 2.)

(3) Voir Augustin THIERRY, *Récits mérovingiens.*

(4) Voir le traitement infligé à Théodore, évêque de Marseille, et à Ægidius, évêque de Reims.

(5) « Nulli penitus, nisi soli episcopi regnant; periit honor noster, et translatus est ad episcopos civitatum. » (GREGOR. TURON. *Histor.* lib. VI, c. 46.) — « Testamenta quæ in ecclesiis conscripta erant, plerumque disrupit. » (ID., *ibid.*)

(6) « Ad dexteram ejus (Chilperici) Bertchramnus episcopus, ad lævam vero Ragnemodus stabat. » (ID., lib. V, c. 19.) — D'autre part, c'est Ragnemod qui baptise Théodoric, fils de Chilpéric et de Frédégonde (ID., lib. VI, c. 25). — Frédégonde, après la mort de Chilpéric, se réfugie dans l'église de Ragnemod (ID., *ibid.*, c. 46). — Bertchramn est chargé de dire à Prétextat : « Audi. . quia regis gratiam non habes, etc. » (ID., *ibid.*, c. 19).

(7) Voir les procès de Prétextat et de Grégoire de Tours.

rend haine pour haine à ces ennemis du nom *romain*. On sait de combien d'exécrations *gallo-romaines* leur mémoire est restée chargée (1). Quoi qu'il en soit, les Mérovingiens ne pouvaient songer ni à délaisser le christianisme (2), qu'ils pratiquaient depuis trois générations, ni à substituer brusquement un épiscopat franc à un épiscopat gallo-romain. Les Francs, convertis au christianisme, n'en étaient pas moins restés barbares. Ils avouaient eux-mêmes leur incapacité et leur indignité. Ils s'en faisaient gloire à l'occasion. La profession des armes leur était à peu près réservée (3). Pouvaient-ils, sans déchoir, se livrer à celle des lettres? Or les lettres seules donnaient accès dans l'Eglise. De plus, il fallait subir la tonsure. Tondu, on n'était plus roi; on ne comptait plus parmi les guerriers. A grand'peine était-on encore Franc. Aussi bien des décrets royaux défendaient aux hommes libres d'embrasser la carrière ecclésiastique. Sous Brunehilde, comme sous Gontran, les rois francs conservèrent leur entourage d'évêques gallo-romains. C'est l'épiscopat gallo-romain qui tint, en Bourgogne, tant de conciles où l'Eglise, bien que suspecte, — nous l'avons montré tout à l'heure, — affermit et accrut encore sa puissance. Le concile de Mâcon édicta la première loi pénale concernant la dîme (585). La chute de Brunehilde fut suivie de la constitution perpétuelle de Paris qui établissait une juridiction spéciale pour les ecclésiastiques (615).

Chose remarquable! l'Eglise gallo-romaine, avant de disparaître, avait créé, de toutes pièces, une puissance politique dont profitera l'Eglise gallo-franque.

---

(1) Chilpericus, Nero nostri temporis et Herodes. » (Id., *ibid.*). — Frédégonde est qualifiée d'ennemie de Dieu et des hommes; Bertchramn n'est pas non plus épargné ; c'était un évêque germain.

(2) Voir le passage où Frédégonde exhorte Chilpéric à se réconcilier avec l'Eglise (Gregor. Turon. *Histor*. lib. v, c. 35).

(3) Il faut noter cependant qu'en Bourgogne les armées furent souvent commandées par des Gallo-Romains : Mummolus, Protadius, Claudius, etc , etc.

Ni Gontran, ni Brunehilde n'avaient songé à introduire les Francs dans le sanctuaire et à en exclure les Gallo-Romains. Aussi la mémoire de Gontran fut-elle bénie universellement (1). Quant à Brunehilde, elle semble avoir voulu exclure seulement l'aristocratie sénatoriale. Elle en vint, vers la fin de son existence, à des mesures brutales qui la firent détester de ses sujets (2). — Vainqueur de Brunehilde, le fils de Frédégonde se réserva le privilége, si favorable aux seigneurs francs, de désigner au choix des cités les prêtres formés dans l'école du palais. Or, ces prêtres étaient ordinairement des Francs de haute naissance. L'anarchie qui règnait dans les municipes et l'ambition éhontée des familles sénatoriales assurèrent leur fortune (3). — Néanmoins on n'aperçoit d'une manière bien distincte l'église gallo-franque que sous le règne de Dagobert.

Comment avait-elle pris corps? Vers la fin du règne de Gontran, l'Irlandais aventureux et mystique saint Colomban s'était voué à la conversion des Germains. Par une inspiration singulièrement heureuse, il se fixa à Luxeuil, au point de contact de l'Austrasie et de la Bourgogne, de la barbarie et de la civilisation, du christianisme et de l'odinisme (4). Il fit, parmi les Francs, de nombreux prosélytes. Les évêques gallo-romains, qui pressentaient le danger, se montrèrent constamment hostiles à son entreprise. Ils l'expulsèrent brutalement. Son successeur fut, à l'instigation des mêmes évêques, dénoncé par le moine Agrestius, interprète de leurs

---

(1) Grégoire de Tours et Frédégaire, si souvent en désaccord, ont sur Gontran le même avis.

(2) Célébrée par Grégoire de Tours (lib. IV, c. 27), elle est maudite par Frédégaire, qui l'appelle une autre *Jézabel* (c. 36).

(3) Voir un exemple frappant dans Grégoire de Tours (lib. III, c. 2). La Constitution perpétuelle disait : « Vel certe, si de palatio eligitur, per meritum personæ et doctrinæ ordinetur. »

(4) Voir notre mémoire sur la *Reine Brunehilde* (1866), et celui sur *Ebroïn et saint Léger* (1867), et le chapitre VIII de notre Thèse : *De Burgundiæ historia*.

rancunes et de leurs terreurs. Evénement grave où on aurait grand tort de ne voir qu'une querelle de couvent.

Agrestius échoua et l'Eglise gallo-franque surgit tout à coup sous les auspices de la Bourgogne.

Eglise bien faible, bien timide à ses débuts! Les moines de Luxeuil, appartenant aux familles les plus illustres de l'Austrasie, sortent enfin de leur solitude pour devenir évêques. Mais, ayant affaire à des diacres et à des prêtres gallo-romains, ils dissimulent volontiers leurs noms tudesques. Le neveu de saint Aunachaire, évêque de Sens, se fait appeler *Lupus*. C'est vraisemblablement Wolf qu'il faut lire. Saint Donatus, évêque de Besançon, était fils d'un comte Waldelen. Saint Aile (Agilis) avait pour père le comte Agnoald, etc. Les évêques germains ne garderont franchement leurs noms germains que lorsque leur entourage sera germain comme eux.

D'ailleurs, dans la première moitié du VIIe siècle, c'est moins à titre d'évêques qu'à titre d'abbés que nous rencontrons les religieux austrasiens sortis de Luxeuil. Romaric avait fondé Remiremont. Le Jura et les Vosges se couvrirent de colonies monastiques (1). Vint ensuite le tour de la Neustrie, où grandirent Fontanelles, Jumièges et Saint-Omer. L'Austrasie fut envahie plus tard (2).

Chilpéric et Frédégonde avaient lutté contre l'épiscopat romain; Dagobert, leur petit-fils, lutta contre l'épiscopat germain. Dans sa tournée en Bourgogne, il frappa de terreur « les grands et les évêques, » *pontifices et proceres,* dit expressément Frédégaire, qui nous montre l'aristocratie laïque et l'aristocratie ecclésiastique des Francs conjurées contre l'autorité royale. Quelle est, d'ailleurs, la partie de la Bourgogne

---

(1) Voir, pages 94-96 de notre thèse, l'énumération des fondations monastiques dues aux religieux de Luxeuil.

(2) Des mémoires ultérieurs détermineront la progression, par zones, de cette invasion germaine ecclésiastique. Nous commencerons par l'Aquitaine.

que châtia Dagobert ? Celle qui est comprise dans le bassin de la Saône et où dominait Luxeuil.

Dagobert entreprend de reconstituer l'Eglise romaine, sans le secours de la noblesse sénatoriale, à peu près disparue. Ses inspirateurs sont un Aquitain (Gallo-Romain pur), Eligius, notre saint Eloi, un Neustrien (Gallo-Franc), Audoenus, saint Ouen. Ceux-ci jugent opportun d'opposer des monastères neustriens aux monastères austrasiens. S'ils fondent Saint-Denis, c'est qu'ils veulent éclipser Luxeuil. La rivalité et parfois l'imitation sont visibles (1). Les abbayes austrasiennes ne comptaient guère que des abbés et des abbesses, voire des moines et des religieuses de naissance aristocratique, tandis que les abbayes neustriennes se peuplaient de réfugiés ou d'esclaves romains, gaulois, bretons, maures, saxons (2), etc. Tel est le cas de Solignac, création de saint Eloi, l'*Aquitain*. — Ainsi la royauté mérovingienne associe ses destinées à celles de l'Eglise gallo-romaine, si battue en brèche, si compromise; et c'est alors que commence la série des rois fainéants! Coïncidence singulière, mais bien instructive!

Dagobert mort, un autre péril est dénoncé. Ces contrées païennes et sauvages de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin inférieur, qu'aucun missionnaire gallo-romain n'avait voulu, ce semble, évangéliser, les Austrasiens s'y rendent en foule. Eligius et Audoenus, pour mieux rivaliser, sur ce terrain tout nouveau, avec des ennemis si avisés, se font évêques. Evêque de Rouen, Audoenus surveillera les grands monastères de Fontanelles et de Jumiéges, colonies de Luxeuil. Evêque de Noyon, Eligius, et ses collègues Amand et Rémacle, tous gallo-romains, marcheront sur les traces des prélats germains, Bavon, Hubert, Arnulf et Modoald.

---

(1) Voir la *Vie de saint Eloi* par Saint-Ouen. Elle nous apprend que saint Eloi avait souvent visité Luxeuil.

(2) Id., *ibid.* — A la politique aristocratique de ses adversaires, il opposait une politique toute démocratique. « Multitudo pauperum, sicut apes ad alvearium, undique quotidie ad eum confluebant. »

Le concile de Châlons (644) nous fournit sur ces compétitions religieuses de précieuses indications. Cette assemblée, où l'on comptait beaucoup plus de noms romains que de noms germains, et qui s'inspirait des idées de saint Ouen et de saint Eloi, nous apprend qu'il arrivait souvent que deux évêques se disputaient un diocèse, deux abbés un monastère (1). Il n'est pas téméraire de croire, et on a plus d'une fois la preuve certaine, que l'un de ces évêques ou de ces abbés était franc, tandis que l'autre était gallo-romain (2). On voyait des cités se partager entre un ecclésiastique, nommé par le roi et partisan de la Neustrie, et un autre ecclésiastique sorti d'une abbaye austrasienne.

Tel est bien le sens de la querelle d'Ebroïn et de saint Léger. Léodegar, né en Alsace d'un duc Athalric, neveu de Diddon, évêque de Poitiers, allié de la maison d'Héristall, est le plus instruit, le plus énergique de ces prélats austrasiens qui se subtituaient de plus en plus aux prélats gallo-romains sur les siéges épiscopaux de la Gaule. Il lui était réservé d'achever, au prix de sa propre existence, la mémorable révolution ecclésiastique que nous étudions. Née dans le monastère de Luxeuil, cette Eglise germaine, franque, gallo-franque si on veut, différait complètement de l'Eglise gallo-romaine sénatoriale du temps de Grégoire de Tours. Essentiellement monacale, elle affectait de mépriser et de châtier les séculiers « Secularium terribilis judex exstitit, » dit, par manière d'éloge, l'*Anonyme* qui nous retrace la vie de saint Léger. Il a pour lui « l'intégrité sacerdotale. » Augmenter le nombre des moines et les soumettre à la règle de saint Benoît (3) : tel est son but suprême, mais il y mêle beaucoup de passions politiques.

(1) Nous recommandons spécialement les articles 13 et 14 du concile de Châlons.

(2) A Digne, par exemple.

(3) Concile d'Autun, art. 5 : « Numerus monachorum Deo propitio augebitur. »

Les hagiographes se divisent en deux camps irréconciliables. Comparez, par exemple, la *Vie de saint Eloi* et la *Vie de saint Léger*, l'une écrite à Rouen, l'autre à Autun, presque à la même époque. Comme les mêmes événements y sont diversement interprétés! Le biographe de saint Præjectus, de son côté, ne voit dans le rigide Leodegar qu'un vil criminel asssocié à d'autres scélérats (1).

Le clergé franc, conduit par Leodegar, ne songeait effectivement qu'à procurer la victoire à l'aristocratie dont il était issu. Qu'on lise la constitution de 670, arrachée au roi Childéric III. L'autorité centrale est mortellement atteinte; chaque province réclame son autonomie, etc. (2).

Childéric envoie d'abord Ebroïn, puis, immédiatement après, saint Léger au monastère de Luxeuil; mais à peine est-il mort que l'évêque regagne triomphalement sa cité sainte d'Autun et le maire « son repaire de la Neustrie. »

La lutte de l'évêque et du maire s'offre à nous avec un caractère tel qu'il est impossible de nier qu'on est en présence d'un épiscopat gallo-romain et d'un épiscopat germain *irréductibles*. Saint Ouen est le premier à conseiller au rusé Ebroïn l'*énergie*. « De Frédegonde te souvienne (3) ! » lui aurait-il écrit, si nous en croyons les *Gesta Francorum*. Lorsqu'il s'agit de poursuivre sans paix ni trève l'inflexible Leodegar, c'est un gallo-romain, *Desideratus*, surnommé Dodon, qui reçoit et qui accepte cette cruelle mission. Ses dépouilles sont livrées à un évêque chassé naguère du siége de Valence par

---

(1) Cap. x : « Alio sibi in scelere sociato nomine Leodegario. »

(2) Il est important de rappeler qu'Ebroïn, qui voulait évidemment châtier, comme l'avait fait Dagobert, les *pontifices* et les *proceres* de Bourgogne, avait, au dire de l'*Anonyme* (§ 3), ordonné : « ut nullus de Burgundiæ partibus præsumeret adire palatium, nisi qui ejus accepisset mandatum. »

(3) « De Fredegunde tibi subveniat in memoriam. » Et : « Ille ingeniosus ut erat, intellexit. » Ce mot, étrange dans la bouche de l'un des successeurs de Prétextat, signifiait sans doute qu'il fallait, dans une cause toute différente, imiter Frédégonde.

la faction de Leodegar. Dans la *Vie de saint Præjectus*, Ebroïn est ainsi qualifié : « *Alias strenuum virum, sed in nece sacerdotem nimis ferocem.* » En effet, il a fait périr Léger, Wilfrid, Lambert, Filibert, Ragnobert. Mais il n'immole pas indistinctement tous les évêques, et plusieurs restent ses amis jusqu'à la mort. Tout devient clair quand on constate l'opposition du clergé romain et du clergé germain. Ebroïn n'a pas été un impie, comme le déclare si souvent l'anonyme ; mais il a persécuté le clergé germain (1).

Ebroïn meurt, et Leodegar semble ressusciter pour conduire à la victoire l'aristocratie laïque et ecclésiastique. On lui fait de magnifiques funérailles; on se dispute ses dépouilles mortelles. Le clergé romain garde un silence prudent. L'invasion de Pépin d'Héristall et des Austrasiens suit de près. Dans le manifeste que lui prêtent les Annales de Metz (687), Pépin ne dissimule pas que c'est à la demande des évêques et des nobles francs qu'il s'est mis en marche (2). Il en appelle « au jugement de Dieu. » Or, à Testry, Dieu condamne le clergé romain et exalte le clergé franc (3).

Et cependant une seule journée ne pouvait détruire l'œuvre de plusieurs siècles. Au clergé romain on avait, par la force même des choses, laissé nombre d'abbayes et d'évêchés. On avait conservé le *roi fainéant,* soutien de ce fragile, mais vénérable système politique. Un moine de la famille de Clovis, Chilpéric-Daniel, entreprit de rendre quelque vigueur au royaume gallo-romain de Neustrie. Bien vaine tentative ! La bataille de Vincy (717) mit en pièces l'Eglise de saint Eloi et de saint Ouen, mais le but que s'était proposé Leodegar fut

(1) « Sane feminarum nobilium monasteria destruens. » Saint Ouen, de son côté, sévissait contre saint Filibert : « Credens sanctus Audoenus clericorum colloquiis, *retrudi jussit ergastulo.* » Ce clergé qui dénonçait saint Filibert était un clergé gallo-romain.

(2) « Excitor in primis querelis sacerdotum et servorum Dei, *qui me sæpius adierunt,* ut pro sublatis patrimoniis ecclesiarum, propteramorem Domini ipsis interpellantibus dimicando subvenirem. »

(3) « Judicium Domini subituri. »

un moment dépassé. Luxeuil avait péri, incendié par les Sarrasins. On ne disposait pas, pour remplacer les évêques gallo-romains, définitivement écartés, d'un nombre suffisant de prêtres austrasiens. Tous ceux qui avaient participé à la victoire se crurent en droit de s'improviser évêques. Ils ne furent, en réalité, suivant une expression du temps, que « des clercs séculiers. » L'épiscopat du IXe siècle, bien que profitant de leur œuvre, s'est montré sévère pour l'évêque guerrier de Trèves, Milon, « laïque par les mœurs, l'habit et l'impiété, » pour « l'homicide » Gewillieb, archevêque de Mayence, et même pour Charles Martel, auteur de ce bouleversement (1).

Quoi qu'il en soit, les gallo-romains étaient à jamais privés de la suprématie religieuse. On signale en Neustrie une protestation isolée, celle de saint Eucher, évêque d'Orléans, que Charles Martel arracha à son siége. Mais l'Aquitaine tout entière s'insurgea. Elle fit aux Francs, spoliateurs de l'Eglise nationale, une longue guerre qui ne se place ici que parce qu'aux griefs politiques invétérés s'ajoutaient des griefs religieux.

Le christianisme menaçait de prendre, sous la conduite des guerriers tonsurés de Charles Martel et d'aventuriers mystiques tels qu'Adalbert, une direction étrange et funeste, lorsqu'un germain d'Angleterre, un Anglo-Saxon, pour parler catégoriquement, le fit rentrer dans sa voie traditionnelle et romaine (2). Mais qu'on ne s'y trompe point, ce n'est

---

(1) « Quod princeps Carolus contra hunc virum Dei fecit, episcopatum crudeli violentia ei adimendo, tum etiam aliarum ecclesiarum res usurpando, id justo Deus judicio reddidit in caput ejus... sanctorum judicio, qui in supremo mundi die cum Domino judicabunt, quorumque res abstulit, et exercitui suo distribuit... Pergentes ad monasterium, ubi Caroli cadaver humatum fuerat, tumulumque illius aperientes, subito draconem exire inde viderunt, totumque sepulcrum intus inventum est veluti incendio atrum. » (*Vita sancti Eucherii*, apud *Historiæ Francorum scriptores*, t. I, pp. 790-791.

(2) La grande institution chrétienne, celle des conciles, avait disparu ;

pas aux gallo-romains que saint Boniface eut recours pour rectifier l'œuvre violente de Leodegar et de Charles Martel (1). Il vénéra Leodegar; il réclama et obtint l'assistance de Charles Martel ; il déposa « ces guerriers tonsurés (2) » qui troublaient l'Eglise et les dédommagea au moyen de précaires ou bénéfices temporaires sur les biens de l'Eglise. En attendant qu'il pût conférer les ordres aux Francs, aux Flamans, aux Bavarois, etc., « bornés et charnels, » il utilisa le au dévouement de ses compatriotes anglo-saxons.

Il est hors de doute qu'il réussit à former un clergé germain aussi instruit que zélé (3). C'est avec la coopération de ce clergé qu'il transféra, sur un mot du pape Zacharie (4), la couronne aux Carolingiens, les plus augustes représentants de l'épiscopat austrasien (5). C'est à ce clergé que l'on dut la conversion de la Saxe et l'organisation religieuse de l'Allemagne. L'avénement de l'Eglise franque se trouva justifié. Elle accomplit une œuvre que l'Eglise gallo-romaine n'avait jamais entreprise d'une manière sérieuse. Pour l'Eglise gallo-

---

il la fit revivre. Ce sont les conciles de Leptines et de Soissons (743-744) qui réformèrent les abus.

(1) M. Chéruel, dans le t. II de son *Dictionnaire des institutions de la France*, dit très nettement : « Il fut décidé que les terres ecclésiastiques seraient converties en *précaires*; qu'ils ne les conserveraient que pour un temps déterminé et à la condition de payer une redevance à l'Eglise. »

(2) Voir le beau mémoire de M. Mignet sur la *Conversion de la Germanie.*

(3) Voir la *Lettre* très curieuse de saint Boniface à Fulrad, abbé de Saint-Denis, apud *Historiæ Francorum scriptores*, t. II, p. 662 : « Deprecor celsitudinem regis nostri ut mihi nunc viventi indicare et mandare dignetur circa discipulos meos, qualem mercedem postea de illis facere voluerit. *Sunt enim pene omnes peregrini.* Quidam presbyteri per multa loca ad ministerium Ecclesiæ et populorum constituti. Quidam sunt monachi per cellulas nostras, et infantes ad legendas litteras constituti. »

(4) Cette mission fut remplie par Fulrad, abbé de Saint-Denis, né en Alsace, et par conséquent Austrasien.

(5) Nous rappellerons seulement ici Arnulf, évêque de Metz, premier ancêtre connu de cette maison.

romaine, comme pour le sénat romain, le Rhin avait été une barrière trop systématiquement respectée.

Ce sont les évêques austrasiens qui, formés par Alcuin (Anglo-Saxon, comme saint Boniface), firent revivre les lettres. Aussi bien ils furent choisis avec beaucoup de discernement et de scrupule par Charlemagne. Le moine de Saint-Gall nous donne de précieuses indications à cet égard (1).

Vers la fin du règne de Charlemagne, le clergé franc (un clergé instruit et respecté, bien différent de celui de Charles Martel) avait occupé tous les diocèses. On le rencontrait à Toulouse, à Avignon et à Marseille, aussi bien qu'à Mayence, à Metz et à Paris (2). Mais ce n'est pas, comme un siècle auparavant et un siècle plus tard, à des familles privilégiées que revenaient d'ordinaire les honneurs de l'épiscopat. (2 Ce n'est qu'après la mort du grand monarque carolingien qu'une aristocratie *permanente* se forma, dans l'Etat comme dans l'Eglise.

Une aristocratie permanente, maîtresse de l'Eglise et de l'Etat, fait effectivement son apparition au IXe siècle. Les frères des ducs et des comtes héréditaires prirent alors possession des abbayes et des cités. Abbés et évêques entrèrent, au même titre que les ducs et les comtes. dans les cadres de la féodalité (3). La féodalité elle-même — c'est une remarque qui n'a pas été faite — ne poussa de si profondes racines que

(1) Voir le moine de Saint-Gall : *De gestis Caroli magni*, la première partie intitulée : *De religiositate et ecclesiastica domni Caroli cura.*

(2) Le moine de Saint-Gall (§ 3) nous représente Charlemagne surveillant l'éducation des futurs diacres, prêtres et évêques, et disant aux nobles paresseux : « Apud Carolum nihil unquam boni acquiretis. » Aux travailleurs de toutes conditions, il dit : « Nunc ergo ad perfectum attingere studete, et dabo vobis episcopia et monasteria permagnifica. » — Pour tout le règne de Charlemagne, voir la grande *Histoire d'Allemagne* de M. ZELLER ; deux volumes ont déjà paru.

(3) Telle ville, Limoges par exemple, eut jusqu'à trois souverains, le vicomte, l'évêque, l'abbé de Saint-Martial, chacun possesseur d'un quartier.

parce qu'elle avait une double origine, une double consécration, temporelle et spirituelle (1).

Mais déjà aux *Francs* avaient succédé les *Français*. C'était la conséquence, facile à prévoir, de cette fixité toute nouvelle des pouvoirs publics. Les *dignitaires* germains, établis d'une manière permanente dans le midi et dans le centre, à titre de ducs, de comtes, et conséquemment d'abbés ou d'évêques, se *romanisèrent* bien vite. Le phénomène se généralisa des Pyrénées et des Alpes à la Somme et à la Meuse. Cette transformation, qu'un observateur attentif eût constatée dès le règne de Charles le Chauve, n'était plus douteuse pour personne à l'avénement de Hugues Capet. Lors de la première croisade (1095), il n'y avait plus d'exception que pour la Flandre. Les noms *français* prédominent partout; seuls les prénoms sont francs et le demeurent à jamais (2). On sait que l'aristocratie terrienne posséda presque exclusivement l'Eglise de France jusque vers le XIVe siècle, où elle dut faire une part de plus en plus large à la noblesse parlementaire ou de robe. Celle-ci ne cessa de grandir, celle-là de décliner jusqu'aux derniers temps de la monarchie. — A la fin du règne de Louis XIV, nous voyons l'abbé Louvois, fils du chancelier de France et frère du ministre de la guerre, occuper le premier siége du royaume, la duché-pairie de Reims. La roture fait franchement son apparition dans l'Eglise avec le cardinal Dubois. La Révolution française a fait de ce qui n'était alors qu'une exception scandaleuse la règle générale.

On voit maintenant par quelles phases a passé l'épiscopat dans notre Gaule depuis l'établissement du christianisme.

---

(1) Bien que les archevêques, les évêques, etc., fussent les cadets des ducs et des comtes, leur caractère sacré leur assura toujours la préséance. Le clergé fut le premier des trois ordres, et le roi représenta à la fois la noblesse par sa naissance, et l'Eglise par sa consécration religieuse.

(2) Les Burkhardt (Bouchard), par exemple, prennent le nom de Montmorency, etc.

I. Evêques grecs et latins (missionnaires) jusqu'au ve siècle.

II. Evêques gallo-romains (sénateurs provinciaux) jusqu'au VIIIe siècle.

III. Evêques austrasiens (nobles pour la plupart) jusqu'au Xe siècle.

IV. Evêques français, nobles, puis parlementaires, et enfin roturiers à partir de cette époque (1).

Le Xe siècle est le terme de notre travail. Nous préciserons, dans cette limite, les points que nous avons voulu mettre en lumière.

1° C'est en Bourgogne, et plus spécialement dans le bassin de la Saône (surtout à Luxeuil) que l'Eglise franque a pris naissance ;

2° Issue d'un monastère, elle a gardé longtemps la marque de son origine; elle a été avant tout monacale.

3° Elle a fondé tout d'abord des colonies monastiques en Bourgogne, en Neustrie et en Austrasie (qu'on observe bien cette progression).

4° Déjà maîtresse des évêchés d'Austrasie (Arnulf), elle a livré en Bourgogne, à Autun (saint Léger), sa grande bataille contre l'Eglise gallo-romaine.

5° Successivement amendée, elle a prévalu jusqu'à l'extrême frontière, s'emparant des villes avant de s'emparer des campagnes, occupant les grandes villes avant les petites (2).

6° C'est elle qui a causé la chute des Mérovingiens.

7° On lui doit aussi l'affermissement de la féodalité.

Après avoir exposé d'une manière assez complète notre théorie sur la substitution d'un clergé germain au clergé romain en Gaule sous les Mérovingiens et les Carolingiens,

---

(1) Depuis l'installation de la papauté à Avignon jusqu'à la Pragmatique-Sanction de Bourges, les siéges épiscopaux ont été souvent occupés par des Italiens (1308-1438).

(2) Rien de plus naturel, car les Francs ont toujours été plus nombreux dans des capitales telles que Soissons, Paris, Orléans, centre d'occupation, que dans de simples bourgades.

il convient, croyons-nous, de passer en revue les objections qu'elle a soulevées de la part de membres éminents de l'Institut et de la Sorbonne. On a pu voir, par certains passages de ce travail, la grandeur et la nouveauté du rôle que nous attribuons à la Bourgogne dans l'histoire primitive de notre France (1). On comprend que nous ayons rencontré des incrédules et que l'on n'ait pas voulu accorder d'emblée à notre Bourgogne le droit de cité obtenu précédemment par l'Austrasie et la Neustrie d'Augustin Thierry. Le frère même d'Augustin, l'éminent Amédée Thierry avait accueilli avec une extrême faveur cette vue nouvelle (2). Mais des médiévistes justement réputés, MM. Himly, Geffroy, de Rozière, se montrèrent moins chaleureux. Pour dire nettement la chose, ils nous accusèrent « d'avoir inventé la Bourgogne. » Le mot est de M. Himly (3). Il nous importe de montrer que nous sommes moins ingénieux et plus véridiques que ne le pensent nos bienveillants contradicteurs.

Prenons une à une les objections qui nous ont été posées et les réponses que nous y avons faites (4).

Les Burgondes sont les plus faibles des Germains. Vaincus, ils n'ont aucune influence et s'absorbent promptement dans l'unité romaine ou franque. — Réponse : Pour avoir été vaincus, les Burgondes n'en sont pas moins Germains et Germains vivaces; leurs défaites multipliées les ont rendus

(1) Notre première communication au congrès des délégués des sociétés savantes avait pour titre : *Du rôle de la Bourgogne sous les Mérovingiens;* nous en fîmes la lecture le 10 mars 1866.

(2) Nous mentionnerons aussi l'adhésion formelle de M. Valentin Smith, ancien conseiller à la Cour de Paris, jurisconsulte consommé, auquel nous devons deux essais : 1° *Etablissement de la monarchie tempérée à Lyon à la fin du* v^e^ *siècle;* 2° *De la famille chez les Burgondes.*

(3) Nous avons été soutenu dans une certaine mesure par M. de Rozière, qui pense que peut-être, « dans le feu de l'argumentation, » nos contradicteurs « se sont montrés trop absolus. »

(4) Nous suivrons, autant que possible, pas à pas le compte-rendu de notre soutenance par M. Talbot, dans la *Revue de l'Instruction publique* du 17 février 1870.

plus souples à la civilisation romaine, et, comme ils ont été civilisés avant les autres populations soumises ensuite par les Francs, ils ont exercé sur ce peuple vainqueur une influence incontestable. C'est là toute ma thèse. La loi Gombette, en vigueur jusqu'au xe siècle, montre quelle a été la persistance de l'élément burgonde dans la civilisation progressive de la France.

A l'époque mérovingienne proprement dite, après Gondebaud et Sigismond, la Bourgogne n'est plus guère un Etat vivant. La preuve, c'est que ses limites varient à chaque instant, et que, au lieu de conserver son unité, cette ombre de royaume est divisée contre elle-même. — Réponse : Les variations de territoire, dont on fait un argument d'instabilité contre le royaume de Bourgogne, prouvent plutôt des chances tantôt favorables, tantôt contraires, qu'une absence de durée. La France n'a-t-elle pas maintes fois acquis ou perdu de grandes provinces? Et elle est toujours demeurée la France. La Bourgogne, dans les chroniques des vi^e et viie siècles, est sans cesse traitée comme un Etat distinct de la Neustrie et de l'Austrasie. Frédégaire n'y manque jamais.

N'est-ce pas une erreur que d'étendre les limites de la Bourgogne jusqu'aux rivages de la Méditerranée et de comprendre ainsi dans le royaume bourguignon des provinces qui ne lui ont appartenu que pendant un très petit nombre d'années? — Réponse : Nous avons eu soin de dire que la *Provence* avait échappé quelquefois au royaume de Bourgogne. Désireux de marquer d'une façon précise l'opposition du bassin du Rhône et du bassin de la Saône, nous avons dû parfois nous soucier médiocrement d'une faible barrière politique à chaque instant rompue et relevée.

Le roi Gontran, malgré la prédilection de Grégoire de Tours, n'a pas le rôle prépondérant qu'on lui assigne; il ne porte pas le nom de roi des Burgondes et son règne de trente ans n'a rien de civilisateur. — Réponse : Gontran n'a pu être roi des Burgondes, et pourquoi? Parce qu'il appartient à

la nation victorieuse des Francs et à la dynastie mérovingienne; mais il réside à Chalon-sur-Saône, au cœur de la Bourgogne, au cœur de l'influence burgondo-romaine. Ne voit-on pas ce prince, naturellement cruel et ambitieux, se transformer peu à peu et acquérir des idées supérieures de providence, de justice, d'intérêt dynastique et faire au clergé une telle place dans l'Etat que les conciles deviennent des assemblées politiques ?

L'origine espagnole de la reine Brunehaut ne permet pas de supposer qu'elle ait emprunté à la Bourgogne ses idées politiques. — Réponse : L'Espagne et la Bourgogne ont eu leur part d'influence sur la reine Brunehilde. Elle a quitté l'Espagne fort jeune, et c'est en Bourgogne que, dans son extrême vieillesse, elle a développé ses projets.

Pourquoi attribuer la mairie du palais et la constitution perpétuelle de Paris à la Bourgogne? — Pour ce qui est de la mairie du palais, on peut admettre que cette charge a pu naître ailleurs qu'en Bourgogne. Que Radon, en Austrasie, ait obtenu les mêmes conditions que Warnachaire en Bourgogne, peu importe. C'est Warnachaire et non Radon qui a renversé Brunehaut. C'est avec Warnachaire, et en Bourgogne, que la mairie acquiert sa physionomie propre. La constitution perpétuelle de Paris n'est pas une œuvre exclusivement bourguignonne, j'en conviens; toutefois, c'est un fait important qu'on y voie les évêques de la Gaule entière consacrer les décrets des conciles antérieurement tenus en Bourgogne ; et c'est encore de la Bourgogne qu'est partie la révolution de 613. On peut ne pas trouver extraordinaire que la Bourgogne ait été la première à renverser une reine qui s'inspirait des idées romaines; c'était un résultat provoqué par un despotisme devenu odieux aux Romains aussi bien qu'aux Francs et aux Burgondes, aux évêques gallo-romains autant qu'aux moines d'origine barbare.

Peut-on comparer, comme importance, la Bourgogne à la Neustrie et à l'Austrasie? — Réponse : Son rôle frappe moins

les yeux ; il est effectivement plus considérable, et d'ailleurs l'organisation et la lutte de la Neustrie et de l'Austrasie deviennent inintelligibles si on fait abstraction de la Bourgogne.

Une des questions capitales soulevées par notre travail, c'est l'époque de la conversion des Burgondes à l'arianisme. M. Geffroy pense que cette conversion s'opéra presque en même temps que celle des Goths, du vivant d'Ulphilas (vers 370). Suivant lui, la parenté des dialectes gothique et burgonde prouve que ces deux peuples ont vécu d'une vie commune. — J'ai répondu qu'en effet les Goths étaient apparentés aux Burgondes, si on se fie à un texte de Pline l'ancien (1). Mais cela ne fait absolument rien à leur conversion. Et d'abord, au temps d'Ulphilas, les Burgondes n'étaient pas absolument voisins des Goths; ils étaient séparés d'eux par les Alamans. Ensuite, comment oublier qu'Ammien Marcellin, contemporain de cette conversion présumée, parle de leur grand-prêtre (le Sinistus), de la religion d'Odin ?

On voit l'enchaînement des choses : si les Goths avaient porté l'Evangile chez les Burgondes, ceux-ci auraient dès le principe pratiqué l'arianisme ; sinon, il est beaucoup plus probable qu'ils furent d'abord catholiques.— Paul Orose (vers 430) écrit : « *Omnes christiani modo facti, catholica fide.* » En vain on alléguerait qu'Orose écrivait en Afrique, loin des cantonnements burgondes ; il faut bien reconnaître que l'on ne se méprend pas à ce point touchant la religion de tout un peuple. Trente ans plus tard, le pape Hilaire appelait le roi Gondioc « son fils (2). » L'arianisme ne semble avoir pénétré chez les Burgondes que lorsqu'ils se trouvèrent, sur les bords de la Saône et du Rhône, en contact avec les Visigoths. Le nom de l'un des missionnaires goths nous est connu (3). Aussi bien beaucoup de Burgondes échappèrent à l'hérésie. C'est ainsi

(1) « Germanorum genera quinque : Vindeli, quorum pars Burgundiones... Guttones. » (Lib. IV, c. 28.)

(2) « Filius et vir celeber. »

(3) Modaharius. (Voir Sidoine Apollinaire, lib. VII, 6.)

que Clotilde, restée orthodoxe, convertit Clovis au catholicisme. L'arianisme disparut de la Bourgogne, où il n'avait jamais poussé de profondes racines, — lors de la conquête franque (534).

M. Himly soutenait qu'il n'y avait pas de trace, au VIIe siècle, d'une lutte, dans l'Etat et dans l'Eglise, entre les Gallo-Romains et les Francs, et que les chroniqueurs ne distinguaient pas les vainqueurs et les vaincus. Nous avons répondu que Frédégaire mentionnait presque toujours l'origine (franque, burgonde ou romaine) des personnages dont il raconte les actes. C'est là un fait si considérable, si décisif en faveur de notre théorie, que nous citerons quelques-uns de ces précieux textes :

« Colenus, genere Francus, patricius ordinatur » (c. 18). Berthoaldus, genere Francus, majordomus palatii erat... Protadius, genere Romanus (c. 24), majordomus substituitur (c. 27). Subrogatur majordomus Claudius genere Romanus (c. 28). In patriciatum Richomerus Romanus genere substituitur (c. 29). Burgundiæ farones vero tam episcopi, quam ceteri leudes (c. 41). Erponem ducem genere Francum (c. 43). Dagobertus de universo regno Burgundiæ exercitum promovere jubet, statuens eis caput exercitus, nomine Chadoindum referendarium. Quocum x duces cum exercitibus, id est, Arimbertus, Amelgarius, etc., *ex genere Francorum*, Ramlenus *ex genere Romanorum*, Willibadus patricius *ex genere Burgundionum*, Agino *ex genere Saxonum* (c. 78). Flaocatus genere Francus (c. 89). Ebruinus Ermenfrido Franco minas parat (c. 98). Bertharius honorem majorisdomus palatii suscepit... Francorum amicitiam atque consilia sæpe contemnens. Hæc indignantes Franci... relinquentes Bertharium ad Pippinum per obsides conjunguntur (c. 99). » Ainsi, il n'y a pas de doute, jusqu'à la fin du VIIe siècle on distinguait soigneusement les Romains, les Francs, les Burgondes (1). Nul

(1) Dira-t-on aussi, avec M. Fustel de Coulanges (*Institutions de l'an-*

ne l'a fait avec plus de zèle que Frédégaire. Les hagiographes nous donnent la plupart du temps le lieu de naissance de leurs héros, moines et évêques. Ce sont eux qui nous apprennent que saint Léger, évêque d'Autun, et Fulrad, abbé de Saint-Denis, étaient nés en Alsace.

Des détails très explicites concernant les familles changent très souvent la conjecture en certitude.

Mais enfin, poursuit notre savant contradicteur, quand l'origine n'est pas formellement indiquée, il ne faut point fonder des inductions trop rigoureuses sur l'aspect gallo-romain ou franc des noms d'abbés et d'évêques. Rien de plus juste, et l'on pourrait citer des exemples de prélats romains affublés de noms germains, etc. (1). Cependant la disparition progressive des noms romains n'est pas un argument tout à fait sans valeur. Aussi bien ne peut-on nier que Leodegar, le fameux évêque d'Autun, était Austrasien et dévoué à la cause austrasienne. Ce qu'on est obligé d'admettre, c'est que, par une contradiction que l'intérêt politique nous fait comprendre, des évêques gallo-romains ont pu soutenir la cause austrasienne, tandis que des évêques francs soutenaient la cause gallo-romaine. Audoenus était franc (Neustrien), et il fut, à côté de l'Aquitain Eligius, le champion des rois mérovingiens contre les maires du palais. *La question d'état civil est, après tout, secondaire.*

Nous nous empressons de reconnaître qu'il ne faut pas, en un tel sujet, vouloir suppléer à l'insuffisance des textes sévèrement contrôlés.

---

cienne France, etc.), que les termes de Francs, Burgondes, etc,, sont de simples expressions géographiques ? Les textes que nous citons sont explicites ; ils disent : *genere Francus*, *genere Romanus*, etc., c'est-à-dire de race franque, romaine, etc.

(1) Augustin Thierry (4e *Récit mérovingien*) a dit avec beaucoup plus de hardiesse que nous : « S'il n'est pas permis de prendre pour Francs, jusqu'à preuve du contraire, les personnages des temps mérovingiens qui portent des noms germaniques, et pour Gaulois ceux qui portent des noms romains, l'histoire de ces temps est impossible. »

Une observation générale se dégage de nos études sur les temps mérovingiens et sur les temps carolingiens, c'est que les hommes libres d'Austrasie se sont opposés aux tendances romaines des Mérovingiens, et que, pour les combattre plus sûrement, ils ont cherché et réussi à s'emparer des dignités ecclésiastiques. Ce qui frappera tout observateur attentif, c'est que si l'épiscopat est certainement gallo-romain à l'époque de l'invasion des Barbares, il est non moins certainement gallo-franc au moment où les Carolingiens se substituent, à la requête d'un évêque et d'un abbé francs (1), aux Mérovingiens.

Se figure-t-on, sous Clovis et sous Dagobert, un parlement régulier où les évêques auraient siégé à côté des ducs et des comtes barbares ? Un tel parlement eût été la confusion des langues. Sous Charlemagne, non-seulement il était possible, mais il apparaissait comme la grande institution du règne. Hincmar nous dit formellement : « Les seigneurs laïques et ecclésiastiques siégeaient ensemble ou séparément, selon la nature des affaires qu'ils avaient à traiter, ecclésiastiques, séculières ou mixtes (2). » Cette communauté de langage et d'intérêts que Grégoire de Tours, n'a pas même entrevue et que constate avec tant d'autorité un des successeurs germains de saint Remi, nous montre l'importance politique et religieuse de la révolution que nous avons esquissée.

---

(1) Fulrad, abbé de Saint-Denis ; Burkhardt, évêque de Wurtzbourg.

(2) « Qui cum separati (clerici et laïci) a ceteris essent, in eorum manebat potestate, quando simul vel quando separati residerent, prout eos tractandæ causæ qualitas docebat sive de spiritualibus, sive de sæcularibus, seu etiam commixtis. » (Hincmarus Remensis, *ad proceres*, etc., *ex* Adelardo.) — Sur plusieurs points auxquels touche ce travail, consultez le remarquable livre de M. Jules de Lasteyrie : *Liberté politique pendant la barbarie* (Michel Lévy).

GÉNÉRATION

DES LIGNES ET DES SURFACES DU SECOND DEGRÉ

D'APRÈS JACOBI (1)

Par M. WAILLE.

Séance du 17 mars 1874.

I

LIGNES DU SECOND DEGRÉ.

Jacobi a modifié de la manière suivante la définition de l'ellipse et de l'hyperbole : « Deux bases fixes *RS*, *rs* étant données, si on construit le triangle *rsM* dont les côtés *rM*, *sM* sont respectivement égaux à deux longueurs *Rm*, *Sm*, le lieu du point *M* est une ellipse ou une hyperbole, quand l'aire du triangle *RSm* est nulle, c'est-à-dire quand *m* est un point quelconque de la ligne *RS*. » En effet, la somme ou la différence des longueurs *rM*, *sM* est alors constamment égale à la base *RS*.

Généralisant cette définition, le savant géomètre fait remarquer que le lieu du point *M* est une ligne du second degré quand *m* décrit une droite quelconque, et il résout la question dans le cas particulier où *m* se meut sur la deuxième ligne *rs* et où les deux bases sont situées de manière que *Rs* = *Sr*, par une méthode très simple fondée sur le *théorème*

(1) Voir dans le *Journal de Crelle*, tom. LXXIII, le travail posthume de Jacobi et le mémoire de M. O. Hermès sur les surfaces du deuxième ordre.

d'Ivory. Cette méthode, qu'il a appliquée à l'ellipse et à l'hyperbole, donne lieu à la même construction pour tous les cas que présente l'équation du deuxième degré, et est surtout remarquable parce qu'elle conduit à un mode de génération analogue des surfaces du second ordre.

Le théorème d'Ivory et la construction qui en est la conséquence, se démontrent, en considérant séparément chacune des lignes du deuxième degré.

Ellipse. — L'équation de la courbe rapportée à son centre et à ses axes étant

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}=1,$$

on considère une deuxième ellipse ayant les mêmes foyers F et F' et dont l'équation est

$$(2) \qquad \frac{x^2}{a^2-u}+\frac{y^2}{b^2-u}=1,$$

u désignant une quantité moindre que b^2.

Un point R de la première courbe a pour coordonnées $a\alpha$, $b\beta$, en supposant $\alpha^2+\beta^2=1$. Les coordonnées d'un point r de la seconde sont $\alpha\sqrt{a^2-u}$, $\beta\sqrt{b^2-u}$. R et r sont appelés *points correspondants* des deux ellipses homofocales (1).

En remplaçant α, β par α', β', on a deux autres points correspondants S, s; on a par suite :

$$\begin{aligned} Rs^2-Sr^2 &= \left[a\alpha-\alpha'\sqrt{a^2-u}\right]^2+\left[b\beta-\beta'\sqrt{b^2-u}\right]^2 \\ &\quad -\left[a\alpha'-\alpha\sqrt{a^2-u}\right]^2-\left[b\beta'-\beta\sqrt{b^2-u}\right]^2 \\ &= u\left[\alpha^2+\beta^2-\alpha'^2-\beta'^2\right]=o. \end{aligned}$$

---

(1) c^2 désignant a^2-b^2, on a : $a^2-\alpha^2c^2=b^2+\beta^2c^2$. Si dans l'équation (2) on remplace u par cette dernière quantité, on obtient l'équation $\frac{x^2}{\alpha^2c^2}-\frac{y^2}{\beta^2c^2}=1$, qui est celle d'une hyperbole homofocale aux ellipses (1) et (2) et passant par les points R et r. On sait que cette hyperbole coupe orthogonalement les deux ellipses.

Donc $Rs = Sr$; c'est le théorème d'Ivory, démontré dans le cas de l'ellipse.

Cette propriété a lieu quelle que soit la valeur de u moindre que b^2. Dans le cas limite où $u = b^2$, les ordonnées des points r, s sont nulles ; leurs abscisses sont devenues αc, $\alpha' c$, et comme α^2 et α'^2 sont des quantités plus petites que 1, ces points sont sur le grand axe de l'ellipse, entre les deux foyers F et F'.

On démontre d'une manière générale que les points de cet axe, qui sont correspondants des points de l'ellipse, sont placés entre les deux foyers, en remarquant que pour $u = b^2$ l'équation (2) donne $y = o$, et comme la quantité indéterminée $\frac{y^2}{b^2 - u}$ est positive, il en résulte $x^2 < c^2$. L'équation (2) représente dans ce cas *l'ellipse limite FF'*.

Si on suppose fixes les points R, S de l'ellipse donnée, ainsi que les points correspondants r, s de l'axe des x, et si on considère un point quelconque M de la courbe, correspondant à un point m de l'axe, on aura, d'après ce qui précède, les deux égalités

$$rM = Rm, \quad Ms = Sm.$$

Donc : *M est le point de rencontre de deux circonférences dont les centres sont r et s et dont les rayons sont les longueurs Rm et Sm* (fig. I).

Lorsque R et S sont les deux sommets A et A' de l'ellipse, r et s coïncident avec les foyers F et F' et les égalités deviennent

$$FM = Am, \quad F'M = F'm,$$

d'où résultent la construction ordinaire et la propriété fondamentale $FM + F'M = AA'$.

Dans le cas du cercle, $c = o$ et tous les points r, s, m, etc., se confondent avec le centre de la circonférence.

Hyperbole. — L'équation de la courbe étant.

$$(3) \qquad \frac{x^2}{a^2} - \frac{y^2}{b^2} = 1,$$

celle d'une hyperbole ayant les mêmes foyers est :

$$\frac{x^2}{a^2-u}-\frac{y^2}{b^2+u}=1, \tag{4}$$

u étant une quantité plus grande que $-b^2$.

Les coordonnées de deux points correspondants R et r des deux courbes sont $a\alpha$, $b\beta$ et $\alpha\sqrt{a^2-u}$, $\beta\sqrt{b^2+u}$, en supposant $\alpha^2-\beta^2=1$ (1).

On obtient deux autres points correspondants S, s en remplaçant α, β par α', β', et on a par suite $Rs^2-Sr^2=o$, ou $Rs=Sr$.

Pour $u=-b^2$ les points r, s sont sur l'axe des x; ils sont sur l'axe des y pour $u=a^2$.

1° Lorsqu'on suppose $u=-b^2$, les ordonnées des deux points sont nulles ; leurs abscisses sont αc, $\alpha' c$, et comme α^2 et α'^2 sont des quantités plus grandes que 1, r et s sont sur la portion indéfinie de l'axe des x, en dehors de FF'. Il en est de même de tous les points situés sur cet axe et correspondants des points de l'hyperbole ; en effet, pour $u=-b^2$, l'équation (4) donne $y=o$, et la valeur de x^2 qui lui convient est plus grande que c^2, puisque la quantité indéterminée $\frac{y^2}{b^2+u}$ est positive. L'équation (4) représente dans ce cas une hyperbole limite dont les deux branches ont pour sommets F et F' et se confondent avec l'axe des x.

2° Lorsqu'on suppose $u=a^2$, les abscisses des points r et s sont nulles; leurs ordonnées sont βc, $\beta' c$, et comme β et β' peuvent recevoir toutes les valeurs possibles, r et s sont des

---

(1) Les deux points R, r sont sur une ellipse qui a les mêmes foyers que les deux hyperboles et dont l'équation $\frac{x^2}{\alpha^2c^2}+\frac{y^2}{\beta^2c^2}=1$, où c^2 désigne a^2+b^2, se déduit de (4) en remplaçant u par $a^2-\alpha^2c^2=-b^2-\beta^2c^2$.

On peut remarquer que les résultats relatifs à l'hyperbole se déduisent de ceux qu'on a trouvés pour l'ellipse en changeant b^2 en $-b^2$, β^2 en $-\beta^2$, etc.

points quelconques de l'axe des y qui est une hyperbole limite représentée par l'équation (4) où on a fait $u = a^2$.

Les points R et S de l'hyperbole et les points correspondants r, s de l'axe des x ou de l'axe des y étant fixes, et M et m étant deux points correspondants quelconques de la courbe et de la droite, on aura, comme dans l'ellipse :

$$rM = Rm, \quad sM = Sm,$$

d'où résulte la construction du point M.

Si R et S sont les sommets A, A' de l'axe transverse, r et s, dans l'hypothèse $u = -b^2$, sont les foyers, et dans ce cas, on a :

$$FM = Am, \quad F'M = A'm,$$

et, par suite,

$$F'M - FM = AA'.$$

Lorsque $u = a^2$, les sommets A et A' ont tous deux le centre O pour point correspondant, et pour un point quelconque M, on a

$$OM = Am = A'm.$$

Parabole. — L'équation de la courbe étant

$$(5) \qquad y^2 = 2px,$$

une parabole de même foyer et de même axe a pour équation

$$(6) \qquad y^2 = 2\,(p + u)\left(x + \frac{u}{2}\right),$$

u étant une quantité linéaire positive ou négative : les deux paraboles sont dirigées dans le même sens si on a $u > -p$.

Un point R de la première courbe a pour coordonnées $\frac{\alpha}{2}$, $\sqrt{p\alpha}$; les coordonnées du point correspondant r de la seconde sont $\frac{\alpha - u}{2}$, $\sqrt{(p + u)\,\alpha}$ (1).

(1) Ces deux points sont sur une parabole ayant même foyer et même axe que les deux premières et dirigée en sens contraire ; en effet, l'équa-

Remplaçant α par α', on a deux autres points correspondants S, s, et par suite :

$$Rs^2 - Sr^2 = \left[\frac{\alpha - \alpha'}{2} + \frac{u}{2}\right]^2 + \left[\sqrt{p\alpha} - \sqrt{(p+u)\,\alpha'}\right]^2$$
$$- \left[\frac{\alpha - \alpha'}{2} - \frac{u}{2}\right]^2 - \left[\sqrt{(p+u)\,\alpha} - \sqrt{p\alpha'}\right]^2$$
$$= (\alpha - \alpha')\, u + u\alpha' - u\alpha = o.$$

Donc $Rs = Sr$.

Cette égalité a lieu quelle que soit la valeur de $u > -p$; dans le cas limite où $u = -p$, l'équation (6) donne $y = o$, et la deuxième parabole se confond avec l'axe des x. Les points r, s de cette ligne, correspondants de R et de S, ont pour abscisses $\frac{\alpha + p}{2}$, $\frac{\alpha' + p}{2}$, et sont au delà du foyer F qui est le point correspondant du sommet.

Les points R, S, r, s, étant fixes, un point M de la parabole est déterminé au moyen du point m de l'axe pris au delà du foyer par les conditions $Mr = Rm$, $Ms = Sm$. On a donc la même construction que dans l'ellipse et dans l'hyperbole.

On peut démontrer le théorème de Jacobi sur les courbes du deuxième degré d'une manière extrêmement simple, en partant de la méthode élémentaire qui sert à les construire.

A et A' étant les sommets de l'axe transverse d'une ellipse ou d'une hyperbole, et r un point de cet axe, on sait qu'un point R de la courbe est obtenu au moyen des conditions $RF = Ar$, $RF' = A'r$.

---

tion de cette courbe étant $y^2 = 2\,(p - u')\left(x - \frac{u'}{2}\right)$, on trouve la même valeur $u' = p + \alpha$, en écrivant qu'elle passe par R et r, et l'équation précédente devient $y^2 = -2\alpha\left(x - \frac{p + \alpha}{2}\right)$.

Soient x', y' les coordonnées de R; on a $RF = \pm\left(a + \frac{cx'}{a}\right)$; donc x_1, désignant l'abscisse de r, on a $x_1 = \frac{cx'}{a}$.

De même un autre point S de la courbe, dont les coordonnées sont x'', y'', est déterminé par un point s de l'axe, ayant x_2 pour abscisse, si on a $x_2 = \frac{cx''}{a}$.

Par suite $Rs^2 - Sr^2 = y'^2 + \left(x' - \frac{cx''}{a}\right)^2 - y''^2 - \left(x'' - \frac{cx'}{a}\right)^2$, quantité évidemment nulle, si on exprime que les coordonnées de R et de S vérifient l'équation de la courbe mise sous la forme $y^2 + x^2 = \frac{c^2x^2}{a^2} \pm b^2$.

La même propriété se démontre, dans le cas de l'hyperbole, quand les deux points r, s, étant sur l'axe des y, ont pour ordonnées $\frac{cy'}{b}$, $\frac{cy''}{b}$, et résulte immédiatement de l'équation de la courbe, écrite sous la forme $y^2 + x^2 = \frac{c^2y^2}{b^2} + a^2$.

Dans la parabole, l'origine étant au sommet A, on a : $RF = Ar = x' + \frac{p}{2}$, $SF = As = x'' + \frac{p}{2}$, et par suite $Rs = Sr$, en exprimant que les points R, S sont sur la courbe.

Deux droites concourantes sont un cas particulier d'une hyperbole, dans laquelle, les axes devenant nuls, leur rapport a une limite finie l (1).

Les coordonnées de R étant x', $\pm lx'$, l'abscisse $\frac{c}{a}x'$ de r de-

(1) Le théorème d'Ivory se vérifie dans le cas de deux systèmes de droites représentées par les équations

$$\frac{x^2}{a^2} - \frac{y^2}{b^2} = o, \qquad \frac{x^2}{a^2 - u} - \frac{y^2}{b^2 + u} = o.$$

Un point R du premier système a pour coordonnées $a\alpha$ et $\pm b\alpha$; les coordonnées du point correspondant r du second système sont $\alpha\sqrt{a^2 - u}$,

vient $x'\sqrt{1+l^2}$, et on a par suite $OR = Or$, c'est-à-dire que *deux points correspondants sont à la même distance du sommet de l'angle.* S et s étant deux autres points satisfaisant à cette condition, on voit facilement par la simple géométrie que $Rs = Sr$, et que les lignes Rr, Ss sont parallèles quand R et S sont sur la même droite, tandis qu'elles font seulement des angles aigus égaux avec rs, lorsque R est sur une des droites et S sur l'autre (fig. II).

Les deux droites se confondent en une seule perpendiculaire à Oy, si la limite $l = o$. Dans ce cas, pour que r, s, m de Oy soient les points correspondants de la droite, il suffit que l'on ait : $OR^2 - Or^2 = OS^2 - Os^2 = OM - Om^2$, et il en résultera $rM = Rm$, $sM = Sm$.

La même construction s'applique enfin au cas de deux droites parallèles, soit en considérant comme correspondants des points R, S, etc., leurs projections R', S', etc., sur la parallèle à égale distance des deux droites, soit en prenant sur cet axe un point quelconque r comme correspondant de R, auquel cas, I désignant le milieu de rR', s, m, etc., doivent être déterminés par les conditions $Is = IS'$, $Im = IM'$, etc. (fig. IV).

— La nature de la ligne du second degré, construite d'après la méthode qui précède, se reconnaît en comparant la longueur de la droite rs avec celle de $R'S'$, projection de RS sur rs. En effet, d'après les valeurs des coordonnées des points r et s, on a, dans l'ellipse, $rs = \pm \frac{c}{a}(x'' - x')$, et dans la parabole, $rs = \pm (x'' - x')$; dans l'hyperbole, la longueur de rs est $\pm \frac{c}{a}(x'' - x')$ ou $\pm \frac{c}{b}(y'' - y')$, suivant que rs est sur

---

$\pm \alpha\sqrt{b^2+u}$, et il en résulte $OR = Or$. On a de même $OS = Os$ et on vérifie, soit par le calcul, soit par la géométrie, que $Rs = Sr$.

Pour $u = -b^2$, r et s sont sur l'axe des x; pour $u = a^2$, ils sont sur l'axe des y et la même égalité subsiste.

l'axe réel ou sur l'axe imaginaire de la courbe ; dans ces différents cas, $R'S'$ a pour longueur $\pm(x''-x')$, ou $\pm(y''-y')$; on a donc :

1° $rs < R'S'$, dans l'*ellipse;*

2° $rs > R'S'$, dans l'*hyperbole;*

3° $rs = R'S'$, dans la *parabole.*

De plus, μ désignant l'angle aigu de RS avec l'axe focal, on a : dans l'ellipse, $rs = \frac{c}{a} RS \operatorname{Cos} \mu$; dans la parabole, $rs = RS \operatorname{Cos} \mu$; et dans l'hyperbole, $rs = \frac{c}{a} RS \operatorname{Cos} \mu$, quand cette base est sur l'axe réel, et $rs = \frac{c}{b} RS \operatorname{Sin} \mu$, si elle est sur l'axe imaginaire.

Il résulte de là que dans l'ellipse on a $rs < \frac{c}{a} RS$, et dans la parabole $rs < RS$.

Dans l'hyperbole, rs étant sur l'axe focal, on a $rs < RS$, quand $\operatorname{Cos} \mu < \frac{a}{c}$, c'est-à-dire quand les points R et S sont sur la même branche de courbe, et au contraire, $rs > RS$, si $\operatorname{Cos} \mu > \frac{a}{c}$, ou si les deux points ne sont pas sur la même branche de l'hyperbole.

Lorsque rs est sur l'axe imaginaire, les deux inégalités ont lieu en sens inverse ; car de la condition $\operatorname{Cos} \mu$ *plus petit* ou *plus grand* que $\frac{a}{c}$ résulte $\operatorname{Sin} \mu$ *plus grand* ou *plus petit* que $\frac{b}{c}$.

En partant de ces remarques, on pourra résoudre cette question :

Inscrire dans une ligne du second degré une corde d'une longueur donnée, de manière qu'à ses deux extrémités R et S correspondants sur l'axe deux points r et s, tels que la distance rs soit égale à une autre longueur donnée, et qu'on ait $Rs = Sr$.

Réciproquement, les deux bases RS, rs étant situées dans le plan de manière que la condition $Rs = Sr$ soit satisfaite, il

est facile de déterminer les éléments de la courbe. En effet, si O désigne le centre de l'ellipse ou de l'hyperbole, on a : $\frac{Or}{OR'} = \frac{Os}{OS'}$, puisque ces quantités sont égales à $\frac{c}{a}$, ou à $\frac{c}{b}$; par suite $\frac{Or}{OR'} = \frac{rs}{R'S'}$, d'où résulte la construction du point O.

Pour celle des axes, on remarque que si la courbe est une ellipse, l'égalité $y'^2 + x'^2 - b^2 = \frac{c^2x'^2}{a^2}$ donne $b^2 = OR'^2 - Or^2$, et comme $\frac{c}{a} = \frac{Or}{OR'}$, on a $a^2 = b^2 \frac{OR'^2}{OR'^2 - Or^2}$.

Dans le cas de l'hyperbole, si l'axe réel est dirigé suivant rs, on a $y'^2 + x'^2 + b^2 = \frac{c^2x'^2}{a^2}$, d'où résulte $b^2 = Or^2 - OR'^2$, et si rs est sur l'axe imaginaire, on a $y'^2 + x'^2 - a^2 = \frac{c^2y'^2}{b^2}$ qui donne $a^2 = OR'^2 - Or^2$; dans les deux hypothèses, le rapport $\frac{b^2}{a^2}$ est égal à $\frac{Or^2 - OR'^2}{OR'^2}$ (1).

---

(1) Les résultats suivants ont été donnés par Jacobi (fig. 1) :

Des égalités $rs = \pm c\,(\alpha' - \alpha)$, $R'S' = \pm a\,(\alpha' - \alpha)$, on déduit $\frac{R'S'}{rs} = \frac{a}{c}$ et par suite $\frac{a^2}{b^2} = \frac{R'S'^2}{R'S'^2 - rs^2}$. Cette égalité, jointe à $RR'^2 - SS'^2 = b^2(\alpha'^2 - \alpha^2)$, donne : $a^2\,(\alpha'^2 - \alpha^2) = \frac{R'S'^2\,(RR'^2 - SS'^2)}{R'S'^2 - rs^2}$, d'où résulte, en appelant G' le milieu de $R'S'$: $2OG' = \frac{R'S'\,(RR'^2 - SS'^2)}{R'S'^2 - rs^2}$.

Soit H le point de rencontre de RS et rs, on a : $\frac{HR'}{HS'} = \frac{RR'}{SS'}$; on déduit de là $\frac{2HG'}{R'S'} = \frac{RR'^2 - SS'^2}{(RR' - SS')^2} = \frac{RR'^2 - SS'^2}{RS^2 - R'S'^2}$. On a par suite : $\frac{OG'}{HG'} = \frac{RS^2 - R'S'^2}{R'S'^2 - rs^2}$ et $\frac{OH}{HG'} = \frac{RS^2 - rs^2}{R'S'^2 - rs^2}$.

En ajoutant les valeurs de $RS^2 - R'S'^2$ et de $R'S'^2 - rs^2$, on a :

$$RS^2 - rs^2 = 2b^2\,(1 - \beta\beta' - \alpha\alpha').$$

G désignant le milieu de RS, on a aussi, en ajoutant les valeurs de

Dans la parabole, $rR' = \frac{p}{2}$, et si A est le sommet, on a : $AR' = \frac{RR'^2}{4rR'}$.

Quelle que soit la courbe, la construction des foyers se déduit des égalités $RF = Ar$, $SF = As$ qui donnent $RF - SF = rs$, ou $RF + SF = rs$. Les foyers sont donc les points d'intersection de la ligne rs avec une hyperbole ou une ellipse auxiliaire, et s'obtiennent par une construction géométrique connue.

Lorsqu'il n'y a pas intersection, la courbe est une hyperbole ayant son axe imaginaire dirigé suivant rs.

Quand $rs = R'S'$, l'hyperbole déterminée par la condition $RF - SF = rs$, a une asymptote parallèle à rs et un des foyers est à l'infini.

Lorsque les bases RS, rs sont égales, l'hyperbole devient la droite indéfinie RS, et les deux foyers se confondent avec le point de rencontre O des deux lignes (fig. II). Les triangles RSs, rsS sont égaux, ainsi que les triangles SRr, srR. Il en résulte, $OR = Or$, $OS = Os$, et les deux droites Rr, Ss sont parallèles. Le lieu est composé de la ligne RS et de la droite menée par le point O et faisant avec rs un angle égal à ROr.

On a encore un système de deux droites concourantes lorsque Rr et Ss sont également inclinées sur rs. Dans ce cas, les perpendiculaires élevées aux milieux de ces deux lignes se coupent en un même point O de rs, où cette ligne est tangente à l'ellipse déterminée par la condition $RF + SF = rs$ (figure II *bis*), et le lieu est formé des deux droites OR et OS (1).

$(RR' + SS')^2$ et de $R'S'^2 - rs^2$: $4GR'^2 - rs^2 = 2b^2\,(1 + \beta\beta' - \alpha\alpha')$. Multipliant et simplifiant, il vient :

$$b^2 = \frac{\left(GR'^2 - \frac{rs^2}{4}\right)(RS'^2 - rs^2)}{R'S'^2 - rs^2} = \frac{OH}{HG'}\left[GR'^2 - \frac{rs^2}{4}\right].$$

(1) On a évidemment (fig. II) $2\,GR' = rs$: les valeurs de a^2 et de b^2 de

Les deux foyers sont à l'infini 1° quand RS est égale et parallèle à rs, l'hyperbole qui les détermine se confondant avec la ligne RS; 2° quand rs étant égale à $R'S'$, le point milieu de RS est sur rs, car cette dernière ligne est alors asymptote de l'hyperbole.

Enfin, dans le cas d'une droite unique, la longueur rs peut être considérée comme indéterminée, et en la supposant égale à RS, on a évidemment pour les différents points de la ligne RS, $RF \mp SF = RS = rs$.

Des considérations qui précèdent résulte ce théorème : deux longueurs RS, rs étant situées de manière que $Rs = Sr$, si on joint R et S à un point m de rs, le point M déterminé par les conditions $Mr = Rm$, $Ms = Sm$, est sur une ligne du second degré, et si $R'S'$ est la projection de RS sur la ligne rs, le lieu est :

1° Une ellipse quand $R'S' > rs$ (un cercle si $rs = o$);

2° Une hyperbole quand $R'S' < rs$;

3° Une parabole si $R'S' = rs$;

4° Deux droites concourantes si $RS = rs$, ou si l'angle $\widehat{Rrs}$ est égal à l'angle $\widehat{Ssr}$;

5° Deux droites parallèles si $rs = R'S'$, et si R et S sont à la même distance de rs;

6° Une droite si RS est perpendiculaire à rs (1).

---

la note précédente sont nulles comme dans le cas où $Rs = rs$ et $\frac{b^2}{a^2}$ a une valeur finie si $R'S' - rs$ est différent de o.

Dans la fig. II *bis*, O étant le point où la perpendiculaire menée au milieu de Ss rencontre rs, et OI étant la perpendiculaire abaissée sur Rr, on a : $Ss = 2EI = 2DI + RD$; d'où $Ss - DI = RI$. Or $rI = rD - DI = Ss - DI$; donc $RI = rI$.

On voit aussi que les lignes OR, SD, SE se coupent en un même point.

(1) Ces résultats peuvent être facilement vérifiés par le calcul. La ligne

II

SURFACES DU SECOND DEGRÉ.

Le changement que Jacobi a introduit dans la définition de l'ellipse et de l'hyperbole, l'a conduit au théorème suivant sur les surfaces du second degré : « Etant donnés deux triangles *RST*, *rst*, on construit sur ce dernier, comme base, une pyramide triangulaire *rstM*, dont les trois arêtes *rM*, *sM*, *tM*, sont égales à trois longueurs *Rm*, *Sm*, *Tm*; le lieu de *M* est une surface du second ordre quand le volume de la pyramide

---

rs étant prise pour axe des x, si on désigne par x', y', les coordonnées de R, par x'', y'' celles de S, et par x_1, x_2 les abscisses de r et s, l'équation du lieu est :

$$y^2 = (\lambda^2 - 1)\ (x - x')^2 - 2\ (\lambda + 1)\ (x' - x_1)\ (x - x') + y'^2,$$

en posant pour abréger $\dfrac{x_1 - x_2}{x' - x''} = \lambda$.

On a une ellipse quand $\lambda^2 < 1$ ou $rs < R'S'$; une hyperbole si $\lambda^2 > 1$ ou $rs > R'S'$, et une parabole si $\lambda = 1$ ou $rs = R'S'$.

L'équation représente deux droites concourantes quand le deuxième membre est un carré parfait, c'est-à-dire quand on a

$$(\lambda^2 - 1)\ y'^2 - (\lambda + 1)^2\ (x' - x_1)^2 = o.$$

Si on prend pour origine le point de rencontre des deux droites et si on tient compte des égalités

$$y'^2 + (x' - x_2)^2 = y''^2 + (x'' - x_1)^2 \text{ et } \frac{y'}{x'} = \frac{y''}{x''},$$

la condition précédente devient

$$[x'x_2 - x''x_1]\ \ [x'x_2 + x''x_1 - 2x'x''] = o.$$

Sous cette forme elle exprime que *Rr* et *Ss* sont parallèles ou font des angles égaux avec *rs*.

Le lieu est composé de deux droites parallèles 1° quand $\lambda = 1$ et $x' = x_1$; 2° quand $\lambda = -1$. Ces conditions donnent $y'^2 = y''^2$, et dans le deuxième cas, on a $\dfrac{x' + x_1}{2} = \dfrac{x'' + x_2}{2}$, c'est-à-dire que le milieu de *R'r* est aussi le milieu de *S's*.

Enfin pour $x' = x''$, $\lambda = \infty$, et l'équation se réduit à $(x - x')^2 = o$.

RSTm est nul, c'est-à-dire quand *m* se meut dans le plan *RST.* »

Comme le calcul le montre, le lieu est aussi du second degré, quand *m* se meut dans un plan quelconque; les explications qui suivent contiennent de ce théorème une solution simple et analogue à celle qui a été indiquée pour les lignes du second ordre, dans le cas où *m* est dans le plan *rst*, et où les triangles *RST*, *rst* sont situés de manière qu'on ait les conditions : $Rs = Sr$, $Rt = Tr$, $St = Ts$. Cette proposition se démontre en considérant successivement les différentes surfaces du deuxième degré.

Ellipsoïde. — L'équation de la surface étant

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} + \frac{z^2}{c^2} = 1, \tag{1}$$

où on suppose $a^2 > b^2 > c^2$, on considère un second ellipsoïde ayant pour équation

$$\frac{x^2}{a^2 - u} + \frac{y^2}{b^2 - u} + \frac{z^2}{c^2 - u} = 1, \tag{2}$$

u étant plus petit que c^2; les sections principales de ces deux surfaces ont les mêmes foyers et les ellipsoïdes sont dits homofocaux.

Un point R du premier ellipsoïde a pour coordonnées $x = a\alpha$, $y = b\beta$, $z = c\gamma$, en supposant $\alpha^2 + \beta^2 + \gamma^2 = 1$.

Les quantités $\alpha\sqrt{a^2 - u}$, $\beta\sqrt{b^2 - u}$, $\gamma\sqrt{c^2 - u}$, sont les coordonnées d'un point r du second ellipsoïde. R, r sont deux points correspondants des deux surfaces (1).

---

(1) On obtient l'équation d'un hyperboloïde à une nappe et celle d'un hyperboloïde à deux nappes passant tous deux par les points R, r, en substituant successivement à u dans l'équation (2) les deux racines de l'équation :

$$u^2 - u\,[a^2 + b^2 - \alpha^2(a^2 - c^2) - \beta^2(b^2 - c^2)] + a^2b^2 - b^2\alpha^2(a^2 - c^2) - a^2\beta^2(b^2 - c^2) = o,$$

une des racines étant comprise entre b^2 et c^2, et l'autre entre a^2 et b^2.

Si on remplace α, β, γ par α', β', γ', on a deux autres points correspondants S, s des deux ellipsoïdes. On a par suite :

$$Rs^2 - Sr^2 = \left[a\alpha - \alpha'\sqrt{a^2 - u}\right]^2 + \left[b\beta - \beta'\sqrt{b^2 - u}\right]^2$$
$$+ \left[c\gamma - \gamma'\sqrt{c^2 - u}\right]^2 - \left\{\left[a\alpha' - \alpha\sqrt{a^2 - u}\right]^2 + \left[b\beta' - \beta\sqrt{b^2 - u}\right]^2\right.$$
$$\left. + c\gamma' - \gamma\sqrt{c^2 - u}\right]^2 \Big\} = u\left[\alpha^2 + \beta^2 + \gamma^2 - \alpha'^2 - \beta'^2 - \gamma'^2\right] = 0;$$

donc $Rs = Sr$. Le théorème d'Ivory est ainsi démontré pour deux ellipsoïdes homofocaux.

Cette égalité a lieu quelle que soit la valeur de $u < c^2$. Pour le cas limite où $u = c^2$, l'équation (2) donne $z = o$, et à cause de l'indétermination de la quantité positive $\frac{z^2}{c^2 - u}$, elle représente un *ellipsoïde limite* dont tous les points sont dans le plan des xy *intérieurs* à la courbe qui a pour équation

$$(3) \qquad \frac{x^2}{a^2 - c^2} + \frac{y^2}{b^2 - c^2} = 1.$$

Par l'hypothèse $u = c^2$, l'x et l'y du point quelconque r deviennent $\alpha\sqrt{a^2 - c^2}$ et $\beta\sqrt{b^2 - c^2}$, et la substitution de ces valeurs dans le premier membre de l'équation (3) donne pour résultat $\alpha^2 + \beta^2$ ou $1 - \gamma^2$, quantité moindre que le deuxième membre ; on vérifie ainsi que r est dans l'intérieur de la courbe (3) ; on voit de plus que le point r est sur cette courbe, si $\gamma = o$, c'est-à-dire si le point R de la surface (1) est dans le plan des xy sur la section principale

$$(4) \qquad \frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1.$$

La courbe (3) est l'*ellipse focale* de la surface dans le plan des xy; elle a les mêmes foyers que l'ellipse (4) et lui est intérieure.

Soient T, M, deux autres points de l'ellipsoïde donné, ayant pour correspondants dans le plan des xy les points t, m, situés dans l'intérieur de la focale, on aura : $Rt = Tr$, $St = Ts$, $Rm = Mr$, $Sm = Ms$, $Tm = Mt$.

D'après ces égalités, et si les points R, S, T et leurs correspondants r, s, t, sont fixes, un point quelconque M de l'ellipsoïde est le sommet d'une pyramide triangulaire $Mrst$ dont les arêtes Mr, Ms, Mt sont respectivement égales aux trois longueurs Rm, Sm, Tm, m étant pris à l'intérieur de la focale (1).

Lorsque les points R, S, T sont sur la section principale (4), r, s, t sont les points correspondants de la focale (3). En supposant les triangles rst, RST ainsi inscrits dans les deux courbes (3) et (4), on voit qu'*un point M de l'ellipsoïde est l'intersection de trois sphères ayant pour centres les points r, s, t, et pour rayons les distances de R, S, T à un point m intérieur à la courbe* (3). On peut ainsi construire un ellipsoïde dont les axes sont donnés.

Dans la figure (IV), A et A_1 sont les deux sommets correspondants des deux ellipses et F le foyer voisin ; les deux points R, r s'obtiennent facilement en remarquant qu'ils correspondent à un même point ρ de l'axe, tel que $A\rho = RF$ et $A_1\rho = rF$, ρ étant d'ailleurs le sommet de l'hyperbole homofocale aux deux ellipses qui passent par R et r. On a de même S, s et T, t.

μ et μ', dans la même figure, sont les projections du point M sur le plan des xy et sur le plan des xz; la construction montre que les longueurs Mt et Tm sont égales.

On peut trouver facilement l'équation du lieu. Soient x, y, z les coordonnées du point M du lieu, et x', y' celle du point correspondant m du plan des xy; on peut écrire les coor-

(1) Des valeurs des coordonnées de deux points correspondants de la surface du plan des xy, il résulte que le centre O correspond au sommet du petit axe de l'ellipsoïde, et que les ombilics ont pour correspondants les foyers de la section principale.

Quand le point m décrit une droite du plan des xy, le point correspondant M décrit sur la surface une section perpendiculaire à ce plan. Si M décrit une courbe plane de l'ellipsoïde de manière que sa projection sur le plan des xy décrive une courbe ayant un double contact avec la section principale, le point m décrit une conique qui a un double contact avec la focale et réciproquement.

données du point R $a \cos \varphi$, $b \sin \varphi$, et celles du point r $\sqrt{a^2 - c^2} \cos \varphi$, $\sqrt{b^2 - c^2} \sin \varphi$, et l'égalité $Mr = Rm$ donne alors l'équation :

$$\left[x - \sqrt{a^2 - c^2} \cos \varphi\right]^2 + \left[y - \sqrt{b^2 - c^2} \sin \varphi\right]^2$$
$$+ z^2 = (x' - a \cos \varphi)^2 + (y' - b \sin \varphi)^2.$$

Remplaçant φ par φ' et par φ'', on aura deux autres équations analogues correspondant aux égalités $Ms = Sm$, $Mt = Tm$. En retranchant successivement ces deux équations de la première, on a les deux suivantes :

$$\left[x \sqrt{a^2 - c^2} - ax'\right] \left[\cos \varphi' - \cos \varphi\right]$$
$$+ \left[y \sqrt{b^2 - c^2} - by'\right] \left[\sin \varphi' - \sin \varphi\right] = o$$
$$\left[x \sqrt{a^2 - c^2} - ax'\right] \left[\cos \varphi'' - \cos \varphi\right]$$
$$+ \left[y \sqrt{b^2 - c^2} - by'\right] \left[\sin \varphi'' - \sin \varphi\right] = o$$

il en résulte $x' = \dfrac{x \sqrt{a^2 - c^2}}{a}$, $y' = \dfrac{y \sqrt{b^2 - c^2}}{b}$, et substituant ces valeurs dans la première des équations du problème, on a l'équation de l'ellipsoïde rapporté à son centre et à ses axes.

D'après les valeurs des coordonnées des sommets des deux triangles inscrits dans les deux ellipses (3) et (4), on a, après simplifications,

$$\sqrt{RS^2 - rs^2} = \pm 2c \sin \frac{\varphi - \varphi'}{2}, \quad \sqrt{RT^2 - rt^2} = \pm 2c \sin \frac{\varphi - \varphi''}{2},$$
$$\sqrt{ST^2 - st^2} = \pm 2c \sin \frac{\varphi' - \varphi''}{2}.$$

En supposant $\varphi > \varphi' > \varphi''$, les angles $\dfrac{\varphi - \varphi'}{2}$, $\dfrac{\varphi - \varphi''}{2}$, $\dfrac{\varphi' - \varphi''}{2}$ sont positifs ainsi que leurs sinus, et comme $\dfrac{\varphi - \varphi''}{2} = \dfrac{\varphi - \varphi'}{2} + \dfrac{\varphi' - \varphi''}{2}$, chacune des quantités réelles $\sqrt{RS^2 - rs^2}$, $\sqrt{RT^2 - rt^2}$, $\sqrt{ST^2 - st^2}$ est plus petite que la somme des deux

autres, et par conséquent ces lignes sont les trois côtés d'un triangle (1).

L'ellipsoïde est de révolution autour de son petit axe quand $b = a$. Les coordonnees de R deviennent $a \cos\varphi$, $a \sin\varphi$; celles de r, $\sqrt{a^2 - c^2}\cos\varphi$, $\sqrt{a^2 - c^2}\sin\varphi$: donc la ligne Rr passe par le centre de la surface; il en est de même des lignes Ss et Tt. L'ellipse principale et la focale sont des *circonférences de rayons* a *et* $\sqrt{a^2 - c^2}$, et les triangles RST, rst, qui ont leurs côtés parallèles, sont deux figures homothétiques.

La surface est une sphère quand la deuxième circonférence se réduit à son centre.

L'ellipsoïde est de révolution autour de son grand axe quand $b = c$. Par cette hypothèse, l'équation (3) donne $y = o$ et la focale se confond avec l'axe des x. Les points r, s, t sont les points de cet axe qui correspondent aux trois points R, S, T de l'ellipse principale, et si m est un point quelconque de l'axe correspondant à un point M de la courbe, les sphères décrites de r, s, t comme centres avec Rm, Sm, Tm pour rayons, se coupent, suivant une même circonférence, ainsi que cela résulte de la construction démontrée pour l'ellipse.

Hyperboloïde à une nappe. — La surface ayant pour équation $\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = 1$,

on considère un deuxième hyperboloïde à une nappe

$$\frac{x^2}{a^2 - u} + \frac{y^2}{b^2 - u} - \frac{z^2}{c^2 + u} = 1,$$

u étant une quantité plus petite que b^2 et plus grande que $-c^2$. Ces deux surfaces sont homofocales.

Deux points correspondants R, r ont pour coordonnées $a\alpha$, $b\beta$, $c\gamma$, $\alpha\sqrt{a^2 - u}$, $\beta\sqrt{b^2 - u}$, $\gamma\sqrt{c^2 + u}$ avec la condition

---

(1) Jacobi a établi cette propriété par des considérations de statique. (Voir la Note qui est à la fin de ce travail.)

$\alpha^2 + \beta^2 - \gamma^2 = 1$. Remplaçant α, β, γ par α', β', γ', on a deux autres points S, s, et par suite l'égalité $Rs^2 - Sr^2 = o$.

Le théorème d'Ivory est ainsi démontré. On en peut déduire celui de Jacobi, par les deux hypothèses $u = -c^2$ ou $u = b^2$.

Pour $u = -c^2$, l'équation (6) donne $z = o$, et à cause de l'indétermination de la quantité positive $\frac{z^2}{c^2 + u}$, elle représente un *hyperboloïde limite* dont tous les points sont dans le plan des xy *extérieurs* à la courbe ayant pour équation

$$(5) \qquad \frac{x^2}{a^2 + c^2} + \frac{y^2}{b^2 + c^2} = 1,$$

et qui est l'ellipse focale de l'hyperboloïde donné dans le plan des xy.

L'hypothèse $u = -c^2$, qui annulle le z du point r, donne pour l'x et l'y de ce point $\alpha\sqrt{a^2 + c^2}$, $\beta\sqrt{b^2 + c^2}$, et ces quantités, substituées dans le premier membre de (5), le rendent égal à $\alpha^2 + \beta^2$ ou $1 + \gamma^2$, c'est-à-dire plus grand que le deuxième membre ; on vérifie ainsi que r est extérieur à la courbe (5) ; il en est de même pour les points s, t, etc., correspondant aux points S, T, etc., de l'hyperboloïde.

Il résulte de ces raisonnements qu'un point quelconque M de la surface est déterminé par les trois conditions $Mr = Rm$, $Ms = Sm$, $Mt = Tm$, R, S, T étant trois points fixes de l'hyperboloïde, r, s, t leurs points correspondants du plan des xy, et m étant un point du plan pris *en dehors* de la courbe (5).

Si on suppose R, S, T sur l'ellipse principale du plan des xy, r, s, t sont sur la focale : donc, étant donnés les axes, on peut construire un point quelconque de l'hyperboloïde.

L'équation de la surface s'obtient par un calcul semblable à celui qui a été fait dans le cas de l'ellipsoïde.

On voit facilement que, dans cette construction, les trois quantités $\sqrt{RS^2 - rs^2}$, $\sqrt{RT^2 - rt^2}$, $\sqrt{ST^2 - st^2}$ sont imaginaires.

L'hyperboloïde est de révolution pour $b = a$. Les triangles RST, rst, inscrits dans les deux circonférences concentriques de rayons a et $\sqrt{a^2 - c^2}$, ont leurs côtés parallèles.

— L'hypothèse $u = b^2$ conduit à un deuxième mode de construction de l'hyperboloïde à une nappe. En effet, l'équation $\frac{x^2}{a^2 - u} + \frac{y^2}{b^2 - u} - \frac{z^2}{c^2 + u} = 1$, pour $u = b^2$, donne $y = o$, et, à cause de l'indétermination de la quantité positive $\frac{y^2}{b^2 - u}$, elle représente un *hyperboloïde limite* dont tous les points sont *extérieurs* à la courbe

$$\frac{x^2}{a^2 - b^2} - \frac{z^2}{b^2 + c^2} = 1. \qquad (6)$$

Si on considère le point r dont l'x et le z sont deveuus $\alpha\sqrt{a^2 - b^2}$, $\gamma\sqrt{b^2 + c^2}$, et si on substitue ces valeurs dans le premier membre de (6), le résultat $\alpha^2 - \gamma^2 = 1 - \beta^2 < 1$ montre que le point est extérieur à la courbe; on voit aussi que r est sur cette ligne quand on a $\beta = o$, c'est-à-dire quand R est dans le plan des xz.

La courbe (6) est l'hyperbole focale de la surface; elle a les mêmes foyers que la section principale $\frac{x^2}{a^2} - \frac{z^2}{c^2} = 1$ et lui est *extérieure*.

R, S, T étant trois points fixes de l'hyperboloïde, r, s, t leurs points correspondants du plan des xz et m' le point de ce plan correspondant au point M de la surface, les égalités $Mr = Rm'$, $Ms = Sm'$, $Mt = Tm'$ déterminent M.

En supposant R, S, T sur l'hyperbole $\frac{x^2}{a^2} - \frac{z^2}{c^2} = 1$, r, s, t sont sur la focale (6); on peut, d'après cela, construire un hyperboloïde à une nappe dont les trois axes sont connus, au moyen de deux hyperboles homofocales (1).

(1) Dans la figure (V), $OA = a$, $OB = b$, $OF = \sqrt{a^2 + c^2}$, $OD = \sqrt{b^2 + c^2}$ $Of = \sqrt{a^2 - b^2}$. Les courbes ABA', $ARA'R'$ sont les sections principales

L'équation de la surface se trouve par la méthode suivie dans l'ellipsoïde, en observant que les coordonnées du point R peuvent s'écrire $a \sec\varphi$, $c \tang\varphi$, et celles de r $\sqrt{a^2-b^2}\sec\varphi$, $\sqrt{b^2+c^2}\tang\varphi$, les coordonnées des autres points s'en déduisant en remplaçant φ par φ' et φ''.

La quantité $RS^2 - rs^2$, calculée au moyen de ces coordonnées, est égale à $2b^2\,[1 - \sec\varphi \sec\varphi' + \tang\varphi \tang\varphi']$.

En simplifiant on a $RS^2 - rs^2 = -\dfrac{4b^2 \sin^2 \dfrac{\varphi - \varphi'}{2}}{\cos\varphi \cos\varphi'}$.

De même

$$RT^2 - rt^2 = -\frac{4b^2 \sin^2 \dfrac{\varphi - \varphi''}{2}}{\cos\varphi \cos\varphi''} \text{ et } ST^2 - st^2 = -\frac{4b^2 \sin^2 \dfrac{\varphi' - \varphi''}{2}}{\cos\varphi' \cos\varphi''}.$$

---

du plan des xy et du plan des xz, et les courbes FDF', $fr\,f'r'$ sont les focales de ces deux plans.

Les coordonnées de M étant $a\zeta$, $b\eta$, $c\theta$, celles de m sont :

$$Op = \zeta\sqrt{a^2+c^2}, \quad mp = \eta\sqrt{b^2+c^2},$$

et celles de m'

$$Op' = \zeta\sqrt{a^2-b^2}, \quad p'm' = \theta\sqrt{b^2+c^2}.$$

On a par suite :

$$\frac{Op'}{Op} = \frac{\sqrt{a^2-b^2}}{\sqrt{a^2+c^2}} = \frac{Of}{OF'},$$

et à cause de $\zeta^2 + \eta^2 - \theta^2 = 1$,

$$\frac{Op^2}{a^2+c^2} + \frac{pm^2 - p'm'^2}{b^2+c^2} = 1,$$

d'où on déduit

$$p'm'^2 = pm^2 + \frac{Op^2 - OD^2}{OF^2} - OD^2;$$

m' est ainsi connu au moyen de m.

μ est la projection sur le plan des xy du point de rencontre des trois sphères qui ont pour centres F, t, D de la focale, et pour rayons Am, Tm, Bm; μ' est la projection sur le plan des xz du point de rencontre des trois sphères qui ont pour centres r, s, f', et pour rayons Rm', Sm', $A'm'$.

Les deux points μ, μ' sont sur une même perpendiculaire à $x'x$ et $Mr = Rm'$.

Il résulte de ces expressions que les trois quantités $\sqrt{RS^2 - rs^2}$, $\sqrt{RT^2 - rt^2}$, $\sqrt{ST^2 - st^2}$ sont imaginaires quand $\cos\varphi$, $\cos\varphi'$, $\cos\varphi''$ sont tous les trois positifs ou négatifs, et que deux des quantités sont réelles et la troisième imaginaire lorsque les trois cosinus n'ont pas le même signe.

L'hyperboloïde est de révolution quand $b = a$. Par cette hypothèse, l'équation (6) donne $x = o$, et les points r, s, t, etc., sont sur l'axe des z. Cette ligne est l'axe de la surface de révolution, dont la construction est analogue à celle d'une hyperbole déterminée par deux points R, S et par leurs correspondants r, s sur l'axe imaginaire de la courbe.

Hyperboloïde à deux nappes. — Les calculs sont les mêmes que dans le cas de l'hyperboloïde à une nappe, en changeant dans les équations des surfaces 1 en — 1 et en supposant aussi $\alpha^2 + \beta^2 - \gamma^2 = -1$. On a donc les égalités $Rs = Sr$, $Rt = Tr$, etc., R, S..., r, s... étant les points correspondants des deux hyperboloïdes à deux nappes homofocaux.

On peut encore faire les deux hypothèses $u = -c^2$ et $u = b^2$.

Pour $u = -c^2$, les points r, s, etc., sont dans le plan des xy et coïncident avec tous les points de ce plan, puisque le second membre de l'équation $\dfrac{x^2}{a^2 - u} + \dfrac{y^2}{b^2 - u} = \dfrac{z^2}{c^2 + u} - 1$ a une valeur positive quelconque pour $z = o$ et $u = -c^2$. Cette propriété résulte d'ailleurs de ce que les coordonnées du point quelconque r qui sont $\alpha\sqrt{a^2 + c^2}$, $\beta\sqrt{b^2 + c^2}$ peuvent passer par tous les états de grandeur à cause de la relation $\alpha^2 + \beta^2 = \gamma^2 - 1$.

On déduit de là qu'un point quelconque m du plan des xy détermine, avec les triangles RST, rst supposés fixes, un point correspondant M de la surface, et on a par suite un moyen de construire un hyperboloïde à deux nappes, dont les trois axes a, b, c sont donnés ; il suffit, en effet, de considérer trois points R, S, T à la même distance $h = c\gamma > c$ du plan des xy. Les projections R', S', T' de ces points seront sur la courbe

$$(7) \qquad \frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}=\frac{h^2}{c^2}-1,$$

les points r, s, t étant sur une ellipse qui a les mêmes foyers et pour équation

$$(8) \qquad \frac{x^2}{a^2+c^2}+\frac{y^2}{b^2+c^2}=\frac{h^2}{c^2}-1.$$

Le point M est alors l'intersection de trois sphères ayant r, s, t pour centres, et pour rayons les trois longueurs $\sqrt{h^2+R'm^2}$, $\sqrt{h^2+S'm^2}$, $\sqrt{h^2+T'm^2}$, m étant un point quelconque du plan des xy (1).

Lorsque $b=a$, les ellipses (7) et (8) sont des circonférences concentriques de rayon $a\sqrt{\frac{h^2}{c^2}-1}$, $\sqrt{a^2+c^2}\sqrt{\frac{h^2}{c^2}-1}$ dans lesquelles les triangles $R'S'T'$, rst sont inscrits de manière que leurs côtés soient deux à deux parallèles.

— L'hypothèse $u=b^2$ donne pour la surface un mode de génération analogue à celui de l'hyperboloïde à une nappe. Les points r, s, t, etc., sont alors dans le plan des xz. Les coordonnées de r étant $\alpha\sqrt{a^2-b^2}$, $\gamma\sqrt{b^2+c^2}$, ce point est *intérieur* à la courbe

$$(9) \qquad \frac{x^2}{a^2-b^2}-\frac{z^2}{b^2+c^2}=-1$$

---

(1) Cette construction s'applique à l'ellipsoïde et à l'hyperboloïde à une nappe, en modifiant convenablement les équations (7) et (8), ainsi que la position du point m.

Pour l'ellipsoïde, on prendra les deux ellipses

$$\frac{x^2}{a^2}=\frac{y^2}{b^2}=1-\frac{h^2}{c^2}, \quad \frac{x^2}{a^2+c^2}+\frac{y^2}{b^2-c^2}=1-\frac{h^2}{c^2}$$

h est plus petit que c et m est dans l'intérieur de la deuxième courbe.

Pour l'hyperboloïde, les équations sont

$$\frac{x^2}{a^2}+\frac{y^2}{b^2}=\frac{h^2}{c^2}+1, \quad \frac{x^2}{a^2+c^2}+\frac{y^2}{b^2+c^2}=\frac{h^2}{c^2}+1$$

h est quelconque et m est extérieur de la deuxième ellipse.

puisque $\alpha^2 - \gamma^2 = -1 - \beta^2$; il en est de même des points s, t, m', ce dernier servant à construire le point M de la surface quand les autres sont fixes. La courbe (9) est l'*hyperbole focale* de la surface dans le plan des xz.

Quand R, S, T sont sur l'hyperbole principale de ce plan, r, s, t sont sur la focale, et la construction du point M est la même que dans l'hyperboloïde à une nappe, avec cette différence que m' doit être à l'*intérieur* de la focale.

Les coordonnées du point R de l'hyperbole principale peuvent s'écrire $a \operatorname{tang} \varphi$, $c \sec \varphi$, celles de r, $\sqrt{a^2 - b^2} \operatorname{tang} \varphi$, $\sqrt{b^2 - c^2} \sec \varphi$, celles de S, s et T, t s'en déduisant en remplaçant φ par φ' et φ''. On a alors :

$$RS^2 - rs^2 = \frac{4b^2 \sin^2 \frac{\varphi - \varphi'}{2}}{\cos \varphi \cos \varphi'}, \quad RT^2 - rt^2 = \frac{4b^2 \sin^2 \frac{\varphi - \varphi''}{2}}{\cos \varphi \cos \varphi''}$$

$$ST^2 - st^2 = \frac{4b^2 \sin^2 \frac{\varphi' - \varphi''}{2}}{\cos \varphi' \cos \varphi''}.$$

Deux des trois quantités $\sqrt{RS^2 - rs^2}$, $\sqrt{RT^2 - rt^2}$, $\sqrt{ST^2 - st^2}$, sont imaginaires et la troisième réelle, si $\cos \varphi$, $\cos \varphi'$, $\cos \varphi''$ n'ont pas le même signe : mais si les cosinus sont positifs ou négatifs tous les trois, les trois radicaux sont réels, et une des trois quantités est plus grande que la somme des deux autres. Si en effet on suppose $\varphi > \varphi' > \varphi'$, on a :

$$RT^2 - rt^2 - \left[\sqrt{RS^2 - rs^2} + \sqrt{ST^2 - st^2}\right]^2$$

$$= 4b^2 \left\{ \frac{\sin^2 \frac{\varphi - \varphi''}{2}}{\cos \varphi \cos \varphi''} - \frac{\sin^2 \frac{\varphi - \varphi'}{2}}{\cos \varphi \cos \varphi'} - \frac{\sin^2 \frac{\varphi' - \varphi''}{2}}{\cos \varphi' \cos \varphi''} \right.$$

$$\left. - \frac{2 \sin \frac{\varphi - \varphi'}{2} \sin \frac{\varphi' - \varphi''}{2}}{\cos \varphi' \sqrt{\cos \varphi \cos \varphi''}} \right\}.$$

Mettant pour $2\sin^2 \frac{\varphi - \varphi''}{2}$ sa valeur $1 - \cos(\varphi - \varphi'')$ etc., et réduisant au même dénominateur, cette expression devient

$$\frac{b^2}{\cos\varphi \cos\varphi' \cos\varphi''}\Big[2\cos\varphi' - 2\cos\varphi' \cos(\varphi - \varphi'') - 2\cos\varphi''$$
$$+ 2\cos\varphi'' \cos(\varphi - \varphi') - 2\cos\varphi + 2\cos\varphi \cos(\varphi' - \varphi'')$$
$$- 8\sin\frac{\varphi - \varphi'}{2}\sin\frac{\varphi' - \varphi''}{2}\sqrt{\cos\varphi \cos\varphi''}\Big].$$

Remplaçant les doubles produits de cosinus par des sommes, la quantité entre parenthèses est égale à

$$2\left[\begin{array}{c}\cos\varphi' + \cos(\varphi + \varphi'' - \varphi') - (\cos\varphi + \cos\varphi'') \\ - 4\sin\frac{\varphi - \varphi'}{2}\sin\frac{\varphi' - \varphi''}{2}\sqrt{\cos\varphi \cos\varphi''}\end{array}\right]$$

ou à

$$4\Big[\cos\frac{\varphi + \varphi''}{2}\cos\frac{\varphi + \varphi'' - 2\varphi'}{2} - \cos\frac{\varphi + \varphi''}{2}\cos\frac{\varphi - \varphi''}{2}$$
$$- 2\sin\frac{\varphi - \varphi'}{2}\sin\frac{\varphi' - \varphi''}{2}\sqrt{\cos\varphi \cos\varphi''}\Big];$$

d'où il résulte que l'expression cherchée est égale enfin à

$$\frac{8b^2 \sin\frac{\varphi - \varphi'}{2}\sin\frac{\varphi - \varphi''}{2}}{\cos\varphi \cos\varphi' \cos\varphi''}\left[\cos\frac{\varphi + \varphi''}{2} - \sqrt{\cos\varphi \cos\varphi''}\right]$$

Elle est évidemment positive quand les trois cosinus sont négatifs, $\cos\frac{\varphi + \varphi'}{2}$ étant aussi négatif. Lorsqu'ils sont positifs, on a $\cos\varphi + \cos\varphi'' > 2\sqrt{\cos\varphi \cos\varphi''}$, ou

$$\cos\frac{\varphi + \varphi''}{2}\cos\frac{\varphi - \varphi''}{2} > \sqrt{\cos\varphi \cos\varphi''},$$

et à plus forte raison

$$\cos\frac{\varphi + \varphi''}{2} > \sqrt{\cos\varphi \cos\varphi''}:$$

donc elle est encore positive et par conséquent

$$\sqrt{RT^2 - rt^2} > \sqrt{RS^2 - rs^2} + \sqrt{ST^2 - st^2}.$$

Lorsque $b = a$, l'équation donne $x = o$, et les points r, s, t, etc., sont sur l'axe des z. Dans ce cas, un parallèle de la surface de révolution est donné par la même construction qu'un point d'une hyperbole, étant donnés deux points R, S de la courbe et leurs correspondants r, s sur l'axe réel.

Cônes. — Le théorème d'Ivory s'applique aux deux cônes

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} - \frac{z^2}{c^2} = 0, \quad \frac{x^2}{a^2 - u} + \frac{y^2}{b^2 - u} - \frac{z^2}{c^2 + u} = o.$$

Les coordonnées d'un point R de la première surface étant $a\alpha$, $b\beta$, $c\gamma$, celles du point correspondant r de la deuxième sont $\alpha\sqrt{a^2 - u}$, $\beta\sqrt{b^2 - u}$, $\gamma\sqrt{c^2 + u}$, et supposant $\alpha^2 + \beta^2 - \gamma^2 = o$, S et s étant deux autres points correspondants, on a $Rs = Sr$; mais on remarque en outre que deux points correspondants des deux cônes sont à la même distance du sommet commun O, c'est-à-dire que $OR = Or$, $OS = Os$, etc.

On obtient pour le cône une construction analogue à celle des autres surfaces du second degré en faisant $u = -c^2$ dans l'équation du cône auxiliaire qui se confond ainsi avec le plan des xy.

Si on suppose que R, S, T sont trois points de la surface donnée à la même distance h de ce plan, leurs projections R', S', T' sont sur l'ellipse

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = \frac{h^2}{c^2};$$

et les points r, s, t sont sur la courbe

$$\frac{x^2}{a^2 + c^2} + \frac{y^2}{b^2 - c^2} = \frac{h^2}{c^2};$$

le point M, dans ce cas, se construit comme dans l'hyperboloïde à deux nappes.

On a une autre construction fondée sur les propriétés des *lignes focales* du cône en supposant $u = b^2$. Les points r, s,

t, etc., sont alors situés dans le plan des xz et entre les deux lignes représentées par l'équation

$$\frac{x^2}{a^2-b^2}-\frac{z^2}{b^2+c^2}=o,$$

qui sont les deux *focales* de la surface.

Les trois points r, s, t sont sur ces deux lignes quand R, S, T sont sur la section principale du plan des xz. En supposant R et S sur la génératrice

$$\frac{x}{a}+\frac{z}{c}=o,$$

r et s sont sur la ligne

$$\frac{x}{\sqrt{a^2-b^2}}+\frac{z}{\sqrt{b^2+c^2}}=o,$$

et le point T étant sur l'autre génératrice

$$\frac{x}{a}-\frac{z}{c}=o,$$

t est sur la ligne correspondante

$$\frac{x}{\sqrt{a^2-c^2}}-\frac{z}{\sqrt{b^2+c^2}}=o.$$

Un point m situé entre les deux focales déterminera le point M du cône par les conditions $Mr=Rm$, $Ms=Sm$, $Mt=Tm$.

Puisque $OR=Or$ et $OS=Os$, on a $\sqrt{RS^2-rs^2}=o$, et les triangles ORT, Ort montrent que $\sqrt{RT^2-rt^2}$ et $\sqrt{ST^2-st^2}$ sont des quantités réelles ou imaginaires et inégales.

Lorsque $b=a$, c'est-à-dire quand le cône est de révolution, les deux focales se confondent avec l'axe des z, et les points r, s, t, m sont sur cette ligne.

Paraboloïde elliptique. — Soit

$$\frac{y^2}{p}+\frac{z^2}{p'}=2x$$

l'équation d'un paraboloïde elliptique.

p étant plus grand que p' et u désignant une quantité plus grande que $-p'$, l'équation

$$\frac{y^2}{p+u}+\frac{z^2}{p'+u}=2x+u$$

représente un deuxième paraboloïde elliptique ayant les mêmes foyers et le même axe que le premier et dirigé dans le même sens.

Les coordonnées d'un point R de la première surface sont

$$x=\frac{\alpha}{2},\quad y=\sqrt{p\beta},\quad z=\sqrt{p'\gamma},$$

en supposant $\beta+\gamma=\alpha$ (1); celles du point correspondant r du paraboloïde sont

$$\frac{\alpha-u}{2},\quad \sqrt{(p+u)\,\beta},\quad \sqrt{(p'+u)\,\gamma}\ (2).$$

---

(1) L'équation

$$\frac{y^2}{p-u'}+\frac{z^2}{p'-u'}=2x-u',$$

ou $u'>p$, est celle d'un paraboloïde elliptique qui a les mêmes foyers et le même axe que la surface donnée, mais qui est dirigé en sens contraire. La projection de l'intersection de ces deux paraboloïdes a pour équation

$$\frac{y^2}{p\,(p-u')}+\frac{z^2}{p'\,(p'-u')}=-1.$$

Les coordonnées d'un point sont $y=\sqrt{\mu p\,(u'-p)}$ $z=\sqrt{\nu p'\,(u'-p')}$ avec $\mu+\nu=1$, et on a $2x=\mu\,(u'-p)+\nu\,(u'-p')$. En posant $\mu\,(u'-p)=\beta$, $\nu\,(u'-p')=\gamma$ et $\beta+\gamma=\alpha$, les coordonnées de R deviennent

$$\frac{\alpha}{2},\ \sqrt{p\beta}\ ,\ \sqrt{p'\gamma}.$$

(2) Les deux points R, r sont sur la surface $\frac{y^2}{p-u'}+\frac{z^2}{p'-u'}=2x-u'$, u' étant racine de l'équation $\frac{p\beta}{p-u'}+\frac{p'\gamma}{p'-u'}=\alpha-u'$, où on supprime la racine nulle. L'équation du deuxième degré qu'on obtient ainsi a une racine comprise entre p' et p qui donne un paraboloïde hyperbolique; l'autre racine $>p$ correspond à un paraboloïde elliptique dirigé du côté des x négatifs.

En remplaçant α, β, γ par α', β', γ', on a deux autres points correspondants S, s, et par suite :

$$Rs^2 - Sr^2 = \left[\frac{\alpha - \alpha'}{2} + \frac{u}{2}\right]^2 + \left[\sqrt{p\beta} - \sqrt{(p'+u)\beta'}\right]^2$$
$$+ \left[\sqrt{p\gamma} - \sqrt{(p'+u)\gamma'}\right]^2 - \left[\frac{\alpha - \alpha'}{2} - \frac{u}{2}\right]^2$$
$$- \left[\sqrt{p\beta' - \sqrt{(p+u)\beta}}\right]^2 - \left[\sqrt{p'\gamma'} - \sqrt{(p'+u)\gamma}\right]^2$$
$$= (\alpha - \alpha')\, u + u\,(\beta' + \gamma') - u\,(\beta + \gamma) = o.$$

Donc $Rs = Sr$.

Cette égalité a lieu quelle que soit la valeur de u plus grande que $-p'$; dans le cas limite où $u = -p'$, l'équation

$$\frac{y^2}{p+u} + \frac{z^2}{p'+u} = 2x + u$$

donne $z = o$, et à cause de la valeur indéterminée et positive de la quantité

$$\frac{z^2}{p'+u},$$

elle représente un paraboloïde limite dont tous les points sont *intérieurs* à la courbe

$$(10) \qquad \frac{y^2}{p-p'} - 2x + p' = o.$$

Cette ligne est la parabole focale de la surface donnée dans le plan des xy; elle passe par le foyer F'; tous ses points sont dans l'intérieur de la parabole principale du plan des xy, et ces deux courbes sont homofocales.

On vérifie que les points du plan des xy, correspondants des points du paraboloïde, sont dans l'intérieur de la focale en substituant dans l'équation (10) les coordonnées d'un de ces points. Celles de r, par l'hypothèse $u = -p'$, sont

$$x_1 = \frac{\alpha + p'}{2}, \quad y_1 = \sqrt{(p-p')\beta}, \quad z_1 = o,$$

et la substitution rend le premier membre égal à $\beta - \alpha$ ou $-\gamma$, quantité négative, puisque γ est essentiellement positif.

Le point r est sur la focale quand $\gamma = o$; le point R est alors sur la parabole principale du plan des xy, dont tous les points ont pour correspondants ceux de la focale.

D'après ce qui précède, un point quelconque M du paraboloïde est lié à trois points fixes R, S, T de cette surface, par les conditions : $Mr = Rm$, $Ms = Sm$, $Mt = Tm$, r, s, t, m étant dans l'*intérieur* de la focale.

Quand R, S, T sont sur la parabole principale, r, s, t sont sur la focale, et on a ainsi une construction du paraboloïde elliptique, qui est la même que celle des surfaces à centre.

Il est facile de vérifier ce résultat par le calcul. Les coordonnées de R sont

$$\frac{\alpha}{2}, \quad \sqrt{p\alpha};$$

celles de r,

$$\frac{\alpha + p'}{2}, \quad \sqrt{(p - p')\,\alpha};$$

soient x, y, z les coordonnées de M, x', y' celles de m, l'égalité $Mr = Rm$ donne l'équation

$$\left(x - \frac{\alpha + p'}{2}\right)^2 + \left(y - \sqrt{(p - p')\,\alpha}\right)^2 + z^2 = \left(x' - \frac{\alpha}{2}\right)^2 + \left(y' - \sqrt{p\alpha}\right)^2.$$

On a deux autres équations analogues correspondant aux égalités $Ms = Sm$, $Mt = Tm$, en remplaçant α par α' et α''. En retranchant successivement ces deux équations de la première, on a en simplifiant

$$\left[\sqrt{\alpha} + \sqrt{\alpha'}\right]\left[x' - x - \frac{p'}{2}\right] + 2\left[y\sqrt{p - p'} - y'\sqrt{p}\right] = o,$$

$$\left[\sqrt{\alpha} + \sqrt{\alpha''}\right]\left[x' - x - \frac{p'}{2}\right] + 2\left[y\sqrt{p - p'} - y'\sqrt{p}\right] = o,$$

d'où on déduit

$$x' = x + \frac{p'}{2} \quad y' = y\sqrt{\frac{p - p'}{p}},$$

et en substituant ces valeurs dans la première équation, on a pour le lieu

$$\frac{y^2}{p} + \frac{z^2}{p'} = 2x.$$

Le calcul des quantités $RS^2 - rs^2$, $RT^2 - rt^2$, $ST^2 - st^2$ donne :

$$\sqrt{RS^2 - rs^2} = \sqrt{p'}\left[\sqrt{\alpha} - \sqrt{\alpha'}\right], \ \sqrt{RT^2 - rt^2} = \sqrt{p'}\left[\sqrt{\alpha} - \sqrt{\alpha''}\right],$$
$$\sqrt{ST^2 - st^2} = \sqrt{p'}\left[\sqrt{\alpha'} - \sqrt{\alpha''}\right].$$

Ces quantités sont réelles, et de plus on a :

$$\sqrt{RT^2 - rt^2} = \sqrt{RS^2 - rs^2} + \sqrt{ST^2 - st^2},$$

en supposant $\alpha > \alpha' > \alpha''$.

Le paraboloïde est de révolution quand $p' = p$, la focale devient $y^2 = o$ et par suite les points r, s, t, m sont sur l'axe de la parabole principale, qui est aussi l'axe de la surface.

Paraboloïde hyperbolique. — L'équation de la surface étant

$$\frac{y^2}{p} - \frac{z^2}{p'} = 2x,$$

on considère un second paraboloïde

$$\frac{y^2}{p + u} - \frac{z^2}{p' - u} = 2x + u,$$

u étant plus petit que p' et plus grand que $-p$; les deux surfaces sont homofocales. Un point R de la première a pour coordonnées

$$\frac{\alpha}{2}, \ \sqrt{p\beta}, \ \sqrt{p'\gamma}$$

en supposant $\beta - \gamma = \alpha$; les coordonnées du point correspondant r de la deuxième sont

$$\frac{\alpha-u}{2},\ \sqrt{(p+u)\beta},\ \sqrt{(p'-u)\gamma}.$$

Remplaçant α, β, γ par α', β', γ', on a les coordonnées de deux autres points S, s, et on aura comme précédemment $Rs = Sr$.

On peut supposer $u = p'$ ou $u = -p$. Pour $u = p'$, l'équation du deuxième paraboloïde donne $z = o$, et à cause de la valeur indéterminée et positive de

$$\frac{z^2}{p'-u},$$

le paraboloïde se confond avec la portion indéfinie du plan des *xy extérieure* à la courbe

$$(11)\qquad \frac{y^2}{p+p'} - 2x - p' = o.$$

En substituant dans cette équation l'x et l'y de r qui sont

$$\frac{\alpha-p'}{2} \text{ et } \sqrt{(p+p')\beta},$$

le premier membre devient $\beta - \alpha = \gamma$, quantité positive ; donc r est en dehors de la parabole (11), et il est sur cette courbe quand $\gamma = o$, c'est-à-dire quand R est sur la section principale $y^2 = 2px$. La courbe (11) est la parabole focale, dans le plan des xy, du paraboloïde donné.

Si on fait $u = -p$ dans l'équation

$$\frac{y^2}{p-u} - \frac{z^2}{p'-u} = 2x + u,$$

on a $y = o$, et la surface se confond avec la portion du plan des *xz extérieure* à la courbe

$$(12)\qquad \frac{z^2}{p+p'} + 2x - p = o,$$

qui est la focale du plan des xz, et dont les points correspondent à ceux de la section principale de ce même plan.

Les deux hypothèses $u = p'$ et $u = -p$ conduisent évidem-

ment à la même construction du point M, au moyen de trois points fixes de la surface et de leurs points correspondants dans le plan des xy ou dans le plan des xz, le point m étant *extérieur* à la focale du plan qu'on considère.

Quand les triangles RST, rst sont inscrits dans la section principale et dans la focale, on a

$$RS - rs^2 = -p'\left[\sqrt{\beta} - \sqrt{\beta'}\right]^2 \text{ ou } -p\left[\sqrt{\gamma} - \sqrt{\gamma'}\right]^2$$

donc $\sqrt{RS^2 - rs^2}$ est imaginaire ; il en est de même de

$$\sqrt{RT^2 - rt^2} \text{ et } \sqrt{ST^2 - st^2}$$

et l'une des trois quantités est égale à la somme des deux autres.

Cylindres. — Etant données les équations

$$\frac{x^2}{a^2} + \frac{y^2}{b^2} = 1, \qquad \frac{x^2}{a^2 - u} + \frac{y^2}{b^2 - u} = 1,$$

de deux cylindres elliptiques dont les bases sont homofocales, le théorème d'Ivory a lieu en supposant que deux points correspondants des deux surfaces sont à la même distance du plan des xy, et que leurs projections sont des points correspondants des deux ellipses de bases.

En faisant $u = b^2$ dans la deuxième équation, on a $y = o$, et le cylindre se confond avec la portion du plan des xz comprise entre les deux droites $x = \pm c$ qui sont les lignes focales du cylindre donné.

Pour construire un point M de la surface, il suffit de supposer, comme pour le cône, les points fixes R, S, T sur les deux génératrices du plan des xz, et les points r, s, t sur les focales correspondantes, le point m étant situé entre ces deux dernières lignes.

Dans le cylindre de révolution, les points r, s, t, m sont sur l'axe des z.

Si, dans les équations des deux cylindres elliptiques, on change b^2 en $-b^2$, on a les équations de deux cylindres hy-

perboliques qui conduisent aux mêmes conséquences. Les résultats diffèrent en ce que, par l'hypothèse $u = -b^2$, un point du cylindre donné a pour correspondant un point situé *en dehors* de la portion du plan des xz comprise entre les deux focales $x = \pm c$; les points fixes r, s, t seront sur ces lignes, quand R, S, T sont sur les génératrices $x = \pm a$, comme dans le cylindre elliptique (1).

---

(1) On peut aussi faire $u = a^2$ dans l'équation $\frac{x^2}{a^2 - u} - \frac{y^2}{b^2 + u} = 1$; il en résulte $x = o$ et le cylindre se confond avec le plan des yz; par suite on peut construire un point quelconque du cylindre au moyen de trois points fixes de cette surface et de leurs points correspondants du plan des yz, ces points étant situés à des distances différentes du plan des xy.

On peut remarquer que, quand les points fixes R, S, T sont à la même hauteur au-dessus de ce plan, c'est-à-dire quand r, s, t est une ligne droite, on a pour lien géométrique une infinité d'hyperboloïdes de révolution à une nappe.

Soit, en effet, M un point du cylindre hyperbolique ayant pour coordonnées $a\zeta$, $b\eta$, h, celles du point correspondant m sont o, $c\eta$, h. Les points fixes R, S, T peuvent être supposés dans le plan des xy; les coordonnées de R sont alors $a\alpha$, $b\beta$, et celles de r, o et $c\beta$. On a donc : $\overline{Mr}^2 - \overline{Rm}^2 = a^2\zeta^2 + (b\eta - c\beta)^2 + h^2 - a^2\alpha^2 - (b\beta - c\eta)^2 - h^2 = o$, à cause des conditions $\zeta^2 - \eta^2 = 1$, et $\alpha^2 - \beta^2 = 1$. Mais si on considère la circonférence qui, passant par M, a son plan perpendiculaire à l'axe des y et son centre sur cet axe, un point P de cette circonférence dont le rayon est $\sqrt{a^2\zeta^2 + h^2}$, a pour coordonnées $x = \sqrt{a^2\zeta^2 + h^2} \cos \varphi$, $y = b\eta$. $z = \sqrt{a^2\zeta^2 + h^2} \sin \varphi$, et on a $\overline{Pr}^2 = (a^2\zeta^2 + h^2) \cos^2\varphi + (b\eta - c\beta)^2 + (a^2\zeta^2 + h^2) \sin^2\varphi = \overline{Mr}^2 = \overline{Rm}^2$, et de même $\overline{Ps}^2 = \overline{Ms}^2 = \overline{Sm}^2$, etc. Donc les trois sphères décrites de r, s, t, comme centres, se coupent suivant une circonférence dont le plan est perpendiculaire à la ligne rst et dont le centre est sur cet axe. Par suite tous les points situés à la même hauteur h que le point m dans le plan des yz, déterminent une surface de révolution, dont l'équation, facile à calculer, est $x^2 - \frac{a^2y^2}{b^2} + z^2 = a^2 + h^2$.

Plans. — Le système de *deux plans concourants* peut être considéré comme un cas particulier du cylindre hyperbolique dans lequel a et b deviennent nuls, $\frac{b}{a}$ ayant une limite finie. Soient OZ l'intersection des deux plans et Ox, Oy les traces des plans bissecteurs sur un plan per-

D'après la position de ces points, on a $RS^2 - rs^2 = o$, et $RT^2 - rt^2 = ST^2 - st^2 = \pm b^2$, suivant que le cylindre est elliptique ou hyperbolique, c'est-à-dire que $\sqrt{RT^2 - rt^2}$ et $\sqrt{ST^2 - st^2}$ sont réelles dans le premier cas et imaginaires dans le second.

Le *cylindre parabolique* est la limite d'un cylindre elliptique dans lequel le sommet A et le foyer F de l'ellipse de base restant fixes, les axes $2a$, $2b$ croissent indéfiniment. En supposant les points R, S sur la génératrice du point A, les points correspondants r, s sont sur la parallèle menée par F. Les points T, t s'éloignent indéfiniment, la distance Tt restant constamment égale à AF, et par suite la sphère décrite de t comme centre avec Tm pour rayon a pour limite un plan mené parallèlement au plan tangent en A, à une distance égale à celle du point m diminuée de AF. L'intersection de

---

pendiculaire à OZ : pour obtenir le point Z du plan des xz correspondant à un point R du système, on abaisse RR' perpendiculaire au plan des xy, on prend sur Ox $Or' = OR'$ et on élève la perpendiculaire $r'r = R'R$. On construit de la même manière les points s, t, m correspondants de S, T, M, et dans la figure ainsi formée, on a : $Rm = Mr$, $Sm = Ms$, $Tm = Mt$.

Les triangles RST, rst, ont leurs côtés égaux chacun à chacun, lorsque les points R, S, T sont tous les trois dans l'un des deux plans donnés ; mais si T est dans un de ces plans, R et S étant dans l'autre, on a $RT \gtrless rt$ et $ST \gtrless st$.

Lorsque, b et a étant nuls, $\frac{b}{a}$ est infini, les deux plans se confondent en un seul qui est le plan des yz, le plan des xz qui contient r, s, t étant un plan quelconque perpendiculaire à RST. Si on mène le plan des xy perpendiculairement à OZ, il suffit, pour la construction de Jacobi, que les projections des points sur les traces des deux plans satisfassent aux conditions : $Or'^2 - OR'^2 = Os'^2 - OS'^2 = Ot'^2 - OT'^2 = Om'^2 - OM'^2$.

Un système de deux *plans parallèles* s'obtient en prenant pour correspondants des points de ces plans leurs projections sur le plan parallèle équidistant : mais on peut aussi choisir arbitrairement un point r de ce plan de symétrie comme correspondant d'un point R. R' étant la projection de R sur ce plan, on a le point s correspondant à S en joignant la projection S' au point I milieu de $R'r$ et en prolongeant d'une longueur $Is = IS'$; en effet, on a ainsi $Rs = Sr$.

ce plan limite et des deux sphères qui ont pour centres r et s et pour rayons Rm et Sm, donne deux points du cylindre parabolique.

On peut d'ailleurs construire le cylindre au moyen de trois points fixes quelconques de la surface et de leurs correspondants dans le plan principal. La démonstration directe se déduit du théorème d'Ivory appliqué aux deux cylindres paraboliques

$$y^2 = 2px, \quad y^2 = 2(p + u)\left(x + \frac{u}{2}\right),$$

le second de ces cylindres se confondant avec le plan des xz pour $u = -p$. Les points R, S étant sur la génératrice qui passe par le sommet, et r, s sur la parallèle menée par F et qui est la focale, on choisira, par exemple, t sur FA et T sera le point correspondant de la parabole principale.

La théorie qui précède démontre lé théorème général de Jacobi.

« Deux triangles RST, rst sont inscrits dans deux lignes du second degré homofocales, de manière que $Rs = Sr$, $Rt = Tr$, $St = Ts$; on joint R, S, T à un point m du plan ; le point d'intersection de trois sphères ayant r, s, t pour centres et Rm, Sm, Tm pour rayons, est sur une surface du second degré, et si on forme les trois quantités

$$\sqrt{\overline{RS}^2 - \overline{rs}^2}, \quad \sqrt{\overline{RT}^2 - \overline{rt}^2}, \quad \sqrt{\overline{ST}^2 - \overline{st}^2},$$

le lieu est : 1° un ellipsoïde, lorsque les trois quantités sont réelles et que la plus grande est inférieure à la somme des deux autres ;

2° Un hyperboloïde à une nappe, lorsqu'elles sont imaginaires ou que deux sont réelles et la troisième imaginaire ;

3° Un hyperboloïde à deux nappes, si deux des quantités sont imaginaires et la troisième réelle, ou si elles sont réelles

toutes les trois, la plus grande étant supérieure à la somme des deux autres;

4° Un paraboloïde elliptique, si elles sont réelles et si l'une d'elles est égale à la somme des deux autres;

5° Un paraboloïde hyperbolique, si elles sont imaginaires et si on a la même égalité;

6° Un cône, quand l'une des quantités est nulle, les deux autres étant réelles ou imaginaires;

7° Un cylindre, quand l'une d'elles est nulle, les deux autres étant égales.

8° La surface est de révolution, 1° quand les deux coniques sont des circonférences concentriques, les triangles inscrits dans ces courbes ayant leurs côtés parallèles; 2° lorsque les points r, s, t sont sur l'axe de la ligne du second degré qui contient les points R, S, T. »

NOTE.

Cette note, où on a conservé les notations de Jacobi, contient un résumé de la méthode qu'il a employée pour résoudre le problème duquel dépend son théorème sur les surfaces du second degré.

« A deux triangles ABC, $A'B'C'$, circonscrire deux coniques de même excentricité et de manière que A et A', B et B', C et C' soient des points correspondants. »

On sait que si dans deux figures planes deux points se correspondent de manière que le rapport de leurs abscisses soit $\frac{m}{m'}$, et celui de leurs ordonnées $\frac{n}{n'}$, le rapport de l'aire du triangle de trois points de la première figure à l'aire du triangle des trois points correspondants de la seconde, est égal à $\frac{mn'}{nn'}$.

Cela posé, soient

$$\frac{x^2}{m^2}+\frac{y^2}{n^2}=1, \qquad \frac{x^2}{m'^2}+\frac{y^2}{n'^2}=1$$

les équations des deux courbes cherchées, circonscrites aux deux triangles, les axes satisfaisant à la condition $m^2 - m'^2 = n^2 - n'^2 = p^2$, O et O' étant les centres des deux coniques, on a :

$$\frac{ABC}{A'B'C'}=\frac{mn}{m'n'}=\frac{OBC}{O'B'C'}=\frac{OCA}{O'C'A'}=\frac{OAB}{O'A'B'}.$$

De plus, si en A, B, C on applique des poids proportionnels à OBC, OCA, OAB, et en A', B', C' des poids proportionnels à $O'B'C'$, $O'C'A'$, $O'A'B'$, ou égaux aux premiers à cause des égalités qui précèdent, les points O et O' seront les centres de gravité de ces deux systèmes de poids.

Soient α, β, γ les grandeurs de ces poids, μ leur somme et P, P' deux points correspondants des deux courbes, on a par une formule de statique (1) :

$$\mu\, PO^2 = \alpha\, PA^2 + \beta\, PB + \gamma\, PC^2$$
$$-\frac{1}{\mu}\,\beta\gamma\, BC^2 + \gamma\alpha\, CA^2 + \alpha\beta\, AB^2]$$

(1) Soient m, m', m'', etc., des points matériels; M leur somme, x, y, z les coordonnées rectangulaires de m, x', y', z' celles de m', etc., et X, Y, Z les coordonnées du centre de gravité, on a les égalités :

$$MX = mx + m'x' + m''x'' +$$
$$MY = my + m'y' + m''y'' +$$
$$MZ = mz + m'z' + m''z'' +$$

Elevant au carré et ajoutant, on obtient

$$M^2(X^2+Y^2+Z^2) = m^2(x^2+y^2+z^2) + m'^2(x'^2+y'^2+z'^2) +$$
$$+ 2mm'(xx'+yy'+zz') + 2mm''(xx''+yy''+zz'') +$$

Posant $x^2+y^2+z^2=r^2$, $x'^2+y'^2+z'^2=r'^2$..... $X^2+Y^2+Z^2 = R^2$, $(x-x')^2+(y-y')^2+(z-z')^2=\delta^2$, $(x-x'')^2+(y-y'')^2 + (z-z'')^2=\delta'^2$, etc., et remplaçant $2(xx'+yy'+zz')$ par $r^2+r'^2-\delta^2$, etc., on aura : $M^2R^2 = m^2r^2 + m'^2r'^2 + \ldots\ldots + mm'(r^2+r'^2-\delta^2) + mm''(r^2+r''^2-\delta'^2) + \ldots\ldots = M[mr^2 + m'r'^2 + m''r''^2 + \ldots\ldots] - [mm'\delta^2 + mm''\delta'^2 + - \ldots\ldots]$, d'où résulte :

$$MR^2 = \Sigma mr^2 - \frac{1}{M}\Sigma\, mm'\delta^2.$$

$$\mu\, P'O'^2 = \alpha\, P'A'^2 + \beta\, P'B'^2 + \gamma\, P'C'^2$$
$$-\frac{1}{\mu}\left[\beta\gamma\, B'C'^2 + \gamma\alpha\, C'A'^2 + \alpha\beta\, A'B'^2\right]$$

Si on pose

$$BC^2 - B'C'^2 = u, \quad CA^2 - C'A'^2 = v, \quad AB^2 - A'B'^2 = w,$$

on a en retranchant la deuxième équation de la première :

$$\mu\, p^2 = \alpha\,(PA^2 - P'A'^2) + \beta\,(PB^2 - P'B'^2) + \gamma\,(PC^2 - P'C'^2)$$
$$-\frac{1}{\mu}\,(\beta\gamma u + \gamma\alpha v + \alpha\beta w).$$

P coïncidant successivement avec A, B, C et P' avec A', B', C', on aura la suite des égalités :

$$\mu p^2 + \frac{1}{\mu}\,(\beta\gamma u + \gamma\alpha v + \alpha\beta w)$$
$$= \beta w + \gamma v = \gamma u + \alpha w = \alpha v + \beta u.$$

Il en résulte que α, β, γ sont proportionnels aux trois quantités $u\,(v + w - u)$, $v\,(w + u - v)$, $w\,(u + v - w)$.

Donc la question de placer deux triangles ABC, $A'B'C'$ dans une position telle qu'on ait $BC' = CB'$, $CA' = AC'$, $AB' = BA'$ se résoudra de cette manière : on pose $BC^2 - B'C'^2 = u$, $CA^2 - C'A'^2 = v$, $AB^2 - A'B'^2 = w$; en A, B, C, et en A', B', C', on applique les poids respectifs, $\alpha = u\,(v + w - u)$, $\beta = v\,(w + u - v)$, $\gamma = w\,(u + v - w)$, et on détermine les centres de gravité O et O' de ces deux systèmes de poids : ils seront les centres de deux coniques passant en A, B, C, et en A', B', C'; on construit les axes des deux coniques, on fait coïncider ces axes, et on a la position cherchée.

La somme μ des poids α, β, γ est égale à

$$2\,(vw + wu + uv) - u^2 - v^2 - w^2$$

et par suite :

$$\mu p^2 + \frac{1}{\mu}\,(\beta\gamma u + \gamma\alpha v + \alpha\beta w) = 2uvw,$$

et en simplifiant

$$\mu p^2 = uvw \text{ et } p^2 = \frac{uvw}{2(vw + wu + uv) - u^2 - v^2 - w^2}$$

Les calculs au moyen desquels Jacobi a déterminé les axes des deux coniques sont trop longs et trop compliqués pour trouver place dans cette note. Voici les résultats.

Δ et Δ' désignant les surfaces des triangles ABC et $A'B'C'$, dont les côtés sont a, b, c et a', b', c', on a :

$$m^2n^2 = \frac{16p^4\Delta^2}{\mu}, \quad m'^2n'^2 = \frac{16p^4\Delta'^2}{\mu}$$

$$\mu \frac{(m^2+n^2)}{p^2} = 16\left(\Delta^2 - \Delta'^2 + \frac{\mu}{16}\right),$$

$$\mu \frac{(m'^2+n'^2)}{p^2} = 16\left(\Delta^2 - \Delta'^2 - \frac{\mu}{16}\right).$$

On a aussi :

$$\frac{\mu(m^2+n^2)}{2p^2} = u(b^2+c^2-a^2) + v(c^2+a^2-b^2) + w(a^2+b^2-c^2)$$

$$\frac{\mu(m'^2+n'^2)}{2p^2} = u(b'^2+c'^2-a'^2) + v(c'^2+a'^2-b'^2) + w(a'^2+b'^2-c'^2).$$

Quand u, v, w et μ sont des quantités positives, on démontre que les seconds membres de ces égalités sont aussi positifs : par conséquent m^2 et n^2 ne sont pas négatifs en même temps, et il en est de même de m'^2 et n'^2. u étant la plus grande des trois quantités u, v, w, il suffit pour que μ soit positif que $\sqrt{u} < \sqrt{v} + \sqrt{w}$. Les valeurs de m^2n^2 et de $m'^2n'^2$ étant alors positives, les deux coniques sont des ellipses.

Les quantités $\sqrt{u}, \sqrt{v}, \sqrt{w}$ sont les trois côtés d'un triangle $A''B''C''$. Δ'' étant sa surface, on a

$$\mu = 16\Delta''^2 \quad \text{et} \quad p = \frac{\sqrt{uvw}}{4\Delta''}$$

est le rayon du cercle circonscrit à ce triangle.

Quand u, v, w sont tous les trois négatifs, μ peut être po-

sitif, et on a encore deux ellipses. Si μ est négatif, les deux courbes sont des hyperboles.

En posant

$$b^2c'^2 - c^2b'^2 = \mathcal{A}, \quad c^2a'^2 - a^2c'^2 = \mathcal{B}, \quad a^2b'^2 - b^2a'^2 = \mathcal{C},$$

on a :

$$-\frac{\mu^2(m^2-n^2)^2}{\mu^4} = -\frac{\mu^2(m'^2-n'^2)^2}{\mu^4}$$
$$= 16(\mathcal{A}\mathcal{B} + \mathcal{C}\mathcal{A} + \mathcal{B}\mathcal{C}),$$

et on démontre que cette dernière quantité est toujours négative. Elle est nulle si $\mathcal{A} = o$, $\mathcal{B} = o$, $\mathcal{C} = o$; les triangles ABC, $A'B'C'$ sont semblables et les deux courbes sont des circonférences.

Dans le cas particulier où $a = a'$, on a $u = o$; par suite $\alpha = o$, $\beta = -v(v-w)$, $\gamma = w(v-w)$, $\mu = -(v-w)^2$; alors $p^2 = o$, ainsi que m^2 et n^2, mais les rapports

$$\frac{m^2}{p^2}, \frac{n^2}{p^2}$$

ont des valeurs fixes; car

$$\frac{m^2}{p^2} \times \frac{n^2}{p^2} = \frac{16\Delta^2}{\mu}$$

et

$$\frac{m^2}{p^2} + \frac{n^2}{p^2} = \frac{16\left(\Delta^2 - \Delta'^2 + \frac{\mu}{16}\right)}{\mu}$$

il en est de même des rapports

$$\frac{m'^2}{p^2}, \frac{n'^2}{p^2}.$$

Les points O, O' sont respectivement sur les lignes BC, $B'C'$, et on a $OB = O'B'$, $OC = O'C'$. Si donc on fait coïncider $B'C'$ avec BC, O' coïncidera avec O. Ce point s'obtient par une construction très simple. A' étant venu se placer en A'' quand B' est en B et C' en C, on élève au milieu de AA'' une perpendi-

culaire qui coupe BC en O, et si on fait tourner BCA'' autour de O de $\frac{1}{2}\ \widehat{A''OA}$, BCA étant fixe, on a la position cherchée $B'C'A'$, telle que $BA' = AB'$, $CA' = AC'$ et $BC' = CB'$. Les coniques sont les systèmes des droites BCO, AO et $B'C'O'$, $A'O$.

Lorsque $v = w$, on a $\mu = 4uv - u^2$: si donc on a en même temps $u = o$, il en résulte

$$\mu = o \lim \frac{u}{\mu} = \frac{1}{4v} \text{ et } p^2 = \frac{v}{4}.$$

Comme

$$m^2 n^2 = \frac{16 p^4 \Delta^2}{\mu},$$

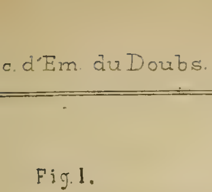
une des quantités m^2, n^2 est infinie. Si c'est m^2, l'égalité

$$\frac{m^2 n^2}{m^2 + n^2} = \frac{p^2 \Delta^2}{\Delta^2 - \Delta'^2 + \frac{\mu}{16}}$$

donne pour $\mu = o$ et $m^2 = \infty$,

$$n^2 = \frac{p^2 \Delta^2}{\Delta^2 - \Delta'^2} = \frac{1}{4}\ \frac{v \Delta^2}{\Delta^2 - \Delta'^2}.$$

Les points O, O' sont à l'infini, puisque $\beta = -\gamma$, et $B'C'$ coïncidant avec BC, A' se place en A'', de manière que $A'A''$ soit perpendiculaire à BC. Transportant BCA'' parallèlement à cette perpendiculaire de la longueur $\frac{1}{2}\ AA''$, on a la position cherchée $B'C'A'$. Une des lignes du deuxième degré est composée de la droite BC et d'une parallèle menée par A ; l'autre, de la droite $B'C'$ et de la parallèle menée par A'.



S
H
A
S'

Fig. III.

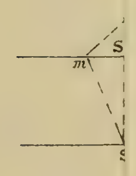
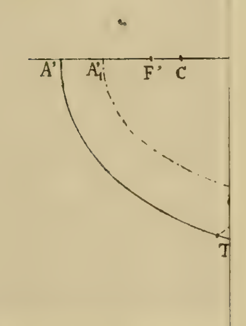
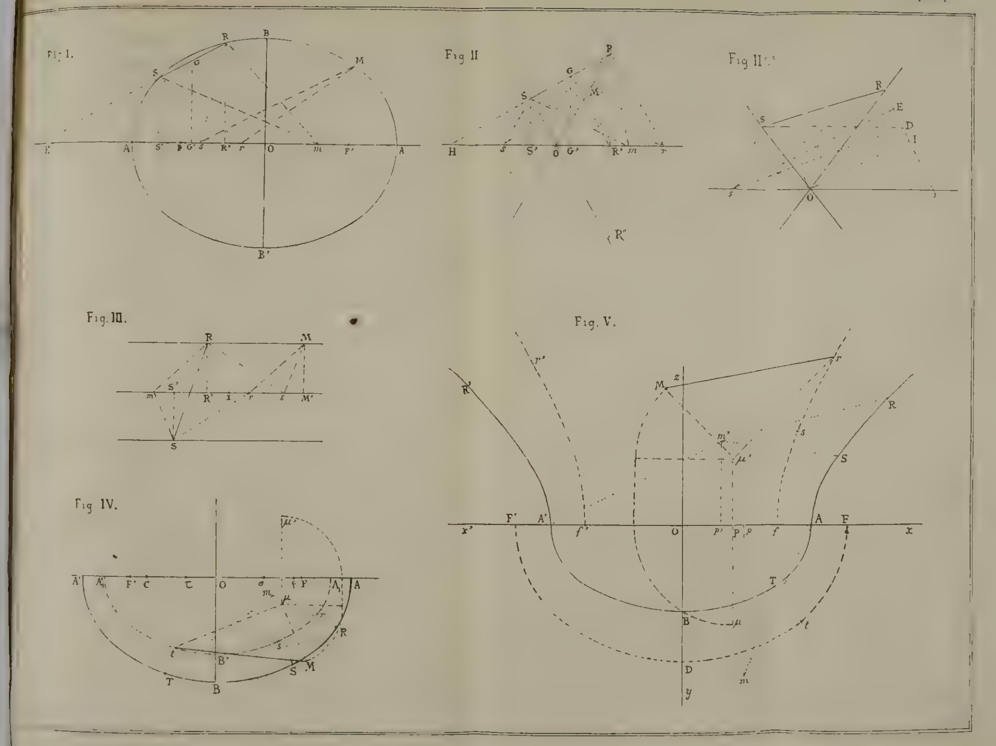


Fig. IV.





Génération des lignes et des surfaces du second ordre.

LA

MONTAGNE DE MOREY

(HAUTE-SAÔNE)

ET SES ALENTOURS

AUX PREMIERS AGES DE L'HUMANITÉ

ÉTUDE D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

PAR

M. Achille BOUILLEROT

(DE CINTREY).

Séance du 9 mai 1874.

INTRODUCTION.

S'il est une étude attrayante et digne d'occuper utilement les loisirs de certains hommes pour qui les sciences sont plaisirs et délassements, c'est avant tout l'histoire de notre monde, des révolutions qui l'ont bouleversé, des êtres qui l'habitaient et qui ont été détruits par ces révolutions, des races d'hommes primitives qui ont peuplé sa surface et de leur mode d'existence pendant les premiers âges de l'humanité.

« Depuis bien longtemps, dit M. de la Blancherie dans un résumé sur l'homme quaternaire, la question des origines humaines est sortie de l'histoire. Une science nouvelle, inconnue il y a trente ans, fille ou plutôt sœur de la paléontologie de Cuvier, est née des découvertes des Boucher de Perthes et des Lartet. Niée, discutée, presque étouffée à son berceau, elle a grandi au milieu de la lutte; et, grâce aux efforts d'une foule de chercheurs presque innombrable, elle a donné dans toute l'Europe les fruits les plus inattendus et les plus précieux. Aujourd'hui l'existence de races d'hommes pendant de nombreux siècles antérieurs aux histoires écrites est hors de doute : non-seulement l'homme a, pendant de longs âges, ignoré l'usage des métaux et fait servir la pierre sous diverses formes à ses besoins; mais en remontant des plus récents de ces âges aux plus anciens, on trouve l'homme contemporain

des cataclysmes immenses dont les derniers sont restés dans les souvenirs et dans l'histoire des anciens peuples. Les vestiges de l'homme sont partout dans le monde : il n'a fallu qu'une révélation partielle fournie par le hasard à des hommes de talent, pour soulever le voile qui cachait ces temps lointains. Chaque jour on avance vers cette origine de l'homme, on amasse sans cesse des matériaux pour éclairer cette question, la plus grave que se soit jamais proposé, l'histoire, la philosophie, la science. »

En fouillant dans ces archives du vieux monde, ensevelies depuis tant de siècles, le chercheur ne saurait se défendre d'un sentiment indéfinissable de surprise et d'admiration ; et il se demande si ce n'est pas pour obéir aux lois de cette organisation suprême qui nous régit, que ces documents ont été ainsi conservés, afin de laisser aux générations qui devaient suivre le témoignage des révolutions étranges qui, à diverses reprises, ont bouleversé la surface de notre globe.

Mes études préliminaires sur la géologie et la paléontologie fossile de la région que j'habite, m'avaient préparé depuis longtemps au travail dont j'offre ici le résumé.

J'ai recueilli dans les dépôts des anciennes mers du *lias* et du *Jura,* une série fort importante de fossiles marins, qui y ont vécu, et un certain nombre de débris de sauriens gigantesques, qui habitaient les rivages de ces mers.

Je m'étais occupé avec un intérêt tout particulier de nos cavernes, pour y rechercher les vestiges de la faune ancienne de cette contrée.

J'ai exhumé du repaire d'hyène de Fouvent une certaine quantité d'ossements provenant des diverses races d'animaux qui, autrefois, peuplaient nos vallons et nos forêts, et qui disparurent ou furent anéantis lors des grandes débâcles de l'époque glaciaire ou des inondations diluviennes.

A l'aide du grand travail de Cuvier sur cette science d'un si haut intérêt, j'avais reconnu la présence, parmi ces débris, du mammouth et de l'éléphant, du rhinocéros tichorinus, du

sanglier et du cheval, dont à cette époque la race était nombreuse et de très forte taille.

Parmi les ruminants figurent plusieurs espèces de cerfs, dont une à bois gigantesques, une espèce particulière de renne, le bœuf primitif et l'auroch, puis le castor parmi les rongeurs.

Le groupe des carnassiers y était représenté par le lion, le loup, le renard, le glouton, l'ours et enfin l'hyène, dont les débris appartenant à tous les âges étaient en fort grand nombre.

J'ai recueilli dans les rochers de Bourguignon une apophyse de corne du bos primigenius, l'*urus* de César, dont la taille était considérable.

La grotte d'Echenoz m'a fourni une grande quantité d'ossements de diverses espèces d'ours, dont cette caverne regorge et qui prouve qu'elle a vu s'éteindre, pendant bien des siècles, les nombreuses générations de ces animaux féroces.

La découverte de silex taillés, de débris de poterie et de charbon mélangés à des restes noircis de glouton, de sanglier et d'autres animaux, trouvés dans une cavité superficielle de la caverne de Fouvent, m'avait vivement préoccupé dès cette époque.

Mais le doute émis par Cuvier sur la coexistence de l'homme et des espèces disparues, tenait alors en respect les savants sur ce point, et personne n'osait toucher à cette question réservée par une autorité aussi souveraine.

Il ne fallut rien moins que les découvertes nombreuses qui se succédèrent avec une étonnante rapidité, pour déterminer à passer outre et reconnaître enfin que la race humaine était beaucoup plus ancienne qu'on ne l'avait supposé jusqu'alors, qu'elle était contemporaine des espèces disparues, et que son apparition remontait avant le déluge de l'époque quaternaire.

J'avais donc le pied au seuil de la science qui a pour objet l'étude des origines de l'homme, lorsque fut publié l'ensemble des découvertes si extraordinaires, faites dans le dilu-

vium des vallées de la Somme, dans les lacs de la Suisse, dans les cavernes du Périgord, dans les tombeaux du Danemarck, dans les *tumulus* de l'Angleterre, dans les camps de la Belgique, dans les dolmens de la Bretagne, dans les terramares de l'Italie.

Au milieu de ces richesses, l'humanité primitive réapparaissait splendide et merveilleuse, sous des horizons tout nouveaux.

J'étais désireux de découvrir dans le domaine de mes explorations scientifiques, si riche en débris d'animaux anciens, les indices de l'existence de cet homme qui y avait vécu en même temps qu'eux.

Je me mis à l'œuvre avec courage, et dans l'espace de quelques années. grâce à d'infatigables et nombreuses excursions, je fus assez heureux pour trouver, dans mon modeste coin de terre si privilégié, toute la série des curieux ustensiles de cette époque si lointaine et si étrange, de cet âge de la pierre que les savants signalent de toute part et que l'on retrouve partout, précédant toute civilisation et devançant l'époque des métaux, l'âge du bronze et l'âge du fer.

C'est au sommet de nos collines qu'étaient les cantonnements en plein air des tribus sauvages; c'est dans les lieux incultes et déserts que, sous la mousse et les broussailles. nous retrouverons ces pierres consacrées, ces vieux dolmens noircis par le temps; c'est dans les anfractuosités de nos rochers, que nous découvrirons les abris et les habitations humaines des Troglodytes; c'est dans ces anciens camps défendus par des monceaux de pierrailles, que nous allons retrouver les refuges alpestres, absolument identiques aux stations lacustres dont ils sont contemporains, renfermant dans leurs enceintes inaccessibles des indices certains, des témoignages irrécusables, du séjour prolongé des peuplades primitives, de pasteurs guerriers qui ont occupé ce pays à une époque extrêmement reculée, antérieure à toute histoire.

J'ai amassé, sur ces emplacements, des instruments de

toutes formes, armes et outils en pierre dure, en silex brut et taillé ayant toute espèce de destinations dont la plupart sont encore inconnues.

Ce sont des pointes de flèche simples et à barbelure, des pointes de javelines, des couteaux dont les taillants sont très acérés, des grattoirs pour le nettoyage des peaux, des perçoirs, des racloirs à taillants émoussés, des scies, des haches taillées et polies, des casse-tête ou haches de guerre, des pierres de fronde, des percuteurs pour tailler le silex ou briser les os, des pierres à broyer le grain, des ornements ou amulettes, etc.

Les silex dont sont fabriqués ces armes et outils, n'appartiennent pas aux terrains sur lesquels ils reposent ; ils sont en dehors de la constitution géologique de cette formation ; ils sont en outre de texture et de couleurs très variées, circonstance qui prouve la diversité de leur origine, qui, à quelques exceptions près, est étrangère à ce pays. Il est présumable qu'ils proviennent des terrains tertiaires de la Champagne.

J'ai trouvé généralement ces objets groupés sur le sommet des collines, sur le bord des plateaux, plus rarement dans les plaines ; on les amasse dans un rayon qui ne dépasse guère 50 mètres à partir de l'axe central qui constitue la station.

Ces silex ont donc été apportés par des hommes qui les ont taillés sur place ; ce qui le prouve, c'est qu'on trouve mélangés à ces éclats les noyaux siliceux dont ils proviennent.

Ils sont ou simplement éclatés ou retaillés à fines retouches.

Il est présumable que lorsque l'échantillon éclaté était obtenu net et à bords tranchants, on lui laissait sa forme naturelle ; dans le cas d'imperfection, on le retaillait à petits coups, pour en faire, selon l'aptitude, une arme ou un outil.

Ils sont taillés avec une adresse et une précision d'autant plus admirable, que ces peuples sauvages n'avaient pour exécuter ce travail d'autres outils que des cailloux ou des percuteurs de pierre.

Les arêtes du silex sont souvent très vives et si acérées que

l'on peut, à l'aide de ces instruments, couper aussi correctement qu'avec la plus fine lame de métal.

Une particularité des plus étranges et qui étonne à juste titre les observateurs, c'est l'uniformité des types répandus dans le monde entier. J'ai trouvé dans mes stations la série complète des types connus, et j'ai tels morceaux à peine distincts de tels autres trouvés en Angleterre, en Allemagne, en Italie, etc.

Ces rapprochements, si souvent répétés, ne tendraient-ils pas à prouver que c'est à tort que l'on croit que, dès cette époque reculée, les anciens peuples n'ont pu avoir entre eux aucune relation : hypothèse qui du reste se confirmerait par la présence de l'ambre jaune dans les sépultures les plus anciennes.

Il résulte de ce qui précède que nous pouvons avec certitude présumer que partout où nous trouvons ces silex réunis et groupés, il y avait là, à une époque extrêmement réculée, quelque tribu sauvage qui s'y était cantonnée et dont l'unique mobilier était sans nul doute ces armes et ces outils de pierre dure. « Un éclat de silex taillé, a dit Lubbock, est pour l'antiquaire une preuve aussi certaine de la présence de l'homme que l'étaient pour Robinson les traces de pas empreintes sur le sable. »

I

STATIONS DIVERSES OU L'ON TROUVE LES OBJETS EN SILEX.

Nous allons parcourir les diverses stations qui existent sur les différents points des territoires de La Rochelle, Laquarte, Preigney, Chauvirey, Malvillers, Cintrey, Molay, Charmes, pour revenir à celles de la Roche de Morey et au refuge de Bourguignon qui, selon toute probabilité, avait été le centre autour duquel sont disséminés ces cantonnements en plein air.

Nous allons présenter l'inventaire des principaux objets que nous avons recueillis dans ces stations annexes, et qui, de près ou de loin, paraissent se rapporter au genre de recherches que nous avons entrepris.

Il est utile d'observer qu'au delà du rayon que forment ces localités autour de notre montagne, nos investigations sont restées sans résultat.

Station de La Rochelle. — Située au sommet d'une colline, cette station est importante et remarquable par la grosseur des éclats; elle repose sur le grès inférieur du *lias.*

J'ai trouvé, sur une étendue de 200 mètres au plus, environ 120 morceaux de silex, dont à peu près 40 ont une forme déterminée et 20 ont été retaillés et parachevés.

Les quatre premiers objets de la planche II sont des pointes de flèche, dont deux sont taillées à fines retouches;

Le n° 5 est taillé en amande et convexe des deux côtés;

Le n° 6 pourrait être un foret ou percoir;

Le n° 7 est un spécimen du type moustiérien, taillé sur une face et plat sur l'autre côté;

Le n° 8 est un beau type de couteau ou de grattoir;

Le n° 9 est encore un grattoir du type moustiérien;

Le n° 10 doit être une tête de flèche.

J'ai trouvé aussi, près de cette station, un fort éclat de silex quadrangulaire et pointu ressemblant au taumawk ou hache de guerre des sauvages : cette sorte de hache s'appliquait contre un manche et s'y fixait au moyen de lanières d'écorce ou de peau; elle offrait ainsi une arme redoutable.

Parmi les nombreux débris de cette station, dont quelques-uns ont une forme bizarre, j'ai trouvé un morceau de hache taillée en amande, qui devait être d'une très forte dimension.

Il y avait aussi quantité de cailloux siliceux de rivière, de forme arrondie et allongée, qui pouvaient bien être des percuteurs dont se servaient les hommes primitifs pour tailler ou éclater le silex : ils devenaient peut-être aussi des pierres de fronde; on en trouve presque invariablement dans toutes les stations, mélangés à travers les silex.

Des indices assez probables de la taille sur place paraissent exister ici, car on y trouve quantité de morceaux portant la même couche brunâtre, particulière à un rognon siliceux duquel on avait tiré un grand nombre d'éclats.

Beaucoup de ces silex ont conservé leur couleur naturelle, ceux surtout où il entre le plus de silice; car plus le calcaire mélangé à la silice est abondant, plus la surface extérieure s'altère par les agents atmosphériques.

Le plus ou moins d'enfouissement dans le sol est aussi une cause qui naturellement augmente ou diminue le degré d'altération.

La tradition parle de chênes séculaires qui autrefois couvraient cette colline, où l'on trouve les restes d'une ancienne esplanade, et où l'on a recueilli un beau disque en granit provenant d'un moulin gaulois de forme primitive.

Le sol où apparaissent ces silex disséminés ne m'a paru présenter aucun caractère particulier ; il est à l'état de culture, et la terre y offre le même aspect que partout ailleurs. Dans tous ces cantonnements, je n'ai jamais trouvé de débris de poterie.

Cette station a un caractère d'originalité bien tranché, et elle est évidemment d'une époque très ancienne, qu'il est difficile de préciser, attendu que la culture a fait disparaître les principaux traits de sa physionomie. C'est la seule où je n'aie pas trouvé de haches polies ; les autres sont généralement de l'époque *néolithique* du *Robenhausien,* station type des lacs où apparaissent les haches polies, les pointes de flèche barbelées, etc.

Sur la butte qui longe le bois de la Corne et qui domine la plaine au nord-est, j'ai rencontré quelques silex recouverts d'une belle patine jaune, objets se rapportant aux types ordinaires, des pointes de javelines, couteaux, racloirs (pl. IV, fig. 4). Il s'y est trouvé en outre un morceau grossièrement dentelé, dont j'ai rencontré le modèle dans plusieurs stations ; il y avait aussi quelques cailloux de rivière. Le terrain appartient au grès du *lias*.

Laquarte. — Cette station m'a été révélée par la trouvaille d'une fort jolie pointe de flèche en silex taillé et à barbelures.

J'ai exploré les alentours du vallon, creusé en forme de baie, que l'on appelle le *Trou de Laquarte,* endroit mal famé dès le temps des guerres de Franche-Comté, à cause de la facilité qu'il offrait pour dissimuler une embuscade.

Cette position accidentée a pu être choisie de préférence par les tribus primitives. Mes recherches, cependant, n'ont abouti qu'à un faible résultat, attendu que, selon toute probabilité, le point central était à la place occupée par le village ; c'est dans un jardin qu'on a trouvé le bel échantillon n° 6 de la planche III. Le n° 5 a été trouvé sur la plaine à l'est.

Station de la Pierre-Percée. — J'ai recueilli cette ancienne dénomination qui n'est plus usitée. Elle pourrait bien être l'indice de quelque menhir ou dolmen qui aurait existé à cet endroit. J'ai trouvé aux alentours de ce lieu passablement de vestiges intéressants.

Au voisinage de l'Etang, j'ai amassé une trentaine de petits éclats, la plupart minces et aigus, de nuances très variées. Aux Sablières, on a trouvé un magnifique éclat de 11 à 12 centimètres de long, type magdalénien en forme de couteau, retaillé sur les bords et d'un beau silex blond (pl. IV, n° 1); plus une autre de même longueur, de silex blanc, retaillé en forme de couteau recourbé (pl. VIII, fig. 4). Je citerai en outre un morceau triangulaire, revêtu d'une patine jaune très foncée; deux haches en pierre dure, polie, dont une à taillant arrondi et l'autre à taillant oblique (pl. IX, fig. 4 et 5); une pierre en grès fin de 13 centimètres de long, d'une forme très singulière; enfin un granit à broyer.

Sur la partie élevée qui avoisine la grande route, j'ai recueilli plusieurs éclats de silex rose et violet, et dans les divers lieux que je viens de citer, des cailloux de rivière qui y sont disséminés.

Territoire de Chauvirey. — Sur la butte du Gaillet, petit promontoire isolé par deux ruisseaux qui se joignent au pied, j'ai trouvé quelques pointes de flèche taillées, un perçoir, un éclat type de couteau et une hache taillée en amande, type parfaitement identique à celui des haches trouvées dans le diluvium des vallées de la Somme à Saint-Acheul, et à Hoxn en Angleterre (pl. IX, fig. 1, 2 et 7).

Territoire de Preigney. — Sur les hauteurs qui avoisinent le bois de Montigny, j'ai recueilli plusieurs éclats de silex et une fort belle hache taillée, d'une forme remarquable et qui devait se monter comme le casse-tête trouvé à la station de La Rochelle (pl. IX, fig. 5).

Sur une autre butte, sous le même bois, mais du côté de Chauvirey, au voisinage d'une ancienne mare qui contenait des chênes enfouis, j'ai trouvé quelques silex dont un en forme de ciseau, quelques pointes de flèche, des cailloux de rivière et deux débris de haches polies cassées et très détériorées.

Territoire de Malvillers. — Sur le plateau qui s'étend au-dessus du Vernot, j'ai récolté quelques éclats, quelques cailloux arrondis et un morceau de grès très fin de forme triangulaire, à surface polie et sur laquelle on a pratiqué une encoche ; il est difficile de connaître l'usage de cet objet, qui n'est pas entier.

Sur une colline plus rapprochée du village, j'ai découvert plusieurs beaux échantillons de silex de diverses nuances ; plusieurs sont noirs, la plus grande partie sont taillés, mais pour une destination plutôt usuelle que défensive. Un surtout est remarquable par sa belle nuance blonde et par des dents excessivement fines et régulières, pratiquées sur l'arête très vive de l'instrument, dans le but d'en faire une scie.

J'ai recueilli, parmi ces débris, une hache polie de six pouces environ de longueur, dont une partie du taillant est ébréchée ; elle est en pierre dure, bleuâtre, mais sa surface est très altérée par les agents atmosphériques, ainsi qu'il arrive toujours lorsque ces objets sont demeurés à la surface du sol (pl. VIII, fig. 3). Le terrain appartient aux argiles du *lias*.

Territoire de Cintrey. — Il repose sur les argiles du *lias* et du *grès;* j'en ai découvert plus particulièrement dans la plaine qui s'étend au nord du village, depuis le canton de Penoisey jusqu'au Revers. En Juthier, j'ai trouvé un fort bel éclat moustiérien, mince et retaillé en pointe acérée comme un fer de javeline (pl. V, fig. 5) ; puis un magnifique morceau triangulaire taillé en pointe, qui paraît avoir été un perçoir et qui

devait être emmanché (pl. V, fig. 4); plus une belle pointe de lance (pl. V, fig. 6) avec deux arêtes latérales pour recevoir les lanières destinées à la fixer au bois. Au Revers, j'ai trouvé un bel éclat avec pointe triangulaire, qui était sans doute un casse-tête; près du village, deux têtes de flèche barbelées.

Du Grand-Clausey proviennent plusieurs beaux éclats : entre autres le n° 7 de la pl. V, et un fort beau couteau en silex blond, taillé sur les deux faces comme les types solutréens (pl. IV, fig. 7). Le n° 1 (pl. V), très jolie pointe de flèche, et le n° 8, couteau magdalénien, ont été trouvés sur le même territoire, ainsi que les n°s 8 et 5 de la pl. IV.

On a trouvé aussi un beau taillant très net de hache polie en pierre dure noir-bleu. On a recueilli sur divers points des rognons siliceux très gros, d'énormes cailloux de rivière, des morceaux de granit arrondis, des morceaux de même substance et d'autres en grès dur, polis sur une ou plusieurs faces et évidemment destinés à broyer le grain. On a trouvé également un grès dur, creusé en bassin pour servir de mortier et d'un aspect tout primitif. Il y avait aussi quelques percuteurs en caillou.

J'ai trouvé près de la Corne un énorme silex taillé en forme de houe, qui pourrait bien être un grossier instrument à main pour piocher dans le sol ou creuser le bois carbonisé.

Sur les hauteurs de Charmes, près du Ronchot, j'ai trouvé plusieurs éclats retaillés, entre autres une pointe de flèche (pl. V, n° 2), et un échantillon taillé en feuille de laurier et recourbé (pl. V, n° 3).

Territoire de Molay. — Sur le versant septentrional du promontoire de la Roche, j'ai récolté quelques éclats de silex taillés en pointe, une espèce de hache, des nucleus, un percuteur en caillou.

Entre Morey et Saint-Julien. — Au voisinage des Grands-Prés, on a recueilli un beau silex taillé en fer de lance qui a

été donné à un amateur ; j'y ai découvert moi-même plusieurs beaux morceaux, entre autres le n° 2 de la pl. IV, qui est un assez beau type moustiérien. J'y ai trouvé une hache polie, type en coin (pl. VIII, fig. 1).

Voilà, quant aux stations de la plaine, ce que nous nous bornons à signaler.

Roche de Morey. — Nous allons maintenant gravir l'escarpement de la Roche de Morey, sur le plateau de laquelle se trouvent les dernières stations qui se rapprochent le plus du retranchement dont nous avons à nous occuper d'une façon spéciale.

La montagne que l'on désigne sous ce nom est située tout à fait au sud de notre canton ; c'est un vaste plateau jurassique formant terrasse au milieu de cette contrée et se dirigeant du nord-est au sud-ouest. Les villages de Morey, Saint-Julien, Suaucourt et Bourguignon, d'origine très ancienne, sont accrochés à ses flancs escarpés.

Du haut de ce plateau, dont le sommet s'élève à 441 mètres au-dessus du niveau de la mer, on domine au loin la contrée. On voit au nord la vieille cité des Lingons, située également sur un promontoire jurassique ; à l'ouest les côtes de Senaide et le retranchement de Noroy ; à l'est, la Motte-de-Vesoul et le camp de Charriez, la butte d'Oiselay, les ballons d'Alsace ; au sud, les sommets du Mont-Blanc.

J'ai découvert trois cantonnements ou stations qui reposent sur l'étage inférieur du terrain *jurassique*.

Le premier est situé sur le bord de l'escarpement qui regarde l'est. Dans une espèce de combe ou vaste entonnoir, se trouve une certaine épaisseur de terre végétale, tandis qu'autour de cet endroit on voit partout des bancs de roche arides et desséchés.

C'est dans cette espèce d'enceinte et sur une surface qui n'excède pas 30 mètres de diamètre, que j'ai trouvé plus de cinq à six cents éclats de silex. Ils sont tous, à très peu d'ex-

ceptions près, de petite dimension et destinés exclusivement à des pointes de flèche ou à des outils. Quelques spécimens sont retouchés avec une rare perfection ; on en jugera par les figures 1, 2, 3, 4 de la pl. VI. Les n°s 5, 6, 7 sont des types plus allongés et qui sont assez abondants. Le n° 8 est un des plus grands morceaux ; c'est un beau type de couteau. Les n°s 9 et 10 sont des grattoirs.

J'ai recueilli aussi un morceau qui ressemble à un casse-tête, puis beaucoup de nucleus indiquant que les silex ont été éclatés sur place, ce qui est confirmé par la grande quantité des rebuts.

J'ai trouvé au milieu de ces silex une fort belle hache polie du petit modèle, courte, plate et taillée en biseau (pl. VIII, fig. 6), ainsi que la partie supérieure d'une autre semblable qui avait été brisée. Elles sont toutes deux de pierre verdâtre, tachetée, très dure, semblable au porphyre ou à la serpentine.

A côté était un grès brisé qui paraissait avoir été un polissoir et qui avait été apporté du *Quadersandstein*, situé au fond de la vallée.

En examinant les rochers qui forment le bord de l'escarpement regardant l'est et où aboutit cette station, on remarque certains endroits qui paraissent creusés et où le rocher surplombe de manière à former un abri ; on y arrive très facilement par des sentiers qui paraissent destinés à établir une communication de l'un à l'autre.

La deuxième station est également située au sud-est ; elle a vue sur le vallon et sur le camp.

Elle ressemble beaucoup à la première par son site et ses produits. C'est encore un entonnoir garni d'une épaisse couche de terre végétale, au milieu de bancs de rochers qui en sont dépourvus. A l'emplacement principal, où l'on trouve les silex, la terre, au lieu d'être rouge et ferrugineuse, est grisâtre, comme le serait celle d'un ancien foyer.

Si les éclats retouchés y sont rares, en revanche ils sont

éclatés avec tant d'habileté qu'ils ont des pointes aussi acérées que pourrait l'être une lame d'acier (pl. VII, fig. 1, 2, 3, 4).

Les nos 5, 6 et 7 sont des objets dont il est difficile de préciser l'usage. Les pointes obliques sont très communes dans cette station, ce qui me fait présumer que la plupart de ces silex devaient être des instruments à graver les os; et si jusqu'à présent je n'ai pas trouvé d'ossements gravés, c'est que ces objets se détruisent promptement partout ailleurs que dans les cavernes où ils sont enfouis et privés de tout contact de l'air.

Il y a d'autant plus lieu de le présumer, que ces scies si finement dentées, que j'ai recueillies, ne pouvaient être employées qu'à travailler les os. Ici encore je trouve un exemple frappant d'un grattoir (pl. VII, fig. 9) absolument identique à ceux représentés dans l'ouvrage de Lubbock (fig. 105, 106), provenant du *tumulus* de West Kennet, et à un autre (fig. 74, 75) trouvé à Bourdielle, dans le sud de la France. Le nº 8 est un grattoir à pédoncule parfaitement retaillé et qui semble avoir été fixé à une emmanchure.

J'ai recueilli au même lieu un spécimen de hache polie de très petite dimension, un caillou allongé qui devait servir de marteau, un grès à polir et une pierre à écraser le grain.

Il y avait au moins 500 éclats dans ce que j'ai amassé; plusieurs paraissent avoir subi l'action du feu, ce qui rend probable l'idée qu'il y avait là un foyer.

Le troisième cantonnement touche aux abords du camp; il est encore dans une dépression où la terre végétale est relativement abondante par rapport au voisinage. Cette particularité, observée dans les trois stations, semblerait indiquer que ces lieux étaient mis en culture par les peuples primitifs, qui, ainsi que nous avons pu le voir chez les Arabes, choisissaient les emplacements les plus favorables par leur situation naturelle et qui offraient le moins de difficulté pour le travail.

Les silex que j'ai trouvé dans cette station sont au nombre

de 50 environ, dont moitié ont une forme définie et dont plusieurs sont très achevés, entre autres quelques pointes de flèche qui sont taillées très finement, mais dont plusieurs sont ébréchées (pl. IV, fig. 6, et pl. III, fig. 7, 8, 9).

J'ai trouvé un éclat de hache polie en silex blanc, dont le travail paraissait très soigné, ce qui me fait regretter que le fragment soit si minime.

Il y a quelques outils et deux débris de hache casse-tête de formes peu communes.

Un fort beau nucleus démontre très visiblement comment on enlevait les éclats.

Une particularité fort remarquable dans cette station, c'est que beaucoup des silex qui en proviennent sont couverts d'une patine jaune orangé, analogue à la teinte que l'écume de mer acquiert après un long usage. Les angles en sont polis vraisemblablement par un long service, et cette couleur leur donne un cachet extraordinaire de vétusté.

J'ai trouvé au Jonchery une superbe hache en silex très bien taillée et d'une forme particulière ; elle a dix centimètres de long sur sept à sa plus grande largeur (pl. IX, fig. 6). Deux encoches pratiquées sur les côtés, tout en ménageant aussi deux arêtes latérales, indiquent clairement comment elle s'emmanchait. Le talon, qui est tronqué brusquement, s'appliquait contre un manche en bois aplati pour le recevoir et se fixait au moyen de lanières en cuir ou de ligatures en écorce, posées en croix et passant alternativement autour du manche et dans les encoches pratiquées sur la hache ; celle-ci se trouvait tellement assujettie, après quelques tours de ligature, qu'il devenait très difficile de l'ébranler ou de la détacher. On voit, figurée dans Lubbock, une hache de guerre des Taïtiens qui a quelque rapport avec ce système de monture.

Pour les flèches, on faisait une légère rainure à l'extrémité du bois ; on y introduisait le pédoncule, et on fixait au moyen d'une ligature, qu'on plaçait en croix sur les ailerons. Ici

l'adhérence du silex n'était pas indispensable ; l'essentiel était de l'envoyer au but. Si la flèche avait pénétré, elle restait dans la plaie, séparée du manche, et devenait très dangereuse.

Pour étudier cette époque, la comprendre et arriver à connaître l'usage et la destination de ces objets étranges, il faut de toute nécessité quelques éléments de comparaison. Ce n'est pas dans l'histoire que nous les trouverons. Les sauvages modernes peuvent seuls nous fournir une grande partie des renseignements qui nous font défaut.

Les peuplades sauvages de l'Australie, des îles de l'Océanie, des régions hyperboréennes, les Lapons, les Esquimaux, étaient encore, il y a peu de temps, au même degré de civilisation que nos peuples de l'âge de la pierre. En étudiant leurs mœurs, leurs habitudes, leur genre de vie, leurs rites funéraires et religieux, nous trouverons une affinité singulière entre ces usages et le mode d'existence de nos primitifs aïeux.

Quant à la partie dominante du plateau qui s'étend de Morey à Saint-Julien, je l'ai parcourue dans tous les sens sans y rencontrer de vestiges d'occupation ; les seuls objets que j'y ai recueillis étaient isolés et perdus. Ici, c'était un silex grossièrement poli, taillé en forme d'écusson, qui pouvait servir de percuteur à briser les os ; là, un oursin fossile percé d'un trou au centre, destiné sans doute à être suspendu en guise d'amulette (pl. VIII, fig. 2 et 7).

On sait que les Gaulois avaient un culte particulier pour les serpents, et que les échinodermes étaient considérés par eux comme les œufs de ces animaux ; ils se servaient de ces objets comme talismans.

II

LE RETRANCHEMENT DE BOURGUIGNON ET LES OBJETS QUI S'Y RENCONTRENT.

Les divers cantonnements que nous venons de parcourir ne nous paraissent avoir été que les annexes de la position principale dans laquelle nous allons pénétrer.

Pour cela, il faut nous reporter sur le mamelon qui s'avance en promontoire du côté du nord, en se détachant et s'isolant de la montagne par un vallon ou large dépression très sensible.

Au sommet de cette partie isolée, occupée aujourd'hui par le bois de Bourguignon, il existe une enceinte fortifiée, environnée d'une énorme quantité de pierrailles amoncelées, véritable *agger* destiné à en défendre l'accès.

C'est ce qu'on appelle dans le pays le *Camp romain.*

Son importance, il l'emprunte à sa position dominante sur la contrée, à l'avantage de sa situation sur un mamelon isolé et escarpé tout autour. C'était la cité alpestre des temps antéhistoriques, contemporaine des cités lacustres, devenue plus tard l'*oppidum* gaulois.

L'étude spéciale que j'ai faite de cette position, le résultat de mes observations sur les lieux, l'examen des documents qu'on y trouve enfouis, tout en un mot m'a démontré jusqu'à l'évidence que cette enceinte a été établie dès les temps les plus reculés, pour servir de refuge et de défense à quelque tribu des peuplades primitives qui occupaient notre pays.

Il suffira, pour se convaincre de la vraisemblance de cette opinion, de rapporter la description que l'on fait de semblables enceintes découvertes en Belgique, à Furfooz, Pont-de-Bonn-l'Hastedon.

« Ces divers camps, dit l'auteur de cette description, présentent des caractères communs. Ils sont généralement établis en surplomb de vallées escarpées sur un massif de rochers, formant une sorte de promontoire qui est relié au reste du pays par un étroit passage.

» Un large fossé était creusé dans cette langue de terre, et le camp tout entier était entouré d'une épaisse muraille de pierres simplement assemblées les unes contre les autres sans aucun mortier ni ciment.

» Lorsqu'ils étaient attaqués, les hommes réunis dans l'enceinte faisaient pleuvoir sur les assaillants des pierres empruntées à leur mur, lequel devenait ainsi tout à la fois un ouvrage de défense et d'attaque.

» Ces positions retranchées étaient si bien choisies que la plupart continuèrent à être occupées dans la suite.

» Dans l'enceinte de tous ces anciens camps, on a trouvé des silex taillés et des débris de poterie, toutes choses qui suffiraient pour attester la présence de l'homme primitif. »

La similitude qui existe entre cette description et l'état actuel des lieux dans notre retranchement est des plus frappantes.

L'enceinte du camp de Bourguignon est d'une contenance de 17 hectares; sa figure irrégulière est celle d'un ovale dans la partie qui regarde le nord, tandis qu'à la base la courbe se redresse et forme un rectangle saillant au sud. Cette irrégularité de forme est déjà, ce nous semble, un signe évident de sa haute antiquité, de son origine primitive.

La muraille est encore très élevée et très large : elle présente l'aspect d'un amas de pierres jetées au hasard; mais les recherches faites sur plusieurs points, en 1862, ont démontré que les pierres avaient été, dans l'origine, entassées les unes

au-dessus des autres, toutefois avec peu de soin et de régularité. Ces murs éboulés occupent un grande largeur : les portions mises au jour ont environ 3 mètres d'épaisseur, et la hauteur actuelle varie de 3 à 5 mètres au-dessus du sol intérieur.

Il n'existe pas de mur du côté qui regarde le nord, attendu que, de ce côté, les rochers sont coupés à pic et escarpés. Cette partie était en outre protégée par un fossé très large, dont le travail de creusement est encore très apparent et se trouve interrompu tout à coup comme s'il l'avait été par une cause inopinée.

La principale et peut-être l'unique entrée du retranchement paraît avoir été au nord-est, du côté qui descend sur la prairie de Molay, dans la partie la plus escarpée et la plus inaccessible. On voit en effet, en cet endroit, une ouverture assez large en avant de laquelle se trouve un rocher très abrupte, disposé en cavalier et masquant l'entrée. A droite et à gauche était pratiquée une issue en pente.

En examinant le rocher qui se trouve de chaque côté de l'entrée, on remarque des cavités très apparentes creusées sous les bancs de roche qui forment des abris très favorables pour placer les guetteurs : de là on découvrait au loin tout le pays.

Dans la partie qui regarde l'est et aussi du côté de Charmes, on remarque une esplanade de 5 à 6 mètres en dehors du mur d'enceinte.

A l'intérieur, et parallèlement à ce mur, il existe une vaste allée circulaire qui fait le tour du camp. On pouvait encore, il y a quelques années, la parcourir d'un bout à l'autre sans rencontrer d'obstacle, attendu que le bois ne pouvait y croître que difficilement.

Au centre, on voit les vestiges d'une muraille écroulée, qui se poursuit du midi au nord et semblait diviser le retranchement en deux parties : la partie nord-ouest est à peu près libre, tandis que la partie sud-est est occupée par d'autres

vestiges de murailles, les uns parallèles au mur de circonvallation, et deux ou trois autres dirigés en travers. Ces murs sont-ils dans leur état primitif ou ont-ils été modifiés? c'est ce que je ne saurais préciser.

Dans la partie méridionale du camp, on trouve de grands espaces libres tout à fait dépourvus de bois, lequel ne pousse que très imparfaitement sur toute la superficie.

On s'expliquait difficilement cette particularité avant la fouille de 1862. C'est en pratiquant les recherches à cette époque que l'on a reconnu que les bancs de rochers stratifiés se poursuivent sur toute l'étendue du camp et sont à peine recouverts par quelques pouces de terre végétale, notamment au milieu de l'enceinte. Ce n'est qu'autour et au voisinage du rempart, et du côté du midi, que l'on a trouvé une forte épaisseur de terre de remblai, qui allait jusqu'à 4 mètres par place.

Il paraît donc évident que toutes les terres du milieu ont été enlevées pour être reportées contre le mur d'enceinte, afin de niveler la surface. Cette terre, remuée et remaniée, est sur toute sa profondeur mélangée de cendres, de charbons, de débris de poterie et d'autres objets qui y ont été perdus. Elle est d'une couleur extrêmement noire, très riche en humus qui provient des immondices accumulés par l'homme et les animaux, indice certain du long séjour de la race humaine sur ce point.

Cette position, d'après la tradition locale, a toujours été considérée comme un camp construit et occupé par les Romains.

Les habitants du pays assuraient qu'on y avait trouvé, à diverses reprises, des armes et des médailles romaines, et qu'en cherchant on en découvrirait en abondance.

Il en est de cette tradition populaire comme de celle qui attribue aux Templiers toutes les constructions ruinées, et particulièrement les endroits où il existe des tuileaux romains.

Partout où il y a vestige de retranchement, c'est un *camp*

de César. Il n'est pas jusqu'aux alignements de Carnac qui ne passent pour un camp romain, et cette tradition, reproduite par Caylus, rapporte que les monolithes de 20 pieds de haut ont été dressés par les soldats pour abriter leurs tentes.

Le camp de Bourguignon a donc été de tout temps considéré comme un camp romain, et tous les archéologues qui ont écrit sur cette matière ont compris celui-ci dans la série : aussi, en étudiant les voies romaines, a-t-on pris soin de faire converger les tronçons environnants dans la direction de ce camp.

Je ne prétends pas renverser d'un seul coup les dissertations savantes d'auteurs plus érudits que moi sans doute ; je respecte leurs travaux. Mais, quant aux traditions, je n'y crois qu'autant qu'elles sont confirmées par les faits. Nous allons donc étudier les lieux, et nous en jugerons d'après les documents qu'ils renferment.

Que le retranchement de Bourguignon ait été, ainsi que d'autres, occupé par les Romains lors de la conquête des Gaules, il n'y aurait rien là que de très vraisemblable, et mon travail ne saurait en être modifié. Mais je tiens essentiellement à réserver cette question jusqu'au jour où l'on trouvera dans l'enceinte du camp des monnaies romaines ou autres objets romains.

Jusqu'à la fouille de 1862, on montrait sur le forum imaginaire, et près de la grande rue du camp, le puits comblé qui servait à abreuver les troupes.

On voyait, en effet, quelques pierres calcaires qui semblaient former une ouverture circulaire. Je l'ai vue moi-même, et, me laissant abuser par cette apparence trompeuse, je rêvais aux trésors archéologiques qui pourraient y être enfouis.

L'illusion ne fut pas de longue durée : il a suffi de quelques coups de pic pour mettre à néant ce beau rêve et faire disparaître ce puits dont la tradition disait tant de merveilles.

Il en fut de même d'un prétendu souterrain qui passait

sous le camp et qui n'était en réalité qu'une simple excavation entre les rochers.

Voilà des exemples qui établissent suffisamment le degré de confiance que l'on doit accorder aux récits populaires.

Du reste, pour peu que l'on examine la disposition et l'ensemble des travaux de ce retranchement, on remarque bien vite le cachet de barbarie qui affecte tous les détails.

L'irrégularité de la forme, l'aspect des murs de défense, la disposition de l'intérieur, cette multitude d'amoncellements de pierrailles qui l'environnent, rien dans tout cet ensemble n'offre la moindre analogie avec la castramétation romaine.

Il n'en sera pas de même si nous le comparons avec les retranchemens des premiers temps de la Gaule dont parle M. Henri Martin dans son *Histoire de France.*

« Dès les premiers âges, dit-il, partout où la nature des lieux le permettait, les Gaulois se sont toujours agglomérés en nombre : le clan, la commune primitive, se masse volontiers en un seul groupe. Çà et là apparaissent des enceintes fortifiées, des espèces de camps retranchés où les populations, en temps de guerre, se retirent avec leurs troupeaux.

» Au nord, ces places de refuge se cachent dans les fourrés des bois et dans les ilots des marais ; à l'ouest, elles s'étendent sur des falaises escarpées de la côte armoricaine ; dans l'intérieur, elles s'élèvent sur des collines dans des situations dominantes comme les acropoles, et les arcès grecques et latines.

» On a trouvé un certain nombre de ces enceintes. La cité de Limes, près de Dieppe, était défendue par un double fossé. On a reconnu contre le fossé intérieur, vers l'est, les aires en en terre battue d'un certain nombre d'habitations de forme ronde ; au sud, une rangée de *tumulus ;* les fouilles ont donné des haches de pierre, des poteries grossières, etc., indiquant une époque tout à fait primitive. »

Qui ne reconnaîtrait dans cette description, aussi bien que

dans celle citée précédemment, nos enceintes fortifiées, nos camps retranchés de Bourguignon, de Noroy, de Charriez, de Cità, etc. ?

Et notre conviction deviendra de la certitude, lorsque nous amasserons dans les fouilles, au lieu de médailles dont il n'y a jamais eu vestige, des silex taillés, des haches en pierre polie et des poteries, d'une matière et d'une fabrique si grossière qu'elles suffiraient, à elles seules, pour faire remonter aux limites extrêmes de la civilisation la peuplade qui les a fabriquées.

Or, ce sont ces témoins irrécusables que nous allons interroger vestige par vestige, en examinant les objets trouvés dans la fouille de 1862 et ceux que j'ai découverts depuis ; c'est sur ces documents authentiques, bien mieux que sur les hypothèses idéales et sur les récits des ignorants, que nous pourrons avec quelque autorité formuler une opinion à peu près certaine.

En 1862, époque où Napoléon III s'occupait de notre histoire nationale et que l'on pratiquait des fouilles au mont Auxois, le docteur Aillet, de Bourguignon, demanda et obtint de l'empereur qu'on fît aussi des recherches dans notre camp. Un crédit fut accordé à la commission d'archéologie de la Haute-Saône, et M. Aillet fut chargé de la direction des travaux.

Il fit ouvrir des tranchées dans plusieurs endroits et dans diverses directions. Mais elles ne furent possibles qu'aux abords du mur d'enceinte, où se trouvait une terre de remblai extrêmement noire, mélangée de pierrailles, jusqu'à la profondeur de plusieurs mètres. Partout ailleurs on rencontrait la roche à fleur de terre, par suite du nivellement dont nous avons parlé.

Ce travail de nivellement est surtout apparent quand on regarde le camp depuis les coteaux voisins. On remarque que le plateau forme une ligne parfaitement horizontale, qui contraste visiblement avec le sommet sensiblement convexe de

la roche de Morey, aspect particulier à tous les plateaux jurassiques.

Toutefois, il est essentiel d'observer que ce nivellement n'a pu être fait dès le commencement de l'occupation de ce point dominant : ce n'est qu'à la longue qu'il a pris l'aspect défensif que nous lui voyons aujourd'hui. En effet, si les terres qui forment le remblai avaient été enlevées dès l'origine de l'occupation, elles auraient le même aspect rouge et ferrugineux que le sol naturel présente partout ailleurs.

Contrairement à cela, ces terres sont absolument noires, sans couches distinctes et à peu près homogènes dans toute leur épaisseur. Les débris de poterie, les objets de bronze et de fer, les instruments de pierre, tout est mélangé dans ce dépôt. Il est donc évident que ce remblai, quand il a été enlevé à la surface du camp, était un sol foulé depuis un long espace de temps et où se trouvaient jetés ou perdus les débris que l'on y recueille aujourd'hui.

La preuve du complet remaniement de ces matériaux, c'est qu'on a trouvé une pointe de flèche en fer à 5 pieds de profondeur contre le mur d'enceinte, tandis qu'à quelques pouces de la surface gisait une hache en pierre polie.

Les objets recueillis furent expédiés par la commission archéologique au musée de Saint-Germain, où ils sont déposés.

M. G. de Mortillet, l'un des conservateurs de ce musée, à qui je m'étais adressé pour connaître le classement qui leur avait été assigné, eut l'extrême obligeance de me répondre ce qui suit :

« Le produit des fouilles pratiquées au camp de Bourguignon, en 1862, par M. le docteur Aillet, se trouve en effet dans notre musée.

» Il y a deux haches polies dont une en fibrolithe et deux silex taillés, dont un fort joli grattoir, qui appartiennent à l'époque de la pierre polie, mon Robenhausien.

» L'époque du bronze est représentée par une hache, une pointe de lance et une petite lame de poignard en bronze.

» La première époque du fer, ou époque des *tumulus*, qui se fond avec l'époque gauloise, a donné un fragment de *torques* creux (bracelet), des fragments de deux ou trois bracelets formés de fil de bronze plus ou moins minces, un débris de jayet en bois, deux bagues ou anneaux en bronze, une épingle en bronze à tête très volumineuse, deux fibules de type étrusques, deux fibules à cabochon en bronze, une autre à long enroulement en spirale.

» Il y a en outre : un mors de cheval, deux gros anneaux, plusieurs pointes de flèche à douille et à barbelure, un bout de fourreau d'épée et des lames de ciseaux, le tout en fer, plus de nombreux pesons de fuseau en terre cuite, objets dont il est plus difficile de bien préciser la date. Ils peuvent se rapporter à l'époque gallo-romaine, mais ils peuvent aussi très bien être antérieurs et même gaulois.

» Il est remarquable toutefois que l'on n'ait trouvé dans le camp aucune monnaie gauloise. »

Dans cette énumération, je ne vois figurer que les objets les plus apparents et qui semblaient avoir le plus de valeur; les autres ont été négligés comme insignifiants et inutiles.

Il est vrai qu'il faut être né chercheur patient, avoir l'habitude de ces sortes d'investigations pour en comprendre l'importance; il n'est pas donné à tout venant de savoir examiner avec l'attention nécessaire le gisement des objets, et de recueillir tous les indices particuliers à l'aide desquels il devient possible de tirer ensuite des inductions profitables à la science.

Cette étude scrupuleuse et attentive, je ne l'ai pas faite en 1862; mais je me suis bien dédommagé depuis.

Dans les tranchées qui étaient restées ouvertes, j'ai fouillé à mon tour; j'ai remué à nouveau toutes les terres rejetées sur les bords, et j'ai recueilli une foule de documents qui, sans avoir la valeur intrinsèque de ceux déposés au musée de Saint-Germain, en ont une réelle comme complément indispensable pour établir la physionomie intime de l'époque dont ils émanent.

On conçoit que cette dénomination de camp romain ait conduit naturellement les explorateurs à rapporter à l'époque gallo-romaine quelques objets en fer qui se présentaient isolés de leurs accessoires essentiels.

Tandis que pour nous, qui avons été à même de juger de l'ensemble, en rapprochant des objets recueillis en 1862 les nombreux ustensiles de pierre, les vestiges abondants de poterie et d'ossements qui forment la partie la plus considérable des produits de notre refuge, nous ne pouvions méconnaître la physionomie véritable de l'époque à laquelle ces vestiges appartiennent.

La station de la Tène, dans le lac de Neuchâtel, renfermant aussi des objets en fer identiques aux nôtres, mêlés aux mêmes ustensiles en silex, nous croyons être dans le vrai en attribuant à tous ces débris une origine préhistorique.

Outils en pierre. — En dehors des beaux spécimens de silex taillés et polis trouvés en 1862, cinquante éclats au moins, de nuances très variées et de provenances diverses, ont été recueillis par moi à travers les décombres : il y a plusieurs pointes de flèches, dont quelques-unes finement retouchées, plusieurs grattoirs, racloirs et un beau silex rougeâtre en forme de couteau-scie, dont un taillant est très finement denté (pl. III, fig. 1, 2, 3, 4 et 11); plusieurs de ces silex ont éprouvé l'action du feu.

Quelques fragments de haches polies en silex et en pierre dure, un, entre autres, très remarquable par sa couleur noire brillante, son poli et sa dureté, étaient disséminés à diverses profondeurs.

Poteries. — Il y en a de diverses sortes et de diverses époques, sans que les différences soient bien apparentes. On pourrait s'étonner qu'à côté de l'habileté que déployaient les hommes du passé dans la taille du silex, ils aient été si longtemps stationnaires dans l'industrie céramique.

Les poteries qui paraissent les plus anciennes sont d'une grossièreté de fabrication absolument barbare : la pâte est remplie d'impuretés, mal pétrie, extrêmement épaisse; le modèle en est tellement brut que c'est le plus curieux spécimen que l'on puisse voir de l'industrie de l'homme à sa première enfance.

Pour ce peuple, la préoccupation principale était de pourvoir aux nécessités de la vie : la forme du vase était peu importante. Il s'agissait de le rendre solide en lui donnant la plus grande épaisseur possible. Pour arriver à cette solidité, il fallut faire sans doute bien des essais infructueux, et les moyens de cuisson étaient si insuffisants que ces vases durent être de bien courte durée : on en voit très peu dont la couche extérieure soit un peu rougie au feu; ils sont tous noirs ou bruns.

Plus tard, ce peuple trouva le moyen de rendre la pâte plus tenace en mélangeant à l'argile des substances étrangères, tels que des grains de sable, de quartz, de feldspath calcaire et même de mica Quelquefois les grains que l'on y voit proviennent de l'impureté de l'argile employée, où se trouvaient des parcelles de calcaire.

Sur trois cents morceaux que j'ai amassés, les plus grands ne dépassent pas la largeur de dix centimètres; il n'y a donc pas espoir de trouver jamais des vases entiers.

Les poteries trouvées dans les lacs sont absolument de la même fabrication, du même aspect, sans doute aussi du même temps et confectionnées par des hommes de la même race.

Elles n'ont aucun point de ressemblance avec les poteries de l'occupation romaine, et les caractères qui les distinguent de celles-ci et des poteries gauloises sont tellement tranchés, qu'il n'est guère possible de s'y méprendre quand on juge sur un ensemble.

Dans la série assez complète que j'ai recueillie, il est cependant permis de constater quelques degrés d'amélioration.

Parmi les fragments que je considère comme de l'époque la plus primitive, il y en a un dont la terre noirâtre est grossière et entremêlée de quelques grains blanchâtres; il paraît provenir d'un vase semblable à celui de Furfooz, sur lequel on avait ménagé des saillies percées d'un trou, où l'on passait sans doute un cordon en fil d'écorce ou en lanière de peau, pour le suspendre ou transporter un liquide.

Outre le peu d'amélioration que l'on remarque dans la fabrication par l'amincissement progressif du vase, on voit aussi que la pâte devient plus pure, plus homogène, par conséquent plus tenace; la forme est mieux arrondie et offre un aspect assez poli.

Dans les fragments même de la meilleure fabrication, on n'en trouve pas un seul que l'on puisse supposer avoir été fait sur le tour; tous sans exception sont modelés avec les doigts qui y ont laissé leur empreinte.

La cuisson n'a pas non plus progressé : toujours la pâte noire ou brune, pas un seul morceau qui soit durci et passé au rouge; si cela se présente par exception, on constate bien vite que ce n'est qu'à l'extérieur du vase et que c'est accidentel.

Sous le rapport de la forme et de l'ornementation, le progrès est aussi peu sensible.

Sur cette quantité de fragments, je n'en trouve qu'une vingtaine qui portent quelques indices d'ornements. Sur ceux à pâte grossière et qui paraissent les plus anciens, je remarque des cordons en saillie qui ne manquent pas d'élégance et qui sont eux-mêmes façonnés à l'aide de l'ébauchoir. Sur d'autres, ce sont des encoches qui paraissent pratiquées à l'aide d'un éclat de silex. Sur deux fragments, ce sont deux cordons saillants se suivant parallèlement autour du vase et interrompus par une même ligne saillante verticale. On croit voir sur un autre le grossier modelage d'une branche garnie de petites feuilles. Je vois aussi six lignes parallèles tracées à l'aide d'une pointe. Sur quelques-uns, ce sont des rainures faites avec l'ébauchoir.

Un beau fragment, dont la forme paraît élégante, porte un bouton ou petit mamelon saillant, comme on en retrouvera plus tard sur les vases gaulois. Je n'en vois qu'un seul dont l'ouverture soit garnie d'un cordon saillant, ainsi qu'un second dont le bord est renforcé très grossièrement. Sur deux échantillons qui appartiennent à la seconde sorte plus compacte, ce sont des lignes en chevron, comme celles que l'on voit sur la poterie des lacs et qui établirait suffisamment leur confraternité, si l'on pouvait en douter.

Un détail bien important et qui reporte bien haut cette fabrication, c'est que je n'ai trouvé sur aucun de ces débris un seul vestige d'anse ou de goulot. On n'en rencontre dans les lacs qu'à l'âge du bronze.

Tous ces fragments sont si peu volumineux qu'il est difficile d'apprécier la forme.

J'ai trouvé un certain nombre de bords relevés, analogues à ceux des anciennes assiettes de nos campagnes.

D'autres accusent des formes plus élégantes, une embouchure renversée qui se rétrécit au col pour s'élargir ensuite aux flancs du vase.

Un fragment porte sur sa surface intérieure plusieurs raies qui se croisent; ces traces semblent produites par un instrument tranchant après la cuisson. Beaucoup sont calcinés par leur usage au feu.

Mais le plus intéressant est celui percé d'un trou indiquant qu'il était destiné à la préparation du fromage.

Objets divers. — Un certain nombre de cailloux de rivière sont, comme dans nos stations en plein air, les fidèles compagnons des silex : leur destination ou leur usage paraît à peu près certain ici, car j'en trouve plusieurs qui sont brisés et qu'on broyait ensuite pour donner plus de cohésion à l'argile des poteries.

Il y avait pour le travail des beaux vases quelques chailles polies qu'il est facile de reconnaître pour des ébauchoirs.

On y trouve beaucoup de morceaux de grès *quadersandstein*, dont les bords sont usés et arrondis. On suppose qu'ils ont pu servir à polir les objets de bronze, unir les poteries et refaire les taillants des haches de pierre.

On en a trouvé un assez curieux, qui avait dû servir de poids, à en juger par les rainures qui sont pratiquées à une des extrémités pour recevoir un cordon ; il ressemble aux poids des filets à pêche.

On rencontre beaucoup de débris de pierres meulières, ou moulins à main pour broyer le grain. On n'en a pas trouvé d'entiers.

Quelques scories accusent le travail des métaux.

J'ai recueilli aussi quelques pesons en terre cuite.

Mentionnons encore un disque en bronze percé d'un trou et de la grosseur d'une pièce de vingt centimes.

Une chose à noter, c'est qu'on n'a pas trouvé le moindre vestige de verre. Cette substance, si fréquente dans les établissements romains, était inconnue à notre peuplade. Par la même coïncidence déjà signalée, on ne l'a pas trouvée non plus dans les lacs.

L'industrie du travail des os offre peu de spécimens. Je n'ai trouvé jusqu'ici qu'une pointe d'os grossièrement aiguisée à l'aide d'un couteau de silex, un débris de bois de cerf qui porte des entailles évidemment produites par un instrument de cette sorte, un autre fragment de bois de cerf qui a été usé sur un grés, puis le côté externe d'une défense de sanglier qu'on avait refendue, indice de la présence de cette espèce.

On découvre assez fréquemment des éclats d'os brisés qui sont en partie brûlés.

Ossements d'animaux. — Il nous reste à examiner les ossements des animaux qui composaient la faune pendant l'occupation de notre retranchement. Ce n'est pas la partie la moins intéressante de notre étude ; elle est même d'une importance capitale pour les renseignements qu'elle va nous

fournir sur l'ancienneté d'existence des diverses espèces qui peuplaient nos parages et dont plusieurs ont disparu depuis bien des siècles. C'est là l'argument le plus irrésistible à fournir contre ceux qui voudraient persister dans l'idée que notre enceinte a une origine purement romaine.

Ces ossements appartiennent aux races d'animaux qui vivaient à l'état sauvage et à celles qui étaient asservies.

Parmi les os longs, je n'en ai pas trouvé un seul entier; ils sont presque tous brisés par bout pour en extraire la moelle.

Plusieurs portent des empreintes visibles d'instruments tranchants (marques de coups de couteau), observées aussi dans les lacs, ce qui prouve qu'on mangeait la chair des animaux auxquels ils appartiennent.

Les recherches du professeur Rutimeyer sur cette matière l'ont amené à conclure qu'il existait en Suisse, à l'âge de la pierre, six espèces d'animaux domestiques : le bœuf, le cochon, la chèvre, le mouton, le chien et le cheval, ce dernier très rare. L'espèce bovine aurait formé trois variétés : l'urus, l'auroch et le bœuf.

Grâce à la bonne inspiration que nous avons eue de recueillir ces restes, nous pouvons donner le résultat de leur examen, à l'aide duquel nous allons trouver à peu près les mêmes espèces.

Bœuf. — Une douzaine de dents de la mâchoire supérieure et inférieure, avec quelques parties de la mâchoire.

Trois extrémités inférieures ou poulies articulaires d'humerus de bœuf de trois grandeurs différentes; la partie inférieure épiphysée d'un radius, une autre soudée ; une portion supérieure de cubitus, une portion humérale d'omoplate.

Trois portions brisées de tibia avec la tête inférieure appartenant à trois individus différents; deux astragales, un calcaneum, trois portions de métatarsiens; l'un d'eux porte des traces qui indiquent qu'on a opéré la section du tendon.

Sept ou huit phalanges dont quatre d'individus différents.

Les ossements de ce genre sont ceux qu'on trouve le plus communément.

Cheval. — Ce genre, dont on trouve peu de débris dans les lacs, est également rare ici.

Il y a une portion de mâchoire inférieure contenant la pénultième molaire; puis une dent appartenant à une autre mâchoire inférieure d'un animal très âgé.

Deux têtes supérieures de cubitus, dont une porte deux empreintes très accusées d'un instrument tranchant, à taillant très vif, ce qui semble prouver que l'animal a dû être dépecé et mangé.

Un autre morceau portant les mêmes empreintes.

Deux têtes inférieures de tarse avec épiphyse non soudée.

Une tête supérieure de radius.

Mouton ou chèvre. — Une mâchoire inférieure avec six dents.

Un métacarpien, une tête inférieure et une supérieure de métatarsien ; une portion médiane d'humerus ; une articulation humérale d'omoplate ; un astragale ; un très petit calcaneum.

Les caractères ostéologiques qui distinguent ces deux espèces sont extrêmement difficiles à saisir, d'autant plus que le mouton de cette époque avait beaucoup de légèreté dans la forme et portait des cornes comme la chèvre.

Porc et sanglier. — Ces débris consistent plus particulièrement en parties de mâchoires supérieures et inférieures, garnies de quelques dents. Une omoplate portant quelques empreintes de tranchant, trois têtes supérieures d'humerus avec le condyle percé, une tête inférieure de tibia, des portions du tarse, des phalanges, des os du carpe, des astragales, un calcaneum.

Les caractères qui m'ont frappé dans l'examen de ces restes

sont précisément ceux sur lesquels le professeur Rutimeyer se base pour établir une race différente du sanglier et du cochon domestique, qu'il appelle *sus scrofa palustris*.

Cette variété, selon lui, était moins puissante et moins dangereuse que le sanglier, les défenses étant proportionnellement beaucoup plus petites; en un mot, il pense que cet animal avait les dents molaires d'un sanglier de taille ordinaire, mais que ses prémolaires, ses canines, ses incisives ressemblaient à celles du cochon domestique (Lubbock). Devant une telle identité, je n'hésite pas un instant à classer mes ossements sous la même dénomination.

Cerf. — Quelques vestiges de bois de cerf m'avaient déjà indiqué ce genre dont l'existence m'a été confirmée par beaucoup de débris; les plus faciles à reconnaître sont les phalanges, les os du carpe et du métacarpe, des métatarsiens dont les dimensions correspondent exactement avec celles des espèces figurées dans Cuvier.

Ours. — Mais la découverte pour moi la plus inattendue est celle d'un calcaneum d'ours, que j'ai trouvé au milieu de débris d'ossements, de silex, de grès, de poteries, dans une fouille pratiquée à la partie intérieure du retranchement au sud-ouest, où la terre, formée d'un magma noirâtre, a près de 2 mètres d'épaisseur.

Ce mélange a beaucoup d'analogie avec celui des habitations palustres de la Toscane, les terramares, accumulations de cendres, de poteries, de charbons, d'ossements et de débris de toutes sortes qui ont été rejetés par l'homme autour de ses habitations et qui s'y sont amoncelés depuis des siècles. On y trouve, comme à Bourguignon et dans les lacs, des fragments de poteries grossières, des pesons de métiers à tisser, des meules à broyer le grain; des poignards, pointes de lance, haches, épingles, le tout en bronze; des ossements de cerf, de sanglier, d'ours, de chevreuil, de rat et de porc-épic; le

chien, dont deux races de taille inégale; le cheval de même, ainsi que le bœuf; enfin le mouton et la chèvre.

Cuvier, comparant le calcaneum d'ours des cavernes à celui du grand ours brun, trouve que ce dernier a l'apophyse latérale plus large et moins pointue. Nous constatons précisément cette différence dans notre spécimen comparé au même os provenant d'Echenoz. Il appartiendrait donc à l'ours brun, race disparue depuis bien des siècles de nos régions, mais qui se trouve encore dans le Valais et quelques autres parties de la Suisse.

Il est essentiel de constater, ainsi que le fait remarquer John Lubbock, que, d'après la faune, les habitations lacustres occupent la position médiane des temps quaternaires. Distincte de celle actuelle de la Suisse par la possession de l'urus, de l'auroch, de l'élan, du cerf et du sanglier, et la répartition plus générale de l'ours et autres espèces, cette faune diffère aussi de celle plus ancienne des graviers où l'on trouve le mammouth, le rhinocéros, l'ours des cavernes et l'hyène.

La même observation s'applique aux habitations palustres et terramares, et aux stations alpestres dont notre refuge fait partie, ainsi que le prouvent les documents que nous venons de fournir.

La faune de ces divers centres d'occupation de l'humanité primitive étant composée des mêmes animaux, il s'ensuit qu'on est forcé de reconnaître que ces centres ont entre eux des analogies incontestables d'existence.

Chien. — Les restes de cet animal consistent : en deux fragments de mâchoire inférieure dépourvus de dents; l'un des deux est noirci et à demi carbonisé. Ces morceaux, nous les avons examinés très attentivement : en comparant la plus forte des deux mâchoires à une mâchoire de loup et la petite à une mâchoire de renard, ni l'une ni l'autre ne m'ont paru identiques; le rapprochement est plus exact avec celle du chien.

Ce seraient alors les deux espèces signalées dans les terramares. L'absence de petits os dans les dépôts de ce genre a fait supposer à certains observateurs que c'est à la présence du chien qu'on doit en attribuer la destruction.

Nous tirerons à notre tour la conclusion qu'il y a eu peu de chiens dans nos stations, puisque les petits os y sont communs et ceux du chien rares. J'ai trouvé un ou deux débris portant l'empreinte de dents qui semblent très pointues et qui peuvent être attribuées au renard.

Cairns. — Ce qu'il y a de particulier, en dehors de l'enceinte de notre refuge, et qui m'a toujours beaucoup préoccupé, ce sont de grands amas ou entassements de pierres, disposés en murailles et qui descendent perpendiculairement comme des rayons autour de l'enceinte. Quelques-uns commencent au rempart, mais la plupart partent de plus bas. Le côté qui regarde Bourguignon au midi en est garni plus particulièrement.

Au premier aspect, on pourrait considérer ces amas comme des produits de défrichement ; mais en examinant de plus près ces masses énormes disposées avec une certaine régularité, ce qui n'existerait pas dans la présomption de la première hypothèse, on cherche une autre explication.

Il y a tout lieu de croire que deux de ces rayons parallèles qui sont au côté nord-est, et deux autres au côté sud-ouest, servaient à masquer les individus qui, ainsi abrités, pouvaient descendre en toute sûreté pour faire l'approvisionnement d'eau aux deux fontaines situées chacune à 100 mètres environ du camp, sur l'une et l'autre pente.

Quelle était la destination des autres ? Etait-ce un système particulier de défense, propre à ces peuplades ?

Ne serait-ce point là des espèces de *tumulus*, sous lesquels pourraient être des allées couvertes servant de sépulcres ? Quand les buttes artificielles, au lieu d'être en terre, consistent en amas de pierres, on les nomme *cairn*. Dans certains

pays, en Suède par exemple, on a trouvé bien des documents précieux en les fouillant.

A Noroy, c'est dans un amoncellement semblable qu'on a découvert un squelette avec des armes.

J'ai remarqué encore beaucoup de ces agglomérations, dans divers endroits autour de la montagne, toujours disposés dans le même sens, mais ne paraissant pas y remplir un but de défense.

Il est certain que la destination de ces amas restera toujours problématique, jusqu'au jour ou l'on entreprendra des fouilles pour les interroger, fouilles qui nécessiteraient une forte dépense, attendu l'importance des matériaux à déplacer.

Quoi qu'il en soit, nous avons déjà la preuve certaine de l'existence de peuplades ayant occupé cette région dès les âges les plus reculés jusqu'à l'époque du fer.

Voici leurs cantonnements, leur refuge fortifié, leurs armes, leurs outils, leurs poteries, leurs ornements, les débris de leur nourriture ; mais, chose étrange, nous n'avons pas encore un seul débris certain des restes de ces habitants.

Où sont les sépultures de cette race ? que sont devenus les squelettes de toutes ces générations d'habitants qui ont succombé pendant l'incalculable période d'existence de cette peuplade ?

Cette absence de débris humains dans le lieu du séjour est encore une coïncidence, qui se reproduit partout, entre notre centre d'occupation et les habitations lacustres.

A quelle race d'hommes ces restes intéressants appartiennent-ils ? Telle est la question posée au sujet des objets trouvés parmi les pilotis des villages lacustres.

« Nous ne pouvons, dit Lubbock, répondre, faute de preuves directes. M. Desor va jusqu'à dire qu'on n'a pas encore trouvé un seul squelette humain dans les stations appartenant à l'âge de pierre, et le docteur Keller, dans son cinquième mémoire, nous informe « que tous les villages

lacustres pris ensemble n'en ont pas produit plus d'une douzaine. »

Comme on rapporte généralement l'érection des dolmens à la race qui taillait la pierre polie, et que par cette raison on appelle race dolménique, nous allons examiner ce qui, dans notre entourage, pourrait se rapporter à cet ordre de monuments, bien qu'on prétende que notre région de l'Est n'en contient pas.

III

MENHIRS ; DOLMENS ; TUMULUS.

L'examen de ce genre de monuments exige une extrême réserve et la plus grande circonspection.

Des esprits sérieux et compétents ont entrepris de débrouiller cette question si ardue des monuments primitifs de la Gaule ; ils ont fait justice de toutes les fables absurdes débitées et reçues naguère comme articles de foi.

Ces pierres percées pour passer la tête des victimes, ces sillons creusés pour l'écoulement de leur sang quand on les égorgeait, tous ces contes populaires sont anéantis par les efforts de l'observation.

Plus on a étudié ces monuments, plus on a trouvé qu'il était difficile de se prononcer sur leur véritable destination, plus on a constaté qu'il fallait renoncer à leur appliquer un système préconçu de classification.

Au grand désespoir des partisans de la méthode empirique, il a fallu reconnaître et avouer qu'en dehors de preuves fournies par les objets enfouis sous ces pierres, il n'était pas possible de constater la différence qui existe entre un monument mégalithique, pierre consacrée ou pierre sépulcrale, et un bloc erratique naturel en place ou détaché de sa roche originelle.

Il a été positivement reconnu qu'une quantité assez notable de ces pierres, que l'on avait jusqu'alors considéré comme des autels consacrés au culte par les druides, n'étaient autres que des rochers purement naturels, affectant une forme plus

ou moins bizarre ; et les plus suspectes sont précisément celles qui comportent des ouvertures que l'on croyait être le résultat du travail de l'homme.

« Dans ces enceintes, dans ces sanctuaires construits avec les masses de la matière telle qu'elle est sortie des mains du Créateur, dit M. Henri Martin, jamais ne s'est élevée une représentation figurée : aucune des idoles retrouvées sur notre sol n'appartient aux âges de l'indépendance gauloise.

» Le texte hébreu en fait foi, car il nous a conservé cette tradition dans toute sa pureté ; et il y a, selon les idées admises, de grandes présomptions que la race gauloise, issue de la grande famille Japétique dont l'Asie, cette terre des premiers âges, paraît avoir été le berceau, apporta avec elle le culte et les croyances religieuses de ses pères.

» Tu ne feras ni sculpture, ni image des choses qui sont dans le ciel et sur la terre, ou dans les eaux ou sous la terre : tu ne les adoreras pas et ne leur rendras aucun culte.

» Si tu m'élèves un autel de pierres, tu ne le feras point avec des pierres taillées : si tu y mets le fer, il sera souillé.

» Tu élèveras un autel au Seigneur ton Dieu... avec des roches informes et non polies, et tu y offriras des holocaustes au Seigneur ton Dieu.

» La Bible nous apprend également que les obélisques bruts, les cercles de pierre levées, les tombelles, avaient un but historique non moins que religieux, qu'ils étaient des monuments dans le vrai sens du mot, des moniteurs conservant le souvenir d'une victoire, d'un traité, d'un fait solennel quelconque.

» Ce que la généralité des fouilles a révélé de plus certain, c'est que les tombelles ont le plus souvent un caractère funéraire, et que ce caractère appartient également au moins à une partie des dolmens. »

C'est ici l'occasion de parler de l'erreur très répandue, que ces blocs d'une dimension quelquefois considérable ont été transportés au lieu où ils gisent, par les druides ou les Celtes ;

et on se demande alors quels moyens ces peuples ignorants et barbares ont pu mettre en pratique, pour arriver à un résultat que notre civilisation actuelle nous permettrait a peine d'obtenir?

Il est plus que certain que les blocs de dimension colossale n'ont jamais été changés de place, si ce n'est pour les mettre en ligne, en cercle, les dresser ou les superposer sur d'autres pierres.

Les efforts inouïs qu'il a fallu combiner pour arriver à de si prodigieux résultats, suffisent et au delà pour mériter notre admiration. Laissons donc de côté l'idée que ces populations ont eu à leur disposition des moyens assez puissants pour traîner au sommet des montagnes des blocs aussi considérables que ceux que l'on y trouve.

Ces diverses observations que j'ai pris soin de noter, après renseignements puisés aux meilleures sources, m'ont paru indispensables pour trouver jusqu'à un certain point l'explication la plus logique des monuments de cet ordre que nous possédons sur notre sol.

Ils avoisinent tous la montagne, centre des observations qui composent notre travail.

Le premier dont j'ai pris le dessin est situé au pied des ruines du château de Vergy, à côté du chemin de Morey à Bourguignon qui traverse la roche. C'est la *Pierre qui vire.*

Ce bloc, qui, dans un certain sens, affecte la forme grossière d'un profil humain, a trois mètres d'élévation.

Sans nul doute, il s'est détaché de la crête du plateau jurassique qui le domine ; il a roulé sur le flanc de la montagne et s'est arrêté à la place qu'il occupe : le hasard seul a présidé à son érection, du moins cela paraît présumable.

Et cependant ce n'est pas une raison suffisante pour conclure que ce monolithe, dressé par la nature, n'a pu devenir une pierre consacrée par les peuples primitifs.

L'aspect des lieux, bien loin d'éloigner cette idée, ne fait que la confirmer. Le bloc de rocher repose sur une éminence

qui s'isole assez visiblement des parties environnantes ; il regarde l'orient et domine la vallée, ce qui lui donne un certain aspect monumental et solennel.

A peu de distance en aval, on y trouve encore ces amas de pierrailles de forme allongée ou disposés en triangle, que nous avons signalés plus haut.

Le long du versant oriental de la montagne, entre Morey et le canton du Jonchery, on découvre, au pied de l'escarpement, un grand bloc de forme allongée, ressemblant à ce qu'on désigne ordinairement sous le nom de *Pierre levée*. Ce qui attire sur lui l'attention, c'est la situation assez singulière qu'il occupe. Au centre d'une cavité dont les parois latérales sont coupées à pic, il repose là dans une position horizontale assez remarquable.

Ce bassin était autrefois rempli par des pierrailles ; elles ont été en grande partie enlevées par quelque chercheur qui, frappé de la physionomie particulière des lieux, a voulu en supputer l'origine. Mais je ne connais ni les auteurs de cette fouille, ni le résultat de leur investigation.

Sur le bord du premier promontoire de la montagne qui regarde l'est, se trouve une autre roche appelée la *Pierre qui vire* de Molay.

Ce bloc a bien aussi son originalité, et son attitude ne manque pas d'une certaine hardiesse. Le banc sur lequel il repose, isolé, se détache de la montagne par une large coupure ou tranchée d'au moins trois à quatre mètres. Cette tranchée semble avoir été taillée dans la montagne ; mais elle n'est en réalité qu'une large fissure naturelle, dans laquelle se trouve une apparence de chemin pour arriver sur le plateau.

En pratiquant une fouille dans cette tranchée, au pied du rocher où repose la pierre, on trouva un manche en corne de cerf, dans lequel était encore inséré le fragment rompu d'un outil en pierre polie. Je possède un dessin de cet objet, qui est pour nous un précieux renseignement (pl. X, fig. 5 et 6).

Les rochers qui avoisinent cet endroit sont très visiblement creusés en forme d'abris, semblables à ceux que l'on voit près de l'entrée principale du camp.

La terre qui recouvre le sommet de ces roches est sensiblement plus noire qu'ailleurs; et en examinant avec attention la physionomie des lieux, on y remarque des indices du séjour de l'homme.

Du reste, il est hors de doute que cette position a dû être occupée pour surveiller la vallée et empêcher les surprises de ce côté.

Le quatrième bloc, distant de 50 mètres environ du précédent, est situé sur un terre-plein qui se trouve au pied de l'escarpement; il ne porte aucune dénomination capable d'appeler les recherches, et cependant le sol, remué et bouleversé, témoigne que quelque amateur y a fait des fouilles.

Ce bloc ressemble à ce qu'on appelle communément table ou autel; il est à plusieurs pans, avec une surface qui autrefois a été unie. Il a trois mètres vingt centimètres environ de diamètre sur soixante centimètres de hauteur; il se termine en pointe conique à la base, et celle-ci repose sur des débris de rochers.

Frappé de sa position si parfaitement horizontale, je conjecturai que ce pouvait être un dolmen, et je voulus m'assurer s'il n'existait pas dans le sol sur lequel il se trouve quelques documents de nature à confirmer ma supposition.

Je pratiquai une fouille à la base qui regarde le nord-est; j'y reconnus que la terre, mélangée de pierrailles, avait été remuée, car elle était extrêmement noire.

Je recueillis, avec grand soin, une certaine quantité de débris d'un vase en terre rougeâtre, mince et paraissant avoir été une urne funéraire d'origine gauloise.

Quelques morceaux se trouvaient presque à la surface sous le dolmen, tandis que les autres étaient disséminés jusqu'au fond de la fouille, à 80 centimètres de profondeur : donc la sépulture avait été ou violée ou fouillée.

Ce qui confirme cette supposition, c'est que j'ai trouvé parmi les débris un fragment de poterie noire et grossière, identique à celle qui parsème le camp. J'y trouvai aussi un fragment de charbon, avec quelques ossements trop menus pour que l'on puisse établir s'ils appartiennent à l'espèce humaine ou à l'espèce animale.

Ces indices me paraissent suffisants pour donner à croire que ce bloc marquait un lieu de sépulture; néanmoins les débris de poterie, appartenant à deux époques distinctes, font présumer qu'on a dû y ensevelir à différents âges.

Les *tumulus*, ou buttes en terre, qui sont plus particulièrement des époques du bronze et du fer, existent-ils dans cette région? Malgré toutes mes recherches, je n'ai pas encore réussi à en découvrir.

S'il en existe, ils sont en pierre, et ce ne serait que dans les amas si nombreux répandus autour de la montagne qu'il y aurait chance d'en rencontrer.

Dans les coupes du bois de Bourguignon qui avoisinent le camp, notamment dans celles exploitées en 1873 et en 1874, je dois signaler, à titre de renseignement, l'existence d'une certaine quantité de monceaux de pierrailles, de forme tantôt arrondie, tantôt triangulaire, qui y sont disséminés. Il serait important de s'assurer si ce ne sont point des *tumulus*, et de voir en les ouvrant ce qu'ils pourraient contenir.

Il y a aussi, dans la coupe de 1873, une dépression de terrain d'une régularité remarquable : on dirait un ancien cirque. Le fond ou arène en est parfaitement horizontal et nettement découpé; il a 40 mètres sur 60 de profondeur. Il est pratiqué contre le versant de la colline; de sorte que les deux tiers environ du cercle sont garnis de talus, comme pour recevoir des spectateurs, tandis que le côté nord sur la pente reste ouvert. La configuration du terrain se prêtait merveilleusement à ces dispositions qui rappellent celles des théâtres de l'antiquité.

IV

CROMLECH ; HABITATIONS PALUSTRES ; ÉTABLISSEMENT SIDÉRURGIQUE ; ENCEINTE EN TERRE.

Je voudrais dire quelques mots d'un monument mégalithique que j'ai eu souvent occasion de visiter. Bien qu'il soit un peu éloigné des parages que nous décrivons, il s'y rattache néanmoins, car il est situé dans le pays des Lingons dont nous faisions autrefois partie.

Cromlech des Fourches. — Ce monument, situé au sommet d'un monticule appelé les *Fourches,* à quelques kilomètres du plateau langrois, consistait en une réunion d'environ cinquante blocs qui semblaient avoir formé autrefois deux enceintes circulaires, que l'on désigne sous le nom de cromlechs.

Une dizaine de ces blocs étaient encore debout, et personne ne pouvait mettre en doute qu'ils avaient été autrefois dressés par la main des hommes : les autres gisaient sur le sol, et un certain nombre d'entre eux étaient brisés en plusieurs pièces ; les fragments demeuraient sur place. Le plus grand de ces blocs avait 5 mètres de longueur sur 3 mètres 50 centimètres et 1 mètre d'épaisseur : il était brisé en trois morceaux et devait bien peser 25,000 kilogrammes.

La plate-forme sur laquelle ces blocs reposent a environ 90 mètres de longueur sur 40 mètres de largeur.

Le banc de rochers, qui couronnait le sommet du monti-

cule, était le dernier lambeau du terrain jurassique laissé par les eaux diluviennes qui avaient emporté et dénudé tout le terrain, à l'exception des blocs trop lourds pour être entraînés : de là l'erreur de certaines gens qui croyaient que ces blocs, étrangers au terrain sur lequel ils reposent, avaient été amenés d'ailleurs.

Ces blocs, situés dans une position si avantageuse, au voisinage d'une vieille cité, ne pouvaient échapper à l'attention des peuplades qui ont élevé les dolmens. Ces pierres ont, d'ailleurs, une analogie trop frappante avec les monuments mégalithiques, pour qu'on leur refuse une parenté quelconque avec ces derniers.

Si les fouilles, pratiquées autour de quelques-uns de ces blocs, n'ont pas donné, que je sache, un résultat important, elles ont du moins prouvé que ce lieu avait été de tout temps affecté particulièrement aux sépultures.

J'ai amassé moi-même, sur cet emplacement, beaucoup de débris de poteries gauloise et romaine, ainsi que des vestiges d'incinération humaine.

Ce monument, après avoir traversé les siècles, après avoir vu les diverses invasions des Romains et des Barbares, en avait été quitte pour quelques-uns de ses blocs culbutés et brisés. L'invasion de 1870 consomma sa ruine.

Le génie militaire devait être pour lui le génie de la destruction : il fit établir une batterie au sommet du monticule, et une grande partie des blocs furent alors mis en pièces. L'érection d'une chapelle votive sur cet emplacement acheva de balayer tous ces précieux restes, qui, cependant, eussent fait une magnifique décoration pour le square qu'on y a établi. On peut en juger par l'effet que produisent les quelques blocs échappés au massacre.

Je m'estime heureux de posséder un croquis de la disposition des blocs, ainsi que de la forme et des dimensions de plusieurs d'entre eux.

Habitations palustres. — Un indice qui me paraît devoir se rattacher à l'occupation des peuplades primitives, c'est la présence, dans une grande partie des mares d'eau de notre contrée, de bois de chêne bruts ensevelis complètement dans la vase, et tellement noircis par leur long séjour dans l'eau que le bois est devenu semblable à de l'ébène.

On en a trouvé et retiré plusieurs dans la mare voisine d'une de nos principales stations, celle de La Rochelle.

A Preigney, on en a également retiré d'une mare à côté de laquelle j'ai trouvé des silex et des débris de haches polies. On a signalé également une grande quantité de ces mares dans les villages de la Haute-Marne qui touchent à notre pays, et dans lesquelles on a aussi trouvé beaucoup de ces arbres.

On a fait bien des conjectures au sujet de ces chênes, qu'on prétend avoir été déposés là par les Romains, sans pouvoir expliquer dans quel but et pour quel usage.

Mais les découvertes faites, dans les marières de l'Italie, de pilotages sur lesquels reposent des madriers destinés à soutenir des habitations, ont éclairé singulièrement cette question.

Il y a toute probabilité que ces bois découverts dans nos marais n'ont pas eu d'autre destination; et si, lors des fouilles qui ont été faites autrefois pour les retirer, on avait eu les indications que l'on possède aujourd'hui, on aurait probablement trouvé les mêmes objets que ceux extraits des marières de l'Italie et des lacs suisses.

Etablissement sidérurgique. — Il existe sur le territoire de Melin, aux abords de la grande route et à l'angle d'un petit bois appelé la *Rochotte*, une dépression profonde, en forme d'entonnoir, où s'engouffrent les eaux du ruisseau qui arrose le vallon voisin. Dans la partie du coteau qui regarde le midi, contre le bois que je viens d'indiquer, le terrain est jonché d'une grande quantité, non pas de scories, mais de fonte de

fer qui a été très certainement fondue sur place, car les morceaux portent tous sur un côté l'empreinte du sol sur lequel ils ont ruisselé.

Nous avons pensé que ces débris de fer fondu pourraient bien provenir d'un fourneau des temps préhistoriques, analogues à ceux découverts en Suisse et décrits par MM. Morlot et Quiquerez.

Il y a une analogie frappante entre la disposition de ce lieu et celle des endroits choisis pour l'établissement des fonderies primitives.

« Le long d'une pente exposée au vent, dit M. Morlot, on creusait un trou, on en garnissait le fond d'un amas de bois sur lequel on étendait une couche de minerai. On recouvrait la couche de minerai d'un second amas de bois ; puis, profitant d'un vent un peu plus fort qui faisait office de soufflet absent, on allumait le bûcher par sa base. Le bois se transformait en charbon par la combustion, et ce charbon, sous l'influence de la chaleur, réduisait l'oxyde de fer à l'état métallique. La combustion une fois terminée, on trouvait dans les cendres quelques parcelles de fer réduit. On arrivait à obtenir des probuits plus considérables en augmentant la capacité de l'appareil et en entourant le fossé primitif de pierres, de manière à former une cuve circulaire. »

C'est sans doute ce qui a dû avoir lieu ici ; car on voit, immédiatement au-dessus des débris de minerai foudu, certains amas de pierres, dont plusieurs sont rougies au feu.

Dans tous les cas, il résulte très certainement de l'examen de ces vestiges qu'ils ont été fondus par un feu violent et d'une grande intensité, car ils se sont écoulés sur le sol en se divisant à l'infini et au moment où ils étaient dans une liquéfaction complète, ce qui a dû avoir lieu en perçant brusquement la base du fourneau où la matière était en fusion.

Dans cet entonnoir, contre un coteau exposé au vent du midi, les conditions étaient propices pour le tirage du fourneau. La proximité d'une forêt considérable pouvait fournir

amplement la provision de combustible. Le gisement, à quelques centaines de mètres, de minerai de fer en grains, provenant des dépôts diluviens répandus sur le territoire de Lavigney, près de Fourrée; l'argile réfractaire dont le territoire de Melin possède une notable étendue, tout concourait à faire de cet emplacement un endroit pour un établissement sidérurgique.

Enceinte en terre. — Sur le versant méridional du bois de *la Salle* (anciennement *Bois des Ayes*), en un endroit que l'on appelle *Ville-de-Gray*, on trouve un ravin, large de 10 à 15 mètres et de 5 mètres de profondeur, en arrière duquel existe une enceinte circulaire formée par un large fossé creusé autour et dont les terres relevées à l'intérieur augmentaient la profondeur.

Le diamètre de cette enceinte est d'environ 53 mètres de l'est à l'ouest, et de 52 mètres du nord au sud. Le fossé qui l'entoure a 10 mètres 50 centimètres de largeur et 1 mètre 40 de profondeur.

Dans la partie qui regarde le sud, s'étend une esplanade en terrasse de 50 à 60 mètres de longueur, qui forme chevron avec le ravin en convergeant avec lui.

A l'origine du ravin, qui est peu profond, on a pratiqué en avant une levée de terre ou tertre de 5 mètres de large sur environ 30 mètres de longueur.

L'ensemble de ce travail était probablement adossé à la forêt; mais celle-ci a fini par l'envelopper complètement. Il est dominé par le sommet de la colline sur le versant de laquelle il est établi.

Le sol intérieur de l'enceinte suit la déclivité assez prononcée qui existe; mais on a cherché, par plusieurs ressauts ou étages, à corriger la pente.

On se demandera quelle est l'origine de ce travail et quelle pouvait en être la destination? La tradition est muette à cet égard. C'est en vain que j'ai interrogé le sol à divers endroits.

Partout il est vierge, et nulle part je n'ai trouvé d'humus, ni aucun vestige du séjour prolongé de la race humaine.

Ce n'est donc qu'en examinant les dispositions de l'ensemble que l'on peut établir quelques comparaisons avec des ouvrages du même genre. MM. Squier et Davis, archéologues anglais, auteurs de plusieurs mémoires sur les fortifications, enceintes, temples, tertres, etc., de l'Amérique du Nord, se basent sur les raisons suivantes pour affirmer que ces travaux n'avaient pas été entrepris dans un but défensif : leur petite étendue, le fait que le fossé est à l'intérieur du remblai, leur situation enfin, car ils sont souvent commandés par des hauteurs voisines.

Ces trois caractères sont précisément ceux qui distinguent notre enceinte.

V

CAMPS DE NOROY-LES-JUSSEY, DE CHARRIEZ, DE CITA, DE MONTARLOT.

Pour compléter ce travail, je crois devoir dire quelques mots des camps retranchés les plus rapprochés de notre contrée, ouvrages auxquels nous attribuons une commune origine, car ils sont analogues comme emplacement, comme système de construction, et les mêmes objets s'y trouvent épars sur le sol ou enfouis dans l'intérieur de leurs enceintes.

J'ai visité le camp de Noroy-les-Jussey, très avantageusement placé sur le bord d'un promontoire jurassique dont la partie nord-ouest, d'une grande élévation, est coupée à pic et très escarpée.

J'ai retrouvé, exactement comme à Bourguignon, cette disposition en amoncellement des pierres de l'enceinte, la même irrégularité des contours, ceux-ci décrivant tantôt une courbe, tantôt un angle sur le pourtour. J'ai retrouvé jusqu'à ces entassements allongés de pierrailles descendant en rayons le long de la pente, à partir du rempart.

Dans la partie non escarpée qui s'incline vers le village par une pente douce, on a suppléé à la défense naturelle par un certain nombre de murailles établies de distance en distance et décrivant des courbes parallèles ; entre celles-ci sont de grandes allées. D'autres murailles vont dans des directions contraires, et le tout forme un ensemble très irrégulier.

En pénétrant dans l'intérieur du camp, qui se réduit à une

enceinte très restreinte (2 hectares et demi), j'ai recueilli en divers endroits des silex taillés, des pointes de flèche, des débris de haches polies et des poteries grossières, exactement semblables pour l'aspect et la pâte à celles du camp de Bourguignon. On m'a montré l'endroit où, en démolissant une partie d'un de ces murs d'enceinte, dont quelques-uns sont considérables, on avait trouvé les ossements d'un squelette humain avec quelques armes. J'ai trouvé, près de cette place, les débris d'un moulin à bras.

Le long d'un des murs, j'ai remarqué, disposés à la suite les uns des autres, des apparences d'emplacements circulaires, comme le seraient ceux d'habitations gauloises.

Il y a en outre, près du village, des amoncellements arrondis de pierrailles qui ressemblent à des *tumulus*.

Sur le bord le plus escarpé, on voit, le long du mur d'enceinte, des cendres, des charbons et des pierres brûlées. C'était là sans doute qu'on allumait les feux des signaux pour correspondre avec notre camp de Bourguignon et avec ceux du voisinage.

Le camp de Charriez, près de Vesoul, est dans les mêmes conditions. Assis au sommet d'un plateau élevé, entouré d'une enceinte très irrégulière de pierres brutes, il est défendu, au nord, à l'est et à l'ouest, par des pentes escarpées. Dans la partie où il fait corps avec la montagne, on a entassé une énorme quantité de pierres et de terre sur une longueur d'au moins 250 mètres. Son étendue, qui diffère peu de celui de Bourguignon, est de 20 hectares.

Bien qu'on lui ait attribué une origine romaine, je le considère, lui aussi, comme un refuge ou *oppidum* des Gaulois. Sa physionomie m'avait fait conclure en ce sens : aussi, quand on m'a présenté, au cabinet de la commission d'archéologie de la Haute-Saône, une pointe de flèche en silex et des poteries qui en provenaient, ai-je vu avec un certain plaisir se confirmer mes prévisions.

Cette magnifique pointe de flèche, trouvée à trois ou quatre

mètres de profondeur dans l'*agger* ou mur d'enceinte, a six centimètres de long sur deux centimètres de large près des ailerons qui sont un peu saillants; elle présente de chaque côté une arête tranchante avec des retailles parfaitement exécutées. C'est un des beaux types du genre robenhausien.

Il y avait, en outre, un débris de hache polie et des fragments de poteries grossières parsemées de grains de feldspath calcaire, absolument semblables aux poteries de Bourguignon ; puis quelques fragments d'os, parmi lesquels était une dent de bœuf.

On y a trouvé, depuis, des pointes de flèche de diverses formes, semblables à celles provenant de mes stations de la montagne, quelques haches polies et des poteries.

Le plateau de Cita, près de Vesoul, présente le même aspect. On devine, rien qu'à le voir, que là encore est une de nos stations rappelant la cité de Limes.

C'est une enceinte formée d'une jetée de pierres amoncelées, de six à sept mètres d'élévation, sur près de 300 mètres de diamètre : on y trouve épars des silex taillés et des poteries.

Le camp de Montarlot-lez-Champlitte, d'après la description qui en a été faite, serait encore de la même catégorie. C'est aussi une enceinte en pierrailles, de plus de 300 mètres de longueur sur quatre mètres d'élévation et neuf mètres de largeur à la base. Comme cette enceinte est couverte par un bois, il ne serait possible d'y découvrir quelque chose qu'en fouillant le sol.

Je pourrais signaler encore bien d'autres ouvrages analogues, car ils sont nombreux dans notre pays. Il me suffira, pour cette fois, d'avoir planté quelques jalons, et je m'estimerais heureux d'avoir contribué quelque peu à soulever cet immense *velum* romain qui enveloppe partout de ses replis les monuments de la nationalité gauloise.

CONCLUSION.

L'inventaire que nous venons de dresser des documents réunis par nos soins, à grande peine, présente, ce nous semble, une base d'observations assez solide pour qu'il soit possible, en nous aidant encore de la physionomie des lieux, de tracer à grands traits une ébauche de ce qu'était, comme civilisation et comme mœurs, la peuplade qui, aux diverses époques de la pierre, du bronze et du fer, occupait la montagne de Morey et le retranchement de Bourguignon.

En examinant les objets qui paraissent se rapporter aux premiers temps de l'occupation, nous pouvons nous représenter l'homme de cette époque, presque à l'état sauvage, occupé continuellement de guerre et de chasse, tuant, à l'aide de flèches de silex, les animaux dont il mange la chair rôtie, dont les dépouilles couvrent son corps, après qu'il les a préparées et assouplies au moyen de grattoirs et racloirs en silex.

Il a pour armes la javeline, le casse-tête ou hache de guerre, le tout en silex taillé.

Il se sert, pour assujettir ses armes et ses vêtements, de lanières de peau qu'il découpe très facilement avec les couteaux en silex; ces couteaux lui servent également à dépouiller les animaux, à détacher la chair des os qui portent si souvent l'empreinte de ces outils.

S'abritant sous les rochers, dans des anfractuosités qu'il

approfondit en les creusant, en se construisant des huttes de branchages recouvertes de terre, il habite sur les hauteurs pour découvrir au loin ce qui se passe dans les plaines du voisinage.

Il utilise ses loisirs en taillant sur place ces outils de silex que nous retrouvons aujourd'hui et dont le travail fait notre admiration.

Plus tard, il perfectionne ses armes en les polissant sur du grès; il a ainsi l'avantage d'achever plus facilement son travail, sans risque de briser aucun objet. Dès lors, il a des haches en pierre dure emmanchées dans un bois de cerf : elles lui servent à couper des arbres, tout en s'aidant du feu pour carboniser préalablement les parties qu'il veut attaquer.

C'est à cette époque qu'il commence à domestiquer quelques espèces d'animaux. Son genre de vie se modifie complètement : possesseur de troupeaux, il veut les mettre à l'abri des incursions des tribus ennemies et de l'attaque des bêtes fauves. Alors il cherche les plateaux isolés, les lieux que la nature a déjà rendus inaccessibles et qu'il s'efforce de rendre plus inabordables encore. Autour de ces refuges, il entasse les pierres qu'il trouve éparses sur le sol et dont il forme des obstacles. C'est là qu'il se retire pendant la nuit avec ses troupeaux, menant paître ceux-ci pendant le jour dans les vallons du voisinage.

Sa poterie, toute brute à son origine, reste la même pendant des siècles. Nous la voyons devenir un peu plus mince, plus dure, plus résistante; mais elle est toujours fort mal cuite. Certains morceaux, au lieu de porter l'empreinte des doigts, sont un peu lissés à l'aide d'ébauchoirs en chailles polies. Les échantillons ornés sont rares et les dessins en sont très simples : quelques raies, quelques chevrons, quelques boutons en saillie. Un fragment percé de trous nous révèle que notre tribu connaissait la transformation du laitage.

Les ossements abondants du bœuf et de la vache indiquent que cette espèce dominait dans les troupeaux; la chèvre et le

mouton, ainsi qu'une espèce mixte qui tient du cochon et du sanglier, ont laissé de nombreux vestiges.

Les os du cheval sont rares : quelques-uns portent des entailles qui indiquent qu'on le mangeait aussi.

Le chien était peu commun : la rareté de ses débris le prouve, comme aussi l'existence d'une grande quantité de petits os que cet animal n'aurait pas laissé subsister.

Parmi les animaux sauvages que l'on chassait dans les forêts, il ne faut pas oublier l'ours brun, puis le cerf dont les débris sont nombreux, et enfin le sanglier.

Les pierres à broyer le grain témoignent que notre peuplade connaissait les graines alimentaires; elle en confectionnait des bouillies et des galettes que l'on cuisait entre des laves.

Les nombreux pesons en terre cuite sont une preuve que l'art du tissage des étoffes n'était pas inconnu dans notre station.

La parure est attestée par les grains de collier et les amulettes en coquillages fossiles, remplacés plus tard par les bracelets, les anneaux et les fibules en bronze (1).

Quelques scories trouvées dans les fouilles, et surtout la fonderie primitive découverte à Melin, indiquent que le traitement du minerai de fer remonte chez nous à une haute antiquité.

L'absence complète des monnaies, dans l'enceinte de Bourguignon, est une preuve certaine que l'occupation de ce poste est antérieure aux temps historiques,

Les bois de chêne, découverts dans nos marais, font présumer qu'il existait là des habitations palustres, semblables à celles trouvées en Toscane et d'où l'on a extrait les mêmes restes que dans notre refuge.

---

(1) L'extrême rareté des objets de ce dernier métal, dont la fouille de 1862 n'a produit que quelques spécimens, et dont je n'ai trouvé qu'un vestige, accuse chez notre tribu un état peu florissant, et par conséquent des rapports peu fréquents avec le dehors.

L'identité de nos ustensiles avec ceux recueillis dans les habitations sur pilotis des lacs de la Suisse, ne permet pas de mettre en doute le rapport intime qui a dû exister entre ces stations et les nôtres; les débris d'animaux sont d'ailleurs les mêmes de part et d'autre.

Il est donc à peu près hors de doute que la même race d'hommes habitait, à la même époque, les villages lacustres et les stations que nous venons d'étudier.

Nous ajouterons en terminant que nos investigations, poursuivies sans relâche, donnent lieu d'espérer que, tôt ou tard, nous arriverons à découvrir le lieu de sépulture de cette peuplade, ce qui nous permettrait de compléter la présente Etude.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Pl. I.... Carte des lieux, dressée sur celle de l'Etat-major et figurant la montagne de Morey, le retranchement de Bourguignon, celui de Noroy et les stations à silex disséminées sur les hauteurs.

Pl. II... Silex taillés de la station de La Rochelle.

Pl. III.. Nos 1, 2, 3, 4 et 11 : silex taillés du camp de Bourguignon ; — 5 et 6 : id. de la station de Laquarte ; — 7, 8, 9 et 10 : id. de la station sous le camp ; — 12 : id. de la station de La Rochelle ; — 13 : id. de Bourguignon.

Pl. IV... N° 1 : silex de la station de la Pierre-Percée ; — n° 2 : id. de Morey ; — n° 3 : id. de Malvillers ; — n° 4 : id. de La Rochelle ; — nos 5 et 7 : id. de Cintrey ; — n° 6 : id. de sous le camp.

Pl. V... N° 1 : silex de Cintrey ; — nos 2 et 3 : id. de Charmes ; — nos 4, 5, 6, 7 et 8 : id. de Cintrey.

Pl. VI... Silex de la première station de la montagne (Roche de Morey).

Pl. VII.. Silex de la deuxième station de la montagne (Roche de Morey).

Pl. VIII. N° 1 : hache polie de Morey ; — n° 2 : percuteur en pierre polie provenant du sommet de la montagne ; — n° 3 : hache polie, type en coin, de Malvillers ; — nos 4 et 5 : id., taillant oblique, de Pierre-Percée ; — n° 6 : id., de la première station de la montagne (Roche de Morey) ; — n° 7 : oursin fossile ayant servi d'amulette, percé d'un trou dont les deux orifices sont inégaux ; — n° 8 :

grain de collier, en cornaline, à facettes irrégulières grossièrement polies sur du grès; — n° 9 : peson en terre cuite.

Pl. IX... N°s 1 et 2 : silex taillés trouvés à Chauvirey, avec la hache n° 7, qui est du type de Saint-Acheul; — n° 3 : tête de lance de la station de La Rochelle; — n° 4 : grand couteau en silex, taillé sur une face et plat sur l'autre (Pierre-Percée); — n° 5 : hache en silex taillé, trouvée au sommet d'une colline, à l'est de Preigney; — n° 6 : hache en silex taillé, trouvée à la fontaine du *Jonchery*, sur Molay.

Pl. X... N° 1 : hache en pierre polie verdâtre, trouvée à Montesson; — n° 2 : réduction de la même, vue de côté; — n° 3 : outil en pierre dure polie, trouvé aux environs de Bourguignon; — n° 4 : poids en grès, avec rainures horizontales et verticales pour fixer le lien de suspension, la partie inférieure paraissant avoir été cassée dans le but d'alléger le poids (intérieur du camp de Bourguignon); — n°s 5 et 6 : manche en bois de cerf, dans lequel se trouve encore engagé un outil cassé net à sa sortie du manche (*Pierre qui vire* de Molay).

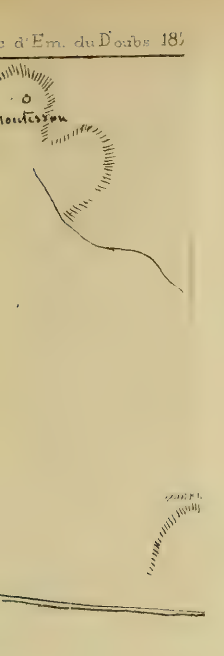
Pl. XI... N° 1 : morceau réduit d'un vase grossier, avec saillies percées d'ouvertures horizontales pour passer un cordon; — n°s 2 et 3 : poterie grossière, avec encoches faites à l'aide de lames de silex; — n°s 4, 5, 6, 7, 8 et 9 : débris de poterie grossière, mais ornementée par des dessins qui sont ici plus accentués que dans les originaux; — n° 10 : débris de poterie grossière, avec ornementation paraissant avoir été placée horizontalement sur le vase; — n° 11 : flanc de vase portant un bouton, poterie moins grossière que les précédentes; — n° 12 : bord de vase avec cordon de renfort, spécimen unique de cette sorte; — n°s 13, 14 et 15 : fragments de poterie noire, relativement mince et compacte, lissée à l'aide de l'ébauchoir; — n° 16 : bord de vase portant des rayures faites, à l'aide d'une lame, après la cuisson; — n°s 17, 18 et 19 : débris de vases ornementés dans le genre des poteries antéhistoriques.

Pl. XII.. N° 1 : silex taillé du camp de Charriez, trouvé dans les

amas de pierrailles qui forment l'enceinte du camp, à trois ou quatre mètres de profondeur, avec un débris de pierre polie, une dent de bœuf et des fragments de poterie grossière ; — n° 2 : pointe de flèche provenant, ainsi que plusieurs autres, du même gisement ; — n°s 3 et 4 : silex taillé et pointe de flèche trouvés, avec des poteries grossières, dans l'enceinte du camp de Noroy-lez-Jussey ; — n°s 5 et 6 : silex taillés de la Haute-Marne ; — n° 7 : calcaneum d'ours fossile des cavernes d'Echenoz ; — n° 8 : calcaneum d'ours du camp de Bourguignon. En comparant ces deux pièces, on se rendra compte de ce fait, signalé par Cuvier, que l'apophyse latérale est plus large dans l'ours brun que dans l'ours fossile.

TABLE.





Légende

Stations à Silex

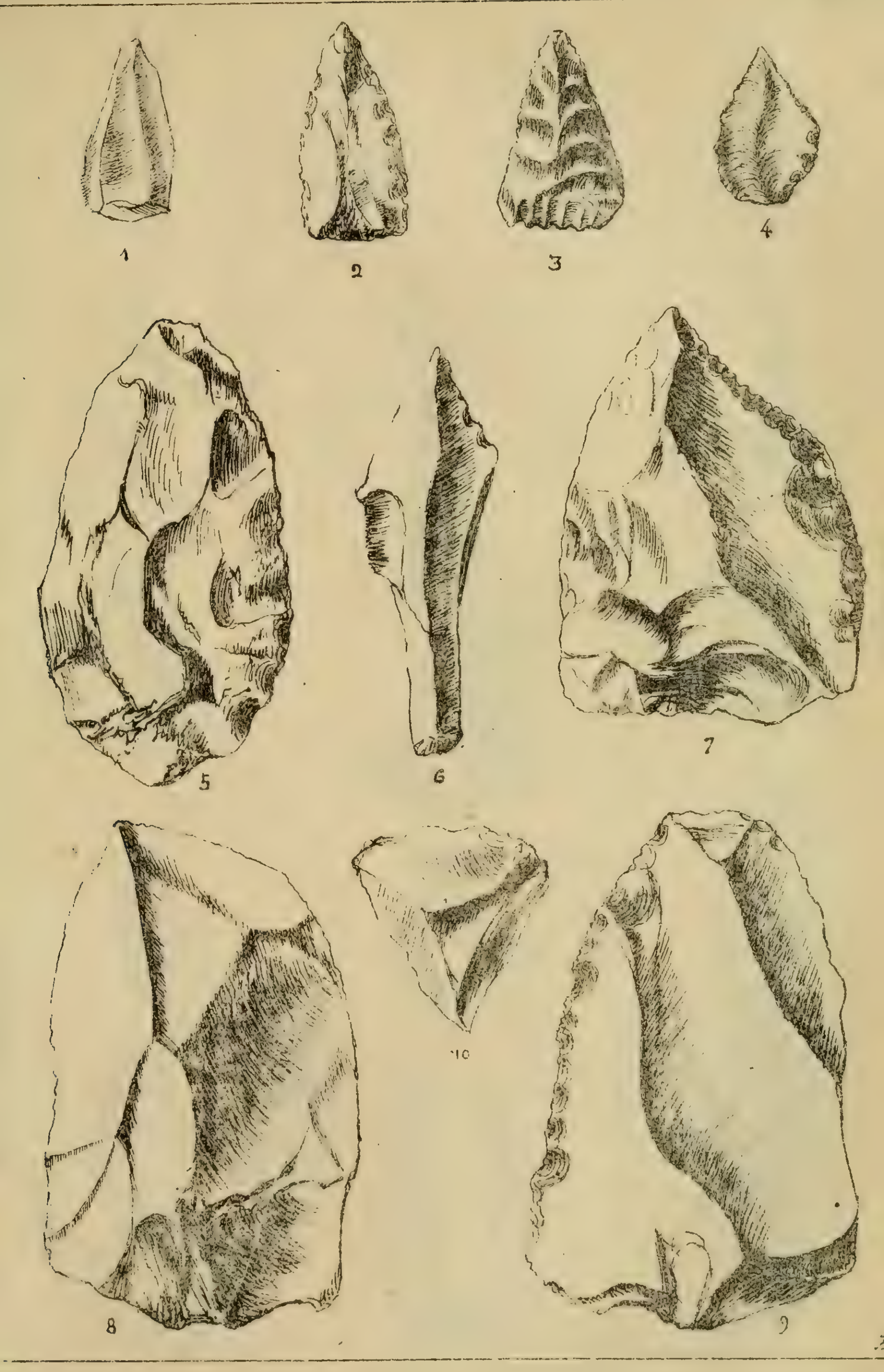
. Fonderie Primitive

mégalithes

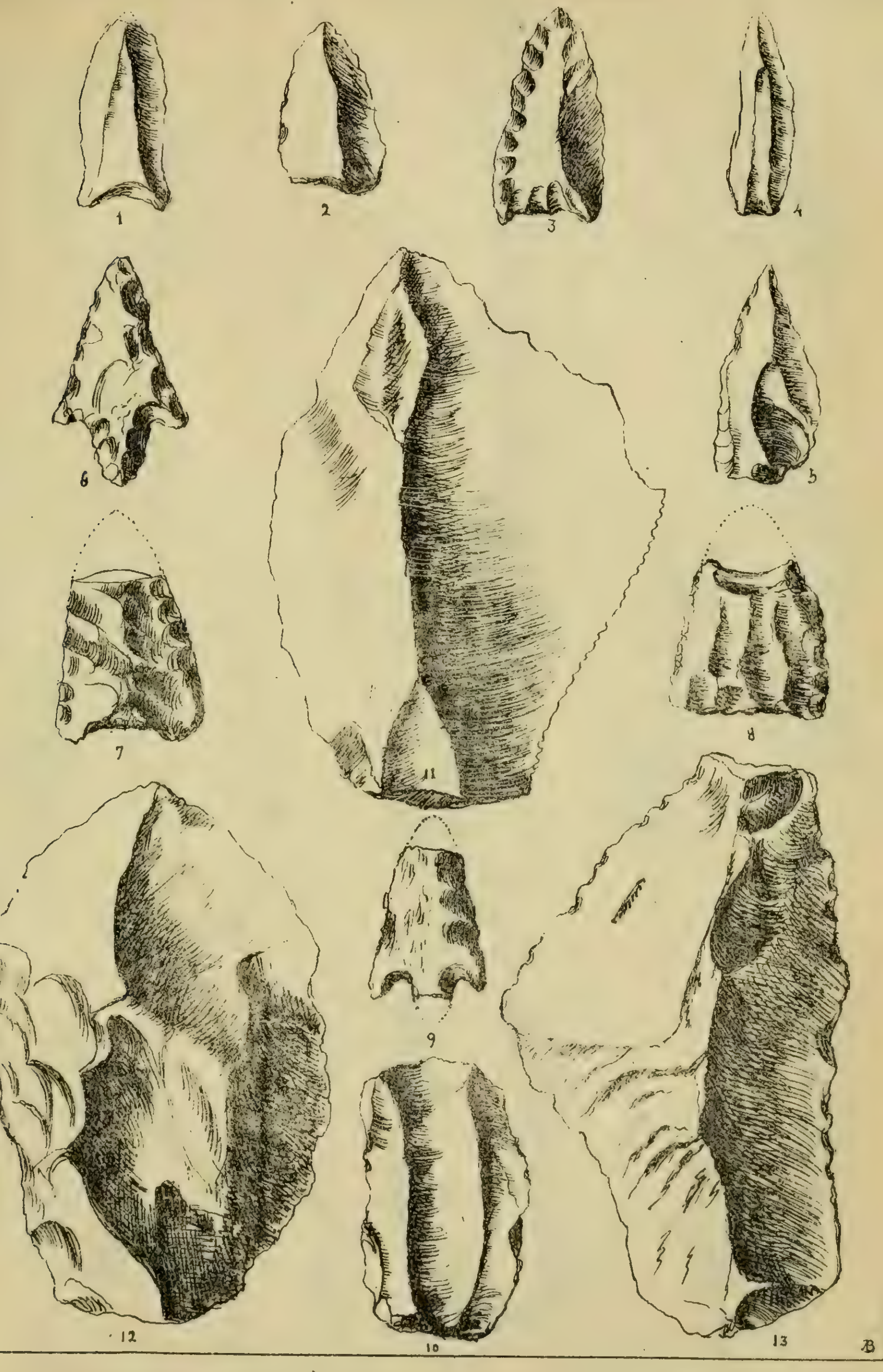


La montagne de Morey et ses environs

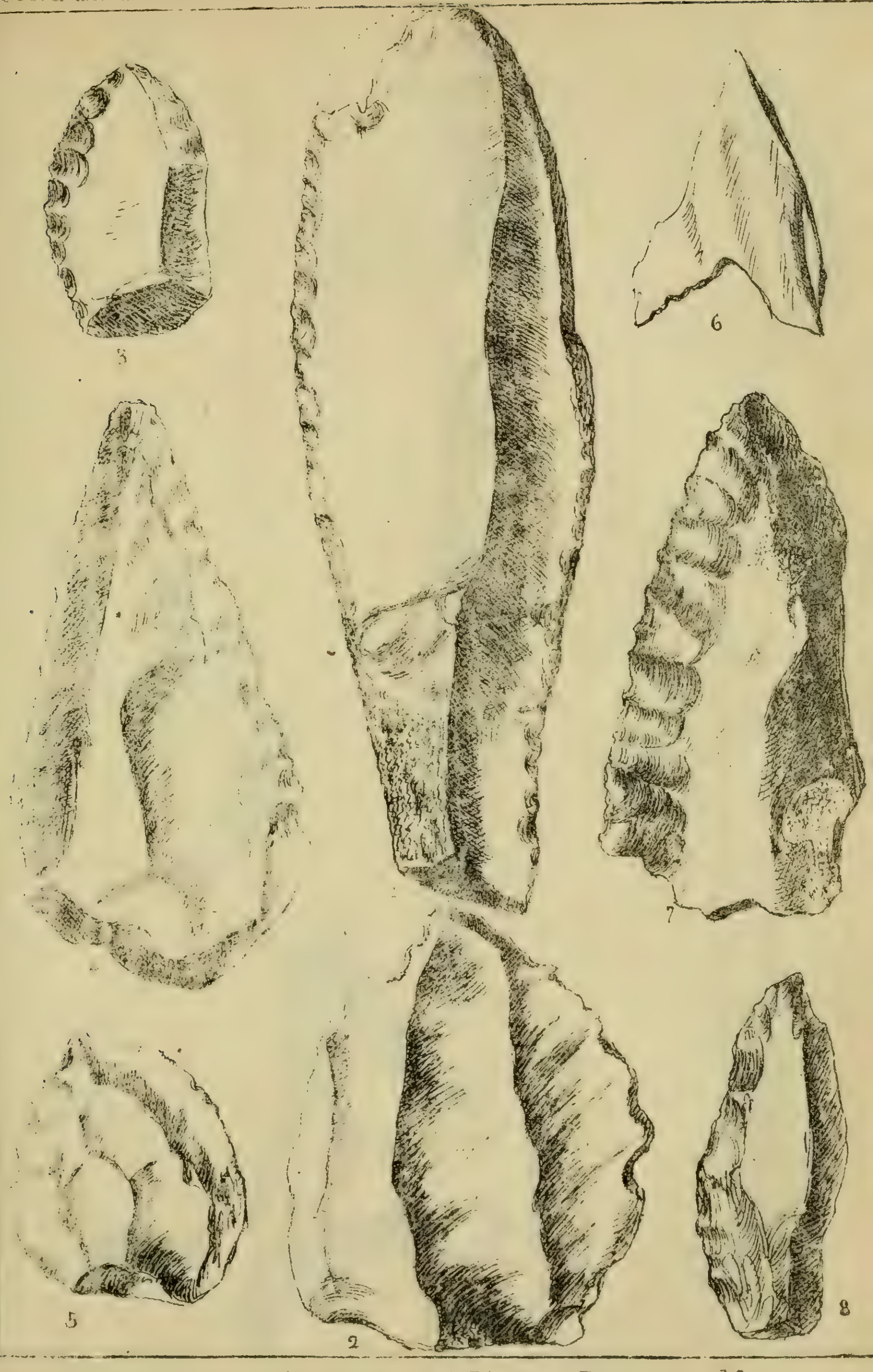
d'après la carte de l'État-Major



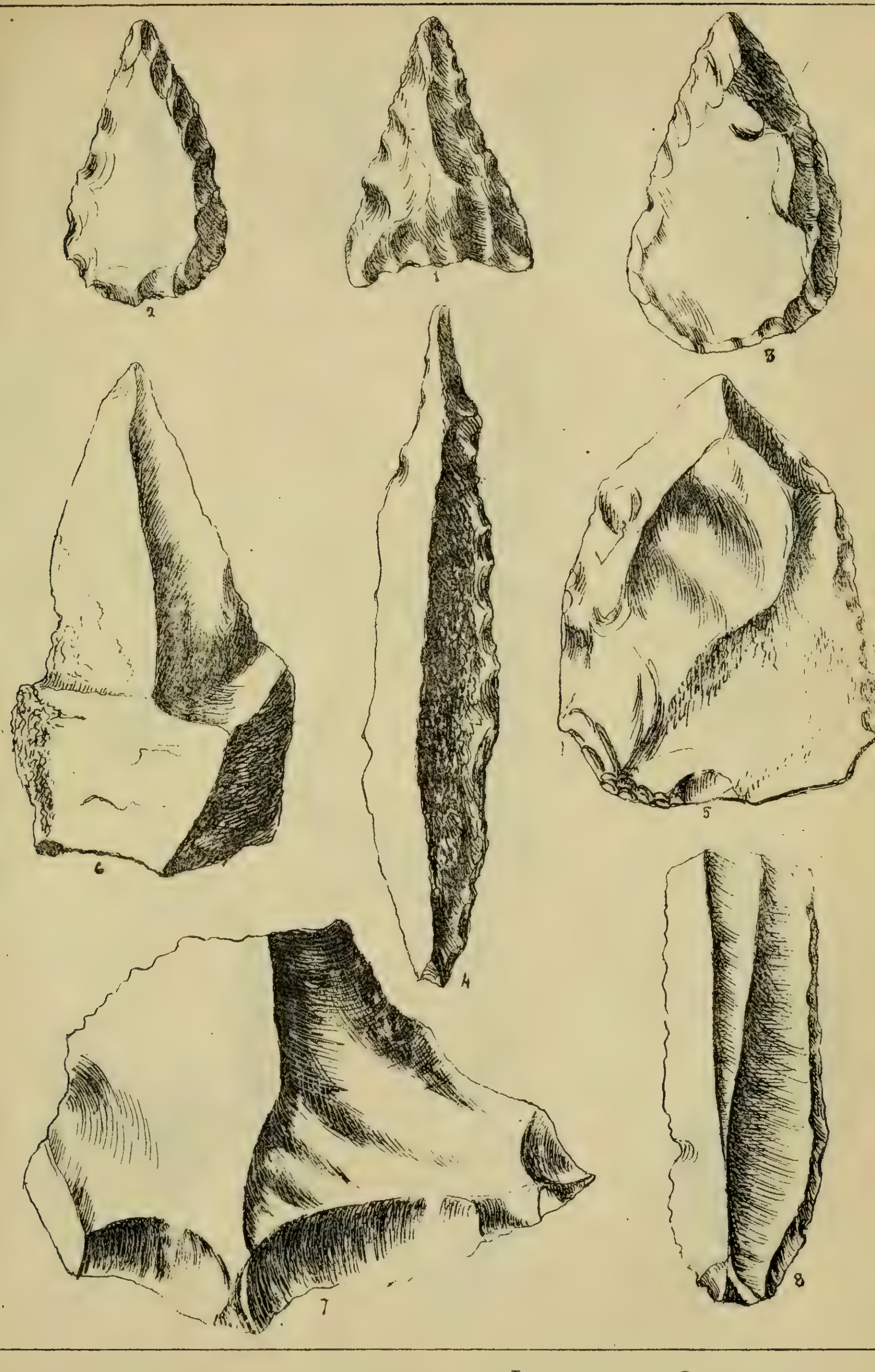
Silex taillés de la Station de la Rochelle, (Hte Saône).



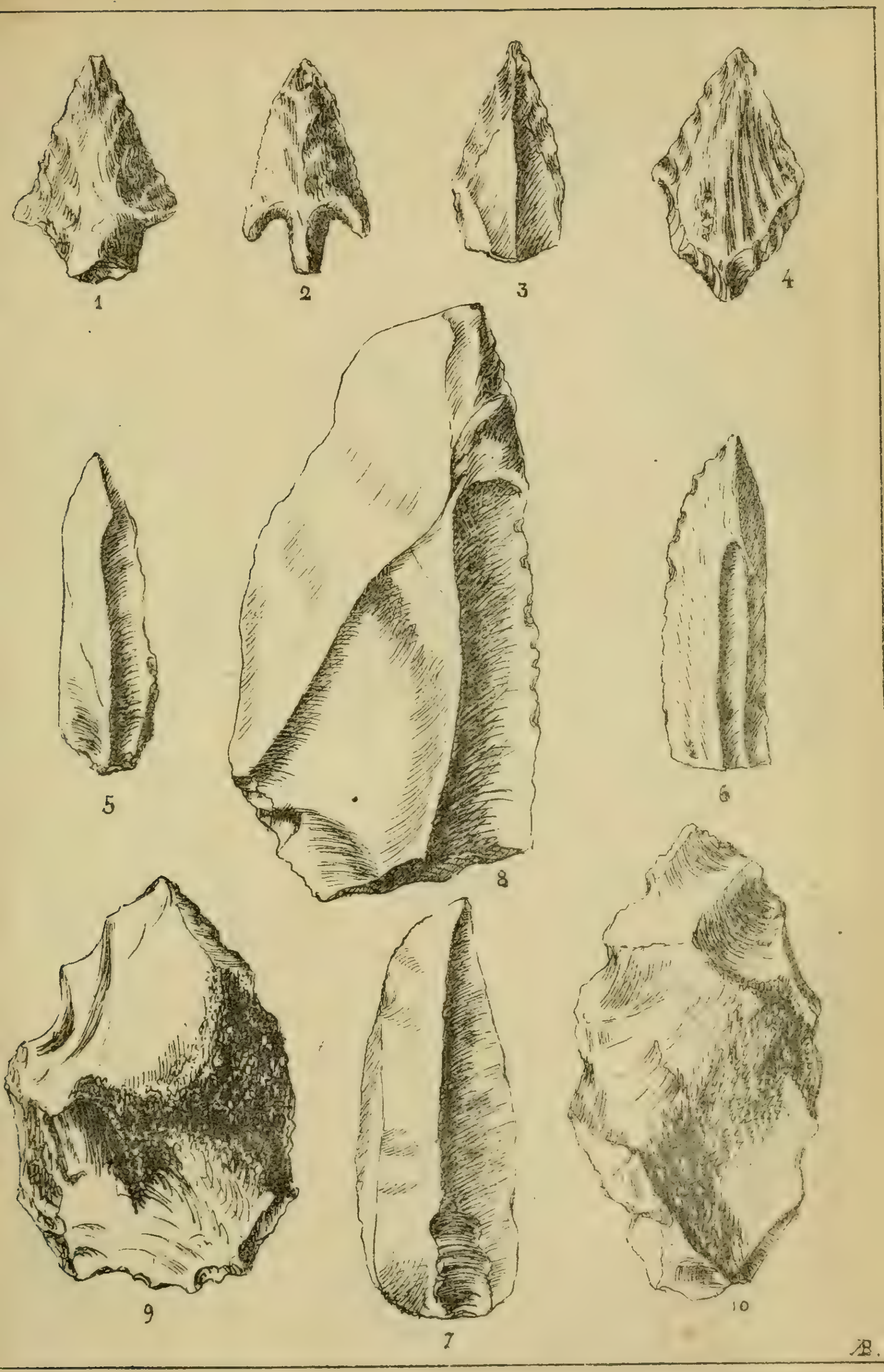
Silex taillés du camp de Bourguignon et des Stations de Laquarte et Larochelle. (Hte Saône)



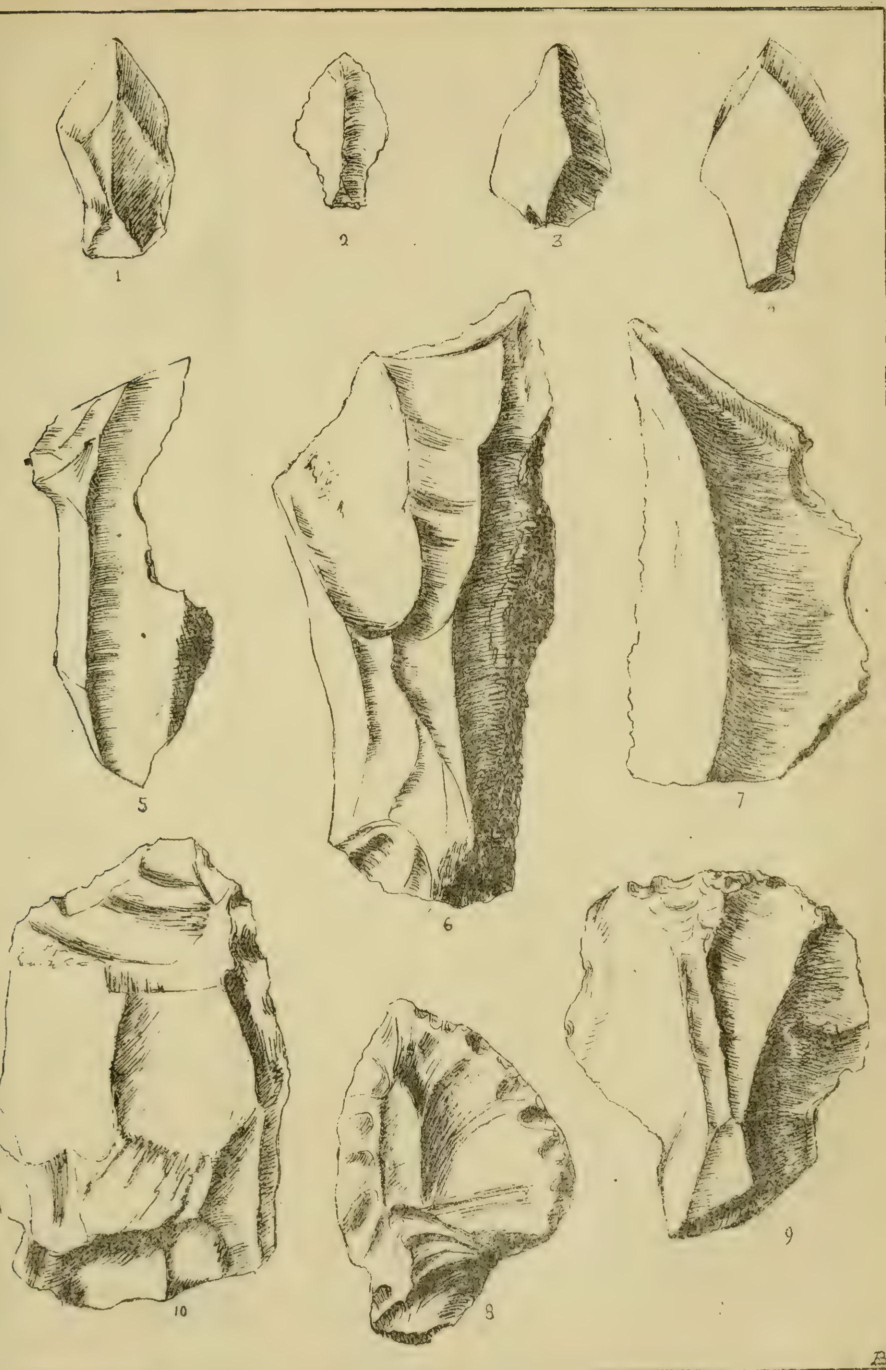
Silex taillés des Stations de Pierre Percée, Morey, Malvillers, la Rochelle, Cintrey, etc (Hte Saône)



Silex taillés des Stations de Laquarte, Charmes et Cintrey (Hte Saône).



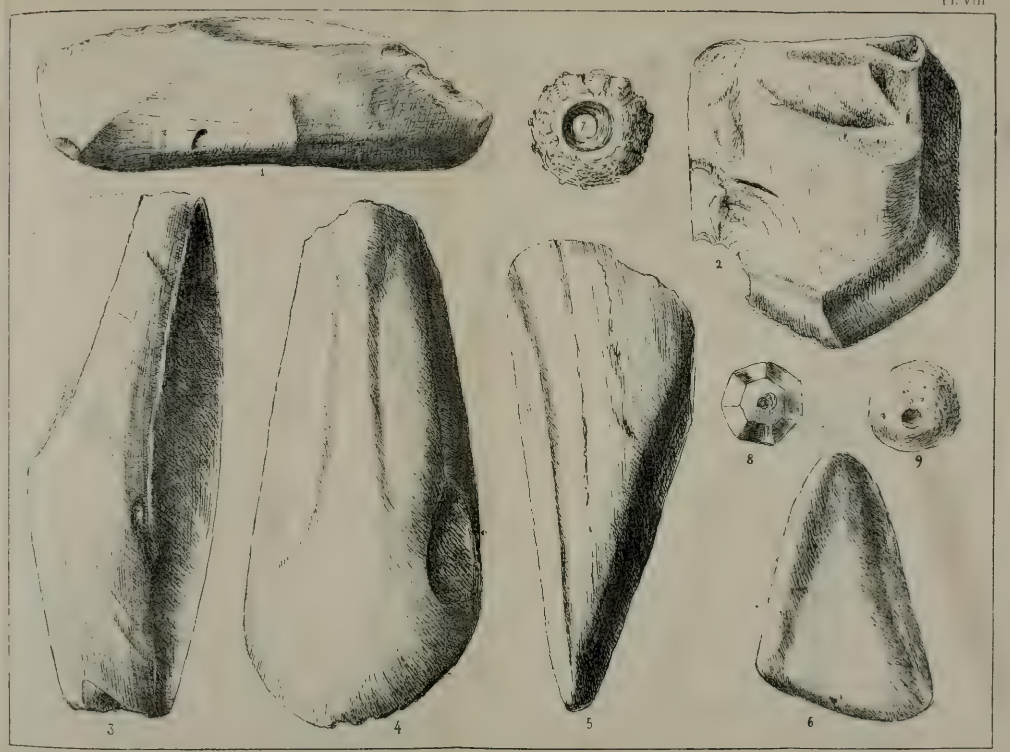
Silex taillés de la 1ère station de la montagne de Morey (Hte Saône).



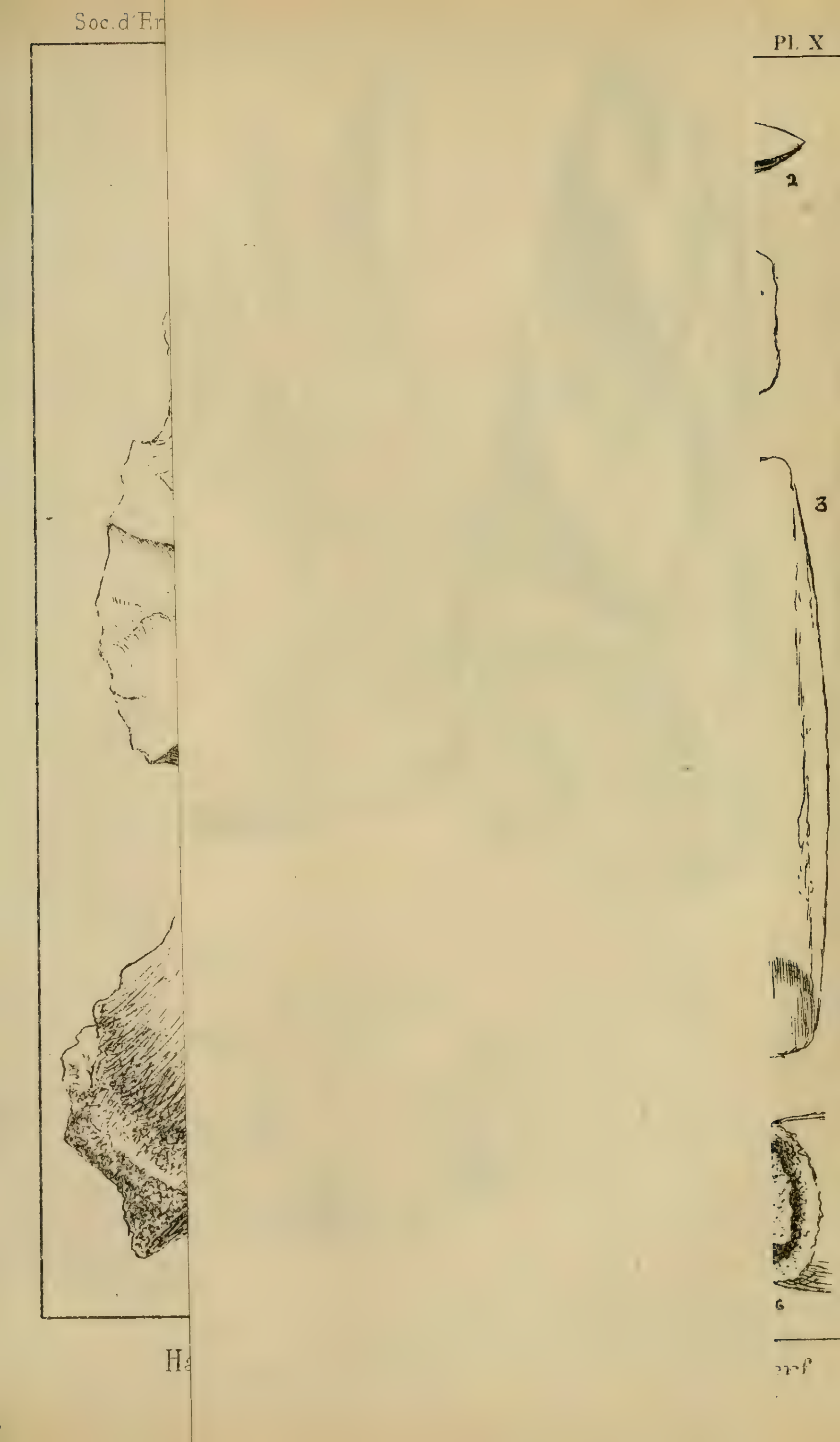
Silex taillés de la 2e station de la montagne de Morey (Hte Saône).

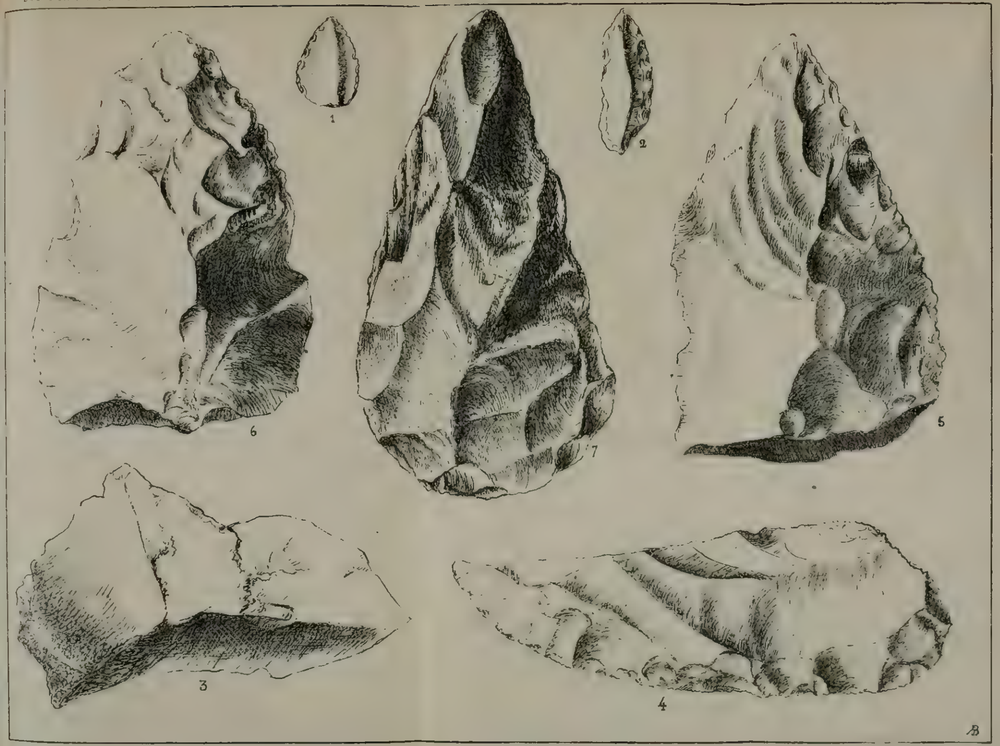


Ha

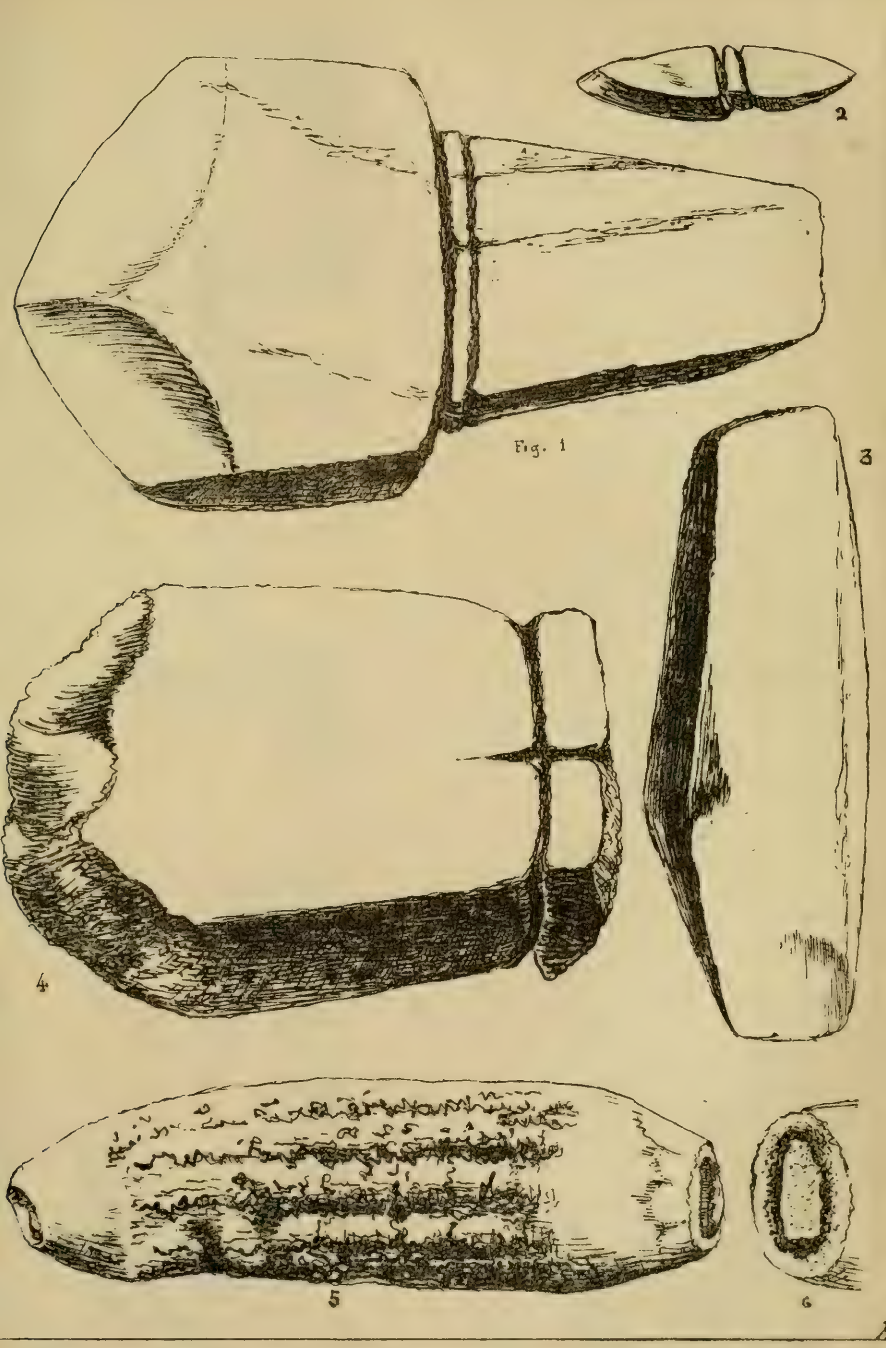


Haches polies, percuteur, amulette et grains de collier, de la montagne de Morey, de Malvillers et de Cintrey (Hte Saône).

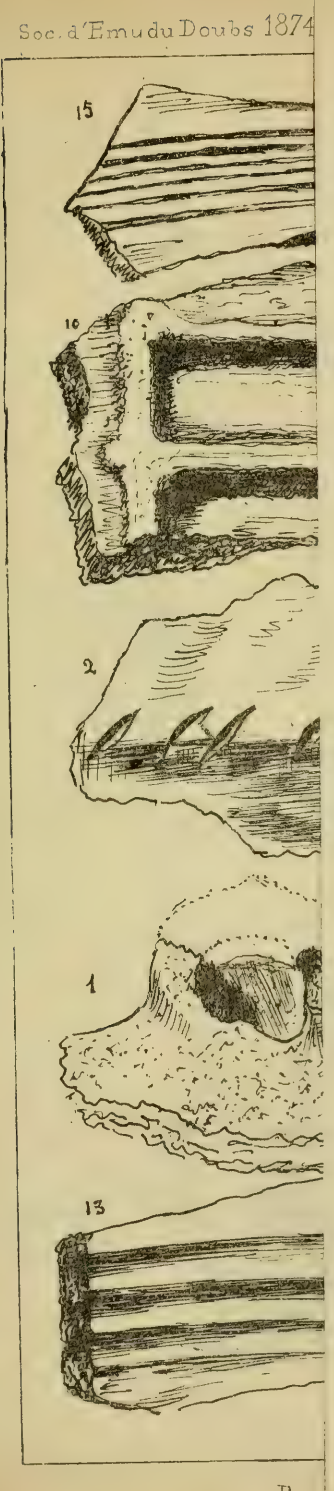

Soc. d'En
Pl. X
2
3
6
Ha



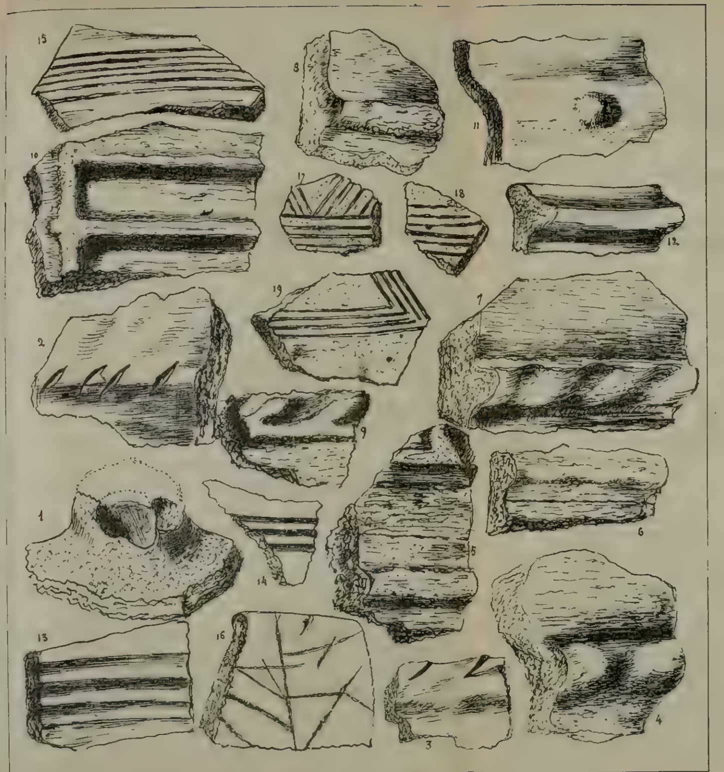
Haches, tête de lance et couteau, en silex taillé, des stations de la Rochelle, Preigney et Molay (H.te S.)



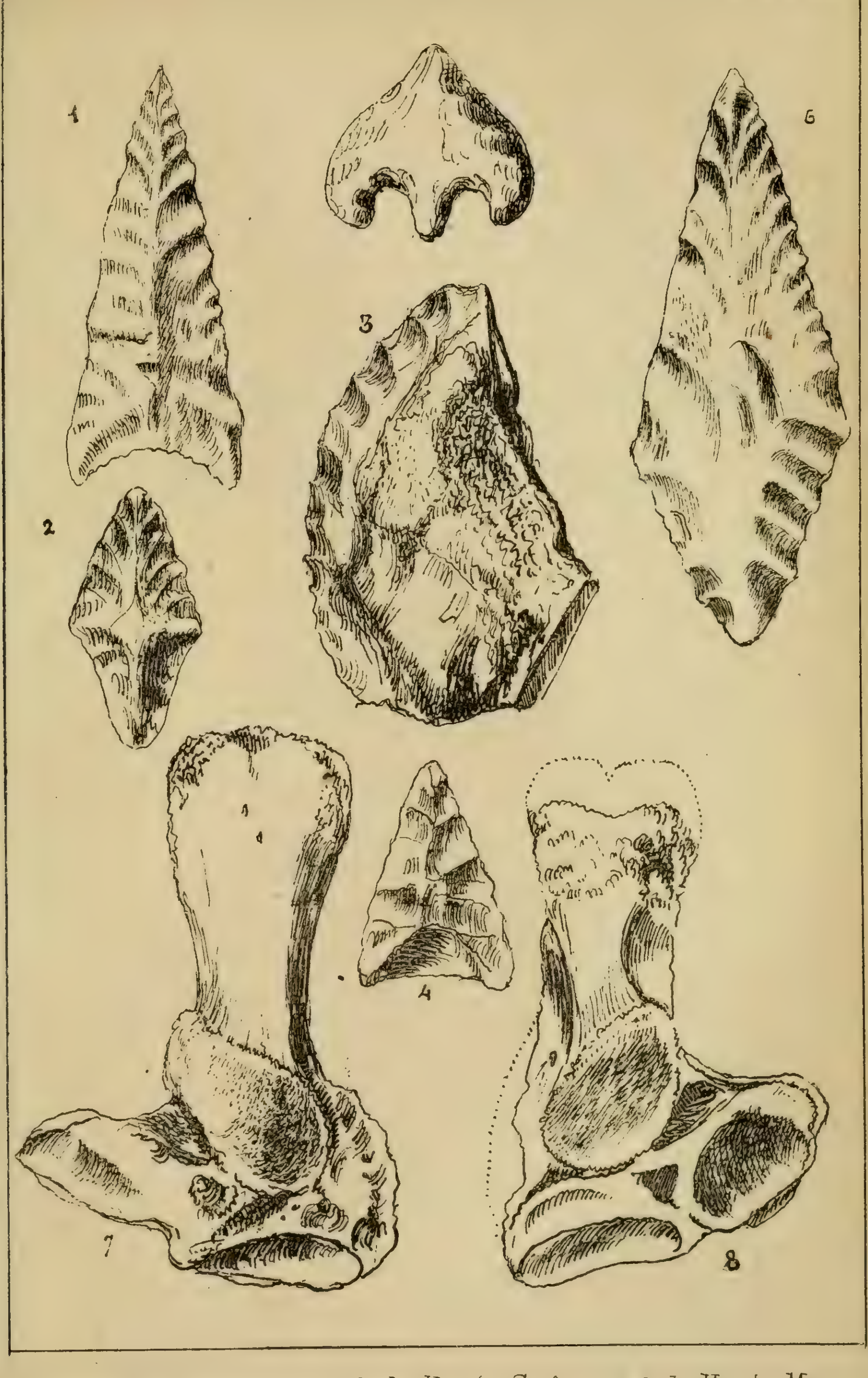
Hache polie. Outils, Poids, Emmanchure en corne de cerf
du camp de Bourguignon et de Molay (Hte Saône).



Fra



Fragments de vases provenant des stations à silex de la Haute-Saône.



Silex taillés provenant de la Haute-Saône et de la Haute-Marne.
Calcaneum d'ours fossile d'Echenoz et de Bourguignon.

DE

L'INVASION DE L'ALLEMAGNE

DANS LES PROVINCES DE BOURGOGNE ET DE FRANCHE-COMTÉ

EN 1870-1871

PAR

M. MIGNARD

Séance du 14 novembre 1874.

Ire PARTIE

CHAPITRE I

Sommaire. — Après la capitulation de Strasbourg, les Allemands franchissent les Vosges et menacent Besançon. — Combat de Cussey. — Envahissement de la Haute-Saône. — La place d'Auxonne mise en état de défense. — L'ennemi se dirige sur Dijon. — Combats de Talmay et de Jancigny. — Le colonel Lavalle et le colonel Fauconnet.

Après la fatale capitulation de Strasbourg le 27 septembre 1870, le général Cambriels tenta vainement de garder les défilés des Vosges, et d'arrêter les progrès de puissantes forces régulières franchissant les Vosges par deux cols et auxquelles il n'avait à opposer qu'une armée de moins de trente-cinq mille hommes disséminés et sans cohésion. Forcé d'abandonner la ligne de Vesoul à Lure, il s'était replié sur Besançon, et le général prussien Werder entrait à Epinal le 12 octobre et à Vesoul six jours après.

Cependant il fallait arrêter l'essor de l'ennemi qui, avec vingt-cinq mille hommes d'infanterie, deux mille chevaux et dix batteries, s'approchait de Besançon. Le général Cambriels, blessé dans un des engagements de Raon-l'Etape et de la Burgonce où il n'épargnait pas sa vie, ne pouvait, sans être téméraire, exposer aux hasards d'une bataille des troupes nouvelles, encore peu aguerries et sans matériel ; mais, afin d'arrêter l'ennemi, il sut profiter habilement de certaines fortes positions commandant la plaine où coule la rivière

d'Ognon, comme Miserey, Auxon et surtout Châtillon-le-Duc, premiers remparts naturels de la place de Besançon. Le 22 octobre, il installait ses troupes dans une bonne attitude défensive près du village de Cussey-sur-l'Ognon, entre Marnay et Bussières, et à moins de 15 kilomètres de Besançon. Dans ce poste, les mobiles des Vosges opposèrent à l'ennemi une résistance héroïque : le 3e bataillon surtout, réduit à 750 hommes, se couvrit de gloire ; il tint en échec pendant sept heures tout un corps de l'armée badoise soutenu par une puissante artillerie. Refoulés pour la troisième fois et menacés d'être enveloppés par la cavalerie, les jeunes braves de ce 3e bataillon s'élancèrent dans la rivière grosse et débordée, la mirent entre eux et l'ennemi, se reformèrent sur l'autre rive, en se renforçant des mobiles des Hautes-Alpes qui étaient venus appuyer leurs camarades en descendant des hauteurs d'Auxon au pas de charge, et tous ensemble ils avaient présenté un nouvel et intrépide front de bataille à l'ennemi étonné de tant de résolution. Les noms de ceux qui succombèrent auront sans doute leur liste d'honneur dans l'histoire de ces glorieuses régions franc-comtoises (1). Douze officiers et cent cinquante soldats faits prisonniers dans cette rencontre furent salués par les louanges les plus vives du général Degenfeld. L'admiration d'un ennemi doit pénétrer le cœur des braves, car rien n'est plus rare ni plus sincère.

Les Allemands essayèrent en vain d'envahir le village d'Auxon ; les zouaves les en délogèrent rapidement. En outre, deux pièces d'artillerie gouvernées avec précision et placées en haut des roches de Châtillon-le-Duc, formidable position dominant les vignes et la plaine, arrêtèrent l'ennemi, qui disparut en ajournant son projet d'investissement de la place de Besançon et dont l'objectif principal était la place de Paris.

Le 20 du même mois d'octobre, trois brigades badoises pé-

---

(1) L'éloquent abbé Besson a déjà pris les devants pour cette honorable tâche.

nétrèrent dans la Haute-Saône : une partie de ces troupes entrait à Gray; et, après un premier conflit à Pennessières [1], l'autre menaçait Dijon.

Le 23, les éclaireurs de cette dernière colonne s'avançaient jusqu'à Lorrey, sur la route de Pesmes à Auxonne, à deux kilomètres de cette place qui s'attendait à être investie. Aussi, dès le 16 juillet précédent, c'est-à-dire dès l'ouverture des hostilités, avait-on mis cette place en état de défense : toutes les rampes des fortifications avaient été réparées pour faciliter les transports; les ponts-levis jouaient exactement; les cunettes du corps de place étaient mises à profondeur défensive, et l'on avait pris les meilleures dispositions pour protéger et améliorer les barrages des eaux. Le 30 juillet, le commandant de l'artillerie commençait l'armement, et, le 8 août suivant, on exécutait les travaux d'appropriation et ceux d'abri des poudres de siége, des casemates, des bastions, poternes, souterrains et tours; on construisait des tambours ou palangues en avant de chacune des trois portes de la ville, et l'on protégeait par de semblables défenses les débouchés des passerelles dans les chemins couverts; on palissadait la place d'armes, et l'on disposait un hôpital de siége de 215 lits. La garnison était de 3,500 hommes.

Le corps d'armée badois s'avançait avec précaution, car il y avait de sa part de la témérité à engager moins de 20,000 hommes entre les places de Besançon et de Langres munies de fortes garnisons commandées, l'une par le général Cambriels, l'autre par le général Meyer. D'un autre côté, la place d'Auxonne, où se ralliaient beaucoup des nôtres, pouvait faire des sorties en s'appuyant de nombreux partis de compagnies franches; et, si l'on avait eu, dans ces moments décisifs, quelques bataillons solides, disposés en tirailleurs sur la rive droite de la Saône, on pouvait retarder la marche de l'ennemi ou même l'acculer entre l'Ognon et la Saône en

---

(1) Route de Vesoul à Besançon.

attendant des renforts; mais on ne sut ni s'entendre ni répondre à l'audace de nos adversaires qui, connaissant toutes choses par leurs innombrables émissaires, surent profiter contre nous-mêmes de notre peu d'entente et de nos irrésolutions.

Dijon n'avait aucune importance stratégique, ainsi que l'attestent les militaires compétents (1) et comme le pensaient les officiers allemands eux-mêmes; mais ils n'y amenaient leurs troupes que pour se faire dans cette riche contrée un centre fécond de ravitaillement et pour tenir en échec les compagnies franches qui se groupaient à Dole sur l'appel d'un trop fameux *condottiere*.

Quoiqu'il en soit, l'invasion était prévue, et, dès lors, Dijon devint le rendez-vous d'innombrables cohortes de mobiles qui s'exerçaient sur toutes les places et les promenades. Dès le 15 octobre, on y voyait des mobiles de l'Isère, des francs-tireurs d'Oran et jusqu'à des francs-tireurs américains. Ces auxiliaires remplissaient nos rues et nos maisons. Ils arrivaient si inopinément que rien n'était prêt pour les sustenter. On a vu toute une légion de mobiles, ajournés ou trop exigents pour le coût de leur solde, traverser notre ville la crosse en l'air. Cette protestation brutale et anti-patriotique a été pour toute une ville un des plus tristes spectacles de ces mauvais jours.

Le 22 octobre, 12,000 hommes environ, composés de francs-tireurs du Rhône, de la Loire et du Var, de mobiles de l'Yonne, de l'Isère, de la Drôme, de la Haute-Garonne, et de trois bataillons mobilisés de la Côte-d'Or, partirent de Dijon sous les ordres d'un chef improvisé (2), investi du comman-

---

(1) Le très expérimenté colonel d'état-major, M. de Coynart, entre autres.

(2) Loin de nous la pensée d'employer cette épithète en mauvaise part. Elle signifie simplement, dans notre esprit, qu'une personne d'une valeur réelle peut manquer de l'expérience nécessaire à telle ou telle

dement, disait-on, par le choix du général auquel était subordonnée la subdivision militaire de Dijon. Or, dans ces temps où l'initiative individuelle, soutenue par un parti politique puissant, décidait de toute chose, n'est-il pas plus vraisemblable qu'un honorable médecin, devenant tout à coup chef militaire par une vive impulsion de patriotisme, relevait plus particulièrement de lui-même et d'un comité dirigeant? Toutefois il est vrai qu'avant le 27 octobre, le général Cambriels avait délégué à M. le docteur Lavalle, président du comité de défense de Dijon, son pouvoir pour la surveillance des bords de la Saône. Ce dernier, avec le titre de colonel, avait environ 12,000 hommes sous son commandement. Cependant un tel choix, quelle que fût la confiance qui l'ait inspiré, ne pouvait être que provisoire, et ce qui l'atteste, c'est que, à cette dernière date, le colonel de gendarmerie Fauconnet fut officiellement investi par le général Michel (1) du titre de commandant en chef des troupes opérant entre Dijon et Gray.

Le 23 octobre, il y eut, dans la direction de Gray, entre Payans et Nantilly, des escarmouches d'avant-postes où les volontaires de la Côte-d'Or et une compagnie de mobiles de la Haute-Garonne recueillirent de fort précaires avantages, quoique la délégation de Tours, dans un but d'émulation publique sans doute, les ait célébrés par un ordre du jour éclatant.

Les Allemands, qui s'étaient d'abord avancés de Gray sur Pesmes, rétrogradèrent sur cette première ville le 24; mais, le 26, ils se dirigèrent résolument sur Dijon par deux voies partant de Gray, celle de Fontaine-Française et celle d'Esser-

---

entreprise, où elle s'engage souvent avec plus de cœur que d'aptitude à la chose.

(1) Le général Cambriels avait été remplacé vers la fin d'octobre par le général Michel, par suite de l'influence de Garibaldi, qui ne s'était pas trouvé assez goûté à Besançon, a-t-on dit; mais la vraie cause était dans l'état de souffrance du général, qui se remettait difficilement d'une grave blessure. (Rapport Perrot.)

tenne par Mirebeau. En ce moment les troupes françaises se concentraient vers Talmay, village situé sur la rive gauche de la Vingeanne, à 6 kilomètres nord-est de Pontailler. Dans cette position, elles gardaient la route par où venait l'ennemi, mais elles avaient à dos la Vingeanne, qui n'est guéable que par endroits, double inconvénient fort grave en cas de défaite. Le combat s'engagea le 27 au matin et dura jusqu'à midi, heure à laquelle nos troupes battirent en retraite sur Pontailler. Le 1er bataillon des mobilisés de la Côte-d'Or se porta en avant sur Janciguy, position aussi défavorable que la première, soit parce que l'ennemi occupait les hauteurs d'où son feu plongeait sur nos soldats, soit parce que ceux-ci avaient ainsi à dos la même rivière qu'à Talmay. Aussi furent-ils bientôt dispersés : trois compagnies du 1er bataillon se jetèrent dans la Vingeanne, où elles laissèrent quelques-uns des leurs, et se réfugièrent dans les bois de Mirebeau où, mal vêtues et mal abritées, elles eurent à supporter des pluies torrentielles Les autres compagnies rétrogradèrent sur Talmay occupé par l'ennemi, qui leur fit 4 ou 500 prisonniers; ce fut en vain que le colonel Bousquet fit un retour offensif sur Talmay pour délivrer les prisonniers : ils avaient été dirigés sur Gray.

Quelques hommes d'action étaient à la tête des compagnies de francs-tireurs et de volontaires qui s'efforçaient d'arrêter l'ennemi. Dans ce nombre se signalèrent les commandants Bertrand, Blondel, Cornu, Coutandon, le lieutenant Aubine, du 6e chasseurs, et d'autres encore dont la liste me manque. Blondel finit en brave près de Mantoche, à la tête des francs-tireurs du Midi.

Pendant que dans la matinée du 27 octobre avait lieu le combat de Talmay, le colonel Lavalle, qui était resté à son quartier général de Pontailler, se croyant menacé d'une irruption de l'ennemi par la rive gauche de la Saône, eut prématurément recours aux poudres, fourneaux, porte-feu, amorces et autres agrès mis en dépôt à la mairie de Pontailler pour un cas de

nécessité flagrante, et fit sauter le beau pont neuf de Pontailler avec une malheureuse précision. Par cette funeste précipitation, il coupait la retraite à quelques milliers de mobiles gardant la rive gauche de la Saône, et il paralysait en même temps les services et l'action des compagnies franches occupant depuis peu la forêt de la Serre, entre Pesmes et Dole, et ne pouvant plus dès lors harceler les flancs ou les derrières de l'armée ennemie, pendant qu'en tête elle aurait eu affaire aux troupes régulières concentrées en avant de Dijon.

Dans la soirée du 27, l'avis fut notifié au chef provisoire M. Lavalle que le colonel de gendarmerie Fauconnet était désormais investi par le général Michel du commandement de toutes les troupes opérant dans la Côte-d'Or. Il faut rendre justice au patriotisme de M. le docteur Lavalle ; il céda de bonne grâce le commandement au colonel Fauconnet, et ils se rendirent ensemble le soir même à Dijon pour se concerter avec le comité de défense [1] qui fut bientôt remplacé par un comité militaire.

Pendant que les chefs délibéraient à Dijon, il s'opérait, de nuit, et par un temps affreux, une retraite ou plutôt une débandade de leurs troupes tant sur Auxonne que sur Dijon. Le lendemain 28, le colonel Fauconnet se rendit à Auxonne dans l'intention de rallier ces troupes et d'occuper Arc-sur-Tille, point de bifurcation de deux routes suivies par l'ennemi et où il pouvait concentrer ses colonnes dans le but de les lancer sur Dijon.

Le colonel de gendarmerie Fauconnet avait été remplacé par son collègue Deflandre dans le commandement d'un corps de six mille mobiles de la Loire, en grande partie, chargés d'éclairer la route de Fontaine-Française à Grancey. Le corps qui venait d'être dispersé le 27 octobre à Saint-Seine-

---

(1) Ce comité était composé des membres les plus zélés du conseil municipal.

sur-Vingeanne par des forces écrasantes, rentra à Dijon en même temps que les restes tout disloqués de l'affaire de Jancigny qui avait eu lieu le même jour.

Le 29, les populations environnantes étaient terrifiées; car l'ennemi, dans un but d'intimidation sans doute, incendiait les bois d'approvisionnement de la poudrerie de Vonges, sévissait sur des paysans inoffensifs, et précipitait sa marche vers Dijon.

CHAPITRE II

Sommaire. — Attitude de la ville de Dijon. — Vive fermentation sur la question de défense, écartée d'abord, puis décidée par l'influence d'un jeune administrateur résolu. — Pillage des armes et munitions emportées d'abord sur la voie de Lyon, puis redemandées par un télégramme de l'administration. — Enumération des forces opposées à celles de l'ennemi. — Grand trouble dans la cité. — Engagements à Varois, Couternon et Quetigny. — Bataille de Dijon vers différents points où aboutit la route de Gray. — Mort du colonel Fauconnet. — Energie de la résistance. — Sept principaux corps de bâtiments incendiés par l'ennemi. — Bombardement de la ville. — Conventions et impôt de guerre. — Envahissement de Dijon. — Exigences de l'ennemi. — Services rendus par l'autorité municipale.

Que se passait-il dans cette ville profondément émue en face de circonstances si alarmantes? Un conseil de guerre, où avaient été convoqués tous les chefs de corps présents à Dijon, y délibérait sur la question de savoir si la ville opposerait de la résistance à l'invasion dont elle était menacée. Il résultait des communications de l'ex-colonel Lavalle qu'on ne devait pas évaluer à moins de 28 à 30,000 soldats, dont 6,000 hommes de cavalerie et 80 canons, l'effectif de l'armée allemande en marche sur Dijon. Il y avait dans ce récit beaucoup d'exagération.

Le colonel Fauconnet, qui présidait le conseil de guerre appelé le 27 au soir à statuer sur cette grave question, alléguait l'état défavorable d'une ville entièrement découverte et dénuée de travaux d'alentours disposés d'avance pour arrêter l'ennemi; il alléguait encore le petit nombre de troupes régulières appelées à soutenir la garde nationale mobilisée. Le colonel acceptait de grand cœur la mission de

combattre l'ennemi en rase campagne; mais il jugeait la résistance de la place comme impossible. Son avis prévalut : les troupes qui occupaient Dijon reçurent l'ordre de se replier sur Beaune, et, en dépit d'une opposition violente de quelques membres du conseil municipal, de deux surtout qui voulaient la résistance absolue (1), l'autorité militaire, d'accord avec la majorité du conseil municipal, invita la garde nationale mobilisée à déposer les armes qui furent envoyées le 28 par un convoi spécial dans la direction de Lyon, afin qu'elles ne tombassent pas entre les mains de l'ennemi. Le plus grand nombre des gardes nationaux mobilisés rendirent leurs armes, d'autres les tinrent cachées.

Une morne attitude et une grande stupeur régnaient parmi les groupes qui se formaient sur la place et dans les rues. La plus saine partie du public approuvait la décision du conseil de guerre ; mais la multitude avait au milieu d'elle des agitateurs qui la persuadaient du contraire. Dans de tels moment d'inquiétude et quand un peuple est, par surcroît, en proie à une fièvre politique capable d'oblitérer ses vrais sentiments patriotiques, il est débordé par les instincts farouches : il délibère en tumulte ; il agit d'une façon puis d'une autre ; ce qui est adopté par les plus circonspects est repoussé par les plus effervescents ; et, en somme, les moyens violents prévalent toujours. En effet, dans la matinée du 29, tout changea d'aspect dans la ville sur la foi de dépêches vraies ou prétendues telles; car on était alors trompé systématiquement par les nouvelles du dehors. Le bruit se répandit tout à coup que ce n'était point une armée redoutable qu'on avait à craindre, mais tout au plus une *demi-brigade* tenue d'ailleurs en échec à Magny, disait-on, par les francs-tireurs de l'intrépide Bombonnel. Cette fausse nouvelle répandue à dessein par ceux de l'opposition municipale opéra une réaction dans les esprits.

---

(1) C'étaient les conseillers municipaux Chevassus et Luce-Villiard, ce dernier improvisé depuis administrateur du département.

Pour parer au danger de cette réaction, qui remettait tout en question et agitait violemment l'esprit public, quelques hommes prudents et sages, parmi lesquels on comptait plusieurs magistrats, se groupèrent spontanément et se rendirent à la préfecture afin d'affermir l'autorité préfectorale dans les mesures précédemment prises ; mais ces hommes honorables et dignes d'être écoutés pour la cause publique, virent tous leurs raisonnements se briser contre la fougue d'un jeune administrateur improvisé, se recommandant par beaucoup de patriotisme et de cœur, mais imbu du système adopté par la délégation de Tours au sujet de la défense à outrance, même de la part des villes ouvertes (1). Cette scène se passait entre midi et une heure dans la principale cour de la préfecture, où bientôt pénétrèrent des gardes nationaux armés qui affectèrent le zèle de la défense au profit même, disaient-ils, de ceux qui parlaient contre elle. Les citoyens honorables qui s'étaient groupés autour du jeune administrateur M. d'Azincourt, ne pouvant le convaincre, le prièrent de vouloir bien venir délibérer avec eux à la mairie même sur la grave question du moment : il y consentit, mais l'ordre fut donné furtivement de scinder le groupe qui l'accompagnait, et un petit nombre seulement put pénétrer à la mairie où la crainte de paraître timides et les menées de l'opposition municipale avaient opéré un rapide progrès de réaction contre le parti qui avait été pris précédemment.

Les chefs résolus savent bien que, pour amener la soudaineté dans la réussite d'un plan, il vaut mieux s'adresser à la multitude que de délibérer en conseil : aussi, à peine le bouillant administrateur avait-il franchi le seuil de la mairie qu'il s'élança au balcon et harangua le peuple qui fourmillait au-

(1) Une circulaire ministérielle, datée de Tours du 24 octobre se terminait par ces mots : « Les villes et les communes qui se rendraient sans avoir tenté la résistance, seraient dénoncées au pays par le *Moniteur.* » — L'administrateur de la Côte-d'Or subissait évidemment l'influence de la circulaire.

dessous. Il fit vibrer à ses oreilles les mots magiques de dévouement à la patrie et flétrit par de vives paroles la honte qu'il y aurait à livrer sans coup férir à une horde infime d'agresseurs une ville de renom qui ne pouvait, disait-il, sans manquer à ses glorieuses traditions, dénier l'honneur de la résistance. Il annonça en outre que, par des dépêches immédiates, il allait hâter le retour de la troupe de ligne et le renvoi des armes. Son langage vif et accentué, et qui faisait appel à l'honneur de toute une ville, ne pouvait manquer son effet sur la foule.

Il était alors deux heures du soir ; mais la marche des choses avait été si précipitée et si divergente qu'un membre de la municipalité, M. Lévêque, était venu en cette qualité, quelques instants auparavant, avertir la foule, du haut du même balcon, que le conseil de guerre avait résolu, de concert avec le conseil municipal, de ne point exposer la ville aux incalculables dangers d'une inutile défense. En entendant cette communication officielle, un exalté avait couché en joue l'orateur municipal, et des vociférations parties du même point avaient accompagné le geste qu'on vient de dire.

Or, d'après la décision du conseil de guerre, à laquelle s'était associée la majorité du conseil municipal, 1,600 hommes environ de troupes régulières [1] s'étaient repliés pendant la nuit sur Beaune, mécontents à l'excès qu'on leur imposât coup sur coup tant de fatigues, et taxant de lâcheté la décision des conseils. Le colonel Fauconnet avait suivi ces troupes ainsi que les mobiles ayant même destination. On avait poussé la précaution jusqu'à noyer les poudres dans le canal.

M. Lavalle eut beaucoup à souffrir de l'irritation des troupes, et il fut tellement maltraité à Beaune que le procu-

---

1	90e de ligne............	800	hommes
	71e »	600	»
	6e chasseurs à pied....	180	»
		1.580	

reur de la République le laissa conduire en prison afin de lui venir en aide par ce moyen. A Chalon même, où il pouvait se croire plus en sûreté, on lui fit un assez mauvais parti pour qu'il eût recours à la protection du maire M. Boysset. Ces mutineries dirigées contre lui étaient peu justifiées; car M. Lavalle s'était rendu fort diligemment à Beaune, afin de ménager à nos soldats une réception hospitalière et réparatrice de leurs marches et contremarches ordonnées coup sur coup.

A la suite des paroles animées de l'administrateur du département, accueillies par les *vivat* du groupe qui avait été si hostile au précédent orateur municipal, une fermentation croissante en faveur de la résistance s'empara de la multitude, et le rappel ne cessa pas de battre de nuit comme de jour.

Ces choses se passaient dans la journée du 29 octobre, et les trains ramenaient à Dijon armes et soldats dans la nuit du 29 au 30, qui était un dimanche. Dès le matin de ce jour néfaste, de nombreuses charrettes avaient ramené ces armes et accessoires dans les deux cours du palais des Etats, en face même de la mairie ; mais avant qu'on eût songé à pourvoir de nouveau les anciens possesseurs, la multitude, hommes, femmes, enfants, se rua sur ces cargaisons d'armes et de munitions qui furent en un instant dévalisées : les hommes emportaient des charges pesantes de fusils, de sabres et de fourniments, tandis que les femmes et les enfants pliaient sous le poids des munitions. Tout ce monde agissait sans doute sous l'inspiration de quelque mot d'ordre sinistre, car il s'en donne de tels aux temps d'anarchie. L'administration urbaine, composée d'hommes exclusivement livrés aux calculs de la politique ou écrasés sous le poids de la situation, se rendait coupable en ce moment d'une inqualifiable incurie, en négligeant d'entourer d'une garde imposante un dépôt de cette nature et qui exigeait une répartition mesurée et réfléchie, quoique prompte et spontanée.

Les contemporains auront toujours présente à la pensée la douloureuse date du 30 octobre, jour néfaste mêlé de gloire, puisque quatre mille braves (1) disputèrent spontanément à une armée de force quadruple et munie d'une artillerie formidable, l'entrée d'une ville ouverte, dépourvue d'artillerie, de redoutes et de travaux avancés (2).

Le colonel Fauconnet, qui avait rempli son devoir d'officier stratégiste et de citoyen en déclarant la défense de Dijon impraticable, n'avait plus à balancer à l'égard de cette défense lorsqu'elle lui était imposée comme soldat : aussi marcha-t-il résolument, et avec une conscience satisfaite, à son poste d'honneur.

172 chasseurs à pied réunis à 360 volontaires et à quelques compagnies de ligne et de mobilisés, furent les seules forces qui se dirigèrent le 30 octobre, dès cinq heures du matin, vers Arc-sur-Tille pour faire tête à l'ennemi. La conduite de ces

---

(1) Voici une énumération aussi exacte que possible de l'armée de Dijon :

500 soldats du 90e de ligne ;
350 soldats du 71e et quelques soldats du 67e et du 11e de lig.;
172 hommes composant une compagnie du 6e chasseurs à pied venant d'Auxonne ;
500 hommes d'un bataillon venant de Langres ;
1.000 autres formant deux bataillons de gardes mobiles de l'Yonne, de la Lozère et de la Drôme. (Nos mobiles de la Côte-d'Or étaient allés défendre Paris.)
1.500 hommes ou trois bataillons de la garde nationale mobilisée de Dijon ;
300 francs-tireurs environ tant du Rhône que de la Côte-d'Or.

En tout 4.322 combattants.

Il faut réduire ce nombre par la pensée ; car tous ne prirent point part à l'affaire.

(2) Cinq villes ouvertes ont eu seules la gloire ou le mérite de ne s'être point livrées à l'ennemi sans une vive résistance : ce furent Saint-Quentin (Aisne), attaqué le 8 octobre ; Châteaudun (Eure-et-Loir), ancien château des comtes de Dunois, attaqué dix jours après, et qui a témoigné que noblesse oblige ; Dijon, attaqué le 30 du même mois ; Autun, attaqué le 1er décembre suivant, et Dole le 21 janvier 1871.

braves fut héroïque. La compagnie du 6e chasseurs démontra avec un merveilleux aplomb la supériorité du chassepot sur sur le fusil à aiguille, et fit payer cher à l'ennemi sa dernière étape vers Dijon ; mais n'anticipons pas sur ce que nous avons à décrire.

Dans cette matinée pleine d'anxiété et pendant qu'une poignée de braves étaient aux prises avec l'ennemi à quelques kilomètres de Dijon, il régnait dans cette ville une confusion inexprimable, principalement sur la place d'armes. De là partaient des coups de feu dirigés vers le haut de la tour du palais des Etats. Les hommes de la résistance avaient prévu le cas d'une reddition de la ville sans combat, et avaient pris leurs mesures d'intimidation contre tout signal de paix, car aussitôt qu'ils eurent aperçu quelques personnes en haut de la tour, ils dirigèrent leur agression de ce côté. Or ces personnes n'avaient en ce moment d'autre but que d'observer les chances du combat qui allait se livrer. Nous étions du nombre de ces personnes et nous avons entendu, comme elles, siffler les balles de ces exaspérés. Ne se rendant pas bien compte de pareil fait, on s'imagina d'abord que les projectiles provenaient du tir de l'ennemi et de sa canonnade (1), qui était en ce moment le prélude du combat.

Au-dessous de nous, dans la cité, nulle discipline n'existait, aucun rang ne se formait, les rues étaient remplies de troupes et de clameurs, la population était ahurie, fiévreuse et terrifiée. Mais, au premier retentissement lointain du canon, un calme morne succéda à tout ce vacarme des rues et des places; parmi nombre de mobiles attardés ou réunis en cohue, quelques-uns s'éclipsèrent, surtout les plus bruyants (2). Les

(1) De nombreuses boîtes à balles composaient la charge des canons de l'ennemi.

(2) Ceux qui vociféraient à tue-tête et sur tous les tons :

Mourir pour la patrie *(bis)*
Est le sort le plus beau
Le plus digne d'envie, etc., etc.

vrais défenseurs des pénates sacrés, stimulés par le devoir, s'élancèrent hors des murs. Placés que nous étions sur la plate-forme de la tour de l'Observatoire, nous les voyons encore en pensée gravir à pas pressés la rampe de Montmusard et courir affronter les noirs et épais cordons de troupes de nos envahisseurs. Nous voyons aussi, sur deux lignes opposées et dans un certain intervalle qu'on va se disputer, rouler les tourbillons de fumée du feu des combattants.

Il était environ midi quand le combat s'engagea.

Mais voici la marche régulière des faits qui ont préparé et accompli cette fatale journée du 30 octobre.

Beyer, lieutenant de Werder, qui était général en chef du 14e corps (1), venait d'être détaché de ce corps d'armée par son chef qui lui donnait la mission d'aller, à la tête des 1re et 3e brigade, occuper la ville de Dijon *pendant quelques jours* (2), avec prescription de ménager cette ville comme un centre de ressources, d'abondance et de réquisitions sans doute, et comme un poste stratégique nul, qu'il ne fallait, *en aucun cas* (3), acheter par des sacrifices. En langage positif, tel était le fond du sac : la forme ou le vernis était *de traiter Dijon avec douceur* (4).

Dans la soirée du 29 octobre, la 1re brigade, commandée par le prince Guillaume de Bade, était à Mirebeau ; la 3e, commandée par le général Keller, était à Talmay, d'où ce dernier était parti le 30 à cinq heures et demie du matin, afin de suivre de plus près et d'appuyer au besoin la 1re brigade qui, n'étant partie de Mirebeau qu'à sept heures dans la même matinée, s'avançait sur Dijon.

Le colonel Wechmar commandait trois bataillons d'avant-garde, avec une batterie protégée par le 3e régiment de dragons.

---

(1) Ce 14e corps avait fait le siége de Strasbourg.

(2) Ce sont les propres expressions du rapport du général Beyer.

(3) Id.

(4) Id.

Des détachements de l'intrépide petite colonne française, dont nous avons énuméré les éléments un peu plus haut, attendaient l'ennemi près d'Arc-sur-Tille, point de jonction des deux routes de Mirebeau et de Talmay. — D'autres détachements gardaient les hauteurs de Varois-sur-Norges, Chaignot, Couternon et Quetigny, autres points de bifurcations avec la route, pour tendre à Dijon.

L'ennemi, dès son arrivée à Magny-Saint-Médard, ayant eu avis de ces dispositions, la 11e compagnie du 1er régiment de grenadiers des gardes du corps, détachée de l'avant-garde, marcha sur Orgeux, pendant que la batterie de cette avant-garde canonnait Chaignot et Varois pour en chasser nos Français qui en disputèrent très vivement l'occupation.

D'autre part, le major Retz, à la tête des 9e et 12e compagnies, se dirigeant sur Dijon par Couternon et Quetigny, en côtoyant l'aile gauche de la colonne d'avant-garde, ne délogea qu'avec les plus grands efforts les Français de ce premier village, et en achetant cher ce mince succès.

A Quetigny, l'engagement fut encore plus sérieux. Vers onze heures, et des hauteurs situées à l'est de ce dernier village, partit une fusillade très meurtrière pour cette colonne d'avant-garde et principalement pour le 3e régiment de dragons qui occupait la tête. Alors l'infanterie badoise se développa à droite et à gauche de la route; la cavalerie, à son tour, se précipita de ces deux côtés sur les flancs de nos intrépides tirailleurs, et l'artillerie fut dirigée contre eux sur la route. Quoique ainsi harcelés par la cavalerie, et malgré ce déploiement de force contre leur petit nombre, le 6e chasseurs et les volontaires firent bonne contenance, gardèrent leur position un long temps et ne cédèrent le terrain que pied à pied.

Le point de mire de l'ennemi était la hauteur de Saint-Apollinaire, d'où il devait planer sur Dijon; mais il n'y aboutit que très lentement, parce que toute une contrée de vignes, flanquant la route sur son passage, permettait à nos

tirailleurs de s'y éparpiller dans de bonnes positions dont ils profitèrent bien pour décimer la colonne en marche.

Cependant, peu après midi, cette colonne couronna la hauteur de Saint-Apollinaire. Le champ de bataille allait comprendre un espace triangulaire dont le sommet s'appuyait sur Saint-Apollinaire et dont la base, partant de la porte Saint-Pierre de Dijon, allait aboutir à la route de Langres (1); sur l'un des côtés se trouvaient les faubourgs Saint-Pierre et Saint-Michel, et sur l'autre, le faubourg Saint-Nicolas, la Maladière et la Boudrenée, tous lieux qui allaient être témoins du conflit dont les principales péripéties devaient s'accomplir entre Montmusard, la place au Foin et le seuil même des entrées de ville, Saint-Nicolas, porte Neuve et porte de Mirande.

Citons les différentes phases de ce combat.

Nos tirailleurs, délogés de Saint-Apollinaire, ne cèdent le terrain que lentement, vont se reformer derrière une barricade élevée en avant du clos Morel qui précède celui de Mont musard, au sommet de la route de Gray. Des renforts leur arrivent : ce sont des mobiles de la Lozère, de l'Yonne, de la Côte-d'Or, des francs-tireurs du Rhône et un détachement du 90e de ligne.

En ce moment, l'ennemi, qui a l'avantage du nombre et qui gagne peu à peu celui de la position, cause déjà plus de dommage dans nos rangs. Le colonel Fauconnet a son cheval tué sous lui et prend celui de son ordonnance; plusieurs de nos hommes tombent tués ou blessés. Les mobiles de la Lozère se débandent, mais les francs-tireurs du Rhône croisent la baïonnette et les ramènent au combat. Plusieurs des nôtres se jettent au parc de Montmusard et essaient d'en créneler les murailles.

---

(1) Si le lecteur veut recourir à l'intéressante brochure de M. le colonel d'état-major de Coynart, intitulée *La guerre à Dijon*, il y trouvera un fidèle exposé topographique et stratégique des lieux que l'ennemi abordait par la route de Gray. Cette brochure est surtout attachante pour les personnes versées dans l'art militaire.

Bientôt l'aile droite de l'ennemi avance jusqu'à la hauteur de la Boudrenée. Là, entre cette ferme et la route de Gray, une bande de terrain est vivement disputée : elle reste jonchée de cadavres et de débris ; cinq de nos gardes nationaux y sont tués et douze blessés ; à la Boudrenée, sept autres sont mis hors de combat, et un nommé Siméon, négociant, tombe foudroyé de huit balles.

Une fois maître de la hauteur de Saint-Apollinaire, l'ennemi avait commencé par établir deux batteries au sud-ouest de cette position et une troisième au nord, laquelle, dominant le faubourg Saint-Nicolas, dispersa bientôt celles de nos compagnies de mobiles et de nos gardes nationaux qui occupaient la Maladière et les hauteurs de la Boudrenée. Quant aux batteries du sud, quoique couvertes par les 7e et 8e compagnies du 1er régiment de grenadiers des gardes du corps badois et par plusieurs compagnies du 1er bataillon, elles n'eurent pas le même succès contre nos troupes, qui, en se repliant sur Mirande, occupèrent une excellente position entre ce village et la route d'Auxonne. Vers deux heures (1), malgré une grêle de boulets et d'obus, ces valeureuses troupes s'avancèrent avec une solidité sans égale contre l'aile gauche de l'ennemi très maltraité alors par l'héroïque 6e chasseurs surtout, lequel, avec le concours des francs-tireurs du Rhône et de quelques intrépides gardes nationaux, paralysa l'effet de cette artillerie en tuant les servants sur leurs pièces. Le terrain des vignes, favorable à nos tirailleurs, est disputé à l'ennemi avec acharnement. Onze de nos gardes nationaux sédentaires sont mis hors de combat, et, parmi eux, l'honorable professeur Cave est tué.

Nos pertes ne sont pas moindres vers les pépinières entre Mirande et la fontaine des Suisses, défendues par les francs-tireurs lyonnais, par des soldats du 90e et par les compagnies

---

(1) Même rapport, où, à cette occasion, le général allemand Beyer emploie l'expression de *combat très animé*.

Godillot et Cornu des gardes nationaux sédentaires. Un d'eux, Lhugnot, meurt entre deux Badois qu'il a tués et qu'il montre du doigt à ses camarades. Et là encore, 14 Allemands et 14 Français s'étaient entretués à la baïonnette.

Enfin l'héroïque phalange qui occupait la principale position vers Mirande, évitant d'être prise en flanc et mise entre deux feux par la soudaine irruption de la colonne du major Wechmar, qui vint à déboucher de Quetigny et avec laquelle elle avait déjà eu maille à partir le matin, va se placer derrière le remblai du chemin de fer d'Auxonne.

Pendant cette manœuvre, et malgré un soleil brumeux, on pouvait apercevoir de la ville les sombres uniformes et les casques à pointe étincelants de l'ennemi dont l'aile droite bordait les rampes de la route de Gray, le long de Montmusard, et tentait de les descendre entièrement afin de rallier les compagnies du 1er bataillon qui, s'étant séparées des 7e et 8e compagnies après la retraite de notre 6e chasseurs, s'avançaient aussi en descendant vers la ville, le long du mur de Montmusard regardant la fontaine des Suisses. Leur mouvement avait refoulé sur la pente sud de ce vaste clos plusieurs compagnies de mobiles qui, venant à se heurter contre divers détachements de la garde nationale sédentaire en position au pied de cette même rampe, les déconcerta un instant.

De deux à trois heures, tandis que l'aile gauche se rend maîtresse des hauteurs de la fontaine des Suisses où elle installe une batterie, l'aile droite occupe la Boudrenée où elle installe aussi une batterie, et s'étend au delà de la route de Langres jusqu'au-dessous de Mont-Chapet. Elle s'embusque à la Maladière et, du chemin de Ruffey où elle a mis en batterie trois pièces de canon, elle dirige un feu écrasant sur la barrière et sur la rue Sainte-Marguerite.

Des mobiles se replient sur la place Saint-Nicolas, et les moins aguerris de la garde sédentaire, se ruant avec effroi dans le lit de Suzon, au coin de la barrière de Ruffey, rentrent précipitamment en ville ; mais un certain nombre de

soldats de la ligne, qui étaient arrivés en gare entre dix et onze heures du matin et qui pour être plus alertes avaient laissé leurs sacs sur les trottoirs de la rue Saint-Nicolas (1), ne bronchèrent pas; bien plus, ils raffermirent nos braves sédentaires de la garde nationale mus par le noble sentiment du devoir; et l'on peut affirmer que ce fut à moins de 3,000 défenseurs héroïques que Dijon, au moment de son suprême danger, dut la gloire d'une défense qui remplit l'ennemi d'étonnement.

Le colonel Fauconnet allait et venait de la route de Gray à la Boudrenée et au faubourg Saint-Nicolas. Il se prodiguait aux lieux les plus exposés afin de mettre le plus d'ordre possible dans la défense; car, au milieu de la journée, on ne combattait plus que par groupes et sans cohésion : tous étaient mêlés, soldats de la ligne, gardes nationaux, francs-tireurs et mobiles, séparés ou non de leurs officiers, lesquels n'avaient d'autorité et d'action véritable que parmi les troupes régulières. On ne se soutenait que par une vive et généreuse émulation pour la défense commune. Le chef, ralliant les compagnies qui, soit de Montmusard, soit de Saint-Apollinaire, par la plaine de la Boudrenée et de la Maladière, se retiraient en convergeant sur la place Saint-Nicolas, les ramenait au combat. Il se portait successivement sur chaque lieu menacé, demeurait impassible au milieu des balles, soit à la barrière de Pouilly où elles pleuvaient comme grêle, soit aux alentours de la place au Foin où le combat était le plus acharné, soit aux barrières de Gray et de Ruffey. C'est entre ces deux points que le colonel fut frappé dans la région lombaire : il était trois heures environ lorsque le garde-barrière de Ruffey vit ramener le cheval du brave commandant qu'on rapportait

(1) Croirait-on qu'il se soit trouvé d'abominables escrocs qui aient dévalisé les pauvres fourniments de ces braves, pendant qu'ils allaient offrir leur sang en holocauste à la patrie! Sans doute ces affreux pillards attendaient avec impatience le sac de la cité, pour faire un bien autre gain.

lui-même sur un brancard formé de fusils (1). M. le docteur Laguesse lui prodigua vainement, à l'ambulance des Capucins, les soins les plus empressés ; le colonel Fauconnet, dont la mémoire devra être honorée, expira au bout de quelques heures (2) entre les bras de l'honorable abbé Drouhin, vicaire de Notre-Dame, et en proférant ces paroles qui reproduisaient sa première et fidèle impression : « La résistance est inutile ; on n'empêchera pas l'ennemi d'entrer ; faites-le dire aux autorités de la ville. » — Il avait fait écrire à sa famille par le même abbé ce simple et touchant adieu : « Ma chère femme, mes chers enfants, je vous embrasse de tout mon cœur ; je vais bientôt mourir ; j'ai fait mon devoir. » — On s'empressa de transmettre à la mairie les dernières paroles de ce généreux citoyen qui venait de s'immoler à la défense publique (3) ; il fut remplacé immédiatement par le commandant de gendarmerie Regad. Ce dernier vint en toute hâte affirmer au conseil municipal, alors en séance, que toute résistance ultérieure allait être pour Dijon une cause de désastre, et il retourna vers les siens pour les diriger et les encourager à bien faire.

Cependant, au milieu de ce pressant danger public, un généreux citoyen, nommé Alexandre Barbier, monte à la tour

(1) D'après un précis intéressant, très net et par dates, intitulé *Journal de la guerre de* 1870-1871, et dont l'auteur est M. Clément Janin, de Dijon, le colonel Fauconnet aurait été tué devant la maison dite des *Tuileries*, vers le pont et en face de la caserne des Capucins.

(2) Il mourut à dix heures du soir. — Un télégramme de Tours venait de lui apprendre sa promotion au grade de général de brigade.

(3) La mairie était tellement affairée, que l'intervention d'un excellent et recommandable citoyen, M. Perrault, de la rue Sainte-Marguerite, aidé des bons et pieux offices de la sœur Jacotot, supérieure de l'hospice de Dijon, furent nécessaires pour qu'on rendît avec quelque décence les derniers honneurs au colonel Fauconnet. Nous devons ajouter, par esprit de justice, que le prince de Hohenlohe intervint aussi pour favoriser ces dispositions. M. Perrault recueillit trente blessés et leur prodigua les plus grands soins dans son domicile rue Sainte-Marguerite, où, malgré les drapeaux de la convention de Genève qui flottaient à ses fenêtres et sur ses toits, pleuvaient les obus, les boulets et les balles, et où il fallut éteindre plusieurs commencements d'incendie.

de la terrasse et y arbore le drapeau parlementaire, qui est aussitôt abattu à coups de fusils par des gardes nationaux du poste de la mairie et par des mobiles stationnant sur la place d'Armes, postes les moins aventureux de la journée et choisis par les plus obstinés d'entre les partisans de la défense à outrance. — Pendant les menées de ces hommes qui se faisaient un jeu des périls de la cité, l'intrépide citoyen Alexandre Barbier avait ses vêtements criblés de balles; mais fidèle à son poste d'honneur, il ne cessa de réitérer, jusqu'à parfait accomplissement, sa noble tentative.

Cependant l'ennemi resserrait de plus en plus le cercle de fer et de feu qui étreignait la cité. Déjà les 6e et 7e compagnies du 2e régiment de grenadiers s'étaient avancés jusqu'à l'entrée du faubourg Saint-Nicolas (1), avaient pénétré dans les maisons contiguës à la barrière de Ruffey et tiraient de là sur différents groupes des nôtres ripostant de leur côté avec vigueur, notamment ceux qui s'étaient postés le long de l'esplanade plantée d'arbres, sous les murs des anciennes dépendances des Capucins (2) et allant aboutir à la barrière de Langres, rue de Pouilly. — D'autres compagnies de ligne allemandes s'étaient installées à la Folie-Vernaut que nous avions négligé d'occuper : elles en avaient fait une ambulance, en avaient crénelé les murailles de deux côtés, en face de la rue de Pouilly et de l'ancien lit de Suzon. De là, et parallèlement au chemin, elles criblèrent de balles la rue de Pouilly, comme l'attestent les murailles et les maisons de ce quartier, d'où les nôtres ripostaient par un feu continu, ainsi que de l'esplanade du cours Fleury. Trente cadavres ennemis gisaient à l'entrée de la route de Langres.

---

(1) Rapport du général Beyer.

(2) Dans le fort de l'action, un pauvre soldat de la ligne fut tué par les nôtres, au coin du mur du garde barrière, et au moment où il faisait hardiment le coup de fusil contre les fenêtres opposées garnies de Badois. Dans cette faible armée de la défense, il y avait beaucoup de tireurs inexpérimentés.

Vers quatre heures, la défense était des plus énergiques dans les rues de Gray, de Montmusard, et de Sainte-Marguerite, et bientôt après sur le chemin de ceinture, sur les chemins couverts et lieux contigus où l'on avait à lutter contre le régiment tout entier des grenadiers de la garde (1). C'était dans cette partie des abords de la cité que se passait tout le fort de l'action. Là, plus qu'ailleurs, la défense se trouvait favorisée par toutes sortes d'enceintes : cours, jardins, terrasses, le lit de Suzon, les vieux remparts, les glacis ou terre-plains de cette ancienne place de guerre. L'ennemi avait, pour ainsi dire, à faire le siége de tous ces faux-fuyants hérissés de fusils et d'où partait un feu incessant de mousqueterie fatal aux Badois embusqués dans les maisons voisines, ou s'avançant témérairement sur ce que leur chef a dénommé, dans son rapport, *la forte enceinte*, sans compter l'attaque dangereuse des barricades de plusieurs entrées de rues (2).

Au plus fort de ce conflit acharné, la résistance parut tellement sérieuse au général en chef de l'armée ennemie qu'il employa dès lors toutes les forces *dont il pouvait disposer* (3). — Par ses ordres, les 1er et 2e bataillons du 2e régiment de grenadiers s'avancèrent comme *deuxième ligne d'attaque* (4), ainsi que trois batteries et trois escadrons du 2e régiment de dragons de la brigade Keller restée en arrière et qui ne pouvait pas arriver comme renfort dans la soirée avant quatre heures et demie. Le général en chef attendait cette 3e brigade

(1) Même rapport.

(2) La barricade au-dessus de la rue Sainte-Marguerite, où le digne abbé Perron montra tout ce que peut le dévouement et la charité évangéliques, et ne cessa, malgré les balles des deux partis, d'aller de cette barricade à celle de la rue Montmusard. — La barricade de la Porte-Neuve, où sœur Saint-Vincent, des dames de charité de Saint-Michel, avait les bras ruisselants du sang des blessés secourus par elle ; enfin les barricades de la porte de Mirande, de l'entrée de la rue Chancelier-l'Hôpital, et celle, plus intérieure, de la rue Dubois.

(3) Même rapport.

(4) Id.

avec impatience, parce que, ayant besoin d'une forte réserve pour couvrir l'artillerie vers Saint-Apollinaire, il n'en pouvait distraire en ce moment deux bataillons du 6ᵉ régiment auxquels il avait donné l'ordre d'occuper ce poste, où fut également ramené par le colonel de Renz le 2ᵉ régiment de grenadiers (1), tandis que le 5ᵉ régiment d'infanterie, avec trois bataillons arrivant de Varois, allèrent immédiatement prendre part au combat (2). En même temps, le général de Beyer fit établir à l'ouest de Saint-Apollinaire les trois nouvelles batteries dont on vient de parler; de sorte que, pour éteindre le feu *trop bien nourri* de la défense (3), trente-six pièces de canons battirent, à partir de ce momemt, *la lisière de Dijon* (4). La cavalerie, tout en ne cessant pas de couvrir cette formidable artillerie, fut chargée de surveiller sur la route d'Auxonne l'arrivée de nouveaux renforts. Avant quatre heures et demie, qui a été le moment décisif de cette fatale journée et glorieuse défense, l'ennemi s'avançait par plusieurs débouchés. Il menaçait la place Saint-Nicolas par la rue Montmusard, où plusieurs gardes nationaux furent tués ou blessés. Le capitaine Michel fut tué dans la rue de Gray avec trois hommes de sa compagnie, et quatre autres furent blessés.

Le colonel Blondeau et le commandant Carion dirigeaient les tirailleurs placés par eux sur les remblais de la voie ferrée (5), où le lieutenant Aubine se signalait à la tête d'un groupe de gens déterminés. Là, huit d'entre eux furent mis hors de combat. Accablés enfin par le nombre et par le feu des pièces de la fontaine des Suisses, ces tirailleurs abandonnèrent le réservoir des fontaines où ils avaient reformé leurs rangs et où ils laissèrent neuf des leurs.

---

(1) Même rapport.
(2) Id.
(3) Expressions du rapport allemand.
(4) Id.
(5) Celle de Dijon à Langres.

La place au foin devint alors le théâtre d'un combat acharné avec l'ennemi, qui débouchait en rangs serrés par la rue de Gray et par l'avenue de Cromois.

Dans le même moment, le terrain des vignes étaient vivement disputé aux Petites-Roches par un groupe du 6e chasseurs, auquel s'était adjoint la compagnie Cornu. Six de ces braves gens restèrent sur ce terrain : l'un deux avait reçu cinq balles en pleine poitrine; les autres furent refoulés vers la ville avec ceux des nôtres qui s'étaient réfugiés à Champ-Maillot, et qui, vu leur petit nombre, ne purent tenir, dans cette position, contre la colonne du major Retz.

Dans ces instants critiques on se souvint d'un poste essentiel, signalé comme tel par le colonel Fauconnet, c'est-à-dire celui de Mont-Chapet, qu'il était indispensable d'occuper afin d'empêcher l'ennemi de tourner la ville. Dans ce dessein, le lieutenant Aubine avait rassemblé quelques hommes déterminés des francs-tireurs du Rhône, des mobiles de l'Yonne et du 6e chasseurs, et était allé s'établir à Mont-Chapet ainsi que dans les vignes de la Plaine-aux-Roses, en bravant les obus lancés par le canon de la Boudrenée et la fusillade des Allemands retranchés dans les pépinières. Ce détachement compta 29 des siens hors de combat; mais sa courageuse initiative arrêta l'ennemi, qui ne se replia sur la Maladière que vers quatre heures et demie du soir. Le lieutenant-colonel Bramas, chef des mobiles de l'Yonne, avait pris la principale part à l'expédition. A cette heure-là, l'essor de l'ennemi fut un instant comprimé par les nôtres à l'entrée de la route de Mirande vers la barrière de l'octroi. — Cinq Badois y furent tués par les balles parties des mansardes de la maison de l'honorable industriel Antoine Maître. Ni lui ni les siens n'avaient pu conjurer la fatale intervention de trente francs-tireurs lyonnais tout caparaçonnés de gris et de noir, et ayant la poitrine bombée d'une épaisse et saillante cuirasse formée des plis nombreux d'une étoffe rendue ainsi protectrice contre les balles allemandes. Ils s'installèrent d'autorité dans

les cours, et six d'entre eux, après avoir pénétré dans les combles et fait le coup de feu, signalèrent par cela même la maison à l'ennemi, qui bientôt s'y précipita en furieux; mais les francs-tireurs s'étaient prudemment éclipsés par différentes issues des jardins, en exposant à une ruine imminente ces beaux édifices dus au goût peu commun d'un homme modeste, mais habile, d'abord simple ouvrier, et qui devait une brillante prospérité à beaucoup de travail et à une rare intelligence.

Tous les hôtes de cette maison se virent contraints de fuir pour sauver leur vie, car elle n'aurait pas été sans doute plus épargnée que celle d'un fidèle domestique, leur cocher. Deux soldats allemands déchargèrent sur lui leurs armes à bout portant, et un troisième lui plongea sa baïonnette au ventre, au moment où le malheureux, cherchant à fuir, mettait le pied sur le seuil d'une des portes latérales de la maison à l'aspect du nord. Il s'était traîné quelques pas au delà où il était resté sans vie sur les dalles du trottoir. Peu après un des commis (1), inquiet du sort de ses patrons et les cherchant, se trouva tout à coup au milieu des soldats qui avaient fait irruption dans la salle à manger, une des vastes pièces du logis. Ils enfonçaient les meubles pour piller et tentaient vainement de forcer la caisse placée dans un cabinet voisin. Ils prirent le cheval de la maison, l'attelèrent à un camion, et forcèrent le jeune homme dont on vient de parler à ramasser sur la voie leurs blessés et leurs morts. Cependant un de ces soldats qui parlait français, s'étant pris de sympathie pour le pauvre commis, lui insinua discrètement et à part que s'il ne voulait pas être emmené au quartier comme otage, il ferait bien de profiter de la première chance qui lui serait offerte pour s'esquiver. Ce trait a son côté honnête que nous avons cru devoir signaler. L'avis ne fut pas perdu; car notre

(1) Il a depuis épousé une des filles de l'honorable industriel Antoine Maître.

jeune homme, sous prétexte d'aller chercher le vin qu'on lui demandait avec insistance, prit assez résolument le large pour s'attirer des coups de fusil qui, fort heureusement, ne l'atteignirent pas.

Les soldats allemands répandirent du pétrole sur le parquet du salon, sur les meubles et fauteuils entassés par eux et y mirent le feu ; mais l'incendie, que n'alimentait point l'air extérieur, fit peu de progrès et produisit seulement une épaisse fumée.

Aussitôt que le clairon eut sonné la retraite des bataillons ennemis, et que leur promptitude à obéir à la discipline eut fait déguerpir la troupe qui occupait le bâtiment Maître, ses ouvriers du dehors accoururent en toute hâte et arrêtèrent les progrès du feu avec le secours d'une fontaine abondante d'un cellier voisin.

Mais, sur ces entrefaites, que devenaient les hôtes chassés de leur domicile ? Ils se cherchaient en divers lieux de la cité chez leurs amis et demeuraient en proie à toutes sortes d'appréhensions. Un terrible moment pour eux fut celui où dix habitations de leur voisinage devinrent la proie des flammes (1). Une immense lueur se reflétait alors sur la place d'armes, où, après la fin du bombardement, stationnait une foule considérable. Là, ils entendaient dire autour d'eux que les édifices d'Antoine Maître étaient en feu. Une stricte consigne empêchait toute personne de dépasser les portes de la ville. Ce fut alors que cette famille s'abandonna à un désespoir indescriptible qui se prolongea jusque vers sept heures du soir, seul moment où elle put se précipiter vers son domicile et connaître enfin la vérité.

---

(1) Les Allemands avaient incendié sept corps de logis principaux et autres habitations, parce qu'il en était parti des coups de feu. Dans l'une d'elles, où résidait une veuve Hesse, à l'allée de la Retraite, un franc-tireur blessé, le professeur Anerd, fut achevé malgré les supplications de cette femme pour qu'on le laissât vivre ; un autre franc-tireur blessé fut brûlé dans les remises Gachot, loueur de voitures.

Quelles actions de grâces n'eut pas à rendre à Dieu cette honorable famille ! car l'ennemi n'avait pas pénétré dans les vastes bâtiments servant d'ateliers nombreux et où des milliers d'éléments incendiaires se trouvaient entassés, soit matières premières, soit produits, toute la richesse enfin de ce beau centre d'industrie. La Providence veillait sans doute sur l'asile de trois cents ouvriers, parmi lesquels vivent de leur travail des familles entières que Dieu n'a pas voulu priver de leur pain. Il épargnait ces splendides édifices, l'honneur de nos établissements industriels, et qui sont, dans la cité dijonnaise, l'objet d'une curiosité bien justifiée et d'un vif intérêt public.

Pendant les premières phases du drame que nous venons de décrire, la retraite des nôtres vers les derniers retranchements des portes de ville s'opérait avec lenteur ; l'ennemi étreignait tout un demi-cercle de la cité et se faisait des habitations les plus rapprochées autant de citadelles. A l'entrée et en face de la porte Neuve, il occupait le clos Boreau et les maisons Grozelier et Belley du chemin couvert. Ce fut en vain que le lieutenant Calamy tenta avec quelques braves de les en déloger : il fut blessé à trois reprises consécutives.

Des maisons Grozelier et Belley, l'ennemi dirigeait un feu continu contre l'ancien bastion de Saulx, placé entre la rue Chancelier-l'Hôpital et la porte Neuve. Là, dix soldats du 90e tombèrent frappés au front et sept gardes nationaux furent blessés grièvement.

La lutte est des plus vives à la porte Neuve, à l'entrée de la rue Jehannin. Là, quatre de nos hommes sont blessés et le professeur et architecte Paillot est tué d'un éclat d'obus ; mais soixante soldats allemands tombent tués ou blessés dans l'attaque de cette barricade.

Sur le rempart Montigny, allant de la porte Neuve à la porte Saint-Nicolas, et où le colonel Blondeau dirige le feu, la fusillade est très nourrie ; deux vieillards, armés de fusils de

chasse y prennent part, Là un sergent du 90e est tué, deux gardes nationaux sont blessés, et l'honorable M. Chevreul, fils du célèbre chimiste de ce nom, reçoit dans l'aine une forte contusion d'une balle que sa cartouchière amortit.

Une barricade arrêtait aussi l'ennemi à l'entrée de la rue Chancelier-l'Hôpital. Trente Badois décidés pénètrent dans la rue Berlier, enfonçant les portes de derrière d'une maison ayant sa façade principale dans la rue Saumaise, s'établissent dans le jardin et de là débusquent les derniers défenseurs de la barricade : trois de nos soldats sont tués, ainsi qu'un nommé Carpentier qui, du haut du mur du jardin Sauvageot, décimait depuis longtemps les groupes ennemis; trois autres sont blessés.

Une maison, sise près de là, à l'angle des rues Saumaise et Chancelier-l'Hôpital, est incendiée de quatre à cinq heures du soir; et à une autre entrée de la ville conduisant à la porte Saint-Pierre, la barrière d'Auxonne est vivement défendue par des soldats du 71e, des gardes nationaux sédentaires et des mobilisés rejetés des Petites-Roches. Quatre de ces combattants sont tués, dix sont blessés et trois faits prisonniers.

Attaqués vigoureusement par les troupes fraîches de l'ennemi qui venaient d'entrer en ligne, 150 de ces défenseurs se replient sous les marronniers de la porte Saint-Pierre, et là, embusqués derrière les gros arbres, ils font un feu terrible sur les Allemands, jusqu'à la nuit. Ils ont principalement pour objectif une maison d'où l'ennemi riposte à leur feu. Cette maison, la dernière de la rue Chancelier-l'Hôpital et placée à l'angle du boulevard Carnot, était remplie d'Allemands qui avaient blindé les fenêtres afin d'amortir les balles pleuvant sur elle de la butte Saint-Pierre et tuant deux officiers sur le seuil de la porte d'entrée. Elle était habitée par un ancien directeur du *Moniteur universel*, M. Lucas, qui se vit dépouiller des plus précieux de ses chers Elzevirs et d'un titre de rente de 40,000 fr.

Cependant la nuit arrivait : le drapeau parlementaire, plusieurs fois hissé et plusieurs fois ramené par la force et l'intimidation, flottait sur la tour de la terrasse. Le clairon sonnait la retraite de nos troupes, sur l'ordre du commandant Regad ; les braves soldats de la ligne ainsi que les mobiles et les francs-tireurs gagnaient la gare par le faubourg Saint-Pierre et se dirigeaient sur Beaune ; la garde nationale sédentaire rentrait en grande partie dans ses foyers avec la conscience du devoir et de l'honneur satisfaits, mais avec un profond sentiment de désespoir.

Les derniers coups de fusils entre troupes régulières eurent lieu sur la route de Langres ; car les deux compagnies du 90e, qui avaient fait fausse route le matin, vinrent se heurter contre les 7e et 8e compagnies du 2e badois, et, après l'échange de quelques coups de fusil avec elles, rebroussèrent chemin sur Vonges d'où elles venaient et gagnèrent Beaune par la traverse.

Toutefois la fusillade continuait sur le pont des Capucins et aux portes Neuve et Saint-Pierre, de la part des exaspérés, gens sans discipline et emportés par une fougue intraitable. Cette attitude plus qu'intempestive était d'autant plus dangereuse pour la sûreté de la ville qu'en ce moment la brigade Keller entrait en ligne avec une ardeur facile à comprendre. La guerre des rues était donc imminente (1), lorsque le lieutenant de Werder, se rappelant les prescriptions de son chef, malgré une vigoureuse résistance qu'ils n'avaient soupçonnée ni l'un ni l'autre, ordonna vers cinq heures aux troupes allemandes de reprendre leur cantonnement de Saint-Apollinaire, en arrière de l'artillerie qui allait avoir mission désormais de briser l'*énergie de la résistance* (2). Cet ordre de leur chef arrêta soudain l'élan de ces troupes, à *leur grand*

---

(1) Il est vrai de dire toutefois que, pendant cette guerre d'invasion, les Allemands évitaient les conflits dans les villes, comme trop meurtriers pour le peu d'avantage qui leur en pouvait revenir.

(2) Expression du rapport du général ennemi.

déplaisir (1); mais donnant aux nôtres, en cette grave circonstance, une admirable et opportune leçon de discipline, elles se retirèrent en continuant le feu de mousqueterie qui devint de plus en plus lointain et s'éteignit pour faire place aux formidables effets de l'artillerie. En se retirant, l'ennemi emporta ses morts et ses blessés (2).

Sur ces entrefaites, un bataillon de mobiles de l'Isère nous était amené de Chalon par un convoi qui, fort imprudemment, tenait ses fanaux allumés. Une décharge d'obus, partie de la fontaine des Suisses, l'obligea tout aussitôt de rétrograder à grande vapeur. L'ennemi, afin de prévenir de nouvelles surprises, eut soin d'enlever aussitôt les rails des voies ferrées de Lyon et d'Auxonne sur une certaine étendue. Un autre bataillon de mobiles des Basses-Pyrénées, à peine arrivé en gare, rebroussa chemin sur la route de Plombières.

Voici les dispositions prises par les Allemands en attendant le lendemain : La brigade du prince Guillaume, ou 1re brigade, alla occuper les deux villages de Saint-Apollinaire et de Varois, où le général en chef de Beyer établit son quartier général ; la brigade Keller ou 3e brigade garda Quetigny et Couternon, en se portant entre les deux villages.

Pendant ce temps-là, le feu mis par l'ennemi, dans la dernière heure du combat, à sept corps de bâtiments principaux et à d'autres constructions entre la porte Neuve et la porte Saint-Pierre, jetait encore ses reflets sinistres sur toute la cité, et les 36 pièces de canons en batterie aux divers points culminants que nous avons déjà cités, vomissaient sur la

---

(1) Le même rapport dit que cet ordre de retraite les affecta péniblement.

(2) Cette antique race des Germains n'a point varié depuis que l'historien Tacite nous en a révélé le caractère. Ainsi, afin de donner le change sur ses défaites, et de temps immémorial, elle en dissimule les effets en emportant ses morts, même dans les combats indécis : « *Propriam et sinceram et tantum suî similem gentem extitisse arbitrantur. Corpora suorum etiam in dubiis prælìis referunt.* »

ville, *avec toute leur intensité* (1), des milliers de projectiles incendiaires.

Cet acte contradictoire avec la pensée du chef de traiter Dijon avec douceur, dura environ *deux heures*, c'est-à-dire de cinq heures à sept heures du soir, pendant lesquelles les habitants qui, pour la plupart, avaient dû se réfugier dans les caves, entendaient avec effroi l'explosion des obus jusque dans leurs demeures, et l'effondrement de leurs toitures. Les clochers et les cheminées manufacturières de haut tirage servaient de point de mire aux artilleurs badois, pour leur divertissement sans doute, la belle flèche de Saint-Bénigne surtout ; mais élancée dans l'espace et effilée comme elle l'est, elle n'a pas trouvé de pointeurs assez habiles pour attester, par une odieuse marque (2), l'inqualifiable esprit de vandalisme d'un des peuples les plus civilisés d'entre les Allemands du sud et notre ancien allié. L'ambulance des Capucins, où gisait l'infortuné et généreux commandant Fauconnet, et où l'on avait transporté soixante-deux blessés français et allemands, ne fut pas épargné. Une grêle de projectiles éclataient dans les cours, pleuvaient sur les toitures, et pénétraient jusque dans les salles basses de l'ambulance. Celles du deuxième étage furent percées à jour, et tout l'édifice était menacé de ruine et d'incendie, malgré le soin que prirent les docteurs Marchand et Viallanes de hisser un immense drapeau blanc en face des batteries allemandes et en s'exposant beaucoup.

Il s'était manifesté parmi les pauvres blessés une telle panique, qu'ils se traînaient aux portes et sur les escaliers de l'ambulance où ils se croyaient plus en sûreté que dans les salles. Le docteur Laguesse fut obligé d'employer la coërcition pour les y maintenir et les gardiens eurent fort à faire.

---

(1) Propres termes du rapport du général en chef Beyer.

(2) Néanmoins un des projectiles a frappé le coq de cette flèche et en a séparé la tête du tronc.

Le combat de Dijon, quoique irrésolu d'abord, assez mal combiné ensuite et soutenu par des forces plus de quatre fois inférieures à celles de l'ennemi, et sans une seule pièce d'artillerie, a été néanmoins glorieux pour cette ville ; car, tandis que nous n'avions que cinq cents hommes hors de combat et une centaine faits prisonniers (1), l'ennemi comptait environ dix-sept cents hommes tués ou blessés, ce qui résulte de suppositions nullement exagérées et d'après le relevé des ambulances. Le rapport du général de Beyer se bornait à dire : « Nos propres pertes ne sont pas légères. »

Nous avons cité çà et là dans notre récit de cette journée quelques-unes de ces glorieuses victimes ; mais les noms de tous sont déjà gravés sur les tables de marbre d'un monument commémoratif (2) que la ville de Dijon élève en ce moment à leur mémoire, comme on le faisait dans les villes grecques en l'honneur de ceux qui avaient arrosé de leur sang le sol sacré de la patrie. La première pierre de ce monument a été érigée solennellement au centre de la place au Foin le 30 octobre 1871, jour anniversaire du combat, et au lieu même où il a été le plus vif. Ce lieu prendra désormais la dénomination de place du Trente-Octobre.

Il y a eu assaut de générosité dans plusieurs familles dont les fils ont voulu suivre leurs pères au champ d'honneur (3). Les

---

(1) Gardes nationaux tués	61
Soldats de la ligne tués	62
Francs-tireurs et mobiles tués	37
	160
Blessés	341
	501
Prisonniers emmenés en Allemagne pour la plupart	101
Total	602

(2) L'exécution de ce monument, mis au concours, fait honneur à l'habile architecte du département, M. Vionois.

(3) M. Dudrumel, professeur au lycée, combattait à côté de son fils, au milieu d'un détachement du 90ᵉ de ligne, sur la route de Gray. — Parmi

murailles et maisons de nos faubourgs sont criblées de projectiles, marques glorieuses qui attesteront longtemps encore que la race bourguignone n'a pas dégénéré ; pourtant certaines populations méridionales, tremblantes de voir les casques à pointe, semblaient douter de notre courage, elles qui ont dormi sur un oreiller si doux pendant nos tribulations et nos sacrifices.

Quelle avait été l'attitude de la municipalité dijonnaise pendant ces fatales heures de combat ? Elle s'était constituée en permanence à l'hôtel de ville, et là aussi s'était spontanément rendu l'évêque de Dijon, Mgr Rivet, accompagné de son premier vicaire général, M. Lebeuf. Monseigneur agissait ainsi par dévouement pour sa ville épiscopale et dans l'intention d'unir sa vénérable et salutaire influence à l'intervention des magistrats de la cité, afin de mettre un terme à l'effusion du sang et de conjurer les suites redoutables du conflit.

Vers cinq heures du soir, au moment où le drapeau blanc flottait au haut de la tour de l'ancien palais des Ducs, mais où le combat n'avait pas encore pris fin, notre digne prélat était résolument sorti à pied de l'hôtel de ville avec MM. Dubois, maire, Enfert, premier adjoint, et Fremiet, procureur général, pour aller parlementer avec l'ennemi : un drapeau blanc les précédait. — En ce moment, le bombardement commençait, et les obus pleuvaient sur les édifices et dans les rues du quartier où les parlementaires s'engageaient pour suivre l'itinéraire projeté ; mais alors la population, émue et soucieuse du danger auquel s'exposait son évêque, l'entoura avec un indescriptible témoignage d'intérêt et de pieuse affection, et, le conjurant de ne point passer outre, le fit entrer à l'hôtel de la Ville de Lyon placé au centre de la rue

---

les gardes nationaux mobilisés qui combattaient sur les remblais du chemin de fer de Langres, on remarquait M. Brun et son fils à côté l'un de l'autre. — Vers la barrière de Mirande, M. Angelot père, négociant, a été blessé en combattant à côté de ses deux fils.

Saint-Nicolas, et veilla sur lui jusqu'au moment où il put retourner à l'hôtel de ville avec les membres de la municipalité.

Vers six heures, le premier adjoint M. Enfert fit une deuxième tentative de parlementaire jusqu'au delà de l'entrée de la rue Montmusard. Chemin faisant, il aperçut contre le rang de maisons faisant face à l'entrée de la rue Saint-Nicolas un groupe nombreux d'hommes s'apprêtant à continuer le feu, et, parmi eux, une intrépide jeune fille qui, ceinte d'une épée ou sabre court allant à sa taille, leur distribuait des cartouches et les enhardissait à en faire usage (1). Il démontra à ces braves gens que la défense était désormais aussi nuisible et compromettante qu'inutile, et sut les persuader; mais le bombardement sévissait, les projectiles pleuvaient de toutes parts et le porte-drapeau de M. Enfert l'ayant abandonné, l'honorable adjoint fut contraint de retarder encore sa démarche.

Entre sept et huit heures, quand le bombardement eut cessé, le deuxième adjoint, M. Brullé, suivi d'un membre du conseil municipal et d'un porte-drapeau, s'avança au delà de Montmusard; mais le clairon ennemi n'ayant pas répondu à l'appel du sien, M. Brullé rentra en ville.

En ce moment, la population dijonnaise se précipitait en foule vers le foyer des incendies et sondait les alentours d'un œil défiant et inquiet : toutefois elle n'apercevait aucun feu de bivouac dans la plaine et n'entendait aucune clameur. Le plus profond silence était gardé par les groupes ennemis. Une autre tentative aussi peu fructueuse que celles dont on vient de parler fut faite par M. Fremiet, accompagné d'un membre du conseil municipal. Il se fit introduire à onze heures du soir au château de la Motte à Quetigny, près du général Keller qui, n'ayant pas qualité pour traiter, le ren-

(1) M. Clément Janin parle aussi de cette héroïne à la page 72 de son *Journal de la guerre de* 1870-1871, *à Dijon.*

voya devant le général de Beyer à Varois. M. Fremiet, alors procureur général, agissait bénévolement, en cette circonstance, comme membre du conseil municipal, conseil qu'il n'a jamais privé de son concours le plus actif et le plus dévoué dans les moments difficiles et périlleux où se sont trouvés ses concitoyens.

Enfin, entre onze heures et minuit, le maire de Dijon, M. Dubois, ses deux adjoints, le procureur de la République M. Lévêque, accompagnés de l'interprète Duveluz, et profitant de l'offre que leur fit de sa voiture (1) M. le vicomte Raoul de Saint-Seine, se rendirent à Saint-Apollinaire pour parlementer avec l'ennemi.

Dès leur arrivée, ils furent entourés de soldats qui les respectèrent à cause du drapeau conventionnel, mais les accueillirent sous des dehors peu pacifiques et avec un air irrité. L'officier du poste auquel ils s'adressèrent exprima à leur interprète ses doutes sur la réussite de leur démarche, attendu, prétendait-il, qu'on avait vu des *civils* (sic) et jusqu'à des femmes attaquer les troupes allemandes. Il ajouta que l'armée était dans une grande surexcitation (2).

Les parlementaires avaient demandé à être introduits près du prince de Bade, mais, en attendant que ce personnage fût prévenu, on les fit entrer dans l'atelier du mécanicien Colomby, situé sur le bord de la route. Là, au milieu de soldats accroupis ou couchés par terre et ronflant, ils attendirent une demi-heure avant qu'on les conduisît au manoir Champy servant de quartier-général au prince Guillaume de Bade. Ce dernier les reçut dans une petite salle à manger dont la table, chargée de bouteilles de Champagne, attestait de co-

---

(1) On n'avait pu trouver ni chevaux ni voitures chez les loueurs.

(2) Une soldatesque furieuse ne le fit que trop bien voir en massacrant à coups de sabres l'adjoint de Saint-Apollinaire, et en attachant des paysans aux roues des pièces ou des caissons, et en les y maintenant le pistolet au poing. Ces pauvres gens n'avaient pu sans doute satisfaire aux exigences du moment.

pieuses libations. Contre leur attente, ils reçurent du prince un accueil courtois, bien qu'il l'accompagnât de reproches sur l'obstination de la défense lorsqu'on avait d'abord pris un parti pacifique. Il fit bien voir qu'il savait tout ce qui s'était passé à Dijon (1).

Pendant ce colloque, un officier vint parler à l'oreille du prince d'un ton très animé, et, sur cette communication, le prince demanda aux parlementaires s'il y avait encore des troupes françaises en ville. Il lui fut répondu que les officiers municipaux, gravement occupés de leur message, ne pouvaient rien nier ni affirmer en dehors de cette mission, mais que leur démarche étant sanctionnée d'avance par tout le conseil de ville, cela devait offrir la plus sûre garantie. Quant au grief relatif à la défense, le prince, fut-il ajouté, avait lui-même de trop nobles sentiments pour ne pas apprécier ceux qui avaient animé toute une ville. Guillaume de Bade s'empressa de répondre qu'il blâmait la défense sous le rapport de la responsabilité à laquelle s'exposait par là une ville ouverte, mais qu'il savait bien apprécier dans la conduite des habitants un acte d'honneur digne en effet de ses sympathies. Il ajouta que son plus vif désir était que Dijon, ville aimable et de renom, qu'il avait connue et aimée, fût traitée avec douceur, mais qu'il n'appartenait qu'au général Beyer de trancher la question. Il engagea donc les parlementaires à se rendre à Varois où résidait le général en chef.

En conséquence, le prince leur fit donner la voiture de son hôte M. Champy, et ils partirent pour Varois dans la compagnie du colonel d'état-major de Render et escortés de quatre dragons, deux devant et deux derrière. Il était trois heures

(1) On sut en effet, plus tard, qu'un officier badois, en costume civil, était sur la place d'armes quand l'administrateur du département, M, d'Azincourt, et M. Lévêque, ce dernier en qualité de membre du conseil municipal, haranguaient la population du haut du balcon de la Société philharmonique. Le propre aveu des chefs, comme nous le verrons un peu plus bas, confirma bien cet acte d'espionnage.

du matin lorsqu'ils arrivèrent à Varois, où le général Beyer occupait une maison bourgeoise sise sur le bord de la route et dont le propriétaire se nomme Bornier.

Le général Beyer, ayant été prévenu, se montra quelques instants après en grand uniforme et revêtu de tous ses insignes, parce que ses sentiments, en matière de convenances, lui avaient fait juger qu'une tenue officielle était de rigueur en face de parlementaires qu'on doit toujours honorer. Après les avoir accueillis avec cette dignité froide qui caractérise le rang dans les mœurs germaniques, il fit appeler son secrétaire et lui dicta un projet de convention qu'il remit ensuite aux parlementaires en les congédiant et en fixant d'abord à sept heures, puis à neuf (1), l'acceptation et la signature du conseil de ville.

A leur retour de Varois, les honorables parlementaires virent les troupes rangées en bataille sur la hauteur de Saint-Apollinaire, généraux au centre avec leurs états-majors. Les canons étaient en batterie et prêts à foudroyer la ville. On fit monter les parlementaires dans une chambre en haut de l'atelier Colomby. Là, M. Lévêque écrivit un des doubles de la convention dictée à Varois et traduite par l'interprète Duveluz. Tous les intéressés discutèrent d'abord contradictoirement, puis signèrent le traité à neuf heures du matin, le 31 octobre, sur une petite table oblongue garnie d'une toile cirée jaunâtre et faisant partie du modeste mobilier de l'habitation Colomby.

M. Lévêque, quoique procureur de la République depuis les premiers jours de septembre, signa la convention de Saint-Apollinaire en qualité de troisième adjoint. Il multipliait ainsi ses services et son dévouement dans les circonstances les plus graves où se soit jamais trouvée la cité dijonnaise, et il avouait qu'elles ont été pour lui les plus douloureuses de son existence.

---

(1) Sur l'observation qu'on lui fit de l'exiguité du temps par lui concédé, il octroya jusqu'à neuf heures du matin.

La convention une fois signée par les chefs de la municipalité, il fut convenu qu'elle allait être immédiatement soumise à l'approbation du conseil municipal tout entier pour être ensuite publiée et affichée dans la ville; qu'après ces formalités, les parlementaires reviendraient au quartier général afin d'accompagner à son entrée à Dijon l'état-major allemand et répondre ainsi personnellement de sa sûreté. Très soupçonneux et très défiants, les Badois appréhendaient que la convention, quoique acceptée par la municipalité, ne fût pas ratifiée par la population. Ils prétendaient que, sans la présence des autorités dans les rangs de leurs chefs, ceux-ci pourraient être attaqués ou insultés à leur entrée en ville; et, comme témoignage de l'attitude douteuse de cette même population, ils rappelèrent l'émotion qui avait eu lieu au moment du désarmement de la garde nationale avant le 30 octobre; ils citèrent à M. Lévêque ses propres paroles prononcées par lui sur la place d'armes pour dissiper les rassemblements, et ils dirent comment il avait été l'objet de menaces en cette circonstance.

Qui leur avait fait connaître tous ces détails? nous l'avons montré dans une note des pages précédentes.

Le général en chef, Beyer, fixa à un intervalle de deux heures le moment du retour des parlementaires, et il s'exprima en termes les plus formels sur ce point. On ne s'explique pas comment le maire et les deux adjoints, au lieu de comprendre qu'ils devaient être de retour au quartier général dans deux heures, c'est-à-dire à midi, aient entendu qu'il leur était concédé jusqu'à deux heures après midi.

On va voir quelles furent les suites de cette équivoque. Mais nous allons laisser la parole à M. Lévêque. Le récit que nous tenons de lui-même est si simple, si précis et si attachant, que nous nous garderons bien de nous substituer à lui.

« Les trois parlementaires avaient repris, avant dix heures du matin, la calèche qui les avait amenés de Dijon et qui les attendait près de la maison Colomby. -- Je restais comme

otage dans la chambre où nous avions discuté la convention. J'étais là avec le général Beyer, le prince de Bade, le prince de Hohenlohe et plusieurs officiers supérieurs. A chaque instant entraient d'autres officiers porteurs de dépêches qu'ils remettaient au général en chef. Celui-ci tantôt écrivait un ordre sans consulter personne, tantôt discutait avec son entourage avant d'expédier cet ordre. C'était pour faciliter la discussion que des cartes étaient étalées sur la table placée au milieu de la chambre, et à l'extrémité de laquelle je demeurai assis pendant un très long temps. Ces cartes me parurent supérieurement exécutées ; mais ce qui me frappa le plus, ce fut de voir là un exemplaire de la carte des environs de Dijon qui avait été dressée sous les auspices du conseil municipal de cette ville pour servir aux études de débastionnement. Un officier d'artillerie me présenta une autre carte des mêmes environs de Dijon afin que je lui indiquasse si un chemin de Saint-Apollinaire à Mirande, qu'il me faisait remarquer sur cette carte, était en état de supporter le transport de voitures d'artillerie. Je lui répondis que je ne connaissais pas cette voie de parcours. J'appris plus tard que c'était un simple tracé d'exploitation.

» Le prince de Bade fut très courtois. Il me dit qu'il regrettait beaucoup pour son pays la guerre faite à la France. Il ajouta qu'à l'origine de cette guerre et avant la capitulation de Strasbourg, il n'avait pas voulu accepter un commandement, mais avait seulement consenti à s'occuper des ambulances et des hôpitaux. Il me parla des *turcos* dont la douceur, dans les hôpitaux, contrastait tant, disait-il, avec la férocité qu'on leur attribuait sur le champ de bataille. Il me parla de Dijon, de ses monuments, de sa renommée artistique et littéraire, du charme de ses mœurs et de la vaillance avec laquelle les gardes nationaux s'étaient défendus la veille. Enfin il me déclara qu'il appelait de tous ses vœux la fin d'une guerre qu'il n'avait jamais désirée.

» Le général de Beyer exprimait son étonnement de la

vigueur avec laquelle avait été conduite la défense de Dijon. Il ne voulait pas croire qu'aucun chef militaire n'avait dirigé le combat, et il prétendit à plusieurs reprises que Garibaldi avait lui-même commandé pendant la lutte. Je racontai avec quels éléments et dans quelles conditions nous avions repoussé l'attaque du 30. L'état-major paraissait incrédule et plusieurs fois on me demanda où était Garibaldi et s'il n'était pas à Dijon la veille. Je déclarai très nettement que je ne répondrais pas à cette question.

» Pendant le cours de ces conversations, les deux heures accordées aux membres de l'administration municipale s'écoulèrent et mes collègues n'étaient pas de retour. On me fit remarquer que ces messieurs ne s'empressaient point de remplir leur promesse. Cette observation me fut faite d'abord sur un ton convenable; mais, au fur et à mesure que le temps continuait à marcher, la courtoisie dont on avait fait preuve d'abord fit bientôt place à la colère. Le prince de Hohenlohe devint le plus violent de tous.

» J'attribuai le retard de mes collègues aux difficultés qu'ils avaient pu rencontrer pour réunir le conseil de ville, obtenir l'approbation d'une convention qui devait sembler très dure, faire imprimer, afficher et publier le traité. On ne se contenta point de ces motifs. Le prince de Hohenlohe soutint que la démarche faite par les délégués de l'administration municipale avait eu pour but de gagner du temps pour préparer un nouveau combat et obtenir des renforts; que, du reste, on avait vu arriver une locomotive et des wagons amenant certainement des troupes. Il m'accusa de m'être rendu coupable d'une trahison et m'avertit que, comme otage, j'en subirais les conséquences. Il demanda que l'ordre fût donné de recommencer le bombardement.

» Une discussion en allemand s'engagea entre les officiers du quartier général; quelques-uns sortirent de la chambre où je me trouvais. Un mouvement de troupes commença. Je me précipitai alors près du général de Beyer et du prince de

Bade ; je leur rappelai le calme et la confiance avec lesquels j'avais consenti à rester otage, ce qui devait leur démontrer combien la trahison dont on m'accusait était loin de ma pensée. Je leur proposai d'envoyer à Dijon un officier parlementaire à l'effet de se renseigner sur les causes du retard de mes collègues. J'insistai très vivement sur cette proposition, et elle me parut acceptée par le prince de Bade.

» Une discussion recommença entre les officiers présents. Ceux qui étaient sortis rentrèrent et, après quelques instants, le général de Beyer m'annonça qu'un parlementaire allait être envoyé à Dijon, porteur d'un écrit qu'on allait me dicter pour être remis au maire. Il ajouta que j'indiquerais moi-même sur la carte la route et les rues à suivre par le parlementaire pour se rendre à la mairie, et répondrais sur ma personne non-seulement d'une attaque dont le parlementaire serait l'objet, mais de la moindre insulte qui pourrait lui être faite. — J'acceptai ces conditions, et j'écrivis sous la dictée du général de Beyer un billet ainsi conçu :

» *A Monsieur le maire de Dijon.*

» Revenez de suite, sinon le bombardement de la ville sera immédiatement recommencé. »

» Je fis voir sur une carte l'itinéraire à suivre par l'officier parlementaire. Le trajet à parcourir fut mesuré et l'on me déclara que si cet officier n'était pas rentré au quartier-général à telle heure, j'en subirais les conséquences.

» Cela fait, le général de Beyer m'entretint de Dijon, de ses ressources, de ses agréments, etc., et me dit que ses officiers étaient très bien élevés, aimant la vie de famille, et qu'il espérait que les habitants de Dijon les accueilleraient bien. Il m'annonça son intention de donner, pendant l'hiver, des fêtes auxquelles il inviterait les dames de Dijon. Je lui répondis assez vivement que jamais les dames de Dijon ne consen-

tiraient à accepter ses invitations. Un sourire d'incrédulité que je remarquai me fit renouveler ma protestation (1).

» L'heure à laquelle le parlementaire devait être rentré au quartier général était à peine passée que l'officier fut fut annoncé et rendit compte de sa mission. Je n'avais pas entendu ce qu'il avait dit au général de Beyer ; mais celui-ci, sur ma demande, me fit savoir que je pouvais être sans inquiétude; que le parlementaire avait pu arriver jusqu'à la mairie sans aucune difficulté et que mes collègues le suivaient. Alors chacun, autour de moi, fit ses préparatifs de départ en attendant l'arrivée de mes trois collègues. Le temps s'écoulait cependant, et aucun membre de la municipalité ne se présentait. On envoya des cavaliers du côté de Dijon. Ils revinrent en déclarant qu'ils n'avaient aperçu personne sur la route de Saint-Apollinaire.

» Ce fut alors qu'une scène plus violente que la première eut lieu. Le prince de Hohenlohe m'apostropha de la façon la plus vive et la plus menaçante. On nous accusa de nouveau mes collègues et moi d'avoir voulu tromper l'état-major allemand pour gagner du temps et préparer la continuation de la résistance.

» Je ne savais que penser de l'absence de mes collègues, mais je tâchais de l'expliquer. Les raisons que je donnais ne faisaient qu'irriter davantage tout mon entourage, et l'on me déclarait que j'allais subir les conséquences de ma trahison, c'est-à-dire que j'allais être fusillé. — On décida de recommencer l'attaque de Dijon. La plupart des officiers sortirent et les troupes se mirent en mouvement. Le prince de

(1) Des bals offerts aux Dijonnaises par les alliés des Prussiens, dans la cité la plus dédaigneuse des villes de France et de Navarre et où la vanité a mille prétextes pour écarter les gens et pour faire des catégories d'exception jusque dans la cité même ! L'intention était grotesque : aussi la réponse de notre échevin fut-elle noble et sensée, et elle parut si verte et si indépendante, qu'elle ramena la colère sur les traits, dans les propos et dans les actes de ces hauts personnages. (Note de l'auteur.)

Bade et le général de Beyer se disposaient à partir quand je risquai auprès d'eux une dernière tentative de persuasion. Je leur affirmai qu'il n'y avait plus à Dijon un seul soldat français, ce dont leur officier parlementaire avait pu se convaincre; que les gardes nationaux étaient tous désarmés, qu'un bombardement nouveau aurait pour seule et triste conséquence l'ensevelissement sous des ruines de plusieurs hommes inoffensifs, et de femmes et d'enfants; que la pensée de ce désastre inutile à leur victoire, que l'humanité, leur intérêt, leur propre honneur, leur renommée enfin pour rester intacte, devaient les engager à ne pas commettre un acte de vandalisme que l'histoire ne manquerait pas de flétrir. Je les suppliai enfin de laisser entrer à Dijon leur avant-garde, et j'offris de répondre sur ma tête de toute attaque et de toute injure dont elle serait l'objet.

» Là dessus, le prince de Bade, toujours plus calme et plus bienveillant que le prince de Hohenlohe, l'entretint quelques instants avec le général de Beyer; on rappela quelques officiers et on accepta ma proposition (1).

» Quand on sut au quartier-général que l'avant-garde de l'armée était entrée en ville sans encombre, l'ordre du départ fut donné. Le général de Beyer me fit rester près de lui sur le palier de l'escalier de la maison Colomby, et les troupes défilèrent en notre présence. Les soldats chantaient en passant devant nous, et le général de Beyer me dit : « Voyez comme elles sont *hilaires* ces troupes qu'on dit déguenillées et mourant de faim (2). »

» Après le défilé des troupes, le général et moi descen-

(1) L'avant-garde se composa de cinquante dragons commandés par un major.

(2) On avait en effet cherché à faire prévaloir ce propos absurde dans l'esprit des populations. Les niais disaient partout aussi que les soldats allemands avaient les pieds dévorés d'engelures. Quelle sotte rumeur lancée par certains imposteurs ! C'est le contraire qu'il aurait fallu dire dans ces funestes moments, où nos pauvres soldats mouraient de faim, manquaient de vêtements et n'étaient pourvus que de souliers de carton.

dîmes pour nous placer au milieu de l'état-major. Il pleuvait, la route était détrempée. Le général fit avancer sa voiture et m'y fit monter. J'y restai seul. Les officiers de l'état-major entourèrent la voiture jusqu'à la préfecture; on me conduisit alors dans le cabinet du chef de la *commendature*, et on ne me rendit la liberté que lorsque toute l'armée badoise fut entrée à Dijon. »

Voici le texte de la convention de rédaction allemande, traduit en français par l'interprète Duveluz et approuvé par la municipalité de Dijon :

» Son Exc. le lieutenant général de Beyer est disposé à se départir de toute mesure de répression et d'oublier les procédés d'hostilité qui ont eu lieu hier dans la ville de Dijon, sous les garanties sérieuses de l'exécution des conditions suivantes imposées à la ville, et de borner ses réquisitions au besoin de ses troupes. — Ces conditions sont :

» 1° La ville de Dijon versera cinq cent mille francs comme caution, lesquels seront restitués si les rapports restent agréables;

» 2° Respect absolu pour les personnes et pour les biens;

» 3° *Indemnité* (1) complète pour les belligérants réguliers ou irréguliers, pour le passé ;

» 4° Remise de tous les prisonniers faits hier (2);

» 5° Prompte exécution de proclamations contenant les conditions suivantes :

» 6° Les susnommées conditions s'étendent à l'entretien et à la nourriture des troupes d'une force de 20,000 hommes, et *à la fourniture des autres besoins de l'armée*. — En réciprocité

---

(1) On a voulu dire *amnistie*. — La rédaction française de cette pièce par un Allemand laisse à désirer.

(2) Il y avait eu une centaine de prisonniers faits sur les nôtres. Cette condition n'a pas été respectée ; plusieurs d'entre eux ont été emmenés en Allemagne. Les Badois n'ont rendu que les prisonniers blessés, lesquels ont été ramenés à Dijon sur des voitures accompagnées par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

le général commandant prend l'engagement que toutes les réquisitions ne pourront être faites que par des intendants militaires auprès de la municipalité.

» S'il se produit quelque fait d'hostilité de la part de la ville, le bombardement recommencerait, et alors elle serait imposée à nouveau, d'une notable contribution de guerre.

» Quant aux actes et négociations ultérieurs, j'en charge Son Altesse grand-ducale le lieutenant-général prince Guillaume de Bade, assisté du baron de Reñder, de l'état-major.

» Les négociations auront lieu le matin à *neuf heures*, à Saint-Apollinaire. Si celles-ci n'étaient menées à terme d'ici à dix heures, je recommencerais les hostilités, et même aussitôt qu'il serait remarqué un nouvel arrivage de troupes françaises. »

Le 31 octobre 1870, vers neuf heures du matin, ainsi que nous l'avons déjà dit, ce factum, qui émanait de l'état-major allemand de Saint-Apollinaire, avait été signé par le prince Guillaume de Bade, au nom de l'armée allemande, et contresigné par le le baron de Render, chef d'état-major. Le maire de Dijon, M. Dubois, et ses trois adjoints, MM. Enfert, Brullé et Lévêque, y avaient apposé leur signature au nom de la municipalité.

Il fut *verbalement* convenu que le ministère des tribunaux ne serait point interrompu ; que les postes, télégraphes et autres services publics reprendraient leur cours; que la garde nationale serait désarmée, mais que ses armes, mises en dépôt à la mairie, resteraient la propriété de la ville. De toutes ces conventions verbales il n'y eut de respecté que la dernière, et encore le major de place exigea-t-il que les armes de toute nature appartenant aux particuliers fussent apportés au même dépôt.

Nul historien ne devra omettre la proclamation du maire M. Dubois, tant elle renferme de sens et de dignité dans sa forme concise, et tant elle était propre à amortir l'exaltation, à pacifier les esprits et à prévenir de nouveaux malheurs.

Dans ces louables intentions, elle fut affichée en ville avant l'entrée des troupes étrangères ; elle était ainsi conçue :

» Citoyens, la ville a hissé le drapeau parlementaire. Elle ne veut ni ne doit continuer une lutte stérile. Vous avez déployé dans la défense un courage qui vous honore. Comprimez votre douleur. Sauvez par votre héroïque abnégation la vieille cité bourguignonne ; renoncez à vos armes : les porter serait exposer la ville aux plus grands désastres ; faites-lui ce sacrifice, et vous resterez, croyez-le bien, aussi grands dans l'adversité que dans la victoire. »

Le 31 octobre, de deux heures de l'après-midi à quatre du soir, et par détachements, l'armée badoise entrait à Dijon et s'y installait militairement, c'est-à-dire que, sans suivre un ordre de distribution équitable, comme la mairie l'aurait donné, cette armée se groupa tout entière autour de ses officiers, de telle sorte que certaines maisons regorgeaient de soldats (1), tandis qu'il ne s'en trouvait pas un seul dans beaucoup d'autres.

Au moment de l'irruption des Badois en ville, il y eut quelque désordre : les bureaux de tabacs furent dévalisés, et plusieurs magasins qui n'avaient pas fermé par suite de leur confiance aux termes de la convention affichée sur tous les murs, se virent enlever des marchandises; mais de nombreuses patrouilles eurent bientôt rétabli l'ordre. L'autorité municipale chercha, dans l'intérêt de la ville, à s'appuyer du concours des chefs de ces étrangers : c'est ainsi que, le 1er novembre, on afficha l'avis suivant émanant du major Freiher von Gemmingen, commandant la place de Dijon :

---

(1) C'étaient surtout les maisons qui étaient placées sur le passage des troupes. Dans l'une de ces maisons de la rue Saint-Nicolas, par exemple, un peu plus tard, et lors d'une invasion plus considérable, un honorable avocat venait de mourir, et toute la maison était dans un deuil profond. L'appareil du luminaire n'empêcha point ces soldats de s'installer dans la chambre mortuaire et d'y jouer aux cartes toute la nuit, en se livrant à mille plaisanteries sur le défunt. Etait-ce là le fait d'une nation civilisée ?

« Les habitants sont prévenus que la ville ayant pris à sa charge la nourriture des soldats allemands, il ne leur est dû que le logement et les moyens de préparer leur nourriture. — Toutes les réclamations pourront être faites aux officiers les plus à portée, et si cela ne suffit pas, au bureau de la place, cour de Bar, hôtel de ville. — Des patrouilles circuleront dans toutes les rues principales pour la sécurité des magasins, et les réclamations pourront aussi leur être adressées. — Au moyen de ces mesures, les magasins pourront être ouverts. — L'autorité militaire promet son concours le plus énergique pour faire respecter la propriété privée. »

Le revers de la médaille fut une proclamation du généralissime Werder, qui, sous la rubrique d'*état extraordinaire de justice* d'après le Code militaire prussien, faisait afficher le même jour « que la peine de mort serait encourue par toute personne qui, ne faisant pas partie de l'armée française, causerait un danger ou un désavantage à l'armée allemande ; ferait de l'espionnage contre elle ; la conduirait par de fausses routes ou dirigerait l'ennemi ; tuerait ou blesserait se soldats ou porterait les armes contre eux ; détruirait ou interromprait toute esqèce de voie de communication, et incendierait les provisions de l'armée allemande ou les bâtiments occupés par elle ; enfin que toutes les armes devaient être livrées immédiatement sous peine de punitions sévères.

Ces proclamations attiraient naturellement une affluence de citoyens qui, se répandant dans les rues, se trouvait mêlée aux Badois dont l'air de triomphe contrastait visiblement avec l'abattement et la tristesse de la population dijonnaise. Elle fut désormais prisonnière : toutes les issues de la ville furent gardées, et nul n'y put entrer ni sortir sans un laissez-passer de la commendature allemande.

Le 2 novembre, anniversaire traditionnel du deuil des familles, n'avait jamais été, de temps immémorial, aussi lugubre qu'il le fut cette fois. Le matin, un aumônier catholique allemand recevait au cimetière de Dijon des charretées des

siens enveloppés dans des sacs sanglants, et présidait à la sépulture chrétienne de ces victimes de la guerre tombées sur un sol étranger. Vers onze heures, un immense catafalque réunissait toutes les nôtres au centre de la basilique de Saint-Bénigne, où notre digne prélat n'attendait plus que la dépouille du colonel Fauconnet pour célébrer l'office des morts; mais l'état-major badois, appréhendant sans doute une ovation populaire de la part de la foule immense qui remplissait la cathédrale ou stationnait au dehors, fit abréger la cérémonie funèbre en ce qui concernait ce noble chef de la défense dijonnaise, et le fit conduire à sa dernière demeure avec les officiers allemands tués sur le même champ de bataille. La population entière demeura stupéfaite et navrée de cette violence faite au sentiment public : aussi ne discontinua-t-elle point de conduire le deuil de toutes les autres victimes de cette fatale journée jusqu'à quatre heures du soir et sans interruption. C'était une grande et noble oraison funèbre en action, car les visages étaient mornes et les bouches muettes.

Les actes divers qu'on vient d'énumérer étaient peu de nature à rendre tolérables ces étrangers important au milieu d'une population aux allures libres et des plus civilisées de France, toute la raideur des formes germaniques. Aussi était-ce une charge très lourde que celle de présider à l'administration municipale dans des moments si difficiles. Il fallut joindre à une activité dévorante un imperturbable sang-froid ; disputer par des luttes incessantes la conservation du patrimoine public convoité par ces étrangers; leur donner le change avec adresse ou par des temporisations ; les déconcerter souvent par une attitude à la fois ferme, digne et énergique. La municipalité et son chef firent une chose habile : ce fut d'exonérer les habitants de la nourriture des troupes qui leur avait été d'abord imposée ; d'atténuer considérablement les réquisitions et de faire supprimer les indemnités journalières d'abord exigées par les officiers. L'administration municipale présidait en même temps au soin et aux bons offices

des ambulances : c'était allier l'humanité à une sage prévoyance, qui peu à peu furent payées en égards et en exonérations par l'ennemi, il faut bien l'avouer. Quoiqu'il n'y ait rien de plus rare que la gratitude et la justice, notre ville a sans doute enregistré dans sa mémoire les services rendus par son maire et ses adjoints pendant cette fatale période de l'invasion.

CHAPITRE III

SOMMAIRE. — Reconnaissances de l'ennemi dans les alentours du chef-lieu. — Les francs-tireurs surprennent Genlis. — Les Allemands, dans le but de dépister les compagnies franches, explorent le littoral de la Saône. — Ils s'emparent, à Longecourt, de la personne de M. Sixte de Saint-Seine, personnage honorable et paisible, mais officier français retiré du service. — Coup-d'œil sur Garibaldi, grand organisateur des compagnies franches. — Colonnes allemandes dirigées contre ces compagnies.

Nos redoutables hôtes, une fois installés en quartier d'hiver dans notre ville, où regorgeaient de soldats certaines de nos demeures arbitrairement choisies, et dans notre banlieue écrasée ainsi que nous d'exigeantes réquisitions en vivres, fourrages, boissons, vêtements, lainages, souliers, tiges de bottes, etc. (1), ne cessèrent de lancer de fortes reconnaissances dans tous les alentours.

Ils commencèrent par Genlis, Longecourt, Brazey et autres bourgs et villages du littoral de la Saône, afin de s'assurer des lieux avoisinant Auxonne, d'où ils semblaient appréhender quelque sortie fortuite; mais ce qui les mettait surtout en éveil, c'étaient les allures des compagnies franches dont ils essuyèrent en effet de fâcheuses surprises.

Ainsi, à Genlis, le 5 novembre, une compagnie de francs-tireurs, dite l'*Egalité de Marseille* (2), commandée par le capitaine Raymond, et qui demeurait cachée dans les bois de

---

(1) C'était l'application judaïque des expressions : *autres besoins de l'armée,* écrites dans la convention du 31 octobre, et dont on ne s'était point défié.

(2) Elle était sortie de Dole où elle se trouvait alors avec Garibaldi.

Beyre-le-Fort et de Labergement, à deux kilomètres de là, surprit à huit heures et demie du soir une colonne de 650 Badois appartenant au 5e régiment d'infanterie, et qui venait de s'installer dans ce chef-lieu de canton pour y faire des réquisitions. Ces francs-tireurs, se glissant le long des berges de la Tille, gagnèrent à pas de loups, et par une nuit très noire, une oseraie faisant face à une maison isolée (1), sise à quelques pas de la gare du chemin de fer et abandonnée de son propriétaire. Là, ils surprirent et tuèrent les sept soldats qui y formaient un poste avancé, pénétrèrent en un instant dans les salles de la gare et eurent bientôt raison des 25 ou 30 hommes qui s'y trouvaient, puis, en quelques minutes s'élancèrent au centre du bourg où il se fit une mêlée sanglante ; car on entendit le capitaine des francs-tireurs dire à sa troupe : « A la baïonnette, mes amis ! ne tirez plus. » Dans leur épouvante, les Badois, qui étaient aux prises avec des adversaires dont quelques-uns, rampant dans les fossés, frappaient à coup sûr en demeurant invisibles par une obscurité profonde, tirèrent sur leurs camarades allemands qui, des points les plus éloignés du village, accouraient à leur secours. Un officier fut tué dans le corridor d'une maison. Le lendemain, des mares de sang trahissaient les lieux des combats partiels à l'arme blanche. Trois francs-tireurs furent tués et deux furent blessés. Les Badois enlevèrent leurs morts dans la nuit même : on les énuméra à 107 (2).

(1) La maison Mallet.

(2) Renseignements donnés à l'auteur par M. Tourey père, géomètre à Genlis. Il résulte de ces mêmes renseignements qu'un franc-tireur, blessé près de la barrière du chemin de fer, y avait été oublié par les siens. Un de ses camarades revint près de lui, et alors le garde-barrière Moreau les cacha tous deux dans un faux grenier de sa maisonnette, dont le rez-de-chaussée fut bientôt occupé par quarante Badois. Ceux-ci, malgré leur perquisition de la cave au grenier, ne soulevèrent point, dans ce dernier asile, les paquets de paille qui couvraient les deux francs-tireurs, et se contentèrent des courageuses dénégations de Moreau. Cet homme courait des risques extrêmes dans cet acte de générosité et de courage, qui mérite bien qu'on en parle ici.

En peu d'instants 80 ou 100 hommes décidés avaient causé tout ce tumulte, puis avaient disparu en regagnant par des sentiers à eux connus leur retraite de Beyre-le-Fort.

La colonne badoise, ainsi attaquée, rentra le lendemain soir à Dijon après avoir rançonné le bourg de Genlis à 6,000 francs, réduits ensuite à 2,000, payés par cotisations. Les Badois avaient prétendu qu'un de leurs blessés ayant été atteint de grains de plomb à la figure et à la poitrine ; cette circonstance attestait l'intervention d'un habitant du bourg dans la lutte. Quoi qu'il en soit, il y eut ailleurs et postérieurement des représailles bien autrement rigoureuses, et le bourg de Genlis dut se féliciter d'avoir échappé au pillage et à l'incendie.

Le même jour, 5 novembre dans l'après-midi, un corps de troupes de 500 hommes avec deux pièces d'artillerie avait traversé Brazey, s'était mis en bataille vers la Croix-Blanche, à la sortie de ce bourg, et avait braqué ses canons vers le pont du canal qui traverse la route de Brazey à Saint-Jean-de-Losne. Cette troupe avait été reçue à coups de fusil par les francs-tireurs d'Oran postés le long des contre-fossés. Ces francs-tireurs, au nombre de 80 seulement, occupaient Saint-Usage, sur la rive gauche du canal ; mais l'ennemi, malgré les signaux qu'on lui transmettait du haut de la tour Dumesnil, prit cette faible cohorte pour l'avant-garde de troupes avec lesquelles il fallait compter, et cribla de projectiles le pont du canal afin de le détruire et d'arrêter ainsi au passage un ennemi imaginaire. Cette insuffisante canonnade ne fit que déplacer les pierres de taille du parapet, renverser la porte éclusière et endommager la hutte du surveillant. Il y eut cinq blessés du côté des francs-tireurs et quatorze morts ou blessés de celui des Badois, dont un officier supérieur et un autre officier qui, pour donner du cœur à ses soldats et afin de se rendre compte des forces de la défense, s'était aventuré sur la berge du canal. La mort de ces deux chefs déconcerta les Allemands, qui se mirent en retraite sur Dijon

vers cinq heures du soir en pensant avoir terrifié la contrée. Une deuxième colonne, envoyée vers Citeaux et Aubigny, venait de faire sa jonction avec la première, et toutes deux rétrogradaient en même temps vers le chef-lieu où elles rentrèrent de nuit.

Dans cette rencontre de Brazey, les Allemands ont manqué de tactique en dirigeant leur deuxième colonne d'attaque sur Aubigny et Citeaux, au lieu de la faire avancer par Tart-le-Haut et Montot, de manière à se rendre maîtres des deux rives du canal.

Telle a été en somme et réduite à ses véritables proportions l'affaire de Brazey, que le comité de défense de Tours, abusant de la crédulité publique, a célébrée comme une importante victoire.

Chaque jour des reconnaissances de cavaliers allemands sillonnaient les villages avoisinant les rives de la Saône. Le 10 novembre, un officier de dragons remarqua près de Longecourt un polygone établi en ce lieu par les soins de M. Sixte de Saint-Seine, commandant de la garde nationale sédentaire, et pour exercer son bataillon au tir à la cible; de plus, comme les villageois de cette contrée ont coutume d'installer leurs récoltes de betteraves sur plusieurs rangs et de les butter avec de la terre prise au pied de ces amoncellements, l'officier crut apercevoir dans une semblable disposition autant de tranchées et d'épaulements pour l'attaque et la défense : en un mot, il vit ou voulut voir sur un même point tout un système d'agression. Quelques heures après cette prétendue constatation, M. Sixte de Saint-Seine était arrêté et transféré à Varois sous escorte, mis à la merci d'un conseil de guerre et menacé par conséquent dans son existence. Toutefois une démarche des habitants de Longecourt, où M. Sixte de Saint-Seine est justement estimé, adoucit les chefs allemands. Le général Beyer vint offrir à son prisonnier de le rendre libre à la condition de donner sa parole d'honneur de ne point porter les armes contre l'armée allemande pendant la durée de

la guerre. M. Sixte de Saint-Seine, en Français rempli d'honneur, protesta que « la liberté lui était due sans conditions; que, n'étant lié en ce moment par aucun service militaire, il n'avait point à prendre d'engagement de la nature de celui qu'on lui proposait, mais qu'il espérait bien être rappelé d'un moment à l'autre au service de son pays, et que, dans cette pensée, il ne saurait disposer de lui-même. » — Après cette franche et loyale déclaration, on le dirigea sur Gray et sur Vesoul, et on le tint au secret le plus rigoureux, sans lui ménager les mauvais traitements. Cependant le général Beyer, touché sans doute de l'élévation des sentiments de son prisonnier, le laissa libre après huit jours de captivité, en disant à Mme de Saint-Seine que l'arrestation d'un ancien militaire, influent par position et qui par là même pouvait être un adversaire dangereux, s'expliquait de soi (1).

Le samedi 12 novembre, Dijon, sans qu'on s'y attendît en aucune manière, fut évacué tout à coup. On ne savait que penser du départ subit des troupes allemandes, et l'on ne s'attendait pas davantage à les voir rentrer en ville le lundi au matin. Dans quelle intention avaient-elles pris la direction de Gray? Etait-ce pour attirer Garibaldi quelque part entre Gray et Dijon? Etait-ce l'évacuation de Dole par ce dernier qui leur montrait l'occupation de Dijon comme désormais inutile? Etait-ce l'installation de Garibaldi à Autun, le 12, qui les faisait revenir à Dijon le 14? On a fait ces diverses suppositions sans que personne pût affirmer la véritable, tant les Allemands trahissent peu leurs secrets; ils doivent à cette discrétion la majeure partie de leurs avantages

Comme nous allons avoir à décrire une guerre de partisans dirigée en divers centres par Garibaldi, dont c'était l'ancien métier où il était fort habile, c'est ici le lieu de caractériser ce personnage et le but de la prétendue mission qu'il s'était

(1) Renseignements fournis à l'auteur par M. Sixte de Saint-Seine lui-même.

arrogée et qu'il avait fini par faire accepter par le comité de défense nationale de Tours.

Il y eut à diverses époques, à Rome et dans toute l'Italie, des chefs de parti qui, soit dans l'intérêt de leur ambition, soit au profit de la cause commune ou plutôt sous le prétexte de cette cause, ont entrepris de réveiller le feu latent et assoupi de l'antique république romaine. — Pour ne citer que les moins vulgaires, il y eut au xe siècle Crescentius, issu de la famille des comtes de Tusculum. Ce personnage, d'une ambition démesurée, fomenta, dans ses propres vues, l'anarchie dans Rome et usurpa le titre de consul de 980 à 998. La nouvelle république fondée par lui se soutint jusqu'à cette dernière date. Mais alors l'empereur Othon III entra dans Rome, assiégea Crescentius au château Saint-Ange et le fit périr malgré une capitulation.

Au xiie siècle, un tribun d'un autre genre, Arnauld de Brescia, moine fougueux et éloquent, élève d'Abailard, prétendit allier la réforme politique à la réforme religieuse. A force de s'élever contre le pouvoir temporel du pape, il se créa un parti puissant, chassa de Rome le pape Eugène III et les cardinaux, rétablit la république avec sénat, tribuns, patriciens, chevaliers, et demeura maître de Rome pendant dix ans. Enfin le pape Adrien IV ayant obtenu l'appui de l'empereur Frédéric-Barberousse, l'agitateur républicain Arnauld de Brescia, dont saint Bernard a loué l'austérité, fut livré au préfet de Rome, qui le fit décapiter en 1155 et jeter ses cendres dans le Tibre.

A notre époque, Garibaldi, originaire de Nice et républicain plus absolu encore que ses prédécesseurs, a entrepris une propagande républicaine non seulement contre la papauté, mais contre toutes les monarchies de l'Europe. Il joint à des talents guerriers une invariable franchise politique qui, malgré de vaines utopies, lui attire quelque estime entre beaucoup d'animadversion. — Il a été et demeure encore, malgré son grand âge, un persévérant agitateur. En 1849, il

se liguait avec le radical républicain Mazzini contre Pie IX et son ministre Rossi, infortunée victime de cette fatale alliance. Chassé de Rome avec ses bandes de mécontents et d'aventuriers, Garibaldi les stipendia contre Modène, Florence et Naples, avec l'or du gouvernement piémontais. Il fut blessé au talon à Aspromonte ; mais, plus heureux qu'Achille, il résista à cette blessure. Il s'était retiré dans l'île de Caprera, que lui avait donnée Victor-Emmanuel, dans l'intention tacite de mettre une distance salutaire entre lui et cet utopiste ennemi du repos; mais on revit ce dernier, en 1859, à Mentana, lancer ses bandes contre les troupes françaises chargées de protéger les Etats romains. Il disparut du champ de bataille comme à Aspromonte, et, après avoir exercé la dictature au royaume des Deux-Siciles en 1860, il était rentré dans son île de Caprera où ses démarches étaient surveillées; mais dès qu'un revirement politique, comme l'avénement de la république de 1870 en France, eut abaissé ces barrières, le vieux général républicain sentit de nouveau l'aiguillon et adressa ses offres de services aux membres de la délégation nationale à Tours. La délégation, hésitante, ne donna d'abord qu'une adhésion officieuse; mais les amis du général, et, entre autres, un Avignonnais entreprenant, nommé Bordone (1), alla le chercher dans sa résidence de Caprera, en lui amenant un yacht appelé la *Ville-de-Paris*, frété libéralement à cette intention par un négociant de Marseille, où l'on fit au célèbre

(1) Il était pharmacien et son vrai nom est Bourdon, qu'il lui fut facile d'*italianiser* en y retranchant une lettre, puis en y ajoutant une autre. C'est un de ces hommes de beaucoup d'habileté et de savoir-faire qui, se trouvant déclassés et à l'étroit dans une trop modeste sphère, ou qui, s'étant compromis par quelque endroit, ne manquent jamais de profiter des révolutions politiques, quand ils ne les suscitent pas eux-mêmes, pour s'élever au-dessus de leur première condition. Dans un récit volumineux de la campagne garibaldienne, le personnage dont il s'agit a fait preuve d'une plume facile ; mais il fallait s'attendre de sa part à beaucoup d'exagération et à ce que Garibaldi serait érigé en héros.

condottiere une réception splendide. Le préfet improvisé de la ville de Marseille, Delpech (1), vint à sa rencontre et s'associa bientôt à sa fortune et à ses actes. Un train spécial les emporta les uns les autres à Tours, le 8 octobre, au milieu des ovations populaires. Tout au début, le ministre de la guerre Gambetta offrit au général italien le commandement de 300 volontaires rassemblés à Chambéry; mais, pour toute réponse, Garibaldi, froissé, annonça son départ pour Caprera dès le lendemain matin. Cette boutade fit réfléchir la délégation, qui voyait d'ailleurs l'enthousiasme public éclater de toute part au sujet du général; à son concours on semblait rattacher le salut de la France, tant le peuple est prompt à se leurrer de vaines espérances. Le lendemain, la délégation offrit au général le commandement de tous les corps francs de la zone des Vosges, de Strasbourg à Paris, et d'une brigade de gardes mobiles. Garibaldi accepta ce commandement, et Bordone devint son chef d'état-major avec le titre de colonel et de premier aide de camp.

Garibaldi, qui nourrissait dès ce moment la convoitise de la suprématie du commandement dans l'Est, pensa à établir son quartier général à Besançon. Il y vint dans cette intention et y fut rejoint par le dictateur Gambetta. Mais le général Cambriels, puis le général Michel, son successeur, virent de mauvais œil l'intervention politique de ce chef étranger. L'excellent bon sens des Bisontins refusa également de pactiser avec lui et regarda avec froideur et mépris ses promenades d'ostentation et de parade en calèche découverte à travers les rues de la cité. Les nombreuses compagnies de francs-tireurs alors réunies à Besançon déclinèrent l'autorité de ce chef d'aven-

(1) C'est encore un personnage qui s'est élevé infiniment au-dessus de ses très modestes conditions successives d'ouvrier tanneur, lampiste et teneur de livres. — Il faut juger sans haine et sans passion ces hommes nouveaux dont les occasions extraordinaires révèlent souvent la capacité. D'ailleurs ils appartiennent essentiellement aux études de mœurs, au point de vue historique qui doit toujours être impartial.

turiers : il en avait déjà su réunir un certain noyau à Marseille, le bataillon, dit l'*Egalité,* entre autres. Un digne chef des francs-tireurs bretons dénia l'honneur de faire, à la préfecture, le service près de la personne de Garibaldi; deux autres chefs également honorables, l'un des compagnies franches des Vosges, l'autre des compagnies franches de l'Alsace, lui refusèrent leur concours. La position de Garibaldi devenant donc très fausse à Besançon, il se détermina à quitter cette ville, sous le prétexte d'une reconnaissance à faire au loin avec ses francs-tireurs de Nice et ceux de l'*Egalité* de Marseille.

Il choisit alors Dole pour son quartier général, à cause de la position de cette ville entre la forêt de Serre et celle de Chaux, position des plus favorables aux compagnies franches et servie en outre par d'importantes lignes de chemins de fer irradiant de cette ville (1); il vint s'y installer le 14 octobre avec son fidèle chef d'état-major Bordone.

Bientôt se rallia à eux et au bataillon de Marseille, dit l'*Egalité,* l'intrépide Bossack-Hauké, Polonais de très noble origine, et qui, ayant défendu vainement, en 1863, dans sa patrie la cause de la liberté, croyait venir payer à cette même cause un tribut plus heureux en se rangeant en France sous le drapeau de Garibaldi! Ce dernier, dont l'armée était encore embryonnaire, au prix même, a-t-on dit, de charges à lui personnelles (2), et quand les crédits alloués par la délégation nationale étaient nuls ou insignifiants, songeait à former quatre brigades. Le commandement de la première alors réalisée fut donné à Bossack, celui de la deuxième à Delpech; quant aux deux autres brigades à l'état de formation, à mesure que les renforts arrivaient, le commandement en fut destiné à Menotti et Ricciotti, le premier fils légitime

(1) *Armée des Vosges,* ch. III, p. 29.

(2) S'il faut en croire Bordone, p. 39 de sa brochure intitulée : *Armée des Vosges.*

du général italien, le second son fils naturel reconnu. L'expectative d'une cinquième brigade restait en espérance au Génois Canzio, gendre de Garibaldi.

La défense nationale fit bien des fautes au commencement de la campagne, et elles eurent une fatale influence sur l'ensemble des événements : la principale fut de ne pas s'établir solidement vers les Vosges et de n'avoir pris aucune mesure pour enfermer l'ennemi dans le delta entre l'Ognon et la Saône. Ce plan était d'ailleurs dans la pensée de Garibaldi ; mais que pouvait-il alors avec un effectif de moins de 4,000 francs-tireurs et mobiles et sans artillerie ? Il en était réduit à une guerre d'embuscades qu'il entendait du reste excellemment. Cette tactique de partisans consistait à tenir sans cesse et sur divers points l'ennemi en défiance, de le terrifier et de disperser les uhlans, ou cavaliers éclaireurs, dont l'activité incessante désignait à l'ennemi tous nos mouvements et nous faisait trop souvent surprendre à l'improviste.

Un très grave inconvénient, en contradiction avec le genre de services rendus par Garibaldi, était le peu de sympathie de nos généraux et officiers pour ce chef de condottieri et pour les siens. Or ces derniers, chefs et soldats, ne le leur rendaient que trop par une haine déclarée contre ce qu'ils appelaient le *militarisme*. Ils traduisaient ainsi l'éloignement que les nôtres, habitués à une discipline régulière, avaient de la politique, des mœurs libres, du costume et du drapeau de ces étrangers. Leur solde aussi était disproportionnée à leurs services et trois fois plus élevée que celle de nos soldats ; tout cela amenait un manque de confiance réciproque, un défaut d'entente et d'unité, et causa bien des mécomptes et des dangers sans nombre.

Garibaldi resta 25 jours à Dole, c'est-à-dire du 14 octobre au 9 novembre, et y exerça un véritable despotisme. D'abord il distribua à ses miliciens les meilleurs fusils de la garde nationale sédentaire ; il imposa des tributs, vida les caisses publiques, fit des réquisitions pour chaussures, équipements,

chevaux, voitures, et exigea jusqu'à des selles pour les montures particulières des femmes ou maîtresses de ses officiers. Des vainqueurs ou conquérants n'auraient pas fait pis. Loin de courir sus aux Allemands, dont on lui signalait la présence en divers lieux, il prenait ses loisirs, qu'il employait à faire des proclamations ampoulées et vides de sens en faveur de la république universelle. Au lieu de marcher au canon qui s'entendait distinctement à Dole le 23 octobre, jour où les troupes de Cambriels étaient aux prises avec l'ennemi, près de Châtillon-le-Duc (sur l'Ognon), les Garibaldiens se pavanaient dans les rues et dans les cafés, et faisaient, le même jour, leur glorieuse expédition contre les Jésuites de la maison de Dole et contre ceux du Mont-Roland; ils exilaient les uns et les autres à 20 lieues de distance au moins de la ville de Dole. Ils étaient aidés dans cet acte de persécution par un délégué ardent de la municipalité nouvelle qui se déclarait ennemie jurée de l'institution des Jésuites, et avait préludé à ses sentiments de haine en envoyant dans leur maison neuf cents hommes à héberger, officiers et soldais.

Les Garibaldiens ne se bornaient pas à insulter les ecclésiastiques dans les rues; ils mettaient en chartre privée plusieurs prêtres du dehors, au nom de la liberté et de la fraternité (1). Et voilà comme notre malheureuse France, envahie par l'Allemagne, était aidée et secourue par de prétendus alliés !

Bouffis de toute la jactance italienne, ces étrangers, faute d'une renommée justement acquise parmi nous, en étalaient une mensongère au loin : c'est ainsi que, vers le milieu de novembre, les rues des principales villes d'Italie retentirent de l'annonce d'une grande victoire remportée par Garibaldi sur les Prussiens *entre Paris et Versailles*. La bataille avait eu

---

(1) Le curé de Vanière (Haute-Saône); celui de Cernans, près de Salins; celui d'Arc-et-Senans (Doubs). Ils furent amenés prisonniers à Autun.

lieu la nuit, pendant un furieux orage, où tous les éléments paraissaient conjurés. L'ennemi avait laissé sur place trois mille morts et un immense nombre de blessés. C'est de la sorte que Garibaldi jouait son personnage de Roland. Dans une tirade qu'on dirait imitée de l'Arioste, un autre poète plus sévère, Dante, nous dirait bien où s'embouchait cette trompette de renommée; mais il suffisait à Garibaldi de se faire encenser au loin pour se ménager l'avenir. Tels étaient les nobles loisirs du héros entre son expédition de Dole et celle d'Autun.

Pendant ces prétendues victoires *de nos alliés*, il s'en faisait de réelles de la part de l'ennemi; mais les garibaldiens y demeuraient parfaitement insensibles : c'est ainsi que, le 30 octobre, lorsque les Badois bombardaient Dijon, Garibaldi n'était ému que de la pensée de mettre entre sa troupe et l'ennemi un plus grand intervalle : aussi, du 9 au 11 novembre, Garibaldi, craignant d'être attaqué à Dole, transporta-t-il son quartier-général à Autun. A cette époque, ses quatre brigades, qu'il était parvenu à mettre sur pied, se composaient, y compris les chemises rouges et les francs-tireurs, de volontaires de tous pays, Italiens, Espagnols, Egyptiens et Africains. Dans ce ramassis, où les pillards de la Calabre avaient aussi des représentants, il se trouvait un certain nombre de jeunes gens de bonnes familles italiennes, entraînés par l'âge impétueux des illusions qui leur faisait entreprendre une chevalerie imaginaire en faveur de la *république universelle*. Ces pauvres jeunes gens, si mal entourés, n'avaient pourtant rien perdu de leurs nobles sentiments intérieurs. Ils appelaient des prêtres et retrouvaient toutes leurs aspirations chrétiennes en présence de la mort.

L'ex prefet de Marseille, Delpech [1], avait amené à Autun

---

(1) Préfet des Bouches-du-Rhône de par l'Internationale et son délégué le soi-disant administrateur supérieur, Alphonse Esquiros. L'autorité administrative de Delpech dura du 7 septembre au 4 novembre,

un renfort de deux mille mobilisés du département du Rhône, et Garibaldi ne pouvait moins faire que de lui en donner le commandement, sous la dénomination de deuxième brigade; et voici que Delpech qui, d'ouvrier, était devenu préfet, devint, de préfet, général. Il y avait loin des bottes à l'écuyère aux sabots de la tannerie ; mais qu'importe ? Il faut voir à l'œuvre ceux que la fortune élève ainsi, les louer s'ils s'en rendent dignes, et les flétrir du blâme si c'est le contraire.

Garibaldi avait fini par concentrer, tant à Dole qu'à Autun, une petite armée de vingt mille hommes, et, quand ce noyau se grossit plus tard pour garder les positions en deçà de Bourbaki, c'est que le ministre de la guerre envoya des renforts de troupes et d'artillerie avec des subventions en argent. Ce fut alors que Garibaldi prit le titre fort pompeux de général de l'armée des Vosges, à défaut de celui de général de l'armée de l'Est, qu'il avait eu la pensée d'usurper sur Cambriels.

Il est bon de savoir, avant de continuer notre récit sur les errements de Garibaldi à Autun, que plusieurs compagnies de francs-tireurs et de garibaldiens s'étaient répandus sur tout le sol de l'occupation bourguignonne. La brigade Menotti (la 3e), les francs-tireurs de l'*Egalité* de Marseille, les éclaireurs du Rhône et les compagnies de Vaucluse gardaient la rive gauche de la Saône avec Saint-Jean-de-Losne et Seurre (1) ; la 4e brigade, commandée par Ricciotti, s'était dispersée entre Château-Chinon, Liernais, Saulieu, Semur, et jusque vers Montbard et Châtillon-sur-Seine. Des partis de garibaldiens et francs-tireurs, détachés de la 1re et 3e brigades, occupaient les alentours d'Arnay, Sombernon, Epinac, Nolay, Bligny et Pont-d'Ouche (2).

---

jour où il fut renversé de son piédestal par une réaction de la garde nationale de Marseille.

(1) *Armée des Vosges*, p. 104.

(2) *Armée des Vosges*, p. 169.

Cet exposé éclaircira les faits dont le récit va suivre et la tactique des troupes allemandes, ayant chaque jour à se défendre contre les compagnies franches qui ne leur laissaient ni trêve ni repos.

Ces compagnies franches étaient partout, et principalement autour de Saint-Jean-de-Losne et de Seurre, poussant des reconnaissances et dressant des embuscades dans ces directions : de sorte qu'il paraissait que le plan adopté par l'état-major garibaldien fût d'empêcher les Allemands de pénétrer dans la vallée de Saône, vers Beaune et Nuits (1).

Du 9 au 15 novembre, une colonne de douze cents Allemands occupaient les villages d'Aiserey, Bessey et Aubigny, et préparaient les voies à six ou sept mille autres ayant pour objectif Saint-Jean-de-Losne, qui faisait mine de résister; mais cette courageuse petite ville n'avait plus de remparts, et la Saône n'inondait point ses approches comme au temps de Galas. Quelques obus furent lancés sur la ville dans la soirée du 15 novembre et y déterminèrent un incendie. Aussitôt le curé et ses vicaires sortirent, le drapeau blanc en main, pour parlementer et essuyèrent le feu des récalcitrants, postés de l'autre côté de la Saône et décidés à entraver toute mission de paix. Cette résistance fit rançonner la ville à quinze mille francs; mais l'ennemi se contenta d'une contribution de dix mille cinq cents francs qu'on put recueillir immédiatement par cotisation. Alors on vit les artilleurs ennemis aider à éteindre le feu qu'ils avaient allumé : c'étaient des Badois antipathiques à la Prusse, et qui, nous faisant la guerre à regret, maudissaient tout haut Bismark et Napoléon. Une arche du pont de la Saône avait été détruite par le zèle du comité de défense : l'ennemi ordonna d'abord de la rétablir dans les 24 heures; mais, ayant changé d'avis le lendemain, il intima un ordre contraire, dans la pensée de demeurer isolé des francs-tireurs qui gardaient la rive gauche de la

---

(1) *Armée des Vosges*, p. 97.

Saône. Pendant ce temps-là, les troupes allemandes se répandaient dans la campagne et accablaient chaque village d'onéreuses réquisitions. Huit cents soldats envahissaient le pénitentiaire de Citeaux, gardaient la colonie et le directeur à vue, faisaient une razzia de quatre-vingts têtes de bétail, de quantité de porcs et de tous les grains et provisions qui se trouvaient là. L'estimable abbé Rey, directeur de ce pénitentiaire, fut forcé de le quitter le 23 novembre, emmenant avec lui, dans ses anciens asiles de Lyon, les plus jeunes de ses pénitenciers, tandis que les adultes se dispersaient. Plusieurs d'entre ces derniers furent pris par les uhlans ou autres éclaireurs ennemis, qui les faisaient marcher devant eux pour leur servir de plastrons contre les coups de fusil. Quelques-uns de ces infortunés jeunes gens, n'ayant su que devenir, s'engagèrent parmi les francs-tireurs. Le vénérable abbé Rey rallia depuis, comme un bon père, tous ceux qui étaient restés fidèles à leur excellent directeur; mais il s'était fait, au pénitentiaire, un vide considérable, fruit d'une fatale indépendance autant que de la guerre.

Les Allemands restèrent deux jours seulement à Saint-Jean-de-Losne. A moins de voir là une faute ou un acte d'impéritie, on ne peut s'expliquer que comme ruse ou tactique de guerre une évacuation aussi prématurée d'un poste de cette importance. En effet, cinq jours après, c'est-à-dire le 20 novembre, et comme si c'eût été le résultat d'une réflexion, trois colonnes ennemies, formant un ensemble de plus de trois mille hommes, tant en cavalerie qu'infanterie, et sous les ordres du général de Keller, se dirigeaient sur Saint-Jean-de-Losne, avec six pièces de canon, deux mitrailleuses et un train de pontonniers destiné à rétablir le passage sur la Saône. Cette fois l'ennemi ne commit plus la faute de laisser libre une des rives du canal, et c'est par Tart-le-Haut, Echigey et Montot que se dirigea sa principale colonne, les deux autres ayant débouché par Aiserey. Douze cents hommes s'établirent à Saint-Jean-de-Losne le 21 novembre, et dix-huit

cents occupèrent Brazey et Montot : ces forces avaient pour but, comme d'autres distribuées dans tout le pourtour de Dijon, de balayer les francs-tireurs dans chaque lieu d'où ils inquiétaient l'armée allemande.

Dès le soir de son installation à Saint-Jean-de-Losne, la garnison ennemie envoya quarante-deux volées de canon à boulets explosibles, à obus et à boîtes à mitraille, sur le hameau et les bois de la Maison-Dieu, situés à une faible distance de la ville, sur la rive gauche de la Saône, et où paraissaient s'être réfugiés les francs-tireurs. En même temps, les troupes stationnant à Brazey reçurent l'ordre de se porter sur La Perrière, village situé aussi sur la rive gauche de la Saône, près de Saint-Seine-en-Bâche, et à mi-chemin de Saint-Jean-de-Losne à Auxonne. Ces troupes tombèrent dans une embuscade de garibaldiens, et ceux-ci, avec l'aide des hommes et même des femmes de ce village, maltraitèrent fort l'ennemi, qui rentra à Brazey entre sept et huit heures du soir, dans le plus grand trouble et dans une extrême exaspération, en emmenant treize blessés des siens et une dizaine de mobiles du Jura faits prisonniers dans cette échauffourée. Les soldats allemands étaient trempés de pluie et de sueur, et couverts de boue. Ils ne tarissaient point en paroles d'exécration contre Garibaldi (1).

---

(1) Les ennuis et les découragements qu'éprouvaient les Badois les rendaient communicatifs avec leurs hôtes. Ils se révoltaient tout haut contre la qualification de *Prussiens* et ne voulaient point s'attabler avec ces derniers : ils disaient que nos soldats sont très braves, que la France *était trahie*, mais que, malgré cela, eux-mêmes, étrangers, ne reverraient plus l'Allemagne et que Paris serait leur tombeau. — Il faut bien se le rappeler, cette pensée était générale parmi les troupes d'occupation, et sans nos fatales discordes et nos funestes mésintelligences, l'appréhension de ces étrangers pouvait être réalisée. — Quand les Badois disaient la *France trahie*, on aurait pu leur faire observer que c'était surtout par les milliers d'Allemands qui, depuis longues années, y avaient reçu une hospitalité généreuse et y avaient trouvé toutes les conditions de l'existence et du bien-être : aussi l'ennemi était-il parfai-

Ces troupes quittèrent bientôt leur cantonnement de Brazey pour se diriger sur Viévigne, près de Bèze et de la forêt de Velours, et afin de hâter leur marche, elles firent main basse sur tous les chariots qu'elles purent se procurer par voie de réquisition.

---

tement renseigné et conduit dans nos villes et dans nos campagnes par une infinité de guides qui les avaient habitées et y avaient fait des apprentissages de toutes sortes de métiers.

CHAPITRE IV

SOMMAIRE. — Garibaldi à Autun. — Son insouciance pour toute autre pensée que celle d'une propagande en faveur de la *République universelle.* — Installation tumultueuse des garibaldiens dans les séminaires, dans les églises, chez les Oblats de Marie et à l'évêché. — Indignation, terreur et tristesse des Autunois. — Diverses persécutions à eux infligées. — Procédés des chefs et soldats garibaldiens. — Plaintes de l'évêque. — L'intervention de la presse et du gouvernement de Tours n'arrivent qu'à modifier la situation.

Pendant que ces épisodes de guerre se manifestaient dans la banlieue de Dijon, du 9 au 20 novembre, Garibaldi établissait sa dictature à Autun, où il l'exerça pendant 56 jours, c'est-à-dire du 11 novembre 1870 au 7 janvier 1871.

Les faits suivants vont donner une juste idée de la prétendue mission des garibaldiens de délivrer la France de l'invasion allemande. On a dit avec raison que nos envahisseurs s'inquiétaient peu de tels adversaires et qu'ils les regardaient au contraire comme dangereux pour nous, et, par conséquent, comme leurs alliés en un genre.

On peut bien en voir un témoignage dans le billet suivant publié par la *Pall mall Gazette,* et cité encore dans un ouvrage français intitulé *La France et l'Europe pendant le siége de Paris :*

« Caprera, 6 septembre 1871.

» *A M. Schon, à Stockolm.*

» Français, Scandinaves, Allemands, tous sont nos frères. *Si j'ai désiré le triomphe des armées prussiennes,* mon unique motif a été le désir ardent de voir la chute du plus exécrable tyran des temps modernes.

» (Signé) GARIBALDI. »

Sous le prétexte de garder les défilés du Morvan et la vallée de l'Ouche, le bataillon dit l'*Egalité marseillaise* et d'autres corps garibaldiens, sous des noms et des uniformes divers les plus pompeux et les plus excentriques, vinrent occuper Autun du 9 au 11 novembre 1870.

Cette ville si calme, si pieuse et si aristocratique, allait tout à coup se trouver en proie au tumulte et aux attentats d'un ramassis d'hommes à têtes folles, sacriléges et impies, pillards éhontés, s'émancipant, par franchise du gouvernement de Tours, de toute autorité française civile ou militaire, installant dans la cité même une cour martiale d'où allait dépendre le sort de plusieurs citoyens les plus honorables, et établissant un cabinet noir où le secret des lettres devait être violé. Mais nous verrons dans un chapitre subséquent les effets de l'inqualifiable joug imposé par ces bandes armées à une ville française.

La première chose que firent les Garibaldiens fut de s'installer dans les églises, dans les deux séminaires et au collége, et, comme ils arrivaient de nuit, ils forcèrent les jeunes séminaristes à quitter leurs lits pour les leur céder. Ils avaient jeté tout à coup l'épouvante dans cet asile de paix, en faisant retentir les vastes corridors du tintamarre de leurs clairons et en enfonçant les portes à coups de crosses de fusils. Au grand séminaire, les élèves furent frappés et mis en joue; les pensionnaires du collége furent expulsés; il n'y eut pas jusqu'aux mobiles que ces hardis étrangers ne forçassent à déguerpir de leurs logements pour s'en emparer.

Ils se chauffèrent avec les chaises et les confessionnaux des églises, qu'ils transformèrent en casernes et salirent de toutes sortes d'impuretés, jusqu'à faire des autels autant de buffets ou tables de cuisines. Tout ce manége était assaisonné de paroles et de chants obscènes.

Le soir de l'installation de Garibaldi à l'hôtel de la sous-préfecture d'Autun, le 11 novembre, Bordone vint avec huit des siens pour prendre possession du principal établissement

des Oblats de Marie (1), qu'il croyait être une maison des pères Jésuites, comme celle de Dole. Il était neuf heures du soir. Le supérieur de l'établissement, homme de noble et belle prestance, d'un esprit ferme et inaccessible à la crainte, était resté seul gardien de cette maison avec un frère et le portier; les autres religieux s'étaient dispersés ou étaient rentrés dans leurs familles. Il arrêta Bordone et ses satellites sur le seuil de ce pieux asile, en lui demandant son billet de logement. — Ah bast! lui répondit l'aide de camp de Garibaldi, c'est bien à pareille heure qu'on s'adresse aux mairies. Sachez que nous ne sommes pas d'humeur à coucher à la belle étoile. — J'en suis fâché, reprit le supérieur; mais autant je cède à la légalité, autant je m'incline peu devant la violence. — Eh bien alors, nous enfoncerons la porte, répliqua Bordone. — Faites, dit le supérieur, en la fermant sur son audacieux interlocuteur. Cette porte, en bois de chêne d'une formidable épaisseur et toute garnie de fer, était peu facile à ébranler : Bordone se retira donc en proférant des menaces.

Le lendemain, ce fut le tour de Delpech de se présenter; mais il arrivait avec huit cents hommes pour procéder de force à leur installation. Or, voici le colloque qui s'établit entre le supérieur des Oblats et lui : « Citoyen, êtes-vous républicain? C'est au nom de la république que nous venons. » — « J'en connais de trois sortes, répondit l'inintimidable supérieur : celle qui serait le plus beau régime politique, et le meilleur chez un peuple sage, honnête, patriotique et désintéressé; celle des brigands qui pratiquent tous les excès de la licence au nom de la liberté; celle enfin des niais et des ambitieux; or, ceux-ci sont les meneurs de ceux-là, et l'on comprend..... » — « Ah! ça, mais, citoyen, s'écria Delpech, en frappant de sa rude main sur l'épaule du supérieur, j'aime votre franchise, et je vois que nous pourrons nous entendre. » — Là dessus, il entra d'autorité et installa ses hommes, tant

(1) Rue aux Rats.

qu'il en put entrer, soit aux deux étages des cellules entourant le cloître, soit dans la chapelle et la sacristie, soit dans les corridors.

Quelques vêtements sacerdotaux, chapes et surplis étaient restés dans la sacristie de la chapelle : plusieurs de ces sacripants s'en affublèrent et firent, dans le pourtour du cloître, la parodie d'une procession, en accompagnant cet acte sacrilége de leurs chants infâmes. Ils avaient, en outre, juré de se venger du supérieur qui avait eu le courage de leur tenir tête en leur marquant son mépris : c'est pourquoi ils inondèrent ses vêtements d'immondices au moment où il faisait ses tournées de surveillance (1).

La cave, le fruitier, les provisions de toute nature, le linge, les draps et couvertures des lits, devinrent la proie de ces pillards, et après un trop long séjour dans cet asile profané, ils vidèrent les matelas et les paillasses dont ils s'approprièrent la laine et les toiles, et brûlèrent la paille au milieu de la cour du cloître.

D'un autre côté, voici, d'après des renseignements exacts pris à l'évêché même, la relation des scènes de brigandage dont ils furent les auteurs au palais épiscopal de Mgr de Marguerye, évêque du diocèse d'Autun.

Ils y pénétrèrent dans la nuit du 12 au 13 novembre 1870, vers onze heures de la nuit, en brisant une fenêtre placée au-dessus du troisième palier du petit escalier conduisant aux appartements que Monseigneur s'était réservés. Il avait cédé gracieusement plusieurs grandes pièces de son palais à quatre ou cinq cents soldats francs-tireurs, au nombre desquels se trouvait une compagnie de Marseillais. Lorsqu'on interpella plus tard le capitaine qui était du midi de la France, il ne

---

(1) Nous tenons ces détails de la bouche même du supérieur, et, quand nous lui disions que ces temps d'épreuves nous paraissaient bien méritoires pour lui, il nous répondait avec un admirable ton de simplicité et de charité : « Ces hommes ne savaient ce qu'ils faisaient. »

voulut point dire son nom ; mais on a su depuis qu'il s'appelait Mick. Il avait avec lui un groupe de soldats au nombre d'une quarantaine, tirés de différentes compagnies et vraisemblablement les plus audacieux et les moins timorés d'entre ceux qui avaient reçu l'hospitalité au palais épiscopal.

Mgr de Marguerye était au lit. Il eut peur d'abord ; puis s'étant rassuré, il adressa ces simples mots aux violateurs du plus vénérable asile de la cité : « Que voulez-vous? que cherchez-vous ? » — « N'ayez pas peur, répondit leur chef, nous cherchons un Prussien et des armes. » Puis il ajouta hypocritement qu'il était désolé de remplir une pareille mission. — Pendant ce temps-là ses satellites cherchaient jusque dans la ruelle du lit du prélat, secouaient les rideaux en agitant leurs sabres, parcouraient l'appartement dans tous les sens, et fouillaient partout. Ils finirent par s'emparer d'une montre en or avec sa chaîne, d'un cachet, d'une médaille en or de la valeur de deux cent dix francs, ainsi que de linges, foulards et autres nippes. On les entendait crier : « Le Prussien ! le Prussien ! mort aux Prussiens ! » puis, en proférant le même cri, ils sortirent de l'appartement du prélat et parcoururent le palais épiscopal dans tous les sens, des caves aux greniers, en faisant main-basse sur divers objets excitant leur convoitise, comme une montre en or qu'ils trouvèrent au logis du valet de chambre, comme une croix épiscopale aussi en or dont ils dépouillèrent la chapelle, comme encore quelques pièces de monnaie qui étaient au secrétariat.

Une pauvre servante de l'évêché, dans un accès d'épouvante de cette invasion nocturne, s'était élancée par une des fenêtres ; on l'avait relevée mourante et les deux jambes brisées.

Ces pillards menacèrent le jardinier Bougrand de le tuer s'il ne leur enseignait le lieu où le trésor de l'évêque avait été caché. En effet, leurs perquisitions dans tout le palais n'avaient d'autre but que de s'emparer de ce trésor présumé, et pour cela ils pratiquèrent dans les caves des trous de fouilles

à enfouir des bœufs. Là, Dieu sait la vie ! ils restèrent deux grandes heures, et se vengèrent de leur déception sur les fûts et sur les bouteilles. Dans les cuisines, ils se gorgèrent de viande, de beurre et de pain, et quand ils furent repus, ils se divertirent et s'amusèrent à placarder les murs des pains de beurre et des tartines qu'ils ne pouvaient plus absorber. Et cet abject manége était accompagné de ricanements indescriptibles.

Leur chef Garibaldi a tout su et n'a rien réprimé ni puni. Que pouvait-il, en effet, contre ce ramassis de gens sans discipline et sans retenue? Il fallait leur plaire d'ailleurs pour s'en faire obéir.

Il avait des officiers qui doublaient leurs soldes d'une singulière façon, c'est-à-dire en faisant inscrire leurs femmes ou concubines pour une solde d'état-major aux dépens du Trésor français. Cela allait vite; car le personnel de certaines compagnies comptait jusqu'à deux tiers d'officiers. Un commandant corse, entre autres, avait une femme qu'il avait fait nommer capitaine d'une compagnie. Il avait deux chevaux, dont l'un était au service de la dame quand le commandant faisait des promenades ou des revues.

Les officiers passaient les nuits dans les cafés, et, à l'exemple de leurs chefs Menotti et Ricciotti, jouaient un jeu d'enfer. Les plus jeunes étalaient en ville des uniformes éblouissants. Ils suivaient les femmes et jusqu'aux jeunes filles accompagnées de leurs parents, et leur faisaient des agaceries plus ou moins effrontées.

La soldatesque pillait les caves, et, sous le prétexte d'explorer un prétendu souterrain recélant, disait-on, des armes, elle enlevait d'une de ces caves 230 bouteilles de vin fin. Une personne mal intentionnée et faisant tache dans une honorable famille d'Autun, avait répandu le bruit mensonger que des armes avaient été déposées soit à l'évêché, soit ailleurs. Ce fut sous ce beau prétexte que les garibaldiens firent le sac de l'évêché et fouillèrent ailleurs dans la ville. Et d'ail-

leurs que leur importaient ces armes ? ils avaient d'autres convoitises en tête.

La persécution garibaldienne s'étendait jusque dans les campagnes voisines, que des soldats à chemises rouges allaient rançonner à main armée, comme avait fait l'ennemi. Une indignation concentrée et comme une terreur sourde régnait dans toute la ville, qui voyait emprisonner ou maltraiter ses prêtres, et entre autres un vénérable chanoine. La plus profonde tristesse surtout était causée par la suspension de tout exercice du culte. Les religieuses se cachaient ou sortaient déguisées pour quitter leurs communautés, tant elles appréhendaient les insultes de ces étrangers.

Depuis que Garibaldi avait fait afficher qu'il possédait plein pouvoir de tout juger militairement, chacun croyait voir suspendue sur sa tête l'épée de la cour martiale.

L'évêque d'Autun adressa enfin ses plaintes les plus vives au pouvoir central : le *Moniteur officiel* et quelques journaux encore les appuyèrent. Le gouvernement de Tours désavoua certains actes des garibaldiens. Ce fut alors seulement que les églises furent rendues au culte et que la justice ordinaire reprit timidement son cours ; mais d'autres jours néfastes attendaient encore cette ville déjà si éprouvée. Nous en rendrons compte un peu plus tard.

CHAPITRE V

SOMMAIRE. — Un des fils de Garibaldi, venant d'Autun, surprend, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), un détachement allemand. — Combat dans les rues. — Mort du chef ennemi et de plusieurs des siens. — La caisse militaire et un grand nombre de chevaux et de prisonniers deviennent la capture de Ricciotti. — Châtillon pillé, incendié et rançonné par des renforts de troupes. — Le maire subit d'indignes traitements; plusieurs notables sont mis en chartre privée. — La ville demeure longtemps sous le coup de son impôt de guerre et recouvre difficilement sa tranquillité.

C'est ici, pour suivre l'ordre des dates, qu'il faut placer les tristes événements qui se passèrent à Châtillon.

Cette petite ville, un de nos chefs-lieux d'arrondissement les plus dignes d'intérêt aux points de vue de l'industrie métallurgique et de l'agriculture, eut le fatal privilége d'être foulée par des passages continus de troupes allemandes, à cause de sa situation de tête de ligne de voies ferrées communiquant soit à l'est vers Chaumont, soit au nord vers Troyes et Paris, soit à l'ouest vers Tonnerre, Auxerre et Orléans, soit au sud vers Dijon. En un mot, Châtillon-sur-Seine se trouvait être une des plus importantes étapes de la ligne stratégique de Metz à Orléans : aussi une première apparition de l'ennemi, le 13 novembre, fut-elle suivie bientôt après d'un flot de troupes se dirigeant sur Orléans, et, plus tard, d'un autre flot se dirigeant vers l'est par des routes diverses.

Pendant quatre jours, du 13 au 16 novembre, le 10ᵉ corps venant de Metz, sous le commandement du général Voigts-Rhetz, traversa Châtillon. Toutefois ce général n'y passa que

48 heures et pour faire filer rapidement ses troupes sur Joigny et Montargis. Nous dirons plus tard dans quel but.

Le 18 novembre, Châtillon fut occupé par une garnison d'étape composée d'un bataillon du 3e régiment d'infanterie de Westphalie, comprenant six cents fantassins, et de deux escadrons de hussards de cent cinquante cavaliers. Il y avait en tout 750 hommes ayant pour chef Richard Avensleben, major au régiment des gardes du roi, et pour commandant de place un officier du nom de Letgau.

Quand on envisage le caractère paisible des quatre à cinq mille âmes qui constituent la population de cette ville (1), on convient aisément qu'il suffisait d'y installer une garnison restreinte ; mais encore, les chefs ne devaient-ils pas commettre l'imprudence de se mal garder en négligeant d'éclairer les alentours et d'y mettre des postes avancés, précautions qu'il ne fallait pas omettre dans un pays flanqué de forêts et par là même tout indiqué aux compagnies franches pour un coup de main.

---

(1) Cette ville, d'ailleurs réputée pour son patriotisme, était alors dépourvue de toute force militaire. Ses mobiles et volontaires avaient été organisés dès les premiers temps de l'invasion, et ils étaient partis animés du plus vif enthousiasme pour la défense de la capitale. Ils avaient pour chef le comte de Grancey, nommé d'abord commandant, puis colonel de la légion de mobilisés de la Côte-d'Or. L'intrépide colonel a été tué à la sanglante journée de Champigny, le 2 décembre 1870. Deux jeunes fils de familles châtillonnaises, engagés volontaires et âgés de 18 à 20 ans, René Culmet et Marcel de la Charmois, ont aussi versé leur sang sur le même champ de bataille, ainsi que les deux frères Débias, de Recey-sur-Ource. Le capitaine de la compagnie de ces derniers, M. Paul Bordet, a été blessé dans la même journée et décoré, ainsi que le jeune Culmet blessé grièvement. Aussi, par malheur, l'étoile des braves n'a brillé que sur la tombe de ce dernier. Un jeune Converset, de Châtillon, avait été tué à Bagneux le 13 octobre. — J'omets sans doute d'autres intéressantes victimes encore, et très involontairement ; mais leur nom est inscrit sur une plaque commémorative placée au chœur de l'église principale de Châtillon, et destinée soit à perpétuer la reconnaissance publique, soit à montrer que Châtillon et son arrondissement ont noblement payé leur dette d'honneur à la patrie.

En effet, les francs-tireurs rôdaient dans les alentours. C'était un détachement de la brigade Ricciotti venant d'Autun et ayant à sa tête Ricciotti lui-même. Il était accompagné d'un nommé Rieusse de Chamesson, excellent militaire, capitaine d'infanterie échappé de Metz après la capitulation de cette ville, et qui, sous la pseudonyme d'*Houdetot*, était devenu chef d'état-major de cette brigade. Ricciotti avait laissé sur sa route, à Saulieu, Semur et Montbard, une partie de son effectif, et, ayant pris avec lui quatre cents volontaires résolus et quelques guides entre lesquels était un nommé Loguiot, de Châtillon, alors au village de Puits, il vint exécuter un coup de main aussi téméraire qu'inutile, et pouvant entraîner la ruine complète d'une ville qui n'avait ni suscité ni secondé en rien cette folle entreprise.

Entre cinq et six heures du matin, après avoir laissé un groupe de francs-tireurs en réserve en haut de la route de Montbard, Ricciotti disposa de la manière suivante deux autres groupes d'attaque : la compagnie de chasseurs savoisiens, capitaine Michard, devait déboucher sur le quartier du bourg par la route de Dijon ; la compagnie de francs-tireurs des Vosges, capitaine Veller, devait déboucher sur le quartier de Chamont par la route de Tonnerre. En effet, la faible garnison allemande, qui se gardait mal, fut tout à coup surprise et terrifiée.

Dès le début, la compagnie Michard fit prisonniers neuf officiers à l'hôtel de la Côte-d'Or et s'empara de la caisse contenant 70,000 fr. ; la compagnie Veller fit prisonniers les hussards, qui s'étaient concentrés soit à l'ancien hôtel de la Poste, soit dans les hôtels voisins, et s'empara des chevaux. Au premier moment de l'entrée des francs-tireurs dans la ville par la porte Saint-Antoine, un domestique du château Marmont avait été tué d'une balle qui s'était fait jour au travers d'une porte cochère près de laquelle les francs-tireurs pensaient attaquer un poste allemand qui aurait dû y être placé en effet. Un peu plus bas, dans une maison en face de

l'église Saint-Jean, un officier et son ordonnance, sommés de se rendre, avaient répondu par des coups de revolvers. Les portes avaient été enfoncées, et ils avaient été tués dans leurs chambres. Un fait de même nature s'était passé dans une autre maison au coin de la rue de l'Abbaye. Tout cela avait eu lieu dans un clin d'œil.

Les Allemands, privés de leurs officiers et n'étant appelés ni par leurs clairons ni par leurs tambours, se rallièrent difficilement. Le combat eut lieu dans les rues, où neuf soldats de la landwher et quatre francs-tireurs furent tués. Les cadavres de ces derniers restèrent sur place jusque dans l'après-midi du 20, par ordre de l'ennemi et pour servir d'exemple. Plusieurs hommes furent blessés des deux parts, parmi lesquels deux officiers de la landwher. L'un, l'adjudant Drappe, fut atteint d'une balle au bras et tomba sur le trottoir près de la maison nº 28 de la rue des Ponts, au moment où, arrivant à cheval et ventre à terre, il gagnait le quartier-général de l'hôtel de ville. Son cheval, atteint aussi d'une balle, alla s'abattre en face de la maison dont on vient de parler. L'autre officier reçut une balle à l'épaule près de l'hôtel de ville même. Ce dernier, nommé Bardeleben, capitaine de la landwher, était alors président du tribunal civil à Unna. — Pour le dire en passant, une armée ainsi recrutée parmi des pères de famille de tous rangs et de toutes conditions, y compris les plus libérales et les plus pacifiques de la société, était plus imposante par le nombre que puissante et redoutable par les vertus guerrières. D'autre part, la transformation subite du civil au militaire offre une telle anomalie chez une nation, que les guerres doivent y avoir une très douteuse popularité.

Pendant le combat des rues, un des habitants, sortant de chez lui pour se rendre à son travail, fut tué d'une balle à l'entrée d'un impasse près du pont Saint-Martin.

Si les deux groupes d'attaque s'étaient mieux concertés et avaient mieux connu les lieux, ils auraient gardé les ponts et tourné la position de la sous-préfecture, où l'ennemi, après

être revenu de sa surprise, avait réussi à se maintenir; et toute la garnison pouvait être faite prisonnière.

Cependant le major Avensleben, qui venait d'arriver à Châtillon et était à peine en fonctions de commandement, logeait à une des extrémités de la ville, dans une maison sise près d'un lieu appelé la Charme-des-Cordeliers, parce qu'il avoisine une ancienne retraite de ces religieux. Averti un peu tard de ce qui se passait, il sortit à cheval par une porte cochère donnant sur les champs, et, accompagné de deux ordonnances, au lieu de tourner bride par le chemin qui lui faisait face et l'aurait conduit sur la route de Vauvey, il poussa son cheval devant lui et vint tomber dans une embuscade de francs-tireurs cachés derrière une meule de paille, à 150 mètres d'une ferme voisine. Il fut tué à coups de fusil. Ces francs-tireurs gardaient de ce côté les avenues de la ville et pensaient surprendre ceux des pères de famille de la landwher qui jetaient leurs armes et se réfugiaient dans les fermes et dans les villages voisins de la ville.

L'avidité des paysans est à juste raison proverbiale : un villageois eut l'impudeur d'arracher du doigt de l'infortuné major une bague chevalière, qui fut rendue quelques jours après par suite d'une démonstration militaire dirigée sur le bourg de Vanvey. Cet anneau sans doute était cher à la pauvre veuve qui avait pris soin d'envoyer à Châtillon un fidèle serviteur pour rendre les derniers devoirs à son époux.

Le résultat de cette échauffourée, qui allait être fatale à la ville, fut : un major tué, deux officiers blessés et portés à l'hôpital, neuf autres faits prisonniers à l'hôtel de la Côte-d'Or, 12 soldats tués dans les rues, dont un père de famille de dix enfants, 50 blessés et 166 prisonniers (1), plus 90 che-

(1) Ces prisonniers furent emmenés à Pau, et Ricciotti prévint les chefs allemands qu'il rendrait ces prisonniers responsables soit du traitement exercé sur ses francs-tireurs, soit du bombardement de la ville de Châtillon.

vaux pris, ainsi que des voitures, des armes et des munitions.

Plusieurs blessés périrent à l'hôpital de Châtillon. Les Allemands placèrent leurs morts dans une sépulture collective sur laquelle, au cimetière de Saint-Jean, ils élevèrent une colonne surmontée d'un aigle en bronze.

Le corps du major Avensleben fut placé dans un cercueil de plomb et enterré à part. Tels sont les faits dans leur rigoureuse exactitude (1).

On dut s'attendre à ce que les chefs trop imprévoyants de cette faible garnison allaient, pour pallier les suites de leur incurie, en faire peser la responsabilité tout entière sur la malheureuse population châtillonnaise. La solidarité est un principe barbare dont l'application abusive, pendant cette fatale guerre d'invasion, blessait profondément le droit des gens et la morale des peuples. On va voir l'usage qui en a été fait à l'égard de la ville de Châtillon, qui, de l'aveu même des Allemands, avait fait à ces hôtes étrangers, qui s'imposaient à elle, un accueil honnête et résigné. Cette ville, réputée pour son bon sens, aurait incontestablement refusé de

---

(1) Voici comment Bordone en faisait le rapport dans un télégramme adressé à Tours : « Coup de main exécuté à *une heure du matin* avec quatre cents francs-tireurs contre huit cents Prussiens logés dans Châtillon. De notre côté, trois tués, douze blessés; du côté de l'ennemi, *cent vingt tués*, dont un colonel *faisant fonction de préfet*, un commandant d'infanterie et huit à dix officiers. — En ce moment, partent de Saulieu, se dirigeant sur Arnay-le-Duc, cent soixante-sept prisonniers, dont onze officiers d'infanterie, quatre-vingt-deux chevaux, quatre voitures d'armes et munitions, et un char de poste avec correspondance où il y a quelques renseignements utiles. — Ces Prussiens appartiennent au 7e corps d'armée, 11e division, 27e brigade infanterie, 3e de landwher. »

Son récit particulier, dans son livre, est ainsi conçu : « A Châtillon, l'avant-garde de Ricciotti avait surpris, la nuit, un détachement de 800 à 1,000 hommes, avec cavalerie, cantonnés dans la ville, les avait attaqués maison par maison, leur en avait tué un *grand nombre* et fait presque tout le reste prisonnier, y compris un escadron complet de hussards bleus. (*Garibaldi et l'armée des Vosges*, p. 173 et 175,)

s'associer à une attaque de vive force dans ses murs, puisque elle aurait, en favorisant les francs-tireurs, exposé toute sa population à une ruine imminente et à d'incalculables malheurs. C'était donc Ricciotti et ses volontaires qui s'étaient rendus responsables en attaquant, en 1870, les Allemands de la même manière que les corps francs et le Tugenbund de la Prusse nous attaquaient nous-mêmes, en 1813, dans leur propre pays.

Vers dix heures du matin, heure à laquelle les francs-tireurs avaient disparu par la même route qui les avait amenés, Châtillon présenta l'aspect d'une ville prise d'assaut. Les soldats, dans la réaction de leur panique, se répandirent en furieux à travers les rues où ils tiraient des coups de fusil comme s'ils avaient eu encore devant eux leurs adversaires de tout à l'heure. Des traces de sang en face d'une maison les incitaient à tirer aux fenêtres quand ils apercevaient le moindre mouvement de volets, de persiennes ou de rideaux. Ce fut ainsi qu'ils criblèrent de balles les fenêtres et les plafonds de la maison n° 28 de la rue des Ponts, où ils pénétrèrent ensuite violemment et mirent en pièces le mobilier d'un jeune magistrat sur le soupçon purement gratuit que, de ces mêmes fenêtres, avait dû partir le coup de feu qui avait blessé un de leurs officiers sur le trottoir près de là.

Dès les premiers coups de fusils des francs-tireurs, comme après leur départ, l'effroi s'était emparé des habitants : un grand nombre s'étaient enfuis dans les bois et dans les villages voisins. Leurs maisons furent pillées. Plusieurs personnes, notamment le maire et le président du tribunal, furent arrêtées.

Toutes les maisons durent rester ouvertes ; et comme on n'osait plus sortir, les soldats y pénétraient à leur gré pour s'emparer de nouveaux otages. Ce fut ainsi qu'un paisible vicaire, l'abbé Martin, fut appréhendé au corps en son propre domicile, rue de Chaumont; et comme il demandait à y rentrer pour prendre son chapeau, un soldat lui mit un

casque sur la tête et on l'emmena à la gare dans cet indigne accoutrement, très propre à défrayer l'hilarité de la soldatesque.

Une partie de la troupe resta en ville pendant la nuit du 19 ; mais elle abandonna ses logements et exigea que les maisons restassent éclairées à chaque étage sur la rue. Elle bivouaqua sur la place de la sous-préfecture, et les officiers firent cercle autour d'un vaste foyer allumé au centre de cette place. La ville se trouvait ainsi surveillée ; des postes étaient permanents à ses diverses entrées, et des patrouilles de cavalerie et fantassins ne cessaient de la parcourir.

Une autre partie de la troupe alla, vers quatre heures du soir, camper en rase campagne vers la montée de la route de Langres, et emmena à sa suite le maire, le président du tribunal et cinq autres personnes, parmi lesquelles était un nommé Maupin, vieillard sexagénaire, commis aux écritures des forges et de la plus pacifique nature. Malheureusement pour lui, un des soldats allemands avait été tué dans sa maison par les francs-tireurs pendant l'attaque du matin. On s'en vengea sur le pauvre homme. On l'arracha de sa maison, et, en le traînant sur les marches de son escalier, on lui cassa un bras, on le roua de coups, et, comme il ne pouvait plus marcher, on le jeta sur une brouette qu'on renversait à plaisir, chemin faisant. Sa femme, qui l'avait suivi, reçut comme lui des coups de sabre et de crosses de fusils.

Le président du tribunal fut ramené vers neuf heures du soir au bivouac de la place de la sous-préfecture; il ne fut pas exempt de menaces et de voies de fait. Ce ne fut que le lendemain 20 que la retraite de la garnison sur Châteauvillain le laissa libre.

Quant au maire, M. Achille Maître, après l'avoir gardé à vue à la mairie pendant la journée, on l'avait emmené la tête nue, et par une température froide et humide, à cette station dont nous avons parlé plus haut. Là, constamment debout et et sans que ses bourreaux lui permissent la moindre attitude

de repos, il fut par eux accablé de soufflets, lardé de coups de baïonnette, au point que sa chemise était toute humectée de sang ; on lui arracha les cheveux et la barbe, et afin que rien ne lui manquât des outrages prodigués à son divin modèle, on le couvrit de crachats ; et toutes ces tortures ont eu une durée de vingt heures. Il puisait une force surhumaine dans son recours à Dieu, redoublait de prières et ne cessait d'avoir dans son cœur et sur ses lèvres les sublimes versets du *Magnificat*, en offrant à Dieu, à son pays, à ses neufs enfants et à leur digne mère le sacrifice de sa vie. Au milieu de cette amertume, il consolait ses compagnons d'angoisse, affermissait leur courage par son exemple et priait avec eux. Un seul adoucissement lui fut donné dans ces inexprimables moments, c'est que de ce lieu de ses épreuves, lieu un peu élevé au-dessus du creux Minchard et appelé la Rochotte, vrai Golgotha de ce martyr (1), il aperçut pendant toute la nuit une lueur partant de la fenêtre de sa chambre à coucher, où une épouse digne de lui et s'associant par la pensée à ses douleurs, ne cessait de prier dans la compagnie des autres dames du château, ses parentes dévouées.

Le lendemain 20, dans la matinée, on le sépara de ses compagnons de souffrance, et alors, s'étant imaginé que cette soldatesque, ivre de fureur, allait les fusiller, il pria ardemment pour eux. Quant à lui, après ses vingt heures de martyre, on le fit monter en voiture vers l'après-midi pour le conduire à Chaumont et le faire comparaître devant le général en chef de ces troupes ; mais il ne dépassa pas Châteauvillain, où il fut confiné pendant toute la journée du 21, et d'où il ne fut ramené à Châtillon que le mardi 22 par la garnison d'étape, qui rentrait en ville avec un nouveau chef, le major Rœlh. La courageuse attitude du prisonnier et son inaltérable résignation avaient fini par toucher ses persécuteurs ; quelques

(1) Il y a une lettre de ce martyr écrite à son épouse, et qui a fait l'admiration de tout le monde.

officiers allèrent jusqu'à lui exprimer leur admiration : aussi ne tarda-t-on point à le laisser libre.

Peu après que la garnison d'étape était revenue dans ses quartiers, eut lieu en ville, de quatre à cinq heures du soir, par un temps sombre et froid, et par une pluie mêlée de neige, une irruption de nombreuses troupes nouvelles. C'était une forte brigade d'avant-garde du 10e corps dont il a été parlé ci-dessus. Elle avait pour chef le général Krantz-Hochau, qui, détaché de ce corps, avait dispersé à Provenchères et à Bretenay les mobilisés du général Collin, et paraissait se diriger sur Langres, lorsque, après l'échauffourée de Ricciotti, il reçut de Versailles un ordre qui lui parvint le 20 et lui prescrivait de se rendre à Châtillon à marche forcée. Krantz venait de Chaumont par Arc et Boudreville. Il amenait une batterie d'artillerie et un bataillon de chasseurs à pied de Brunswick dont les casques portaient pour emblème une tête de mort.

Ce qui s'était passé le 19 à Châtillon avait été l'objet d'un récit sous forme de proclamation, revêtue de dessins allégoriques, affichée sur tout le parcours des troupes, notamment à Chaumont, et envoyé jusqu'en Allemagne.

La soldatesque, ainsi prévenue et tenace dans ses impressions, malgré l'attitude plus retenue des officiers. s'installa bruyamment, avec menaces et d'autorité, chez les habitants. Le pillage commença à sept heures du soir et dura deux heures. Il recommença le lendemain 23, de onze heures du matin jusqu'à une heure après midi. Les marchands eurent beaucoup à souffrir : leurs vitrines et devantures de boutiques volèrent en éclats, et diverses marchandises furent répandues au dehors jusque dans le ruisseau : on dit qu'ils prirent leur revanche plus tard en vendant très cher leurs marchandises à ces étrangers.

Dans la soirée du 23, l'ennemi opéra une razzia de tous les hommes qu'il rencontra soit dans les rues, soit à leurs domiciles, et les répartit dans les divers postes et jusque sous le perron de la mairie, en attendant qu'il les fit conduire comme

otages dans les salles de la gare. Là, pendant plusieurs jours de captivité, ils couchèrent sur la paille et vécurent de ce que leur apportaient leurs femmes. Parmi les notables mis en chartre privée dans divers postes où ils passèrent la nuit, se trouvaient le procureur de la République, le receveur des finances, un membre du conseil général, un notaire, membre du conseil municipal, et plusieurs négociants et propriétaires.

Le lendemain matin, jeudi 24, on les réunit sur la place de l'hôtel de ville, où le général de Krantz vint tout équipé au milieu d'eux, et, donnant impatiemment de l'éperon à son cheval lorsque les mots français tardaient à lui arriver, il apostropha ainsi les notables :

« Des assassins sont venus à Châtillon. Aidés par les habitants, ils ont tué mes soldats sans défense ; ils en ont emmené d'autres prisonniers. Je ne vous ferai pas fusiller, parce que nous ne tuons pas des hommes désarmés (1). Je ne vous emmènerai pas en Prusse, parce que je ne veux pas des larmes de vos femmes et de vos enfants..; mais je vous garde comme otages et vous me répondrez sur vos têtes de la vie de mes soldats que les assassins ont emmenés. » Des voix s'élevèrent spontanément pour protester contre la qualification de complicité d'assassinat donnée aux Châtillonnais par le général allemand. Parmi toutes ces personnes arrêtées comme otages, les fonctionnaires furent, le même jour, mis en liberté sur parole, et le maire, M. Achille Maître, notamment. On retint les autres otages pour quelque temps encore, et entre autres l'abbé Martin (2), malgré les protestations des personnes rendues à la liberté.

---

(1) Les vieillards tiennent beaucoup à la vie. Un des notables, âgé de près de quatre-vingts ans, ayant entendu ces paroles rassurantes, s'écria : « Bien, général ! très bien, général ! » et impossible de le faire taire.

(2) Un mois après, c'est-à-dire le jour de Noël, notre courageux ecclésiastique eut la pensée, sans sortir des termes ni de l'esprit de charité,

Les soldats nouveau-venus s'étaient fait indiquer par leurs camarades de la garnison d'étape les maisons signalées pour le meurtre des leurs ou pour avoir reçu des francs-tireurs ; et, dans la nuit du 23 au 24, ils avaient incendié deux de ces maisons au tournant de la rue de l'Abbaye. On ne s'explique pas comment celle vis-à-vis l'église Saint-Jean et où avait eu lieu le drame sanglant dont nous avons parlé, a été épargnée du feu ; mais l'ennemi en fit le sac, et elle fut dévalisée de fond en comble.

Voici un trait d'honnêteté que notre impartialité naturelle nous porte à signaler, bien qu'il émane de nos implacables ennemis. Le feu des deux maisons dont on vient de parler s'était communiqué à une maison voisine qui n'était nullement soupçonnée. Les Allemands mirent tout en œuvre, quoique inutilement, pour l'éteindre, et accueillirent cette fois les hommes et les femmes pour faire la chaîne, au lieu que précédement ils avaient repoussé violemment les hommes et les avaient menacés de coups de sabres et de fusils. Bien plus, un de leurs capitaines s'installa sur une échelle pour diriger le jet de la pompe à incendie ; mais, par malheur, il tomba de cette échelle et se fit beaucoup de mal.

Dans la nuit du 24 au 25, et par une de ces fatalités qui groupent tous les malheurs ensemble, le feu prit au château Marmont, demeure du maire que nous venons de voir déjà si éprouvé, et consuma l'aile principale de l'édifice. La famille de cet homme de bien, et lui-même qui venait d'être rendu aux siens, assistaient à quelques pas de là aux lugubres péripéties de ce désastre, mais avec cette sainte résignation qui ne démentit en rien celle dont nous avons parlé. Les secours de la population affluèrent, et l'on put sauver l'autre aile du

---

de flétrir du haut de la chaire la conduite des Allemands à l'égard des personnes. Il y avait dans son auditoire des officiers et soldats catholiques allemands qui furent bien obligés, contents ou non, d'entendre la semonce.

château. Les Allemands envoyèrent de la troupe pour établir l'ordre dans le travail, et le chef protesta contre l'opinion qui leur imputait ce sinistre (1).

Dès le 22 au soir, et tout en arrivant, le premier acte de sévérité du général de Krantz avait été de frapper la ville d'un impôt de guerre d'un million payable le lendemain 23, à huit heures du matin. On ne put lui remettre que soixante-trois mille francs en espèces et quatre-vingt-douze mille francs de traites à diverses échéances. Les huit cent quarante-cinq mille francs restant dûs furent assez vivement réclamés par le général de Krantz, même avec menace de bombardement, et depuis encore par le général Zastrow, qui, avec le 8e corps, était resté en observation entre Auxerre et Joigny et avait envoyé de Montbard une injonction de paiement au conseil municipal de Châtillon. Ce conseil chargea un de ses principaux membres, M. des Etangs, président du tribunal civil, de répondre à cette réclamation, pour en exprimer la rigueur et l'impossibilité d'y satisfaire. Il faut bien que cette lettre ait fait impression sur ce général, car, lorsqu'il vint à Châtillon le 13 janvier suivant, pour organiser avec Manteuffel la marche de l'armée allemande du sud contre Bourbaki dans l'Est, il ne reparla plus de cet impôt de guerre. Il faut dire aussi que l'humanité des habitants et le dévoûment des médecins en faveur des officiers et soldats blessés dans la fatale journée du 19 novembre, et les bons et équitables témoignages rendus par ces derniers à l'autorité supérieure allemande, atténuèrent singulièrement les effets de l'exigence qu'on avait d'abord fait paraître. En fin de compte, la ville en fut quitte pour soixante-trois mille francs, car les échéances des traites s'étant trouvées postérieures au traité de paix, on ne les paya point.

---

(1) L'incendie du château fut causé, dit-on, par un feu de cheminée des cuisines ou de la salle à manger, résultant d'un vice de construction.

Il s'était écoulé moins d'un mois depuis les événements douloureux qu'on vient de raconter, lorsqu'un autre drame s'accomplit au pied des vieux murs du château des Ducs. Les Allemands amenèrent ce qu'ils appelaient un prisonnier civil, c'est-à-dire pris les armes à la main, et le fusillèrent à six heures du matin. Ce feu de peloton fit croire un instant à une nouvelle attaque de francs-tireurs et renouvela les terreurs passées. La sentence de ce malheureux fut affichée après coup dans toute la ville. Il s'appelait Vigneron. C'était un meunier de Marac (Haute-Marne), récemment marié. On lui donna dix minutes pour adresser à sa jeune épouse quelques lignes d'adieu et pour se recueillir près d'un prêtre appelé à la hâte.

M. des Etangs, président du tribunal civil, s'est rendu l'interprète du sentiment public et des protestations de toute la ville en faisant élever à la victime, au lieu même de son exécution, une croix sur le piédestal de laquelle il fit graver les lignes suivantes empreintes d'un noble et généreux patriotisme :

A Léon VIGNERON
prisonnier à Marac le 11 décembre 1870
fusillé ici le 19 par les Prussiens.
Il est mort en chrétien et pour la patrie.
Que Dieu préserve à jamais la France
de frapper le vaincu désarmé
et de punir le patriotisme comme un crime !

CHAPITRE VI

SOMMAIRE. — Projet de Garibaldi de surprendre nuitamment la garnison allemande de Dijon. — Après un engagement à Prenois avec l'ennemi, il s'avance jusqu'aux portes de la ville. — Alerte des troupes allemandes. — Affaire du village de Pâques. — Delpech et le colonel Chenet. — Retraite des garibaldiens sur Autun. — Echauffourée à Nuits. — Otages pris à Dijon, Vesoul et Gray.

Peu après les événements qu'on vient de raconter, on entendit, du 22 au 24 novembre, une canonnade continue dans les montagnes du Dijonnais. C'était la chasse aux francs-tireurs et la mitraillade sur les bois où l'ennemi leur supposait un refuge (1). En ce moment même, Garibaldi songeait à surprendre Dijon comme il avait surpris Reggio pendant sa campagne de Sicile, et, à cet effet, ses compagnies franches s'étaient mises en marche, dès le 21 novembre, d'Autun pour Arnay-le-Duc; de là elles devaient se concentrer à Pont-de-Pany dans la soirée du 24, après s'être dirigées sur ce point en deux colonnes, l'une par Bligny et la vallée d'Ouche, l'autre par Sainte-Sabine, Vandenesse, Commarin et Sombernon. Cette troupe armée, dont Bordone prit le commandement de marche, se composait, d'après l'énumération donnée par le chef (2), de deux bataillons des Alpes-Maritimes, de

(1) L'ennemi, ayant des canons braqués à Corcelles-les-Monts, où il avait établi des batteries protégées par des parapets en terre, ne cessait de fouiller nuit et jour par les obus et la mitraille les bois environnant Velars, Lantenay et autres lieux, dans la pensée d'en déloger les francs-tireurs qu'il y supposait cachés.

(2) *Armée des Vosges*, p. 183.

bataillons des Basses-Alpes et des Basses-Pyrénées, et d'autres compagnies qui, de leurs cantonnements hors d'Autun, devaient se rallier aux colonnes en marche. L'artillerie se composait d'une batterie de campagne, calibre 4, servie par des mobiles de la Charente-Inférieure, et d'une batterie de montagne de la légion italienne *Tanara,* portée à dos de mulets. Quelques guides italiens et quarante-huit chasseurs à cheval composaient toute la cavalerie.

Le général de brigade Bossack devait attaquer la ville par le faubourg d'Ouche, Menotti par la gare, et, en cas d'insuccès, Delpech devait soutenir la retraite en gardant les alentours d'Ancey. Mais, soit que l'affaire ait été mal engagée, soit que les généraux français Crévisier et Crémer, alors dans le voisinage ou dans la vallée de la Saône, et le colonel Bourras, des francs-tireurs, aient retardé ou refusé leur concours sur lequel Garibaldi paraissait compter (1), soit encore que cette même affaire ait été éventée par l'ennemi dont les espions étaient partout en campagne, et qui d'ailleurs arrêta Bossack sous Velars, elle avorta, heureusement pour Dijon, qu'un tel conflit aurait, sans aucun avantage militaire, livré, d'abord aux risques d'une ville prise d'assaut, et, ultérieurement, aux vengeances et aux rançonnements de l'ennemi.

Le projet de s'emparer de Dijon et d'y mener joyeuse vie avait échauffé les cervelles garibaldiennes. Le quartier-général du chef italien, qui avait d'ailleurs souci d'entretenir ce feu chevaleresque, était, le 25 novembre, à Lantenay, village assis au pied d'un plateau boisé et dominant deux vallées, celle de l'Ouche et celle du Suzon.

Or, le samedi 26 novembre, à quatre heures du matin, une colonne de Badois avec quelques pièces de canons sortait de la ville par la barrière de Talant. Deux heures après, une deuxième colonne, débouchant par la barrière de Beaune, prenait le chemin de Chenôve et de Corcelles ; enfin, vers

---

(1) *Armée des Vosges,* p. 195.

sept heures du matin, une troisième colonne, avec artillerie et cavalerie, se dirigeait vers Plombières par la barrière des Chartreux. Tout cela s'opérait sans tumulte et dans le silence et le secret, comme les troupes allemandes savent agir. Ces trois colonnes avaient mission de cerner les lieux occupés par les francs-tireurs et les garibaldiens.

Vers onze heures du matin, une partie de ces forces occupa le plateau de Prenois, canonna les bois où s'était massée la brigade Menotti, et tenta de s'emparer du village de Pâques; mais la batterie de campagne, placée en excellente position sur la lisière du bois de Lantenay, prit l'ennemi en écharpe et jeta le désordre dans ses rangs. Quelques compagnies de francs-tireurs masqués sous bois et une brigade composée en grande partie de mobiles des Basses-Alpes, arrivant d'Ancey, débouchèrent au même moment et très à propos pour menacer la retraite de l'ennemi et le contraindre à se retirer sur Prenois.

Si l'on en croit le livre de Bordone, dont la verve excessive et le ton décidé sont de nature à dépasser les limites du vrai, une charge heureuse de cavaliers (1), dirigée sur ce village par Canzio, gendre de Garibaldi, et par le capitaine Boudet, du 7e chasseurs, débusqua l'ennemi du village de Prenois et décida sa retraite sur Darois. L'armée garibaldienne le poursuivit alors l'épée dans les reins, le délogea encore de ce dernier poste et le mit en fuite sur Dijon, où il vint répandre l'alarme parmi les autres troupes allemandes restées en ville et dont l'attitude semblait consternée depuis la veille.

Les garibaldiens s'avancèrent vivement sur Dijon à la poursuite de l'ennemi. Leur vieux général, doué de plus de cœur que de souplesse, s'était fait hisser sur un cheval tenu en bride, puis exténué, autant que l'était sa monture, de cette

(1) Avec de si infimes ressources en cavalerie, on comprend difficilement le succès d'une charge à fond telle que le livre de Bordone la raconte.

façon d'aller, il s'était fait traîner à bras dans la petite voiture d'un paysan rencontré et réquisitionné par lui vers l'embranchement du chemin de Hauteville à la grand'route. Dans ce grotesque attirail, il entonna un hymne patriotique qui fut répété sur toute la ligne et qu'on entendait vaguement aux portes de Dijon, avec le chant de la *Marseillaise*, le son des clairons français et la charge battue par les tambours. Garibaldi s'imaginait sans doute, à l'aide de cet enthousiasme, entraîner les siens jusqu'au cœur de la ville, où il prétendait venir souper tout autrement que le projetait Léonidas aux Thermopyles. « Allons, enfants, en avant, à la baïonnette, et pas un coup de fusil, » répétait-il sur tout son parcours. Cette prescription fut suivie à la lettre par les carabiniers génois, qui eurent ainsi promptement raison de toute l'avant-garde badoise ; mais la fortune changea bientôt de face : une formidable fusillade et si bien nourrie, qu'il paraissait de Dijon que ce fût le jeu incessant de mitrailleuses, fut dirigée sur les colonnes garibaldiennes, à la hauteur de la métairie de Changey, par l'ennemi (1), qui semblait les avoir attirées à dessein jusque-là en paraissant fuir devant elles (2). Il faisait une nuit extrêmement noire, et la fusillade ennemie, quoique soutenue et intense, fit plus de bruit que de besogne. Elle mit néanmoins le désordre dans les rangs de la brigade Menotti, composée en grande partie de mobiles des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes et des Basses-Pyrénées. Ils se couchaient à plat ventre dans les vignes et dans les fossés de la route, et les balles passaient au-dessus de leurs têtes ou en atteignaient

---

(1) M. de Coynart dit que c'est la 3e brigade badoise qui, dans la soirée du 26, ayant reçu l'ordre d'enfermer le corps des Vosges entre elle et Dijon, attaqua aussi vivement les garibaldiens vers la métairie de Changey. (Voir *La guerre à Dijon*, p. 49.)

(2) Il faut, à cette occasion, se souvenir de ce qu'a dit Tacite dans son admirable traité des mœurs des Germains : « Battre en retraite, pourvu qu'on revienne à la charge, est à leurs yeux un acte de prudence plutôt que de lâcheté. — *Cedere loco, dummodo rursus instes, consilii quam formidinis arbitrantur.* »

plusieurs dans les parties inférieures du corps. Pendant la nuit, on chercha les blessés et on en amena vingt-quatre avec trois Badois à l'ambulance de Changey; ils étaient presque tous atteints dans les jambes.

La brigade Menotti avait rebroussé chemin; ce fut alors que Garibaldi fit sonner la retraite et regagna son quartier-général de Lantenay sans être poursuivi. Il est piquant de remarquer à cette occasion que, dans le même moment, deux corps d'armée et les deux principaux chefs fuyaient à la fois sur deux points opposés.

En effet, pendant que la troupe garibaldienne marchait sur Dijon, quelques chemises rouges et des zouaves, trompés par une obscurité profonde et s'écartant de leur véritable route, s'étaient avancés jusqu'aux Perrières et à quelques pas de l'octroi où ils avaient surpris le poste et y avait jeté l'effroi (1). Des cris répétés et partant de là furent entendus à la porte Guillaume; et, en un instant, il se manifesta en ville une panique indescriptible dans toute la garnison allemande.

Incontinent l'alerte est donnée par les clairons dans tous les quartiers de la ville, et, en un instant, officiers, soldats, chevaux, artillerie, fourgons, fuient dans toutes les directions, se croisent, s'enchevêtrent dans les rues et sur les places, prennent un chemin pour un autre, ne savent où aboutir,

---

(1) Les soldats allemands redoutaient au suprême degré les zouaves et les turcos. La frayeur dont ils étaient saisis à l'aspect de ces derniers surtout, tenait au bruit qui s'était propagé en Allemagne que les zouaves et les turcos principalement arrachaient les yeux et broyaient la cervelle de leurs ennemis. — M le comte de Bismark, dans l'intention de répondre aux accusations d'atrocités reprochées aux Allemands par M. de Chaudordy, secrétaire d'Etat, a feint sans doute d'ajouter foi à ces contes dictés par la peur. Ainsi, dans une note adressée à ce dernier, l'habile chancelier du roi Guillaume insinuait qu'il était de notoriété, *même en France*, que les turcos faisaient, avec leurs pouces, sortir les yeux de l'orbite à leurs prisonniers. Il ajoutait qu'on doit attribuer aux mêmes turcos la décapitation des morts et le pitoyable état des blessés trouvés sans nez et sans oreilles en certains lieux qu'il désignait, comme le village de Coulours près de Villeneuve-le-Roi, par exemple.

distribuent des coups de sabres aux curieux affluant de divers points sur leur passage, et s'amoncèlent en groupes compactes et irrésolus sur la place Saint-Nicolas et sur la route de Gray, qui était leur voie de retraite naturelle et venait d'être prise à l'avance par le général en chef Werder avec de nombreuses voitures de bagages. Une fois réunis, ils se raffermirent contre la crainte qu'ils avaient conçue d'abord d'une attaque de quinze mille hommes de troupes françaises régulières (1), pensaient-ils, et lorsque leur appréhension fut enfin totalement dissipée, une partie d'entre eux rentra en ville pendant la nuit; l'autre partie, et la plus nombreuse, se disposa à poursuivre Garibaldi dès l'aube du jour.

Pendant que ce dernier, par suite de sa déconvenue du 26 au soir sur Dijon, effectuait sa retraite sur Autun, le 27 au matin, le général improvisé Delpech avait reçu ordre de la soutenir et d'arrêter l'ennemi en avant du village de Pâques, poste important, situé à 15 kilomètres nord-ouest de Dijon, bordé de l'est à l'ouest d'un ravin profond et défendu au sud par un glacis naturel. La brigade Delpech, profitant de cette excellente position, soutint avec fermeté l'attaque de l'ennemi et parvint encore à le maintenir tout en se retirant dans l'après-

---

(1) Il est à noter qu'un certain nombre de Bavarois, mieux avisés ou plus aguerris que leurs camarades du duché de Bade, n'avaient pas quitté leur quartier : il a été avéré que plusieurs d'entre eux faisaient à leurs hôtes des gestes significatifs exprimant qu'on s'efforçait d'attirer et d'envelopper Garibaldi. L'hypothèse d'une fausse alerte ménagée à cette intention est fort vraisemblable; car l'effectif des troupes allemandes, tant celles groupées à Dijon que dans la banlieue, était fort respectable. On comptait trois brigades du 3e corps d'armée badois; les 2e, 30e et 34e régiments bavarois et wurtembergeois; le 1er régiment de la garde, commandant Wertz; le 2e régiment de hussards bleus; cinq batteries d'artillerie, dont seize pièces à la porte Guillaume, huit à la porte Saint-Nicolas, six à la ferme de Bel-Air, en avant de Corcelles; d'autres pièces d'artillerie et mitrailleuses suivaient le mouvement des brigades envoyées en expéditions. — En somme, les forces allemandes du Dijonnais n'étaient pas moindres de trente mille hommes, et depuis plusieurs jours le général en chef Werder tenait son quartier général à Dijon.

midi sur Ancey. Comme Delpech exerçait le commandement en chef, l'honneur de cette affaire semblerait devoir lui revenir tout entier; mais l'intégrité de l'histoire veut être respectée et réclame en ceci la part du colonel Chenet, chef expérimenté des guérillas marseillaise et d'Orient, et plus en état que Delpech, qui n'avait d'antécédents militaires d'aucun genre, de diriger cette petite colonne (1) attaquée par de nombreuses troupes allemandes. Dès le commencement du combat, une bévue du chef de brigade ayant été relevée par le colonel Chenet (2), les hommes se mirent instinctivement sous la conduite de ce dernier. On peut bien se figurer dès lors ce que l'orgueil du chef eut à en souffrir : aussi le grief sorti de là, s'ajoutant à d'autres rancunes dont nous parlerons, devint ultérieurement une question de vie ou de mort pour le brave colonel Chenet, qui donna sur ce champ de bataille de Pâques des preuves de la plus rare intrépidité dans le péril. Aidé du capitaine Cluze, il disposa ses hommes en tirailleurs, protégés soit par des murs, soit par des barricades de charrettes et de fascines, d'où ils entretinrent pendant plus de trois heures un feu très meurtrier pour l'ennemi. Lorsque les guérillas se virent menacées d'être tournées par leur droite, il fit effectuer la retraite de ce côté-là même, quoique leur gauche fût libre, mais commandée par une forte artillerie. Dans ce danger pressant, il tint ferme avec quarante des siens pendant que le gros de la troupe s'élançait vers le bois qui devait le dérober à la vue de l'ennemi. Lui-même il se retira en franchissant sans précipitation la distance d'environ un kilo-

(1) Elle consistait en 250 hommes de la guérilla marseillaise;
450 hommes de la guérilla d'Orient;
300 hommes du bataillon l'Egalité de Marseille.

Ensemble 1.000 combattants qui faisaient là leurs premières armes d'une façon héroïque. (Voir MIDDLETON, p. 58.) — Un bataillon de mobiles de l'Aveyron complétait la brigade. (Voir le livre intitulé : *Les volontaires du génie dans l'Est,* par Jules GARNIER, p. 27.)

(2) Voir MIDDLETON, *loc. cit.*

mètre de terres labourées et en espaçant ses hommes de manière à laisser moins de prise sur eux à la fusillade ennemie. Sur ses quarante intrépides soldats, trois seulement furent tués et quinze blessés; mais tout le reste de la colonne, qu'il rejoignit bientôt, dirigea sa retraite par Ancey, Mâlain et Sombernon, puis gagna Santenay et Autun, où toute l'armée en retraite n'arriva pas sans encombre ni débandade le 28; mais le général Garibaldi n'y parvint que le 29 par un train de charbon (1).

Quoi qu'il en soit, l'ennemi avait éprouvé, au combat de Pâques, des pertes très sensibles, tandis que les soldats du colonel Chenet, qui tiraient sous des abris, n'avaient eu que quarante-cinq hommes hors de combat. Cette perte était cent fois moindre que celle que télégraphiait Werder à Berlin (2), où l'on illumina *à giorno* à l'occasion de la prise de l'importante ville de Pâques, capitale de cent vingt-quatre habitants y compris le berger.

Les vainqueurs firent grande ostentation, le lendemain à Dijon, d'une centaine de prisonniers qu'ils y amenèrent; mais pendant qu'on dépassait ailleurs toutes les bornes de la vérité, l'audacieuse défense du hameau de Pâques provoquait l'étonnement du général Keller, qui avait dirigé l'attaque. Il invita à la table de son état-major tout le personnel de l'ambulance française; ce fait a sa courtoisie, et pourquoi refuserions-nous de le citer en nous abritant sous le prétexte qu'il honore un ennemi?

Le même jour, 27 novembre, il y avait une assez vive échauffourée aux portes de Nuits. Le général improvisé Crémer y avait repoussé douze ou quinze cents Badois qui, après avoir inquiété les Nuitons pendant trois heures, se replièrent sur Dijon afin de ne pas se voir couper la retraite par les contours des hauteurs de Chaux.

---

(1) Jules Garnier, *Les volontaires du génie dans l'Est*, p. 27.

(2) Si la délégation de Tours avait ses exagérations bien ou mal calculées, les Allemands avaient aussi les leurs.

L'ennemi fit, derechef, un retour offensif sur Nuits le 30; mais il se retira encore et avec une perte d'une centaine d'hommes. Dans cette même journée, plusieurs prisonniers allemands furent impitoyablement massacrés sur le pont du Muzin, à la vue des habitants de Nuits. C'était un acte de récrimination terrible contre l'ennemi, qui avait fusillé des prisonniers francs-tireurs. En ce moment, le colonel Bourras, chef de cette ardente milice, avait plusieurs officiers allemands à sa discrétion. Il dépêcha au général en chef Werder, à Dijon, un parlementaire chargé de prescrire un délai, après quoi, si l'engagement formel de traiter les prisonniers francs-tireurs non autrement que ceux de tous les autres corps de l'armée n'était pas donné avec toutes les garanties régulières, chacun des officiers allemands prisonniers de Bourras serait fusillé sans rémission aucune. Le général Werder acquiesça à la réclamation de Bourras par une dépêche qui arriva dans les cinq minutes du délai prescrit et au moment où l'on se disposait à mettre à exécution la menace de récrimination.

Pendant que ces choses se passaient au dehors, il y eut au dedans, c'est-à-dire à Dijon même, un moment de stupéfaction sur ce que, le 29 novembre, et sous le prétexte que la marine française aurait indûment capturé quarante capitaines des navires marchands de la marine allemande, le général Werder signifia, par ordre de son maître, la mise en chartre privée d'un même nombre d'otages, soit : dix pour la ville de Vesoul, dix pour la ville de Gray et vingt pour la ville de Dijon (1). Tous ces otages devaient être internés à Brême, ville hanséatique dont les navires avaient eu leurs capitaines amenés à bord des bâtiments de guerre français. Or la peine du

(1) Les vingt otages de Dijon furent MM. André, fils de l'ancien maire de Dijon ; Hubert Audiffred, négociant; Am. de Broin, propriétaire; Coffin, ingénieur ; Cugnotet fils, propriétaire ; Drevon, ancien banquier ; Echallié fils, ancien banquier ; Gaudemet, professeur agrégé à l'école de droit ; Jeannel, professeur à la Faculté des lettres, remplaçant volon-

talion au profit de ces pêcheurs de morue n'était qu'un prétexte pour s'assurer de la Bourgogne, où la résistance donnait force tablature à MM. les Allemands.

On ne sait si ces vingt otages furent choisis arbitrairement, ni s'ils furent débattus sur toute une liste fournie par la municipalité au général Werder. Quelques généreux citoyens demandèrent qu'on tirât au sort sur une liste générale des notables; mais Werder avait arrêté irrévocablement son choix, et toute représentation fut vaine : d'ailleurs les otages désignés se montrèrent assez magnanimes pour refuser toute substitution de noms.

Dès le 1er décembre au matin, il fallut partir par les étapes de Gray, Vesoul, Saint-Loup, Epinal, etc., sous la conduite du comte Otto de Rantzau, descendant du maréchal de ce nom qui défendit Dijon et Saint-Jean-de-Losne, en 1636, contre le général autrichien Galas (1).

Ce comte de Rantzau était bien déchu de la vieille illustration de son aieul, et particulièrement de la netteté de son langage ; car il appelait les prisonniers confiés à sa garde *messieurs les outrages*. Quelques épouses dévouées suivirent leurs époux. Les otages de Vesoul et de Gray rejoignirent ceux de Dijon à Lunéville. Une association de captivité rend celle-ci moins dure, surtout à des cœurs français : ce fut pourquoi nos otages prirent leur exil en patience, et se firent part mutuellement de leurs observations sur leurs geôliers, pour ne pas dire leurs hôtes. Ils remarquèrent parmi ces populations allemandes non pas seulement une haine profonde, nationale et traditionnelle contre nous, mais une extrême antipathie de race dont les symptômes se trahissaient par un

---

taire de M. Gaulin, banquier; Legoux, substitut à Dijon; Lombard, avocat ; An. Mairet, banquier; le marquis du Parc, propriétaire; Perdrix, avocat et membre du conseil général; Perrault, propriétaire; G. Piet, propriétaire ; Raviot, propriétaire ; Roydet, propriétaire ; Roignot fils, avocat; Ch. Thiébaut, négociant.

(1) *Dijon à Brême*, par M. Jeannel, p. 103.

dénigrement continu de nos mœurs françaises, de nos goûts et de notre esprit, et par une intention persévérante de nous écraser sous le nombre, ce qui est la plus odieuse et la plus lâche des victoires chez toute nation.

CHAPITRE VII

SOMMAIRE. — Garibaldi attaqué à Autun à l'improviste. — Combat d'artillerie et belle défense des mobiles de la Charente. — L'ennemi se retire. — Le général Crémer essaie de lui couper la retraite et n'y réussit qu'imparfaitement au combat de Châteauneuf. — La brigade Keller rentre toute disloquée à Dijon.

Cependant la légion des chasseurs des Alpes formant l'arrière garde de l'armée dite des Vosges en retraite, et qui l'avait si vigoureusement protégée, rentrait à Autun le 1er décembre, seulement vers dix heures du matin, avec un tiers de moins de son effectif (1). En ce moment, cette courageuse légion, harassée de fatigue, ne se doutait guère, non plus que le corps d'armée ayant déjà le bénéfice d'un repos salutaire de deux jours en ville, non plus que Garibaldi et son état-major, qu'Autun allait être attaqué ce jour-là même par une colonne ennemie arrivant sur un point opposé à celui de leur retraite. Pourtant Garibaldi venait de recevoir des dépêches lui annonçant des mouvements de troupes ennemies dont l'objectif semblait être Autun : c'était au moins vraisemblable après les affaires de Dijon et du hameau de Pâques. Mais l'armée des Vosges, renforcée par plusieurs bataillons de mobiles et comptant près de vingt-cinq mille hommes dans la place d'Autun, s'y croyait inattaquable sans doute ; car elle avait poussé l'incurie jusqu'à ne se garder ni par des éclaireurs, ni par des avant-postes, ni par des vedettes placées aux points accessibles. Bien plus, l'ancien couvent de Saint-Martin, en-

(1) M. Jules GARNIER, p. 27.

touré de murs élevés et forts, et commandant la route par où arrivait l'ennemi, avait été évacué par le colonel Chenet sur des motifs encore difficiles à éclaircir. L'accès d'Autun demeurait donc ouvert partout. Aussi le 1er décembre, vers une heure après midi, la 3e brigade badoise occupant Dijon et composée des 5e et 6e régiments d'infanterie sous les ordres du général Keller, avec dragons et trois batteries (1), arriva-t-elle à l'improviste par la route d'Arnay et se trouva-t-elle tout à coup face à face avec plusieurs compagnies de la garde mobilisée sédentaire (2) qui allaient à l'exercice du tir et ne songeaient guère à l'ennemi en ce moment. Elles n'en firent pas moins bonne contenance et donnèrent aux mobiles des Alpes, qui faisaient aussi la manœuvre, le temps de venir les appuyer.

L'artillerie de l'ennemi, amenée au pied des vieux remparts sur des trucs traînés par une locomotive du chemin de fer de Dijon à Autun par Chagny, avait été mise en position lestement et sans qu'on s'en doutât dans la ville : aussi le premier coup de canon tiré contre elle y répandit-il une indicible panique. Soudain toutes les portes et volets des maisons et devantures de magasins se fermèrent à la fois avec fracas ; la générale battit et, de toutes parts, officiers et soldats coururent aux armes : toutefois les garibaldiens s'arrachaient péniblement des cafés, leur séjour habituel. N'eût été la trop grande hâte de l'artillerie allemande à se manifester (3), l'ennemi pouvait enlever Autun sans presque coup férir ; car déjà il occupait le couvent de Saint-Martin, véritable clé de la place, et six cents hommes d'avant-garde avaient

---

(1) C'était une force de six mille hommes environ. (J. Garnier, p. 309.)

(2) A Autun, on les qualifiait de compagnies des vieux garçons.

(3) A cette occasion, nous voulons citer une réflexion assez singulière de M. Robert Middleton, extraite de la page 88 de son livre *Des opérations de l'armée des Vosges*, réflexion dont nous lui laisserons toutefois la responsabilité : « Les Prussiens firent peut-être preuve de bon sens en annonçant leur arrivée. Si Garibaldi eût été fait prisonnier, on au-

déjà pénétré jusqu'au rond-point de la Croix-Verte, près du portique Saint-André, après avoir descendu le faubourg de ce nom.

Les mobilisés des Alpes-Maritimes, unis aux francs-tireurs de Ricciotti, parvinrent à repousser de ce faubourg ces compagnies d'avant-garde qui en occupaient déjà les premières maisons.

Il fallait riposter au canon de l'ennemi, et c'était le plus pressé, afin de raffermir la population déjà démoralisée. L'artillerie de l'armée des Vosges se composait de deux batteries de campagne, servies par les artilleurs des mobiles de la Charente-Inférieure, et d'une batterie de montagne ; en tout dix-huit pièces. Ce matériel était parqué dans la vaste et élégante cour du petit séminaire. Les plus alertes des compagnies d'artilleurs furent bientôt à leur poste, et comme les clés des caissons ne se trouvaient pas assez tôt, ils enfoncèrent ces caissons à coup de haches et se hâtèrent de mettre leurs pièces en batterie à l'extrémité de l'avenue, en face des hauteurs de Saint-Martin, Saint-Symphorien et Saint-Pierre, d'où l'ennemi tirait sur la ville (1). L'artillerie de la défense avait incontestablement l'avantage de la position ; car, du rond-point de l'extrémité de l'esplanade où elle venait d'être braquée, elle dominait les troupes et l'artillerie des assaillants : aussi cette dernière évolua-t-elle, sans différer, contre l'esplanade dont les pièces étaient si bien servies par les intrépides artilleurs de la Cha-

---

rait mis à sa place un général sérieux, qui aurait certainement empêché les Prussiens de ravitailler, par les Vosges et la Bourgogne, les leurs sous Paris » — Nous ferons grâce au lecteur du reste du passage, parce qu'il nous paraît être plus du ton du pamphlet que de l'histoire.

(1) L'ennemi avait trois batteries en position à cinq cents mètres les unes des autres, et à environ dix huit cents mètres de la ville : la droite des assaillants était à Saint-Martin (au-dessus de la maison de M. Rérolles, maire de Saint-Pantaléon) ; le centre à Saint-Symphorien ; la gauche à Saint-Pierre, — offrant ainsi un front de bataille concave par rapport à la ville, et dont le développement était de neuf cents mètres. (*Les volontaires du génie dans l'Est*, par M. Jules Garnier.)

rente qu'elles rendaient coup pour coup à leurs adversaires. Ceux-ci reçurent, dit M. Jules Garnier, 1,360 projectiles, et le feu était si vif de deux à trois heures, ajoute-t-il, qu'on comptait vingt coups de canon par minute. L'esplanade du petit séminaire était devenue l'unique objectif du feu de l'artillerie allemande, dont les obus et les boulets saccagèrent les arbres, les buttes et le terrain; et il y avait de quoi être peu rassuré sur le sort des bâtiments de ce petit séminaire, le plus beau de France sans contredit par ses dimensions et par son élégante et noble architecture style Louis XIV. On est frappé de la belle harmonie de ses toitures reluisantes en tuiles vernies d'Alsace, à dessins en losanges et rosaces, de couleurs variées assorties avec goût; on admire sa large et belle avenue située au levant et terminée par un bassin rond que domine une statue de l'Immaculée-Conception. C'est en ce lieu même que fonctionnait l'artillerie de l'armée des Vosges. De chaque côté et sur les flancs de cette belle avenue, sont de riches jardins dessinés comme elle et avec tout l'ensemble par le célèbre Lenôtre. Le champ de manœuvre des intrépides artilleurs de la Charente était trop resserré et trop à découvert pour qu'ils ne fussent pas fort exposés : aussi, sur cent vingt servants massés pour le service des pièces, y en eut-il dix-huit tués et quarante-quatre plus ou moins grièvement blessés. On a fait la remarque que, malgré les nombreux projectiles sillonnant l'espace où était placée la statue de la Vierge, aucun projectile ne l'atteignit : un obus seulement laissa son empreinte sur la marche inférieure du socle.

Autun dut en grande partie son salut au dévouement de ces braves artilleurs; car l'ennemi qui, ne s'attendait pas à une pareille résistance, faiblit sensiblement dans son attaque.

Les Allemands avaient installé au sommet de la vieille route d'Arnay deux pièces de canons que les mobilisés d'Arnay, unis à ceux d'Autun et dirigeant sur ce point un feu de mousqueterie continu, obligèrent l'ennemi de retirer. Un major allemand, du nom de Werder et vraisemblablement

de la famille du général en chef, fut tué au même lieu. L'ennemi dut éprouver des pertes graves, chose difficile à apprécier parce qu'il enlève immédiatement ses blessés et ses morts ; quant aux pertes de la ville assaillie, elle se borna à cinquante-huit hommes (1), non compris les soixante-deux artilleurs tués ou blessés à l'esplanade du petit séminaire.

Indépendamment de la défense énergique d'Autun, cette ville dut à d'autres circonstances encore l'avantage de n'avoir pas été enlevée par l'ennemi. Trois colonnes de troupes étaient parties du quartier-général pour cette expédition : la première, par Arnay, arriva seule à destination. La deuxième, par la vallée d'Ouche, engagea son artillerie dans l'ancienne voie romaine de Dracy-Saint-Loup, où elle s'embourba au milieu des terrains gras et détrempés de cette contrée, par suite de quoi cette colonne, singulièrement attardée, n'était qu'à Saint-Léger-du-Bois, près de Sully, sur la route d'Epinac à Autun, et à vingt kilomètres de cette ville, au moment le plus décisif de l'attaque par les autres colonnes de la brigade Keller : de sorte que ce général se vit privé de partie de la nombreuse artillerie sur laquelle il fondait la réussite de son coup de main. La troisième colonne, qui de Dijon prenait son itinéraire par Chambeuf, Quemigny et autres lieux, dut s'arrêter afin de n'être pas coupée par les troupes de Crémer qui venaient d'occuper le territoire (2). Werder, en qualité de chef de corps responsable, n'en fut pas moins blâmé, dit-on, par le froid et sévère de Moltke d'avoir tenté ce coup de main avec des moyens insuffisants.

Vers quatre heures et demie du soir, l'ennemi fut repoussé d'Autun après avoir, sous la protection de son artillerie, tenté en vain un mouvement tournant vers les hauteurs qui dominent le petit séminaire. Il commençait à gravir le terrain placé entre le bois de Planoise et la route de Nolay, lorsqu'il fut

(1) M. Jules Garnier, p. 105 à 107,
(2) M. Jules Garnier, *loc. cit.*

vivement assailli et refoulé par la fusillade des mobilisés de Seine-et-Oise placés en réserve près d'Auxy, aidés en ce moment par plusieurs compagnies de francs-tireurs et soutenus par quelques pièces de montagne qui venaient d'être détachées fort à propos de celles de l'esplanade. Ce mouvement fut habilement conduit par le colonel Pelletier et le commandant Bruneau. — L'ennemi se mettait donc décidément en retraite. Il n'en est pas moins avéré qu'au même moment les garibaldiens commençaient à déguerpir par les routes couronnant les hauteurs opposées à l'attaque, et qu'ils étaient prêts à se diriger vers les départements de la Nièvre ou de la Loire. Chose digne de remarque et dont nous avons déjà signalé l'analogie dans notre récit de la soirée du 26 novembre concernant Dijon, ce mouvement de retraite vers les hauteurs qui mènent au Creuzot donna à penser aux Allemands qu'il s'agissait d'un contre-mouvement pour les tourner, et il en résulta chez eux une marche accentuée de retraite. On se mettait donc à fuir des deux parts, et l'une des deux fuites assurait la victoire. Toutefois la brigade Keller appuyait sa retraite par une batterie de ses canons, qui lança encore vers huit heures du soir quelques obus incendiaires sur la ville. Les batteries de la Charente ripostèrent; mais cette recrudescence de feu ne dura qu'un instant. L'ennemi se sentant faible, honteux et démoralisé de son échec, se retira; mais il s'engageait avec défiance sur sa route de retraite où Crémer pouvait l'anéantir, si ce général eût été moins hésitant et plus expérimenté.

Cependant les garibaldiens, rassurés par leur chef qui s'était fait péniblement hisser sur la plus haute terrasse de la cathédrale et qui avait longuement promené sa lunette vers tous les points de l'horizon, étaient rentrés en ville; et, dès le lendemain de bonne heure, ils avaient occupé le clos Saint-Martin, dont ils s'étaient mis à créneler après coup les murailles sur toutes leurs faces, bonne précaution, tardive toutefois, mais nécessaire encore si l'ennemi tentait de revenir.

Pendant qu'avait lieu sur la route d'Arnay la retraite des Allemands, le général Crémer, alors à Beaune, répondait télégramme pour télégramme au chef de l'armée des Vosges, en lui affirmant qu'il allait tenter de couper la retraite à Keller en se dirigeant sur Bligny (1), où une première apparition de l'ennemi venait de lui être signalée. — En ce moment, le général badois avait rallié ses réserves attardées, et, dès lors, ses forces se montaient à environ sept mille hommes; celles de Crémer s'équilibraient à ce chiffre par six mille cinq cents hommes composés de la 1re et de la 2e légion du Rhône, d'un bataillon de mobiles de la Gironde, commandant Carayon-Latour, et des francs-tireurs de Bourras, toujours animés de sentiments patriotiques, et qui, de Bligny, se dirigeaient sur Ivry en ce moment. Il avait en outre une excellente batterie Armstrong (2) et deux pièces de montagne (3).

Le 2 décembre au matin, en effet, le général Crémer partit de Beaune en se dirigeant sur Bligny, et son avant-garde ayant chassé devant elle des uhlans qui s'enfuirent sur la route d'Arnay, il voulut dès lors se porter sur ce point; mais le colonel Celler, de concert avec les commandants Valentin, Clot et Vène, de la 1re légion du Rhône, fit observer au général que le départ sur Arnay des cavaliers allemands, qu'on venait de surprendre à Bligny, avait toute l'apparence d'une feinte, et que la route directe de l'ennemi était la vallée de l'Ouche; qu'en conséquence sa véritable ligne de retraite était Sainte-Sabine, Vandenesse et Châteauneuf surtout; que ce dernier lieu étant une forte position défensive, il fallait

---

(1) Le chemin pour couper la retraite à l'ennemi était tout tracé par Bouze, Bessey-en-Chaume, Lusigny, Bligny-sur-Ouche, Pasquier, Sainte-Sabine et Vandenesse, soit que l'ennemi continuât de se retirer par la route d'Arnay à Dijon, soit qu'il s'en détournât en quelque point pour prendre la vallée de l'Ouche, qui abrégeait son parcours.

(2) Du calibre de 9, la seule qu'il y eût dans l'armée. (Freycinet, *La guerre en province*, p. 229.)

(3) *Histoire de la 1re légion du Rhône*, p. 20.

prendre les devants pour empêcher l'ennemi de s'y installer et surtout pour l'y attendre. Châteauneuf est un village de quatre cents âmes, situé à l'extrémité sud-ouest d'un plateau de six kilomètres d'étendue dominant la route qui, au-dessous, présente un étroit défilé à franchir.

Si le général Crémer eût adopté résolument les sages conseils de ses officiers, on verra, par le récit suivant, qu'il avait toutes les chances possibles de faire éprouver à Keller un vrai désastre ; mais, au lieu de donner sans délai et dans la soirée même l'ordre du départ, il ne s'y décida que vers les deux ou trois heures de la nuit.

Enfin, la 1re légion du Rhône qui, la veille seulement, avait passé sous les ordres du général Crémer (1), reçut l'ordre de suivre, avec sa batterie Armstrong, la vallée de l'Ouche, et prit son itinéraire par Pont-de-l'Ouche et Crugey, tandis que, parallèlement à cette direction et par le village de Paimblanc, s'engageait la 2e légion avec un bataillon des mobiles de la Gironde, sous les ordres du commandant Carayon-Latour, et avec quelques compagnies de francs-tireurs du Gard et les deux pièces de montagne.

Le 3 décembre, vers sept heures du matin, la 1re légion du Rhône déboucha au pied de Châteauneuf, au moment où l'ennemi s'était déjà engagé dans les gorges étroites du défilé et y essayait de conjurer le froid par de grands feux de bivouac.

En un tour de main, le commandant Clot fit placer deux pièces Armstrong en batterie en avant du château et occupa la droite du village faisant face au défilé ; toutefois ses pièces tirèrent trop précipitamment et avant que toutes les dispositions d'attaque ne fussent bien prises. Cependant l'ennemi, quoique surpris à l'improviste et tout en continuant sa marche de retraite sur Dijon, ses convois en tête, disposa ses troupes en petites colonnes, les lança sur les flancs de la colline et

---

(1) *Histoire de la 1re légion du Rhône*, p. 19.

s'efforça de refouler ses adversaires dans les bois et le village; il riposta à notre artillerie avec vingt-une pièces, dont deux de position et de fort calibre; mais son feu, exécuté de bas en haut, portait peu de préjudice à nos troupes, tandis que les quatre dernières pièces de la batterie Armstrong, parfaitement placées dans les bois à la droite du village de Châteauneuf, lançaient en plein fouet des obus à travers les colonnes allemandes resserrées dans le défilé et y causaient de grands ravages.

Il était temps (et c'est ce qui aurait dû être fait dès le début) d'envoyer une tête de colonne à la partie nord-est du plateau de Châteauneuf, pour prendre l'ennemi en tête pendant qu'il était attaqué en flanc d'autre part et en queue par les réserves du général Crémer, dont un bataillon gardait l'entrée du village de Châteauneuf, tandis que deux autres de la 2e légion du Rhône étaient rangés en bataille de chaque côté du village de Sainte-Sabine. Ces bataillons étaient arrivés en retard, et celui de gauche, qui occupait un poste intermédiaire entre Sainte-Sabine et Vandenesse, avait ouvert le feu de ses deux pièces de montagne à une trop grande distance des troupes allemandes massées à Vandenesse.

Vers onze heures seulement, le général Crémer donna l'ordre au 1er bataillon de la 1re légion du Rhône de se porter vers cette partie nord-est. Alors le commandant Valentin prit les devants avec une compagnie et se maintint sur la lisière du bois, pendant que le reste du bataillon tournait l'ennemi, qui fut bientôt refoulé au bas du plateau et prit la fuite par le chemin de Sombernon. On se demande pourquoi, dès le commencement de l'action, le 2e bataillon de la Gironde n'avait pas été envoyé à ce poste du nord-est, au lieu d'être, on ne sait par quelle tactique, demeuré immobile dans un ravin en arrière de Châteauneuf.

En somme, et sans quelques hésitations et inadvertances, tout le corps d'armée de Keller pouvait être fait prisonnier : il suffisait pour cela de l'attaquer à temps et résolument; car

il était de toute évidence qu'après avoir parcouru un très pénible trajet de soixante-cinq kilomètres dans les neiges amoncelées sur sa route. il était harassé de fatigue et dénué de ressort contre des troupes fraîches et ayant tout l'avantage de la position pour le prendre en flanc et lui barrer le passage.

Au lieu donc d'une victoire complète, notre succès de la journée du 3 décembre se borna à cinq cents Badois mis hors de combat et à une centaine de prisonniers. De notre côté, la perte fut insignifiante. L'armée de Keller, fuyant vers Sombernon, rentra toute disloquée à Dijon par la vallée de l'Ouche, pendant que les troupes de Crémer, à demi victorieuses, regagnaient Beaune et Nuits.

CHAPITRE VIII

Sommaire. — Réaction de l'opinion publique à Autun, au sujet de l'incurie de l'armée des Vosges qui avait négligé de garder l'importante position de Saint-Martin. — Persécution exercée contre le colonel Chenet à cette occasion. — La vérité sur cette affaire. — Condamnation du colonel et sa dégradation sur la place publique d'Autun. — Commutation de la peine. — Il est conduit au bagne de Toulon, puis rendu à l'honneur par une éclatante réhabilitation. — Mise en chartre privée de l'ancien ministre Pinard.

Cependant la ville d'Autun était délivrée de ses alarmes; mais l'opinion publique réagissait contre l'incurie des chefs de l'armée des Vosges, qui avaient laissé surprendre la place pour n'avoir pas gardé la position de Saint-Martin, qui en était la clé. — Garibaldi et son état-major, composé de têtes folles, infatuées et peu endurantes, s'irritèrent facilement de ces critiques et voulurent en avoir raison à tout prix. Ce fut le colonel Chenet, chef des guérillas d'Orient et de Marseille, qui devint le bouc émissaire de la faute tant reprochée au chef de l'armée des Vosges.

On se rappelle que l'ancien couvent de Saint-Martin, d'abord occupé par le colonel Chenet à la tête des guérillas d'Orient, avait été abandonné par lui le 1er décembre, vers dix heures du matin, et que ce lieu, entouré de longues murailles, était de nature, en effet, à défendre les abords de la ville du côté de la route de Gray. On n'a jamais bien su si le colonel avait reçu formellement la consigne de garder ou de quitter ce poste, car il n'est resté aucune trace soit d'un ordre écrit, soit d'un ordre verbal. Tout ce qu'on peut admettre de

plus vraisemblable, c'est que le colonel Chenet, qui, dans la matinée du 1er décembre, n'appréhendait, pas plus que les autres chefs de l'armée des Vosges, une surprise de l'ennemi, ne cherchait qu'une occasion d'échapper à l'autorité de Garibaldi imposée à cet officier français contre toutes ses sympathies. Quoi qu'il en soit, c'était au moins une imprudence aux yeux du public, si ce n'était pas une violation de consigne, d'abandonner ainsi un poste important.

Un mot sur les antécédents de cet officier supérieur.

Les Delpech et les Cluseret, ce dernier s'intitulant général en chef des forces du Midi, avaient cru rencontrer à Lyon, dans le colonel Chenet, un compère de la façon d'un certain usurpateur du nom de famille de Saulcy; mais s'étant aperçus qu'ils se trompaient, leur désillusion se tourna en haine contre le colonel. Déjà il avait eu peine à échapper aux menées du club révolutionnaire de l'Alhambra de Marseille, suscitées contre lui par le triumvirat Esquiros, Delpech et Cluseret. A peine leur avait-il échappé en partant pour Aix, qu'il reçut l'ordre, du comité de défense nationale de Tours, de s'adjoindre à la 2e brigade de l'armée des Vosges. On lui tendait évidemment un piége; car on savait sa répugnance à obéir à un condottiere italien, et de plus Delpech, devenu son ennemi, le plaçait ainsi sous sa dépendance. L'affaire de Pâques était aussi pour ce dernier le grief le plus récent et le plus fort.

Le colonel Chenet était un homme de grand cœur. Il avait défendu Mexico avec six cents volontaires décidés contre quarante-cinq mille soldats; il avait fait avec gloire les campagnes d'Italie et de Crimée, et il venait d'abandonner spontanément une position brillante et honorée, à Constantinople, pour voler au secours de la France, sa patrie. Le tort qu'il eut, ce fut de s'obstiner à la formation d'un corps de guérillas libres, au lieu de prendre du service dans l'armée régulière. Cette situation exceptionnelle, qu'il avait prétendu se faire dans la pensée de rendre à son pays des services directs et

selon ses propres propensions militaires, lui prépara une série de maux tout aussi exceptionnels.

Le 4 décembre, et d'après un ordre signé Bordone, le colonel Chenet fut arrêté à Beaune, sous l'inculpation d'avoir fui lâchement en entraînant à sa suite les troupes placées sous ses ordres. Sur les réclamations du prévenu, on le conduisit d'abord à Lyon en présence du général Bressolles : ainsi le réclamait la hiérarchie militaire. Ce général avait une excellente occasion de réserver la cause, mais il en déclina la compétence et l'on ramena l'inculpé à Autun le 10 décembre.

Par ordre du major de place, garibaldien fieffé, il fut mis au secret dans la chambre du gendarme Marchand, avec un factionnaire à la porte, et l'on refusa à Mme Chenet de voir son mari. Le 13 au soir, à huit heures, on le fit comparaître devant une cour martiale réunie dans la salle du tribunal de commerce à l'hôtel de ville. Ce conseil de guerre était présidé par le général Bossack-Hauké : les assesseurs étaient Delpech, l'accusateur même; Canzio, gendre de Garibaldi; le colonel Lobbia; le lieutenant-colonel Bruneau, commandant les mobiles des Alpes-Maritimes; le chef de bataillon Willaume, commandant les mobiles de l'Aveyron, et le chef d'escadron Ollivier, ancien lieutenant de vaisseau de la marine française et commandant l'artillerie de l'armée des Vosges. On avait éloigné des débats, en lui donnant un congé sous prétexte de guérison d'une blessure, un témoin incommode pour les accusateurs : c'était un certain capitaine Gandoulf qui aurait été chargé par Bordone, paraît-il (1), de porter au colonel Chenet, installé au couvent de Saint-Martin, l'ordre ou l'adhésion de se porter en arrière, ce qu'aurait exécuté immédiatement le colonel en allant se poster avec sa guérilla en arrière d'Autun, vers les bois qui conduisent au Creuzot et à Montcenis, dans la pensée d'éviter à la ville d'Autun une surprise de ce côté par Conches-les-Mines; car il semblait plus

---

(1) MIDDLETON, *Défense du colonel Chenet.*

que présumable au colonel, et de son aveu, que l'ennemi ferait une attaque réelle par les hauteurs et seulement une fausse attaque par la route d'Arnay [1]. D'ailleurs tous les témoins à décharge, et on avait pris soin de les écarter de la défense, affirmaient qu'il n'y avait plus de cartouches à la guérilla d'Orient, et que les hommes se seraient débandés si leur chef ne leur eût promis de se porter en arrière avec eux pour les ravitailler [2].

Le colonel présenta sa propre défense dans un noble langage où il mit à nu l'infamie de l'accusation, et éveilla les vives sympathies d'un nombreux auditoire, surtout lorsqu'il se demanda s'il n'avait pas devant lui des accusateurs plutôt que des juges.

Sauf une voix, et c'était celle du président de cette cour martiale, l'accusé fut condamné à la dégradation militaire suivie de la peine de mort, comme *convaincu* d'avoir, le 1er décembre 1870, abandonné, en entraînant sa troupe, le poste qui lui avait été confié par son général.

Le prononcé de cette sentence fut accueilli par un murmure de désapprobation de la part des assistants, et quelqu'un cria : A bas Delpech !

L'infortuné colonel fut amené au bureau de la place; on lui mit les menottes et on le conduisit à la prison civile dans la cellule n° 5 du rez-de-chaussée, où on le consigna par une température de douze degrés au-dessous de zéro. Il se laissa tomber sur l'ignoble grabat de ce lieu fatal, et là un prêtre vint, quelques instants après, retremper son courage dans les consolations de la religion. Une pauvre femme, celle du condamné, à laquelle l'impitoyable geôlier refusait l'entrée de la prison, s'évanouissait sur le seuil de la porte, tandis que les Delpech et consorts s'abandonnaient aux orgies d'un souper assaisonné du plaisir de leur odieux triomphe.

---

(1) Middleton, *Défense du colonel Chenet*, p. 83.
(2) Middleton, *ibid.*

Cependant, le lendemain matin à sept heures eut lieu une manifestation de tout le bataillon de la guérilla d'Orient, décidé à empêcher à main armée l'exécution de l'arrêt de la cour martiale. Garibaldi, intimidé, accorda la grâce sans parler de restrictions; mais, vers onze heures, le geôlier signifia au colonel qu'il serait dégradé à deux heures.

En ce moment, c'était le 14 décembre, huit à dix mille hommes, y compris les guérillas d'Orient et de Marseille, remplissaient la place publique d'Autun ; toutes les fenêtres étaient occupées par des personnes, hommes et femmes, dont l'attitude protestait contre la tache d'infamie qui allait être imprimée au front d'un officier digne de toutes les sympathies honnêtes.

Le triste cérémonial de la dégradation s'accomplit : les galons et le képi furent enlevés au colonel et jetés à ses pieds par un sergent; on fit le simulacre de briser une épée. En somme on abrégea ce genre de torture qui semblait peu du goût des hommes des deux guérillas dévoués à leur chef; d'ailleurs le patient avait la tête haute et lançait une éloquente quoique muette ironie à la face de ceux qui faisaient exécuter leur inique sentence : aussi, quand on lui fit faire le tour de la place entre quatre gardes, les officiers français le saluèrent du sabre, les hommes se découvrirent, les femmes agitèrent leurs mouchoirs; on cria de toutes parts *Vive le colonel Chenet!* enfin ses hommes lui firent le salut militaire, et il avait l'air d'un chef aimé qui passe une revue. Mais cette attitude noble et digne n'était soutenue que par une fièvre ardente; car cet infortuné, en rentrant en prison, perdit connaissance et s'affaissa sur une chaise du greffe. Lorsqu'il revint à lui, il aperçut sa femme à ses côtés. A peine les deux époux avaient-ils échangé quelques paroles émues, qu'un des gardes de la prison vint éconduire brutalement Mme Chenet et replaça le patient dans la fatale cellule. Le surlendemain, à trois heures de la nuit, un maréchal des logis et trois gendarmes introduisirent en face du prisonnier un jeune soldat

garibaldien, condamné à mort pour assassinat et dont la peine avait été commuée, les lièrent par des menottes l'un à l'autre et les conduisirent au chemin de fer : la destination était le bagne de Toulon, ni plus ni moins. M. Robert Middleton affirme que la signature de Garibaldi fut surprise pour cet ordre infâme, tant les ennemis du colonel avaient soif d'assouvir sur lui leur pleine vengeance ; mais le directeur du bagne refusa le prisonnier, parce qu'il ne reconnut pas à une autorité étrangère le droit de disposer de la liberté d'un Français. Des amis en crédit, et Mme Chenet surtout, étant intervenus, le colonel sortit le 29 au matin de la prison civile de Toulon pour être transporté à Bordeaux, afin d'obtenir justice des chefs du gouvernement national. En attendant, il reçut, dans un appartement de l'hôpital, tous les soins que ses cruelles souffrances physiques et surtout morales exigeaient. On sait les hauts témoignages d'intérêt que l'ambassadeur de France à Constantinople, M. Bourée, donna publiquement à cet officier supérieur, victime de tant d'épreuves ; on connaît à cet égard l'intervention puissante de M. Thiers ; enfin un acte de réhabilitation solennelle (1) rendit l'honneur et le repos à celui qui n'avait pu recevoir d'atteinte de ce côté que par un odieux et criminel complot. Pour que d'aussi terribles phases accablent l'existence d'un homme, il faut des époques de convulsions politiques et des influences étrangères.

Ce fut à l'occasion de ce procès que les conseillers de Garibaldi, voulant connaître l'esprit public, instituèrent un cabinet noir destiné à la violation du secret des lettres. Il fut installé à côté de la bibliothèque publique. Tout cela se fai-

---

(1) Un conseil de guerre, tenu à Lyon le 30 mars 1871, acquitta le colonel Chenet à l'unanimité. — Ce conseil était composé de la sorte : MM. Roland de Ravel, colonel d'artillerie, président ; Behargue, colonel du 66e de ligne ; Delaporte et Rouher, colonels de cavalerie ; de Bruckner et Giblat, lieutenants-colonels ; Guillaume, lieutenant-colonel du 16e d'infanterie, commissaire du gouvernement pour cette affaire.

sait au nom de la liberté invoquée avec éclat par ses profanateurs mêmes. Un des plus honorables citoyens de la cité leur portait ombrage : c'était la personne de l'ex-ministre impérial M. Pinard. Il fut arrêté dans les derniers jours de décembre (1), et cette arrestation valut à Bordone le titre de général de brigade à lui conféré par le gouvernement de la Défense nationale. Bordone arrosa si bien ses galons avec ses amis, que le dessert seul coûta, dit-on, mille francs à la république, pendant que nos pauvres soldats blessés manquaient de linge sur leurs misérables grabats de l'hospice d'Autun..

On le voit, Autun, ville calme et sage, ville d'hommes de cœur (2), a eu à souffrir, plus que toute autre dans notre Bourgogne, de la violence et des désordres de ces étrangers qui, sous couleur de défendre la France contre d'autres étrangers, la grugeaient et l'opprimaient.

Hélas ! notre malheureuse patrie contribuait elle-même de toutes parts à son affaissement et à ses malheurs par sa profonde démoralisation, qui lui a fait prendre pour le progrès tout ce qui mène à la servitude ; qui lui a fait confier ses destinées aux fourbes et aux incapables, qui l'a conduite à d'affreux attentats contre elle-même par suite de ses divisions intestines, et qui l'a livrée au fer et au despotisme du Nord ; car, dans les dangers d'un empire, la fortune ne peut rien

---

(1) M. Pinard, ancien ministre de Napoléon III, fut, à la fin de décembre, arrêté par ordre de Bordone, au cimetière d'Autun, sa ville natale, au moment où il rendait les derniers devoirs à une parente. On le traitait ainsi sous l'inculpation d'avoir propagé dans Autun plusieurs numéros du *Drapeau*, journal bonapartiste de M. de Cassagnac. Ainsi les garibaldiens se rendaient les exécuteurs des haines politiques du comité de Bordeaux. — Après avoir été d'abord incarcéré dans la compagnie d'une vingtaine d'officiers, tant du bataillon Chenet que des francs-tireurs, lesquels tous expiaient le crime d'avoir déplu à Bordone, M. Pinard fut conduit à Lyon, entre deux gendarmes. Là, l'autorité le fit partir secrètement pour la Suisse.

(2) M. le général Changarnier en est un exemple.

présenter de plus heureux à l'ennemi que les dissensions de cet empire même (1).

---

(1) Ecoutez Tacite, le maître des historiens présents et à venir : « Paulatim discessum est ad delinimenta vitiorum, idque apud imperitos humanitas (ce mot signifie ici *progrès, civilisation*) vocabatur, quum pars servitutis erat. » (*Vie d'Agricola.*) — « Nihil jam præstare fortuna majus potest quam hostium discordiam. » (*Mœurs des Germains.*)

CHAPITRE IX

Sommaire. — Engagement à Longeau. — Combat de Nuits. — Pertes respectives. — Otages pris et relâchés. — Prisonniers passant la nuit à l'église Saint-Michel et partant le lendemain pour l'Allemagne. — Werder évacue Dijon et se dirige sur Vesoul.— Pélissier et les troupes françaises à Dijon. — Garibaldi y installe son quartier-général.

Pour reprendre la marche générale de notre histoire, disons que, le 16 décembre, il y eut une affaire assez chaude à Longeau, village situé entre Prauthoy et Langres. Le général en chef Werder, afin de n'être ni coupé ni gêné dans ses divers mouvements, avait chargé la brigade Goltz, forte de six mille hommes, deux batteries et trois cents chevaux, d'observer et, au besoin, de contenir les sorties de la garnison de Langres. Or cette brigade surprit vers Longeau environ deux mille fantassins des 50e et 56e de ligne, joints à quelques compagnies de mobiles et défendus par quatre pièces de campagne. Malgré leur petit nombre, ces braves gens se battirent en désespérés, et il y eut des actes de courage dignes d'être mis en mémoire. Ainsi, lorsque l'ennemi eut pénétré dans le village, le caporal Frémont, à la tête de quatorze braves du 50e de ligne, tint en échec un millier d'Allemands massés près de la fontaine publique; et le capitaine Benoît assura, par son énergie, la retraite de la petite troupe, qui ne se laissa point entamer et mit sur le carreau bon nombre d'ennemis. Toutefois, elle fit deux pertes bien regrettables, celles du chef des mobiles, Charles de Régel, et du commandant Kock.

Depuis sa déconvenue d'Autun, le général Werder voyait avec inquiétude la présence de Crémer à Nuits, où des déta-

chements allemands avaient éprouvé deux échecs. Il pouvait d'ailleurs appréhender la jonction de ce dernier avec le chef de l'armée des Vosges ; d'autre part, il n'était pas sans avoir appris par ses nombreux émissaires l'éclatante dissidence survenue entre Crémer et le colonel de francs-tireurs Bourras (1), d'où était résulté, le 11 décembre, la migration de ce dernier vers Saint-Jean-de-Losne et Seurre, et par conséquent l'affaiblissement des forces de Crémer. En conséquence, et décidés à frapper un coup décisif dans l'intérêt de leur sécurité, les Allemands combinèrent une attaque sur la ville de Nuits.

Depuis le 13 décembre, le général Werder, sous le prétexte de réquisitions de vivres, faisait faire des reconnaissances sur Gevrey, Saint-Bernard, Saint-Nicolas et autres localités de la banlieue de Nuits, dans l'intention d'attirer Crémer en plaine et de le couper de sa ligne de retraite, en le tournant par les hauteurs de Chaux et de Concœur, positions importantes que ce général ne faisait point occuper, malgré les sages avis du colonel Celler, commandant la 1re légion du Rhône, et du commandant Valentin.

Le colonel Bourras, prévoyant les vues de l'ennemi, vint, le 17 décembre, en prévenir le général Crémer et lui offrit généreusement le concours de ses dix-huit cents intrépides francs-tireurs cantonnés à Saint-Jean-de-Losne et Seurre, depuis la malencontreuse division des deux chefs. Le général refusa cette offre avec un sentiment de dédain qui était peu de saison ; car il avait à peine moitié des forces qu'allait lui opposer l'ennemi. Deux légions du Rhône, un bataillon de mobiles de la Gironde, le 32e de ligne, plusieurs compagnies du 57e, et dix-huit canons de campagne, dont six d'Armstrong se chargeant par la culasse et d'une bonne portée,

(1) Les francs-tireurs de Bourras refusaient de reconnaître l'autorité de Crémer et avaient affecté publiquement, à Nuits, de ne lui point rendre les honneurs militaires. Ces scènes à la française n'étaient que trop fréquentes alors, et nos implacables ennemis savaient en profiter.

composaient ses forces, qui constituaient un effectif de douze mille hommes environ.

Le général Crémer, pensant qu'il fallait opposer ses propres reconnaissances aux reconnaissances faites par l'ennemi, envoya, le 18, vers Gevrey la 1re légion du Rhône, qui partit à cinq heures du matin sous le commandement du colonel Celler, et lui-même rejoignit la légion à sept heures du matin ; mais, vers neuf heures, les commandants Clot et Vène le prévinrent que de fortes colonnes ennemies se dirigeaient vers Nuits sur leur droite. La retraite de la légion fut immédiatement ordonnée.

Dix-huit mille Allemands, avec sept ou huit batteries d'artillerie (1), étaient sortis de Dijon le même jour à cinq heures du matin par deux voies principales : leur objectif était la ville de Nuits. Le général en chef Werder dirigeait le mouvement et avait sous ses ordres immédiats le général Glümer à la tête de deux brigades d'infanterie, dont l'une était commandée par le prince Guillaume de Bade, et l'autre par Degenfeld. Le général Willisen commandait une brigade de cavalerie.

Cette armée se scinda en deux colonnes, dont la première, forte de dix mille hommes, prenant la route de Longvic, marcha sur la ville de Nuits par Fenay, Epernay, Saint-Bernard (2) et Boncourt ; la deuxième, forte de huit mille hommes, suivit la grand'route de Beaune par Perrigny, Gevrey et Vougeot. Arrivant à la hauteur de Gevrey, elle se divisa en deux parties, dont la principale garda sa marche di-

---

(1) M. de Freycinet (*La guerre en province*, 10e édition, p. 216) dit : « L'ennemi, avec dix-huit mille hommes et 42 pièces d'artillerie, attaqua, dans trois directions différentes, les Français qui étaient au nombre de douze mille et ne possédaient que 18 bouches à feu. » — Robert Middleton (*Armée des Vosges*, p. 215) dit : « vingt-quatre mille Allemands avec 48 pièces de canons. »

(2) « En profitant de l'ancienne voie romaine, très praticable, passant à Saint-Bernard, » dit M. de Coynart, p. 50 de sa brochure intitulée *La guerre à Dijon*.

recte, tandis qu'un fort détachement, sous la conduite de Degenfeld, prit une voie convergente qui l'amenait sur Nuits par Urcy, Ternant, Vergy, Villars-Fontaine et la Serrée, un des sites les plus resserrés de l'étroite vallée du Muzin (1).

La colline de Chaux était la clé de la place, et les Allemands le savaient bien; car nous verrons qu'ils entreprirent de la tourner par Villars-Fontaine et Concœur. Il ne suffisait donc pas d'installer l'artillerie sur la rampe en face de la plaine par où débouchait l'ennemi, il fallait aussi garder d'autres contours. Une inadvertance inexcusable avait fait retirer de ce poste des plus importants un bataillon du 32e pour n'y laisser que deux compagnies; mais, quoique tout meurtri d'une chute de cheval, le commandant Valentin voulut se diriger sur le plateau avec plusieurs des hommes restés en ville, avec des volontaires de diverses compagnies et quelques renforts envoyés par le colonel ainsi que deux pièces de canon.

A midi, les bataillons qui étaient en reconnaissance sur Gevrey rentraient à Nuits et prenaient position en avant de la voie ferrée, à l'est de la ville. Une ligne de tirailleurs s'embusquait dans les vignes à quatre cents pas plus loin, et le 32e de ligne prenait position à la droite de la 1re légion du Rhône.

En même temps l'ennemi débouchait en plusieurs colonnes par les routes d'Agencourt et Boncourt. Ses évolutions étaient si exactement combinées, que les trois corps de troupes se trouvèrent à la même heure, c'est-à-dire vers midi, en ordre

---

(1) Tels sont les renseignements qui m'ont été donnés à Nuits, où j'ai fait une véritable enquête : cependant je dois citer encore ici M. de Coynart, qui me semble très éclairé sur tous les mouvements stratégiques de l'armée ennemie. « Une 3e colonne formée à Corcelles-les-Monts, dit-il, parcourut les chemins de la côte parallèles à la route, pour tourner Nuits par Villars-Fontaine. Enfin un assez fort détachement venant du pont de Passy à la poursuite d'un ballon, a rejoint la 3e colonne dans la vallée du Muzin. »

de bataille, la droite entre Vougeot et Nuits, et la gauche, à laquelle le principal rôle était échu, occupant les territoires de Flagey, Boncourt, Agencourt et la Berchère, château avec parc sis à deux kilomètres à l'est de Nuits. Ce fut là que commença l'action. Ce lieu n'était alors occupé que par cent quarante soldats du 32e de ligne commandés par le capitaine Graziani. « Promettez-moi tous de mourir plutôt que de vous rendre, » leur cria cet intrépide officier, que l'ennemi surprenait à l'improviste. — « Nous le jurons, et *vive la France!* » répliquèrent tous ces braves, dont chacun était alors muni de quatre-vingts cartouches seulement. La sentinelle, tenant à honneur de rester à son poste au dehors, refusa de se rendre et fut tuée après l'échange de plusieurs coups de feu. Les volets du château furent fermés, et il y fut pratiqué des ouvertures ou meurtrières à l'aide desquelles cette généreuse petite phalange épuisa jusqu'à sa dernière cartouche sur l'ennemi, qui se ruait en masse contre la maison et laissa au pied des murs plus de deux cents cadavres, tandis qu'aucun des assiégés n'avait été atteint. Mais, après avoir épuisé leurs moyens de défense, il leur fallait s'échapper de cette forteresse improvisée : une porte existait derrière les bâtiments et était dissimulée par les arbres. De là ils s'élancèrent au pas de course le long d'un sentier, où les balles de l'ennemi les atteignirent presque tous, ainsi que leur héroïque capitaine Graziani. Il y en eut vingt-cinq à peine d'épargnés, et le lendemain on put reconnaître le fatal sentier converti en un ruisseau de sang et semé de képis et de toutes sortes de lambeaux. Un dévouement aussi généreux aurait été gravé sur l'airain dans l'ancienne Grèce, afin de servir d'exemple à tout défenseur du sol sacré!

Aussitôt après cette prise de possession du château de la Berchère, l'ennemi installa sur ce point une formidable artillerie, sous la protection de laquelle il s'avança sur Nuits en colonnes serrées.

Mais des flancs de la colline de Chaux, les pièces de la

batterie Armstrong, les meilleures du matériel de la petite armée de Nuits, servies par un excellent pointeur, agissaient avec efficacité sur ces masses compactes, en plongeant sur elles, en démontant leurs pièces braquées à la Berchère et en balayant toute la plaine.

Cependant l'ennemi s'avance, et nos tirailleurs l'arrêtent pendant plus d'une heure avant de se réunir à l'intrépide 1re légion du Rhône, forcée aussi de céder au nombre et prenant enfin une forte et solide position dans la tranchée du chemin de fer. De là, et durant deux heures au moins, elle décime, par un feu terrible et incessant, l'ennemi qui continue d'avancer malgré des pertes énormes et l'accumulation des cadavres des siens aux approches de la voie ferrée. C'est surtout au passage à niveau, dit pont Saint-Bernard, que la lutte est ardente. En cet endroit même, entre deux chemins, une croix sur un tertre révèle la sépulture d'un grand nombre de victimes du combat. Là, du côté des nôtres, est blessé à mort le brave colonel Celler. Du côté des Allemands, la brigade du prince Guillaume de Bade est presque totalement anéantie à cet assaut périlleux ; le prince lui-même est grièvement blessé (1) ; le colonel Renz et son aide-de-camp y sont tués ainsi qu'un grand nombre d'officiers (2), qui tous excitaient leurs soldats à la lutte, en marchant aux premiers

(1) Je crois devoir rapporter ici, sans pourtant en accepter la responsabilité, le récit qui m'a été fait, dans la ville de Nuits, sur les circonstances accompagnant le fait de la blessure du prince. On a pu remarquer, disait-on, la puissante portée de nos chassepots, dans cette chaude affaire ; car le prince Guillaume de Bade, qui, pour inspecter les ambulances, parcourait dans une voiture, dont il occupait le siége, l'extrémité du champ de bataille, à plus de mille mètres de distance, reçut, d'une compagnie de chasseurs, placée sur les remblais de la voie de fer, une balle qui lui traversa les deux joues.

(2) Robert Middleton dit cent quatre (*Armée des Vosges*, p. 215). — D'autre part, on lit dans l'*Histoire de la 1re légion du Rhône*, p. 44 : « Le soir même du combat, les médecins allemands avouaient 57 officiers tués ou blessés, et, parmi les seconds, le prince Guillaume de Bade. »

rangs et en ne s'épargnant point. Or, dans cette ligue germanique contre la France, ligue plus hétérogène qu'on ne pense, il y avait entre tous ces divers peuples amenés contre nous beaucoup de défiance et d'inertie à l'heure du combat : de sorte que le dévouement personnel des chefs était nécessaire pour ébranler le soldat (1).

Cependant les munitions de nos soldats s'épuisent et le commandant Clot en fait réclamer vainement au général en chef, qui s'obstine à rester en ville avec la 2e légion du Rhône. Il était vraisemblablement trop imbu de sa faiblesse relative et trop préoccupé de la pensée de protéger, par la route de Beaune et avec un corps d'expectative, une retraite considérée par lui comme imminente. Or, deux caissons de cartouches étaient tenus en réserve au parc d'artillerie du jardin de la ville, et n'en vouloir rien distraire en prévision de l'avenir, était une inqualifiable parcimonie à pareille heure, où il ne fallait pas sacrifier un présent décisif à un avenir douteux.

A la demande réitérée de cartouches partie de tous les rangs de nos soldats, et remarquée par l'ennemi, on entend le cri tout aussi réitéré de *forward* (en avant) prononcé par les officiers badois; et, vers trois heures et demie, l'ennemi, qui avance toujours de plus en plus, déploie ses colonnes à moins de cent pas de la ligne du chemin de fer. Un petit nombre des nôtres soutiennent encore le feu et espèrent des renforts qui n'arrivent pas. Ceux qui avaient épuisé leurs cartouches en cherchent sur les morts et sur les blessés gisants autour d'eux.

---

(1) Il n'en faut peut-être pas chercher la cause ailleurs que dans la perpétuité des mœurs germaniques ; Tacite, en effet, nous révèle pareille chose dans son admirable traité sur ces mœurs : « Les chefs, dit-il, commandent par l'exemple plutôt que par l'autorité ; et, s'ils sont intrépides, s'ils se mettent en vue, s'ils combattent au premier rang, on leur obéit parce qu'on les admire : *Duces exemplo potiùs quam imperio, si prompti, si conspicui, si ante aciem agant, admiratione præsunt.* »

L'ennemi, profitant du ralentissement forcé de notre feu, aborde avec plus de résolution les remblais de la voie ferrée. Nos braves soldats, fusillés à bout portant sur les bords de la tranchée, luttent avec acharnement à la baïonnette; ils bataillent corps à corps avec les tirailleurs ennemis, et facilitent par ce courageux dévouement la retraite de l'héroïque légion du Rhône et des compagnies de la ligne non moins héroïques. Plusieurs officiers sont tués et le commandant Clot est blessé. La retraite néanmoins s'opère en bon ordre.

Aux portes de la ville, le commandant Vène, du 3e bataillon de la légion, résiste jusqu'à cinq heures et demie, malgré une vive attaque, et ne se replie sur Chaux que lorsqu'il se voit près d'être cerné. Sa retraite est protégée par le feu des batteries en position tant sur les flancs de la colline de Chaux qu'à l'entrée de la route de Beaune, où l'on avait fait évoluer quelques-unes des pièces qui auraient eu plus d'efficacité dans leur position première.

Quelques compagnies du 57e de marche, arrivant trop tard de Beaune pour prendre part au combat, protégent aussi la retraite. L'ordre est donné à huit heures du soir d'abandonner la position de Chaux, et deux heures après, vers dix heures, l'ennemi, ayant lancé quelques volées d'obus sur la ville, en prend possession.

Sur un autre point, le combat s'était engagé de midi à une heure au plateau de Chaux, à l'ouest de la ville, entre une colonne ennemie de mille à douze cents hommes et un certain nombre de nos soldats de diverses compagnies, disposés en tirailleurs par le lieutenant Bertholet et bientôt soutenus par une compagnie du 32e de marche, par deux compagnies de la 2e légion du Rhône, et par des francs-tireurs du Gard. La colonne ennemie, renonçant à l'offensive, resta en observation sur les lieux pendant toute la journée.

D'autre part, le commandant Maffre, du 32e de marche, lequel avait posté son bataillon sur la hauteur vers le bois Poinsot, un peu en arrière du plateau de Chaux, relia sa

troupe avec celle de cette colline par une ligne de tirailleurs, soutenus de quelques pièces d'artillerie qui lui arrivèrent à point. Dans cette favorable position, le commandant Maffre fut attaqué vers une heure après midi par une autre colonne ennemie qu'appuyait une batterie de canons et qui venait de déboucher à la gorge de Villars-Fontaine. A trois heures et demie, cette colonne fut refoulée, mise en désordre et poursuivie, tant par le 32e de marche que par les francs-tireurs du Gard.

La colline de Chaux était donc bien la véritable clé de la ville attaquée. Or, si à la faveur de cette position était venue se joindre celle du commandement d'un général attentif, expérimenté, résolu et aussi sévère pour lui-même que pour les autres, l'armée ennemie, au lieu de remporter une victoire équivoque, aurait pu subir une entière défaite. On se demande, en effet, comment le bataillon de la Gironde, conduit par un chef intrépide, le colonel Carayon-Latour, n'a pas eu d'engagement sérieux? comment la 2e légion du Rhône, qui, pouvant prêter à la 1re légion un concours décisif, est restée entassée inutilement dans les rues de Nuits, après avoir été reléguée à Prémeaux? Enfin les deux mille francs-tireurs de Bourras et leur chef, plein d'initiative, dont on refusa le concours généreux, auraient puissamment aidé au succès de la journée.

Si j'ai fait la part de l'éloge, qu'on me permette celle du blâme : ce double devoir incombe à tout historien.

D'après un relevé impartial, nos pertes en hommes, tant tués que blessés, se sont élevées à douze cents hommes, et celles de l'ennemi à trois mille cinq cents (1). Les voitures de blessés allemands affluèrent à Dijon et encombrèrent les ambulances de toutes les parties de la ville.

---

(1) Middleton dit : cinq mille hors de combat du côté des Allemands, et dix huit cents de notre côté (*Armée des Vosges*, p. 215). — Il y a évidemment exagération ici, soit pour un côté, soit pour l'autre.

Le lendemain, de très grand matin, l'armée ennemie quitta Nuits, où elle appréhendait sans doute quelque nouvelle surprise, et ne rentra fort discrètement à Dijon qu'à huit heures du soir, en y amenant ses prisonniers (1) et vingt otages pris parmi les notables de la ville de Nuits. Ils furent déposés les uns et les autres à l'église Saint-Michel, où ils passèrent la nuit sur les bancs et sur les chaises, et où la population du voisinage surtout leur apporta des vivres. Les otages furent relâchés avec une vraie courtoisie par le général en chef Werder, qui répondit aux vives sollicitations du maire de Dijon en leur faveur : « Je les laisse libres, parce que je les ai trouvés prodiguant des soins aux blessés français et allemands sans distinction (2). »

Quant aux prisonniers de guerre, on les fit partir le lendemain matin pour l'Allemagne par la route de Gray. Ils formaient une lamentable file, trois à trois, au milieu de fortes escortes de cavaliers et de fantassins : c'était un spectacle émouvant de les voir, dans leur triste trajet par la longue rue Vannerie, recevoir mille et mille démonstrations d'intérêt et des secours multipliés en vivres et en argent de la part des femmes surtout, qui avaient peut-être des fils ou des frères aux armées, et pleuraient de tout leur cœur à la pensée de la misère et des souffrances qui attendaient ces pauvres captifs.

Cependant l'armée allemande, de retour à Dijon le 19, était visiblement abattue et démoralisée (3), et l'on entendit les

---

(1) L'auteur de l'historique de la 1re légion du Rhône dit 460 prisonniers; Middleton dit (*loc. cit.*) 575; mais il n'ajoute pas, comme l'auteur précédent, que plusieurs de ces prisonniers parvinrent à s'échapper.

(2) En effet, on en avait agi ainsi à l'ambulance dirigée par M. Ligier-Bélair, dans la maison Marey.

(3) En Allemagne, les esprits étaient frappés et comme terrifiés de nos luttes acharnées : témoins les deux documents qui suivent et où, sans trop s'attendre à une appréciation vraie, il faut tenir compte de l'émotion d'une correspondance.

La *Gazette de Carlsruhe* a inséré le passage suivant d'une lettre adressée de Dijon au sujet de la bataille de Nuits : « Les obus des

officiers d'état-major du général Werder dire qu'il fallait changer le nom de *Côte-d'Or* en celui de *Côte de fer :* glorieuse épithète, ma foi, émanant de nos ennemis mêmes, et corroborée par nos traditions (1).

Neuf jours après la bataille de Nuits, c'est-à-dire le mardi 27 décembre, le général en chef Werder, qui venait d'apprendre à ses dépens et sous les fausses couleurs d'une victoire ce que vaut le courage français et la ténacité bourguignonne, évacua la ville de Dijon, en la faisant remercier par son maire de l'hospitalité donnée aux troupes allemandes et en recommandant aux sentiments d'humanité de toute la population les nombreux blessés non transportables qu'il laissait aux ambulances dijonnaises. La population n'avait pas besoin de cette prière pour faire acte d'une noble et généreuse hospitalité en faveur de malheureux soldats ennemis blessés

---

Français ont fait terriblement de victimes parmi nos officiers. Les Français nous couvraient d'une pluie de mitraille ; c'était épouvantable. Le combat a été acharné, affreux ; nous marchions sur nos morts pour avancer. »

Une autre feuille allemande fait connaître le récit suivant d'un officier wurtembergeois, acteur dans cette terrible mêlée et dans deux autres affaires précédentes :

« Il est impossible de vous donner une idée de l'acharnement des Français dans cette seconde période de la guerre. Nos pertes font dresser les cheveux sur la tête. En une semaine, nous avons livré trois batailles, dans lesquelles nous avons perdu 236 officiers et plus de cinq mille soldats : je parle de notre premier corps wurtembergeois. De 23 officiers de notre bataillon, il n'en reste plus que quatre, et, sur les mille hommes qui le composaient, nous en avons perdu 240. Qu'ajouter après ces chiffres ? encore quelques victoires semblables, et notre général seul (Werder) demeurera debout ! »

(1) Témoin ce passage significatif d'un de nos vieux poèmes nationaux en langue d'oïl et de pure origine bourguignonne :

Je croi cis Bourgoignon sont de fer ou d'acier.

(*Poème de Girart de Rossillon* (fin du XIIIe siècle), p. 198, vers 4731.)

Cet éloge de la valeur des Bourguignons, mis par un de nos plus anciens poètes nationaux dans la bouche de Charles le Chauve, qui venait de se mesurer avec les Bourguignons du comte Girart, se trouve vrai, à ce qu'il semble, dans tous les temps.

et sans défense. L'égorgement de l'ambulance française d'Hauteville, qui eut lieu quelques semaines plus tard et dont il sera parlé en son lieu, montre suffisamment ce que la barbarie est à la civilisation.

Déjà, dès le 22 décembre, le général Werder dirigeait sur Vesoul, par la rive droite de la Saône, la brigade Goltz qui occupait, dans le voisinage de Langres, Til-Châtel, Is-sur-Til et Selongey ; il donnait la même direction à la 4e division de réserve Schmeling cantonnée à Gray et banlieue ; enfin, lui-même, emmenant à sa suite les troupes badoises et autres cantonnées à Dijon et banlieue, avait pu concentrer dès le 29, à Vesoul et alentours, une armée de quarante mille hommes qui, par d'autres renforts, s'éleva quelques jours plus tard à un effectif de cinquante mille hommes.

Sans doute l'affluence des troupes françaises de l'armée de la Loire, qui avait lieu en ce moment à Chalon et à Chagny (1), et, de plus, la nouvelle transmise à Werder par ses éclaireurs que des troupes françaises s'avançaient de Besançon dans la direction de Pesmes, lui parurent autant de menaces sérieuses, lorsqu'il appréhendait déjà des tentatives d'attaque par les forces réunies de Crémer et de l'armée des Vosges, auxquelles la garnison de Langres pouvait aussi donner la main.

Ces motifs seuls décidèrent le général allemand à concentrer sur un point plus sûr son corps d'armée trop éparpillé et sans liaison avec d'autres forces dont il pourrait être secondé. Le secret de l'opération de l'armée française dans l'Est ne lui était pas encore connu et ne lui fut révélé que dix jours après son départ de Dijon (2). Nous reviendrons là-dessus dans les chapitres suivants.

L'évacuation allemande laissa libre l'entrée de Dijon aux

---

(1) Le premier départ de ces troupes avait eu lieu de Bourges le 21 décembre (de Freycinet, *loc. cit.*, p. 229).

(2) Id., *ibid.*, p. 223.

troupes françaises qui, dès le 28, commencèrent à encombrer la ville en arrivant à toute heure du jour et de la nuit dans un délabrement difficile à décrire, les uns découragés, les autres animés de cet élan patriotique qui ne demande que des chefs habiles et énergiques pour ressaisir la victoire.

Le 31 décembre, Crémer entrait à Dijon et en repartait le 3 janvier, avec mission de surveiller les bords de la Saône. Il était remplacé par le général Pélissier, à la tête de quinze mille mobiles de Saône-et-Loire, du Jura et de la Côte-d'Or. Ce général s'installa à la préfecture, où il n'allait bientôt avoir que la seconde place par édit de la délégation de Bordeaux.

En effet, le 7 janvier 1871, Garibaldi quittait Autun, et, tout resplendissant de son titre de général en chef de l'armée des Vosges, entouré de soldats et d'officiers de parade, bariolés de couleurs éclatantes et coiffés de feutres empanachés, il faisait son entrée triomphale à Dijon, non sans provoquer l'admiration bruyante de prétendus patriotes habiles à proclamer que les chemises rouges allaient sauver la France.

Garibaldi installa son quartier-général à la préfecture; son état-major s'empara des plus élégants appartements de l'hôtel; et le chef de cet état-major, l'ex-pharmacien Bordone, coucha dans le lit somptueux de l'impératrice Eugénie, apprêté pour elle à l'époque de la pérégrination impériale qui eut un si grand retentissement en France et ne produisit qu'une popularité éphémère au profit des deux augustes voyageurs que l'inconstante fortune allait bientôt trahir cruellement.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

REVUE

DE LA

FLORE DES MONTS JURA

PAR

M. Ch. GRENIER

DOYEN HONORAIRE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE BESANÇON.

Séance du 14 novembre 1874.

PRÉFACE.

I

Au moment où la dernière feuille de ma *Flore jurassique* sortait de l'imprimerie, l'apparition subite de la maladie qui me retient au lit ou en chambre depuis plus de six ans, ne m'a pas permis de donner à l'imprimeur la préface qui devait se placer en tête de ce livre. J'ai même été obligé de quitter brusquement mes collègues de la Société botanique de France, et les herborisations que je dirigeais comme président de la session extraordinaire de 1869, pour rentrer précipitamment à Besançon, afin de chercher à enrayer un mal dont la gravité mettait ma vie en danger.

Cette préface devait appeler l'attention des botanistes sur les documents relatifs à l'étendue des aires assignées à chacune de nos espèces jurassiques, sur l'influence de l'altitude et de la nature chimique] du sol dans leur dispersion ; elle devait expliquer la présence de certaines espèces dans nos contrées, et faire rentrer sous la loi commune d'apparentes anomalies ; elle était enfin surtout nécessaire pour fixer le périmètre dans lequel j'ai renfermé notre Flore. Aujourd'hui que, grâce à un traitement énergique et à l'action bienfaisante des eaux de Vichy, j'ai retrouvé, non la santé, mais la possibilité de m'occuper un peu de botanique, je vais essayer de combler cette lacune.

Les botanistes du Jura ont seuls pu se rendre un compte à peu près exact des limites que j'ai assignées à la flore jurassique. Des observations fondées m'ont été faites à ce sujet

par les plus habiles, et particulièrement par mon excellent et savant ami Godet ; il est juste d'en tenir compte, et c'est dans ce but que je vais modifier mon premier périmètre.

Cette modification entraînant, comme conséquence grave, celle de l'augmentation des espèces de la flore, j'ai dû chercher à éviter, en accordant satisfaction à cette nouvelle exigence, de reproduire le travail déjà fait, et j'ai pensé qu'il suffirait pour cela d'intercaler à leur place, avec les détails nécessaires, les nouveautés ou les annotations commandées par ces changements de périmètre.

La chaîne des monts Jura peut être considérée comme constituant un énorme massif, qui, s'appuyant sur Culoz et Ambérieux, se prolonge jusqu'à Bâle, c'est-à-dire jusqu'au Rhin d'une part, et jusqu'aux Vosges de l'autre. Sa longueur est de près de 80 lieues, sa plus grande largeur dépasse à peine 25 lieues. Cette grande ossature calcaire présente, du côté de la Suisse, sa crête la plus élevée et la plus abrupte ; elle dépasse de ce côté 1,700 mètres d'altitude, en conservant dans toute sa longueur une grande élévation ; tandis que, sur le versant français, sa ligne de faîte (*le Lomont*) oscille entre 500 et 800 mètres d'altitude (*Poupet*), et son pied entre 200 et 250 mètres au-dessus du niveau de la mer. L'ensemble de la chaîne représente donc un vaste plan, incliné sur la France, formé de gradins ou plateaux échelonnés, dont la ligne de faîte regarde la Suisse et lui est parallèle. Voici du reste les limites que j'assigne à ce curieux amphithéâtre.

De Culoz à Bellegarde et à Genève, le Rhône offre une excellente délimitation, aussi naturelle que précise. Vient ensuite la rive droite du lac de Genève ; puis coupant avec le chemin de fer la bande de terre qui sépare le lac de Genève de celui de Neuchâtel, on conserve pour limite la rive gauche de ce dernier lac, en faisant face au Rhin. Cette ligne est continuée par les bords du lac de Bienne, la rive gauche de la Thiele, jusqu'à l'Aar ; puis par la rive gauche de l'Aar jusqu'au Rhin ; enfin par le bord gauche du Rhin jusqu'à Bâle.

A partir de Bâle, la chaîne se recourbe fortement du côté de France, en se dirigeant sur Belfort, où elle se termine en s'appuyant sur les contre-forts de la formation siliceuse vosgienne. Voilà la limite helvétique du Jura.

Avant de décrire la limite française, je ferai quelques observations sur le tracé précédent ; car c'est là qu'existe la plus grande dissidence entre mon premier périmètre et le nouveau, que je lui substitue.

Dans le premier périmètre, j'avais admis pour limite une ligne idéale, partant de l'extrémité du lac de Bienne et aboutissant à Bâle. D'après les observations de M. Godet, j'ai renoncé à cette délimitation factice, et j'ai adopté celle plus naturelle que je viens d'indiquer, les cantons de Soleure et d'Aarau, etc., faisant partie du pied du Jura au même titre que les environs de Dole, que la montagne granitique de la Serre, et que la Bresse sur le versant français.

Cela dit, je reviens à la limite française que j'ai laissée à Belfort. Là, la pointe du massif jurassique contourne la base des Vosges, en offrant de continuelles alternances de végétaux calcicoles et silicicoles, dues au mélange des détritus mouvants des deux chaînes ; puis elle descend dans la vallée de l'Ognon, qui, avec ses alluvions siliceuses, nous sert de limite jusqu'à Pesmes. De Pesmes à Dole, la ligne de séparation marche presque parallèlement à la petite chaîne granitique de la Serre ; en approchant de Dole, elle contourne les montagnes qui avoisinent cette ville, pour regagner la rivière du Doubs et se prolonger à travers la Bresse, jusqu'à Bourg. Si la limite adoptée sur ce point est assez naturelle, elle n'est pas bien précise, et elle dépend de la part variable que l'on peut faire à l'alluvion de la Bresse, dans ses relations avec la chaîne du Jura. Mais comme ces variantes sont à peu près sans influence sur la flore, nous n'avons pas à nous en préoccuper.

Continuons notre tracé. Puisque nous avons pris Culoz pour point de départ, et que c'est de là que nous avons fait

partir l'origine de la limite helvétique, c'est là aussi que devra aboutir la ligne qui, partant du pied des Vosges, contournera la base du versant français. Sur bien des points, cette limite française est subordonnée à la formation bressane, dont une partie, avec ses contours capricieux, rentre incontestablement dans notre domaine. Ainsi, la ligne que nous avons dirigée de Pesmes sur Dole tombe, en regagnant le Doubs, sur un long promontoire du terrain bressan qui, d'une part, remonte à Saint-Vit, et, d'autre part, va à Bourg. Ce promontoire suit les rives du Doubs, en côtoyant à droite les contreforts du Jura qu'il recouvre souvent, et au delà desquels il s'étale en large plaine; puis à gauche il s'appuie sur ela bas même de la chaîne principale, en l'accompagnant jusqu'au delà de Bourg, et en formant au pied de nos montagnes une ceinture dont la largeur varie de 4 à 20 kilomètres. Il serait donc logique d'admettre que la ligne de séparation doit traverser cette formation bressane de manière à se rapprocher très promptement du pied de la grande chaîne. Mais au nord-ouest de Dole, ce terrain occupe un large espace entre les vallées du Doubs, de l'Ognon et de la Saône, et là il se présente enlacé aux ramifications jurassiques comme un accessoire qu'il est impossible de séparer complètement, au point de vue végétal, de la formation jurassique. Il a donc été nécessaire de défléchir notre ligne enveloppante de manière à comprendre, dans l'aire de notre flore, ces terrains accessoires et identiques pour la végétation à ceux de Saint-Vit à Bourg s'étendant au pied de la chaîne calcaire. Leur composition chimique est d'ailleurs la même partout, et a pour base la silice tantôt à l'état de sable ou de gravier, tantôt unie à l'alumine pour former des argiles à peine perméables.

Cette concession faite au terrain bressan, en lui laissant pour périmètre celui de l'arrondissement de Dole, revenons à notre ligne de délimitation générale, que nous pouvons reprendre aux bords du Doubs, entre Annoire et Neublans, pour la diriger, en suivant presque les confins du départe-

ment du Jura, sur Bletterans, Lons-le-Saunier, Beaufort, Saint-Amour, Bourg et Pont-d'Ain, où nous trouvons l'Ain, que nous prenons pour limite jusqu'à Ambérieux. Là, nous rencontrons la petite rivière l'Albarine au moment où elle sort de l'immense brisure qui traverse le Jura de part en part, et qui, par un long et pittoresque défilé, a livré passage au chemin de fer jusqu'à Culoz. Acceptant cette voie ferrée pour limite, notre ligne d'enceinte retombe à Culoz, qui a été notre point de départ, et nous fermons la courbe enveloppante par laquelle nous avons circonscrit la chaîne jurassique. Toutefois, je dois avouer que j'aurais dû peut-être y ajouter encore le petit massif qui, s'appuyant sur notre ligne terminale d'Ambérieux à Culoz, et se dirigeant sur Lyon, est borné à droite par la partie de l'Ain comprise entre Ambérieux et l'embouchure de l'Ain dans le Rhône, et à gauche par le Rhône lui-même, qu'on remonterait, de son confluent avec l'Ain, jusqu'à Culoz.

Si je n'ai pas fait cette addition bien naturelle, surtout au point de vue géologique, c'est que cet appendice jurassique possède une flore qui est sensiblement plus méridionale que celle du restant du Jura, et que j'ai craint d'altérer par trop le caractère réel de la végétation jurassique proprement dite. D'après cela, on ne sera pas surpris si je fais de temps en temps quelques emprunts botaniques à ce prolongement de notre chaîne calcaire.

Qu'on accepte ou qu'on rejette cette dernière variante, la flore jurassique ainsi délimitée est incontestablement une des flores les plus naturelles et des plus homogènes qu'il soit possible de rencontrer.

Tout en reconnaissant que le Vuarne et le Mont-du-Chat, situés de l'autre côté du Rhône, en Savoie, ne sont que des prolongements naturels et géologiques du terrain jurassique, je ne puis, avec Michalet, réunir leur flore avec celle de notre Jura. Car si on entre dans cet ordre de considérations, il n'y a plus aucun moyen de se borner. C'est en s'appuyant préci-

sément sur cette base que Thurmann a compris dans le Jura, d'une part le relief calcaire qui, des bords de l'Ain, s'étend jusqu'à Lyon, et d'autre part la grande chaîne qui traverse toute la Savoie, et va former l'énorme masse calcaire qui constitue les montagnes de la Grande-Chartreuse de Grenoble. Or, dans l'acception pratique du mot Jura, qui oserait prétendre que cette dénomination s'applique à toutes ces montagnes? Je n'hésite donc pas à préférer, à toute autre, la solution développée plus haut, et qui est une solution véritablement pratique.

Le puissant massif renfermé dans le périmètre que j'ai adopté, est, pris en bloc, entièrement calcaire. Mais une étude plus approfondie de la nature chimique nous fournira de précieuses révélations sur les causes d'existence de quelques-unes des colonies végétales silicicoles qui ornent ses reliefs, ses plaines ou ses vallées. D'un bout à l'autre de la chaîne, dans ses plus grandes profondeurs comme à la surface, l'élément chimique dominant, je dirais presque unique, est certainement le calcaire. Le faciès général de la végétation ne pouvait donc être que celui d'une flore calcicole. Mais de loin en loin nous voyons apparaître des ilots de plantes incontestablement silicicoles. Ce fait a vivement frappé tous les botanistes qui se sont occupés de statistique végétale, et dans son grand travail de phytostatique, édité en 1855, M. de Candolle disait, en parlant du *Pteris aquilina* considéré comme plante silicicole : « *Cette fougère est commune sur le Jura tout calcaire.* » Pour la plupart des botanistes qui se sont livrés à des recherches phytostatiques, le Jura semble donc se présenter comme une presque invincible objection, qui s'oppose à l'adoption de la théorie de l'influence chimique du sol sur la végétation. Il est bien entendu que l'objection ne s'appuie en rien sur les bandes siliceuses ou argilo-siliceuses étalées au pied de la chaîne, et qu'elle repose en totalité sur des faits fournis par des couches prises dans le massif lui-même.

Dans une préface, je ne puis songer à retracer l'historique de cette grave question, et moins encore à analyser les nombreux et très importants travaux dont elle a été l'objet ; car ce serait entreprendre la rédaction, non d'une mince dissertation, mais d'un gros livre. Il y a plus, alors même que je pourrais le faire, je m'abstiendrais, convaincu que cet énorme travail n'aurait que peu d'utilité pratique. Je me contenterai donc, dans l'examen du fait en litige, de faire remarquer qu'il nous conduit forcément à étudier en détail, dans leur composition chimique propre, les strates ou assises géologiques dont se compose la chaîne tout entière, et que c'est là seulement que nous avons chance de rencontrer la véritable solution. Pour simplifier mon travail et ne rien omettre d'essentiel, il me suffira de passer rapidement en revue, de la base au sommet du Jura, toutes les couches qui produisent à sa surface des affleurements d'une certaine étendue, et qui peuvent avoir quelque action sur la végétation.

Les couches les plus profondes du relief jurassique lui sont fournies par le *trias,* situé au-dessus du *permien* et constitué par le *grès bigarré,* le *muschelkalk* et les *marnes irisées.* Mais cette couche de *grès bigarré* ne se voit que sur la lisière des Vosges et à la *Serre,* et sa végétation ne peut être considérée comme appartenant au Jura.

Le trias est recouvert par un grès parfois assez puissant, qui se désagrége facilement, mais qui apparaît rarement à la surface du sol. Cependant il s'y montre sur quelques points et à Vorges près de Besançon en particulier, il offre un affleurement qu'un haut-fourneau voisin a essayé d'utiliser, mais sans succès, pour construire les parois réfractaires de l'intérieur de ses foyers. Plusieurs géologues admettent que ce grès constitue la base du *lias*, et pour cette raison ils l'ont nommé *grès infraliasiques.* Nul doute que des graines silicicoles qu'un heureux hasard jetterait sur ce point ne puissent y prospérer. Cependant je dois dire que c'est un fait que je n'ai point observé.

Au-dessus du trias et du grès mentionnés, nous trouvons le *lias avec son calcaire à griffées, ses schistes bitumineux*, *et ses marnes à trochus*. Le tout est surmonté par un grès supraliasique très mince et assez friable, dont les affleurements sont trop peu développés pour donner naissance à une végétation silicicole appréciable. Toutefois la présence de sables siliceux, que cette couche pourrait produire, suffirait pour expliquer l'existence circonscrite, dans le Jura, de certaines plantes silicicoles. J'ajoute que cette observation s'applique à toutes les couches siliceuses minces de nos montagnes.

Au lias succède l'*oolite ferrugineuse* et le calcaire à *entroques ;* puis le calcaire compacte ou *oolite inférieure*, qui renferme de nombreux polypiers siliceux, dont la désagrégation pourrait fournir aussi de la silice. Mais ceci est encore une donnée plus théorique que pratique ; car, sans la nier, il me serait impossible de citer un coin du Jura où l'influence de ces couches se soit fait sentir sur la végétation, d'une manière appréciable.

Traversons les *marnes oxfordiennes,* qui sont franchement calcaires, et nous arriverons au *corallien inférieur,* qui leur est superposé. Nous serons alors au cœur du débat ; nous aurons sous les yeux la cause des doutes et des erreurs de presque tous les botanistes qui se sont occupés de phytostatique, dans le Jura. Cette couche demande donc une étude spéciale.

Il est bien reconnu en géologie que nous sommes ici en pleine formation jurassique, au beau milieu des couches normales du Jura, et nous constatons de plus que chaque fois que nous voyons apparaître ce terrain, immédiatement le sol se montre plus ou moins couvert de végétaux silicicoles, et particulièrement de *Pteris aquilina*. Or, je le répète, il s'agit ici de couches stratifiées faisant partie intégrante des strates jurassiques. Impossible d'expliquer le fait par la présence d'un diluvium siliceux quelconque, non plus que par l'action charriante des glaciers, comme l'a indiqué M. Ch.

des Moulins en 1862. Ces causes puissantes ont produit sur quelques points du Jura des faits considérables, que je ne songe pas à nier; car, si cela était nécessaire, *la moraine granitique* du Creux-du-Van, et d'autres encore, se chargeraient de me ramener à des réalités capables de porter la conviction dans les esprits les plus incrédules. Les transports par les eaux ou par les glaces n'ont rien à faire ici; et, de l'aveu de tous les géologues, nous avons affaire à une véritable assise jurassique, ayant sa place marquée, sous divers faciès, dans la formation jurassique dispersée sur la surface de l'Europe. Partout cette assise est reconnaissable à ses fossiles principaux et caractéristiques : *Dysaster ovalis* et *propinquus, Rhinchonella Turmanni* et *globosa*, etc., *Apiocrinites,* etc.

Nous possédons près de Besançon un ample spécimen de ce terrain, occupant le plateau situé au devant du bois de Chalezeule et le bois lui-même, sur une longueur de deux kilomètres et sur une largeur égale, sans parler des prolongements bien plus considérables qui se dirigent d'une part sur Thise et d'autre part sur Chalèze. Aussi le bois de Chalezeule et ses abords offrent-ils en abondance le *Pteris aquilina,* le *Lathyrus macrorrhizus Wimm (Orobus tuberosus Lin.),* le *Luzula albida DC.*, etc. Il en est de même à Torpes et au marais de Saône près de Besançon. Ce fait se reproduit en cent endroits du Jura, sa vérification est à la portée de tout le monde; car ce terrain présente de nombreux et vastes affleurements dans toute l'étendue de la chaîne. Cette fois voilà la question mieux posée et plus nettement précisée : le Jura possède des strates qui fournissent constamment un sol favorable à la végétation silicicole ; mais à quoi ce terrain doit-il cette propriété spéciale ?

Pour résoudre cette dernière question, n'ayons pas la crainte d'être forcé de recourir à des recherches difficiles et dépassant nos moyens d'investigation. Non, la solution est même si simple que dans bien des cas un aveugle la donnerait au moyen du toucher seul. Ce terrain corallien inférieur,

vulgairement appelé *terrain à chailles*, ou simplement *chailles*, est presque aussi siliceux que le grès ; et il n'est pas rare de trouver des localités où il se montre avec 75 et même 80 pour cent de silice pure. Alors que peut-il y avoir d'étonnant de voir la surface d'un pareil sol couverte de végétaux silicicoles, et cela sur tous les points où ce terrain offre des affleurements d'une certaine étendue ? Voilà tout le secret de la difficulté : le Jura possède, au milieu de ses diverses formations calcaires, une couche puissante presque exclusivement siliceuse, qui devait nécessairement s'accuser par la nature de sa végétation. J'ajoute que ce terrain se présente sous deux états différents, je veux dire : en place dans la série géologique, ou bien remanié, c'est-à-dire repris par des courants d'eau et transporté à des distances plus ou moins grandes, comblant des bas-fonds de vallées, ou s'étalant sur les pentes peu inclinées de certains coteaux. Tout le marais de Saône près de Besançon a pour substratum une couche très épaisse de chailles remaniées, à l'état pulvérulent, et constituant un sous-sol à peu près imperméable et improductif. Ce fait est si évident que notre industrie horlogère bisontine a essayé de remplacer le tripoli d'Allemagne par la silice pulvérulente qui abonde dans les *chailles* de Torpes près de Besançon.

On comprend maintenant pourquoi j'ai jugé inutile de faire précéder cette étude de l'analyse des travaux antérieurement publiés sur ce sujet. On voit que je n'aurais pu en tirer que des inductions qui ne pouvaient me conduire rapidement à une solution définitive.

En continuant ma révision geologico-chimique du Jura, je rencontre les *marnes kimméridiennes* avec leur *molasse* plus ou moins imprégnée de silice, mais sans action marquée sur la végétation, et j'arrive aux *terrains néocomiens* caractérisés par ce que l'on nomme *grès verts* et par des sables mêlés d'argile, à végétation siliceuse. Ce terrain, moins répandu sur le versant français que le terrain à chailles, n'est pas rare cependant dans nos montagnes ou sur les collines, et il

peut donner naissance à des colonies silicicoles qui, entourées de formations calcaires, pourraient embarrasser un œil inattentif et non averti d'avance.

Comme conclusion dernière, je me crois donc autorisé à dire : que le Jura tout entier est complètement soumis à la loi de l'influence chimique du sol sur les végétaux qui couvrent sa surface; qu'un certain nombre de couches de la formation jurassique renferment des quantités variables de silice, que c'est là la cause de la présence dans nos montagnes de certaines colonies végétales silicicoles, et que le Jura n'est pas, comme on l'a dit et cru, absolument calcaire. Je dirai enfin que dans le Jura, plus qu'ailleurs, il faut consulter avant tout, dans les cas douteux de végétation, la nature chimique des roches sous-jacentes. Ainsi l'*Arnica montana,* que je regarde comme plante silicicole, n'offre dans le Jura que deux stations restreintes, que je n'ai pas visitées géologiquement ; mais, d'après mes prévisions, je suppose que ces deux stations reposent sur le corallien inférieur siliceux, c'est-à-dire sur les *chailles*, ou bien plus probablement encore sur le *grés vert du néocomien*. C'est une vérification que je recommande aux botanistes qui iront plus tard à la recherche de cette intéressante espèce.

Cette revue des terrains siliceux du Jura et des colonies végétales qui les recouvrent, serait incomplète, si je n'accordais pas une mention spéciale à la petite chaîne granitique de la *Serre,* dont la longueur dépasse cinq lieues, la largeur deux lieues, et dont l'attitude excède peu 350 mètres. Ce curieux soulèvement est dirigé à peu près parallèlement à la grande chaîne jurassique, c'est-à-dire du nord-est au sud-ouest, entre Ougney et Dole, et il nous offre en miniature la complète représentation des Vosges, tant dans sa constitution géologique que dans la composition de son tapis végétal sensiblement réduit. Ce dôme de terrain primitif, qui relie les gisements carbonifères des Vosges à ceux de Saône-et-Loire, et qui vient ainsi, en plein Jura, percer les couches calcaires,

fait nécessairement partie de notre flore jurassique, et fournit la plus importante des colonies silicicoles renfermées dans le périmètre que nous avons adopté.

C'est bien ici qu'il ne faudrait pas répéter, avec M. A. de Candolle, que le Jura *est tout calcaire*. Ici plus qu'ailleurs, il est évident que cette grande chaîne, dont l'ensemble a la chaux pour base, est loin d'être partout homogène dans sa composition, et que, relativement aux végétaux, il est de toute nécessité de l'étudier minutieusement dans chacune de ses parties constituantes.

Comme complément à ma préface, je reproduis à sa suite le discours que j'ai prononcé en 1868, à la séance de rentrée des Facultés, ce discours ayant trait exclusivement à des phénomènes relatifs aux Monts-Jura, et ayant primitivement fait partie de cette préface.

II

C'est un besoin bien naturel et bien impérieux, que celui qui nous pousse sans cesse à tout connaître, à tout approfondir et à rechercher les causes des phénomènes qui s'accomplissent autour de nous, sans autre but que celui de savoir : semblables, dans nos investigations, à l'artiste qui s'abandonne à la pratique de l'art pour l'art lui-même.

Mais cette puissante et irrésistible faculté resterait stérile, si elle n'était associée, dans notre organisation mentale, à une autre faculté plus étonnante encore, qui nous permet de créer des abstractions que nous fixons au moyen d'un appareil corrélatif, l'appareil vocal, chargé de rendre, en signes sensibles et intelligibles à tous, les résultats de nos impressions et de nos méditations.

Dans nos recherches, nous obéissons ainsi à deux principes, dont la combinaison harmonique forme la donnée caractéristique de l'humanité.

Ce n'est donc pas sans surprise que j'entends répéter en-

core, par des hommes dont l'instruction et l'éducation sont distinguées, cette vieille accusation, à laquelle le grand Linné répondait déjà il y a plus de cent ans : A quoi bon ces recherches minutieuses et sans but ; quel profit l'humanité peut-elle en tirer ? Que lui produira, par exemple, la connaissance approfondie de ce monde microscopique, dont l'étude en ce moment semble vouloir tout envahir ? *Cui bono;* enfin, à quoi bon ?

Je pourrais, pour toute réponse, me borner à dire qu'en poursuivant opiniâtrément leurs études, les naturalistes ne font que suivre leur destinée et obéir à la loi de leur nature, comme l'abeille et la fourmi obéissent à la leur, en vivant en société, en construisant l'une ses alvéoles, l'autre sa fourmilière. Cette réponse serait péremptoire ; mais elle résoudrait la question en la présentant par sa face la plus étroite et la plus égoïste, tandis que j'ai à cœur de vous la montrer par un côté plus noble et plus fécond, par son côté utilitaire et pratique.

Le naturaliste, poussé par une irrésistible curiosité, poursuit sa marche, sans songer aux applications que l'avenir pourra faire des données dont il aura enrichi la science. Et je crois pouvoir affirmer, sans porter atteinte à la vérité, que c'est aux trésors ainsi amassés dans la retraite ou le laboratoire de modestes savants, que l'humanité doit ses plus importantes et ses plus brillantes conquêtes.

Pour démontrer cette vérité, je n'ai que l'embarras du choix dans les innombrables preuves qui m'entourent de toute part. Si j'interrogeais la physique ou la chimie, entre mille exemples, elles me citeraient : Brandt trouvant le phosphore si longtemps inutile et maintenant d'un usage si vulgaire ; Priesley découvrant l'oxigène, cette pierre angulaire de la chimie moderne, dont les procédés féconds ont si profondément modifié l'industrie manufacturière ; elles me citeraient Gray qui, lorsqu'il découvrait la conductibilité électrique et jetait les bases d'une des branches les plus impor-

tantes de la physique, ne songeait guère à l'audacieuse application que Franklin en ferait à la foudre, non plus qu'à cette autre merveilleuse invention qui permet à l'ancien et au nouveau continent de s'entretenir, à travers l'Atlantique, avec la rapidité de la parole. Mais je me bornerai à l'histoire naturelle, et, pour restreindre plus complètement mon sujet, je le concentrerai sur un point spécial, le Jura, dont je viens de terminer la Flore, et qui me fournira, j'espère, de suffisants arguments à l'appui de la thèse que je voudrais éclairer d'un jour plus complet.

La chaîne jurassique peut être considérée comme s'étendant du pied des Vosges, c'est-à-dire de Belfort et Bâle jusqu'aux abords de Lyon. Les plus hautes sommités de sa falaise, qui domine la Suisse, dépassent 1,700 mètres; le versant helvétique est limité par les lacs de Genève et de Neuchâtel, et le versant français par la rivière de l'Ognon et le Doubs. Les assises de cet énorme massif sont à peu près exclusivement calcaires. Le tapis végétal, ainsi que les forêts, auront donc à se plier aux exigences simultanées de l'altitude et de la constitution du sol.

Il est bien démontré que la composition chimique de la terre végétale a une influence décisive sur le développement de certains végétaux. Et le voyageur le moins attentif qui traverserait les Vosges, puis le Jura, remarquerait certainement de notables différences dans l'aspect végétal de ces deux chaînes de montagnes. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, il verrait dans les Vosges de superbes et impénétrables haies d'ajonc (*Ulex europæus*) défier, en étalant leurs épines acérées, les efforts de l'homme et des animaux, et protéger les propriétés mieux que d'épaisses murailles, tandis que dans le Jura il ne pourrait rencontrer la moindre trace de cet utile et vigoureux arbuste.

N'essayez pas d'importer dans nos cultures cet habitant des rivages maritimes, qui, malgré la rigueur du froid, réussit encore au pied des Vosges, grâce à la composition du sol.

Ses graines semblent souvent ne pas même prendre la peine de germer, tant elles sont assurées de ne pas trouver dans nos terres calcaires le principe nécessaire à leur végétation. De même le châtaignier prospère dans les Vosges et n'existe pas dans le Jura; mais, en compensation, nous possédons le noyer, qui manque dans les vallées des Vosges. Une foule de plantes moins apparentes subissent la même loi et impriment ainsi aux végétations locales leur cachet particulier.

On comprend dès lors l'utilité de ces recherches minutieuses, sans but pratique au début, et devenant, par une intelligente synthèse, le guide assuré de l'agronome, en lui révélant *a priori* de fécondes applications ou des impossibilités qui le sauvegarderont des désastreux mécomptes de l'expérimentation purement instinctive.

Sans doute notre savant compatriote Thurmann, fondateur de cette ingénieuse théorie, avait exagéré d'un côté le rôle physique des éléments du sol, et de l'autre il avait par trop amoindri l'action chimique de ces mêmes agents. Si je ne me trompe, son erreur a pris naissance dans un fait bien réel, mais incomplètement connu, et dont je vais essayer de donner une satisfaisante explication.

Sans entrer dans aucun détail sur la succession des assises du terrain jurassique (le temps me manque), je puis dire que le point de départ du débat est erroné; que dans cette formation calcaire (le Jura) on peut compter sept à huit couches, les unes entièrement, les autres plus ou moins siliceuses, non compris la forêt de la Serre assise sur les granits et les grès, et la Bresse avec ses étangs à fonds argileux plus ou moins mélangés de sables ou de cailloux siliceux.

Et cependant nous lisons dans A. de Candolle : *Le Jura est tout calcaire.* Partant de là, l'éminent botaniste s'étonne de voir de petites colonies de plantes silicicoles établies sur divers points du Jura, et donner ainsi un démenti à la loi proclamée plus haut.

Mais, comme le disait en 1862 M. Ch. des Moulins, qui

avait pressenti la vérité, ce n'est pas le Jura pris en masse qu'il faut étudier, mais telles ou telles localités du Jura. C'est ce que j'ai fait, en donnant une attention spéciale au *Pteris aquilina*, charmante fougère silicicole qui croît à nos portes, au bois de Chalezeule, et qui constituait la base du débat.

Or, vérification faite, j'ai constaté que le *Pteris aquilina* ne se montre que sur nos terrains argilo-siliceux, et tout particulièrement sur la couche oxfordienne supérieure que les géologues désignent sous le nom de *terrain à chailles*, et qui peut renfermer jusqu'à 70 et même 80 pour 100 de silice. Le châtaignier et les autres espèces silicicoles sont dans le même cas. Ici encore la prétendue exception vient confirmer la règle.

L'application de ce même principe va me servir à combattre une erreur généralement accréditée dans notre ville.

On dit et l'on croit que les vieilles charpentes de nos anciens édifices sont faites en grande partie de bois de châtaignier, d'où l'on conclut qu'autrefois cet arbre végétait dans les forêts qui entourent Besançon. C'est là une erreur : la composition chimique du sol repousse radicalement cette hypothèse et nous permet d'affirmer que jamais le châtaignier n'a végété sur le sol qui nous environne, tout en reconnaissant qu'on pourrait le cultiver maigrement en quelques endroits spéciaux, au bois de Chalezeule, par exemple. D'où a-t-on donc tiré ces magnifiques poutres à teinte rouge qui simulent si bien le châtaignier? Elles sont sorties de nos forêts, et voici leur histoire. Nous possédons dans nos bois deux espèces de chênes que l'œil du vulgaire ne distingue point, l'une à fruit sessile, l'autre à fruit pédonculé. Cette dernière a la tige plus élancée, et en vieillissant elle a la propriété de prendre une couleur rougeâtre analogue à celle du châtaignier. C'est cette espèce de chêne qui a fourni les pièces de charpentes dont nous parlons, et qui a ainsi donné naissance à l'erreur que je combats.

Si la nature chimique du sol a une incontestable action sur les végétaux, l'influence de l'altitude est plus puissante encore. Il y a trente ans, dans une thèse inaugurale, presque entièrement reproduite par Thurmann dans sa *Phytostatique,* j'ai divisé le versant français des monts Jura en quatre zones principales. La première embrasse l'espace renfermé entre l'Ognon et le Lomont, ce chaînon de montagnes qui forme près de nous les crêtes de Montfaucon, de la Chapelle-des-Buis, d'Arguel, et qui de là s'étend d'un côté jusqu'à Montbéliard et de l'autre jusqu'au delà de Lons-le-Saunier; la deuxième zone est comprise entre le Lomont et la limite inférieure des sapins; la troisième est formée par l'espace qu'occupent les grandes forêts de sapin et d'épicéa; la quatrième se compose de cimes ou crêtes constituées par les points culminants de la grande arête qui domine les lacs de Genève et de Neuchâtel. Ces quatre zones représentent de véritables gradins, dont la végétation, parfaitement distincte, est soumise à des conditions climatériques si différentes que les cultures qui prospèrent dans l'une sont d'ordinaire impraticables dans les autres. Ici encore les études minutieuses auront assurément pour résultat le progrès agricole et horticole réalisé dans la limite du possible, c'est-à-dire la connaissance parfaite des influences climatériques. Ces études ne sont donc pas si vaines qu'elles pourraient le paraître au premier abord.

Pour apprécier l'importance de la division précédente, je dois rappeler cette loi météorologique qui nous apprend qu'en nous élevant de 100 à 200 mètres au plus sur le flanc d'une montagne, la température s'abaisse d'environ un degré centigrade. Or, le versant jurassique français peut être considéré comme un plan incliné dont la ligne inférieure est à environ 250 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que la ligne de faîte dépasse 1,700 mètres : ce qui produit entre les températures des différentes zones des écarts excessifs.

La zone inférieure est privilégiée entre toutes. Ses coteaux

sont couverts de vignes ; ses jardins se parent, selon les saisons, des fruits les plus succulents ; le pêcher, l'abricotier, le prunier dans ses qualités les plus fines, le poirier avec ses innombrables variétés de fruits, aussi remarquables par la beauté de leurs formes que par la diversité de leurs saveurs, abondent partout, et font de cette zone l'Eden de la Franche-Comté.

Franchissez le Lomont, c'est-à-dire élevez-vous seulement de 300 mètres au plus, et tout sera changé. Dans cette nouvelle zone, vous chercherez en vain les riches cultures que je viens de signaler. Les délicats végétaux de la plaine ne peuvent plus y vivre, et les sapins, avec leur cortége végétal, n'y trouvent point encore leurs rudes conditions d'existence. Le blé, les pâturages, les forêts de hêtre et de chêne, voilà tout ce qui reste à cette région monotone et déshéritée. La température moyenne n'a pu cependant s'abaisser que de trois degrés : soit ; mais cela suffit pour modifier à fond la base de la végétation naturelle et agricole. Le climat est froid, sans être excessif : aussi n'est-ce pas sans surprise que nous rencontrons, sur ce plateau, une de ces merveilles que nous serions moins étonné de trouver sur nos cimes subalpines ; je veux parler de la glacière de la Grâce-Dieu.

Qui de nous, en admirant au cœur de l'été ces blocs et ces colonnes de glace dressés au fond de la grotte, ne s'est surpris à chercher la cause de ce rare et étonnant phénomène ? Des explications hasardées, incomplètes ou très savantes, ont été produites : je vais essayer de donner, de cette merveille locale, une explication simple et dégagée de tout appareil scientifique compliqué.

Vous connaissez la caverne. Son ample ouverture, regardant au nord-est, est courbée en vaste hémicycle taillé dans le roc et offre à son entrée une large plate-forme de 15 mètres de diamètre. Sa cavité s'enfonce dans les flancs de la montagne sous une inclinaison d'environ 30 degrés sur l'horizon, et descend à une profondeur d'au moins 50 mètres. Enfin le

fond, à peu près plan, a des dimensions un peu plus grandes que celles de l'ouverture extérieure.

Cette grotte est donc on ne peut mieux disposée pour recevoir en hiver les vents froids qui s'engouffrent facilement dans ses profondeurs ; elle est au contraire soustraite, autant que possible, aux rayons calorifiques du soleil.

Mais ces dispositions seraient insuffisantes pour expliquer le phénomène qui nous occupe, si nous ne tenions pas compte d'une autre donnée scientifique. Tout le monde sait que l'air est d'autant plus lourd qu'il est plus froid, et que l'on peut facilement transvaser deux gaz d'inégales densités. Donc, lorsqu'un vent froid vient se heurter contre l'hémicycle de la caverne remplie d'un air plus chaud, il s'établit de suite un double courant. L'air froid, tendant à tomber, glisse le long de la paroi inférieure et chasse l'air chaud qui occupait le fond de la caverne, en établissant le long de la paroi supérieure un contre-courant ascendant. L'air froid prend donc possession des bas fonds de cette vaste cavité, pour ne plus les quitter, à moins qu'un courant plus froid encore ne vienne le chasser. Or, dans cette région très découverte, il est rare que pendant l'hiver le thermomètre ne descende pas à 12, 15 et même 20 degrés au-dessous de zéro. Telle est donc la température qui finit par s'établir au fond de la grotte, et qui pourrait à la rigueur y persister indéfiniment, sans les causes d'échauffement que je signalerai tout à l'heure.

L'axe de la caverne plonge obliquement dans le massif, et les eaux pluviales, s'infiltrant à travers les assises qui la recouvrent, ont à traverser une couche rocheuse d'au moins cinquante mètres pour venir apparaître au sommet de la voûte. A de pareilles profondeurs, ces eaux sont soustraites à l'action du froid extérieur, et elles viennent tomber goutte à goutte dans cette atmosphère dont la température est souvent de 15 à 20 degrés au-dessous de zéro. On comprend qu'elles s'y congèlent aussitôt, et que les points où elles se succèdent le plus fréquemment sont aussi ceux sous lesquels se forment

ces énormes colonnes de glace que vous avez admirées. Comme c'est au printemps, à la fonte des neiges, que l'eau arrive en plus grande abondance, c'est aussi l'époque où la glace se forme en plus grande quantité. Le résultat que je signale n'a point échappé aux habitants du pays, qui, exagérant l'observation dans le sens du merveilleux, affirment que la glace se produit surtout en été, et par les plus fortes chaleurs.

Nous avons bien vu comment les bas-fonds de la caverne s'emplissent d'air froid ; il nous reste à voir comment ils se réchauffent peu à peu. Ce ne sont pas les tièdes haleines du printemps qui peuvent donner ce résultat ; car, en échauffant l'air extérieur, elles le rendent plus léger, et dès lors de plus en plus impuissant à déplacer l'air froid et plus lourd situé au-dessous de lui. C'est dans le phénomène de la congélation qu'il faut chercher la principale source de chaleur qui réchauffe insensiblement le fond de la caverne et la ramène, dès le commencement de l'été, à la température de la glace fondante : ce qui veut dire que, loin de s'accroître alors, la glace diminue. Chaque goutte d'eau qui se congèle dégage, en se solidifiant, une certaine quantité de chaleur préalablement latente, qui, multipliée par le nombre illimité des gouttes, finit par ramener à zéro la température ambiante, et la laisse presque invariable tant que dure la fusion de la glace. Ajoutez à cela l'action de la chaleur normale du sol, le faible rayonnement de l'ouverture de la grotte, et vous comprendrez comment l'air, d'abord froid, a pu, sans déplacement, revenir à une température plus élevée.

Cette interprétation théorique n'a point encore fourni d'applications pratiques. Mais j'espère donner bientôt un travail plus général, qui montrera qu'un phénomène du même ordre se produit souvent dans nos vallées, et occasionne au printemps, surtout dans les vignes, des gelées partielles qui nous étonnent. La cause du mal sera signalée, et les viticulteurs seront mis en demeure de chercher le remède.

Les deux régions supérieures à celles dont je viens de parler

ont pour livrée distinctive leurs majestueuses forêts de sapins et leurs riches pâturages, où nous pouvons admirer des fleurs enviées des plus brillantes corbeilles de nos jardins. Pourquoi, dites-vous, n'en a-t-on point encore enrichi nos parterres? Sous notre ciel plus clément, elles prendraient sans doute des proportions plus belles, des couleurs plus éclatantes, et, grâce à la robuste nature qu'elles doivent au rigoureux climat qu'elles habitent, elles ne tarderaient pas à devenir les reines de nos jardins. N'en croyez rien, votre désir n'est pas nouveau ; mais malheureusement il est aussi impraticable que celui de cultiver nos beaux fruits de la plaine sur nos hautes sommités, et je veux vous édifier en vous contant en ce genre une de mes plus piquantes déceptions.

Par une claire matinée de printemps, je traversais, sous les cimes du Montendre, un coteau littéralement tout rose, tant les fleurs du charmant *Daphne Cneorum* y étaient rapprochées; l'air était embaumé de leur parfum. Les abeilles, attirées par ces pénétrantes senteurs, accouraient en bourdonnant, tournoyaient, se posaient, butinaient, puis s'éloignaient chargées du nectar des fleurs : à leur vol alourdi, incertain et saccadé, on comprenait qu'elles avaient poussé jusqu'à l'ivresse l'amour de la récolte et le plaisir d'apporter à la ruche un miel digne du mont Hymette. Comme les abeilles, je trouvais dans l'air quelque chose d'éthéré et de vertigineux; et le désir de transporter dans mon jardin, sinon le coteau, du moins une corbeille de cette jolie plante, ne fut pas plus prompt que l'empressement que je mis à en arracher soigneusement avec racines une ample provision.

De retour à Besançon, mon premier soin fut de planter mes *Daphne*, qui tous reprirent parfaitement. Fier de ma conquête, je me promettais bien de m'en glorifier auprès de nos horticulteurs. Le printemps vint, et grande fut ma surprise lorsque je vis que mes petits arbustes, qui mesuraient environ deux décimètres, ne donneraient pas de fleurs, que leur

moitié inférieure seule donnait des feuilles, et que toute la partie supérieure était morte et bien morte. Je me souvins alors que lorsque les fortes gelées avaient sévi, la neige ne recouvrait que la partie inférieure de mes arbrisseaux, et je compris comment tout ce qui n'avait point été protégé par cette ouate glacée avait péri de froid. L'hiver suivant fut très rigoureux, presque sans neige ; et cette fois toutes mes plantes succombèrent.

C'est donc stérilement que vous tenteriez de descendre de leurs cimes abruptes dans vos plaines fertiles, ces brillantes et sauvages filles de l'air et de la lumière, qui pendant la belle saison étalent au soleil le splendide écrin de leur parure nuptiale, et qui pendant le temps des frimas dorment abritées sous un épais manteau de neige, bravant ainsi les rigueurs des climats les plus excessifs. L'été, elles étoufferaient dans l'air épais de votre lourde et humide atmosphère ; et l'hiver, dépourvues de vêtements, elles ne pourraient résister aux vents glacés qui balayent vos campagnes.

Vous le voyez, les observations les plus insignifiantes en apparence trouvent leur jour, leur heure, leur emploi, et à un moment donné l'humanité en fait son profit, tantôt pour se créer des ressources nouvelles, tantôt pour s'épargner de ruineuses déceptions. Si j'ai fortifié votre croyance en cette vérité, si je suis parvenu à accroître en vous l'estime et la haute bienveillance que méritent ces pionniers de la science qui consacrent leur vie à d'arides travaux dont la persévérance n'a d'égale que le désintéressement, j'aurai atteint mon but et réalisé mon plus vif désir.

Nota. — Je dois prévenir les lecteurs que le tableau analytique qui clôt la *Flore du Jura* a été rédigé d'après les caractères des espèces qui y sont décrites ; d'où il résulte que ce tableau n'est rigoureusement applicable qu'à la Flore pour laquelle il a été établi.

REVUE

DE

LA FLORE DES MONTS JURA

EMBRANCHEMENT I.

PHANÉROGAMES ou COTYLÉDONÉES.

DIVISION I. — DICOTYLÉES.

CLASSE I. — DIALYPÉTALES.

Sous-Classe I. — Dialypétales hypogynes.

A. *Placentation axile.*

Renonculacées.
Berbéridées.
Nymphéacées.
Elatinées.
Linées.
Oxalidées.
Balsaminées.
Polygalées.
Malvacées.
Géraniacées.
Tiliacées.
Hypéricinées.
Acérinées.
Ampélidées.
Hippocastanées.
Rutacées.
Empétrées.

B. *Placentation pariétale.*

Papavéracées.
Fumariacées.
Crucifératées.
Cistinées.
Violariacées.
Résédacées.
Droseracées.
Pyrolacées.
Monotropées.

C. *Placentation centrale.*

Dianthacées.
Alsinacées.

Sous-Classe II. — **Dialypétales périgynes.**

A. *Placentation centrale.*

Paronychiées. Portulacées.

B. *Placentation axile.*

Papilionacées.
Amygdalées.
Célastrinées.
Rhamnées.
Lythrariées.
Convolvulacées.
Saxifragées.
Rosacées.

Sous-Classe III. — **Dialypétales épigynes.**

A. *Placentation pariétale.*

Philadelphées. Grossulaciées.

B. *Placentation axile.*

Pomacées.
Onagrariées.
Circæacées.
Haloragées.
Ombellifèrées.
Héderacées.
Lorenthacées.

Famille I. — **Renonculacées** (p. 2)

Clematis Lin. (p. 4).

C. Vitalba *Lin.; G. fl. j. p.* 4.
 β. *simplicifolia.* Folioles entières dans leur pourtour.

Atragene Lin.

A. alpina *Lin.; God. fl. j. p.* 2. — Hab. Mont Salève (*Godet. Reuter, Rapin*, etc.).

Thalictrum Lin. (p. 4).

T. calcareum *Jord. obs. fr.* 5, *p.* 9; *T. majus G. fl. j.* 5 (*non Jacq.*); *T. Grenieri Loret bull. Soc. bot. Fr.*, 1859, *p.* 16; *T. nutans G, G. fl. fr.* 1, *p.* 7 (*non Desf.*); *T, majus et minus auct. jur. nec alior.* — Des exemplaires de la Grande-Chartreuse, localité classique de M. Jordan, m'ayant paru identiques à ceux que j'ai observés sur toute la chaîne jurassique, j'ai dû revenir au nom créé par M. Jordan.

Anemone Lin. (p. 10).

A. ranunculoides *Lin.; G. fl, j.* 12. — Hab. Bâle, Moutiers, Bienne, Genève (*Godet*).

A. Hepatica *Lin.; G. fl. j.* 12. — Hab. Bâle (*Godet*).

Adonis Lin. (p. 12).

A. FLAMMEA *Jacq.; G. fl. j.* 13. — Hab. Bâle (*Godet*); Mont-sous-Vaudrey, Villers-Farley (*Michalet*).

Myosurus Lin. (p. 13).

M. MINIMUS *Lin.; G. fl, j.* 13. — Hab. Bâle (*Godet*).

Ranunculus Lin. (p. 13).

Sous-genre 1. *Batrachium* DC. — Carpelles *ridés en travers;* pédoncules courbés en arc à la maturité.

R. AQUATILIS *Lin.; G. fl. j.* 15.
α. *homoiophyllus.* Feuilles toutes à lanières capillaires.
β. *heterophyllus.* Feuilles flottantes réniformes-lobées.

R. TRICOPHYLLUS *Chaix; G. fl. j.* 151.
α. *homoiophyllus.* Feuilles toutes à lanières capillaires.
β. *heterophyllus.* Feuilles flottantes réniformes plus ou moins lobées. *R. Godroni Gren.*

R. PAUCISTAMINEUS *Tausch.; G. fl. j.* 15; *R. Rionii Lagg.; R. Drouetii Reuter cat.* 1861, *p*, 3 (*non Schultz*). Fleurs petites.

R. DIVARICATUS *Schrank; G. fl. j.* 16.

OBS. — M. Fries a rejeté le nom de *R. divaricatus,* qui est le plus ancien, et adopté, pour cette espèce, le nom spécifique de *circinnatus,* parce que, dit-il, cette espèce n'est pas plus divariquée que ses congénères. Outre que cette raison est très dangereuse, puisqu'elle pourrait servir de base à une foule de changements que je crois illégitimes, je pense que M. Fries a fait erreur en attribuant ce caractère à la tige, et je suis convaincu que Schrank a voulu rappeler la disposition des lanières des feuilles, à laquelle cette expression convient parfaitement.

Sous-genre 2. *Euranunculus.* — Carpelles *non ridés en travers.*

R. THORA *Lin.; G, fl. j.* 16. — Hab. Sommet de la Grande-Gorge au Salève (*Rapin*).

R. ALPESTRIS *Lin.; G. fl. j.* 17. — Hab. Crest de la neige au Reculet (*Garnier*).

R. FLAMMA *Lin.; G. fl. j.* 18.
α. *dilatata.* Tiges dressées, la centrale au moins; feuilles lancéolées ou oblongues.
β. *reptans.* Tiges couchées-radicantes; feuilles toutes linéaires; fleurs petites, à pétales oblongs et rétrécis en onglet; carpelles moins nombreux, à bec plus long. *R. reptans L. Sp.* 773; *Fries herb. n. fasc.* 10, *n°* 37! — La plante des bords du lac de Genève,

comparée à celle de Fries, ne m'a offert aucune différence; il y a identité entre la plante de Suède et celle de Genève et de Neuchâtel. De plus, je n'ai pu saisir aucun caractère distinctif entre les *R. Flammula* et *reptans* de Linné; ceux qui sont assignés au *R. reptans* passent au type par tous les intermédiaires possibles. Je ne pense donc pas qu'on puisse, malgré l'autorité de Linné, maintenir le *R. reptans* comme espèce. Mon exemplaire de Suède a les pétales obovales et presque aussi arrondis que ceux du *R. Flammula* Lin.

R. GERANIIFOLIUS *Pourr. chl. in Mém. acad. Toulouse*, 3, *p.* 316, *n°* 937 (1788); *R. montanus Willd. Sp.* 2, *p.* 1321, *p. part.* (1800); *auct. juran.; R. gracilis Schl. cat.* 1815, *p.* 24; *R. carinthiacus Hoppe ap. Sturm. H.* 46. *J. Bauh. hist.* 3, *p.* 861 (*quoad* 2 *icon, super.*).

Obs. — Il y a plus de 30 ans que j'ai récolté cette plante, sur divers points des Pyrénées, à Esquierry, à la vallée d'Eynes, autour de Mont-Louis, etc.; Bordère me l'a envoyée des environs de Gèdre, où elle abonde; je la possède de Troumouse, du col d'Arbas, de l'Hyéris, etc.; M. Gouget me l'a donnée provenant des Albères, près de Perpignan. Comme presque tous les botanistes, je n'ai vu dans cette plante qu'une forme réduite du *R. montanus Willd.* D'autres l'ont admise comme espèce, sous le nom de *R gracilis Schl.*; enfin quelques-uns, comme M. Timbal-Lagrave, y ont vu le *R. genaniifolius Pourr.* Cette plante est en effet trop abondante dans les Pyrénées, surtout dans les régions visitées par Pourret, pour avoir échappé à l'œil si perspicace de cet habile botaniste. Je partage donc l'opinion de ceux qui admettent, comme nom *princeps* de cette plante, le nom de *R. geraniifolius Pourr.* Ainsi que plusieurs auteurs anciens, Pourret compare cette plante à un *R. alpestris* à fleurs jaunes. Cette comparaison, qui au premier abord semble étrange, est d'une grande exactitude, et c'est même ce rapprochement qui forme une des bases solides de ma conviction. Ainsi Willdenow cite J. Bauhin, qui, dans son hist. 3, p. 861, donne quatre figures, dont les deux supérieures se rapportent parfaitement à notre plante, tandis que les deux autres ont trait au *R. alpestris* à fleurs blanches. Il n'y a pour moi pas de doute sur l'identité des *R. geraniifolius Pourr.*, et *R. gracilis Schl.* D'autre part, j'avoue n'avoir pu trouver de différences spécifiques entre la plante de Willdenow et celle de Schleicher, et avoir été ainsi conduit à n'admettre qu'une seule espèce, à laquelle je rapporte les trois noms précités, dont le plus ancien est celui de Pourret, et qui, pour ce motif, doit être conservé, à l'exclusion des deux autres. Si l'on admet deux espèces, le nom créé par Pourret, en 1788, doit être substitué à celui de Schleicher, qui ne date que de 1815; et le nom de *R. montanus Willd.* sera réservé pour la seconde espèce. Mais pour moi la plante de Willdenow n'est qu'une forme plus robuste et assez rare, croissant dans les fentes des rochers du Jura et des Alpes, tandis que celle de Pourret est la

forme vulgaire, abondante dans les prairies qui s'étendent sur le flanc des montagnes.

R. ACRIS *Lin.*; *G. fl. j.* 19.

OBS. — Jusqu'à ces derniers temps, le *R. acris L.* était regardé comme un type, autour duquel on groupait des formes que l'on n'érigeait pas même en variété. Récemment on a démembré cette unité spécifique, dont chaque fragment a été élevé au rang d'espèce. Les formes ainsi démembrées constituent deux groupes : l'un à feuilles découpées en lanières longues, étroites, sublinéaires; l'autre à feuilles divisées en lobes larges rhomboïdaux oblongs ou obovales, et pénétrant moins profondément dans le limbe. Les auteurs de ces espèces me paraissent avoir accordé une valeur exagérée au bec du style, qui est plus ou moins droit ou onciné. Lors de la floraison, le bec du carpelle peut être onciné, tandis qu'à la maturité, il ne sera plus que courbé. De plus, il est facile d'observer, dans le même capitule, des styles oncinés, courbés, ou presque droits. D'après cela, et sans rien préjuger de la valeur spécifique de ces formes, je vais donner leurs principaux caractères, dans l'espoir de faciliter la recherche et la découverte de celles qui pourraient exister dans le Jura.

*. *Feuilles 3-5-partites, à subdivisions sublinéaires.*

R. BORÆANUS *Jord. obs.* 6, *f.* 6, *p.* 19, *et diagn.* 71; *R. acris* β. *multifidus DC. syst.* 1, *p.* 278. — Souche courte. Tige élancée. Feuilles à découpures étroites, très nombreuses et profondes. Pubescence médiocre, appliquée. — Hab. château de Feuillasse (*Reuter*); Meyren près Genève (*Chavin*).

R. TOMOPHYLLUS *Jord. diagn.* 71. — Diffère du précédent par la *villosité très molle et très dense* qui couvre toutes ses parties, et les rend tomenteuses. — Hab. Abonde autour de Cherbourg; n'a pas été signalé dans le Jura.

R. STIPATUS *Jord. diagn.* 72. — Plante alpine, à souche courte et entourée à la base de nombreux débris de pétioles détruits. Tige basse (20-25 centim.), ramifiée presque dès la base, à ramifications dressées et terminées par des pédoncules longs, gros et raides. Feuilles pubescentes, profondément découpées en lanières sublinéaires, inégales, peu nombreuses. — Hab. Alpes du Dauphiné, Lautaret (*Jord.*). Peut se trouver dans le Jura.

**. *Feuilles 3-5-partites, subdivisées en lobes obovales ou oblongs.*

R. PASCUICOLUS *Jord. diagn.* 73. — Souche *courte*, comme celle du *R. stipatus Jord.* Tige basse (20-25 cent.). Pubescence appliquée. Feuilles à divisions larges, obovales ou oblongues, à lobes courts et subobtus. Stigmate onciné. — Hab. Alpes du Dauphiné, Lautaret (*Jord.*).

R. ACRIS *L. Sp.* 799; *G. fl. j.* 19; *Jord. obs. f.* 6, *p*, 15 (*excl. Syn. Andrz.*); *Rchb. ic. germ. n°* 4606 (*ic. opt.*); *R. vulgatus Jord. ap, Bor. fl, centr. ed.* 3, *p.* 15, *et diagn.* 73; *R. Friesianus Reut. cat. Genève* 15 (*non alior.*); *R. Franchetianus Bor. herb.* 1864, *p.* 8 (*ex speciminibus editis rhizomate vivo a cl. auctore mihi misso*). — Souche ou rhizomes *allongés,* obliques et subhorizontaux, un peu grêles (comparés à ceux du *R. Steveni*), portant les restes courts des pétioles et quelques poils fauves, émettant des bourgeons revêtus d'écailles acuminées. Feuilles d'un vert clair, à dents courtes, à divisions larges ou rarement un peu étroites (*R. rectus Bor. fl. centr.* 15). Bec des carpelles *presque droit* et sphacélé au sommet, bien moins recourbé que dans le *R. Steveni Andrz.*

R. STEVENI *Andrz. ap. Bess. en Vohl.* 22; *Rchb. ic. germ.* 4605 (*ic. opt.*). — Souche *allongée,* oblique et horizontale, épaisse, *très hérissée* de longs poils roux *ord. étalés,* émettant des bourgeons revêtus d'écailles larges et *subobtuses.* Villosité de la tige et des feuilles abondante, longue, et *étalée* au moins sur les pétioles (*folia omnia hirsuta, petiolis margine piloso-ciliatis Andrz. l. c.*). Bec des carpelles *onciné,* égalant le quart de la longueur du carpelle. — Hab. ouest de la France (*Bor.*); Lyon (*Jord.*); Dauphiné, Alpes de Gap; etc. (*Gren.*). N'a pas encore été vu dans le Jura.

OBS. 1. — Je ne crois pas que le *R. Steveni* diffère du *R. sylvaticus Thuill.*, d'après la plante de l'herbier de Thuillier. Si cette opinion se confirme, le nom de *R. Steveni* devra être remplacé par celui de *R. sylvaticus Thuill.,* dont la priorité est incontestable.

OBS. 2. — Je rapproche encore du *R. Steveni,* sans oser les identifier, la plante de Suède publiée par Fries sous le nom de *R. sylvaticus* (*Fries herb. n. fasc.* 11, *n°* 31; *R. Friesianus Jord. obs. fr.* 6, *p.* 17 (*non R. nemorivagus Jord. diagn.* 74). Cette plante est très pubescente, à poils appliqués et un peu soyeuse-argentée; les feuilles sont profondément divisées en 3-5 parties presque stipitées.

R. LANUGINOSUS *Lin.*; *G. fl. j.* 20.

R. NEMOROSUS DC. *syst.* 1, *p.* 280; *R. sylvaticus G. fl. j.* 20, *et nonnull. auct.* (*non Thuill.*). — J'ai commis une grave erreur, dans les flores de France et du Jura, en donnant le *R. nemorosus DC.* comme synonyme du *R. sylvaticus Thuill.* Ces deux noms répondent à deux plantes parfaitement distinctes, qui même se rapportent à deux subdivisions différentes; la plante de Thuillier rentrant dans le groupe du *R. acris,* à pédoncules lisses, tandis que celle de Decandolle fait partie du groupe du *R. polyanthemos,* dont les pédoncules sont sillonnés. M. Boreau a bien établi ce fait sanctionné par l'herbier de Thuillier. J'ai donc dû reprendre, pour notre plante de l'Est, le nom créé par Decandolle, qui écarte toute espèce de doute, surtout si on a soin d'en éloigner la plante de l'Ouest, le

R. villosus St-*Am.* (*non DC.*), *R. Amansii Jord. diagn.* 79, et dont M. Boreau a fait son *R. nemorosus* (*non DC.*). Notre plante peut se montrer sous trois formes que je vais exposer à titre de variétés :

α *vulgaris*. Forme du printemps, à tige dressée, sans rejets rampants à la base, à poils étalés, ainsi que ceux des pétioles. *R. nemorosus DC.*

β. *spretus*. Tige centrale dressée, les latérales étalées ou rampantes et non radicantes; poils étalés ou appliqués. *R. spretus Jord. diagn.* 78.

γ. *æstivalis*. Tiges allongées étalées et souvent radicantes, à poils appliqués. *R. radicescens Jord. pug.* 2. — Hab. La forme α habite les bois et les collines argilo-siliceuses de tout le Jura; la var. β est la forme des lieux ombragés et alpestres ; la var. γ est la forme estivale des lieux bas, ombragés et argileux où l'eau séjourne facilement au printemps; cette forme est commune au bois de Chalezeule, près de Besançon.

R. POLYANTHEMOIDES *Bor. fl. centr. éd.* 3, *p.* 16; *R. polyanthemos nemorosus Fries herb. n. fasc.* 14. *n°* 25. — Tige dressée, raide, de 2-3 déc., à poils courts, étalés ou appliqués, ainsi que ceux des pétioles. Rameaux dressés-subétalés. Feuilles ord. tripartites, à *partitions subovales-cunéiformes, ne se recouvrant pas par les bords*, la centrale parfois stipitée, toutes plus ou moins étroitement lobulées. Carpelle à *bec allongé* et égalant le tiers du carpelle qui a 3 mill., à sommet enroulé en cercle. — Hab. Les prés humides de Champvans, près de Dole, et probablement dans la Bresse. (*Michalet.*)

R. REPENS *Lin.*; *G. fl. j.* 21.

R. BULBOSUS *Lin.*; *G. fl. j.* 21.

OBS. — M. Jordan a subdivisé ce type linnéen en quatre sous-types (espèces), dont je vais donner, à titre de variétés, les caractères les plus propres à les faire reconnaître, et à faciliter leur recherche dans le Jura,

α. *bulbifer*. Tiges *élevées, dressées,* hérissées. Feuilles d'un *vert clair* (forme vulgaire de l'Est), subhérissées, ternées et biternées, à dents aiguës. Carpelles grands, à *bec large à la base,* subonciné au sommet. — Hab. Besançon, etc. *R. bulbifer Jord. diagn.* 80.

β. *sparsipilus*. Tiges *basses, étalées,* ou subdiffuses. Feuilles d'un *vert foncé,* à pubescence demi-appliquée, *simplement ternées,* à dents subobtuses. Carpelles un peu plus petits, à *bec grêle et étroit à la base,* subonciné. — Hab. Besançon, etc.; Nantua (*Bernard*). *R. sparsipilus Jord. diagn.* 80.

γ. *albonævus*. Tiges robustes, *dressées*, hérissées. Feuilles d'un *vert cendré,* maculées de taches blanches, velues, ternées et biternées, à dents subobtuses. Carpelles grands, à *bec allongé, élargi à la*

base, et brièvement onciné. — Hab. Besançon? *R. albonævus Jord. diagn.* 81.

δ. *valde pubens*. C'est un *R. bulbosus* très velu, petit, à *bec plus long et plus fortement courbé* (*Jord.*). — Hab. le Jura? *R. valde pubens Jord. diagn.* 82.

R. SARDOUS *Crantz; G. fl. j.* 21.

R. ARVENSIS *Lin.; G. fl. j.* 22. — Hab. Depuis la plaine jusque dans la haute région des montagnes.

OBS. — La variété *inermis*, à faces des carpelles lisses ou munies de tubercules peu saillants, a été trouvée par Michalet, dans les environs de Dole.

R. SCELERATUS *Lin.; G. fl. j*, 22.

Eranthis Salisb. (p. 24).

E. HYEMALIS *Salisb.; G. fl. j.* 24. — Hab. Trécovagnes (*Rapin*); Champagne, dans le canton de Vaud (*Triboulet, Godet*).

Helleborus (Lin. (p. 24).

H. OCCIDENTALIS *Reuter cat. Genève* 1869, *p.* 4; *H. viridis G, fl. j.* 24, *et omn. auct. juran.* (*non Lin.*).

OBS. — Diffère de l'*H. viridis L.* par l'ensemble de toutes ses parties qui sont *glabres* et non pubescentes; par ses fleurs plus petites, au nombre de 2-3 sur chaque rameau, et non de 1-2; par ses sépales plus largement ovales; par ses carpelles plus courts; par son style incurvé. La plante que j'ai reçue de l'ouest de la France, des Pyrénées et des diverses autres localités françaises, me paraît identique à celle du Jura, d'où il résulterait que le vrai *H. viridis Lin.* ne serait point une plante française. Aux localités jurassiques il faut ajouter : La Vraconne en Suisse (*Léo Lesquereux*).

Aquilegia Lin. (p. 25).

A. VULGARIS *Lin.; G. fl. j.* 26.

β. *atrata, Koch.* Fleur d'un violet noir. — Hab. la haute région des sapins et la région subalpine.

Actæa Lin. (p. 28).

Fleurs régulières, à 4 sépales pétaloïdes, caducs. Corolle à 4 pétales filiformes, simulant des étamines stériles, sans nectaire, ou corolle nulle. Fruit bacciforme, indéhiscent, polysperme.

FAM. II. — **Berbéridées** (p. 28).

Berberis Lin. (p. 29).

B. VULGARIS *Lin.; G. fl. j.* 29.

Fam. III. — **Nymphéacées** (p. 29).

Nymphæa Salisb. (p. 30).

N. alba *Lin.*; *G. fl. j.* 30.

β. *parviflora.* Fleurs de moitié plus petites. — Lac de Nantua.

Fam. IV. — **Elatinées** (p. 128).

Elatine Lin. (p. 128).

E. triandra *Schk.*; *G. fl. j*, 129; *E. ternata Dmrt. op. bot.* 438.

Obs. — M. Dumortier prétend que l'*E. triandra Schk.* a toujours le calice à 2 sépales, et que notre plante constitue une espèce nouvelle qu'il nomme *E. ternata.*

Fam. V. — **Linées** (p. 130).

Fam. VI. — **Oxalidées** (p. 132).

Oxalis Lin. (p. 132).

O. stricta *Lin.*; *G. fl. j.* 133.

Fam. VII. — **Balsaminées** (p. 134)

Impatiens Lin. (p. 134).

I. Noli-tangere *Lin.*; *G. fl. j.* 134. — Hab. Argovie (*Godet*).

Fam. VIII. — **Polygalées** (p. 97).

Polygala Lin. (p. 97).

P. vulgaris *Lin.*; *G. fl. j.* 98.— Saveur herbacée, ainsi que dans l'espèce suivante.

P. comosa *Schr.*; *G. fl. j.* 93.

P. Michaleti *Gren.*; *P. Lejeunii Mich.* (*non Bor.*) *in litt.* 6 *jun.* 1845, *et hist. nat. jur.* 361, *et pl. exsicc. fasc.* 1. *n°* 5!; *Contejean ap. Billot exsicc. n°* 1427! (*non Bor.*); *P. oxyptera G. fl. j.* 99 (*non Rchb.*); *P. Verviana Lej. ex part. fl. Spa* 2, *p.* 92, *et rev.* 150? — Hab. Pâturages de Chêne-Bernard, canton de Chaussin, Jura (*Michalet*); landes de Chagey, dans la Haute-Saône (*Contej.*); laites au cap Ferret, entre le bassin d'Arcachon et la mer (*Durieu*); sables maritimes de Cherbourg (*Lejolis*); pelouses du petit Ménilliers, dans l'Aude (*Désétangs*); Clermont (*Lecoq*); Saint-Nizier, près Grenoble (*Verlot*).

Obs. — J'ai d'abord cru reconnaître, dans cette plante, le *P. Lejeunii Bor.*, et c'est sur mes indications qu'elle a été publiée, sous ce nom,

par MM. Michalet et Contejean, dans leurs *exsiccata*. Depuis, dans ma Flore du Jura, peu satisfait de cette détermination, j'ai remplacé ce nom par celui de *P. oxyptera Rchb.* Dans son supplément, M. Godet n'ayant point adopté cette nouvelle version, j'ai soumis à un nouvel examen la synonymie de cette espèce, abstraction faite de la valeur spécifique, que je crois toujours incontestable.

Tout d'abord je constate, avec M. Godet, que Reichenbach fils, dans ses *Icones germ.*, etc., a simplement réuni le *P. oxyptera* de son père au *P. vulgaris L.*, comme n'en constituant qu'une variété peu importante : *capsula alis latiori*. J'ajoute que les figures 47, 48, 49 des *Icon. crit.* ne laissent aucun doute sur l'exactitude de cette opinion. La figure 46 est moins concluante, et elle me paraît se rapporter à la var. *parviflora* du *P. vulgaris*, variété qui a été très bien figurée par Reichenbach fils, d'après des exemplaires classiques de Luzarches. Cette variété pourrait du reste bien être une espèce légitime (*P. fallacina*), qui se retrouverait à Dresde, d'après les exemplaires fort incomplets que j'ai reçus de M. Reichenbach fils, ainsi que sur d'autres points de la France : La Roche, au-dessus de Montbrizon (*Le Grand*). En tout cas ces figures de Reichenbach, ainsi que les inscriptions qui les accompagnent, ne répondent nullement à la plante de MM. Michalet, Contejean et Durieu. Donc M. Godet a eu raison de rejeter le nom de *P. oxyptera Rchb.* Mon erreur est venue de ce que le *P. vulgaris* β *oxyptera* a, comme notre plante, les ailes aiguës et plus étroites que le fruit.

Reste à voir si l'on peut revenir, pour notre plante, au nom de *P. Lejeunii*, que j'avais adopté d'abord, et que M. Godet a repris. Je ne le crois pas; car M. Boreau attribue à sa plante des ailes *très obtuses*, comme je le constate sur l'exemplaire de Champigny, près de Saumur, exemplaire que j'ai reçu de M. Boreau lui-même; tandis que dans la nôtre les ailes sont *aiguës*. De plus, je vois, sur les ailes de la nôtre, des nervures plus nombreuses, plus accusées, et bien plus anastomosées. J'ajoute que, dans la 3ᵉ édition de sa Flore du centre, M. Boreau a protesté contre l'adjonction de notre plante à son *P. Lejeunii*. Enfin, si nous remontons plus haut, nous arrivons au *P. Verviana Lej.*, dont M. Boreau a tiré son *P. Lejeunii*. Or la plante de Belgique a les ailes obtuses (*Lejeune*), caractère qui ne peut convenir à notre plante, pas plus qu'au *P. Lensei Bor. préc. herb.* 1862, qui a aussi les ailes obtuses.

Il résulte de ce qui précède que notre plante réclame un nouveau nom, et j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de la dédier à Michalet, qui a si bien mérité de la Flore jurassique, et qui m'a adressé cette espèce, en me la signalant comme nouvelle, au moins pour notre Flore.

P. AMARELLA *Crantz stirp. austr.* 438; *Dmrt. prod. fl. belg. p.* 31; *Cosson et Germ. fl. par. éd* 1, *p.* 56, *t.* 7, *f.* 46 *opt.*; *Rchb. ic. crit. t.* 22, *f.* 43-44; *P. calcarea Schultz bot. zeit.* 1857, *p,* 752, *et exsicc. cent,* 2, *n°* 15,

Billot exsicc. n° 113; Koch syn. 100; *G. G. fl. fr.* 1, *p.* 196; *P. amara Lin. herb.! et syst. ed.* 10, *p.* 1154 (*non Sp. ed.* 2, 1762); *P. buxifolia var. α glabra Rchb. ic, crit. t.* 24, *f.* 50. *Vaill. bot. t.* 32, *f.* 2 *opt.!*

Obs. — Il est probable que Linné et Jacquin ont confondu le *Polygala,* qui a reçu récemment le nom de *P. calcarea Schultz,* avec le *P. amara Lin.* C'est dans la 10ᵉ édition du *Systema naturæ* (1759), que Linné a créé le *P. amara,* dont il n'avait fait qu'une variété du *P. vulgaris,* dans la 1ʳᵉ édition du *Species.* Mais il l'a créé pour une plante à saveur, à peine amère, pour le *P. Buxi-minoris folio Vaill.*, et pour le *P, foliis circa radicem rotundioribus, sapore admodum amaro* de C. Bauhin. Puis, dans l'herbier de Linné, conformément à ces deux textes, on trouve le *P. calcarea Schultz.* Le *P. amara* primitif d Linné fut donc le *P. calcarea,* plante presque sans amertume (voir Dmrt. opusc. bot. p. 386).

Mais, en 1762, Jacquin décrivit, sous le nom de *P. amara,* dans son *Enum. pl. austr.*, une plante fortement amère, et Linné, dans la 2ᵉ éd. du *Species,* adoptant sans réserve, pour son *P. amara,* la plante de Jacquin, ne fit plus aucune mention de celle de son *Systema ed.* 10, qui n'est pas même cité dans le *Species* de 1762.

Il résulte de là que, sous le nom de *P. amara*, Linné a successivement désigné deux plantes différentes. Les textes et l'herbier de Linné sont absolument d'accord à cet égard, ainsi que M. Dumortier l'a fait voir. Mais il en résulte aussi que Linné ayant accepté, en 1762, l'opinion de Jacquin, le nom de *P. amara* doit rester à la plante amère de Jacquin; seulement je trouverais plus équitable de faire suivre le nom spécifique *amara* des noms de ces deux illustres botanistes, que de l'attribuer à Linné seul, en invoquant le *Systema* de 1759. Dans tous les cas, il faut avoir soin d'abandonner les synonymes de Vaillant et de C. Bauhin.

Cela dit, il reste à fixer le nom de la plante à saveur herbacée. Sera-t-il *P. amarella Crantz,* ou *P. calcarea Schultz?*

Ce fut en 1769 que Crantz aperçut la confusion qui régnait à l'égard des *P. amara* et *calcarea,* qu'il signala l'erreur de Linné, et qu'il sépara les deux espèces. Malheureusement, dans sa rectification, Crantz eut le tort de ne pas tenir compte des travaux de ses devanciers, et au lieu de conserver le nom de *P. amara* à la plante admise par Linné, Jacquin et les botanistes anciens, il ne mentionna pas même ce nom, et il le remplaça par celui de *P. austriaca,* qu'il accompagna d'une très bonne figure. Puis il imposa à l'autre espèce, au futur *P. calcarea Schultz,* à saveur herbacée, le nom de *P. amarella* emprunté à Gesner. La réforme proposée par Crantz ne fut pas comprise; l'obscurité se fit de plus en plus autour de l'espèce linnéenne, et le *P. austriaca Crantz,* à la faveur de son excellente figure, finit par se substituer au *P. amara Lin.*, qui ne fut plus regardé que comme la forme à grandes fleurs du *P. austriaca;* tandis que le *P. amarella Crantz* resta dans un complet

oubli. L'espèce illégitime prospérait, et à côté d'elle l'espèce légitime ne donnait plus signe de vie. Dans ses *Icon. crit.* 1823, Reichenbach entrevit la vérité, lorsqu'il décrivit et figura le *P. amarella Crantz*, tabl. 22, f. 43-44. Mais en créant son *P. buxifolia*, il rapprocha sous ce nom des plantes différentes, forma une espèce collective, qui n'était point viable, et dont la var. α *glabra* répondait encore au *P. amarella Crantz*, d'après Reichenbach fils. — MM. Cosson et Germain (Fl. par. éd. 1, p. 56) rentraient dans la réalité et renouaient la tradition interrompue, en rétablissant le *P. amarella Crantz*, pour représenter la plante de Vaillant. Il est donc regrettable que ces savants aient renoncé à cette opinion, dans la 2ᵉ éd. de leur Flore, pour adopter le nom de *P. calcarea Schultz*, en motivant ce changement sur des considérations d'habitat; le *P. amarella* paraissant manquer dans les lieux cités par Crantz. Mais cette assertion, fût-elle vraie, serait-elle suffisante pour faire rejeter le nom proposé par cet auteur? Je ne le crois pas. Crantz avait certainement sous les yeux, lorsqu'il écrivait, le *Polygala* nommé ultérieurement *calcarea* ; et s'il a pu errer sur la provenance, à cette époque où l'on était moins scrupuleux à cet égard qu'aujourd'hui, il ne s'est pas trompé sur sa valeur spécifique. Le reproche qu'il adresse à Linné : « *Linneus, etsi moneretur icone Vaillantii plurimorumque botanicorum nominibus, neglexerat tamen*, » et la citation de la figure de Vaillant, en sont des preuves qui me paraissent irrécusables, et qui rendent incontestable la synonymie que j'ai adoptée. Dans cette synonymie, si je n'ai pas attribué le *P. amarella* à Gesner, déjà cité par Bauhin, c'est qu'il est évident que Gesner n'a jamais eu l'intention de créer une dénomination binaire, et que ce serait attribuer à ce nom une portée qu'il n'a jamais eue dans l'esprit de Gesner. J'ajouterai que cette observation s'applique à tous les noms binaires créés accidentellement avant Linné. Enfin je ferai remarquer en terminant que le *P. uliginosa Rchb.*, à saveur herbacée, rentre probablement dans le *P. amarella Crantz*.

P. ALPESTRIS *Rchb.; G. fl. j.* 100.

P. SERPYLLACEA *Weihe in bot. zeit. IX* (1826), *p.* 745; *Coss. et Germ. fl. par. éd.* 1, *t.* 8, *f. B.; P. depressa Wend.; G. fl. j.* 101 (*sed non sess. extr. Soc. bot. fr.* 1869.).

OBS. — Faute d'un examen suffisant, que ma santé ne me permit pas de faire en 1870, j'avais pensé que les exemplaires de la tourbière de Pontarlier et ceux du Mont-d'Or, récoltés en 1869, lors de la session extraordinaire de la Soc. bot. de France, appartenaient au *P. serpyllacea Weihe;* mais un plus mûr examen m'a fait voir qu'ils rentrent dans le *P. vulgaris* β *pseudo-alpestris* de ma Flore du Jura.

P. AMARA *Lin.* et *Jacq.* (Voir notre obs. sur le *P. amarella*); *Lin. sp. ed.* 2, *p.* 987 (1762); *Jacq. enum. Vind.* 262 (1762), *et fl. a. tab.* 412; *G. fl. j.* 101; *Puel et Maille fl. rég. n°* 14, 1857 (*non P. amara L. syst. ed.* 10 *p.* 1154, 1759).

Obs. — Dans la Flore de France et dans celle du Jura, j'ai accordé à tort à Jacquin la création du nom de *P. amara*, qui appartient à Linné. C'est en 1759, dans son *Systema*, que Linné édita ce nom, et Jacquin en 1762, dans son *Enumeratio*, n'a fait que reproduire la dénomination linnéenne. L'erreur est venue de ce que Linné, dans sa 2e édition du *Species*, ayant cité Jacquin, sans rappeler son propre *Systema ed.* 10, les botanistes, trompes par cette citation tronquée, ont cru que Jacquin était l'auteur de ce nom; et l'erreur a persisté jusqu'au moment où MM. Puel et Maille ont mis le fait en lumière. Mais, pour être juste, ajoutons que Linné avait de légitimes raisons d'en agir ainsi; car en conservant, dans son *Species ed.* 2, le nom de *P. amara*, il abandonnait la plante qu'il avait eue en vue dans son *Systema ed.* 10, plante à saveur herbacée (*sapore admodum amaro, P. amarella Crantz*), pour lui substituer celle de Jacquin, à saveur très amère, et cela sans dire un mot qui pût laisser apercevoir ce changement, ou mieux cette correction. En agissant ainsi, Linné rendait à Jacquin plus que justice; mais il créait pour ses successeurs une cause d'erreur presque inévitable.

P. chamæbuxus *Lin.*; *Godet fl. j.* 85 *et suppl.* 27. — Cette espèce *suffrutescente* se reconnaît en outre à sa *corolle jaune tachée de rouge* au sommet, et à sa carène *trilobée* dépourvue de crêtes multifides. — Hab. Pierre-Coupée, dans le canton de Neuchâtel (*Godet*); en Argovie : le Linderberg, montagnes de Bremgarten près de Baden, de Ballstal; au Listal, au Hauenstem; derrière Salève près de la Caille; rochers d'Œnsingen, canton de Soleure.

Observations générales. — J'ai souvent fixé mon attention sur les divers modes de végétation de nos espèces de *Polygala*, et je vais les retracer ici.

1° Nous constatons un même mode de végétation dans les *Polygala rosea Desf.* (*P. nicæensis Risso*, *P. corsica Bor.*); *P. Preslii Spr.*; *P. flavescens DC.*; *P. comosa Schkuhr*; *P. vulgaris Lin.*; *P. alpestris Rchb.*; *P. Lejeunii Bor.*; *P. Michaleti Gren.* Par la germination, il se produit une racine pivotante et une tige courte déterminée, ne fleurissant presque jamais. Les bourgeons les plus inférieurs, placés au-dessus des cotylédons, se développent en été en rameaux simples et feuillés, qui s'allongent jusqu'au moment où l'hiver arrête leur croissance; puis au printemps ils reprennent leur évolution, et se terminent par une inflorescence en grappe ord. simple. Les feuilles inf. de ces rameaux sont ord. plus grandes, plus larges et plus rapprochées que les autres caulinaires, sans être jamais condensées en rosette; toutes sont disposées selon la fraction $^5/_{13}$. Les rameaux floraux sont donc formés de deux éléments : l'un estival a végété avant l'hiver, l'autre vernal et florifère n'a pris naissance qu'au printemps. Après la fructification, ces tiges se dessèchent jusqu'à leur union avec le collet de la racine, d'où sortiront de nouveaux bourgeons qui s'allongeront en rameaux, et qui

se comporteront comme les précédents. La souche (collet) devient ligneuse avec les années, elle s'élargit et se couronne d'une sorte de plateau d'où naissent les tiges. Quelquefois cependant les anciennes tiges ne périssent pas entièrement, et leur base survit sur 1-2 centim. de longueur. Dans ce cas, la portion survivante produit des bourgeons qui se comportent comme ceux du plateau, de sorte que l'ensemble des rameaux qut en résultent simule des tiges ramifiées par la base. Quelquefois aussi les tiges se ramifient un peu, par le développement de quelques bourgeons axillaires de leurs feuilles. Dans tous les cas, la plante reste toujours très décidément vivace.

2° Les *P. amarella Crantz* (*P. calcarea Schultz*); *P. amara L. et Jacq.* (*P. austriaca Crantz; P. uliginosa Rchb.?*); *P. alpina Perr. et Song.* (*P. nivea Miégeville*) ont un tout autre mode de végétation. La tige primaire porte à son sommet *une rosette* de feuilles grandes, larges et très rapprochées. Cette rosette reste stationnaire pendant l'hiver, puis, au printemps, les bourgeons situés aux aisselles des feuilles s'allongent les uns en inflorescence au nombre de 1-7, le central est du nombre, les autres en rameaux foliifères, dont les feuilles, disposées selon la fraction $^5/_{13}$, se condensent à leur sommet en rosette secondaire, qui fournira, l'année suivante, des axes florifères et d'autres foliifères. On voit que les rosettes secondaires jouent ici un rôle important, puisque c'est d'elles que naissent les inflorescences et les rameaux qui continuent la plante. Dans le groupe du *P. vulgaris*, les axes floraux périssent ord. en entier après la fructification; dans le *P. amarella* et *amara*, la portion de l'axe située au-dessous des rosettes secondaires persiste, mais toute trace de rosette de ces axes florifères disparaît, en laissant des bourgeons qui donneront de nouveaux axes, lesquels se comporteront comme les précédents, de sorte que cette portion persistante des axes secondaires finit par devenir un véritable sympode. Il résulte de là que le *P. amarella* semble constitué par une souche ramifiée, à divisions grêles et allongées; mais si on remonte avec plus de soin à la racine et à la souche primaires, on trouve qu'elles ressemblent beaucoup à celles du *P. vulgaris*. Je possède des souches-racines du *P. amarella* qui sont aussi ligneuses et aussi volumineuses que celles du *P. vulgaris*, et par conséquent non moins vivaces. Le mode de végétation du *P. amara* ne diffère pas de celui du *P. amarella*, seulement sa durée est moindre, et n'excède guère trois ans, c'est-à-dire deux floraisons. Sa racine reste toujours grêle.

3° Dans le *P. depressa*, c'est aussi le collet de la racine qui est le point d'origine des tiges estivales, remarquables par leur ténuité, leur allongement, et surtout par leurs feuilles *opposées*, à paires assez distantes les unes des autres, et jamais rapprochées en rosette. Au printemps presque tous les bourgeons supérieurs des tiges se développent en rameaux florifères; mais le développement de ces inflorescences n'est pas simultané. La grappe terminale de chaque rameau se montre

la première, et reste constamment plus courte que les grappes qui naissent au-dessous d'elle, et qui la dépassent longuement. Celles-ci sont dépassées à leur tour par de nombreux rameaux secondaires, qui se succèdent pendant 2-3 mois. Toute la plante est très étalée et divariquée. Mais à l'approche de l'hiver, les tiges qui ont fourni cette riche végétation périssent tout entières, sauf leur base, de laquelle naîtront, très près du collet, de nouvelles tiges l'année suivante.

Les faits que]je viens de relater ne s'observent pas également bien sur tous les exemplaires ; car ces plantes végétent souvent dans des gazons ou des mousses denses ou lâches, secs ou humides, de sorte que la base des axes s'allonge ou se raccourcit, se ramifie ou reste simple ; les feuilles s'écartent ou se rapprochent l'une de l'autre, s'agrandissent ou se raccourcissent, se multiplient ou se réduisent ou même disparaissent, etc. Des variations très appréciables se produisent aussi dans la nervation des ailes de la fleur.

Fam. IX. — **Malvacées** (p. 135).

Malva Lin. (136).

M. Alcea *Lin.; G. fl. j.* 136.

Fam. X. — **Geraniacées** (p. 138).

Geranium Lin. (p. 139).

G. nodosum *Lin.; G. fl. j.* 139. — Supprimez la localite de Saint-Cergue.

G. palustre *Lin.; G. fl. j.* 140. — Hab. voir Godet suppl. 37.

G. phæum *Lin.; G. fl. j.* 141. — Hab. voir Godet suppl. 36.

G. columbinum *Lin.; G. fl. j.* 141. — Hab. Pontarlier (*Gren.*). — Graines glabres ou pulvérulentes.

G. lucidum *Lin.; G. fl. j.* 143. — Hab. voir Godet suppl. 37.

G. Robertianum *Lin.; G. fl. j.* 143. — Hab. Pontarlier (*Grenier*).

Fam. XI. — **Tiliacées** (p. 144).

Tilia Lin. (p. 145).

T. parviflora *Ehrh. beitr.* 5, *p.* 159 (1790); *T. microphylla Vent. diss. t.* 1, *f.* 1 (1802); *T. sylvestris Desf. cat.* 152 (1804); *G. fl. j.* 145.

T. intermedia DC.; *G. fl. j.* 145.

T. platyphylla *Scop. carn.* 641 (1772); *G. fl. j.* 145; *T. grandifolia Ehrh. beitr.* 5, *p.* 158 (1790).

Fam. XII. — **Hypéricinées** (p. 151).

Hypericum Lin. (p. 151).

H. Richeri *Vill.; G. fl. j.* 151. — Hab. Pâturages rocailleux entre les

Bornelles et l'Ecrena, dans le vallon de la Brévine (*Godet*); tourbières de Pontarlier? (*Garnier*).

H. PERFORATO-TETRAPTERUM *Michal. not.* 7. *et hist. nat. jur.* 337 (*au Rchb.?*). — Souche rampante, munie de stolons semblables à ceux des épilobes. Tige droite, simple, de 8-10 déc., à quatre angles non ailés. Feuilles ovales-oblongues, *les inf. à nervures translucides*, les sup. pourvues en outre de glandes translucides. Panicule ample, à rameaux constamment dichotomes, sépales *ovales-lancéolés aigus*; boutons des jeunes fleurs plus petits et plus allongés que dans le *H. perforatum;* fleurs également plus petites, *non ponctuées*. Diffère par ce dernier caractère et par la forme de ses sépales du *H. quadrangulum L.*, avec lequel il a de grands rapports. ♃. — Hab. Chaussin, Beauvoisin, forêt de la Serre, bois de l'Abbaye, Pleure; çà et là dans la plaine, *inter parentes* (*Michalet*). — Michalet a reconnu que son *H. tetraptero-perforatum* n'était que le *H. perforatum*.

FAM. XIII. — **Acérinées** (p. 145).

Acer Lin. (p. 146).

A. PSEUDO-PLATANUS *Lin.*; *G. fl. j.* 146; *Mich. hist. nat. jur.* 121.

FAM. XIV. — **Ampélidées** (p. 147).

Vitis Lin. (p. 148).

V. VINIFERA *Lin.*; *G. fl. j.* 148.

FAM. XV. — **Hippocastanées**.

Æsculus Lin. (p. 150).

Æ. HIPPOCASTANUM *Lin.*; *G. fl. j.* 150.

FAM. XVI. — **Rutacées**.

Ruta Lin. (p. 150).

R. GRBVEOLENS *Lin.*; *G. fl. j.* 150.

OBS. — Cette plante n'appartient pas au Jura; elle est naturalisée sur sur quelques vieux murs : château de Besançon (de Jouffroy); Saint-Amour, etc.

FAM. XVII. — **Empétrées** (p. 150).

Empetrum Lin. (p. 150).

E. NIGRUM *Lin.*; *G. fl. j.* 150.

SOUS-CLASSE I. — **DIALYPÉTALES HYPOGYNES.**

B. *Trophospermes pariétaux.*

FAM. XVIII. — **Papavéracées** (p. 31).

Papaver Lin. (p. 31).

P. ARGEMONE *Lin.; G. fl. j.* 32.

β. *leiocarpum Gren.* — Carpelles dépourvus de soies. — Hab. Pontarlier, dans les moissons, sur le Mont (*Grenier*).

*

FAM. XIX. — **Fumariacées.**

Corydalis Pers. (p. 35).

C. LUTEA DC. — Naturalisé sur quelques vieux murs en Suisse : Orbe, Neuchâtel, etc. (*Godet*).

C. FABACEA *Pers.* — Hab. Bâle (Hagenb.). Indigénat douteux; plante étrangère au Jura.

**

Fumaria Lin. (p. 36).

F. VAILLANTII *Lois.; G. fl. j.* 36. — Plante glauque, dressée. Feuilles à lobes allongés et étroits. Grappes *fournies et allongées.* Sépales ovales-*lancéolés*, environ huit fois plus courts et six fois plus étroits que la corolle. Pétale sup. subémarginé, à bords *non réfléchis.* Fruit globuleux. — Hab. Champs argileux de la plaine et du vignoble (*Gren.*), où il ne se montre qu'accidentellement.

F. LAGGERI *Jord. p.* 7; *Reut. cat. Genève* 9. — Plante glauque, *étalée.* Feuilles à lobes oblongs, courts. Grappes *courtes et lâches.* Sépales *ovales,* environ *quatre fois* plus courts et *trois fois* plus étroits que la corolle. Pétale sup. à bords *réfléchis, subapiculé* par le prolongement de la nervure médiane verte. Fruit globuleux, apiculé et finement tuberculeux. — Hab. Lignerolle, Nyon, Balaigue, dans le canton de Vaud (*Rapin*); Pontarlier, sur le Mont, çà et là dans les moissons (*Grenier*).

F. CHAVINI *Reut. cat. Gen.* 1861, *p.* 10. — Plante glauque, *dressée,* caractère qui le distingue du *F. Laggeri,* avec lequel elle a les plus grands rapports, et dont elle n'est probablement qu'une variété; lobes des feuilles un peu plus courts; fruits un peu plus gros et plus visiblement rugueux. — Hab. Champs au pied du Salève, et probablement tout le Jura.

OBS. 1. — Je me range volontiers à l'opinion de M. Godet, qui regarde les *F. Vaillantii, F. Laggeri, F. Chavini* comme appartenant à une seule et même espèce.

Obs. 2. — Les *F. capreolata L.*, *densiflora DC.*, *parviflora L*, se rencontrent dans les cultures, où elles sont apportées avec les graines fourragères du Midi.

Fam. XX. — **Crucifères** (p. 37).

Brassica Lin. (p. 42).

B nigra *Koch; G. fl. j.* 42. — Très répandu dans les vallées du Doubs, de la Loue et de la Seille, autour des habitations, où il est tout aussi spontané que les *Chenopodium, Urtica,* etc.

Erucastrum Spenn. (p. 43).

E. obtusangulum *Rchb.; G. fl. j.* 43. — Hab. Pied de la Dôle, près Saint-Cergues (de Jouffroy); Cortaillaud, Reuse, Grandchamp, Auvernier, Bâle (*Godet*); Genève, etc.

Diplotaxis DC. (p. 44).

D. muralis DC.; *G. fl. j.* 45. — Hab. Boudry (*Godet*); Maison-Rouge (*Lerch.*).

Obs. — L'*E. virgatum Roth, E. strictum Fl. Wett.*, qu'on a essayé de naturaliser au Creux-du-Van, et qui a disparu, doit être rayé du nombre des espèces jurassiques.

Barbarea R. Br. (p. 49).

B. vulgaris *R. Br.; G. fl. j.* 50.

β. *arcuata*. Siliques étalées-recourbées, plns grêles. *B. arcuata Rchb. bot. zeit.* 1830.

B. intermedia *Bor.; G. fl. j.* 50. — J'en ai rencontré quelques exemplaires au bord de la route de La Cluse en sortant de Pontarlier (*Grenier*).

Arabis Lin. (p. 50).

A. arcuata *Schultlw.; ap. Godet fl. j.* 38, *et suppl.* 12; *A. alpestris G. fl. j.* 53. — D'après les raisons données par M. Godet, dans le supplément à la Flore du Jura, je substitue le nom de *A. arcuata* à celui de *A. alpestris* que j'avais adopté.

Cardamine Lin. (p. 56).

C. pratensis *Lin.; G. fl. j.* 56. — Subdivisé en trois espèces, comme suit, par M. Jordan.

α. *C. praticola Jord. diagn.* 129. Fleurs assez grandes, d'un lilas clair ; en grappe *allongée;* siliques peu étalées; style allongé. Segments des feuilles radicales *sinués-dentés*, *en cœur* à la base. Tige ord. simple, allongée.

β. *C. herbivaga Jord. diagn.* 129. Fleurs un peu plus petites, d'un lilas plus foncé, en grappe *plus courte et plus élargie;* siliques bien *plus étalées*, à style plus court et plus épais. Segments des feuilles

radicales *peu ou pas dentés, non en cœur* à la base. Tige ord. *basse et rameuse.*

γ. *C. udicola Jord. diagn.* 130. Fleurs plus petites que dans les deux précédentes variétés, plus pâles et *à veines plus marquées;* siliques plus courtes, *presque dressées.* Feuilles glabres, à segments *presque en cœur* à la base, *plus petits et plus nombreux.* Tige rameuse au sommet.

C. MATHIOLI *Moretti; G. fl. j.* 56. — Ma plante est bien celle de Reuter, qui m'en a envoyé de beaux exemplaires; si je n'ai pas dit dans ma description que les segments des feuilles étaient *oblongs-linéaires ou linéaires,* il faut l'ajouter. La différence relevée par M. Godet vient de ce que j'ai un peu trop tenu compte des exemplaires piémontais, que j'avais reçus de M. Rostan, et que j'avais aussi sous les yeux.

C. SYLVATICA *Link; G. fl. j.* 57. — Dans cette espèce, la silique fait avec le pédicelle un angle prononcé, qui fait qu'elle est dressée.

Alyssum Lin. (p. 61).

A. CALYCINUM *Lin.; G. fl. j.* 61. — M. Jordan a subdivisé ce type en trois espèces, dont deux au moins appartiennent au Jura, d'après les localités citées par l'auteur. Voici ces trois plantes rapportées en variétés à l'espèce linnéenne.

α. *A. ruderale Jord. diagn.* 198. — Pétales *profondément émarginés;* feuilles *vertes en dessus,* cendrées en dessous, lancéolées ou lancéolées-oblongues. — Hab. Genève (*Jord.*).

β. *A. vagum Jord. diagn.* 198. — Pétales *brièvement émarginés;* feuilles *cendrées sur les deux faces* et surtout en dessous, linéaires ou lancéolées-oblongues. — Hab. Lyon (*Jordan*).

γ. *A. sabulosum Jord. diagn.* 198. — Fleurs plus grandes, à pétales *entiers* et non émarginés; feuilles cendrées sur les deux faces et surtout en dessous, linéaires-oblongues ou spatulées, fortement rétrécies à la base et élargies au sommet. — Hab. Thoirette dans l'Ain (*Jordan*).

Draba Lin. (p. 62).

D. MURALIS *Lin.; Godet suppl.* 16. — Cette plante annuelle est facilement reconnaissable à ses tiges de 1-3 décim., portant plusieurs feuilles ovales, qui embrassent la tige par deux oreillettes arrondies. — Hab. Bâle (*Bernouilly*). Elle est également signalée sur divers points du Jura, mais toujours d'une manière fugace. Etrangère au Jura, selon moi.

Lunaria Lin. (p. 64).

L. REDIVIVA *Lin.; G. fl. j.* 64. — Hab. Gorges de la Reuse (*Walter*); Combe entre Joux-du-Plane et Pertuis (*Morthier*); rochers de Court (*Tièche, Godet*).

Obs. — Le *L. biennis* est naturalisé dans les haies et les buissons de plusieurs localités dans la Brssce, notamment le long de la route entre le Deschaux et Sellières (*Michalet*).

Cochlearia Lin. (p. 65).

C. Armoracia *Lin.; G. fl. j.* 65.

C. officinalis *L. sp.* 903. — Racine bisannuelle. Tiges de 2-3 déc., anguleuses, rameuses, succulentes, glabres, ainsi que toute la plante. Feuilles radicales à long pétiole, ovales, subcordiformes; les sup. ovales-lancéolées, dentées, sessiles, et à *base prolongée en deux oreillettes amplexicules*. Fleurs blanches, en corymbe. Silicules subglobuleuses, à *valves marquées d'une nervure*, qui manque dans *C. Armoracia*. ⊙ juin-juill.— Hab. Cascade de la Cape-aux-Mousses près de Motiers-Grandval, où il a peut-être été semé (*Thurm.*); Rochejean et l'Abergement près de Pontarlier (*Mercier*).

C. saxatilis *lam.; G. fl. j.* 65.

Iberis Lin. (p. 66).

I. sexatilis *Lin.; G. fl. j.* 66. — Hab. Ravelle près Soleure (*Schultl. Godet*); Dent de Vaulion (*Schultl.*).

I. amara *Lin.; G. fl. j.* 66. — Subdivisé en deux espèces par M. Jordan.

α. *I. vulgaris Jord. diagn.* 288. — Fleurs grandes, blanches ou subviolacées; silicules *orbiculaires*, à échancrure un peu ouverte, à lobes plus courts que le style saillant. — Hab. Champs calcaires.

β. *I. arvatica Jord. diagn.* 288. — Fleurs *d'un tiers plus petites*, à sépales et pétales ord. *violacés*; silicules un peu *rétrécies au sommet* et non orbiculaires, à échancrure triangulaire, avec lobes courts et dépassés longuement par le style. — Hab. Ord. les champs argileux.

I. decipiens *Jord. diagn.* 289. — Diffère de l'*I. amara* par sa racine bisannuelle, par ses fleurs plus petites, ses grappes fructifères assez courtes, ainsi que par ses feuilles bien plus petites. Il se distingue de l'*I. arvatica*, par sa racine bisannuelle, son port rigide, ses fleurs plus petites, ses feuilles moins planes, plus étroites, à crénelures plus nombreuses (*Jordan*). — Hab. Nantua (*Jord.*).

I. panduræformis *Pourr. Chl. narb. n°* 625; *I. bicorymbosa G. G. fl. fr.* 1, *p.* 141; *I. affinis Jord. cat. Dijon* 1848; *I. ceratophylla Reut. bull. soc. bot. helv., et cat. Gen. ed.* 2, *p.* 21 (1861). — Racine annuelle et bisannuelle, produisant tantôt une tige unique et dressée, ramifiée en corymbe et sans rosette à la base (forme annuelle); tantôt un large gazon formé de rameaux axillaires nombreux et diffus (forme bisannuelle), naissant des aisselles des feuilles nombreuses d'une rosette presque radicale. Feuilles très rapprochées, obovales-lancéolées, obtuses, rétrécies insensiblement en un long pétiole, profondément dentées et ord. pennatifides, à 2-4 lobes

obtus de chaque côté; feuilles caulinaires à lobes étroits et ressemblant à ceux de l'*I. pinnata*. Fleurs blanches, en grappe qui s'allonge pendant la maturation, et ord. entourées à la base de plusieurs autres corymbes latéraux. Pédicelles horizontaux ou même un peu réfléchis, pubescents en dessus. Silicules plus grandes et moins orbiculaires que celles de l'*I. amara*, à bords plus parallèles, à échancrure plus ouverte et à lobes aigus ou obtus, égalant le style ou plus courts. — Hab. Champs cultivés au pied du Jura, au-dessus de Gingins et au-dessus des Crêts (*Reuter, Godet*).

Obs. — J'ai communiqué la synonymie ici proposée, à M. Godet, qui l'a reproduite dans le supplément à sa Flore du Jura. L'*I. panduræformis* est certainement à la fois annuelle et bisannuelle, comme les *I. pinnata* et *decipiens*. Au début du printemps, j'ai souvent pratiqué des semis d'*I. panduræformis*, et presque toujours du même semis j'ai obtenu les deux formes. En septembre, le bourgeon central de chaque rosette s'allonge et produit une tige simple, dressée, munie de feuilles espacées, tandis que la rosette radicale se détruit; cette tige ne se ramifie qu'au sommet pour former le corymbe (forme annuelle). Les autres rosettes, après l'hiver, donnent au printemps une plante qui ressemble si peu à la forme annuelle, que l'œil qui a suivi leur évolution a peine à croire à leur identité, et est tenté d'admettre un mélange de graines. Le bourgeon central de la rosette s'allonge peu ou même s'atrophie; dans l'un et l'autre cas, dans le dernier surtout, on voit sortir de l'aisselle des feuilles de la rosette radicale, des rameaux qui s'étalent en cercle sur la terre, atteignent 1-2 déc., puis se redressent pour produire un corymbe. J'ai vu le nombre de ces rameaux dépasser 15-20, et former ainsi une magnifique corbeille de fleurs dans laquelle il n'était plus possible de reconnaître la plante simple de première année. Mais il est facile d'observer tous les états intermédiaires entre ces deux extrêmes, en pratiquant des semis.

I. pinnata *Lin.*; *G. fl. j.* 66. — Supprimez le syn. de *I. ceratophylla Reuter*.

I. collina *Jord.*; *G. fl. j.* 67.

I. timeroyi *Jord.*; *G. fl. j.* 67. — Hab. Ajoutez : Pont-de-Roide, rochers du Cheval-Blanc (*Paillot*).

Thlaspi Dill. (p. 69).

T. arvense *Lin.*; *G. fl. j.* 69. — Pontarlier, région des sapins (*Gren.*).

T. perfoliatum *Lin.*; *G. fl. j.* 69. — Subdivisé en plusieurs espèces par M. Jordan.

α. *T. improperum Jord. diagn.* 250. — Plante d'un *vert sombre*, rougeâtre, glauque; tiges assez basses, rameuses, diffuses; feuilles *aiguës, denticulées* dans leur pourtour, *à oreillettes aiguës*; fleurs petites, à calice rougeâtre; pétales peu ouverts, petits; silicules formant une grappe assez dense, un peu redressées sur le pédi-

celle, aussi larges que longues, à échancrure large (égale au tiers de la longueur de la silicule). — Hab. Escarpements de Rosemont près Besançon, etc. De 8-15 jours plus précoce que le suivant, avec lequel il est souvent mélangé (*Paillot*).

β. *T. erraticum Jord. pag.* 12. — Plante d'un *vert clair*, glauque ; tiges plus vigoureuses et moins rameuses-diffuses ; feuilles *entières*, *arrondies au sommet, à oreillettes arrondies* ; fleurs assez *grandes*, à calice vert-jaunâtre ; pétales *étalés* ; silicules formant une grappe allongée, plus longues que larges, à échancrure petite ($^1/_5$ de la silicule). — Hab. Partout et dans tous les terrains autour de Besançon.

T. montanum *Lin.*; *G. fl. j.* 70. — Hab. Abonde au fond du Creux-du-Van, et sur les sommets environnants, jusque sur les montagnes autour de Neuchâtel, où il s'arrête (*Godet*).

✱

Senebiera Poir. (p. 74).

S. coronapus *Poir.*; *G. fl. j.* 74.

Obs. — Le *S. pinnatifida* ne se rencontre qu'accidentellement dans le Jura.

Myagrum Tournef.

M. perfoliatum *Lin. sp.* 893; *Michal. enum.* 102. — Racine annuelle; tige dressée, rameuse au sommet, à rameaux très étalés ; feuilles radicales glabres et glauques, ainsi que toute la plante, oblongues, pétiolées, sinuées ou lyrées ; les caulinaires sessiles, embrassant la tige par deux oreillettes; fleurs petites, jaunes, en grappes allongées-spiciformes à la maturité; pédicelles appliqués, obconiques, creux au sommet, plus courts que le fruit ; pétales une fois plus longs que le calice, silicules cylindriques et striées à la base, dilatées au sommet en deux bosses latérales couvertes de crêtes longitudinales. ⨀. — Hab. Rarement et seulement dans la vallée inférieure de la Loue, de Chissey à Parcey (*Michalet*); Mont-sous-Vaudrey (*Garnier*); Bâle et Soleure (*Godet*).

Obs. — Il faut retrancher des espèces jurassiques le *Calepinia Corvini Desv.*, et le *Biscutella lævigata Lin.*

Fam. XXI. — **Cistinées.**

Helianthemum Tournef. (p. 77).

H. polifolium DC.; *G. fl. j.* 77. — Hab. Chemin de Saint-Vit à Osselle (*Paillot*).

Fam. XXII. — **Violariées** (p. 79).

Viola Tournef. (p. 80).

V. alba *Besser* ; *G. fl. j.* 82; *voir Michal. hist. nat. jur.* 103. — Stipules linéaires.

V. SCOTOPHILLA *Jord. G. fl. j.* 82. — Les stolons sont ordinairement florifères; stipules linéaires.

V. ODORATA *Lin.*; *G. fl. j.* 83. — Stolons rar. florifères la première année. Stipules ovales-lancéolées.

V. MULTICAULIS *Jord.*; *G. fl. j.* 83. — Stipules ovales-lancéolées et lancéolées.

V. PYRENAICA *Ram. ap. DC. fl. fr.* 4, *p.* 803 (1805), *et vol.* 5, *p.* 617; *V. sciaphylla Koch; Godet fl. j. et suppl.* 23. — Cette plante est bien certainement le *V. sciaphylla* de Koch, les textes et surtout l'herbier de Decandolle en fournissent la preuve irrécusable. Le nom de *V. pyrenaica Ram.* doit donc être substitué à celui de Koch, qui est de date bien plus récente. Cette violette diffère de toutes celles de la section par ses capsules *glabres;* elle est stolonifère ou sans stolons; les feuilles sont *glabres* ou glabrescentes, à long pétiole, largement ovales-cordiformes, et un peu atténuées au sommet, qui est obtus; les fleurs sont odorantes. — Hab. Le Reculet (*Reuter*).

V. MIRABILIS *Lin. sp.* 1326; *Godet fl. j.* 74, *et suppl.* 24. — Tiges presque nulles à l'apparition des premières fleurs munies de corolle; puis les tiges s'allongent de 6-10 cent., et ne portent plus que des fleurs apétales seules fertiles; elles sont dressées, triangulaires et *munies d'une ligne de poils sur l'un des angles.* Feuilles inf. réniformes, à long pétiole poilu en dessus; les caulinaires ovales-arrondies, cordiformes, subacuminées; stipules lancéolées, non frangées, subciliées, *très entières.* Fleurs radicales *pétalées et stériles,* à long pédoncule et à corolle d'un bleu lilas; fleurs caulinaires à pédoncule court, *à pétales et fertiles.* ♃. Avril-mai. — Hab. Le Chaumont (*Godet*); pied du Salève (*Reuter*); plus répandu dans la chaîne soleuroise et argovienne (*voir Godet fl. j.* 74 *et suppl.* 24); Colombe près Vesoul, dans la Haute-Saône (*Jolyet*); Belfort (*Parisot*).

V. TRICOLOR *Lin.*; *G. fl. j.* 87. — Ajoutez à cette espèce une variété δ. *alpestris* que Michalet a observée au Reculet, dans le vallon d'Ardran.

FAM. XXIII. — **Résédacées** (p. 88).

Reseda Lin. (p. 89).

R. PHYTEUMA *Lin.*: *G. fl. j.* 89.

FAM. XXIV. — **Droséracées** (p. 90).

Drosera Lin. (p. 91).

D. LONGIFOLIO-ROTUNDIFOLIA. *G. fl. j.* 91.

Fam. XXV. — **Pyrolacées** (p. 93).

Pyrola Tournef. (p. 94).

P. chlorantha *Swartz; G. fl. j.* 94. — Hab. Pied de la montagne de Boudry (*Chapuis*); forêt de Montmollin et bois de Montésillon (*Mlle Lardy*).

P. media *Swartz; G. fl. j.* 95. — Hab. Salève (*Reuter*); vallée de Joux (*Buchinger* 1865).

P. uniflora *Lin.; G. fl. j.* 95. — Hab. En montant à Chaumont; bois de Sapey, derrière Valangin, en montant à Fenin (*Godet*); vallée de Joux (*Buchinger*).

Fam. XXVI. — **Monotropées** (p. 96).

Monotropa Lin. (p. 96).

M. Hypopitys *Lin.; G. fl. j.* 96.

Sous-Classe I. — **Dialypétales hypogynes.**

C. *Placentation centrale.*

Fam. XXVII. — **Dianthacées** (p. 102).

Silene Lin. (p. 109).

S. venosa *Aschrs. fl. brandb.* 86; *Cucubalus Behen L. sp.* 591; *C. venosus Gilib. fl. lith.* 1782; *C. inflatus Salisb.* (1796); *Silene inflata Smith, brit.* 467 (1800); *G. fl. j.* 109.

S. gallica *Lin.; G. fl. j.* 110.

S. modesta *Jord. brev. fasc.* 1, *p.* 5. — Pétales d'un blanc-rosé, dépassant beaucoup le calice. Très voisin du précédent avec lequel on le confond. — Hab. Chaussin dans la Bresse (*Michalet*).

S. noctiflora *Lin.; G. fl. j.* 110. — Hab. Sur le versant suisse : Peseux, Bâle, Born près d'Aarbourg (*Godet suppl.*).

S. rupestris *Lin. sp.* 602; *G. fl. j.* 95, *et suppl.* 29. — Souche à divisions courtes. Tiges grêles, de 5-15 cent., non visqueuses. Feuilles glabres, ainsi que toute la plante, glaucescentes, lancéolées. Fleurs blanches, dressées, à longs pédoncules, en grappe dichotome; bractées herbacées, lancéolées. Calice turbiné, à dents obtuses. Pétales *bilobés*, munis d'écailles à la gorge. Capsule ovoïde-oblongue, 3-4 fois plus longues que le técaphore. Graines réniformes, chagrinées, *un peu canaliculées* et non munies de crêtes sur le dos. ♃. Juin-août. — Hab. Passwang près de Soleure, où il est, dit-on, abondant (*Godet*); Plancher-Bas et Plancher-les-Mines, dans la Haute-Saône (*Contejean*).

Obs. — Ne connaissant aucune station authentique propre au *S. Otites Smith*, je continue à l'exclure de notre Flore.

Fam. XXVIII. — **Alsinacées** (p. 113).

§ 1. FEUILLES DÉPOURVUES DE STIPULES.

Alsine Wahlnbg. (p. 118).

A. VERNA *Bartl.*; *G. fl. j.* 119. — Hab. Toute la région des montagnes, à partir de 700-800 mètres d'altitude. La large dispersion de cette espèce a échappé à Thurmann, qui l'a crue bornée à quelques stations disjointes, tandis qu'elle est caractéristique de la région où je la signale.

Arenaria Lin. (p. 121).

A. CILIATA *Lin.*; *G. fl. j.* 122. — Supprimez la localité du lac de Joux.

A. GOTHICA *Fries, herb. n. f.* 5, *n°* 34*!, et summ. Scand.* 138; *Grenier bull. soc. bot. Fr. sess. extr.* 1869, *et fl. j.* 122. — Plante *annuelle ou bisannuelle, dépourvue au collet de rejets terminés par des rosettes propres à produire des tiges florifères* l'année suivante. Celles-ci non ligneuses à la base, ord. nombreuses, étalées-redressées, gazonnantes, parsemées de petites aspérités ou poils très courts un peu réfléchis. Feuilles oblongues ou lancéolées, plus ou moins obtuses, pubérulentes, atténuées et connées à la base, obscurément ciliolées. Fleurs 1-3 au sommet des rameaux. Sépales ovales-lancéolés, aigus, à 1-3 nervures. Pétales oblongs, d'un tiers plus longs que le calice, à onglet presque nul. Capsule ovoïde, à dents révolutées, un peu plus longues que le calice. Graines réniformes, fortement chagrinées. ⊙ ou ⊙⊙. Juin. — Hab. Bords du lac de Joux; du côté opposé et vis-à-vis le point où l'eau s'engouffre; le Reculet, et probablement toutes les stations jurassiques où l'on a signalé l'*A. ciliata*, qui alors serait étrangère au Jura.

Cerastium Lin. (p. 125).

C. PUMILUM *Curt.* (1778); *C. alsinoides Lois.* (1805); *C. glutinosum Fries* (1817), *non H. B. K.*; *C. obscurum Chaub.* (1821). (*Voir la synonymie terminale*).

Note *sur le C. pumilum Curt.* — M. Babington a établi l'identité des *C. pumilum Curt.*, *C. glutinosum Fries*, *C. obscurum Chaub.* D'autre part, dans ma monographie des *Cerastium*, j'ai montré l'identité des *C. alsinoides Lois.*, et *glutinosum Fries*; le *C. alsinoides* n'est donc qu'un synonyme du *C. pumilum*.

Dans ma monographie, j'ai décrit comme espèces (*dubitanti tamen animo, p.* 35) les *C. pumilum* et *C. alsinoides*; il faut donc réunir les deux descriptions en une seule, et réunir aussi les synonymes. Il en sera de même pour les *C. glutinosum* et *pumilum* de la Flore de France.

Toutefois il faut faire une réserve pour les variétés de mon *C. pumilum*, que je discuterai ultérieurement, et pour le *C. aggregatum Dur.*, qui serait conservé comme espèce.

Les dates précitées montrent que la discussion de priorité, entre le *C. glutinosum H. B. K.*, et celui de Fries, est sans intérêt. Cependant, disons qu'il y a erreur à assigner 1828 comme date de naissance du *C. glutinosum Fries*. C'est en 1817, dans la première édition de ses *Novitiæ*, que Fries a édité ce nom, tandis que le *C. glutinosum H. B. K. gen. et sp. am*, 6, *p.* 29, n'est que de 1823. Sans compter qu'il n'est pas certain que cette plante soit un *Cerastium*, car Decandolle, dans le Prodrome, la range la dernière du genre, au contact des espèces *non satis notæ*, et après avoir placé un point de doute (?) à la suite du nom générique.

Aux synonymes indiqués, on peut ajouter : *C. Grenieri* et *pallens Schultz*. Le premier de ces noms se présente comme simple synonyme du *C. pumilum*, mais le second mérite une attention particulière. Il répond à une forme qui se distingue du type par sa teinte d'un vert pâle, et par ses bractées étroitement scarieuses aux bords ; je propose donc de le conserver comme variété, sinon comme espèce. Je propose également de conserver comme variété le *C. litigiosum Delens*, remarquables par ses corolles qui égalent deux fois la longueur du calice.

Reste à examiner les variétés que j'avais attribuées à mon *C. pumilum*. La première est fondée sur le *C. gracile Duf.* Mais cette forme rentre dans le *C. pumilum* type, à bractées herbacées ; elle doit donc disparaître comme espèce et comme variété, et le nom créé par L. Dufour rentre dans la synonymie générale de l'espèce.

La deuxième variété est une plante des environs de Bordeaux, remarquable par ses bractées larges et parfaitement herbacées ; par ses tiges très divariquées, ainsi que sa panicule, et surtout par ses fleurs dont plusieurs sont *tétramères*, sans que la plante prenne ni la forme ni les autres caractères du *C. tetrandrum Curt.*, qui, dégagé de tout autre alliage, peut être rétabli comme espèce.

De tout ce qui précède, il résulte que la synonymie et la description du *C. pumilum Curt.* s'établiraient comme il suit :

C. PUMILUM *Curt. fl. lond.* 2, *tab.* 92 (1778) ; *Babingt. ann, and. mag. of. natur. hist. janv.* 1859, *p.* 20-23, *et bull. s. b. Fr.* 1859, *p.* 70 ; *Rchb. ic. germ. vol. V, tab.* 228, *f.* 4969 ; *C. glutinosum Fries fl. hall.* 78 (1817) *et nov. ed.* 1, *p.* 51 (1817), *et ed.* 2, *p.* 132 (1828), *et herb. n. fasc.* 4, *n°* 54 ! (*non H. B. K.*) ; *C. obscurum Chaub. fl. agen.* 180, *tab.* 4 (1821) ; *C. semidecandrum Pers. syn.* 1, *p.* 521 *non Lin.* (1805) ; *Lois. fl. gall. ad.* 1, *p.* 271 (1806) ; *C. alsinoides Lois. in Pers. l. c., et fl. gall. ed.* 1, *p.* 271 (1806) *et ed.* 2, *p.* 323 ; *C. gracile L. Duf. in DC. prod.* 1, *p.* 415 (1824) ; *C. Grenieri Schultz ! cent.* 1, *n°* 16, *et introd. p.* 6 (1836). — Une ou plusieurs tiges étalées-dressées, velues-visqueuses, surtout dans la panicule. Feuilles obovales. Bractées *herbacées, au très étroitement marginées-scarieuses*. Pédi-

celles 1-2 fois plus longs que le calice, *courbés en arc* au sommet, horizontaux ou subréfléchis, puis redressés. Sépales lancéolés, herbacés ou scarieux aux bords et surtout au sommet qui est glabre. Pétales égalant ou dépassant le calice, surtout dans les premières fleurs. Etamines 10; filets glabres. Capsules égalant deux fois la longueur du calice. ⊙. Avril-mai.

α. *genuinum*. Plante d'un vert foncé; bractées herbacées.

β. *pallens*. Plante d'un vert pâle; bractées étroitement scarieuses aux bords. *C. pallens Schultz, cent.* 1, *n°* 16 *et intr. p.* 6.

γ. *litigiosum*. Pétales égalant deux fois la longueur du calice. *C. litigiosum Delens in Lois. fl. gall. ed.* 2, *vol.* 1, *p.* 323; *C. Lensei Schultz arch.* 24, *et cent.* 1, *n°* 17 *!*.

δ *intermedium*. C'est la var. α avec fleurs tétramères mêlées aux fleurs pentamères.

Hab. Coteaux, prés secs, terrains sablonneux de toute la France; la var. γ au bois de Boulogne, etc.; var. δ sables des bords de l'Océan, Bordeaux, à Teste, etc.

§ 2. FEUILLES STIPULÉES.

Spergularia Pers. (p. 113).

S. SEGETALIS *Fenzl.*; *G. fl. j.* 113. — Hab. Bâle (*Godet*).

S. CAMPESTRIS *Aschrs. fl. brandb.* 94 (1864); *S. rubra Pers. syn.* 1, *p.* 504 (1805); *G. fl. j.* 114; *Presl. fl. cech.* 94 (1819); *A. rubra et campestris L. sp.* 606; *A. campestris All. ped.* 2, *p.* 114 (1785); *Roth, tent.* 1, *p.* 189 (1788); *Alsine rubra Wahlnbg. Ups.* 151 (1820); *Lepigonum rubrum Walbg. Goth.* 45 (1837); *Kindb. monogr. Lep.* 40, *tab.* 3, *f.* 29; *Spergula rubra Godr. fl. lorr.* 98 (1843); *Dietr. syn.! p.* 1598 (1849).

S. SALINA *Presl. fl. cech.* 93 (1819); *Aschrs. l. c.*; *S. marina Gke. fl. nord. dtschl. ed.* 1 (1849) *et ed.* 2, *p.* 69 (1867); *S. media G. fl. j.* 114; *Arenaria rubra* β *marina L. sp.* 606; *A. marina All. ped.* 2, *p.* 114 (1785); *Roth, tent.* 1, *p.* 189 (1788); *Alsine marina M. K. dtschl. fl.* 3, *p.* 293 (1831); *Lepigonum medium Koch, syn.* 121 (1843) (*non Wahlbug.*); *L. neglectum Kindb. syn. lep.* 6 (1856); *Spergula marina Bartl.*; *godr. fl. lorr.* 99 (1843). — Il est incontestable que les noms spécifiques *marina* et *media* ont été employés de manière à devenir inextricables, et que le mieux est de les abandonner, si l'on ne veut retomber dans de nouveaux embarras.

Sous-Classe II. — **Dialypétales périgynes.**

Pétales et étamines insères sur un disque adhérent au calice. Ovaire tantôt libre et même stipité, tantôt adhérent par sa base au calice, par l'intermédiaire du disque.

A. *Trophosperme central.*

Fam. XXIX. — **Paronychiées** (p. 265).

Calice à 5-rar. à 4 sépales presque libres ou un peu soudés à la base, persistants, à préfloraison imbricative ou subvalvaire. Pétales 5-4, souvent rudimentaires ou filiformes, libres, insérés à la base du calice, et alternes avec ses divisions. Etamines 5-4, insérées avec les pétales, opposées aux sépales et alternes avec les pétales. Ovaire libre ou soudé avec la base du calice, tantôt uniloculaire et 1-2-ovulé, tantôt uni-pluriloculaire et pluriovulé, à valves portant les cloisons sur leur milieu. Ovules attachés à un placenta central, ou suspendus au sommet de longs funicules nés du centre de la base de la tige; funicules souvent réduits à un seul, lorsque l'ovule est unique. — Feuilles opposées, rar. alternes (*Telephium Corrigiola*); stipulées, excepté dans le genre *Scleranthus*, dont les feuilles opposées-connées ont les bords entourés d'une membrane, qui représente peut-être des stipules soudées à la feuille.

Scleranthus Lin. (p. 268).

S. verticillatus *Tausch. ap. Rchb. fl. exc.* 265; *Godet fl. j. suppl.* 86. — Tiges de 4-8 cent., à rameaux réduits à des *ramilles axillaires spiciformes et subverticillés*; les sup. souvent en corymbe dichotome. Fleurs *de moitié plus petites* que celles du *S. annuus*; dents du périgone dressée et presque contiguës à la maturité, triangulaires-lancéolées, aiguës, non marginées. ⊙. Mai-juin. — Hab. Plan-les-Ouâtes, dans les allées du bois de Bay (*Reuter*); petit Salève (*Rapin*).

Fam. XXX. — **Portulacées** (p. 264).

Montia Lin. (p. 265).

M. minor *Gmel.*; *G. fl. j.* 265.

Sous-Classe II. — **Dialypétales périgynes.**

B. *Trophospermes axiles.*

Fam. XXXI. — **Papilionacées** (p. 157).

Ulex Lin. (p. 160).

U. europæus *Lin.*; *G. fl. j.* 160.

U. nanus *Smith*; *G. fl. j.* 160.

Obs. — Je crois que les *U. europæus* et *nanus* constituent deux espèces bien légitimes. D'abord, s'il n'y a qu'une espèce, si variable qu'elle puisse passer de l'un à l'autre, en offrant tous les intermédiaires imaginables, comment se fait-il que lorsque les deux espèces (ou formes) vivent isolées l'une de l'autre, elles ne présentent jamais la moindre variation, et cela sous le même climat et dans la même région? Cette étonnante fixité est inconciliable avec l'hypothèse d'une variabilité sans limite, admise sans preuves à l'appui. De plus, toutes les variations se dirigent, non dans un sens quelconque, mais toujours dans le sens qui les rapproche de l'organe considéré dans l'une ou l'autre espèce. Ainsi les bractées varient entre celles de l'*europæus* et du *nanus*, et jamais pour s'écarter de celles des deux parents, et se rapprocher des formes étrangères. Il en est de même des variations des autres organes. — On a dit que l'hybridation ne pouvait se produire, attendu que les deux plantes ne fleurissent pas en même temps. Curieuse objection! Il n'y a qu'une espèce, et lorsqu'elle affecte la petite forme (*U. nanus*), elle change d'époque de floraison brusquement et sans transition, elle fleurit un mois plus tard, et cela dans le même lieu, et côte à côte de la grande forme, qui est censée lui avoir donné naissance. Comment expliquer un pareil changement? Dans les climats excessifs, à saisons fortement accentuées, lors même que les deux plantes croissent pêle-mêle, les variations (hybrides) sont rares ou nulles. Ce qui s'explique facilement : le climat étant plus nettement prononcé, les floraisons sont plus nettement circonscrites, et celle de l'*U. europæus* n'empiète plus sur celle de l'*U. nanus*, tandis que dans les climats plus doux, plus insulaires, sur les bords de la mer, la température plus égale permet aux floraisons de se prolonger et d'empiéter facilement l'une sur l'autre. Alors l'intervention des vents, des insectes, des abeilles surtout, est toute puissante pour produire des hybridations, dont les effets se multiplient à l'infini, les parents et les hybrides pouvant reféconder les hybrides de 2e, 3e, 4e. etc. génération, ainsi de suite sans aucune limite. Dans ma Flore du Jura, à l'occasion des hybrides des *Narcissus pseudo-narcissus* et *poeticus*, j'ai étudié l'action des influences climatériques spéciales, dont plusieurs sont applicables au cas présent.

Sarothamnus Wimm. (p. 161).

S. scoparius *Wimm.*; *G. fl. j.* 161. — Hab. Le Jura soleurois et argovien (*Voir Godet suppl.* 40).

Genista Lin. (p. 161).

G. prostrata *Lam. dict.* 2, *p.* 818 (1786); *G. fl. j.* 162; *G. Halleri Reyn. act. Lausan.* 1, *p.* 211 (1788).

G. tinctoria *Lin.*; *G. fl. j.* 163.

Obs. — On rencontre assez souvent sur les pentes herbeuses du

Colombier de Gex, dans la vallée de Joux, et dans les prés de Pontarlier et de Boujeailles, une forme à feuilles larges, à grappes et à tiges plus courtes, et à fleurs plus grandes. Serait-ce le *G. ovata W. K.*? (*Voir Michalet* hist. nat. jur. p. 127.)

Cytisus Lin. (p. 163).

C. Laburnum *Lin.; G. fl. j.* 162; *Mich. hist. n. j.* 127.

C. alpinus *Lin.; G. fl. j.* 164; *Mich. hist. n. j.* 127.

Adenocarpus DC. (p. 164).

A. complicatus *Gay; G. fl. j.* 164; *Mich. hist. n. j.* 128.

Obs. — La présence dans l'Est de cette plante des landes de l'Ouest de France, est difficile à expliquer. Faut-il rattacher ce fait à la même cause, qui a laissé déposer, dans nos alluvions anciennes de la forêt de Chaux, le *Trifolium filiforme* Lin., ou bien ne faut-il invoquer que des circonstances ordinaires de l'époque actuelle, dont l'action nous échappe?

Ononis Lin. (p. 165).

O. rotundifolia *Lin. sp. ed.* 1, *p.* 719 (*non ed.* 2); *Godet fl. j.* 147 *et suppl. p.* 41. — Tiges de 3-5 déc., velues-glanduleuses, inermes, dressées-étalées, ord. rameuses. Feuilles pétiolées, trifoliolées; folioles à dents triangulairement écartées; la médiane orbiculaire, à long pétiole; les latérales sessiles; stipules ovales, denticulées. Fleurs grandes, roses, *deux trois sur des pédoncules articulés sous le sommet*, naissant de presque toutes les aisselles, au moins aussi longs que les feuilles, brièvement aristés. Calice à divisions linéaires, obtuses, de moitié plus courtes que la gousse *enflée* et pubescente-glanduleuse. Graines tuberculeuses. ♃. Juin. — Hab. Petit Salève (*Reuter*); rochers au-dessus d'Orbe, à gauche et au-dessous de la grotte du Montcherand (*Jacquard*).

Medicago Lin. (p. 166).

M. falcato-sativa *Rchb.; G. fl. j.* 167. — N'est probablement qu'une variété de la précédente, dont elle ne diffère que par la couleur violacée ou verdâtre de ses fleurs.

Melilotus Lin. (p. 168).

M. officinalis *Desr.; G. fl. j.* 169. — Hab. Pontarlier (*Gren.*).

M. macrorrhiza *Pers.; G. fl. j.* 169.

Obs. — Le *M. parviflora Desf.* se rencontre quelquefois dans les luzernes et autres prairies artificielles, où il est apporté avec les graines fourragères qui nous arrivent du Midi.

Trifolium Lin. (p. 169).

T. ALPESTRE *Lin.*; *G. fl. j.* 170. — Hab. Au-dessus de Rolle (*Rapin*); petit Salève (*Reuter*).

T. OCHROLEUCUM *Lin.*; *G. fl. j.* 171. — Hab. Bâle, Soleure, pied du Salève (*God. suppl.*).

T. HYBRIDUM *Savi fl. pis.* 2, *p.* 159; *Godet fl. j.* 155, *et suppl.* 43; *G. fl. j.* 172. — Tiges dressées, glabres, fistuleuses. Folioles elliptiques-rhomboïdales, *à environ* 20 *dents et* 20 *nervures*, et non 40 comme dans le *T. elegans*. Stipules ovales-acuminées, à nervures peu nombreuses. Pédoncules dépassant longuement les feuilles. Fleurs grandes, d'abord blanches et à la fin roses, en capitules lâches et *du double plus gros* que ceux du *T. elegans*. ♃. Mai-septembre. — Hab. Entre Jonchère et Boudevillers (*Morthier*); Couvet, au bord de la Reuse (*Lerch*); plaine de Saint-George près Genève (*Reuter*); Montbéliard sur la lisière vosgienne (*Contejean*). Plante à indigénat douteux.

T. THALII *Vill. Dauph.* 1, *p.* 298 (1786); *G. fl. j.* 173; *T. cespitosum Reyn. act. Lausan.* 1, *p.* 162 (1783).

T. BADIUM *Schreb.*; *G. fl. j.* 173. — Hab. Mont-d'Or (*Grenier*); tourbières de la Joux-du-Plane (*Morthier, Godet*).

T. MINUS *Rehlan.*; *G. fl. j.* 174.

T. FILIFORME *Lin.*; *G. fl. j.* 175: *Mich. bull. soc. bot. Fr.* 1860, *et hist. n. j.* 383. — M. Michalet explique la présence de cette plante maritime dans une station aussi avancée dans les terres, en supposant que les graines ont été apportées là avec les terrains d'alluvions anciennes de la forêt de Chaux, dans lesquelles elles restent ensevelies, sans donner signe de vie, jusqu'à ce que des circonstances favorables, en leur rendant l'air et la lumière, leur donne la possibilité de végéter; aussi est-ce toujours sur des tas de graviers remués et extraits pour la réparation des chemins, qu'il a récolté cette plante.

Lotus Lin. (p. 177).

L. TENUIS *Kit. ap. Willd. exc.* 797 (1809); *G. fl. j.* 177; *L. tenuifolius Rchb. fl. exc.* 506 (1832); *L. corniculatus* γ *tenuifolius L. sp.* 1092. — Le nom de *tenuifolius* n'ayant été proposé par Linné que comme désignation de variété, puis par Reichenbach comme nom spécifique en 1832, la priorité reste acquise au *L. tenuis Kit.*, qui date de 1809. Plante rare ou nulle sur le calcaire.

L. MAJOR *Scop. carn.* 2, *p.* 86 (1772); *L. uliginosus Schkr. handb.* 2, *p.* 412 (1808). — Hab. Plante rare sur le calcaire.

Colutea Lin. (p. 179).

C. ARBORESCENS *Lin.*; *G. fl. j.* 179. — Hab. Gorges de la Reuse (*Chapuis*).

Galega Lin. (p. 179).

G. OFFICINALIS *Lin.; G. fl. j.* 179. — Hab. Menotey (*Michalet*).

Astragalus Lin. (p. 179).

A. GLYCIPHYLLOS *Lin.; G. fl. j.* 180. — Hab. Aarberg, Aarau (*Jaggi, God.*).

Vicia Tournef. (p. 181).

V. ANGUSTIFOLIA *Reich. fl. mœn.-francofurt.* 2, *p.* 44 (1778); *All. fl. ped.* 1, *p.* 325 (1785); *Roth, tent.* 1, *p.* 310 (1788); *G. fl. j.* 181.

Lathyrus Lin. (p. 189), et *Orobus* Lin. (p. 192).

L. SYLVESTRIS *Lin.; G. fl. j.* 189.

β. *tetraphyllus*. Folioles au nombre de 4 et même 6, par la transformation des vrilles ou folioles. — Hab. Mont Bregille près Besançon (*Paillot*).

L. HETEROPHYLLUS *Lin.; G. fl. j.* 190. — Hab. Rocailles de Chaumont (*Morthier*); au-dessus de Voëns; au Cernil, entre les Bayards et la Brevine (*Andræ*); au-dessus des prés Rolliers (*Lerch ap. Godet suppl.* 48).

L. HIRSUTUS *Lin.; G. fl. j.* 191. — Hab. Pontarlier (*Gren.*).

L. NISSOLIA *Lin.; G. fl. j.* 192. — Hab. Pontarlier (*Gren.*); la Bresse; Genève.

L. PALUSTRIS *L. sp.* 1034; *Godet fl. j.* 176. — Tiges de 6-10 déc., grimpantes, glabres, largement ailées. Feuilles à 2-3 paires de folioles elliptiques ou oblongues-lancéolées, à pétiole *non ailé;* vrilles rameuses; stipules sagittées. Pédoncules plus longs que les feuilles. Calice à dents sup. courtes, convergentes. Corolle bleuâtre. Gousse glabre, oblongue. Graines *lisses;* hile entourant le quart de la circonférence. ♃. Juillet-août. — Hab. Bords du lac de Neuchâtel, au-dessus d'Epagnies; embouchure de la Reuse, Yverdun, Orbe; marais du Landron; bords de la Thielle (*Godet*); marais de Roelbot et de Sionnet près Genève (*Reuter*).

Coronilla Lin. (p. 195).

C. MONTANA *Lin.; G. fl. j.* 195. — Hab. Crêt des Saumâtres près du Noirmont (*Contejean*).

FAM. XXXII. — **Amygdalées** (p. 198).

Modifiez les caractères de la famille comme il suit : Calice marcescent, caduc, à tube campanulé, non soudé à l'ovaire, couronné par cinq sépales à préfloraison imbricative, etc.

Prunus Tournef. (p. 199).
(Rédaction de MM. Grenier et Paillot).

Sect. 1. — *Drupe pubescente-veloutee.*

P. ARMENIACA *Lin.*; *G. fl. j.* 200.

Sect. 2. — *Drupe couverte d'une efflorescence glauque.*

a. *Calice velu intérieurement.*

P. DOMESTICA *Lin.*; *G. fl. j.* 200. Cult. cum mult. var.

b. *Calice glabre intérieurement.*

*. *Pédoncules géminés.*

P. INSITITIA *Lin.*; *G. fl. j.* 200. — Pédoncules pubescents. — Hab. Besançon, Bregille, Morre, Beure, Nans, etc.

P. FRUTICANS *Weihe*; *G. fl. j.* 200. — Pédoncules glabres. — Hab. Nans, Cuse, etc. (*Paillot*); çà et là dans les bois des bords du Doubs inférieur, Beauvoisin, Neublans, etc. (*Michalet*).

**. *Pédoncules solitaires.*

1. *Anthères rouges ou roses.*

P. ERUBESCENS *Paillot bull. s. b. Fr. sess. extr.* 1869, *p.* XV. — Fleurs de grandeur moyenne, en fascicules denses; pétales *presque aussi larges que longs*, non contigus. Feuilles ovales-lancéolées, subaiguës aux deux extrémités. — Hab. Haies et buissons; très commun partout.

P. DESVAUXII *Bor. fl. centr. éd.* 3, *p.* 182!. — Fleurs petites, en fascicules appauvris; pétales 5, lancéolés, *du double plus longs que larges*, distants par les bords. Feuilles lancéolées-aiguës au sommet, longuement atténuées à la base.— Hab. Bois et haies presque partout; Besançon à Trois-Châtels, au bois de Peu; Pont-de-Roide, Nans, etc, etc. (*Paillot*).

P. ROSIFLORA *Paill. l. c. p.* XVI (*sine descript.*). — Fleurs grandes, en fascicules denses; pétales 5-9, *orbiculaires*, aussi larges que longs, *se recouvrant par les bords*. Feuilles ovales-lancéolées, arrondies ou subaiguës aux deux extrémités. — Hab. Besançon, à Trois-Châtels (*Paillot*).

b. *Anthères d'un jaune vif ou orangé.*

P. DENSIFLORA *Jord. et Four. brev.* 2, *p.* 24. — Fleurs *petites*, en fascicules très denses; pétales ovales-arrondis au sommet, *d'un tiers plus longs que larges*, *non contigus*. Etamines de la longueur des pétales. Feuilles *lancéolées*, aiguës ou arrondies au sommet, insen-

siblement atténuées dans les deux tiers inf. — Hab. Besançon, Pont-du-Secours, Malate, etc.

P. virescens *Paillot l. c. p.* xvii. — Fleurs assez grandes, en fascicules très denses; pétales ovales-arrondis au sommet, *un peu plus longs que larges, ord. contigus.* Etamines de la longueur des pétales. Feuilles *ovales*, subaiguës ou arrondies-obtuses au sommet. — Hab. Haies, buissons, commun depuis la plaine jusque sur les sommités.

P. cerasiflora *Paillot, l. c. p.* xvii (*sine descript.*). — Fleurs grandes, en fascicules *lâches* de 1-3-5 fleurs, qui s'ouvrent mal; pétales *suborbiculaires-ovales, cuculliformes*, ord. contigus. Etamines ord. de moitié au moins plus courtes que les pétales. Feuilles ovales-rhomboïdales, ord. arrondies au sommet et atténuées à la base. — Hab. Besançon, au Pont-de-Secours, Trois-Châtels, etc. (*Paillot*).

Fam. XXXIII. — **Celastrinées** (p. 148).

Evonymus Tournef. (p. 149).

E. europæus *Lin.*; *G. fl. j.* 149.

Obs. — Je ne crois pas que l'*E. latifolius* ait été observé dans les limites de notre Flore, et je n'ose le mentionner, avec M. Godet.

Fam. XXXIV. — **Rhamnées** (p. 155).

Rhamnus Lin. (p. 156).

R. pumila *Lin.*; *G. fl. j.* 157.

Fam. XXXV. — **Lythrariées** (p. 262).

Lythrum Lin. (p. 262).

L. hyssopifolia *Lin.*; *G. fl. j.* 263.

Fam. XXXVI. — **Crassulacées** (p. 269).

Ajoutez aux caractères de la famille : sépales plus ou moins réunis à la base par l'intermédiaire d'un disque hypogyne.

Sedum Lin. (p. 270).

S. villosum *Lin.*; *G. fl. j.* 273. *Voir Godet fl. j.* 219, *et suppl.* 87.

S. album *Lin.*; *G. fl. j.* 273.

S. micranthum *Bast. in DC. fl. fr.* 5, *p.* 523. — De moitié plus petit, dans toutes ses parties, que le *S. album;* feuilles proportionnellement plus courtes, et dressées sur les rejets stériles; pétales obtus. — Hab. Collines sèches, et rochers depuis la plaine jusque sur les sommités.

S. reflexum *Lin.*; *G. fl. j.* 275; *S. albescens Haw ex Babington in litt.*

S. arrigens *Gren. mss.* — Cette espèce diffère du *S. reflexum* par sa tige plus robuste, par sa couleur verte et non glauque, par sa cime bien plus compacte, *dressée* et non réfléchie avant l'anthère. — Hab. Pentes rocailleuses du Colombier de Gex, le Reculet, etc.

S. ochroleucum *Chaix*; *G. fl. j.* 278.

Obs. — Je ne mentionne point ici le *S. annuum L.*, qui est, je crois, tout à fait étranger à la Flore jurassique.

Fam. XXXVII. — **Saxifragées** (p. 295).

Saxifraga Lin. (p. 296).

S. Hirculus *Lin.*: *G. fl. j.* 296. — Hab. Tourbières de la Chenalotte près de Montbéliard (*Contejean*).

S. cœspitosa *Lin.*; *G. fl. j.* 299; *Mich. hist. n. j.* 168. — Hab. Source de la Cuisance; Gizia près Cousance (*Michalet*).

S. granulata *Lin.*; *G. fl. j.* 300. — Hab. Verrières, Sainte-Croix, Bâle (*Godet suppl.*).

Fam. XXXVIII. — **Rosacées** (p. 202).

Geum Lin. (p. 206).

G. intermedium *Ehrh. beitr.* 6, *p.* 143; *Godet fl. j.* 188, *et suppl.* 51. — Carpelles poilus, à arête glabre et biarticulée, article inférieur quatre fois plus grand que le supérieur. Fleurs jaunes, grandes ou petites, penchées ou dressées; calice fructifère étalé; pétales arrondis au sommet, et en coin à la base. Carpophore nul. — Cet hybride est intermédiaire entre les parents; il diffère du *G. urbanum* par ses fleurs souvent penchées; par le calice rougeâtre, horizontal et non réfléchi après l'anthère; par ses pétales plus larges et contractés en un court onglet. Il diffère du *G. rivale* par son calice étalé horizontalement; par l'onglet très court des pétales, par l'absence de carpophore. ♃. Mai-juillet. — Hab. Argovie (*Schm. Godet*); Bâle (*Hagenb.*); et probablement ailleurs.

Potentilla Lin. (p. 207).

P. caulescens *Lin.*; *G. fl. j.* 208.

P. petiolulata *Gaud. helv.* 3, *p.* 874; *Godet fl. j. et suppl.* 61. — Diffère du *P. caulescens L.* par une villosité moins abondante, plus lâche, *non soyeuse*; par ses feuilles à folioles *presque glabres* sur les faces, munies, ainsi que la tige, *de glandes visqueuses*, et n'offrant pas aux bords une étroite bande soyeuse-argentée comme celles du *P. caulescens*, plus larges, obovales-cunéiformes, les trois intermédiaires *pétiolulées*. ♃. Juillet-août. — Hab. Salève au-dessus du

27

Pas-de-l'Echelle (*Reuter*). Peut-on regarder cette plante comme étant réellement jurassique?

P. MICRANTHA *Ram.; G. fl. j.* 209. — Hab. Assez abondant sur la lisière orientale de la forêt de la Serre, sur des roches primitives et sur des micaschistes (*Michalet*); très commun sur le calcaire, autour de Besançon (*Gren.*).

P. OPACA *Lin. sp.* 713; *Godet fl. jur. et suppl.* 60. — Souche peu rameuse, couverte de débris d'anciennes feuilles. Tiges grêles, ascendantes, couvertes, ainsi que les pétioles, de très longs poils mous très fins et étalés horizontalement. Feuilles à 5-7 folioles prenant à la fin une teinte rougeâtre, ainsi que toute la plante, oblongues, étroites, rétuses au sommet, en coin allongé à la base, profondément dentées. Pédoncules *longs et filiformes, se recourbant en arc après la floraison*. Corolle et calice petits. Carpelles rugueux. ♃. Avril-mai. — Hab. Bâle (*Bernouilli et Munch.*).

P. INCANA *Mœnch Meth.* 249; *Godet fl. j.* 199 *et suppl.* 60; *P. cinerea auct. helv. et germ., nec non auct. gall. pro part.* (*non Chaix*). — Plante couverte d'un duvet court, serré, opprimé, d'un *blanc grisâtre, formé de poils étoilés*; le reste comme dans le *P. verna L.* Folioles 5 et rar. 3. — Plante bien distincte des *P. cinerea Chaix* et *P. subacaulis Lin.*, dont elle se distingue au premier coup d'œil par ses tiges et ses pétioles à pubescence apprimée et dépourvue de longs poils simples très étalés. De plus elle diffère du *P. cinerea Chaix* par ses sépales très entiers, ses pétales plus larges, obovales, contigus; par ses carpelles plus petits; par ses folioles plus petites et moins dentées. ♃. Avril-mai. — Hab. Bâle (*Bernouilli*); Laufenbourg (*Müller*).

P. SALISBURGENSJS *Haenke in Jacq. coll.* 2, *p.* 68; *G. fl. j.* 210; *P. alpestris Hall, fil. mus. helv.* 53.

α. *firma*. Tiges fortes, dressées; folioles largement obovales. *P. sabauda DC.*; *P. rubens Vill.*

β. *gracilior*. Tiges grêles, couchées, folioles étroites, ne se recouvrant pas par les bords. *P. jurana Reuter.*

P. DECUMBENS *Sibth.; G. fl. j.* 211.

α. *mixta. Michal. exsicc, n°* 13! *et hist. n. j.* 148.

β. *nemoralis. Michal. exsicc. n°* 14!

P. ARGENTEA *Lin.; G. fl. j.* 213. — Hab. Dole, Saint-Ylie, Baverans, Chaussin, forêt de la Serre (*Michalet*); Neuchâtel (*Godet*).

P. COLLINA *Wib.; G. fl. j.* 214. — Hab. Forêt de la Serre, sur le revers oriental, vers Amange, où elle est rare (*Michalet*).

OBS. — Les *P. recta L.* et *P. inclinata Vill.* n'appartiennent pas au Jura.

Fragaria Lin. (p. 215).

F. ELATIOR *Ehrh.; G. fl. j.* 216; *Mich. hist. n, j.* 146. — Hab. Dole (*Mich.*); *voir Godet, suppl.* 58.

Rubus Lin. (p. 216).

OBS. — N'ayant point fait de nouvelles recherches sur le genre *Rubus*, je me borne à m'en tenir aux espèces de ma Flore jurassique. Pour de plus amples renseignements, voir Mercier, Monographie des *Rubus*, dans le catalogue de Reuter 1861, et Godet supplément à la Flore du Jura.

GENRE ROSA.

Rosa Lin. (p. 220).

Modifiez, comme suit, les caractères du genre : — calice à 5 sépales plus ou moins foliacés, ord. pennatipartites, surmontant un ovaire de nature axile, plus ou moins étranglé au sommet, s'accroissant après la floraison et devenant charnu à la maturité. Corolle, etc.

OBS. — Les derniers travaux de M. Crépin sur les Roses (*Prim. monogr. Ros.* 1869) ont jeté une vive lumière sur ce genre difficile, et je remercie ce savant de ses consciencieuses critiques, dont j'ai tenu un compte sérieux. Mais, dans mon cadre restreint, je n'ai pu conserver toutes les divisions de M. Crépin, parce qu'elles m'auraient conduit à des coupes par trop réduites. Je conserverai donc, autant que possible, la classification de ma Flore jurassique, tout en respectant les affinités légitimes signalées par M. Crépin. J'aurai aussi à mentionner l'important travail de mon savant ami Godet, et je prendrai plaisir à reproduire les nouveautés dont il a enrichi notre Flore dans son supplément à sa Flore jurassique.

§ 1. AIGUILLONS SÉTACÉS OU SUBULÉS, DROITS OU FAIBLEMENT ARQUÉS.

Sect. 1. DIACANTHÆ (*Godet, suppl.* 64).

R. CINNAMOMEA *L. sp.* 703; *G. fl. j.* 233.

Sect. 2. DIMORPHACANTHÆ (*Gren. fl. j.* 221).

R. AUSTRIACA *Crantz fl. austr.* 86; *G. fl. j.* 223.

R. GALLICA *L. sp.* 705; *G. fl. j.* 224.

R. HYBRIDA *Schl. cat.* 1815; *G. fl. j.* 224; *R. spectabilis Rap. ap. God. suppl.* 67; *R. gallico-arvensis Rap. et auct. jur.*

R. ALBA *L. sp.* 705; *G. fl. j.* 226.

OBS. — J'ai retranché de cette section deux plantes qui y figuraient dans ma Flore jurassique : 1° *Rosa gallico-canina Reut.*; *R. psilophylla Gren. fl. j.* 225 (*non Rau*). Cette plante à dents *simples* ne peut représenter le *R. psilophylla Rau*, qui a les dents composées (*duplicato-arguto-serratis*), comme M. Crépin l'a judicieusement fait observer. J'ai placé ce prétendu *R. psilophylla*, dans les *Hispidæ*, près du *R. andegavensis*, sous le nom de *R. transmota Crép.* — 2° *R. consanguinea Gren.*; *R. gallico-umbellata Rap.*, que j'ai dû rejeter dans les *Rubiginosæ*, et où on la retrouvera sous le nom de *R. quassata Gren.*

Sect. 3. LEPTACANTHÆ (*Godet fl. j.* 63).

R. SPINOSISSIMA *L. sp.* 705; *G. fl. j.* 226; *R. pimpinellifolia DC. fl. fr.* 4, *p.* 438; *Godet, suppl.* 65.

R. RUBELLA *Smith, engl. fl. ed.* 2, *vol.* 2, *p.* 375; *God. suppl.* 65; *G. fl j.* 227.

R. ALPINA *L. sp.* 703; *G. fl. j.* 227.

Sect. 4. CORONATÆ (*Gren. fl. j.* 221 *emend.*).

R. SABAUDA *Rap. bull. soc. helv.* 178; *G. fl. j.* 229.

R. SABINI *Woods*; *R. coronata Crép. ap. Wirtg, exsicc. n°* 270; *G. fl. j.* 231; *R. sabauda* β *coronata Rap. guid.* 192.

R. SPINULIFOLIA *Dmtr. enum.* 8; *G. fl. j.* 230.

R. VESTITA *Godet, fl. j.* 210; *G. fl, j.* 232.

R. MARGINATA *Wallr. ann. bot.* 68; *R. spinulifolia* β *marginata G. fl. j.* 230.

R. PUGETI *Rapin ap. God. suppl.* 69. — « Aiguillons droits. Pétioles pubescents et hispides-glanduleux; folioles 5-7, elliptiques, d'un vert foncé, glabrescentes en dessus, *doublement dentées-glanduleuses, couvertes en dessous de glandes nombreuses.* Pédoncules 1-3, sétacés-glanduleux, ainsi que l'ovaire (au moins à sa base). Sépales pennatifides, fortement ciliés-glanduleux. Fleurs grandes, d'un rouge vif, odorantes. Styles poilus ou glabrescents. Fruit ovoïde, à sépales persistants ?. ♄. Juin-septembre. » — Hab. Sur le bord méridional du bois de Feuillasse!, près Meyrin, canton de Genève (*Rapin, Reuter*).

Sect. 5. VILLOSÆ (*Crép. l. c.*).

R. MOLLIS *Smith*, 1812, *ex Crép. prim. Ros. fasc.* 2, 1872, *p.* 95 (211); *R. mollissima Fries, nov.* 151 (1816;) *G. fl. j.* 231; (*non Willd. pr. ber.* 437, *cujus planta ad R. tomentosam potius spectat. ex Crép. l. c.*).

Sect. 6. TOMENTOSÆ (*Crép. l. c.*).

R. DIMORPHA *Bess. enum.* 19; *G. fl. j.* 233.

R. INSIDIOSA *G. fl, j.* 233.

R. TOMENTOSA *Sm. fl. br.* 2, *p.* 539; *G. fl. j.* 234; *R. cuspidata M. B.*

R. ABIETINA *Gren. fl. j.* 235 *in obs.; Crép. l. c. p.* 25; *R. fœtida Gren. l c.* (*non Bast.*).

Sect. 7. AMBIGUÆ (*Gren. fl. j.* 235); *Montanæ* (*Crép. l. c.*).

Aiguillons un peu grêles et allongés, *droits*, ou faiblement recourbés, *étroits à la base*, et s'élargissant subitement en écusson pour se fixer à l'axe. Divisions calicinales persistant jusqu'à la coloration du fruit.

R. MONTANA *Chaix in Vill. Dauph.* 1, *p.* 346; *G. fl. j.* 236.— Fruit oblong.

R. TARDATA *Gren. mss.; R. montana* β *sphærica Gr. olim.* — Fruit globuleux.

R. SALEVENSIS *Rap. bull. soc. helv.* 178; *G. fl. j.* 229. — Fruit oblong.

R. PERRIERI *Songeon ap. Billot exs. n.* 3584. — « Mon *R. Perrieri* est voisin, comme vous me l'écrivez, du R. *salevensis*, mais ses feuilles sont *bidentées*, et non à dents simples; ses fleurs sont plus foncées, ses aiguillons différents, ses fruits plus précoces (*Songeon, lettre du* 28 *juin* 1861). »

R. FERRUGINEA *Vill. prosp.* 46 (1779); *R. glauca Pourr. Chl. narb. act. acad. Toulouse* 3, *p.* 326 *et herb.!* (1788); *Desf. cat.* 175 (1804), *non Vill.*; *R. rubrifolia Vill. Dauph.* 3, *p.* 549 (1789).

OBS. — En 1779, dans son prospectus, Villars donna à cette plante le nom de *R. ferruginea*, faisant ainsi allusion à la teinte rembrunie qu'elle prend souvent. Neuf ans plus tard, Pourret, qui n'avait sans doute pas connu la publication de Villars, imposait à cette plante le nom de *R. glauca* (1788). L'année suivante (1789), Villars, à qui la publication de Pourret n'était point parvenue, trouvant que le nom de *rubrifolia* rappelait mieux la couleur de ce rosier, substitua ce dernier nom à celui de *ferruginea*, qu'il avait édité d'abord. Mais alors Villars n'était plus maître de son espèce; il ne pouvait pas plus en changer le nom que Pourret, qui l'année auparavant lui avait à tort donné le nom de *R. glauca*. Car si Villars avait dû renoncer à son nom *princeps*, il aurait été condamné à adopter celui de Pourret, et très certainement telle n'était pas son intention. — On comprend ainsi comment Desfontaines, en ne tenant pas compte du premier nom créé par Villars, a été conduit à remplacer le *R. rubrifolia Vill.* (1789) par le *R. glauca Pourr.* (1788). Seulement Desfontaines, en ne signalant pas Pourret comme auteur de ce dernier nom, a pu laisser involontairement croire qu'il était l'auteur du *R. glauca*.

§ 2. AIGUILLONS TRÈS ARQUÉS OU CROCHUS.

Sect. 8. REUTERIANÆ (*Gren.*).

Aiguillons crochus; calice persistant jusqu'à la coloration du fruit (*Pour R. alpestris Rap., voir les Scabridæ*).

*. *Styles glabres.*

R. ATRICHOSTYLA *Gren. mss.* — Folioles ovales, doublement dentées; fruit sphérique. — Hab. Pontarlier (*Grenier*).

**. *Styles hispides ou velus.*

1. *Pétioles velus; folioles velues ou pubescentes au moins sur la nervure médiane en dessous.*

* *Fruit globuleux.*

R. CORIIFOLIA *Fries, nov. ed.* 1 (1814), *p.* 33, *et ed.* 2, *p.* 147, *et herb. n. fasc.* 6, *n°* 43; *R. frutetorum Bess. en. Volh. et Pod.* 1822, *p.* 18; *R. solstitialis G. fl. j.* 237 (*part. non Bess.*). — Fruit *globuleux*; pédoncules *nus*; feuilles *velues-soyeuses sur les deux faces*, ou au moins sur toute la face inférieure; dents simples. — Hab. Pontarlier (*Gren.*).

R. HOMOLOGA *Gren. inéd.* — Fruit globuleux; pédoncules *nus*; folioles *glabres sur les faces, velues sur le pétiole et sur la nervure médiane inférieure*; dents des folioles *surdentées.* — Hab. Pontarlier (*Gren.*)

R. CINEREA *Rapin, Guid.* 195. — Fruit globuleux; pédoncules *hispides-glanduleux*; feuilles *velues sur les deux faces*; dents des folioles *surdentées.* — Hab. Environs de Genève (*Rapin*).

R. OSTENSA *Gren. inéd.* — Pédoncules *dépourvus de soies glanduleuses.* Le reste comme dans le *R. cinerea.* — Hab. Environs de Pontarlier (*Gren.*).

** *Fruit ovoïde ou oblong.*

R. SOLSTITIALIS *Bess. prim. fl. gall.* 1, *p.* 324; *G. fl. j.* 234 (*part.*); *R. superjecta Gren. inéd.* — Fruit ovoïde-allongé, grand; pédoncules *nus*; folioles *velues* sur les deux faces, ou au moins sur les nervures de la face inférieure; dents des folioles simples. — Hab. Pontarlier (*Gren.*).

R. IMPLEXA *Gren. fl. j.* 238 (1865) *et ibid. R. solstitialis* β *denudata.* — Folioles *glabres* sur les deux faces, à *nervure médiane de la face inférieure seule velue.* Le reste comme dans le *R. solstitialis.* — Hab. Pontarlier (*Gren.*).

R. BELLEVALLIS *Puget,* — Fruit ovoïde-oblong ; pédoncules plus ou moins *hispides-glanduleux;* folioles plus ou moins *velues* sur les deux faces; dents des fol. simples. — Hab. Pontarlier (*Gren.*).

2, *Pétioles et folioles glabres.*

* *Fruit globuleux. Styles velus ou poilus,*

R. GLAUCA. *Vill. ap. Lois. not. pl. ajout. fl. Fr.; et ap. Desv. j. b. vol.* 2, *p.* 336 (1809); *et ap. Lois. tir. à part, p.* 80 (1810), *non Desf. cujus planta ad R. ferrugineam* (1779) *spectat; R. vogesiaca* (*vosagiaca*(*Desp. rosetum gall.* (1828); *Déségl. j. b. march.* 3 (1874); *R. Reuteri God. fl. j.* 218. *note* (1853); *Reut. cat. Genève* 68 (1861); *Déségl. ess, Ros.* 59 (1861); *G. fl. j.* 239, *var.* α; *R. imponens Rip ap. Crépin prim. mon. Ros.* 16 (237); *R. alpiphila Arv. Touv. ess. pl. Dauph.* 27 (1871); *R. canina var. glauca Desv. j. b. sér,* 2, *vol.* 2, *p,* 116 (1813); *DC. fl. fr,* 5, *p.* 358; *R. rubrifolia var. pinnatifida Sér. in mus. helv.* 1, *p.* 12, *t,* 2, *f.* 3-4, *et in DC. prod.* 2, *p.* 616; *R. rubrifolia* β *Reuteri God. l. c. p.* 208 (1853), — Fruit globuleux; pédoncules *nus;* folioles à *dents simples.* — Hab. Pontarlier (*Gren.*).

OBS. 1. — Lorsqu'en 1809 Villars donna à cette plante le nom spécifique de *glauca,* ce nom avait été appliqué antérieurement, mais illégitimement à d'autres espèces déjà pourvues d'une dénomination. Ce nom était donc disponible, et Villars a eu droit de l'employer pour désigner une espèce nouvelle. Pourret en 1788, Desfontaines en 1804, et après eux Jaumes Saint-Hilaire, ont imposé ce nom de *glauca* au *R. ferruginea Vill.* (1779), qui ne diffère pas du *R. rubrifolia Vill.* (1789). Puis après 1809, Dierbach (*Fl. heidelb.* 2, *p.* 140 (1819) a substitué le nom de *R. glauca* à celui de *R. arvensis L.*, et Schott, d'après Besser : *enum. Vohl.* 64 (1822), a donné ce nom à une forme du *R. canina.* On voit que le nom, admis par Villars, a pour lui le droit et la priorité, et qu'il doit être conservé à la condition qu'on reviendra, pour le *R. rubrifolia Vill.,* au nom plus ancien de *R. ferruginea Vill.* (1779).

OBS. 2. — Au début et dans la pensée première de M. Godet, le *R. Reuteri* n'était qu'une variété du (*R. rubrifolia Vill.*) *R. ferruginea Vill.* (*Voir Godet, fl. j.* 208), et ce n'est que dans la note qui suit la description de la plante, que M. Godet crée le nom de *R. Reuteri*, en prévision d'une séparation de cette variété. Or le *R. ferruginea* a toujours le fruit sphérique; il n'est donc pas possible d'assigner au fruit du *R. Reuteri* type un autre caractère. Comment alors le *R. Reuteri* a-t-il fini par embrasser des formes à fruit oblong ou pyriforme? La réponse est facile. Il n'est pas rare de rencontrer, dans un bouquet de fruits sphériques, un fruit central très nettement pyriforme. Partant de cette donnée, les botanistes de Genève ont peu à peu fait rentrer, dans le *R. Reuteri*, toutes les formes qui ne différaient à leurs yeux de l'espèce primitive que par le fruit plus ou moins allongé; et pendant plusieurs années ils ont distribué toutes ces formes sous le nom de *R. Reuteri*. M. Godet lui-même a fini par subir l'influence genevoise, et a admis, dans son *R. Reuteri*, des fruits sphériques et des fruits oblongs, des folioles à dents simples et à dents composées (*Godet suppl.* 75).

R. COMPLICATA *Gren. fl. jur.* 239 (1865), *et R. Reuteri Gren. l. c.*; *R. Delasoii Lag. et Pug. ap. Crép. l. c* (1869). — Fruit *globuleux*; pédoncules *nus*; folioles à dents *surdentées*. — Hab. Pontarlier (*Gren.*).

R. INTRICATA *Gren. fl. j.* 239, *et ibid. R. Reuteri* γ *transiens, l. c.* — Fruit globuleux; pédoncules plus ou moins hispides-glanduleux, ainsi que le fruit; folioles à dents simples. — Hab. Pontarlier (*Grenier*).

R. FUGAX *Gren, l. c.* (1869); *R. discreta Rip. ap. Crép. l. c.* (1869). — Fruit *globuleux*; pédoncules *glanduleux*; folioles à dents *surdentées*. — Hab. Pontarlier (*Gren.*).

** *Fruit oblong-pyriforme. Styles velus ou poilus.*

R. FALCATA *Pug. ap. Crép. prim. mon. Ros. p.* 16 (237). — Fruit *oblong-pyriforme*; pédoncules *nus*; folioles à dents *simples*. — Hab. Pontarlier (*Gr.*).

R. CHAVINI *Rapin, Guid.* 195. — Fruit oblong-pyriforme; pédoncules *hispides-glanduleux*; folioles à dents *simples*.— Hab. Pontarlier (*Gr.*).

R. CREPINIANA *Déségl. ap. Crép. l. c.* — Fruit oblong-pyriforme; pédoncules *nus*; folioles à dents *surdentées*. — Hab. Pontarlier (*Gr.*).

R. CABALLICENSIS *Pug. ap. Crép. l. c.* — Fruit oblong-pyriforme; pédoncules *hispides-glanduleux*; folioles à dents *surdentées*. — Hab. Pontarlier (*Gr.*).

*** *Fruit globuleux. Styles glabres ou glabrescents.*

R. CRYPTOPODA *Gren. inéd.* — Fruit sphérique; pédoncules nus, *courts*, et presque cachés par les bractées; folioles à *dents surdentées*, *glabres* sur les deux faces. — Hab. Pontarlier (*Gren.*).

OBS. — La forme des fruits, la présence ou l'absence des soies glanduleuses sur les pédoncules, les dents simples ou subdentées, offrent de nombreuses transitions ; et il est probable qu'il n'y a dans tout cela aucun caractère vraiment spécifique. En attendant que l'expérience ait prononcé, nous pouvons à notre gré séparer ou réunir ces formes, en les groupant sous des types de convention, pour en rendre l'étude plus facile.

R. CHAPUISII *Godet suppl.* 73. — « Aiguillons droits un peu défléchis. Pétioles pubescents, presque dépourvus de glandes et d'aiguillons. Folioles 5-7, elliptiques ou ovales-elliptiques, simplement dentées, glabrescentes en dessus, pubescentes sur la nervure médiane en dessous, ciliées sur les bords. Pédoncules glabres, ainsi que le tube de l'ovaire. Fleurs moyennes, d'un rose pâle. Styles peu poilus ou presque glabrescents. Fruit... ♄. Juin. (*Godet l. c.*). » — Hab. Chambrelien près Rochefort! (*Chapuis*, *ex Godet*), Est-ce bien ici la place de cette espèce? les aiguillons presque droits me font penser qu'elle serait peut-être mieux placée dans les *Montanæ*.

Sect. 9. SYNSTYLÆ (*Crép. l. c.*).

R ARVENSIS *Huds. angl.* 192 (1762); *R. repens Scop. carn.* 1, *p.* 355 (1772).

Sect. 10. CANINÆ (*Crép. l. c.*).

a. STYLOSÆ (*Crép. l. c.*).

R STYLOSA *Desv. j. bot,* 1810, *p.* 316, *et* 1813, *p.* 113, *t.* 14; *G. fl. j.* 240.

b. LUTETIANÆ (*Crép. l. c.*).

R. TOURANGINIANA *Déségl. et Rip. ess. monogr. Ros.* 62. — Fruit grand, *oblong* ou *pyriforme allongé;* folioles ovales, obtuses ou subaiguës; pétioles aiguillonnés.

R. LUTETIANA *Lém. journ, phys. vol.* 86, *p.* 364; *R. canina auct.* — Fruit médiocre, *ovoïde un peu allongé;* folioles *ovales-aiguës;* pétioles aiguillonnés. — Il est probable que le nom de *R. lutetiana* est un nom collectif à abandonner.

R. ADSCITA *Déségl. in Billotia p.* 34 (1864); *R. dolosa God. suppl.* 72 (1869); *R. canina* β *ramosissima Rau, enum.* 74. — Fruit médiocre ou petit; *ovoïde-arrondi;* folioles ovales, petites; pétioles presque *inermes,* glabres ou munis de quelques glandes stipitées; stipules denticulées, non glanduleuses; aiguillons presque droits et peu nombreux.— Hab. Autour de Neuchatel (*Godet*), et un peu partout.

R. SPHÆRICA *Gren. ap. Schultz arch.* 333, *et fl. j.* 241. — Fruit *sphérique,*

c. BISERRATÆ (*Crép. l. c.*).

* *Styles glabres.*

R. CALVATOSTYLA *Gren. mss.* — Fruit *sphérique;* pétioles *glabres* et glanduleux, *aiguillonnés.*— Hab. La Fresse près Pontarlier (*Gren.*).

R. SYSTYLOMORPHA *Gren. mss.* — Fruit *sphérique;* pétioles *pubescents* et glanduleux, *presque inermes.* — Hab. Pindray dans la Vienne (*Chaboisseau*).

R. GLABERRIMA *Dumort. fl. belg.* 94 (1827). — Fruit *ovoïde;* pétioles aiguillonnés; folioles à dents *lancéolées-acuminées,* munies de 1-2 denticules accessoires, comme dans les deux précédents; aiguillons des tiges *forts et recourbés.* — Hab. Pontarlier (*Gren.*).

R. FIRMULA *Godet fl. j.* 71, *et R. mucronata God. l. c.* (*non Déségl.*). — Fruit *ovoïde-arrondi;* pétioles *subinermes;* folioles à dents ovales-lancéolées, munies de 1-2 denticules accessoires; aiguillons des tiges médiocres, rares et *presque droits.* — Hab. Boudry près Neuchatel (*Godet*); Nans-les-Montbozon (*Paillot*). — M. Verlot m'avait envoyé de Grenoble un rosier sous le nom de *R. mucronata Rip.*, et j'avais écrit à M. Godet que je regardais son *R. firmula* comme identique à la plante de Grenoble. Sur cette simple indication,

M. Godet sacrifia son appellation à celle de M. Ripart, bien que celle de ce dernier fût inédite. N'ayant pas retrouvé le *R. mucronata* dans l'ample énumération de M. Crépin, à qui M. Ripart a envoyé des spécimens de ses nouveautés, j'ai restitué cette espèce à M. Godet, sous le nom de *R. firmula*, qu'il lui avait attribué d'abord.

R. Chaboissæi *G. fl. j.* 241, *in obs.*; *R. leiostyla Rip.?* — Fruit ovoïde, un peu allongé; pétioles aiguillonnés, non glanduleux entre les ailes stipulaires; folioles à dents munies de 2-4 *denticules* accessoires et glanduleuses. — Hab. Pontarlier (*Gren.*); le centre et l'ouest de la France.

R. barbulata *Gren. mss.* — Mêmes caractères que ceux du *R. Chaboissæi*, dont il diffère par les pétioles très pubescents et par la nervure médiane de la face inf. des folioles *pubescente*. — Hab. Tulle dans la Corrèze.

R. Carioti *Chab. ap. Crép. prim. mon. Ros. p.* 44 (265). — Fruit ovoïde; *pétioles glanduleux entre les ailes stipulaires;* folioles à dents munies de 2-4 denticules accessoires; tiges portant des aiguillons médiocres et peu nombreux. — Hab. Nans-les-Montbozon dans la Haute-Saône (*Paillot*).

Tableau dichotomique des *Caninæ biserratæ, à styles glabres.*

1.	Fruit sphérique	2.
	Fruit ovoïde ou oblong	3.
2.	Pétioles *glabres* et gland.; nervure médiane *glabre* à la face inf. des fol.	*R. calvatostyla Gr.*
	Pétioles *pubescents* et gland.; nervure médiane inf. pubescente à tout âge	*R. systylomorpha Gr.*
3.	Folioles à dents munies de 1-2 denticules	4
	Folioles à dents munies de 2-4 denticules	5.
4.	Aiguillons des tiges nombreux et recourbés; pétioles aiguillonnés	*R. glaberrima Dmtr.*
	Aiguillons des tiges rares et presque droits; pétioles subinermes	*R. firmula God.*
5.	Pétioles glanduleux entre les ailes stipulaires	*R, Carioti Chab.*
	Pétioles non glanduleux entre les ailes stipulaires	6.
6.	Pétioles, et nervure médiane de la face inf. des folioles, glabres	*R. Chaboissæi Gr.*
	Pétioles, et nervure médiane de la face inf. des folioles, velus	*R. barbulata Gr.*

** *Styles hispides ou velus.*

1. *Folioles des feuilles inf. des rameaux florifères à dents plus ou moins composées, celles des feuilles sup. à dents simples.*

R. spuria *Pug. ap. Crép. prim. mon. Ros.* 17, *et exsicc.!* — Hab. Mont Bregille près Besançon, chapelle d'Aigremont sur Roulans (*Gren.*).

2. *Folioles toutes à dents plus ou moins surdentées.*

R. viridicata *Pug. ap. Crép. prim. mon. Ros. p.* 16 *et* 45 (266) *et exsicc.*; *R. globularis Frch.? G. fl. j.* 242*!* (*excl. var.* β). — Fruit globuleux; corolle rosée; sépales à peine glanduleux; pédoncules courts, excédant peu la longueur du fruit; sépales et stipules ord. verts; pétioles aiguillonnés, glabres ou munis de quelques poils à l'insertion des folioles, dont celles des feuilles sup. des rameaux offrent un certain nombre de dents simples. — Hab. Nans-les-Rougemont dans le Doubs (*Paillot*); Compesières près Genève (*Chavin*).

Obs. — Dans ma Flore du Jura, à l'article *R. globularis*, supprimez d'abord la var. β, qui constitue une excellente espèce étrangère au Jura, et appartenant, par son calice, à la section des *Reuterianæ*. Cette élimination faite, j'ajoute que le *R. viridicata Pug.* ne diffère du *R. globularis Franch.* que par ses folioles plus petites, par son fruit un peu moins sphérique, et par la couleur ord. verte de toutes ses parties, couleur qui dans le *R. globularis Franch.* est ord. rougeâtre. La plante jurassique répond donc mieux au signalement du *R. viridicata*, et c'est pour ce motif que j'ai adopté ce dernier nom, en abandonnant celui de *R. globularis* admis dans ma Flore du Jura.

R. dumalis *Bechst. Forstb. p.* 421 *et* 939 (1810); *G. fl. j.* 224 (*excl. var.* β *ad Hispid. relat.*); *R. malmundariensis Lej. fl. Spa*, 231 (1811) *et* 2, *p.* 314, *et rev. fl. sp.* 97 (1824); *R. stipularis Mérat, fl. par. ed.* 1, *p.* 192 (1812)?; *R. glandulosa Rau, en.* 75 (1816); *R. ramulosa Godr. fl. lorr. éd.* 2, *vol.* 1, *p.* 231; *R. sarmentacea Woods, sec. Back. rev brit. Ros.* 25. — Fruit ovoïde subglobuleux, le central souvent pyriforme; corolle rosée; sépales à peine glanduleux, ord. un peu rougeâtres, ainsi que les stipules; pédoncules dépassant ordin. la longueur du fruit; pétioles plus ou moins aiguillonnés, glanduleux, glabres ou munis de quelques poils en dessus; folioles ovales-lancéolées, les inf. parfois arrondies, à dents toutes composées. — Hab. Besançon, Pontarlier, etc. (*Gren.*).

Obs. — Non-seulement Rau n'élève pas de doute sur l'identité de sa plante et celle de Bechstein, mais il affirme cette identité : « *Bechstein hanc nostram varietatem, speciem esse putat.* » D'autre part, si nous suivons les origines de la diagnose du *R. malmundariensis*, nous la voyons apparaître en 1811, sans mention de la dentelure des folioles,

ce qui laisse planer sur l'espèce tous les doutes possibles. En 1813, l'auteur donne aux folioles des dents simples ou serratulées, ce qui laisse les choses dans le même état. Enfin, en 1824, il donne à sa plante des folioles *à dents composées et glanduleuses*. Alors seulement le *R. malmundariensis* est définitivement constitué; mais il me semble rentrer dans le *R. glandulosa Rau*, c'est-à-dire dans le *R. dumalis Bechst.* La synonymie que je propose me paraît donc bien fondée.

Dans sa monographie des Roses (p. 60-61), M. Dumortier déclare que le *R. malmundariensis* a les folioles simplement dentées, et il fait un reproche à MM. Boreau et Déséglise d'avoir adopté l'opinion contraire. J'avoue que je ne puis partager la manière de voir de M. Dumortier. Voici mes raisons. En 1811, Lejeune publie sa plante, sans parler de la dentelure des folioles; puis en 1813, dans le 2e vol. de sa Flore, il ajoute : *feuilles simplement dentées ou serrulées*. Cette phrase à deux tranchants ne peut permettre à M. Dumortier de rien affirmer. Mais en 1824, dans sa Revue de la Flore de Spa, Lejeune, qui avait eu le temps de mieux apprécier sa plante, en donne une bonne diagnose, dans laquelle on lit : *foliis duplicato-dentatis, glanduloso-serratis*. En présence de cette phrase, le doute n'est plus permis, et toute discussion devient impossible.

R. OBLONGA *Déségl. et Rip. ap. Crép. prim. mon. Ros. p.* 18 *et* 45 (266). — Fruit *ovoïde-oblong*; corolle rosée; sépales à peine glanduleux; pédoncules dépassant un peu la longueur du fruit; stipules et sépales verts; pétioles aiguillonnés, glabres et glanduleux; folioles ovales-lancéolées, toutes à dents composées. — Hab. Pontarlier (*Gren.*); Vesoul, Abbenans dans la Haute-Saône (*Paillot*).

R. SQUARROSA *Rau, en.* 77; *R. biserrata Mérat?; G. fl. j.* 245 (*part.*). — Fruit *ovoïde* un peu allongé; corolle rosée; sépales à peine glanduleux; pédoncules dépassant ord. la longueur du fruit; stipules et sépales verts; pétioles aiguillonnés et glabres, *glanduleux entre les ailes stipulaires dans les feuilles inf. des* rameaux; folioles ovales, aiguës, *glanduleuses sur la nervure médiane de leur face inf.*, à dents toutes composées, et à dentelures secondaires presque toutes surmontées par une glande. ♄. Juin. — Hab. Pontarlier (*Gren.*); Besançon, au mont Bregille (*Paillot*).

R. CLADOLEIA *Rip. ap. Crép. l. c. p.* 44 (265). — Fruit ovoïde; corolle rosée; *sépales abondamment ciliés-glanduleux*; pétioles aiguillonnés, glanduleux, *pubescents*. — Facile à reconnaître par les sépales très glanduleux. — Hab. Nans-les-Rougemont (*Paillot*); Pontarlier (*Gren.*); Besançon, sous Rosemont (*Gren.*).

OBS. — Mon *R. adenocalyx*, dont les pédoncules manquent parfois de soies glanduleuses, rentre alors dans cette section. Mais il est reconnaissable à ses folioles arrondies et plus ou moins en cœur à la base; il appartient aux *Hispidæ*.

d. Hispidæ (*Crép. l. c.*).

*. *Folioles à dents toutes simples ou presque toutes simples.*

R. transmota *Crép. prim. mon. Ros. p.* 47 (268); *R. psilophylla Bor.* (*non Rau*); *G. fl. j.* 225; *R. gallico-canina Reut. ap. God. fl. j.* 218, *et Reut. cat.* 73.

R. andegavensis *Bast. fl. M. et L.* 189; *R. canina* ε *glandulosa G. fl. j.* 243. — Sépales à bords et à dos *glanduleux*; réceptacle florifère ovoïde-allongé ou oblong; fruit ovoïde, hispide-glanduleux.

α. *trichostyla.* Styles plus ou moins poilus.

β. *leiostyla.* Styles glabres ou glabrescents.

R litigiosa *Crép. l. c. p.* 46 (267). — Sépales à bords et à dos *non glanduleux*; réceptacle florifère, ovoïde, nu ou à peu près; styles glabres; fruit ovoïde-arrondi. — Hab. Nans-les-Rougemont (*Paill.*).

R. ludibunda *Gren. et Paill.*; *R. Kosinsciana Paillot exsicc. n.* 3722 (*non Bess.*). — Folioles ovales-lancéolées, celles des feuilles inf. des rameaux florifères faiblement surdentées à la base; styles glabres; fruit ovoïde. — Hab. Besançon (*Paillot*).

Obs. — M. Crépin, dans ses remarques (p. 50 (271)) sur le *R. Kosinsciana Bess.*, a parfaitement raison. La plante de Besser n'est pas, comme je l'ai dit, fortement surdentée-glanduleuse; les feuilles situées à la partie inf. des rameaux florifères ont seules à leur base des dents composées, et de plus les pétioles de ces mêmes feuilles sont seuls glanduleux entre les ailes stipulaires. Je n'ai pas encore observé cette forme dans le Jura, je veux dire le vrai *R. Kosinsciana* ; mais je crois qu'on l'y retrouvera. La plante publiée par M. Paillot, sous le n° 3722, n'étant pas celle de Besser, a dû prendre un nom nouveau : *R. ludibunda.*

★★. *Folioles à dents toutes composées.*

1. *Folioles médiocres, ovales ou elliptiques, plus ou moins atténuées à la base.*

R. haberiana *Pug. in Déségl. herb. ros. n°* 20, *et in Billotia p.* 37; *et in Bill. exsicc.* n° 3585. — Réceptacle florifère oblong, lisse ou hispide à la base; pédoncules très faiblement hispides; bractées à nervure dorsale lisse; pétioles au moins les inf. *glanduleux* entre les ailes stipulaires; styles très hérissés; fruit *obovoïde;* aiguillons des rameaux ne dégénérant pas en aiguillons sétacés. — Hab. Pontarlier (*Gren.*).

R. occulta *Crép. l. c. p.* 52 (273). — Réceptacle florifère ovoïde, lisse ou hispide à la base; pédoncules fortement hispides; bractées à nervure dorsale *très glanduleuse;* pétioles au moins les inf. *glanduleux* entre les ailes stipulaires; styles *glabres;* fruit ovoïde-arrondi;

aiguillons des rameaux nombreux et dégénérant en aiguillons sétacés. — Hab. Nans-les-Rougemont (*Paillot*).

R. Verloti *Crép.? l. c. p.* 53 (274); *R. biserrata G. fl. j.* 245, *part.* (*non Mérat*). — Réceptacle florifère oblong, lisse ou hispide à la base; pédoncules peu hispides; bractées à nervure dorsale *lisse*; pétioles au moins les inf. *glanduleux* entre les ailes stipulaires; styles très velus; fruit *ovoïde-allongé:* aiguillons ne dégénérant pas en soies. — Hab. Pontarlier, derrière le cimetière (*Gren.*).

2. *Folioles ovales-très-arrondies ou subcordiformes à la base.*

R adenocalyx *Gren.* — Fruit ovoïde-globuleux; styles hispides; pétales d'un *rose pâle*, obcordés; sépales réfléchis dès le début de l'anthèse, pennatifides, à *divisions fortement chargées de glandes stipitées* sur les bords et sur le dos; pétales aiguillonnés et munis de glandes entre les ailes stipulaires, parfois pubérulents en dessus; folioles ovales-arrondies, à dents ovales-aiguës, peu profondes, assez écartées, à large base, et portant sur le bord externe 2-4 denticules glanduleuses; foliole terminale très arrondie et plus souvent *en cœur à la base;* stipules étroites, à oreillettes porrigées, les bractéales élargies; tiges formant un buisson d'un demi-mètre, étalé, à aiguillons nombreux, assez forts et courbés. — Hab. Haies de la Croix-d'Arènes, du pied de Rosemont, de Velotte près Besançon (*Gren.*).

α. *adenopoda*, Pédoncules très hispides-glanduleux.

β, *gymnopoda*. Pédoncules nus. — J'ai récolté les deux formes sur la même souche. Plante très voisine des *R. clodoleia Rip.*, et *R. medioxima Déségl.*

R. Godeti *Gren. ap. God. suppl.* 73; *Sire Rameau de sapin, août* 1868, *cum ic. bon.*; *R. Chaberti Déségl.? ap. Cariot, étud. bot.* 2, *p.* 179 (1865). — Petit arbrisseau de 50 centim., à racines longuement traçantes, donnant naissance à des tiges isolées. Aiguillons droits, rares, nuls ou presque nuls sur les rameaux florifères. Pétioles glabres, glandulifères; folioles 5-7, très espacées, la terminale et les latérales sup. beaucoup plus grandes, *ovales-elliptiques*, doublement dentées, à denticules glanduleuses, glabres, portant quelques glandes en dessous sur la nervure médiane. Stipules glabres, glanduleuses sur les bords, à oreillettes divergentes. Pédoncule *solitaire, latéral, très long*, dépassant de beaucoup la bractée, sétacé-glanduleux. Sépales extérieurs pennatifides, les deux int. entiers, peu gland., appendiculés, un peu plus courts que la corolle. Fleurs d'un *rouge assez vif*, à pétales très échancrés. Styles courts. Fruit rouge, ellipsoïde, ord. ramolli avant les premières gelées, non couronné par les sépales qui sont caducs avant la maturité. Carpelles parfaitement développés. ♄. Fin juin. — Hab. Trois localités sur le versant méridional du Chaumont, du côté de

Neuchatel (*Sire, Godet*). Il reste à constater si cette plante n'est pas le *R. Chaberti Déségl.*

e. Scabratæ (*Crép. l. c.*).

R. alpestris *Rap. ap. Reut. cat.* 68; *G. fl. j.* 235; *R. monticola* β *alpestris Rapin, Guid. p.* 194; *R. nitidula Bess.? cat. hort. Crem. ann.* 1811, *suppl.* 4, *p.* 30, *et cat.* 1816, *p.* 118; *et cat.* 1822, *p.* 67 (*folia subtus plus minusve glandulosa*); *R. trachyphylla Rau, en.* 124 (1816)? — C'est d'après un exemplaire un peu exigu, venu de Besser par l'intermédiaire de M. Godet, que j'ai identifié la plante de Rapin à celles de Besser et de Rau. — Hab. Pontarlier, dans les haies (*Gren.*); Crêt-des-Roches de Pont-de-Roide (*Paillot*).

R. Blondeana *Rip. ap. Déségl. monogr.* 39. — Port du *R. sapium*, ou mieux du *R. mentita Déségl.* — Diffère du *R. nitidula* par ses folioles luisantes en dessus, à nervure médiane seule saillante en dessous; par ses stipules à oreillettes acuminées, dressées et non étalées; par ses pédoncules moins glanduleux; par ses styles hispides et non velus. — Hab. Environs de Genève, dans les haies (*Rapin*). M. Rapin m'a envoyé cette plante sous le nom de *R. sepio-canina.*

f. Pubescentes (*Crép. l. c.*).

✱. *Folioles à nervures seules velues en dessous, avec quelques poils parfois interposés entre les nervures, dans les feuilles inf. des rameaux florifères.*

R. urbica *Lém. journ. phys.* 1818, *vol.* 36, *p.* 364; *G. fl. j.* 246. — Folioles ovales-elliptiques, aiguës, munies en dessus de poils apprimés; pétioles tous aiguillonnés; fruit *oblong;* styles hispides.

R. platyphylla *Rau, en.* 82 (*non Gren. fl. j.* 245). — Folioles ovales ou ovales-elliptiques, subobtuses, ord. dépourvues de poils en dessus; pétioles tous aiguillonnés; fruit *ovoïde;* styles hispides. — Plus je relis la description de Jacquin, et plus je regarde la figure qu'il a donnée de son *R. collina*, plus je reste convaincu que, lorsqu'on n'admet pas comme caractère spécifique la présence de soies glanduleuses sur le pédoncule, c'est ici qu'il faut rapporter ce *R. collina*, qui ne constituerait qu'une simple variété de celle-ci. Le *R. collina Déségl.*, tel que M. Crépin l'a admis dans ses *Collinæ*, me semble aussi se rapporter à la plante de Jacquin, dont je fais la variété *adenophora* du *R. platyphylla Rau.*

β. *adenophora.* Pédoncules munies de soies glanduleuses, ainsi que le tube calicinal. *R. collina Jacq. fl. a. vol.* 2, *p.* 58, *t.* 197; *Déségl. exsicc.! et ap. Crép. Prim. mon. Ros. p.* 62 (283).

R. opaca *Gren. ap. Schultz arch.* 322, *et ap. Billot exsicc. n.* 1478!;

R. platyphylla Gren. fl. j. 245 (*non Rau*). — Fruit *sphérique*; styles velus; pétioles tous aiguillonnés.

Obs. — On trouve autour de Pontarlier une forme voisine du *R. globata Déségl.*, que j'ai rejetée dans les *Reuterianæ*. Elle a, comme le *R. globata*, les pétioles velus, ainsi que la nervure médiane de la face inf. des folioles; mais elle en diffère par ses calices plus persistants, et surtout par ses styles glabres. Serait-ce le *R. platyphylloides Déségl.?*

**. *Folioles à face inf. couverte d'une pubescence plus ou moins dense.*

R. dumetorum *Thuill. fl. par.* 250 (*non Gren. fl. j.* 247). — Fruit *sphérique;* styles hispides. Cette forme m'a semblé rare dans le Jura; je l'ai observée autour de Besançon; Salève (*Reuter, Rapin*).

R. submitis *Gren. ap. Schultz arch.* 332 (1855), *et ap. Billot annot. p.* 10 (1855); *Billot exsicc. n.* 1476; *R. dumetorum G. fl. j.* 247; *R. pyriformis Déségl. ex. spec. sic.!* — Fruit *oblong*; styles hispides.

Obs. 1. — Après avoir récolté le *R. submitis* à Pontarlier, et avoir expédié à M. Billot les exemplaires qu'il devait éditer dans ses centuries, je partis pour Paris. J'avais créé cette espèce en supposant que le *R. dumetorum Thuill.* était à fruit globuleux, tandis que mon espèce avait le fruit oblong. Je m'empressai donc de consulter, chez M. Delessert, l'herbier de l'auteur de la Flore des environs de Paris, où je ne trouvai qu'un seul exemplaire pour représenter le *R. dumetorum*, et où je constatai avec étonnement que ma plante était identique à celle de Thuillier, et qu'elles avaient toutes deux le fruit *oblong*, contrairement à l'assertion de la Flore de Thuillier qui le dit *globuleux*. Je crus alors devoir abandonner, malgré les textes formels, le nom de *R. submitis*, pour rendre à ma plante celui de *R. dumetorum Thuill.*, accordant ainsi plus de valeur au spécimen de l'herbier qu'à la phrase de la Flore. Mais aujourd'hui que le texte de Thuillier a prévalu sur l'exemplaire de l'herbier, et que le nom de *R. dumetorum* a été réservé exclusivement à la forme à fruits globuleux, je crois pouvoir, en droit et en équité, reprendre le nom de *R. submitis*, et l'appliquer à la forme à fruits oblongs, pour laquelle je l'ai créé en 1855.

Obs. 2. — Je supprime ici la section des *Collinæ* (*Crép.*). Plusieurs botanistes ont signalé cependant dans le Jura un *R. collina Jacq.* Mais la plante ou les plantes jurassiques publiées sous le nom de *R. collina* sont-elles identiques à celle de Jacquin? Tout ce que j'ai vu sous le nom de *R. collina* rentre, à mes yeux, dans les espèces que j'ai énumérées dans la section des *Pubescentes* (*Crép.*). Seulement ces espèces montrent sur les pédoncules quelques soies glanduleuses, qui constituent leur unique différence avec les types auxquels je les ai rapportées. Je trouve en outre dans la rareté de ces soies glanduleuses, dont le nombre ne dépasse souvent pas 2-3, sur chaque pédicelle, un argument en faveur de leur peu de valeur spécifique; j'ajoute qu'il n'est pas

rare de trouver dans un même corymbe, ou sur le même rameau, des pédicelles, les uns nus et les autres munis de quelques soies glanduleuses.

g. Tomentellæ (*Crép. l. c.*).

R. affinis *Rau, en.* 79; *G. fl. j.* 245; *R. villosiuscula Rip. ap. Crép. prim. monogr. Ros. p.* 45 (266). — Folioles *ovales-lancéolées, presque glabres* sur les deux faces, à dents composées et en partie glanduleuses; pétioles pubescents; styles pubescents. — Hab. Bord du bois au dessus d'Avannes, mont Bregille, derrière la ferme d'Auro (*Gren.*).

R. tomentella *Lém. bull. phys.* 1818, *vol.* 86, *p.* 364; *G. fl. j.* 247. — Folioles *ovales-suborbiculaires, très velues* sur les deux faces, ainsi que les pétioles, peu ou point glanduleuses en dessous; styles velus.

R. villosula *Paill. rev. franch. comt. p.* 362, *juin* 1867, *et exsicc. n.* 3848. — Folioles ovales-lancéolées, aiguës, plus pâles et *à duvet apprimé-blanchâtre* et plus dense et très distinctement *glanduleuses en dessous*, surtout sur les nervures tertiaires près des bords des folioles; styles pubescents. Port du *R. submitis Gren.* — Hab. Mont Bregille près Besançon (*Gren.*).

R. similata *Pug. in Billotia p.* 38. — Styles *glabres*, un peu en colonne. Port du *R. sapium*, mais plus lâche.

α. *germina.* Folioles presque glanduleuses en dessous.

β. *adenophora.* Folioles fortement glanduleuses en dessous.

Hab. Environs de Genève, le Salève (*Rapin*); Gap (*Blanc*); Le Vigan (*Martin*).

Obs. — C'est à cette section que j'ai cru pouvoir rattacher mon *R. numidica*, dont j'ai confié la publication à M. Déséglise.

Sect. 11. RUBIGINOSÆ (*Crép. l. c.*).

a. Sepiaceæ (*Crép. l. c.*).

Pédoncules lisses.

R. formosula *Gren. mss.*; *R. sepium var. grandiflora, Rapin ex spec. sicc.!* — Tige de 1-2 mètres, raides, à aiguillons nombreux, robustes, très courbés et très dilatés à la base. Pétioles presque glabres, glanduleux, portant en dessous de fins aiguillons; folioles 5-7, petites, fortement surdentées, largement obovales, aiguës, un peu atténuées à la base, glabres, d'un vert foncé et luisant en dessus, à face inf. plus pâle, couverte de glandes brunes, glabre excepté sur la nervure médiane qui est pubescente au moins à la base; stipules des feuilles inf. des rameaux très glanduleuses en dessous, celles des feuilles sup. presque nues et lisses. Pédoncules en corymbe, rar. solitaires, glabres, et munis de bractées glabres ou

seulement un peu glanduleuses en dessous près de leur sommet. Tube du calice ellipsoïde-allongé, glabre; divisions calicinales glabres sur le dos, réfléchies après l'anthèse et caduques, à subdivisions ciliées-glanduleuses. Corolle *grande*, d'un blanc rosé. Styles hispides. Fruit *oblong*. ♄. Juin. — Hab. Haies autour de Genève (*Rapin*).

R. SEPIUM *Thuill. fl. par.* 252; *G. fl. j.* 250. — Fruit oblong; styles glabres; pétioles glabres et glanduleux.

R. KLUKII *Bess. en. p.* 46, 61, 67 *et exsicc.!* (*non G. fl. j.* 248); *R. graveolens G. fl. j.* 248 (*excl. var.* α); *Godet, suppl. fl. j.* 78. — Fruit *sphérique;* styles hispides; pétioles pubescents-subtomenteux et glanduleux. — Hab. Thoiry et probablement la Bresse, ainsi que d'autres régions siliceuses du Jura,? avec le suivant.

R. JORDANI *Déségl. monogr.* 106. — Ne diffère du précédent (*R. Klukii*) que par ses pétioles *glabres* et glanduleux et non subtomenteux. M. Rapin me l'a envoyé des environs de Thoiry, dans l'Ain.

OBS. — En mentionnant ces deux dernières espèces, mon but est surtout de fournir sur le *R. Klukii*, resté jusqu'à ce moment si obscur, des renseignements plus précis. En effet, si je considère les caractères consignés dans les textes de Besser, relativement à son *R. Klukii*, je puis les résumer comme il suit : « Fruit globuleux; styles velus; fleurs carnées; calice et pédoncules glabres; pétioles pubescents-glanduleux; folioles suborbiculaires-elliptiques, surdentées, glabres et glanduleuses en dessous; aiguillons des tiges et des rameaux robustes et comprimés-recourbés. » J'ajoute que l'exemplaire authentique que je possède, qui a fait partie de ceux que Besser a offerts en 1822 à M. Godet, et que ce dernier a libéralement partagés avec moi, répond de tout point à la diagnose que j'ai extraite des livres de Besser. Si maintenant je compare cette diagnose avec mon *R. graveolens*, je vois que ma plante se compose de deux formes qui doivent être séparées. L'une, à pétioles pubescents-subtomenteux, n'est autre chose que le *R. Klukii!* de Besser, tandis que l'autre, à pétioles glabres, rentre exactement dans le *R. Jordani Déségl.* Quant au *R. Klukii* de ma Flore jurassique, il n'a rien de commun avec la plante qui, chez Besser, porte ce même nom; j'en parlerai tout à l'heure à la suite du *R. rubiginosa* près duquel il vient se placer.

b. MICRANTHÆ (*Crép. l. c.*). Pédoncules *hispides-glanduleux;* aiguillons des tiges tous crochus; rejets stériles flexueux; buisson lâche; fleur pâle; *styles glabres*.

R. MICANTHA *Smith, engl. bot. t.* 2490; *G. fl. j.* 251.

R. LEMANI *Bor. fl. centr. ed.* 3, *p.* 230; *G. fl. j.* 250.

c. Suavifoliæ (*Crép. l. c.*). Pédoncules hispides-glanduleux; *aiguillons* des tiges *de deux sortes*, les uns crochus, les autres nombreux, grêles, droits, plus ou moins sétacés; rejets stériles, raides et droits; buisson compacte; styles plus ou moins *velus*.

R. rubiginosa *L. mant.* 564; *G. fl. j.* 249; *Déségl. monogr.* 109; *R. comosa Déségl. an Rip.? ap. Schultz, arch.* 254; *Déségl. monogr.* 113. — Fleurs d'un rouge vif.

Obs. 1. — Je conserve à cette plante le nom de *R. rubiginosa L.*, 1° parce que rien dans la diagnose linéaire ne s'y oppose, et que même elle s'adapte très bien à notre plante; 2° parce que la plante d'Upsal, publiée dans l'herbier normal de Fries, fasc. 3, n° 41, concorde de tout point avec la nôtre; 3° parce que, malgré le morcellement des anciens types du genre *Rosa*, la diagnose de Linné permet de rattacher ce nom à une forme nettement définie, sans qu'il soit possible de le considérer comme représentant une espèce collective.

Obs. 2. — Si je compare la description de M. Déséglise avec le *R. rubiginosa* de Suède, je lis : folioles parsemées de poils en dessus, à nervure médiane velue en dessous. Je trouve le fait exact pour les jeunes feuilles, et pour les feuilles inférieures des rameaux; mais les feuilles supérieures sont à peu près glabres en dessus. Je lis plus loin : stipules glanduleuses en dessous. Cela est vrai pour les stipules des feuilles inf. des rameaux, mais celles des feuilles sup. des rameaux sont glabres. Je lis encore : bractées glanduleuses en dessous. Ce caractère manque dans la plante de Suède, dont les bractées sont glabres, excepté quelquefois à leur sommet, qui est de temps en temps glanduleux. Voilà les seules différences, minimes sans doute, que je puis constater entre la plante de Suède et la description de M. Déséglise, et je ne puis que le féliciter d'avoir conservé à cette forme le nom linnéen. Maintenant, si je compare cette même plante de Suède avec la description du *R. comosa Rip.*, dans le même livre, je n'observe que des différences plus minimes encore : fruit nu, excepté à la base, dans le *R. rubiginosa;* fruit hispide-glanduleux sur toute sa surface, dans le *R, comosa;* et je suis forcé de conclure à l'identité des deux plantes, et de faire du *R. comosa* un simple synonyme du *R. rubiginosa L.*, ainsi que je l'ai pratiqué au début de cet article.

R. quassata *Gren.*; *R. Klukii Gren. fl. j.* 248, *et botan. juran.* (*non Besser, non Déségl. nec alior.*); *R. gallico-umbellata Rapin ap. Reut. cat.* 72, *et Guid. p.* 198. — Fruit ovoïde-arrondi; styles hispides; corolle grande, d'un rose vif, dépassant le calice; sépales étalés ou réfléchis après l'anthèse, caducs, tous plus ou moins glanduleux, glabrescents ou finement pubescents; stipules glanduleuses sur le dos dans les feuilles inf. des rameaux, puis de plus en plus glabrescentes à mesure qu'on s'approche du sommet des rameaux,

terminées par deux oreillettes étalées-dressées; folioles elliptiques, larges (2 à 2 centim. 1/2 de long sur 1 1/2 à 2 centim. de large), atténuées aux deux extrémités, ou ovales, glabres en dessus, *glabres et glanduleuses en dessous*, excepté sur la nervure médiane qui est pubescente; tige étalée, à rameaux florifères peu allongés, faiblement aiguillonnés, excepté au sommet; aiguillons de la tige assez robustes, très recourbés; ceux du sommet des rameaux plus ou moins nombreux, sétacés, droits ou un peu courbés. ♄. Juin. — Hab. Troënex près de Compesières (*Chavin*); Veyrier près Genève (*Rapin, Reuter*).

α. *genuina*. Folioles *elliptiques*, atténuées aux deux extrémités, rameaux munis d'aiguillons sétacés rares et un peu courbés; fruit *lisse*, ou hispide seulement à la base. *R. quassata Gren. mss.*; *R. Klukii* **G.** *fl. j.* 248; *R. gallico-sepium Gren.*

β. *media*. Feuilles ovales; aiguillons sétacés des rameaux assez nombreux, les uns droits, quelques autres plus forts et un peu courbés. *R. procurrens Gren.*; *R. gallico-umbellata Rapin!*

γ. *histricosa*. Feuilles ovales; aiguillons sétacés de rameaux très nombreux, presque tous droits; fruits *couverts sur toute la surface d'aiguillons fins* et de soies glanduleuses. *R. supereminens Gren.*; *R. gallico-echinocarpa? Gren.*; *R. umbellato-gallica Rapin!*

Obs. — C'est la variété α de ce *R. quassata* que j'ai décrite, dans ma Flore du Jura, sous le nom de *R. Klukii*. Le nom que je lui donne ici a pour but de rappeler les difficultés et les incertitudes qui ont entouré son classement. Les styles hispides séparent cette espèce de toutes les *Micranthæ*. Parmi les *Suavifoliæ*, elle se distingue des *R. umbellata* et *R. echinocarpa* par ses folioles glabres et non velues en dessous. Enfin elle se sépare du *R. rubiginosa* (*R. comosa Rip.*) par son fruit moins globuleux, ses fleurs moins rouges, ses bractées glabres en dessus. J'ai conservé le nom de *R. quassata* à la var. α en prévision du cas où on élèverait au rang d'espèce les trois formes que je réunis ici.

Sous-Classe III. — **Dialypétales épigynes.** (Ovaire infère.)

A. *Trophospermes pariétaux.*

Fam. XXXIX. — **Philadelphées** (p. 280).

Philadelphus Lin. (p. 281).

P. Coronarius *Lin.*; **G.** *fl. j.* 281.

Fam. XL. — **Grossulariées** (p. 293).

Ribes Lin. (p. 294).

R. rubrum *Lin.*; *G. fl. j.* 294. — Hab. Spontané dans les bois de la

plaine, aux bords des ruisseaux; forêt de Chaux; forêt de la Serre; dans toute la Bresse.

B. *Trophospermes axiles.*

FAM. XLI. — **Pomacées** (p. 253).

POMACEÆ Bartl. ord. 399; Decaisne, nouv. arch. mus. t. 10, p. 113; ROSACEARUM trib. 1, *Juss.* gen. 334.

Fleurs régulières, hermaphrodites, et rar. polygames par avortement. Tube du calice (*hypanthium*) urcéolé, campanulé ou turbiné, plus ou moins soudé aux carpelles. Calice épigyne ou périgyne, à 5 div. à estivation imbricative. Corolle à 5 pétales insérés à la gorge ou au bord du disque, à estivation imbricative ou tordue. Etamines insérées avec les pétales, rar. en nombre égal et plus souvent multiple ou indéfini (5-10-20-∞), libres ou rar. soudés en anneau à la base. Disque mince ou un peu épaissi, soudé à la partie libre du calice, ou couvrant le sommet de l'ovaire. Ovaire formé de 1-5 carpelles, sans axe central, libres ou soudés entre eux, et soudés à la cupule réceptaculaire par leur dos, terminés chacun par un style libre ou soudé aux autres. Loges 1-5, à ovules collatéraux ou ascendants, anatropes, ord. géminés dans chaque loge, rarement solitaires ou nombreux. Fruit charnu et rar. bacciforme, couronné par la limbe du calice ou par la cicatrice résultant de sa chute, enveloppé par le tube calicinal (*hypanthium*), constitué par les carpelles déhiscents le long de la suture ventrale, ou indéhiscents et osseux. Loges 1-5, dispermes, rar. mono-ou polyspermes; endocarpe membraneux ou cartilagineux, fragile ou osseux. Graines ascendantes et plus rar. horizontales, sans albumen, insérées à l'angle interne; radicule très courte, rapprochée du hile; chalaze apicale ou subapicale; plumule imperceptible. — Arbres ou arbrisseaux quelquefois épineux, à bourgeons écailleux; feuilles éparses ou fasciculées, à stipules libres, ord. caduques; fleurs précédant souvent les feuilles. — Afin de tenir compte du récent travail de M. Decaisne sur les Pomacées, j'ai dû sortir parfois des limites de notre flore locale.

§ 1. FRUIT A ENDOCARPE OSSEUX (FRUIT A NOYAUX).

Mespilus Lindl. linn. trans. vol. 13 (p. 254).

Calice à 5 div. *foliacées*, à estivation quinconciale; tube turbiné. Pétales 5, à estivation imbricative ou tordue, *à bord interne ondulé-crispé* Etamines 30-40. Styles *cinq*, glabres. Ovaire fait de cinq carpelles libres au sommet; loges 5, contenant chacune deux ovules, *dont un avorte et coiffe l'autre* qui est normal. Fruit turbiné-déprimé, couronné par les div. calicinales, qui circonscrivent un *large ombilic égal au diamètre du fruit* (2-3 cent. de diam.); chair granuleuse avec cellules cylindracées rayonnantes; nucules séparées, anguleuses, gibbeuses.

Graines obovoïdes, subcomprimées, à test mince. — Arbre ou arbrisseau tortueux, étalé, épineux, à l'état sauvage, inerme par la culture.

M. GERMANICA *Lin.; G. fl. j.* 254.

Cratægus Lindl. linn. trans. vol. 13 (p. 254).

Calice à 5 div. courtes, à tube urcéolé. Pétales 5, à estivation imbricative, cucullés, entiers. Etamines 5-20. Disque mince ou charnu, entier ou lobé, concave ou proéminent. Styles 1-5, libres. Ovaire à 1-5 carpelles; loges à deux ovules, *dont un avorte et coiffe l'autre qui est normal*. Fruit subglobuleux, couronné par les div. calicinales *marcescentes*, qui circonscrivent un *ombilic plus étroit que le diamètre du fruit;* celui-ci drupacé, à chair d'abord amylacée, puis juteuse, à cellules toutes molles et non indurées autour des nucules (1-5) qui sont soudées ou libres entre elles. Graines ovoïdes, à test mince et à peine mucilagineux; micropile onciné; chalaze subapicale. — Arbres ou arbrisseaux épineux ou inermes; feuilles à vernation condupliquée; fleurs en cimes ou en corymbes; fruit drupacés, subcomestibles.

C. OXYACANTHA *L.; G. fl. j.* 255. — Fruit petit d'un rouge brun.

C. MONOGYNA *Jacq. a. f.* 292, *f.* 1. — Fruit d'un rouge vif. Fleurit dix jours plus tard que le précédent.

Cotoneaster Medik. Gesch. d. bot. 1793.

Calice à 5 div. courtes, persistantes, charnues; tube urcéolé. Pétales 5, à estivation imbricative. Etamines 20. Disque cupulaire mince. Styles ord. *deux*. Ovaire *à* 1-2 *carpelles et rar.* 3, *libres au sommet et au bord axile;* loges à deux ovules horizontaux. Fruit subglobuleux, drupacé, couronné par les div. calicinales dressées; nucules 2-3, à loge *monosperme* par avortement. Graines ovoïdes, à test lisse ou subgranuleux, non mucilagineux; chalaze infra-apicale; cotylédons accombants. — Arbrisseaux à feuilles entières, distiques sur les rameaux latéraux; vernation condupliquée.

C. VULGARIS *Lindl.; G. fl. j.* 255.

C. TOMENTOSA *Lindl.; G. fl. j.* 255.

Pyracantha Rœm. syn. 3, p. 219.

Calice à 5 div. courtes, persistantes, *denticulées-glanduleuses* à la fin charnues; tube urcéolé. Pétales 5, à estivation imbricative, entiers. Etamines 20. Disque mince. Styles *cinq*. Ovaire *à cinq carpelles*, libres du côté de l'axe; loges à deux ovules collatéraux et normaux. Fruit subglobuleux, urcéolé, couronné par les div. calicinales infléchies; nucules *cinq*, anguleuses, *acuminées* par le style persistant, à deux loges renfermant chacune deux graines, à micropile dirigé en dehors, à endocarpe crustacé ou subparcheminé; test lisse, mucilagineux; chalaze

apicale; *cotylédons incombants*. Arbrisseau épineux, à feuilles alternes, quinconciales suivant la fraction $^2/_5$, crénelées, à vernation condupliquée.

P. COCCINEA *Rœm. syn.* 3, *p.* 219; *Dcne. l. c.* 171; *Mespilus Pyracantha L. sp.* 685; *Pall. fl. ross.* 29, *t.* 13, *f.* 2; *DC. fl. fr.* 4, *p.* 434; *Cotoneaster Pyracantha Spach, suit. Buff.* 2, *p.* 73; *G. G. fl. fr.* 1, *p.* 568; *Cratægus Pyracantha Pers. syn.* 2, *p.* 37; *DC prod.* 2, *p.* 626. — *Lob. advers.* 438, *cum fig., et ic. p.* 182, *f.* 2; *Barr. ic.* 874. (Le reste comme dans la Flore de France.)

§ 2. FRUIT A ENDOCARPE MINCE, SOUVENT CARTILAGINEUX, JAMAIS OSSEUX (FRUIT A PEPINS).

Cydonia Tournef. inst. 632, t. 405.

Calice à div. *foliacées*. à orifice resserré. Pétales à estivation tordue, ondulés au bord interne. Etamines 20. Disque mince. Styles 5, velus et soudés à la base. Ovaire à 5 carpelles non soudés à l'axe, à *loges multiovulées;* ovules 10-15, bisériés, horizontaux ou ascendants. Fruit ombiliqué au sommet; chair ferme, granuleuse, presque dépourvue de suc, parfumée, jaunâtre; endocarpe cartilagineux; loges contenant chacune 10-15 graines ovoïdes, entourées de mucilage; chalaze apicale. — Arbuste à vernation des feuilles conduplicative.

C. VULGARIS *Tournef. inst. l. c.; Pers. syn.* 2, *p.* 40; *Pirus Cydonia L. sp.* 687; *Gærtn. fruct.* 2, *p.* 45, *t.* 87; *Jacq. austr. t.* 328.

Pirus Tournef. inst. 628, t. 404.

Calice à 5 dents. Pétales 5, suborbiculaires, à estivation imbricative, subsessiles. Etamines 20. Styles *cinq*, *libres*. Ovaire à 5 carpelles ord. recouverts par le disque; loges *biovulées*, à ovules ascendants. Fruit subglobuleux ou turbiné, *non ombiliqué à la base,* à chair succulente contenant des *cellules rayonnantes qui accompagnent toujours les grumeaux qu'on rencontre dans toutes les poires;* endocarpe cartilagineux; graines ovoïdes, à test coriace et lisse; chalaze apicale. — Feuilles à vernation *involutive,* simples; fleurs en corymbe.

P. COMMUNIS *L.; G. fl. j.* 257.

α. *Achras, Wallr. Sched.* 213. — Feuilles ovales, acuminées, très entières, les plus jeunes et les bourgeons laineux, à la fin glabres; fruit allongé à la base.

β. *Pyraster, Wallr. l. c.* — Feuilles arrondies, aiguës, finement denticulées; les jeunes et les bourgeons glabres; fruit arrondi à la base.

Malus Tournef. inst. 634, t. 406.

Calice à 5 dents. Pétales 5, suborbiculaires, onguiculés. Etamines 20. Styles 5, laineux et *plus ou moins soudés à la base*. Ovaire à 5 carpelles

recouverts au sommet par le disque un peu épaissi, à loges biovulées. Fruit *ombiliqué à la base et au sommet, à chair celluleuse-succulente, jamais granuleuse ;* endocarpe *parcheminé.* Graines à test coriace; chalaze apicale. — Feuilles à vernation *involutive*, simples ; fleurs en corymbe; fruit à pédoncule ord. court.

M. COMMUNIS *Lam. ill. t.* 435; *Mérat fl. par.* 2e *éd.* 2, *p.* 295; *Pirus Malus L. sp.* 686.

α. *austera Wallr. Sched.* 215. — Feuilles ovales, aiguës; les jeunes feuilles et les bourgeons très glabres.

β. *mitis Wallr. l. c.* — Feuilles ovales, laineuses en-dessous, ainsi que les bourgeons.

Cormus Spach, suit. Buff. 2, *p.* 96.

Calice à 5 dents. Pétales 5, à estivation imbricative, orbiculaires. Etamines 20. Styles *cinq*, très laineux à la base. Ovaire à 5 carpelles *soudés au sommet en un cône* tomenteux; loges biovulées. Fruit pyri-ou maliforme, charnu; *chair parsemée de cellules sclércuses isolées*, sans cellules rayonnantes; endocarpe très mince, *crustacé;* 5 loges, dont 2-3 vides par avortement. Graines ovoïdes ou lenticulaires, à test brun et mucilagineux; chalaze apicale. — Arbre à bourgeons *visqueux;* feuilles à vernation condupliçative, *imparipennées*, à folioles opposées; fleurs en corymbe; fruit atteignant le volume d'une petite noix.

C. DOMESTICA *Spach, l. c.; Sorbus domestica L. sp.* 684; *G. fl. j.* 258.

Sorbus Tournef. inst. 634.

Calice à 5 dents. Pétioles à estivation imbricative, orbiculaires. Etamines 20. Styles 3-5, barbus à la base. Ovaire *à* 3-5 *carpelles* velus au sommet, à loges biovulées; ovules ascendants. Fruit globuleux, juteux; chair *celluleuse*, acerbe-acidule, *parsemée de rares cellules indurées;* endocarpe crustacé, fragile, très mince. Graines ovoïdes, subcomprimées, à test coriace; chalaze apicale. — Arbres ou arbrisseaux inermes; feuilles à vernation condupliçative, imparipennées ou incisées-lobées, à folioles opposées; fleurs blanches en cime ou en corymbe.

S. AUCUPARIA *L.; G. fl. j.* 258.

S. FENNICA *Kalm., in L. fl. suec.* 2e *éd., p.* 167; *S. hybrida L.; G. fl. j.* 258.

OBS. — L'hybridité de cette plante est douteuse; mais en l'admettant, s'il est facile de reconnaître l'intervention du *S. aucuparia*, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de constater si c'est le *S. Aria L.*, ou le *S. scandica Fries*, qui est intervenu d'autre part. Il y a donc nécessité de renoncer à la dénomination linnéenne, pour revenir à celle de Kalm, qui a en outre le droit de priorité.

Torminaria Rœm. syn. 3, p. 130 (1847).
(Pirus, sect. Torminaria DC. prod. 2, p. 636.)

Calice à 5 dents *glanduleuses aux bords*. Pétales 5, suborbiculaires, à onglet barbu. Etamines 20. Disque cupuliforme, recouvrant l'ovaire au sommet. Style *unique, bifide au sommet*, glabre. Ovaire à *deux* carpelles; loges biovulées. Fruit ovoïde-subglobuleux, lenticulaire-verruqueux, pulpeux et charnu en dehors, *à cellules réunies autour des loges et formant une sorte de noyau*. Graines ovoïdes, à test coriace; chalaze apicale; cotylédons accombants ou incombants. — Arbre à feuilles simples, plus ou moins *lobées-anguleuses*, d'abord pubescentes, puis glabres; fleurs blanches en corymbe rameux; fruit brun, ponctué de blanc, très mou à la maturité.

T. Clusii *Rœm. syn.* 3, *p.* 130 (1847); *T. vulgaris Schur, enum. transylv.* 207 (1866); *Sorbus torminalis Crantz, st. austr. ed.* 2, *p.* 85; *G. fl. j.* 260, *Dod. pempt.* 791; *Pirus* (*Torminaria*) *torminalis DC. prod.* 2, *p.* 636; *Mespilus torminalis All. ped.* 2, *p.* 141; *Cratægus torminalis L. sp.* 681; *Jacq. fl. a. t.* 443; *Hahnia torminalis Medik. Gesch.* (1793), *nomen antiquius, sed genus contrariis naturæ speciebus constitutum.* (Le reste comme dans la Flore du Jura.)

Aria Host, fl. austr. 2, p. 8 (1831).

Calice à 5 dents. Pétales 5, à estivation imbricative, orbiculaires ou oblongs, étalés ou dressés. Etamines 20. Disque périgyne, papilleux. Styles *deux, libres*, barbus à la base, Ovaire à *deux* carpelles velus au sommet; loges biovulées; ovules plus ou moins basilaires. Fruit globuleux ou turbiné, charnu; à pulpe formée d'îlots *constitués par de grandes cellules molles, disséminées au milieu de petites utricules amylifères*. Graines ovoïdes; test lisse; chalaze apicale. — Arbres ou arbustes inermes; feuilles simples, dentées ou lobées, glabres ou tomenteuses, à nervures saillantes, fleurs en corymbe rameux.

a. *Pétales étalés.*

A. latifolia *Spach, suit. Buff.* 2, *p.* 105 (1834); *Sorbus latifolia Pers. syn.* 2, *p.* 38; *Pirus latifolia Poir. dict.* 4, *p.* 444; *Lam. fl. fr.* 3, *p.* 486; *DC. fl. fr.* 4, *p.* 431; *Cratægus dentata Thuill. fl. par.* 245; *Sorbus torminali-Aria Godr. nouv. not. Sorb. hybr. Montp.* 1874. — MM. Godron, et Mathieu, professeur à l'école forestière de Nancy, regardent cette plante comme un hybride des *S. torminalis* et *Aria*. M. Decaisne, en se fondant sur l'absence absolue! du *S. Aria*, dans la forêt de Fontainebleau, et sur ce que cette plante se reproduit sans variations importantes, par les semis, nie l'hybridité : *fiat lux*.

A. nivea *Host, fl. austr.* 2, *p.* 8; *Sorbus Aria Crantz, st. a. ed.* 2, *p.* 86; *Gren. fl. j.* 260; *Pirus Aria Ehrh.*; *Cratægus Aria* α *L. sp.* 681.

α. *obtusata.* Feuilles obtuses.

β. *longifolia.* Feuilles lancéolées ou oblongues-aiguës, grandes.

γ. *acutifolia.* Feuilles lancéolées-aiguës.

δ. *latifolia.* Feuilles grandes et largement ovales.

Obs. — Le nom de *Aria*, pris spécifiquement, étant de toute évidence un nom collectif, doit être abandonné par les botanistes qui, repoussant le genre *Aria,* n'admettent que le genre *Sorbus;* ils auront alors *Sorbus nivea.*

A. scandica *Dcne. cat. gr. Paris,* 1874, *et nouv. arch. mus. t.* 10, *p.* 163 (1875); *A. intermedia Schur, enum. pl. transylv.* 207 (1866); *Pirus intermedia Ehrh. beitr.* 4, *p.* 120 (1789); *Sorbus scandica Fries fl. Hall.* 83 (1817); *G. fl. j.* 259; *Godr. fl. lorr. ed.* 1, *p.* 267; *S. Mougeoti Soy. Will. et Godr. acad. Stan.* 1858; *Cratægus Aria* β *suecica L. sp.* 681; *Michal. pl. jur. exsicc. n°* 75. (J'ai adopté, avec M. Decaisne, le nom de *scandica,* qui ne permet aucune équivoque, et qui rappelle mieux les origines de cette espèce, tandis qu'on n'en peut pas dire autant du *Pirus intermedia,* qui n'a en sa faveur que son obscur droit de priorité.)

β. *arioides.* Pétales blancs, larges et obovales, presque étalés, un peu redressés, tout en conservant une grande ressemblance avec ceux des *A. nivea* et *scandica;* feuilles blanches-tomenteuses en dessous. *S. arioides Mich. exsicc.* 76! malgré ses pétales un peu relevés, je ne puis séparer cette plante de l'*A. scandica.*

b. *Pétales dressés ou subétalés.*

A. Hostii *Jacq. cat. vind.* (1826), *sec. Host. fl. austr.* 2, *p.* 8 (1831); *Dcne. nouv. arch. mus. tom.* 10, *p.* 163 (1875); *Pirus sudetica Tausch. Flora,* 1834, *p.* 75; *Cratægus pseudaria Spach, suit. Buff.* 2, *p.* 108 (*excl. loc. nat. Burgund.*); *Sorbus Aria-chamæmespilus Godr. nouv. not. Sorb. hybr. Montp.* 1874; *G. fl. j.* 261. — Pétales dressés, rosés; *inflorescence laineuse;* feuilles *blanches-tomenteuses en dessous,* glabres et d'un vert foncé en dessus.

Obs. — L'origine hybride de cette plante me semble assez probable. Toutefois, si l'on admet que le *A. chamæmespilus* a rempli les fonctions de porte-graine, il n'est pas aussi facile de désigner la plante qui a fourni le pollen; car deux plantes, habitant la même région, peuvent y prétendre avec des droits égaux. Ce sont *Aria nivea* et *scandica,* et il est probable que c'est tantôt l'un et tantôt l'autre qui remplit ce rôle. Dans ces conditions, je crois prudent de s'en tenir à la synonymie qui précède.

A. ambigua *Dcne. nouv. arch. mus. tom.* 10, *p.* 165 (1875); *Sorbus ambigua var.* β *glabrescens Michal. fl. jur. exsicc. n°* 77!; *Chamæmespilus ambigua Gren.* — Inflorescence en corymbe dressé; pédoncules et pédicelles glabres; dents calicinales à peine tomenteuses

aux bords; pétales *obovales*, à onglet glabre ou glabrescent. Feuilles obovales ou obovales-elliptiques, irrégulièrement et doublement dentées, atténuées en pétiole, glabres en dessus, *finement pubescentes-aranéeuses en dessous* ou glabrescentes. — Arbuste d'environ un mètre. ♄. Fl. mai-juin; fr. sept. — Hab. La région de l'*A. chamæmespilus*, mais plus rare.

A. CHAMÆMESPILUS *Host, fl. a.* 2, *p.* 9 (1831); *Mespilus chamæmespilus Guimp. Holz.* 93, *t.* 70; *Pirus chamæmespilus L. sp.* 685; *DC. prod.* 2, *p.* 637; *Sorbus chamæmespilus Crantz, st. a.* 83, *t.* 1, *f.* 3; **G. G.** *fl. fr.* 1, *p.* 574; *Cratægus chamæmespilus Jacq. fl. a. t.* 231; *C. humilis Lam. dist.* 1, *p.* 83; *Aronia chamæmespilus Pers. syn.* 2, *p.* 39; *Chamæmespilus humilis Rœm. syn.* 3, *p.* 131; *Hahnia chamæmespilus Medic. Gesch.* 81. — Fleurs roses, en petit corymbe glabre, plus courts que les feuilles. Calice tomenteux, à 5 lobes sudétalés, puis dressés et connivents sur le fruit. Pétales oblongs, dressés. Ovaire à deux loges; styles 2, velus à la base. Fruit ovoïde, d'un rouge jaunâtre. Feuilles petites (5-7 cent. de long, sur 2-3 cent. de large), elliptiques-lancéolées, entières à la base, dentées dans le reste de leur pourtour, glabres et *d'un vert sombre en dessus*, *glabres* ou obscurément aranéeuses en dessous et devenant glabrescentes. ♄. Fl. juin; fr. sept. — Hab. Tous les sommets du Jura, d'où il descend avec les éboulements jusqu'à 11-12 cents mètres; au pied des escarpements du Mont-d'Or, il est encore assez abondant à une altitude qui dépasse à peine mille mètres.

OBS. — Après les démembrements génériques pratiqués dans les genres *Pirus* et *Sorbus*, je suis surpris de voir que la section γ des *Pirus* du prodrome de Decandolle n'ait point été admise pareillement au rang de genre; car en prenant un point d'appui sur les pétales, sa distinction eût été plus facile que celle des autres sections auxquelles on fait cet honneur. Le genre *Chamæmespilus* renfermerait trois espèces françaises et même jurassiques :

CH. HUMILIS *Rœm.*; CH. AMBIGUA *Gr.*; CH. HOSTII *Gr.*

Amelanchier Medic. pfl. Gesch. 1793.

Calice à 5 dents. Pétales 5, oblongs-spatulés et dépassant 2 centim. de longueur, à estivation imbricative. Etamines 20. *Styles* 3-5, *libres ou soudés à la base*. Ovaire à 3-5 carpelles. Fruit globuleux, bacciforme, couronné par les dents du calice; loges 5, *devenant, après la fécondation, biloculaires par le développement d'une cloison pariétale et à logettes monospermes*. Fruit à chair juteuse; graines ellipsoïdes ou ovoïdes, à micropile souvent onciné; test coriace, noir. — Feuilles à vernation condupliquée, simples; fleurs *en grappe;* fruit bacciforme, noir, de la grosseur d'un pois.

A ROTUNDIFOLIA *Dcne. Pomac. in nouv. arch. mus. t.* 10, *p.* 134 (1875);

Cratægus rotundifolia Lam. dict. 1, *p.* 83 (1783); *A. vulgaris Mœnch, meth.* 682 (1794); *G. G. fl. fr.* 1, *p.* 575; *C. Amelanchier DC. fl. fr.* 4, *p.* 432 (1805); *Aronia rotundifolia Pers. syn.* 2, *p.* 53 (1807); *Aron. Amelanchier Rchb. fl. exc.* 630 (1832); *Mespilus Amelanchier L. sp.* 685: *Jacq. a.* 3, *p.* 55, *t.* 303 (1775); *Pirus Amelanchier L. f. sppl.* 256 (1781). — *Ic. Lob. ic.* 2, *p.* 191; *Vitis idæa* 3, *Clus.* 1, *p.* 62. — Fleurs en grappe pauciflore naissant au centre d'un faisceau de feuilles où se développe aussi un rameau. Pétales étroits, en coin à la base. Fruits arrondis, un peu plus gros qu'un pois, d'un noir bleuâtre. Feuilles pétiolées, ovales, obtuses, dentées, velues-aranéeuses dans leur jeunesse, à la fin glabres et coriaces. — Fleurs blanches. ♄. Fl. avril-mai; fr. sept. — Hab. Les collines, dans les fissures des rochers; depuis la région des vignes jusque dans la région alpine. Manque en plaine et dans la Bresse.

FAM. XLII. — **Onagrariées** (p. 281).

Epilobium Lin. (p. 282).

E. LANCEOLATUM *S. et M.*; *G. fl. j.* 284. — Hab. Commun en Bresse, au pied des haies et des chemins creux (*Michal.*).

E. ROSEUM *Schreb.*; *G. fl. j.* 285. — Hab. Terrains siliceux de la plaine, Chaussin, Champvans, Vriange, etc.; vallée de la Valserine entre Lelex et Chésery (*Michalet*).

E. TETRAGONUM *L. sp.* 494; *G. fl. j.* 285; *Koch, syn.* 267 (*part.*); *E. adnatum Grisb. bot. Zeit.* 1855; *E. ptarmicæfolium Schultz olim.* — La confusion qui règne entre les *E. tetragonum*, *Lamyi*, et *obscurum*, me conduit à donner ici les descriptions de ces trois espèces. — Stolons nuls ou réduits à des rosettes de feuilles qui n'apparaissent qu'après la floraison; feuilles *d'un beau vert*, minces et délicates, oblongues, pétiolées; tige dure, subligneuse, non compressible, à épiderme d'un brun clair et souvent fendillé-écailleux à la base de la tige, qui est un peu couchée et radicante à la base, puis dressée, ord. rameuse, *munie de 4 lignes saillantes qui naissent du limbe adné des feuilles et rendent ainsi la tige tétragone.* Feuilles lancéolées ou sublinéaires, *fortement dentées;* les inf. subsessiles, les moyennes sessiles et adnées par leur limbe *décurrent* sur la tige. Panicule composée de rameaux nombreux, courts, portant de longues capsules dressées et rapprochées en forme de balai, mûrissant presque toutes en même temps, à valves se tordant un peu sans presque se rouler en dehors. Fleurs dressées avant l'anthèse. Stigmate en massue. Graines finement tuberculeuses, ovales-oblongues, arrondies à la base. ♃. Juill.-sept. Plante à tiges isolées, non sociales. — Hab. La plaine, la région des vignes et des basses montagnes.

E. LAMYI *Schultz in Flor.* 1844, *p.* 806; *exsicc. fl. gal. et germ. n°* 854,

et arch. 53; *E. virgatum Koch, syn.* 266 (*part.*), *non Fries; E. tetranum mult.* — Racine bisannuelle, plus rar. annuelle, presque verticale, un peu rameuse. Stolons réduits à des rosettes, qui ne naissent qu'après la floraison. Feuilles d'un *vert clair*, minces et délicates. oblongues, pétiolées, périssant en hiver. Tige *grêle*, dure, droite et dressée, *jamais couchée-radicante à la base*, simple ou rameuse, glabre en bas, pubérulente vers le haut, *cylindrique ou à peine anguleuse* par 2-4 *lignes très peu saillantes qui naissent des pétioles*. Feuilles lancéolées, arrondies à la base, *presque entières* ou subsinuées-denticulées, à dents distantes et peu saillantes, *toutes pétiolées*. La panicule et les capsules ressemblent à celles de l'*E. tetragonum*. Fleurs dressées avant l'anthèse. Stigmate en massue. Graines très petites, finement tuberculeuses, oblongues, arrondies au sommet, un peu atténuées à la base. ⊙⚇. Juill.-sept. — Hab. Champs argileux autour de Genève (*Rapin*).

E. OBSCURUM *Schreb spic.* 147 (1771); *Rchb. pl. crit.* 2, *p.* 341; *Schultz arch.* 49; *E. tetragonum Poll. Palat.* 378; *Koch, syn.* 267 (*part.*); *E. virgatum Wimm. fl. schl.* 122; *G. G. fl. fr.* 1, *p.* 578; *Fries, in herb. Koch* (*nec alibi*); *Sond. fl. Hamb.* 217; *et omn. auct. gall.; E. flaccidum Brot. fl. lusit.* 2, *p.* 18. — Stolons nombreux (20-30), allongés (5-20 centim.), à entre-nœuds très allongés (2-6 centim.), épais (2-4 mill.), tandis que ceux de l'*E. palustre* ont à peine un millimètre, paraissant pendant la floraison et ne se développant qu'après, munis de feuilles d'un vert-rougeâtre, fermes et même coriuces, obovales, pétiolées; les inf. très petites. Tige couchée et radicante à la base, puis dressée et *penchée au sommet* (*summitas adhuc tenella nutans*), herbacée, *fistuleuse, très compressible*, à épiderme rouge ou verdâtre et très lisse, ord. rameuse, présentant 2-4 lignes peu saillantes, qui naissent des bords de la feuille et du pétiole. Feuilles ovales-lancéolées ou lancéolées, arrondies à la base, faiblement denticulées, brièvement pétiolées; les moyennes sessiles. Panicule appauvrie et souvent formée de 3-4 rameaux allongés en grappe lâche. Fleurs dressées avant l'anthèse. Stigmate en massue. Capsules inf. ayant depuis longtemps répandu leurs graines lorsque celles du sommet portent encore des fleurs, *bien plus courtes que celles de l'E. tetragonum et à valves entortillées et roulées en cercle*. Graines très petites, finement tuberculeuses, obovées, atténuées et presque aiguës à la base. ♃. Juillet-sept. — Plante très sociale et couvrant souvent de grands espaces à la manière de certaines *Menthes*. — Hab. Très abondant dans les terrains siliceux humides de la Bresse et des environs de Dole; toutes les tourbières de nos montagnes.

E. PALUSTRE *Lin.; G. fl. j.* 287.

E. ALPINUM *Lin.; G. fl. j.* 288; *E. Hornemanni Rchb. pl. crit.* 2, *t.* 180, *f.* 313.

E. ALSINÆFOLIUM *Vill. G. fl. j.* 288; *E. origanifolium Lam. dict.* 2, *p.* 376.

HYBRIDES.

a. *Stigmates 4, étalés en croix.*

E. PALUSTRI-PARVIFLORUM *Michalet bull. s. b. fr.* 1855, *p.* 783, *et hist. nat. j.* 358. — Souche d'abord verticale, émettant des stolons grêles, radicants seulement à l'arrière-saison et terminés par une rosette de feuilles courtes, luisantes, coriaces, nerviées, serrées, imbriquées, et persistant ord. jusqu'à l'époque de la seconde floraison. Tige mollement pubescente, cylindrique; feuilles lancéolées, cunéiformes ou un peu arrondies à la base, sessiles, à nervures saillantes; rameaux de la panicule peu nombreux, écartés de l'axe, allongés en grappe lâche; stigmate carré ou quadrilobé (ni entier, ni quadrifide). Capsules un peu velues, assez courtes. Graines conformées comme celles de l'*E. palustre*, mais avec le calus à peine saillant ou nul, papilleuses, très souvent vides et stériles. L'inflorescence rappelle davantage celle de l'*E. parviflorum*, mais tout le reste est aussi intermédiaire que possible aux deux parents; la taille varie de 2 à 8 décim. (*Michal. l. c.*). ♃. Juillet-sept. — Hab. Prés tourbeux de Pleurre, près Chaussin, où il abonde (*Michal.*); Divonne près Gex (*Reuter*).

E. PALUSTRI-MONTANUM *Wimm. fl. schl.* 180; *E. montano-palustre Schultz arch.* 47. — Stolons de l'*E. palustre*, avec arile visible à la graine. Calice à divisions des stigmates peu étalées, base des feuilles et port de l'*E. montanum*. ♃. Juillet-sept. — Hab. Terrains humides ou tourbeux de la plaine et des basses montagnes.

E. OBSCURO-PARVIFLORUM *Michal. l. c.* 734, *et hist. nat. j.* 358. — Stolons assez grêles, comme ceux de l'*E. palustri-obscurum*, munis de feuilles orbiculaires, petites, régulièrement distantes; parfois les stolons manquent, et la souche émet un nombre considérable de tiges, dont la principale est carrée à angles arrondis, sans lignes saillantes, et semblable par son port, par ses feuilles et par son inflorescence à l'*E. parviflorum*, tandis que les autres, qui ne sont au fond que des stolons, fleurissent dès la première année par l'exubérance de la végétation, rappellent l'*E. obscurum*. Le stigmate est quadrilobé. Toute la plante a un aspect grisâtre. ♃. Août-sept. — Hab. Prés tourbeux à Pleurre, près de Dole (Jura) (*Michal.*).

E. MONTANO-PARVIFLORUM *Michal. l. c.* 734, *et hist. n. j.* 358; *E. hirsuto-parviflorum Wim. fl. schl.* 180. — Stolons à entre-nœuds peu allongés, à feuilles rouges et presque charnues; tige vigoureuse, grosse et atteignant presque deux mètres, légèrement pubescente, cylindrique; feuilles lancéolées, sessiles, un peu pétiolées, à nervures saillantes; rameaux assez nombreux, dressés, très flexueux, très allongés et ténus, se balançant sous le poids des fleurs de la som-

mité. Fleurs élégantes, très ouvertes, un peu plus grandes que celles des parents. Stigmate divisé en quatre lanières recourbées Graines très rarement fertiles, très papilleuses, de la longueur de celles de l'*E. montanum* (*Michalet l. c.*). — La grandeur des fleurs et la division profonde des stigmates semble indiquer l'action de l'*E. hirsutum*, comme Wimmer l'a admis; mais, pour Michalet, les stolons feuillés et l'inflorescence démontrent l'action de l'*E. parviflorum*. — Hab. Chaussin dans le Jura, au lieu dit Beauregard (*Mich.*).

b. *Stigmates rapprochés en massue.*

1. *Souche produisant des rosettes.*

E; ROSEO-TETRAGONUM *Wimm. l. c.* 181; *E. tetragono-roseum Schultz, arch.* 52. — Feuilles et pubescence de l'*E. roseum;* port de la plante et extrémités des valves de la capsule un peu tordues-recourbées comme dans l'*E. tetragonum*. — Hab. Terrains siliceux et frais de la plaine.

E. ROSEO-PARVIFLORUM *Wimm. l. c.* 180; *E. parvifloro-roseum Schultz, arch.* 55. — Valves de la capsule enroulées-recourbées, indumentum de l'*E. parviflorum*. Feuilles de l'*E. roseum*. — Hab. Terrains humides ou tourbeux de la plaine; Chaussin (*Michalet*).

2. *Souche produisant des stolons.*

E. OBSCURO-MONTANUM *Michal. bull. s. b. fr.* 1855, *p.* 734, *et hist. n. j.* 358. — Port de l'*E. montanum*, avec feuilles sessiles et plus étroites; fleurs de l'*E. obscurum*. Ovaires presque tous stériles; quelques graines fertiles ressemblent à celles de l'*E. montanum* (*Mich. l. c.*). — Hab. Forêt de la Serre, aux bords des ruisseaux (*Mich.*).

E. ROSEO-OBSCURUM *Schultz, arch.* 50; *E. roseo-virgatum Wimm. l. c.* 181. — Fruit et stigmate de l'*E. roseum;* feuilles et tiges de l'*E. obscurum*. — Hab. Terrains siliceux et frais ou tourbeux de la plaine, Pleurrre, Chaussin, la Bresse, etc. (*Michal.*).

E. OBSCURO-PALUSTRE *Schultz in jahresb. der Pollichia, et arch.* 46; *E. Schursdtianum Rostkow, Koch et herb!; E. virgatum M. K. dtschl. fl.* 3. *p.* 18, *quoad loc. Stettin, ex Schultz*. — Stolons de l'*E. palustre;* fleurs et graines de l'*E. obscurum*.— Hab. Prés tourbeux des basses montagnes et de la plaine.

E. PALUSTRI-OBSCURUM *Schultz arch.* 46; *Mich. l. c.* 729, *et hist. n. j.* 353; *E. palustri-virgatum Wimm. Denksch. Z. F. j.* 50; *Jaahr Best. der schles. ges. f. vaterl. kult. p.* 189 (*ex Schultz*); *E. chordorrhizum Fries summ. veg.* 177, *et E. virgatum Fries nov.* 113, *et fl. Hall.* 66 (*non Lam. dict.* 1786). — Stolons filiformes, feuillés et dépourvus de bourgeon bulbiforme terminal persistant, de sorte que la tige qui en provient est rampante à la base; leurs feuilles sont très petites,

ovales ou orbiculaires, d'un beau vert, épaisses et non charnues, non concaves comme les écailles de l'*E. palustre;* les entre-nœuds sont presque tous égaux, de sorte que ces stolons ne se terminent ni par une rosette de feuilles, ni par un bourgeon bulbiforme. Le port, la tige, les feuilles sont intermédiaires. Les graines tiennent de l'*E. palustre* et de l'*E. obscurum;* car elles ont ord. la forme de celles du premier, mais elles sont papilleuses, et comme l'a bien vu Wimmer, elles sont tantôt munies d'un petit calus rudimentaire sur lequel s'adapte l'aigrette, ainsi que cela se voit dans l'*E. palustre*, tantôt elles sont parfaitement arrondies au sommet (*Mich. obs. vég. epil. in bull. s. b. fr.* 1855, *p.* 729, *et hist. nat. jur.* 353). ♃. Juill.-sept. — Hab. Prés tourbeux de la Bresse, Pleurre près de Dole, etc. (*Michal.*).

Fam. XLIII. — **Circéacées** (p. 290).

Circæa Tournef. (p. 290).

C. intermedia *Ehrh.; G. fl. j.* 290.

Fam. XLIV. — **Haloragées** (p. 291).

Myriophyllum Vaill. (p. 292).

M. verticillatum *Lin.*; *G. fl. j.* 292.

Fam. XLV. — **Ombellifères** (p. 303).

Turgenia Hoffm. (p. 309.

T. latifolia *Hoffm.; G. fl. j.* 309. — Hab. Bâle (*Bernouilli*).

Orlaya Hoffm. (p. 311).

O. grandiflora *Hoffm.; G. fl. j.* 312. — Hab. Soleure (*Bern.*); La Neuville (*Sessler*); commun en Argovie (*Jæggi*).

Laserpitium Lin. (p. 312).

L. prutheniculum *Lin.; G. fl. j.* 313. — Hab. Gonsans dans le Doubs (*de Jouffroy*); aux Crêts sur Gingins (*Godet*).

Peucedanum Koch (p. 315).

P. carvifolium *Vill.; G. fl. j.* 315; *Palimbia Chæbræi DC.; Selinum Chæbræi Jacq.* — Hab. Champvans près Dole; à Saint-Symphorien, au bord du canal (*Michalet*).

P. Oreoselinum *Mœnch; G. fl. j.* 317. — Hab. Bâle (*Bern.*); au dessus de Bienne; aux Crêts sur Gingins (*Godet*).

Obs. — Il n'est pas possible de regarder comme plante jurassique le *P. austriacum,* dont la présence n'est qu'accidentelle aux abords de nos limites.

Pastinaca Tournef. (p. 317).

P. OPACA *Bernh.; G. fl. j.* 318. — Bords de l'Arve et du Rhône près Genève (*Reuter*).

Tordylium Lin.

T. MAXIMUM *Lin.; G. fl. j.* 319. — Hab. Orbe. — Faut-il, avec M. Godet, regarder cette plante comme appartenant au Jura?

Anethum Hoffm.

A. GRAVEOLENS *L, sp.* 377; *Godet fl. j,* 291. — Est-ce bien une espèce jurassique?

Seseli Lin. (p. 322).

S. COLORATUM *Ehrh.; G. fl. j.* 323. — Hab. Bâle (*Bern.*).

S. LIBANOTIS *Koch; G. fl. j.* 323. — La souche, pendant les sept à huit premières années, ne produit que des feuilles, et la couronne épaisse de filaments étagés au sommet de cette souche témoigne d'une existence plus que bisannuelle. Après ce temps, il sort de la rosette une tige florifère, et la plante meurt après la maturité des fruits; elle est donc vivace et monocarpique.

Œnanthe Lin. (p. 324).

Œ. LACHENALII *Gmel, bad.* 1, *p.* 678; *Godet fl. j.* 280, *et suppl.* 92; *Œ. silaifolia Reut. cat.* (*non M. B.*); *Œ. rhenana DC. fl. fr.* 5, *p.* 506. — Souche à fibres radicales, charnues, allongées, ord. renflées vers leur extrémité et rétrécies à leur origine. Tige de 5-9 déc., dressée, striée. Feuilles radicales à segments ovales ou cunéiformes, les inf. bipennatifides, ainsi que les caulinaires; toutes à segments linéaires. Ombelle à 8-15 rayons. Pétales petits, arrondis, fendus jusqu'au milieu. Fruit oblong, atténué et dépourvu d'anneau calleux à la base, à côtes obtuses. ♃. Juill.-août. — Hab. Marais de Sionnet près de Genève (*Reuter*); Bâle et Nidau (*Godet*).

Bupleurum Lin. (p. 326).

B. LONGIFOLIUM *Lin.; G. fl. j* 327. — Hab. *Voir Godet suppl.* 92.

Bunium Lin. (p. 333).

B. BULBOCASTANUM *Lin.; G. fl. j.* 333. — Hab. Champs de Bellevue sur Cressier (*Godet*); Bévilard (*Tièche*).

Falcaria Host (p. 334).

F. RIVINI *Host; G. fl. j.* 334. — Hab. Bâle (*Bern.*).

Sium Lin. (p. 334).

S. LATIFOLIUM *Lin.; G. fl. j.* 334.

S. ANGUSTIFOLIUM *Lin.*; *G. fl. j.* 335. — Hab. Toute la plaine au dessous de Dole (*Mich.*).

Scandix Gærtn. (p. 335).

S. PECTEN-VENERIS *Lin.*; *G. fl. j.* 336. — Hab. Indistinctement sur les terrains calcaires ou siliceux.

Anthricus Hoffm. (p. 336).

A. VULGARIS *Pers.*; *G. fl. j.* 336. — Plante très commune dans le centre de la France, sur les décombres, aux bords des chemins, et dans les lieux vagues. Chez nous, elle occupe des stations singulières; on ne la rencontre qu'au pied des escarpements surplombants, à l'entrée des grottes ou d'enfoncements à sol frais et humide. En ces localités, la plante est grêle et pauciflore (*Mich. hist. n. j.* 178).

Myrrhis Scop. (p. 337).

M. ODORATA *Scop.*; *G. fl. j.* 338. — Hab. La grange à Bousson près de Villedieu-les-Mouthe (*Vuez*).

Conium Lin. (p. 340).

C. MACULATUM *Lin.*; *G. fl. j.* 340. — Hab. Dole; la Bresse; Arbois; Aiglepierre (*Michalet*).

FAM. XLVI. — **Hédéracées** (p. 343).

Calice à limbe court, à 4-5 dents surmontant l'ovaire, etc.

FAM. XLVII. — **Loranthacées** (p. 345).

Ovaire soudé au calice, formé de 2-3 carpelles soudés entre eux, ainsi qu'avec le réceptacle, pour constituer l'ovaire, qui est une masse homogène, uniloculaire, renfermant un seul ovule fertile, accompagné de deux ovules rudimentaires, etc.

L'ABBÉ BOISOT

DE BESANÇON

ET SES RELATIONS LITTÉRAIRES AVEC LES BEAUX ESPRITS DU GRAND SIÈCLE

Par M. H. TIVIER

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BESANÇON.

Séance publique du 17 décembre 1874.

MESSIEURS,

« Je travaille avec joie à ressusciter, pour ainsi dire, la vie d'une personne illustre qui a fait tant d'honneur à ma patrie. » Ce n'est pas moi qui parle, Messieurs, car je n'aurais pas le droit d'appeler votre ville « ma patrie ; » c'est l'abbé Boisot, dans la lettre où il annonce à Pellisson le projet, qu'il avait longtemps caressé, d'écrire la vie du cardinal de Granvelle. On peut, ce me semble, lui emprunter et lui appliquer ces paroles, à part le mot « illustre » qui surferait quelque peu le mérite de cet excellent homme. Quant à cette expression, « ma patrie, » elle avait dans sa bouche un accent particulier. S'il aimait sincèrement la France dans laquelle avait été absorbée la petite nationalité franc-comtoise, il eût dit volontiers, comme Cicéron : « Nous avons deux patries, celle de la nature et celle de la cité. Mettons au premier rang celle qui nous adopta, et qui comprend tous les citoyens. C'est pour elle qu'il faut mourir et se dévouer... Mais nous devons aimer presque autant le lieu qui nous vit naître (1). » Ainsi pensait l'abbé Boisot, ainsi pensez-vous, Messieurs, vous, hé-

---

(1) CICÉRON, *De legibus*, § 1.

ritiers fidèles de ce patriotisme local qui, sagement réglé, produit, de province à province, une si féconde émulation, vous qui savez si bien, comme le voulait Cicéron, aimer la petite patrie dans la grande. A ce titre déjà l'abbé Boisot mériterait toute votre estime ; mais ce n'est pas le seul qui m'engage à renouveler ici son souvenir et à compter sur votre attention.

Jean-Baptiste Boisot naquit à Besançon, au mois de juillet 1638, d'une famille ancienne dont trois branches distinctes s'étaient établies aux Pays-Bas et dans la Franche-Comté. Son père était arrivé, par d'honorables emplois, au poste le plus élevé que pût décerner l'estime générale. Il était l'un des quatorze gouverneurs élus par le conseil des vingt-huit, ou des délégués des sept quartiers de la ville, et préposés à tour de rôle à la direction des affaires publiques. De ses cinq fils, deux appartenaient, l'un comme président, l'autre comme conseiller, le troisième comme procureur-général, au parlement de Franche-Comté. Le dernier se fit jésuite, se distingua comme orientaliste, et mourut consul de France et missionnaire à Alep. Le troisième suivit une voie moyenne. Homme du monde et ministre de l'Église, religieux et séculier à la fois, l'abbé Boisot sut concilier tous les devoirs et satisfaire à toutes les bienséances de sa double situation.

Son enfance nous le montre déjà doué des qualités qui devaient honorer sa vie : une raison saine, l'amour des sciences, un cœur généreux, des manières engageantes, des goûts élevés, un détachement absolu des plaisirs qui abaissent. Il n'en connaissait d'autres que ceux dont l'intelligence et l'adresse font tous les frais. Philosophe, je veux dire élève de philosophie à treize ans, il montre une précocité qu'on serait bien surpris de rencontrer aujourd'hui chez un aspirant au baccalauréat. A Dole, il fréquente les écoles de droit ; à Paris, celles du goût et de la politesse. Il y devint l'ami de Pellisson, et le fut jusqu'à la mort ; car Boisot était de ceux qui ne perdent pas un ami, parce qu'ils ont su les choisir, et qu'on ne cesse point d'aimer une fois qu'on a connu la beauté de leur

âme. Il parcourut ensuite l'Italie, non pas comme un touriste vulgaire, promenant au hasard, sur les monuments et les sites, ce coup d'œil affairé qui ne laisse que de la confusion dans les souvenirs, mais en spectateur intelligent qui veut connaître à fond les hommes et les choses, l'art et la politique, les gouvernements et les peuples. A Rome il déclina la faveur d'un cardinal et celle de Christine de Suède, cette reine excessive dans le bien comme dans le mal, dans la sympathie comme dans la vengeance. Elle lui assura du moins, dans ce pays natal qu'il était impatient de revoir, les prieurés de La Loye et de Grandecour.

L'air de l'Italie suffirait à produire des diplomates : que sera-ce quand on y voyage dans cet esprit et ces conditions? De retour à Besançon, l'abbé Boisot y devint, malgré sa jeunesse, le représentant du clergé aux Etats de la province, et celui de la province au dehors. Déjà l'orage grondait sur les frontières de la Franche-Comté. Des troupes se massaient à Dijon ; Condé remplissait le pays de ses émissaires. Contre un péril imminent, Boisot fut chargé d'aller solliciter les secours du marquis de Mortar, gouverneur du Milanais. Il s'acquitta de cette mission à son honneur; je ne parle pas du succès, car il est probable que la Franche-Comté était déjà prise avant son retour, et que la paix d'Aix-la-Chapelle avait mis fin à cette guerre de trois semaines.

Par ce traité, Louis XIV restituait la Franche-Comté, mais avec l'espérance évidente et fondée de la reprendre plus tard. On le vit bien quatre ans après. L'abbé Boisot ne s'y était point mépris et régla sa conduite en conséquence. Dispensé par sa profession de prendre part à la lutte, incapable de se vendre, il ne lui restait qu'à contempler les efforts tentés par d'autres pour sauver l'indépendance commune ou ne succomber qu'avec honneur; il préfera l'exil.

Pendant que Louis XIV, campé dans son prieuré de La Loye, achevait la conquête du pays, il errait sur les chemins de la Savoie, de l'Italie et de l'Espagne. Il visitait Madrid où

il put se convaincre que la bibliothèque de Granvelle, achetée par lui à son compatriote, le comte de Saint-Amour, n'avait rien à envier à celle de l'Escurial. Enfin la paix de Nimègue vint le délier de ses engagements envers l'Espagne. Il put entrer dans la famille française et accepter sans remords les bienfaits de Louis XIV. C'est en prévision de ce résultat que Pellisson lui écrivait, au commencement de 1676 : « J'espère que rien ne nous séparera plus désormais, et que nous n'aurons plus la peine d'accorder ensemble l'hostilité et l'amitié. » Cette amitié ne s'endormit point, pas plus que l'activité du président Boisot. Ils obtinrent pour son frère le troisième bénéfice de la province, l'abbaye de Saint-Vincent. Elle occupait l'emplacement de l'église Notre-Dame et de l'Académie actuelle. Me sera-t-il permis de remarquer que la Faculté des lettres y continue cette tradition d'étude et de savoir qui remonte à l'abbé Boisot, comme elle a donné pour collaborateurs à son œuvre favorite, la publication des papiers du cardinal de Granvelle, MM. Genisset, Perron, Bourgon et Pérennès ?

Sa nomination par le roi au poste vacant, les difficultés que soulevait à Rome son titre d'abbé commendataire ou séculier, par conséquent étranger à l'ordre de Saint-Benoît auquel appartenaient les religieux qu'il était chargé de conduire, les négociations poursuivies pour lui faire obtenir des bulles qu'il attendit pendant seize ans, tels sont les principaux objets de sa correspondance avec Pellisson dont il encourageait le zèle par l'envoi de présents variés. C'étaient tantôt d'ingénieuses épîtres, des compliments bien tournés qui devaient être placés à propos sous les yeux du roi ; tantôt des traductions de saint Jérôme, de Lactance et de Tertullien, destinées à prendre place dans le grand ouvrage de son ami sur l'*Eucharistie;* tantôt des lettres italiennes ou espagnoles choisies parmi les pièces les plus rares de son volumineux portefeuille. J'hésite à mentionner encore certains envois de fromages du Jura que Pellisson accueillait avec reconnais-

sance, tout en se plaignant parfois de leur âge et de leur fumet excessif. D'autres détails nous font pénétrer dans l'intérieur de l'abbé Boisot, et dans le secret de ses sentiments les plus intimes. Ce sont la mort touchante et prématurée d'une nièce, le mariage d'une autre, une singulière maladie du président, son frère aîné. Ailleurs, il est question d'acheter pour le roi le cabinet de médailles appartenant à un amateur, dont le nom rappelle un goût héréditaire pour les beaux-arts et les procédés généreux, M. Chiflet. Malheureusement, dans ce colloque à deux personnages, il manque un rôle entier. Les lettres de Boisot n'ont pas été l'objet des soins qu'il donnait à celles d'autrui. Il n'en reste guère que le souvenir ou l'écho dans les réponses de ses amis. Si les livres ont leur destinée (1), combien plus ces feuilles éphémères qui ne contiennent que la pensée du moment ? Du reste, nous ne connaissons l'abbé de Saint-Vincent ni comme traducteur habile et linguiste consommé, ni comme poète, et pourtant l'épitaphe latine composée par La Monnoye dit qu'il se montra dans sa jeunesse « l'émule heureux des cygnes de la France; » ni comme érudit, quoique sa vie entière ait été consacrée à de savantes recherches; ni comme orateur, quoiqu'il ait souvent défendu l'intérêt public et fait triompher sa propre cause devant le parlement de Dijon; ni comme écrivain, et pourtant il a été comblé, à ce titre, des éloges les plus flatteurs.

Il ne reste de tant de succès qu'un vague souvenir. Apprécié des érudits les plus célèbres, il n'a rien laissé paraître de sa propre érudition, et les rares communications qu'il adressait au *Journal des savants* n'ont trait qu'à des curiosités locales, comme la glacière de Chaux-lez-Passavant. Invité à donner son avis sur la dixième satire de Boileau, cette charge à fond de train contre les femmes et le mariage, il fit admirer la finesse de son goût; rien aujourd'hui ne nous permet d'en juger. C'est également le témoignage d'autrui qui nous donne

(1) Habent sua fata libelli.

la mesure de son talent épistolaire : Pellisson, lui écrit Mlle de Scudéry, a pensé en être jaloux. Elle y relève « un caractère de politesse aussi digne d'un honnête homme de la cour que d'un excellent académicien. » Elle tire de son mérite une conclusion avantageuse à tous les habitants de Besançon, et soutient d'ailleurs qu'il pourrait à lui seul « inspirer l'esprit et la politesse à toute une province. » Pellisson, de son côté, recommandant à Louis XIV les intérêts de son ami dans l'affaire des bulles, « Sa Majesté, dit-il, a vu diverses choses de lui, qui lui ont plu, écrites avec autant de politesse que pérsonne le pourrait faire en ce pays-ci, » c'est-à-dire à Paris. On dira peut-être que ces témoignages n'ont pas une grande valeur; que Pellisson, Madeleine de Scudéry, l'abbé Nicaise, ces noms si respectés autrefois, ont perdu de leur lustre et ne représentent qu'une autorité littéraire assez contestable. Peut-être même êtes-vous tentés d'ajouter que l'abbé Boisot, ce représentant officiel de la Franche-Comté, ce fidèle défenseur de son indépendance, si sincèrement rattaché depuis à sa nouvelle patrie que Pellisson l'appelle « un martyr de la France et du roi, » ce dignitaire de l'Eglise honoré de la faveur du souverain et distingué par lui dans un voyage à Paris, cet érudit à qui l'étendue de ses connaissances donnait accès auprès des savants les plus célèbres, aurait pu élargir le cercle de ses relations et les chercher plus haut. S'il ne l'a point fait, il n'en faut accuser que sa modestie. Il pensait, comme Horace, qu'on vit heureux quand on vit caché; il aimait, suivant le mot de l'*Imitation,* à être ignoré. Du reste, ne nous y trompons point, Pellisson, Mlle de Scudéry étaient, en leur temps, des personnages considérables : l'un chargé par le roi d'un ministère délicat, l'instrument le plus considéré, après Bossuet, du rapprochement des deux Eglises; l'autre universellement reconnue pour l'arbitre du goût, le guide de l'opinion, le centre d'une société d'élite où se conservaient les meilleures traditions de l'esprit et de savoir-vivre. On peut rire, sur la foi de Boileau, de ces intermi-

nables romans qui transportaient Paris à Babylone, ou qui donnaient

> L'air et l'esprit français à l'antique Italie;

il n'en est pas moins vrai qu'ils charmaient la France entière, et formaient le grand manuel de l'éducation publique. Nous pouvons en croire le satirique à qui deux nobles campagnards

> *Avaient* dit tout Cyrus dans leurs longs compliments;

et cette servante des *précieuses ridicules* qui leur répond, pour excuser son langage vulgaire : « Je n'ai point appris comme vous la philosophie dans le grand Cyre. » Cette philosophie du grand Cyrus a été admirée de M. Cousin dans notre siècle, comme elle l'était au XVIIe siècle du savant Huet, évêque d'Avranches, fort indigné de l'audace des *poètereaux* (il entend Racine et Boileau) qui décriaient Mlle de Scudéry. Mascaron ne goûtait pas moins ses conversations de morale. Fléchier était tenté de les proposer pour modèle aux prédicateurs. Corneille soumet à Madeleine de Scudéry une question de goût. L'Académie de Padoue lui ouvre ses rangs; l'Académie française est sur le point d'en faire autant. Mme de Sévigné promet de l'aimer et de l'adorer toute sa vie, « car il n'y a que ce mot, dit-elle, qui puisse remplir l'idée d'un mérite si extraordinaire. » Au reste, ces deux nobles femmes étaient faites pour s'entendre : on le vit bien dans le procès du surintendant, où elles firent assaut de zèle et de courage, pour procurer à Fouquet et à ses co-accusés tout ce qui pouvait prévenir ou atténuer leur infortune. Ceci nous ramène à l'abbé Boisot. Grâce à Mlle de Scudéry, Pellisson, l'homme de confiance et le défenseur éloquent du ministre déchu, peut retrouver ses livres.

Parmi les victimes qu'atteignit la catastrophe de Fouquet, la plus intéressante est un gentilhomme, nommé M. de Valcroissant, qui, pour avoir fait parvenir au condamné une lettre de sa femme, fut envoyé aux galères. Mme de Sévigné en

avertit Mlle Scudéry, qui s'empressa d'écrire à M. de Vivone, gouverneur général des galères Par son entremise, après trois mois de supplice, Valcroissant cessa de ramer sous la chaîne et le fouet. La faveur succéda même à la disgrâce : investi d'une fonction publique en Flandre, il put protéger les autres à son tour. A sa requête, le fils du poète Bonnecorse, autre victime, non des rigueurs du pouvoir, mais de la caustique sévérité de Boileau, obtint son entrée aux cadets de Besançon et même une lieutenance dans ce régiment. Il dut l'une et l'autre aux actives démarches de l'abbé Boisot, qui lui assura de plus la protection de son colonel. Mlle de Scudéry trouva, pour le remercier de ce service et d'autres semblables, une expression charmante : « Je renferme, dit-elle, tout cela dans mon cœur où rien ne se perd jamais. » Elle disait vrai ; et si sa gloire est bien compromise à d'autres égards, elle gardera du moins celle d'avoir été à cette époque le type le plus pur du dévouement et de l'amitié. C'est par ce côté surtout qu'elle appréciait l'abbé de Saint-Vincent. Elle l'associe à toutes ses impressions ; elle le convie à se réjouir des succès de la France, à s'inquiéter de ses périls ; avec lui elle maudit le prince d'Orange ou elle applaudit au courage des officiers français, notamment de M. de Vaudrey, dont elle admire la fière et spirituelle devise si connue des Francs-Comtois : « J'ai Vallu, Vaux et Vaudrey. » Ce fut surtout la mort de Pellisson qui confondit leurs sentiments dans une douleur commune. Ils s'en consolèrent, l'une en défendant son souvenir contre la calomnie, l'autre en le célébrant dans un panégyrique.

Ce panégyrique a péri comme tout le reste, ou plutôt comme presque tout le reste. On a retrouvé dans les papiers de l'abbé Boisot deux lettres à Spon, relatives à deux inscriptions relevées sur les débris d'un temple de Mercure, quelques autres adressées au P. André, de l'ordre des Carmes, et surtout celle qu'il écrivit à Pellisson, au sujet de sa grande entreprise, et qui devait servir de préface à l'histoire du cardinal de Gran-

velle. Il y raconte l'heureux hasard qui l'a mis en possession des papiers du cardinal. Portés dans un galetas, abandonnés à la pluie et aux souris, vendus à la livre, ces papiers furent exposés dès lors aux dernières indignités. Un homme éclairé, l'abbé Jules Chiflet, en avait déjà recueilli un certain nombre. En faisant appel à la générosité du frère de cet amateur et à celle de plusieurs autres personnes, Boisot put ramasser, nous dit-il, presque tous les débris de ce grand naufrage. Que de riches épaves il en recueillit! lettres de Charles-Quint, de Philippe II, d'Eléonore de France, de Marie Stuart, des deux Marguerite d'Autriche; lettres plus curieuses de leurs ministres et de leurs secrétaires d'Etat; lettres des courtisans où perce, avec le murmure de l'ambition, celui de l'opinion publique; lettre du cardinal à son parent et ami, l'abbé de Bellefontaine, où le grand politique se peint lui-même et se montre à nu! Beaucoup de ces pièces étaient en chiffres: une ligne mal effacée suffit à l'abbé Boisot pour en trouver la clef. Alors commença le travail de classement, qui distribua ces amas énormes de documents en quatre-vingts volumes in-folio. Ce qui n'est pas moins remarquable que la patience nécessaire à un pareil labeur, c'est la justesse originale des jugements qu'il exprime sur les principaux personnages de l'époque, et l'intérêt des citations dont il les appuie. Pour n'en citer qu'un exemple, Philippe II, ce sombre génie qui remuait l'Europe du fond de son Escurial, ce « démon du midi, » si terrible à toute opposition politique et religieuse, n'est plus, étudié à cette lumière nouvelle, qu'un prince vétilleux, indécis, paresseux, un esprit médiocre. D'autres portraits, et en particulier celui de Philibert de Chalon, prince d'Orange, prématurément ravi à la Franche-Comté dont il était l'honneur, sont tracés avec amour. En somme, cette lettre à Pellisson atteste que l'abbé Boisot eût abordé le genre historique avec une pleine intelligence des conditions qu'il impose et une admirable préparation. Elle suffit pour éclairer nos conjectures et motiver nos regrets.

Les lettres au P. André ont un autre intérêt. Ecrites en latin, dans un latin d'une exquise élégance, elles portent sur quelques points d'érudition locale, et particulièrement sur un tombeau dont la destination était vivement controversée. Des religieux plus zélés que sages voulurent y voir la sépulture de saint Ferjeux, l'un des prédicateurs de l'Evangile, qui, sous la conduite de saint Irénée, étaient venus prêcher la foi nouvelle dans cette partie de la Gaule et la sceller de leur sang. Déjà les chrétiennes populations de la Franche-Comté commençaient à s'émouvoir au bruit de cette précieuse découverte. L'abbé de Saint-Vincent prouva que les croix qu'on prétendait y apercevoir étaient des *ascia*, figures de hoyaux ou de cognées souvent tracées sur les tombes antiques, et qu'on avait exhumé celle de Cæsonia Donata, femme d'un affranchi de l'empereur Antonin. Trop sage pour s'irriter contre des zélateurs ignorants, il leur infligea pourtant une légère correction dans cette phrase que je cite, pour la joie des humanistes : « De sepulcro San-Ferruciaho, jam non bilem tibi, sed nauseam movent indociles atque his in rebus planè plumbei monachi. » Il ne faudrait pas conclure de cette petite gaieté de plume, que l'abbé de Saint-Vincent dédaignait ses fonctions ou les remplissait à contre-cœur. Après s'être disposé au sacerdoce par une longue préparation, il en accomplit les devoirs avec une foi vive et une édifiante piété. Pénétré d'une vérité trop méconnue de son temps, il répondait à ses amis qui le pressaient d'acheter un équipage : « Le bien d'église n'est pas pour cet usage; il y a des pauvres à secourir et un ciel à gagner. » Les pauvres rassemblés dans la cour de l'abbaye recevaient de lui d'abondantes aumônes, accompagnées de salutaires enseignements. On le vit, dans une année de famine, consacrer à leur soulagement la somme alors considérable de douze mille livres, et se réduire à emprunter quelques pistoles pour faire vivre sa maison et subsister lui-même. Indifférent à la richesse, il demeura sourd aux offres brillantes du P. La Chaise comme à celles de Pellisson. « Je

vous dois tout, écrivait-il à celui-ci : par vos bons offices, le roi m'a rendu le plus riche, c'est-à-dire le plus content de ses sujets. » C'est que le travail et la bonne conscience suffisaient à son bonheur. Enfermé dans son cabinet et sa bibliothèque, « il y passait, dit un contemporain, ses jours et une partie de ses nuits à prier, à étudier, à lire, à composer, à écrire à ses amis. » C'était surtout à des érudits, à des lettrés comme lui qu'étaient adressées ces communications dont sa riche collection de manuscrits faisait le plus souvent les frais. C'est ainsi qu'on le vit mettre les papiers de Granvelle au service de Fléchier pour son *Histoire de Ximenès*, de Pellisson pour son grand ouvrage sur l'*Eucharistie*, de Leibnitz pour la rédaction de son *Code diplomatique*. En 1683, Mabillon, commençant ce voyage dont il a consigné le récit dans son *Iter germanicum*, put aussi connaître par expérience l'humeur obligeante et communicative de l'abbé de Saint-Vincent. Il admira son cabinet d'antiquités, ses tableaux, sa bibliothèque. Il fut frappé surtout de la valeur et de la beauté des manuscrits qui étaient passés des mains du roi de Hongrie, Mathias Corvin, dans celles du cardinal de Granvelle, de celui-ci à l'abbé Boisot, et qui formaient, dit-il, un fonds des plus remarquables : « præclara admodum fuit ista Granvellanæ bibliothecæ libraria supellex. »

Mais ce n'était point assez pour leur dernier possesseur que l'estime isolée d'un savant visiteur, ou des services rendus, de temps à autre, à d'illustres correspondants. Il rêvait une destinée plus utile encore, un emploi plus large et surtout plus durable pour la belle collection qu'il avait formée au prix de tant de labeurs. Impatient de lui trouver des lecteurs, il la destina d'abord à cette Université que les Bisontins attendaient depuis longtemps, sur la foi des engagements pris tour à tour par les gouvernements d'Espagne et de France. Pellisson, tout en approuvant ce projet, lui fit observer « que la suite des temps rend souvent toutes nos précautions inutiles. » En effet, cette Université, longtemps

disputée à Dole par Besançon et transférée dans cette ville en 1693, n'y prospéra que médiocrement. Boisot, mieux inspiré, transféra le legs à sa ville natale. Son testament, rédigé le 27 novembre 1694, et qui précéda sa mort de quelques jours, ordonne que sa bibliothèque, ornée de tous les tableaux et objets d'art qu'il avait rassemblés, s'ouvrira deux fois la semaine, par les soins des religieux de Saint-Benoît, « à tous ceux qui voudront y entrer, et qui pourront y lire et étudier autant de temps qu'ils le souhaiteront. »

Telle fut l'origine et le fonds principal de la bibliothèque publique de Besançon. Les étrangers qui la visitent et les lecteurs qui la fréquentent ont tous remarqué le buste, sculpté par M. Jean Petit, qui occupe, dans la salle de travail, l'endroit le plus apparent. La tête, intelligente et noble, rappelle les plus beaux types sacerdotaux du dix-septième siècle. Le calme, la réflexion, la bonté en forment l'expression dominante. Elle justifie pleinement le témoignage unanime rendu par les contemporains au caractère de l'abbé Boisot. L'un d'eux nous parle de son entretien où l'agréable, l'honnête, l'utile étaient inséparables. Un autre nous affirme qu'on ne vit jamais un discernement plus juste, un cœur plus ouvert, une âme plus sincère. Pellisson écrit au cardinal d'Estrées : « Je ne vous parle pas seulement pour un ami très particulier et très intime, mais aussi pour le meilleur esprit, le meilleur cœur et le plus honnête homme qui soit en toute la Franche-Comté. » On croit sans peine à la bonté de l'abbé Boisot ; on aime à deviner, à refaire par la pensée ce talent enseveli dans une ombre volontaire et dont une mort trop hâtive a supprimé le développement. On repasse avec une sympathie respectueuse sur les moindres détails de cette existence si honorable et si bien remplie, quoique demeurée incomplète. C'est du moins l'impression qu'elle m'a laissée, et je m'estimerais heureux si cette notice, toute insuffisante qu'elle est, avait pu vous la faire partager.

EXTRAIT DU TESTAMENT DE L'ABBÉ BOISOT,

EN DATE DU 27 NOVEMBRE 1694.

Item je donne et lègue aux RR, PP. Bénédictins de Besançon tous et quelconques mes livres, les manuscrits reliez et non reliez qui m'appartiennent, avec mes médailles de bronze et d'argent, anciennes et modernes, et les médaillers et ausmoires dans lesquels elles sont renfermées : à charge et condition qu'ils mettront le tout dans une sale qui sera ouverte deux fois la semaine à tous ceux qui voudront y entrer, lesquels pourront y lire et estudier autant de temps qu'ils souhaiteront pendant lesdits deux jours, sans que pourtant il leur soit permis d'en distraire aucun livre. Et affin que lesdits livres et médailles, aussy bien que les bustes et peintures dont sera parlé cy après, soient conservez pour toujours pour l'avantage des gens doctes, je veux et entend que l'on dresse un inventaire du tout.....; que doubles soient faits dudit inventaire, dont l'un..... sera porté à MM. du Magistrat de cette ville, affin qu'ils prennent soing de la conservation desdits livres et autres choses cy dessus spécifiez, comme estant des monuments que je consacre à la postérité.

De plus, je donne et lègue auxd. RR. PP. Bénédictins la somme de six mil frans, qui sera employée en achat de rente, dont le revenu sera..... employé en achat de livres.....: mon intention estant que le revenu de ladite somme de six mil frans soit ponctuellement employée en augmentation de ladite bibliothèque, comme aussy que lesdits livres et médailles demeurent à perpétuité dans ladite sale pour l'usage du public, sans pouvoir estre portés ailleurs ny distraits, pour le tout ou en partie, à quelle cause ou prétexte que ce soit.

Et affin de donner moyen auxdits religieux d'orner ladite sale, je veux et entend que tous mes bustes de marbre et de bronze y soient placez avec les tableaux suivants, sçavoir : le portrait du chancelier de Grandvelle, de la main de Titien; celluy du cardinal son fils; deux autres portraits, qu'on dit estre de l'ambassadeur Renard et de sa femme, de la main d'Olbein; une Vierge, sur du bois, de la main du Léonard; une autre, aussy sur du bois, de la main de Jaque Prévost; un saint Hiérosme, de la main de l'Espagnolet; une Vierge avec un petit Jésus et un saint Joseph; un crucifix, aussy sur du bois; une perspective, aussi sur du bois (avec les cadres qui y sont); un tableau sur bois représentant un Christ couronné d'espines, qu'on dit estre de la main d'Albert Dure; voulant et entendant que tous lesdits bustes et peintures demeurent à perpétuité dans ladite bibliothèque..... .

LA FRANCE

AU POINT DE VUE GÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Par M. Alexandre VÉZIAN

PROFESSEUR DE GÉOLOGIE A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE BESANÇON.

Séance publique du 17 décembre 1874.

I

Les mœurs, l'histoire et l'organisation politique d'un pays sont toujours plus ou moins le résultat de sa constitution géologique et de sa configuration générale. Les relations, les unes immédiates, les autres plus ou moins éloignées, qui rattachent toutes ces choses entre elles, sont quelquefois évidentes par elles-mêmes, et il serait puéril de les mentionner; d'autres fois, un sérieux examen permet seul de les constater. C'est à un examen de ce genre que je voudrais me livrer dans cette lecture, où je me propose de vous entretenir de la France considérée à un point de vue moitié géologique, moitié historique. Le sujet est trop vaste pour que j'aie la prétention de le traiter sous toutes ses faces; je me bornerai à fixer un instant votre attention sur quelques-uns des traits du tableau que je vais placer sous vos yeux.

Le caractère essentiel de la constitution politique et administrative de la France, c'est son unité; de même, le trait le plus saillant de son génie national, c'est l'attachement à cette unité, attachement que l'on retrouve toujours dans les aspirations de notre pays, dans ses mœurs et son histoire. Ce sentiment de l'unité nationale a toujours persisté en France depuis Louis XIV qui, en disant : *L'Etat c'est moi*, semblait vouloir l'identifier avec sa personne, jusqu'à la Convention, qui pro-

clamait la République française *une et indivisible*. C'est, enfin, ce culte de l'unité nationale qui a toujours rendu les idées de fédéralisme plus ou moins impopulaires chez nous.

L'unité, je dirai presque l'homogénéité de notre pays, est le résultat de diverses circonstances que je vais rapidement énumérer.

Elle s'explique d'abord par la situation même de la France au milieu d'autres nations avec lesquelles elle a dû fréquemment, pour un motif ou pour un autre, se mettre en guerre. Les Français ont toujours été dans l'obligation de se rappeler souvent, malgré eux, que l'*union fait la force*. Là était le secret de notre ancienne puissance militaire. C'est, au contraire, dans l'isolement de l'Espagne que je serais porté à chercher l'explication de l'état de ce pays presque toujours livré à la guerre civile. En exprimant cette opinion, j'admets que la guerre est, non comme on l'a dit, un reste de la barbarie, mais un *modus vivendi* que la nature de l'homme rend nécessaire et que les progrès de la civilisation ne feront pas disparaître. S'il en est ainsi, on le conçoit, des guerres civiles et même religieuses doivent s'allumer aisément chez des nations qui, à cause de leur isolement et de la situation géographique du pays qu'elles habitent, ne sauraient entrer en lutte avec des peuples voisins.

L'étendue moyenne de la France favorise également le maintien de son unité. Un pays resserré dans des limites trop étroites ne possède pas toujours des moyens de défense suffisants. D'un autre côté, s'il est trop vaste, les différences dans les races, les climats et la constitution topographique de chaque province, amènent tôt ou tard la dislocation des parties dont il se compose, un démembrement, une sécession.

Passons maintenant à un autre ordre d'idées. Lorsqu'on jette les yeux sur une carte de la France, ce qui, tout d'abord, attire l'attention, c'est sa forme compacte, ramassée. Si l'on trace autour de ce pays des lignes droites marquant la direction générale de ses frontières, on voit ces lignes mettre en

évidence cette forme compacte. On les voit, suivant qu'elles sont plus ou moins nombreuses, dessiner soit un carré, soit un pentagone, soit même un hexagone. La régularité de ces figures est, je le sais, un peu détruite lorsqu'on fait abstraction de l'Alsace. Mais vous m'approuverez de ne pas tenir compte, du moins pour à présent, de cette circonstance. L'Alsace a toujours été et sera toujours française par le cœur : c'est pour nous un convive dont l'absence n'est que momentanée ; un jour il reviendra parmi nous reprendre la place que nous lui aurons religieusement conservée.

Sous le rapport de leur configuration, il y a un contraste complet entre la France et d'autres pays, tels que la Grèce à forme articulée, et l'Italie qui s'allonge comme un ruban au milieu de la Méditerranée.

Humboldt disait que la forme extérieurement articulée des continents et les découpures nombreuses de leurs rivages exercent une influence salutaire sur les climats, sur le commerce et jusque sur les progrès de la civilisation. L'auteur du *Cosmos*, en écrivant ces lignes, faisait sans doute allusion à la Grèce, dont les anciens comparaient la forme à celle d'une feuille de mûrier. Mais, vous le savez, la Grèce avait une constitution fédérale, et les Etats qui la composaient étaient souvent en guerre entre eux. Quant à l'Italie, la civilisation y a pris sans doute un grand développement, surtout à l'époque de la Renaissance. Mais, jusqu'à ce jour, elle avait été divisée en un grand nombre de petits Etats qu'aucun lien fédératif ne rattachait ensemble et qui luttaient fréquemment les uns contre les autres. L'unité de l'Italie est un fait tout récent, accompli grâce à l'intervention de la France et rendu possible soit par la dure expérience des temps passés, soit par la rapidité avec laquelle les chemins de fer et le télégraphe mettent les peuples en relation.

D'un autre côté, la configuration de la France rend faciles les communications entre toutes les parties dont elle se compose. Le plateau central n'élève pas entre le nord et le midi, entre

l'est et l'ouest, une barrière continue ; il s'abaisse de tous les côtés pour livrer passage au courant de la civilisation. C'est ainsi que, vers l'est, une profonde dépression, la vallée du Rhône, le sépare du massif alpin ; cette dépression est traversée par plusieurs voies de communication (routes, chemins de fer, fleuve navigable) qui déterminent, pour les marchandises, les voyageurs et les idées, la ligne de transit la plus importante de l'Europe. Je citerai encore, comme exemple de ces dépressions qui font communiquer entre elles les diverses parties de notre territoire, celle qui se place entre les Pyrénées et le plateau central, et qui livre également passage à un canal, à des routes et à un chemin de fer. Quelle différence avec l'Espagne qui, bien que possédant comme la France une forme compacte, présente un sol très accidenté où l'établissement des voies de communication est fort difficile. Cette configuration du sol tend à isoler même les provinces voisines les unes des autres.

D'ailleurs, le plateau central compense largement l'inconvénient qu'il pourrait présenter au point de vue où nous venons de nous placer; il agit favorablement sur l'unité de la nation française par l'uniformité qu'il maintient dans le climat. Je rappellerai, à ce sujet, l'opinion exprimée par le plus grand géologue de ce siècle, celui que la France et les sciences géologiques ont perdu cette année. « C'est, disait M. Elie de Beaumont, la réunion des terres élevées du midi avec les plaines du nord qui présente ce caractère d'homogénéité de climat dont toute la France ressent l'influence, et qui fait que la nation française est une de ces grandes réunions d'hommes d'une complexion analogue. L'unité de la France est due, en grande partie, à ce que le noyau montagneux du midi, à cause de son élévation, est beaucoup plus froid, proportionnellement à sa latitude, que les bassins du nord; d'où il résulte que, abstraction faite de la Gascogne et du littoral de la Méditerranée, le sol de la France présente, jusqu'à un certain point, la même température moyenne. Si les relations de

hauteur dont nous venons de parler étaient renversées, si les terres basses de la France étaient portées au centre et que les terres élevées du centre fussent portées au nord, la France serait partagée entre deux nations presque dictinctes, comme la Grande-Bretagne entre les Anglais et les Ecossais. »

Le plateau central, dont je viens de rappeler l'influence sur la constitution unitaire de notre nation, forme d'ailleurs le trait le plus saillant de la configuration de la France. Il exerce sur l'organisation sociale de ce pays une grande influence, que M. Elie de Beaumont appréciait dans des pages éloquentes où il oppose l'un à l'autre le dôme de l'Auvergne et le bassin de Paris. « Ces deux régions, dit-il, présentent une structure diamétralement contraire. Dans chacune d'elles les parties sont coordonnées à un centre; mais ce centre joue, dans l'un ou l'autre cas, un rôle complètement différent. Ces deux pôles de notre sol exercent autour d'eux des influences exactement contraires : l'un est en creux et attractif, l'autre en relief et répulsif. Le pôle en creux, vers lequel tout converge, c'est Paris, centre de population et de civilisation. Le Cantal, placé vers le centre de la partie méridionale, représente assez bien le pôle saillant et répulsif. Tout semble fuir en divergeant de ce centre élevé, qui ne reçoit du ciel qui le surmonte que la neige qui le couvre pendant plusieurs mois de l'année. Il domine tout ce qui l'entoure, et ses vallées divergentes versent leurs eaux dans toutes les directions. Les routes s'en échappent en rayonnant comme les rivières qui y prennent leurs sources. Il repousse jusqu'à ses habitants qui, pendant une partie de l'année, émigrent vers des climats moins sévères. L'un de nos deux pôles, ajoute M. Elie de Beaumont, est devenu la capitale de la France et du monde civilisé; l'autre est resté un pays pauvre et désert; mais, fier et sauvage, il est resté le centre des vertus simples et antiques, et, fécond malgré sa pauvreté, il renouvelle sans cesse la population des plaines par des essaims vigoureux et fortement empreints de notre ancien caractère national. »

Messieurs, si, après avoir constaté ce qu'il y a de plus général dans le relief de la France, il nous était permis de nous livrer à l'étude de sa constitution topographique et de ce que j'appellerais volontiers son modelé, nous montrerions ces deux mers qui mettent notre pays en communication avec le monde entier. Nous étudierions la manière dont les massifs montagneux sont mêlés aux dépressions du sol et aux grands bassins. Nous observerions le réseau formé par l'entrecroisement des chaînes de montagnes et des cours d'eau ; et, alors, nous serions surpris de l'harmonie qui règne dans cet ensemble. Au commencement de l'ère vulgaire, le Grec Strabon, après avoir parcouru toute la Gaule, disait de notre patrie : « Une si heureuse disposition du pays semble être non l'effet du hasard, mais l'œuvre d'un génie tutélaire qui a tout disposé à souhait. »

La bonté du climat de la France est aussi une des circonstances qui font de notre pays une des contrées les mieux favorisées. A ce sujet, je rappellerai le fait suivant. On sait que les compagnies d'assurances sur la vie doivent tenir grand compte, pour établir leurs primes, des chances de mortalité de chaque individu; ces chances dépendent notamment de la nature du climat. Or, dans un compte-rendu présenté par ses administrateurs à l'assemblée de la Compagnie anglaise d'assurances sur la vie, *The Gresham*, nous lisons le passage suivant : « Si nous allons vers l'est et si nous approchons des Alpes, nous rencontrons les vents froids qui viennent des montagnes et le soleil brûlant qui darde sur les contrées ses rayons trop ardents; nous sommes alors exposés à ces maladies aiguës dont souffrent tout particulièrement l'Italie et l'Autriche; mais, en France, nous trouvons un des plus beaux climats dont la Providence ait fait don aux hommes. »

Pourtant, Messieurs, ne croyons pas que la Providence n'eût pu faire quelque chose de plus grand pour nous. On ne saurait, en effet, s'empêcher de remarquer que, si la France

se trouve très nettement séparée, par les Alpes et les Pyrénées, de l'Italie et de l'Espagne, c'est-à-dire des peuples auxquels la rattachent des affinités de race, d'origine, de langue, ainsi qu'un passé historique qui, pendant quelque temps, a été le même, aucune limite de ce genre ne se place entre elle et une nation avec laquelle elle s'est trouvée et se trouvera souvent en désaccord. S'il nous avait été donné de faire ce que nous serions porté à appeler de la *géographie harmonique,* nous aurions sans doute élevé, entre la Gaule et la Germanie, une haute chaîne de montagnes couverte de glaciers et de neiges perpétuelles. Tout au moins aurions-nous imprimé au cours du Rhin une autre direction.

Dans le système hydrographique de la France, il est un fait qui certainement attire votre attention. La Loire se dirige d'abord du sud vers le nord, et, par conséquent, vers le centre du bassin de Paris; puis, arrivée à Orléans, elle obéit à une sorte de caprice, et, comme si elle ne voulait pas confondre ses eaux avec celles de la Seine, elle oblique brusquement vers l'ouest. Le Rhin, qui se dirige également du sud vers le nord, obéit bien à une impulsion semblable, mais son changement de direction est moins prononcé et ne s'effectue que lorsque ce fleuve arrive à la hauteur de Mayence. Si ce changement se produisait plus tôt, lorsque, par exemple, le Rhin quitte l'Alsace, et si ce fleuve se portait ensuite directement vers la Belgique, il aurait constitué une limite qui, tout en restant naturelle, aurait eu plus de chances d'être adoptée par les nations riveraines.

Un partisan à outrance de la théorie des causes finales pourrait, il est vrai, ne pas se trouver en défaut pour justifier cette absence de limite nettement définie ou s'imposant d'elle-même aux peuples intéressés dans la question. Il lui serait permis de nous adresser l'objection suivante : Puisque, prétendez-vous, la guerre est un état de choses inhérent à la nature humaine, la Providence, en laissant une brèche ouverte du côté de l'Allemagne, a sans doute voulu que nous

fussions fréquemment en lutte, non avec les peuples de race latine, qui sont nos frères, mais avec des parents plus éloignés, je dirai presque, au risque de paraître vouloir faire un jeu de mots, avec nos cousins les Germains.

Je reviendrai tout à l'heure sur cette question des limites de la France. Je veux auparavant vous dire, d'une manière sommaire, comment notre pays s'est peu à peu constitué. Je considérerai deux modes de formation en me plaçant successivement à deux points de vue distincts : l'un géologique, l'autre historique. Nous constaterons, dans la marche de ces deux phénomènes (j'emploie ici le langage du naturaliste), le même mode de développement, c'est-à-dire un centre d'attraction vers lequel les diverses portions du territoire français ont été successivement attirées. Ces deux centres d'attraction ont été précisément les deux pôles dont je viens de parler, c'est-à-dire le plateau central pour la formation géologique de la France, et le bassin de Paris pour sa formation historique.

II

Les progrès de la science nous mettraient à même de nous représenter avec une certaine exactitude l'aspect de la France à chacune des époques de son histoire géologique. Ils nous permettraient de constater comment, à chacune de ces époques, les terres et les mers s'y trouvaient réparties, quels étaient son climat et sa configuration générale, quels animaux elle avait pour habitants, quels végétaux croissaient dans ses forêts. Ces transformations, nous pourrions les décrire dans une série de tableaux comparables à ces décors qui se succèdent avec rapidité sur une scène de théâtre. Mais ce travail, quand bien même les limites de cette lecture me permettraient de l'aborder, n'offrirait pour vous que peu d'intérêt. Les événements que j'aurais à décrire sont si éloignés de nous ! D'ailleurs, l'apparition de l'homme sur la terre est

relativement récente ; quel intérêt prendre à un drame où le principal acteur n'apparaît qu'à la fin du dernier acte ? Pour animer les paysages que nous serions conduit à tracer, nous n'aurions à notre disposition que des animaux, c'est-à-dire des acteurs muets dont la présence finirait par lasser l'attention. Aussi, en traçant rapidement une esquisse de l'histoire géologique de la France, me bornerai-je à montrer comment ce pays, après chacune des transformations qu'il éprouvait, gardait, dans son modelé, quelques traits qui devaient persister jusqu'à nos jours et qui le caractérisent actuellement.

Vers les commencements des temps géologiques, un océan sans rivages ou sans terres émergées recouvrait le globe tout entier, en s'étendant de l'un à l'autre pôle. Un jour est venu où des rochers battus et rongés par les vagues de l'océan primitif, des blocs de granite destinés à se transformer en continents, ont surgi au-dessus des eaux. Un de ces blocs s'est montré vers le milieu du plateau central de la France. L'impulsion qui avait amené son apparition ayant persisté, il a acquis des dimensions de plus en plus grandes ; il est devenu une île. A partir de ce moment, l'Auvergne et, par conséquent, la France géologique existaient déjà en germe.

D'autres îles se sont successivement montrées, comme autant de pierres d'attente, sur les points où devaient s'élever plus tard les massifs bressan, vosgien, pyrénéen et alpin. Ces îles, à force d'augmenter d'étendue, ont fini par se souder les unes aux autres et par se transformer, pendant la période houillère, en un continent très étendu. Pendant cette période, la France et les régions voisines formaient un plateau d'une faible altitude, s'élevant au-dessus des eaux océaniennes qui avaient déserté presque toute l'Europe. Un très petit nombre d'accidents topographiques ont persisté depuis cette époque jusqu'à nous. Pourtant, on peut, jusqu'à un certain point, les retrouver quelquefois dans les bassins houillers actuellement exploités. Ces bassins, soit par la direction qu'ils présentent, soit par la manière dont ils s'alignent les uns à

la suite des autres, marquent l'emplacement et l'étendue des dépressions où se formait la houille et où se développaient les vastes marais à sigillaires. La plupart de ces dépressions s'orientaient de l'est un peu nord à l'ouest un peu sud; c'est cette orientation que nous retrouvons dans les bassins houillers de la Belgique et du nord de la France, dans le bassin de Saarbrück, dans celui de Saint-Etienne. Constatons d'ailleurs que le plateau central, avec son sol granitique, s'élevait déjà au-dessus des régions environnantes, et constituait dès lors le trait le plus saillant de la configuration générale de la France; il devait continuer à obéir à l'impulsion des forces intérieures dont nous indiquerons bientôt le dernier résultat.

Les eaux océaniennes, qui avaient complètement déserté la France pendant la période houillère, ont commencé à effectuer leur retour vers le commencement de la période permienne. Elles occupaient la partie nord-est de la France, et, vers le sud, formaient un golfe qui pénétrait dans l'intérieur du plateau central. Leur retour a été à peu près complet pendant la période suivante, c'est-à-dire la période triasique; elles recouvraient la majeure partie de la France, en entourant quelques îles que nous allons mentionner. C'était d'abord le plateau central soudé vers l'est au massif breton et par lui à l'Angleterre. Une autre île occupait tout l'espace compris entre la Provence, la Corse et la Catalogne; les portions granitiques de ces deux dernières provinces et les montagnes des Maures et de l'Estérel, en Provence, sont les derniers *témoins* de cette île dont la disparition sous les eaux date probablement de la fin de la période miocène. Le massif des Ardennes formait une troisième terre émergée. Enfin quelques îlots ou quelques hauts-fonds s'élevaient sur le futur emplacement des Alpes et des Vosges.

Tel était l'état des choses lors de la période triasique, état des choses qui ressemblait encore assez peu à ce qu'est la France aujourd'hui. Mais, à partir de la fin de cette période, ont commencé à se manifester les mouvements de l'écorce

terrestre en vertu desquels les diverses parties de notre territoire sont, l'une après l'autre, sorties des eaux pour s'ajouter au plateau central et constituer avec lui le sol de la France. En même temps, ce pays a pris peu à peu la configuration qui le caractérise. C'est de ce double travail, œuvre des temps géologiques, que je voudrais donner une idée sommaire en quelques mots.

Si nous recherchons quel était le mode de répartition des terres et des mers pendant la période jurassique, nous remarquerons d'abord qu'un détroit avait remplacé l'isthme qui rattachait le massif breton au plateau central, devenu une île située au milieu de la région qui plus tard devait être la France. La mer qui entourait cette île était divisée en plusieurs bassins.

Au nord se développait cette vaste dépression que les géologues ont désignée sous le nom de *bassin parisien* ou *anglo-parisien*. Elle était limitée à l'ouest par le massif anglo-breton, au sud par le plateau central, à l'est par le massif ardenno-vosgien. La partie centrale du bassin parisien constitue actuellement, nous avons rappelé à quel titre, le pôle attractif de la France. On peut dire, sans trop se préoccuper de la quintessence des choses, que ce rôle de pôle attractif a été joué par le bassin parisien pendant toute la durée des temps géologiques. Tandis que le plateau central se maintenait au-dessus du niveau de la mer et s'exhaussait de plus en plus, le bassin parisien, par suite d'un mouvement de bascule dont l'étude des oscillations de l'écorce terrestre nous offre de nombreux exemples, le bassin parisien, disons-nous, obéissait à une impulsion contraire et se trouvait presque constamment recouvert par les eaux océaniennes ou lacustres. Il recevait les débris des roches provenant de la destruction partielle des massifs montagneux voisins, et notamment du plateau central.

Un autre bassin se développait entre les Vosges, le plateau central et les Alpes en voie d'émergement : c'était le *bassin*

jurassien. Entre le plateau central, les Alpes et l'île à laquelle se rattachaient les montagnes des Maures et de l'Estérel, se plaçait un troisième bassin que l'on peut appeler le *bassin méditerranéen*, parce qu'il empiétait sur l'emplacement de la Méditerranée actuelle. Enfin, un quatrième bassin baignait le rivage sud-ouest du plateau central et le rivage de l'île qui, ainsi que nous venons de le rappeler, était comprise entre la Catalogne, la Corse et la Provence ; ce bassin s'étendait vers l'ouest jusqu'à une distance indéterminée. On peut lui donner le nom de *bassin pyrénéen*, parce qu'il occupait une partie de l'emplacement des futures Pyrénées.

Les divers bassins que nous venons d'énumérer communiquaient entre eux par les détroits suivants : le *détroit du Poitou*, entre les bassins pyrénéen et parisien ; le *détroit de la Côte-d'Or*, entre les bassins parisien et jurassien ; le *détroit du Dauphiné*, entre les bassins jurassien et méditerranéen ; enfin les bassins méditerranéen et pyrénéen communiquaient entre eux par un bras de mer qui se dirigeait à travers le département de l'Aveyron.

Quelle relation est-on amené à constater entre l'aspect de la France pendant la période jurassique et sa configuration actuelle ? Les bassins parisien, jurassien, méditerranéen et pyrénéen étaient autant de bassins géogéniques, c'est-à-dire des dépressions où la présence des eaux avait pour résultat l'accumulation des sédiments, et par conséquent la formation du sol géologique de la France. Plus tard, par suite d'un soulèvement général et progressif de toute cette contrée, ils étaient destinés à être émergés à leur tour, comme avant eux l'avaient été les massifs montagneux qui les limitaient. Ils étaient destinés à devenir les bassins hydrographiques de l'époque actuelle. C'est ainsi que le bassin parisien comprend le bassin hydrographique de la Seine et d'une partie de la Loire ; le bassin pyrénéen correspond au bassin de la Garonne et de ses affluents ; enfin, aux bassins jurassien et méditerranéen a succédé le bassin du Rhône et de la Saône.

Tandis que les bassins géogéniques étaient destinés à se transformer en bassins hydrographiques, les îles, s'élevant au milieu de la mer jurassique, étaient des centres de soulèvement et allaient devenir les massifs montagneux de l'époque actuelle. Il devait en être ainsi, non-seulement pour le plateau central, mais aussi pour les Vosges, le massif breton et les îlots qui s'élevaient sur les futurs emplacements des Alpes et des Pyrénées.

Pendant la période crétacée, les îles ont augmenté d'étendue et les mers ont tendu à se transformer en mers intérieures ou en grands golfes. Le bassin anglo-parisien est devenu une mer fermée, et le bassin pyrénéen est devenu un golfe se rattachant à l'Océan atlantique; toute communication a été suspendue entre eux par le changement du détroit du Poitou en isthme. De même, le remplacement du détroit de la Côte-d'Or par un isthme a séparé définitivement le bassin parisien du bassin jurassien, et dès lors s'est trouvée établie, entre les Cévennes et les Vosges, cette ligne anticlinale qui, de nos jours, sépare le versant océanien du versant méditerranéen, et qui forme un des traits les plus remarquables de la constitution orographique de la France

Pendant la période tertiaire, les mouvements du sol, qui avaient pour résultat de donner aux terres émergées une étendue de plus en plus grande, persistaient. Le bassin parisien, alternativement recouvert par les eaux douces et salées, conservait sa configuration générale. Le bassin parisien était séparé en deux parties par l'apparition du Jura, dont le soulèvement peut être considéré comme datant du commencement de la période tertiaire. Les changements les plus importants qui, pendant cette période, aient été apportés à la configuration générale de la France, sont : 1° le prolongement jusqu'aux Pyrénées de la ligne séparant les versants océanien et méditerranéen; 2° le mouvement du sol qui, vers le commencement de la période miocène, a donné naissance à la Méditerranée : cette mer recouvrait le Roussillon, le Langue-

doc, la Provence, le Dauphiné, et se prolongeait vers le centre de l'Europe, en contournant le massif alpin; 3° le soulèvement de la majeure partie du massif pyrénéen et l'installation par conséquent d'une des frontières actuelles de la France.

Quant au massif alpin, la date de son soulèvement général et définitif est très récente; on peut considérer cet événement comme s'étant produit entre la fin de la période miocène et le commencement de la période pliocène, et à une époque où de nombreuses actions dynamiques se sont manifestées autour des Alpes. C'est alors qu'eut lieu la disparition de la mer qui recouvrait la vallée du Rhône et la plaine helvétique; c'est alors que le Jura, les Vosges et la partie orientale du plateau central ont pris le modelé et l'altitude qui leur appartiennent.

Enfin, au commencement de la période quaternaire, une dernière impulsion a donné aux rivages de la Méditerranée et de l'Océan leur direction actuelle. C'est alors que s'est effectuée ce que l'on a appelé le *dernier retrait des mers*, désignation impropre parce qu'elle semble indiquer un état stationnaire incompatible avec ce que nous savons sur le déplacement incessant des mers.

Cette longue série d'événements qui, par leur succession, constituent l'histoire géologique de notre pays, s'est terminée, en Auvergne, par l'éveil de l'action volcanique, dernier terme du travail intérieur dont cette région n'avait jusqu'alors cessé d'être le siége. En même temps avait lieu la première apparition de l'homme sur le sol de la France. L'œuvre des temps géologiques était accomplie, ou du moins elle était arrivée au point où nous la voyons maintenant. Plus tard, devait commencer l'œuvre des temps historiques, c'est-à-dire la formation de la nationalité française sur le sol que nous venons de voir sortir des eaux. Entre ces deux dates, la fin des temps géologiques proprement dits et le commencement des temps historiques, se trouve comprise la période quaternaire, celle pendant laquelle a vécu l'homme primitif, période dont l'étude appartient simultanément à la géologie et à l'archéologie.

Tandis que s'accomplissaient dans la configuration de la France les changements que j'ai sommairement rappelés, les mers changeaient à chaque instant de rivages; elles se retiraient pour revenir ensuite à divers intervalles. Mais chaque fois que les eaux océaniennes opéraient leur retour, elles occupaient un espace moins étendu que celui qu'elles avaient d'abord recouvert. Il en résulte que, à part quelques alternatives, il y a eu accroissement non interrompu dans l'étendue de la terre ferme. Ces accroissements successifs se sont opérés avec une sorte de régularité, en ce sens que, à chaque période, une nouvelle zone de terrain émergé est venue se placer autour des massifs montagneux ou centres de soulèvement. C'est ce que l'on peut constater surtout par rapport au plateau central, autour duquel des zones concentriques de divers terrains sont disposées par ordre d'ancienneté. Celle de ces zones qui se dessine avec le plus de netteté est celle qui appartient au terrain jurassique, et qui correspond par conséquent au soulèvement opéré après la période pendant laquelle ce terrain s'est déposé.

A mesure que chaque portion de notre territoire était définitivement conquise sur les eaux, elle apparaissait munies de caractères en relation avec l'époque de son émergement; quelquefois ces caractères ne devaient se manifester que plus tard, mais ils n'en étaient pas moins le fait de la circonstance que je viens de mentionner.

Pour faire comprendre ma pensée, je citerai, comme exemple, le Jura, dont l'émergement s'est effectué immédiatement après les périodes jurassique et crétacée, périodes pendant lesquelles de puissantes et nombreuses assises calcaires s'étaient constituées en France. La nature calcaire du sol jurassien a pour conséquences divers caractères inhérents au Jura, tels que sa végétation, sa constitution topographique, ses alternances de combes et de soulèvements en voûte, enfin ses sources se rattachant au type des sources vauclusiennes. L'aspect du Jura eût été tout autre si son émergement s'était

effectué à une autre époque, plus tôt ou plus tard; dans le premier cas, il eût ressemblé aux Vosges; dans le second, à la plaine helvétique ou aux environs de Paris.

III

Plus d'une analogie existe dans la succession des événements qui ont marqué l'histoire géologique de la France et son histoire proprement dite. Ce sont ces analogies que je vais signaler rapidement, sans y attacher plus d'importance qu'elles n'en méritent. Je ne puis avoir d'autre but, en les rappelant, que de trouver un thème à comparaison susceptible de mettre mieux en saillie le caractère des principaux événements du passé géologique et historique de la France.

Les géologues s'accordent généralement à partager la série des temps géologiques en cinq grandes périodes, qui sont les *périodes azoïque, paléozoïque*, *mésozoïque*, *néozoïque* et *homozoïque*. L'étymologie de ces diverses désignations indique suffisamment leur signification. Ce que je tiens à faire remarquer, c'est que cette classification offre une certaine ressemblance avec la division généralement adoptée pour les temps historiques. Les périodes azoïque, paléozoïque, mésozoïque, néozoïque, homozoïque sont rattachées entre elles par des rapports qui rappellent ceux qui existent entre les périodes que les historiens désignent sous les noms de *temps fabuleux, temps anciens, moyen âge*, *temps modernes* et *époque contemporaine*.

L'antiquité historique et la période paléozoïque offrent de commun l'incertitude de nos connaissances en ce qui les concerne, ainsi que les profondes différences qui existent respectivement entre l'état des choses qui correspond à chacune d'elles et le monde actuel historique ou géologique.

Entre l'antiquité et le moyen âge historique, une séparation très nette est établie par l'invasion des Barbares, événement

fécond en conséquences et qui marque l'origine d'une ère nouvelle. De même, le commencement de la période mésozoïque, ou du moyen âge géologique, a été marqué en France et dans toute l'Europe occidentale par un brusque changement dans l'état des choses. Les eaux océaniennes, venues à la suite d'un affaissement qui s'était d'abord fait sentir en Russie et qui s'était propagé vers le sud-ouest, ont envahi la majeure partie de la France et des régions voisines, ainsi que je viens de le dire. Peut-être, à aucune époque de son histoire géologique, le sol de notre pays n'a été recouvert par les eaux sur une aussi grande étendue que pendant l'époque triasique, la première dans la succession des époques dont se compose la série mésozoïque. Le relief du sol a subi une profonde modification; dès lors se sont montrés quelques-uns des principaux traits qui caractérisent le modelé de la France. Le plateau central a pris à peu près sa conformation et ses limites actuelles; des îles, telles que celle des Vosges, se sont montrées sur l'emplacement des futurs massifs montagneux ou des régions dont le sol est formé de terrains granitique et azoïque. Les limites des centres de sédimentation et des futurs bassins hydrographiques se sont trouvées ébauchées. En même temps, la faune et la flore ont perdu la majeure partie des caractères plus ou moins archaïques qu'elles avaient présentés lors des époques antérieures; les plantes et les animaux ont commencé à prendre quelques-unes des formes avec lesquelles l'observation du monde qui nous entoure nous a familiarisés.

La période tertiaire ou néozoïque a été marquée par une tendance, dans le monde organique et inorganique, à prendre de plus en plus les caractères qui lui appartiennent de nos jours. Il serait inutile d'insister sur ces changements dont j'ai dit quelques mots dans le paragraphe précédent. Qu'il nous suffise de faire remarquer que l'étude des événements dont l'histoire moderne nous trace le récit, nous montre également une tendance vers la civilisation actuelle.

Entre la periode homozoïque et les périodes géologiques

antérieures, on constate la même opposition qui existe entre la période contemporaine et les temps historiques qui l'ont précédée. En même temps que les périodes homozoïque et contemporaine commencent, on voit naître subitement un monde tout à fait nouveau, caractérisé dans un cas par l'arrivée de l'homme sur la terre, la première apparition des glaciers, etc., et dans l'autre, par le développement des idées nouvelles dû à la Révolution française.

De part et d'autre, la transition a été brusque et marquée par des événements d'un caractère particulier.

La venue de l'homme sur la terre, c'est-à-dire la première manifestation de l'intelligence, a marqué le commmencement de la période homozoïque. Cette apparition a été accompagnée d'un accroissement d'énergie dans les actions volcaniques; les volcans à cratère se sont édifiés sur le plateau central dont le sol, ainsi que celui des régions voisines, a dû être agité par de violents tremblements de terre. Les glaciers et les neiges perpétuelles ont pris possession de presque toute la France. La fonte de ces amas de neige et de glace a déterminé la formation de courants diluviens qui ont dévasté tout le territoire de notre pays, et qui avaient une importance dont les plus fortes inondations de l'époque actuelle ne sauraient donner une idée.

Ces diverses circonstances, qui ont marqué le commencement de la période homozoïque, font involontairement penser aux événements considérables qui, dans l'ordre social et politique, se sont accomplis vers la fin du siècle dernier, ont coïncidé avec les premières années de l'époque contemporaine et sont le point de départ d'une ère nouvelle.

Parmi les analogies dont nous parlions tout à l'heure, il en est une dernière que je vais signaler, en montrant que la création de la France, au point de vue historique, a nécessité un travail analogue à celui qui vient d'être décrit.

Dans cette succession d'événements qui, historiquement parlant, a eu pour conséquence la formation de la France,

on constate l'existence d'un centre d'attraction auquel les diverses provinces se sont successivement annexées. Le centre d'attraction, je l'ai déjà dit, a été Paris, ou plutôt l'Ile de France dont Paris était la capitale. Ces accroissements progressifs, qu'ils aient été dûs à des conquêtes, à des mariages, à des héritages, se sont effectués naturellement et, pour ainsi dire, d'une manière spontanée. L'historien qui observe ce qui s'est passé en France pendant les derniers siècles, pense, malgré lui, à un édifice en construction, où l'on voit chaque pierre venir se ranger à la place qui lui a été assignée d'après un plan préconçu. Tout a semblé, depuis Hugues Capet jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, ou plutôt jusqu'à l'annexion de la Lorraine, en 1735, favoriser ce travail d'agrégation. Mais l'œuvre de la formation de la nationalité française a été suspendue pendant la fin du règne de Louis XV et le règne de Louis XVI. Si les hommes d'Etat qui ont alors gouverné la France avaient imprimé au cours des événements une autre direction, si de nouvelles conquêtes avaient porté les limites de notre pays jusqu'au Rhin, les provinces ainsi annexées avant que le principe des nationalités ne fût devenu une des bases du droit international moderne, seraient restées, comme l'Alsace, définitivement française, au moins par le cœur.

La République a bien repris l'œuvre de Louis XIV et de ses prédécesseurs; elle l'avait menée à bonne fin. Malheureusement, lors du premier empire, la rive du Rhin a été non seulement atteinte, mais tranchée; le but s'est trouvé dépassé. Le temps, on l'a souvent répété, ne respecte pas ce que l'on fait sans lui. L'œuvre de Napoléon, toute personnelle, ne pouvait lui survivre; elle n'a pas même duré autant que lui. L'échafaudage gigantesque qu'il avait dressé a entraîné dans sa chute une partie de l'édifice, œuvre des générations antérieures.

En terminant, Messieurs, je voudrais, après vous avoir entretenu un instant du passé de la France, jeter un regard sur son avenir.

Tandis que la province qui avait Paris pour capitale devenait ce qu'est la France aujourd'hui, un autre centre d'attraction apparaissait de l'autre côté du Rhin : c'était la Prusse. Lorsque les cercles d'accroissement correspondant à ces deux centres d'attraction, Paris et Berlin, se sont rencontrés, une lutte a aussitôt commencé, et cette lutte, qui de nos jours a acquis une intensité excessive, ne cessera que par la fixation d'une ligne de frontière entre deux nations ennemies et également puissantes.

Quelle sera cette limite? C'est là une question que l'avenir garde pour lui. Mais cette question soulève un problème d'une plus grande importance, et ce problème est celui-ci : Quel avenir est réservé à la France?

Si l'on ne considère que dans leurs résultats les guerres soutenues par la France du côté du Rhin depuis le commencement de ce siècle, on est obligé d'avouer que nous nous trouvons dans une période de revers. Cette période persistera-t-elle? Les empiétements de la Prusse sur la rive gauche du Rhin auront-ils un terme? Ces territoires successivement annexés par elle sont-ils destinés à être définitivement germanisés? Et lorsque l'action assimilatrice deviendra impossible à cause de la différence du langage, des races ou de toute autre circonstance, y aura-t-il, sous l'influence de la Prusse, formation d'Etats indépendants comme la Belgique? La France, de plus en plus amoindrie et pour ainsi dire rongée, sera-t-elle un jour exposée aux revendications des nations du midi de l'Europe? Enfin cette menace d'une fin prochaine, *finis Galliæ*, serait-elle destinée à se réaliser?

Non, Messieurs. Eloignons de nous ces tristes pressentiments, mais sachons à quel prix la France sera sauvée. Espérons que le sentiment patriotique, un instant éteint, reprendra son ancienne vivacité. Nous n'oublierons pas non plus que la science est maintenant la reine du monde, et nous verrons le niveau des intelligences s'élever de plus en plus chez nous. Le soin des intérêts matériels laissera aussi un peu de place

aux travaux de l'esprit. La France se rappellera les dures leçons du passé. Désormais avertie du danger qu'elle court, toujours prête à repousser une agression, elle tiendra constamment la main sur la garde de son épée. Reprenons courage ; répétons, en le modifiant un peu, un mot qui a fait fortune, et disons à nos voisins, non pour provoquer personne, mais pour affirmer notre force et la justice de notre cause : *La France existera toujours.*

LA QUESTION

DU

FERRAGE DES CHEVAUX EN GAULE

RAPPORT AU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

Par M. J. QUICHERAT

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES CHARTES

MEMBRE HONORAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS.

Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VI, 1873.

La note de M. Chevrier, correspondant à Chalon-sur-Saône, que la section d'archéologie a renvoyée à mon examen, se rapporte à la question toujours controversée du ferrage des chevaux dans l'antiquité. Elle est accompagnée de dessins représentant huit de ces sabots de fer que l'on désigne sous le nom d'hipposandales, et deux fers de cheval de la forme encore usitée aujourd'hui.

Des dix pièces figurées, cinq seulement (quatre sabots et un fer) sont inédites. Notre correspondant a emprunté les autres à des publications récentes.

L'intention de M. Chevrier n'a pas été de faire une dissertation. Il n'a voulu qu'une chose : mettre, par l'entremise du Comité, à la disposition des personnes que cela intéresserait, des matériaux qu'il a recueillis et qu'il juge susceptibles de contribuer à l'éclaircissement d'une question obscure.

Comme cette question est de celles qui me préoccupent, que j'ai pris une part active au débat qu'elle suscita il y a quelques années, et qu'aujourd'hui j'ai par devers moi des preuves décisives en faveur de l'opinion que j'ai toujours

soutenue, je profiterai de l'occasion qui m'est offerte de dire mon dernier mot, tout en faisant ressortir ce qu'il y a d'utile dans la communication de notre correspondant.

Au sujet des ferrailles qu'on est convenu d'appeler hipposandales, M. Chevrier fait une distinction qui me semble de toute nécessité.

Tels de ces objets consistent en une semelle rendant assez exactement l'empreinte d'un pied de cheval, avec deux larges pinçons ou oreillons amortis en boucles qui se relèvent sur les côtés, et un quartier également relevé par derrière; tandis que d'autres, beaucoup plus irréguliers de forme quant à la semelle, ont ordinairement deux oreillons de chaque côté et de plus deux crochets : l'un qui se projette en avant de la semelle, l'autre qui se dresse verticalement par derrière. Pour saisir la différence, on n'a qu'à jeter les yeux sur les figures ci-jointes, nos 1 et 2.

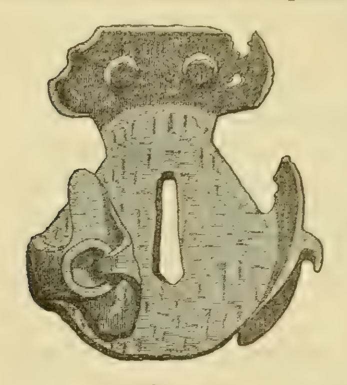


Fig. 1.

M. Chevrier ne tient pour hipposandales que les sabots de la première espèce.

Il se réfère aux pièces du même genre, publiées dans le *Traité de la maréchalerie vétérinaire* de M. Rey (1). Il ne pouvait pas invoquer une meilleure autorité. Les exemples de M. Rey sont peu nombreux, mais bien choisis. Il y en a un surtout qui est d'une valeur inestimable pour la science : c'est celui d'un sabot ayant fait partie d'une garniture complète dont furent trouvés chaussés les quatre pieds d'un même animal enseveli sous les ruines d'un établissement romain à Granges, dans le canton de Vaud (Suisse). Cette précieuse découverte a fourni à un vétérinaire du pays, M. Bieler, le

(1) Deuxième édition : un vol. in-8°; Paris, 1865.

sujet de la dissertation la plus instructive qui ait été écrite sur la matière (1); elle a mis hors de doute l'identité de l'objet dont il s'agit avec la *solea ferrea* des auteurs latins. Elle a légitimé le terme d'hipposandale qui avait été adopté un peu à la légère.



Fig. 2.

Le nouvel échantillon produit par M. Chevrier (c'est celui auquel j'ai renvoyé le lecteur il n'y a qu'un instant) a été trouvé à Lux, près de Chalon, à une profondeur de 1^{m} 30, dans un terrain d'alluvion. La semelle est forée. L'un des oreillons est muni d'un anneau par où passait la courroie destinée à lier l'appareil autour du pied. Il y a au quartier de derrière des rivures sur lesquelles notre correspondant ne s'explique pas. Elles indiquent la présence d'une gâchette qui maintenait la courroie sur le talon. La gâchette existe à l'un des types reproduits par M. Rey; mais elle est placée en dedans. Sur les quatre pièces trouvées à Granges, elle est remplacée par un crochet rabattu derrière le talon.

Je puis ajouter que la talonnière n'était pas une partie indispensable de la *solea ferrea*. Elle manque à l'un des échantillons tirés des ruines du Vieil-Evreux, que M. de Caumont

---

(1) Note sur l'histoire de la ferrure, dans le *Journal de médecine vétérinaire de l'école de Lyon*, t. XIII (1857), p. 241.

a fait connaître (1). Un autre type, que j'ai vu au musée d'Autun, est dans le même cas, mais avec une différence digne de remarque. La semelle est non-seulement forée, mais ouverte jusqu'au talon, de sorte qu'elle se rapproche de la forme des fers. C'est un fer très couvert, cannelé en dessous, et muni sur les côtés de deux oreillons avec boucles et anneau.

Sans doute il se présentera encore d'autres variétés d'hipposandales, quand on aura fait l'inventaire de tout ce que possèdent en ce genre les collections publiques et privées.

Pour ce qui est des sabots munis de crochets par derrière et par devant, M. Chevrier déclare que de pareilles chaussures eussent infailliblement blessé les jambes des chevaux, et il est conduit par là à leur chercher une autre destination. Il se demande s'ils n'auraient pas servi d'étriers. Cette hypothèse ne le satisfait pas pleinement. Il y voit bien des objections ; mais, somme toute, il lui paraît plus raisonnable de se prononcer pour des étriers incommodes que pour des fers impossibles.

Impossibles, oui, en tant qu'il se serait agi de chausser ainsi les chevaux ; mais, si ces appareils ont été destinés à des bœufs, la difficulté n'est plus la même. Les bœufs, avec leur démarche et la conformation de leurs jambes, ont pu porter impunément cette chaussure.

Or, plusieurs fois déjà, on a proposé de rapporter aux bœufs ceux des sabots antiques qui, à cause de leur conformation, ne pouvaient de toute évidence convenir aux chevaux. Cette opinion fut énoncée dans une séance de la Société française pour la conservation des monuments, tenue à Dieppe en 1840 (2). « Les antiquaires d'Autun, est-il dit dans le rapport d'où je tire ce fait, pensent que ces objets étaient à l'usage des bœufs engravés. »

Plus récemment, M. A. Delacroix a émis la même opinion

---

(1) *Bulletin monumental*, t. VI, p. 473, fig. 3 de la planche.
(2) *Bulletin monumental*, t, VI, p. 474.

à propos d'une découverte faite à Besançon (1). L'objet était d'une conservation parfaite, et par sa forme annonçait mieux que d'autres pour quel genre de pied il avait été fait. Le savant franc-comtois ne voulut pas cependant s'en rapporter à sa seule impression. Il porta le sabot dans un atelier de maréchalerie fréquenté par des gens de la campagne. A première vue, un ouvrier dit que c'était un fer de vache. Des paysans qui étaient là furent du même avis, et ajoutèrent que cette chaussure ne conviendrait pas pour le travail, mais qu'elle serait très utile pour remédier aux blessures que se font les bêtes quand les troupeaux sont en marche. M. Delacroix écrivit là-dessus un petit mémoire dont la conclusion est que cette pièce et toutes celles qui lui ressemblent doivent être appelées *busandales*.

Le musée lorrain de Nancy possède un monument qui confirme pleinement l'opinion des paysans francs-comtois et la conclusion de M. Delacroix : c'est une stèle funéraire sur laquelle est représenté en bas-relief un personnage qui n'a pu être qu'un conducteur de bœufs. La sculpture est grossière; elle est de plus mutilée; mais on en voit assez pour reconnaître tout d'abord un homme de la campagne. Il est affublé d'une large et courte blouse que je crois être le *birrus*. Il porte au cou un sachet d'amulette, dont la forme semble indiquer qu'il contenait une petite hache celtique, c'est-à-dire le talisman dont on se sert encore aujourd'hui dans les montagnes du centre de la France pour toucher les bestiaux malades. Mais la profession de notre Gallo-Romain est indiquée d'une manière plus certaine par l'objet qu'il tient dans sa main droite. C'est un bâton pointu d'un bout et de l'autre terminé par un pommeau, qui nous représente l'aiguillon des anciens, tel que Rich l'a figuré dans son dictionnaire, au mot *Stimulus*. Il est donc hors de doute qu'on a

---

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. IX, p. 142.

voulu représenter un bouvier. Or, il tient dans sa main gauche une courroie au bout de laquelle pend le sabot à deux cro-



chets. Le complément de ses attributs est l'instrument qu'il portait par précaution pour mettre au pied de ses bêtes, s'il arrivait que quelqu'une se blessât en chemin.

La conclusion de tout ce qui précède est que, pour être en possession de la vérité, la doctrine archéologique devra combiner la distinction établie par M. Chevrier avec l'attribution et la dénomination proposées par M. Delacroix. Les sabots de fer qu'on déterre en si grande quantité sur le parcours des anciennes voies seront, suivant leur forme, des hipposandales ou des busandales.

Passons aux fers de cheval.

Les deux dont M. Chevrier nous a envoyé le dessin ont déjà été gravés par lui pour les Mémoires de la Société historique et archéologique de Chalon-sur-Saône (1). Il les a trouvés lui-même dans une sépulture qui était incontestablement de l'époque mérovingienne. Ces fers, quoique ayant, selon toute apparence, appartenu au même cheval, sont de façon différente. L'un est percé de six étampures, ondulé sur ses rives et dénué de crampons aux éponges, tandis que l'autre, bigorné sur ses contours, porte des crampons et présente huit étampures pratiquées dans des rainures. Cette diversité, qui s'explique en supposant que les deux fers auraient été posés dans des lieux différents, n'est pas ce qui frappe le plus le savant chalonnais. Il attache plus d'importance à la date du dépôt, parce qu'il voit là un point de repère au moyen duquel pourra être fixée l'époque « où la *solea ferrea* cessa d'être employée pour faire place au système plus pratique du fer à clous. »

Ces dernières expressions, que j'emprunte à la note de M. Chevrier, mettent suffisamment sa pensée à découvert. Selon lui, il y a eu gradation dans la pratique qui consiste à garnir de fer les pieds des chevaux. D'abord on leur attacha, au moyen de courroies, des sabots postiches; on n'en vint que plus tard à leur clouer des patins sous les ongles. Telle est sa doctrine, ou plutôt telle est la doctrine à laquelle il s'est rallié; car il n'est pas le premier qui considère les fers à clous

(1) Tome V, 2e partie, 1869, p. 221.

comme un perfectionnement tardif des hipposandales. La même opinion est exprimée dans la plupart des traités spéciaux ; elle a dirigé les recherches d'où est sorti le ve chapitre du *Tombeau de Childéric* de M. l'abbé Cochet; c'est celle qui prévaut aujourd'hui.

Elle est acceptée par le plus grand nombre; mais elle a aussi des adversaires, et plus d'une atteinte sérieuse lui a été portée.

M. Bieler, le vétérinaire de Rolle qui a disserté sur les hipposandales, ne la partage pas.

M. Rey, après l'avoir exposée dans la dernière édition de son traité, présage qu'elle devra être modifiée par suite de découvertes nouvelles qu'il ne connaissait encore qu'imparfaitement (1).

La haute antiquité du ferrage a été soutenue, avec pièces à l'appui, dans le sein des Sociétés archéologiques du Doubs et du Morbihan (2).

Dans un mémoire très étudié, où sont réunies toutes les preuves qui semblent établir que ni les Grecs ni les Romains n'ont ferré leurs chevaux, M. Nicard se prononce pour l'origine gauloise de cette pratique (3). Moi-même, depuis dix ans, je n'ai laissé échapper aucune occasion de conclure dans le même sens.

Le Comité, sans doute, n'a pas oublié la discussion qui s'éleva à ce sujet entre M. Duplessis, de la Société d'Ille-et-Vilaine, et moi, à la réunion des Sociétés savantes de 1866. Je puis, sans être taxé de vanité, évoquer ce souvenir. Il n'est pas celui d'un triomphe ; car je ne parvins à convaincre ni M. Duplessis ni les autres archéologues de la même école qui prirent part au débat.

Il s'agissait de deux moitiés de fer trouvées dans deux

---

(1) *Traité de la maréchalerie vétérinaire* (1865), p. 20.

(2) Voyez ci-après, p. 499.

(3) *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXIX (1866), p. 127.

tumulus différents sur le territoire d'Alaise (Doubs). La découverte avait eu lieu sous mes yeux ; je pouvais donc en parler sciemment. J'eus beau faire ressortir toutes les circonstances qui prouvaient que ces fers n'avaient pas pu être apportés là postérieurement, et que le dépôt datait du temps de l'indépendance de la Gaule : comme il était écrit que le premier fer connu est celui que l'on trouva, sous le règne de Louis XIV, dans le tombeau de Childéric Ier, mort en 481, aux yeux des uns, j'avais été la dupe d'une hallucination, et, dans la pensée des autres, les *tumulus* que j'avais fouillés étaient les sépultures de guerriers contemporains de Clovis ou de ses fils.

Aujourd'hui que les motifs qui jetèrent la défaveur sur tout ce qui était annoncé comme provenant d'Alaise n'existent plus, aujourd'hui que des fers de la même famille que ceux qu'a fournis cette localité ont été trouvés ailleurs, je reprends ma thèse.

Oui, les moitiés de deux fers de cheval ont été trouvées dans deux *tumulus* situés aux deux extrémités du massif d'Alaise, à quatre kilomètres de distance l'un de l'autre ; et, de plus, un troisième *tumulus* a donné des clous à ferrer sans l'accompagnement du fer. Ces objets sont au musée archéologique de Besançon. Ils ont été décrits et gravés dans les Rapports si précis de M. Castan sur les fouilles d'Alaise (1).

Les sépultures qui ont fourni les fers étaient des *tumulus* à foyers : ce qui ne les classe pas parmi les sépultures barbares du VIe ni même du Ve siècle.

Ils offraient tous les deux le même mélange d'ossements d'homme, de cheval, de chien et d'ours, avec accompagnement d'un marteau de fer, de petits outils à forer et de poterie

---

(1) *Les tombelles celtiques et romaines d'Alaise*, 1858 ; — *Les tombelles et les ruines du massif du pourtour d'Alaise*, 1860 ; — *Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise*, 1864. (*Mém. de la Soc. d'Em. du Doubs*, 3e série, t. III, V et VIII.)

celtique. L'un des deux a donné de plus le mors d'un cheval en fer tordu, si caractéristique de l'époque gauloise.

Quant à l'hypothèse d'un apport postérieur, elle est de toute impossibilité.

Le fer de l'un des *tumulus* reposait, avec les autres objets, dans une épaisse couche de cendres couverte par un entassement gigantesque de quartiers de roches. C'était une sépulture tout à fait monumentale, qui avait été construite au bord d'un précipice, sur une plate-forme produite par des couches calcaires relevées et fendillées de toutes parts, au point que l'accès du *tumulus* était dangereux même pour les piétons. Jamais cheval de selle ni de travail n'avait eu à passer en cet endroit. L'autre *tumulus* était construit dans un fourré sur un versant rocailleux; le foyer qui recélait les objets avait été recouvert de larges dalles que les ouvriers ne soulevèrent qu'à grand'peine. Le dépôt s'est montré intact et inviolé.

De part et d'autre, un clou à ferrer a été recueilli à côté du fer. Ce sont des clous en forme de T, aplatis sur les côtés; mais la traverse qui fait la tête de l'un est droite, tandis que celle de l'autre est profilée en courbe au sommet A ce dernier modèle appartiennent les clous isolés qui ont été tirés du troisième *tumulus*.

Voilà pour Alaise.

En 1862, un habitant de Thionville, faisant défricher un bois sur la commune de Colmen, lieu dit Dampontswald, rencontra un *tumulus* qu'il fit fouiller avec soin. On y trouva des os calcinés, des cendres et du charbon, une massue en bois de chêne incrustée de cailloux blancs, une pointe de flèche en silex, une hachette de fer, enfin la moitié d'un fer de cheval (1).

M. Fouquet, de la Société polymathique du Morbihan, qui s'est particulièrement occupé de recherches sur la destination

---

(1) *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, année 1863, p. 154.

des menhirs, a trouvé à deux reprises le fer de cheval au pied de ces monuments. La seconde fois, c'était en 1865, lorsque s'était déjà produite la résistance à l'idée que les Gaulois eussent pratiqué le ferrage. M. Fouquet s'appliqua, dans le compte-rendu de sa découverte, à constater l'état de parfaite intégrité du gisement, et les raisons qui s'opposaient à ce qu'on pût dire que l'objet aurait glissé là accidentellement, ou y aurait été mis pour préparer une mystification (1). Ses observations, corroborées par celles de deux autres savants qui l'accompagnaient, mettent hors de doute l'antiquité du dépôt. Le fer reposait à une profondeur de 1^m 15. Il était fragmenté en cinq morceaux par l'oxydation, et non seulement oxydé, mais cristallisé en plusieurs endroits. La longueur de flèche était de 11 centimètres, le plus grand diamètre de 10.

Une découverte d'un ordre tout différent, qu'un savant de la Suisse, M. Quiquerez, signala dès 1856, est encore plus décisive : c'est celle d'un squelette de cheval rencontré à 3^m 60 de profondeur dans une formation de tourbe compacte à Bellelay (canton de Berne). Ni la nature de la tourbière, ni la situation des os, qui étaient posés à plat et dispersés, ne se prêtaient à l'hypothèse que l'animal se fût enfoncé dans le sol. Il avait visiblement été exposé à l'air après sa mort et dévoré par les bêtes. A l'un de ses pieds adhérait un petit fer à bords ondulés. La rencontre d'un rouleau de monnaies du xve siècle, plongé à 60 centimètres dans la même tourbière, permit à M. Quiquerez de calculer le progrès de la formation. L'accroissement du dépôt tourbeux étant de 15 centimètres par siècle, l'antiquité du squelette, et celle du fer par conséquent, remontait à six ou sept siècles avant notre ère (2).

---

(1) *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, année 1865, p. 67.

(2) *De l'âge du fer : recherches sur les anciennes forges du Jura bernois*, p. 9. Porrentruy, 1866.

Nanti de ce terme de comparaison, M. Quiquerez se mit à la recherche des fers gaulois. Le succès a dépassé son attente. Il en a recueilli plus de vingt en fouillant certains reliefs de terre qui abondent dans la région supérieure du Jura bernois, et qu'il avait reconnus pour être les restes des établissements formés par la population primitive. Les pièces qu'il en a tirées se sont toujours trouvées en compagnie d'outils de pierre et de tessons de la plus grossière poterie.

On trouvera dans le Recueil des mémoires de la Société d'Emulation du Doubs l'exposition étendue des faits que je viens de résumer (1). M. Quiquerez lui-même est l'auteur de ce travail, à l'appui duquel il a publié le dessin des variétés que présente sa collection. Les différences sont à peine sensibles. On voit que ces fers, ramassés dans un rayon de pays très restreint, ont été faits pour une même race de chevaux et par des ouvriers qui travaillaient tous de la même façon. Ils sont petits, étroits, faibles de métal, d'un fer très doux, constamment percés de six étampures qui ont été fraisées en long en vue de la forme que présentait la tête des clous. La distension du métal à chacune des étampures a produit sur les bords l'ondulation dont nous avons parlé à propos du cheval de la tourbière de Bellelay. L'épaisseur ne dépasse pas 4 millimètres, ni la largeur 16 centimètres. Le poids est renfermé entre 90 et 120 grammes.

M. Quiquerez est un savant ingénieur, praticien consommé en matière de sidérurgie et l'un des meilleurs archéologues de la Suisse. Personne n'a poussé plus avant les recherches sur les origines de l'industrie du fer dans nos pays. Je ne crois pas pouvoir abriter d'un nom plus autorisé que le sien le premier point de la doctrine que je me suis proposé d'établir dans ce rapport. Ses recherches achèvent de mettre hors de toute contestation l'antiquité du ferrage des chevaux.

Si nous sommes encore à compter les pièces à conviction

---

(1) Tome IX de la 3e série, année 1864, p. 129.

d'où il résulte que les Gaulois se livrèrent à cette pratique du temps de leur indépendance, il n'en est pas de même pour la période subséquente. On peut dire que les fers gallo-romains sont innombrables. Depuis que l'on exécute des fouilles dont le résultat est consigné, on ne s'est pas attaqué une fois aux substructions d'un établissement d'importance datant de l'époque romaine, qu'on n'y ait trouvé le fer de cheval. Telle localité en a fourni, non pas un ou deux, mais des masses. A la vérité, les antiquaires à qui nous devons la mention de ces découvertes ont rarement pris la peine de préciser la position occupée en terre par les objets, de sorte qu'on a toujours fait la même objection : « Ces fers ne sont-ils pas tombés du pied des chevaux qui passèrent plus tard par-dessus les ruines? » Et de ce scrupule est sortie l'incrédulité d'où il est si difficile aujourd'hui de faire revenir la plupart des archéologues.

Cependant, si l'enquête avait été poussée à fond, il eût été possible de recueillir un certain nombre de faits qui ne laissent pas de place au doute.

Dans la *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme* (1), M. Bouillet a donné la figure d'un fer à planche, c'est-à-dire fermé au talon, et garni de cinq clous, qui fut trouvé en 1835, à 2 mètres en terre, sous le pavé d'une voie romaine, tout près de Clermont. Personne assurément ne pensera que ce fer, détaché du pied d'un cheval au moyen âge, soit allé percer la croûte de pierre sous laquelle il reposait.

En 1842, dans la cave d'une maison de Troyes, à 3 mètres sous le sol de cette cave, on découvrit l'orifice d'un puits funéraire bouché avec des briques, et l'on retira de ce puits des chaînes, des clefs, des figurines d'*ex-voto* et un fer de cheval (2).

M. de Pibrac, dans l'exploration qu'il fit, en 1857, des puits funéraires de Beaugency, retira de l'une de ces sépultures,

---

(1) Page 64 et planche III.
(2) *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, t. XIX, p. 90.

avec d'autres objets qui annonçaient les premiers temps de la domination romaine en Gaule, un fer de cheval (1).

Plus récemment, M. l'abbé Baudry, à son tour, a vu sortir de l'un des puits funéraires les plus profonds de Troussepoil (Vendée) un autre fer sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Ne voilà-t-il pas assez d'exemples du même fait pour dissiper toute incertitude, et pour autoriser les plus timides à admettre que les Romains purent voir des chevaux ferrés longtemps avant que les barbares leur eussent enlevé la possession de la plus grande partie de la Gaule ?

Mais ce n'est pas tout. Tandis qu'on se tue à dire qu'aucun des monuments figurés que l'antiquité nous a transmis ne représente le fer aux pieds des chevaux, l'un de nos beaux musées départementaux et des plus visités, le musée Calvet, à Avignon, possède un bas-relief du IIe siècle au plus tard, qui donne le démenti le plus formel à cette assertion. Et ce bas-relief, ce n'est pas d'hier qu'il est exposé aux yeux du public. Il est à Avignon depuis 1835 ; il a été signalé par Mérimée, qui a appelé particulièrement l'attention des antiquaires sur la circonstance de la ferrure (2).

Un monument de cette importance mérite qu'on s'y arrête. J'ai la satisfaction de pouvoir le mettre sous les yeux du Comité et des lecteurs de la *Revue des Sociétés savantes*, d'après un dessin qu'a eu l'obligeance de me communiquer M. Deloye, conservateur du musée Calvet, notre correspondant à Avignon.

Sur un *carpentum* élégant, attelé de deux chevaux que dirige un cocher armé d'un fouet en façon de martinet, est assis un personnage habillé à la gauloise. La hauteur de son siége désigne un fonctionnaire public d'un rang élevé. Derrière lui se tient debout un licteur, la hache à la main. Cette

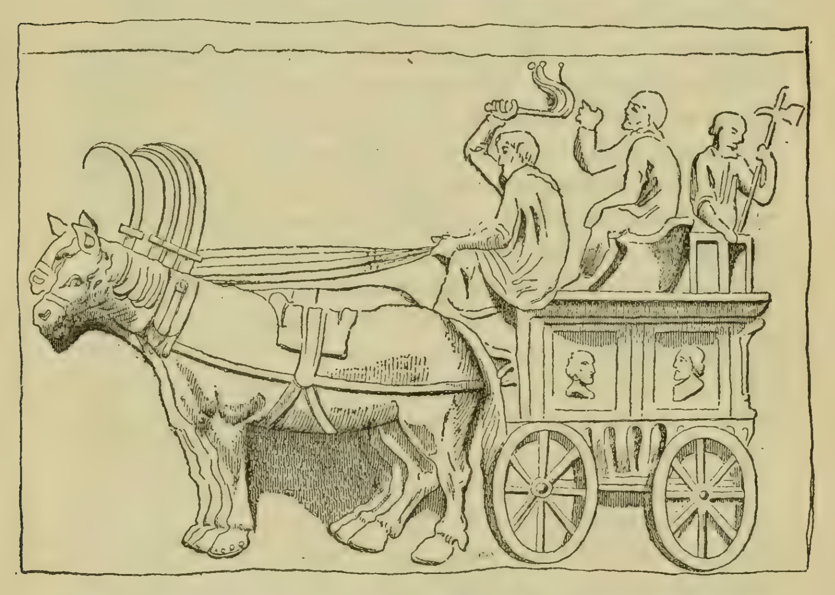
---

(1) *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*, t. IV (année 1859), p. 97.

(2) *Notes d'un voyage archéologique dans le midi de la France*, p. 176.

représentation ne constitue qu'une partie du monument. Il y a au-dessus une frise où l'on voit figurée une course en chars, puis un fronton encadrant un buste de grandeur naturelle.

Ce monument vient de Vaison, où il était encore lorsqu'il fut décrit par Mérimée. M. Deloye m'apprend qu'il fut recueilli, avec d'autres pièces d'antiquité, par Sébastien Blégier, gouverneur de Vaison en 1560, pour servir à la décoration de la demeure que ce personnage se faisait alors construire.



Notre correspondant voit là le mausolée d'un des quatuorvirs de l'antique Vaison. Le *carpentum* nous représenterait la voiture de cérémonie du corps municipal de la cité Vocontienne, et les deux têtes sculptées sur le panneau en évidence, lesquelles en font supposer d'autres sur le panneau qu'on ne voit pas, seraient les portraits des membres du quatuorvirat en exercice.

Relativement aux chevaux, qui sont pour nous l'objet important, M. Deloye me donne le renseignement que voici :

« On distingue très bien sur le pied de devant du premier cheval le fer avec quatre clous qui le fixent, tandis qu'on aperçoit à peine quelques légères traces du ferrement sur les deux pieds de devant du second cheval, et peut-être sur un des pieds de derrière du premier. »

Ainsi, il n'est pas du tout certain que les pieds de derrière aient été ferrés, et il faut un effort d'attention pour constater que ceux de devant l'ont tous été. Mais cela ne fait rien. Pour détruire l'argument tiré de ce que les anciens n'auraient jamais figuré un cheval avec le fer à clous, il suffit que le bas-relief de Vaison nous montre un seul pied dont personne ne puisse contester la ferrure, et cette preuve, nous l'avons dans le pied de devant du premier cheval, car ce pied est ferré aussi visiblement que possible, et ferré avec l'attache de quatre clous qui ont été, non pas rivés, mais rabattus et tamponné sur le sabot de la bête.

Voilà donc un monument devant lequel il faut à toute force que l'on s'incline. Est-il unique en son genre ? Pas précisément. Je suis en mesure d'en invoquer un autre dont le contrôle sera plus facile, car il a sa place au musée du Louvre. Oui, au musée du Louvre ; mais il ne crève pas les yeux pour cela. Il est on ne peut pas plus défavorablement placé, scellé très haut dans un mur et à contre-jour (1). Bouillon et de Clarac l'ont décrit et fait graver chacun à leur tour, sans tenir compte de la circonstance si curieuse qu'il présente pour l'objet de ce rapport ; de sorte que ce monument, rendu depuis si longtemps du domaine public, mérite encore le nom d'inédit (2).

C'est un bas-relief d'Hector traîné derrière le char d'Achille. L'un des chevaux de l'attelage est représenté dans son entier.

---

(1) Première salle au rez-de-chaussée, sous la galerie d'Apollon, à gauche en entrant.

(2) Bouillon, *Musée du Louvre*, t. III, bas-reliefs, p. 25 et pl. 21. — De Clarac, *Musée de sculpture antique et moderne*, t. II, première partie, p. 661, et pl. 111 de l'atlas.

Il a aux quatre pieds des fers à clous tamponnés sur le sabot. De plus, comme le pied gauche de devant est levé, on voit le dessous du fer et les trous fraisés dans lesquels étaient logés les clous.

Cet ouvrage accuse le style de la sculpture romaine de l'époque des premiers Césars. On sait qu'il est venu de la villa Borghèse. Ainsi, tout se réunit pour accabler la critique négative contre laquelle je suis en lutte.

Comme on s'est prévalu aussi de ce que la numismatique ne fournissait aucun indice dont pussent faire leur profit les défenseurs de l'antiquité du ferrage, je suis bien aise d'alléguer au contraire l'autorité du répertoire de M. Cohen. Je trouve dans cet ouvrage (1) la mention d'une tessère de bronze, attribuée conjecturalement à Domitien, mais datant, dans tous les cas, du Haut-Empire, qui semble avoir été frappée à l'occasion d'une victoire remportée sur de la cavalerie gauloise. Elle a pour empreinte, au droit, deux fers de cheval au milieu d'un *torques,* et au revers un rameau d'olivier accompagné de la légende IO IO TRIVMP.

Du moment que l'usage du fer de cheval est démontré par des monuments figurés du Haut-Empire, et que ce fer a été rencontré en Gaule à des profondeurs qui garantissent l'antiquité du dépôt, il n'y a pas de raison pour qu'on rejette les pièces qui ont été fournies par les fouilles, quand les fouilles ont été dirigées par de bons observateurs et qu'elles n'ont rendu que des objets antérieurs au ve siècle. Je ne crains donc pas d'être taxé de témérité en acceptant comme gallo-romains les fers trouvés, en 1846, dans les décombres enfouis sous la forêt de Brotonne (2), et ceux qui ont été recueillis au camp de Dalheim en Luxembourg (3), et ceux qui, lors de la

---

(1) *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain,* t. VI, p. 543.

(2) *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie,* t. XIV, p. 9.

(3) *Publications de la Société archéologique du grand-duché de Luxembourg,* t. VII, p. 183; t. IX, p. 126; t. XI, p. 92.

construction des égouts de Besançon, en 1863, sont sortis des ruines du IVe siècle amoncelées sous le sol de cette ville [1], et ceux de la collection formée par M. Quiquerez avec le produit de ses fouilles tant au Mont-Terrible que sur l'emplacement des autres stations romaines du Jura bernois. Je ne cite que les découvertes dont j'ai conservé la mémoire. La quantité de pièces qu'elles ont fournies suffit pour justifier l'expression dont je me suis servi d'abord, quand j'ai dit que les fers gallo-romains étaient innombrables.

On est à même de reconnaître à présent combien peu est fondé le jugement en vertu duquel une succession chronologique a été établie entre les hipposandales et les fers. Ceux-ci ne sont pas le moins du monde un perfectionnement de celles-là, et tous les raisonnements édifiés sur cette hypothèse tombent à plat. Les Gaulois ont pratiqué le ferrage avant la conquête romaine; ils l'ont pratiqué après, sous les yeux de leurs dominateurs qui ne furent émerveillés en aucune façon de leur procédé, puisque, loin de se faire une loi de l'imiter, ils importèrent et maintinrent concurremment la mode italienne d'enfermer les pieds des bêtes dans des chaussures de fer. Qu'on dise tant qu'on voudra qu'une telle préférence est inexplicable, qu'il y a une loi de nature qui veut qu'après une conquête vainqueurs et vaincus s'empruntent mutuellement leurs pratiques utiles, que les Romains se sont distingués entre tous les peuples par leur intelligence à s'approprier ce qu'ils trouvaient de bon chez les autres, que la ferrure à clous leur aurait été d'un trop grand secours dans leurs guerres sur le Rhin et sur le Danube pour qu'ils aient consenti à s'en passer lorsqu'elle était usitée en Gaule : ces arguments, qui sont ceux de M. Duplessis lorsqu'il traita la question en Sorbonne [2], ne sont que des arguments spécieux.

---

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. VIII (année 1863).

(2) *Etude sur l'origine de la ferrure du cheval chez les Gaulois*, dans le volume *Archéologie*, 1867, des *Mémoires lus à la Sorbonne dans les*

Le fait est là, pour prouver une fois de plus que le vraisemblable n'est pas le vrai.

Enregistrons-le donc, ce fait, et contentons-nous de le consigner tel qu'il se présente, sans lui faire dire plus qu'il ne dit.

De ce qu'il y a des fers qui remontent à l'antiquité celtique, cela ne veut pas dire que tous les chevaux gaulois aient été ferrés. Il se peut que cette précaution n'ait été prise qu'à l'égard des bêtes qui avaient à faire de certaines évolutions, ou bien que ç'ait été un signe de distinction pour la monture ou pour les attelages des chefs; il se peut encore que les quatre pieds du cheval n'aient pas toujours été ferrés.

Les mêmes restrictions sont à faire au sujet de la coutume observée à l'époque romaine. Il n'y a pas de fers au plus grand nombre des représentations de chevaux trouvées dans notre pays, et si la garniture se montre au complet sur le bas-relief du Louvre, sur celui de Vaison elle paraît n'avoir été attribuée qu'aux pieds de devant.

En somme, il n'y a de certitude que quant à la pratique du ferrage et quant à la forme des pièces qu'on employait à cette opération.

Les caractères des fers gallo-romains ont été précisés d'abord par M. Bieler, et plus tard par MM. Delacroix et Quiquerez.

Ceux que M. Bieler avait eu l'occasion d'observer en 1857, date de la publication de son mémoire, étaient à six étampures oblongues, distribuées sur une rainure continue, analogue à la rainure qui règne encore sous les fers anglais. Les étampures, plus larges que la rainure, avaient produit sur les rives les mêmes festons qui caractérisent la plupart des fers gaulois. L'ajusture était nulle ou presque nulle; les éponges, refoulées sur quelques échantillons, étaient munies sur d'autres de crampons peu travaillés. Quelquefois il y avait

---

séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes.

aussi un crampon à la pince. Les clous avaient la tête arquée et la lame carrée.

La description de M. Delacroix répond parfaitement à celle-là, sauf que la rainure n'existe pas sous les fers recueillis à Besançon (1). Presque tous ont les crampons d'éponges, et la saillie des têtes de clous hors de la fraisure où ils sont engagés répond à celle des crampons. La lame de quelques-uns de ces clous a été complètement bouclée à la pointe : ce qui explique les saillies figurées sur les sabots des chevaux du Louvre et de Vaison. Les festons du contour ont été effacés sur cinq ou six pièces qui ont subi le travail du marteau après l'étampage. Deux fers plus petits que les autres, au lieu d'être percés de six trous, le sont de quatre seulement. Dans tous, le métal est d'une pâte très blanche et d'une extrême ductilité.

M. Quiquerez (2), en comparant les fers des ruines romaines avec ceux de l'époque celtique, a constaté une augmentation sensible dans les dimensions, d'où il a induit qu'un des effets de la conquête avait été d'améliorer la race des chevaux. Il a trouvé le double type avec ou sans rainure. D'après les pesées qu'il a faites, ces fers contiennent de 180 à 245 grammes de métal, tandis que, pour ceux de l'âge antérieur, le poids se tient entre 90 et 120 grammes, et que les fers du moyen âge descendent rarement au-dessous de 300 grammes et montent jusqu'à 365.

Quoique le plus grand nombre des fers gallo-romains soient percés seulement de six trous, ceux qu'on a trouvés à Dalheim l'étaient de huit, comme aujourd'hui, et c'est aussi le cas de celui du bas-relief de Vaison, puisque quatre têtes de clous ressortent du sabot qui est figuré de profil.

Le fer à planche de Clermont, qui n'a que cinq étam-

---

(1) *Fouilles des rues de Besançon, en* 1863, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. VIII, p. 205.

(2) *Sur les anciens fers de chevaux dans le Jura* : *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. IX (année 1864), p. 129.

pures, peut passer pour avoir appartenu à un pied malade ou difforme.

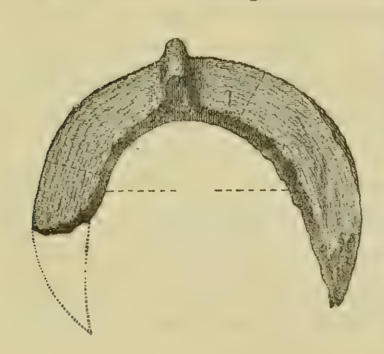
Enfin on a trouvé des fers sans étampure.

J'insisterai sur cette particularité, qui a certainement une signification, car, à ma connaissance, elle s'est déjà présentée trois fois, et toujours dans des sépultures.

L'un des fragments découverts à Alaise provient d'un fer de cette espèce. Il n'a point été percé, quoiqu'un clou à ferrer eût été déposé auprès de lui.

M. de Bonstetten a publié la figure d'une moitié de fer, également sans trous, retirée par lui d'un *tumulus* qu'il jugea être de l'époque helvéto-romaine (1).

Enfin le fer rendu par l'un des puits funéraires de Troussepoil est dans le même cas. Ce dernier offre de plus une circonstance curieuse. Il est muni à la pince d'un tenon qui s'élève de 2 centimètres sur toute la largeur de la lame, comme si ce fer avait été destiné, non pas à garnir un pied de cheval, mais à être fiché contre un mur ou dans du bois.



Ainsi donc, on a déposé dans les sépultures, tant gauloises que gallo-romaines, des fers impropres au service. Dans quelle intention? La pensée qui se présente tout d'abord à l'esprit est que ces objets ont eu la valeur de symboles.

La signification la plus simple d'un fer déposé à côté d'un mort serait d'indiquer que le personnage, en son vivant, avait pratiqué la maréchalerie, qui a pu être considérée comme un art d'une excessive difficulté. Il se peut aussi qu'une idée

(1) *Recueil d'antiquités suisses*, pl. VI, fig. 13.

différente, une idée religieuse ait été attachée au fer, et qu'on l'ait mis comme offrande dans les tombeaux.

Ici se présente tout naturellement le souvenir des fers cloués aux portes des églises pendant le moyen âge. On en voit encore quatre sur la porte de la catédrale d'Embrun, qui passent pour avoir appartenu au cheval de Lesdiguières. On dit Lesdiguières, parce que, en Dauphiné, Lesdiguières est le personnage légendaire sur le compte duquel ont passé la plupart des anciennes traditions. L'église d'Embrun possédait certainement cet *ex-voto* avant le règne de Henri IV.

Un fer désigné sous le nom de fer du cheval de saint Georges fut jadis l'une des reliques les plus renommées de Leipsick.

Sur la face de lit d'une pierre ornée de moulures, qui paraît avoir servi de base à un pilier du baptistère antique de Besançon (elle a été retirée récemment des décombres de cet édifice), on voit la figure d'un fer de cheval gravée en creux très profondément.

M. Aymard, l'un de nos correspondants du département de la Haute-Loire, m'a appris qu'en Velay, d'anciennes pierres plantées dans les champs portent la même image, gravée en creux aussi. Les paysans appellent ces pierres *roche-chevalade*, *pierremule*, *pierremur*, et la figure qui est dessus est pour eux le fer du diable, car l'opinion dans le pays est que le diable a des pieds de cheval et non pas de bouc. Le fer ici est donc pris en mauvaise part, et la même chose est arrivée à l'égard de toutes les superstitions qui dérivent de l'antiquité. Suivant les lieux, il s'y est attaché une idée de sainteté ou de réprobation.

Pour moi, je ne serais pas éloigné de croire qu'il y eut dans l'olympe gallo-romain un dieu ou un génie forgeron du fer de cheval. Les singuliers attributs de saint Eloi dans l'imagerie du moyen âge m'ont suggéré cette opinion. Vainement la vie du célèbre évêque de Noyon a été écrite par un autre évêque, son contemporain, avec la plus rare exactitude; vai-

nement cette biographie présente sans interruption ni lacunes l'enchaînement des travaux du saint, d'abord comme orfèvre attaché à l'administration des finances de Dagobert, et ensuite comme apôtre de la Belgique : le peuple, transportant sur sa personne des réminiscences d'un autre temps, a fait de lui un maréchal-ferrant. Les peintres et sculpteurs ont ajouté à son costume d'évêque le tablier de cuir; au lieu de crosse, ils lui ont mis dans la main droite un marteau, tandis que de l'autre main ils lui ont fait tenir un pied de cheval. Pour comble de bizarrerie, ce pied est détaché de l'animal, qui figure presque toujours à quelque distance, ayant l'une de ses jambes de derrière coupée au jarret (1). Cette scène ne se rapporte à aucun texte, et les traditions débitées à son sujet ne sont que des légendes forgées *a posteriori* pour expliquer l'image. Il n'y a rien à dire, sinon qu'on voit là un des mythes païens qui, malgré les efforts de l'Eglise, ont pris place dans le christianisme. Trouvera-t-on que c'est abuser de la permission des rapprochements que d'établir un lieu de parenté entre les fers votifs des sépultures antiques et les croyances perdues dont notre art religieux a conservé la dernière expression? Dans tous les cas, le Comité ne trouvera pas mauvais que j'aie appelé l'attention des praticiens de l'archéologie sur un ordre de faits dans lequel des découvertes d'un véritable intérêt peuvent se produire.

Je terminerai ce rapport par deux remarques sur des faits mal interprétés de l'histoire ancienne de la maréchalerie.

La philologie a été invoquée comme donnant, sinon la preuve décisive, du moins un indice, que le ferrage des chevaux est d'origine germanique plutôt que gauloise (2).

En effet, nous appelons *maréchal* celui qui ferre les chevaux;

---

(1) Le P. Cahier, *Caractéristique des saints*, t. I, p. 209; Forgeais, *Plombs historiés trouvés dans la Seine*, 2e série, p. 152.

(2) *Mémoires lus à la Sorbonne en* 1866 (*Archéologie*), vol. publié en 1867, p. 199.

percer le fer se dit *étamper ;* l'instrument avec lequel on pare le pied du cheval avant d'y appliquer le fer est le *boutoir :* autant de mots dont il faut aller chercher la racine dans la langue des anciens Germains.

A ce compte, l'armure de nos anciens chevaliers serait aussi d'origine germanique, car leur casque s'appelait *heaume,* leur cotte de mailles *haubert,* leur épée *branc*, l'aiguillon de leurs souliers *éperon*, la flamme de leur lance *gonfanon*, la bosse de leur bouclier *boucle :* toutes dénominations qui dérivent également de la langue des Germains. Cependant il n'y a pas une des choses qu'elles expriment qui n'ait été à l'usage des Gaulois, même du temps de leur indépendance. Comment cela a-t-il pu se faire?

L'explication est la même dans les deux cas.

Au IXe siècle, lorsque se forma la langue française, la cavalerie était composée des grands propriétaires de la Gaule, presque tous Francs d'origine. Il est tout naturel que les termes pour désigner ce qui tenait à l'attirail du cavalier et de sa monture aient été empruntés à la langue des Francs.

L'auteur anonyme de la vie de Louis le Débonnaire, qu'on désigne sous le nom de « l'Astronome limousin, » raconte qu'à la fin de l'année 832, lorsque l'empereur se rendit en Aquitaine pour châtier son fils Pépin, révolté contre lui, une forte gelée étant survenue à la suite de pluies abondantes, l'âpreté du sol abîma les pieds des chevaux au point qu'une partie de la cavalerie fut obligée de mettre pied à terre (1). Cela revient à dire que le plus grand nombre des chevaux de ce temps-là n'étaient point ferrés.

Le P. Daniel a introduit dans son *Histoire de France* le fait rapporté par l'Astronome limousin, mais en y ajoutant une

---

(1) « Asperrima hiemis incubuit inclementia, primo quidem pluviarum inundantia, deinde humectationem terræ glaciali rigore adstringente; quæ adeo noxia fuit, ut, subrutis pedibus equinis, rarus quisque foret qui vectione equorum uteretur. » (DUCHESNE, *Historiæ Francorum scriptores,* t. II, p. 309.)

glose de sa façon. Répugnant à admettre que les chevaux de la cavalerie de Louis le Débonnaire n'étaient point ferrés, il imagina qu'ils l'étaient seulement pendant l'hiver, et que cette fois on n'avait pas pu procéder à l'opération à cause de l'hostilité du pays où on se trouvait. C'est ce qu'il exprime dans son récit (1).

Le P. Daniel ne cite jamais ses autorités, mais il jouit d'une réputation d'exactitude qui a entraîné Beckmann et d'autres critiques après lui (2). On a cru de bonne foi que tout ce qu'il disait avait été tiré d'un auteur original, et l'opinion sortie de là est qu'au IXe siècle on ne ferrait les chevaux qu'en hiver.

On saura maintenant que le ferrage au IXe siècle n'était pas plus d'hiver que d'été, et qu'à cette époque, de même que dans les siècles antérieurs, il ne fut encore pratiqué qu'exceptionnellement.

Nous avons de plus la preuve indirecte que les chevaux auxquels on mit des fers, à l'époque carolingienne, n'en eurent qu'aux pieds de devant.

L'article 12, livre II, du *Miroir saxon,* obligeait le juge, en cas d'appel, de déléguer des commissaires à l'effet de conduire les parties devant la justice supérieure. Des fournitures étaient dues à ces commissaires, entre autres des fers pour « les pieds de devant de leurs chevaux (3). »

Cette loi fut écrite en un temps où l'on ferrait les chevaux des quatre pieds. Pourquoi le fisc ne faisait-il les frais que de deux fers sur quatre? Evidemment parce qu'on n'avait ferré que les pieds de devant à l'époque où s'était établie la cou-

(1) *Histoire de France,* t. II, p. 257.

(2) *Mémoires de la Société des antiquaires de France,* t. XXIX, p. 137.

(3) « Cuilibet equo quatuor manipuli infra diem et noctem erogentur, et in anterioribus pedibus equi sufferrentur. » Le *Jus feodale,* qui est une retouche du *Speculum,* dit (cap. 34, art. 15) : « Equi eorum debent in anterioribus pedibus sufferrari, et non retro. » (GOLDAST, *Collectio consuetudinum et legum imperialium,* t. I, part. 2.)

tume, et, comme il s'agit des Saxons, la coutume ne peut pas être reculée plus loin que le IXe siècle.

Il faut donc en venir à cette conclusion dernière, que, malgré l'antiquité du ferrage, cette pratique ne prit d'extension, même dans les pays qui l'avaient vu naître, qu'à l'époque où son introduction dans les armées de l'empire grec est constatée par des textes, c'est-à-dire au Xe siècle.

LES SORCIERS

DEVANT LA LÉGISLATION DU MOYEN AGE ET LA LÉGISLATION MODERNE

Par M. Ch. THURIET.

Séance publique du 17 décembre 1874.

« Il faut, a dit Montesquieu, éclairer l'histoire par les lois et les lois par l'histoire. » L'étude de la jurisprudence et celle de l'histoire nous révèlent, en effet, que dans tous les temps et chez tous les peuples, il s'est trouvé des hommes qui, de bonne ou de mauvaise foi, dupes de leurs propres illusions ou victimes de communes erreurs, ont prétendu être en communication avec des esprits intermédiaires, des puissances occultes et surnaturelles, et ont persuadé à leurs semblables que, par suite de pactes avec ces génies ou ces démons, il leur était donné de prédire l'avenir, de guérir les maladies, de dispenser à leur gré les richesses, les honneurs et les plaisirs de la terre, ou d'affliger l'humanité de toutes sortes de maux, à l'aide de conjurations bizarres et de pratiques ridicules (1).

De toutes les antiques croyances, celle qui consistait à admettre les pactes infernaux et le commerce des hommes avec les démons, est peut-être celle que les révolutions des siècles, des civilisations et des empires ont le moins ébranlée, et qui a laissé dans l'histoire de notre pays les traces les plus lugubres (2).

Les noms de ces étranges personnages, qui ont exploité à leur profit, ou à leur détriment, la crédulité humaine, varient

(1) « Veneficiis erraverunt omnes gentes. » (*Apocalypse*, XVIII, 23.)

(2) Blanc, *Discours de présidence de la séance académique du* 24 août 1865.

presque à l'infini. Ici, on les appelle devins, augures ou aruspices ; ailleurs, pythonisses, sybilles ou charmeresses ; ailleurs encore, bohémiens, magiciens, enchanteurs ou sorciers (1).

Chez les anciens, il n'y avait pas que le peuple, ce vulgaire profane, comme l'appelait Horace, qui crût naïvement à l'existence et au pouvoir surnaturel des magiciens ; il n'y avait pas que les poètes qui admissent sans examen les enchantements d'une Médée ou d'une Circé : l'intérêt de leur art, si bien servi par le merveilleux, serait une excuse suffisante à leur méprise, aux yeux de la postérité, et l'on ne saurait rien en conclure. Mais nous voyons les philosophes les plus sérieux, les historiens les plus graves, les législateurs les plus sages, affirmer leurs croyances à ces magiciens ou enchanteurs

---

(1) Les Grecs leur donnaient des noms différents, suivant les divers genres de maléfices auxquels ils se livraient. Ils distinguaient l'enchanteur du devin, et celui qui se servait de poisons de celui qui trompait les yeux par des prestiges.

Les Latins leur ont aussi donné différents noms, comme ceux d'empoisonneurs, *venenarii* et *venefici*, parce qu'ils savaient préparer les poisons et qu'ils en faisaient usage ; *Thessali* et *Chaldæi*, du nom des pays d'où sortaient ces magiciens ; *genethliaci* et *mathematici*, parce qu'ils tiraient des horoscopes et employaient le calcul pour prédire l'avenir ; *arioli*, *augures*, *aruspices*, des différents genres de divinations auxquels ils s'adonnaient. Ils appelaient les magiciennes *lamiæ*, du nom de cette nymphe cruelle qui, dit-on, dévorait tous ses enfants ; *fagæ*, terme qui dans l'origine désignait une personne prévoyante et qui devint ensuite odieux et affecté aux femmes qui faisaient profession de prédire l'avenir ; *striges*, mot qui veut dire proprement oiseaux nocturnes et de mauvais présage, et qu'on appliqua par métaphore aux magiciennes qui faisaient leurs enchantements la nuit. On les trouve encore appelées, dans les auteurs de bonne latinité, *veratrices*, *veraculæ*, *simulatrices* et *fictrices*, etc.

Dans les lois des Lombards, elles sont nommées *mascæ*, à cause de leurs figures hideuses et semblables à des masques, dit Delrio.

En Espagne, on appelle *saludadores* certains sorciers qui font métier de guérir les maladies à l'aide de certaines paroles.

Enfin, on trouve dans Hincmar de Reims, et depuis fréquemment dans les nombreux auteurs qui ont traité de la magie, les mots *sortiarii* et *sortiariæ*, d'où nous avons fait *sorciers* et *sorcières*. (Voir les articles de Jaucourt et de Diderot qui ont trait à ce sujet.)

malfaisants, qui, par un commerce condamnable avec les mauvais génies, se proposaient de nuire aux hommes et les accablaient souvent de maux réels et physiques.

Toutes les religions, aussi bien celles des temps modernes que celles de l'antiquité, aussi bien le Nouveau Testament que l'ancienne loi, confirment ces croyances des peuples à l'existence des magiciens et des sorciers, et les représentent unanimement comme des êtres dangereux et exécrables.

Zoroastre a écrit sur les oracles : *Oracula magica*, il y a plus de quatre mille ans. Moïse, dans l'*Exode*, parle des magiciens de Pharaon, qui, à l'aide de leurs enchantements et des secrets de leur art, opéraient des prodiges. Il est fait mention par le prophète Daniel des devins, enchanteurs et chaldéens, que le roi de Babylone consultait pour l'interprétation de ses songes. Il est parlé dans les *Actes des Apôtres* de Simon et d'Elymas qui tous deux étaient magiciens. De nombreux faits relatifs à la magie sont attestés par les Pères de l'Eglise et par les écrivains ecclésiastiques les plus recommandables. Comment douter, dit Bruneau (1), qu'il y ait eu des sorciers, puisque l'Eglise en reconnaît plusieurs qui, par leurs souffrances, leurs prières et leurs vies remplies d'actions de vrais pénitents, figurent au catalogue des saints ? Saint Marcel et saint Apulée, dont on célèbre la fête au 7 octobre, avaient été les compagnons de Simon le Magicien et magiciens comme lui, avant de mourir martyrs de la foi, dans le premier siècle du christianisme. On pourrait citer encore saint Cyprien, saint Audax et saint Anastase le Persan, qui tous trois furent aussi magiciens, avant le temps de leur conversion et de leur martyre.

Cicéron, cet esprit si vaste et si élevé, n'a-t-il pas écrit un traité fameux sur la *Divination* (2) ? Pline l'Ancien, dans son

---

(1) *Observations et maximes sur les matières criminelles*, in-4°, p. 494.

(2) Cicéron, toutefois, ne fut pas plus crédule que Caton, qui, consulté sur ce que pronostiquaient des bottines mangées par les rats,

Histoire naturelle, où il a touché à tant de sujets divers, ne traite-t-il pas dans le livre XXX de l'*origine des arts magiques?* Pline le Jeune, Tacite, Suétone, Ammien-Marcellin et bien d'autres encore ont laissé, dans leurs immortels ouvrages, des preuves de leur croyance à la magie.

Les jurisconsultes et les théologiens du moyen âge paraissent avoir partagé tous, à peu d'exceptions près, le même sentiment sur la question du sortilége.

A une époque plus rapprochée de nous, la même croyance subsiste et se révèle encore dans les œuvres anglaises des Barrow, des Clarke, des Locke, des Vossius, etc. Dispensez-moi, je vous prie, d'ajouter à ces noms ceux d'une foule d'auteurs allemands.

Diderot et de Jaucourt, parmi nous, dans leurs articles de l'*Encyclopédie* sur la divination et sur les sorciers, parlent sérieusement de ces matières et sont encore loin de considérer la croyance à la sorcellerie comme une des plus grandes aberrations de l'esprit humain.

Voltaire lui-même, qui a tant déclamé pendant sa longue existence contre les préjugés, les superstitions, l'ignorance et la crédulité du peuple, Voltaire ne peut s'empêcher de reconnaître, en parlant de la magie dans son *Dictionnaire philosophique,* que toutes les nations de la terre ont eu des sorciers.

Le premier effort tenté par la civilisation des peuples, pour purger la société du mal que la magie et la sorcellerie semblaient lui causer, fut la menace des peines les plus sévères et l'exemple des plus cruels châtiments.

« Qu'il ne se trouve personne parmi vous, disait Moïse,

---

répondit qu'il n'y avait rien de surprenant en cela; mais que c'eût été un prodige inouï si les bottines avaient mangé les rats. Le même Cicéron, qui ose tourner en ridicule les devins, les oracles, les augures et les aruspices, qui remarque que jamais un plus grand intérêt n'avait agité la République que celui qui divisa les Romains dans la querelle de César et de Pompée, ajoute que jamais aussi, sur le sort de la patrie, on n'avait tant interrogé les dieux.

qui consulte les devins, qui observe les songes et les augures, qui se livre aux maléfices, aux sortiléges, aux enchantements, qui consulte les pythonisses, qui se mêle de deviner, ou qui demande aux morts la vérité; car le Seigneur a toutes ces choses en abomination (1). »

D'un autre côté, l'*Exode* prononçait la peine de mort contre les devins et les enchanteurs (2); et le Lévitique ajoutait : « Je tournerai ma face contre celui qui ira vers les magiciens et les devins, et je l'exterminerai du milieu de mon peuple. L'homme où la femme qui seront magiciens ou devins mourront de mort et seront lapidés : leur sang sera sur eux (3). »

Dans la Grèce païenne, les lois proscrivaient aussi les abus de la magie; car si elles toléraient certains enchantements qui n'étaient point accompagnés de maléfices, la profession des magiciens était du moins réputée infâme. Les magistrats des républiques sévissaient partout contre eux et les condamnaient à mort (4).

Les lois romaines ne se montraient pas moins sévères à leur égard que les lois hébraïques (5). Les peines édictées par elles étaient tantôt l'exposition aux bêtes, tantôt celle du feu vif, tantôt celle du crucifiement, quelquefois le supplice que les Carthaginois inventèrent pour Régulus, d'autres fois encore la décapitation ; enfin la moindre de toutes était celle de la déportation perpétuelle (6).

La peine du sortilége, selon le droit canon, est fort diverse, à proportion de la faute et des circonstances qui l'aggravent ou qui la diminuent. Dans les hauts siècles du christianisme,

---

(1) *Deuteron.*, XVIII, 10, 11, 12.

(2) « Maleficos non patieris vivere. » (XXII, 18.)

(3) *Levit.*, XX, 6 et 27; — Voir aussi *Rois*, l. I, XXVIII, 9.

(4) Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis*, ch. XXXV et XLI.

(5) L'usage des augures fut cependant permis chez les Romains, mais à la seule fin de connaître le sort des armes et des batailles. Encore fut-il aboli du temps même des empereurs païens.

(6) C. *de maleficiis et mathematicis*.

les restes de la sorcellerie primitive furent réprimés seulement par les censures ecclésiastiques. Si le crime était occulte, il entraînait la peine de 40 jours de jeûne; s'il était notoire, on y ajoutait la privation de la sainte table; s'il avait été commis par un ecclésiastique ou un clerc, le coupable était renfermé dans un couvent; si le coupable était un laïque, il pouvait être excommunié; si c'était un homme de basse condition, comme un domestique, il pouvait être châtié selon l'énormité de sa faute.

Ces peines sont d'une douceur extrême, si on les compare à celles portées par les lois civiles, qui étaient toujours capitales en cas de sortilége et qui entraînaient la confiscation des biens.

Les lois canoniques n'atteignirent la sévérité des lois civiles en cette matière qu'à l'époque des agitations religieuses qui se produisirent lors du grand schisme d'Occident, de 1378 à 1449, parce qu'alors la sorcellerie prit un caractère plus alarmant pour la foi et fut considérée comme constituant un crime de lèse-majesté divine et humaine, se confondant avec le crime d'hérésie. Mise de nouveau en péril au commencement du XVIe siècle par de hardis réformateurs, la société religieuse redoubla de rigueur à l'égard des magiciens et des sorciers, dont les torts paraissaient égaler ceux des hérésiarques et de leurs disciples (1).

Nos rois de France ont aussi travaillé avec une ardeur sans pareille à la destruction de la magie et du sortilége dans leurs Etats. Leurs ordonnances, dès le VIIIe siècle, sont implacables à l'égard des sorciers (2).

---

(1) *Histoire de la sorcellerie au comté de Bourgogne*, par M. Aristide Dév; Vesoul, 1861, in-8, p. 88.

(2) On lit en effet ce qui suit au chap. 63 du premier capitulaire d'Aix-la-Chapelle, en 789 : « Habemus in lege Domini mandatum : « Non au-» gurabimini; » et in *Deuteronomio :* « Nemo sit qui ariola sciscitetur, » vel somnia observet, vel ad auguria intendat. » Item : « Nemo sit ma-» leficus, nec incantator, nec Pythonis consultor. » Ideo præcipimus ut

Pour en donner ici une idée suffisante, je me bornerai à rappeler quelle était encore la sévérité, je devrais dire plutôt la barbarie, de notre législation criminelle au commencement du XVIIe siècle à l'égard de ces insensés que l'on poursuivait si activement pour crime de sorcellerie et pour lesquels d'odieux bûchers s'allumèrent de toutes parts.

La sorcellerie, crime de lèse-majesté divine au premier chef, tombait sous les sanctions les plus rigoureuses de la justice humaine. Les sorciers étaient poursuivis comme ennemis du bien public et du repos de la société. La peine était toujours la mort sur le gibet ou sur le bûcher.

En Franche-Comté, les sorciers furent de tout temps étranglés avant d'être livrés aux flammes. « Le condamné, est-il dit dans maintes sentences, sera conduit de la conciergerie, la hars au col, jusque sur le *tertre* (1), et là sera étranglé, puis son corps brûlé et réduit en cendres et icelles jetées au vent. »

Je ne parlerai pas des tortures préalables auxquelles les accusés étaient soumis pour leur arracher des aveux, et les condamnés pour les contraindre à désigner leurs complices (2).

---

nec cauculatores et incantatores, nec tempestarii, vel obligatores non fiant; et, ubicunque sunt, emendentur vel damnentur. Item de arboribus, vel petris, vel fontibus, ubi aliqui stulti luminaria vel alias observationes faciunt, omnino mandamus ut iste pessimus usus, et Deo execrabilis, ubicunque invenitur, tollatur et destruatur. »

Charles VIII renouvelle à ce sujet les anciennes lois par son ordonnance de 1490. Voir *Ordonnance d'Orléans*, art. 26; *Ordonnance de Blois*, art. 36, etc.

(1) *Tertre, tâtre, tartre*. Les hauteurs qui portent encore aujourd'hui ces noms, aux environs de nos anciens siéges de haute justice, désignent généralement la place où se faisait l'exécution des condamnés.

(2) Le mode de la question variait suivant les lieux. En Franche-Comté, elle se donnait de deux manières différentes. L'*ordinaire* était une sorte d'*estrapade*. Le patient, ayant les bras liés avec des cordes derrière le dos, était élevé en l'air par une autre corde attachée aux bras liés et sortant d'une poulie placée au-dessous d'une grande machine de bois. Cette corde était tirée par un tour. Pour la question *extraordinaire*, on attachait aux orteils de chaque pied du patient un

On ne peut étudier, sans éprouver de pénibles émotions, les écrits des jurisconsultes qui traitent de ces matières. Parmi les livres nombreux des démonographes, il en est un surtout, celui de Boguet (1), intitulé *Discours des sorciers*, qui se recommande plus particulièrement à notre attention. En sa qualité de grand juge de la terre de Saint-Claude, Boguet se faisait honneur et gloire d'avoir fait brûler 1,500 sorciers en dix années. « Il ne manquait cependant, dit Perreciot (2), ni de lumières ni de probité; mais aveuglé par les préjugés de son enfance, il dépeupla son petit ressort en croyant le purger d'une engeance détestable. Son but était de servir la religion et l'humanité; il ne fit que déshonorer l'une et l'autre. » Son livre trop fameux, qui a été dans une grande partie de l'Europe plus désastreux que la peste ou la guerre (3),

---

gros poids de fer ou de pierre qui, lorsqu'on l'élevait, demeurait suspendu à ses pieds; et pour mieux lui faire sentir de la douleur, on lui donnait différentes secousses à l'aide d'un bâton dont on frappait la corde. (Muyard de Vouglans, *Institutes au droit criminel*, p. 403.)

Il y avait aussi en Franche-Comté l'épreuve de l'eau. (*Relation du procès de Nicolas et Hugues*, 1605.)

(1) Henri Boguet, né à Pierrecourt, canton de Champlitte, a publié en 1604, in-4°, des *Observations latines sur la coutume du comté de Bourgogne*. Il est auteur d'une *Vie de saint Claude*, 1609 in-8°, et 1627 in-12, et du *Discours des sorciers* (Lyon, 1602, in-8°; — Paris, 1603, in-8°; — Lyon, 1608 et 1610, in-8°; — Rouen, 1606, in-12). Ce dernier ouvrage a valu à Boguet une célébrité peu enviable. Dans le même volume on trouve encore *six avis* du même auteur en matière de sorcellerie, et une *instruction* en 91 articles pour un juge en fait de sorcellerie. En 1618, Boguet, après avoir été pendant dix ans président de la haute judicature de Saint-Claude, et y avoir poursuivi suivant la rigueur de ses doctrines un nombre considérable de sorciers, fut nommé conseiller au parlement de Dole. La cour, qui avait confirmé ses jugements, éprouva cependant une certaine honte à recevoir dans son sein un magistrat dont le nom était devenu odieux. On dit que l'entérinement de sa nomination ne fut effectué que sur une jussion expresse du prince. On ajoute que le chagrin que Boguet en ressentit abrégea sa vie. Il mourut en effet peu de temps après, le 23 février 1619.

(2) *Etat civil des personnes*, t. II, p. 235.

(3) Dey. *Histoire* citée, p. 57.

n'est plus, heureusement pour nous, qu'un miroir fidèle où se réfléchissent les mœurs judiciaires et la crédulité d'une époque relativement peu éloignée de la nôtre. Je ne ferai point ici, Dieu m'en garde! l'analyse de cette œuvre bizarre, où l'on trouve démontré fort doctement, et de par Aristote, qu'il n'y a crime, à beaucoup près, si exécrable que la magie et la sorcellerie; où l'auteur disserte, avec force érudition, sur *la graisse des sorciers*, *la poudre des sorciers, la baguette des sorciers, la marque des sorciers* et mille autres choses aussi instructives, et où l'on trouve érigée en maxime cette idée monstrueuse : « que le crime de sorcellerie est un crime excepté, et que le jugement en doit être traité extraordinairement, *sans qu'il soit besoin d'observer en cela l'ordre de droit.* »

Au commencement du XVII[e] siècle, Boguet affirmait qu'il y avait au moins trente mille sorciers dans notre province. Ce chiffre ne nous étonnera pas si nous nous rappelons qu'un grand sorcier du siècle précédent, qui se nommait, je crois, *Trois-Echelles*, assurait au roi Charles IX qu'il y avait plus de trois cent mille sorciers en France. Presque tout le monde fut sorcier alors, sans doute parce que personne ne l'était.

En ce temps-là, plus qu'à aucune autre époque, notre province se trouvait imprégnée des croyances espagnoles et des rêveries germaniques. Le diable courait les champs et les grandes routes. C'était à qui l'avait vu, ou à qui le verrait. Toutes les têtes étaient remplies d'idées de magie, d'apparitions, de loups-garous, de sortiléges, de conjurations et de sorts jetés. Ces choses mystérieuses étaient un sujet de conversations inépuisable, qui tenait les esprits en émoi. La croyance aux réunions du sabbat était reçue universellement. La noblesse, le clergé, la magistrature l'admettaient. Pour le peuple ignorant, c'était en quelque sorte un article de foi (1).

---

(1) LONGCHAMPT, *Notes sur les communes de la Haute-Saône.*

L'imagination, dit saint Thomas (1), peut s'émouvoir au point que les apparitions arrivent; et l'imagination va vite lorsqu'elle s'égare. Cette vision du sabbat était-elle venue, sous l'impression de récits légendaires et du spectacle presque journalier des exécutions, agiter le sommeil de quelques pauvres êtres faibles et crédules : ils se trouvaient au réveil frappés de stupeur et d'effroi. N'avaient-ils fait qu'un rêve pénible? Revenaient-ils de l'infernale assemblée? C'était douteux d'abord. Mais bientôt, après un second ou un troisième rêve semblable, « ces malheureux étaient tellement troublés, qu'ils confondaient l'image avec l'objet, le sommeil avec la veille; ils ne doutaient plus d'avoir assisté réellement au sabbat, et ils le confessaient en face du bûcher (2).

De quelle manière procédait-on dès qu'un sorcier de cette espèce était signalé aux autorités d'alors? On cherchait par tous les moyens à obtenir de lui des révélations. S'il avouait avoir hanté le sabbat, on lui faisait nommer les personnes qu'il y avait vues, et on les arrêtait sur-le-champ. Ceux qui s'avisaient de nier étaient mis à la torture, et l'on procédait à l'expertise la plus étrange. On recherchait sur leurs corps, dépouillés de tout vêtement, quelque signe particulier, comme une verrue ou une lentille. La marque une fois trouvée, le juge y faisait planter une épingle. Ce genre d'épreuve passait pour donner des résultats infaillibles. Si le patient n'éprouvait point de douleurs, ou s'il n'en accusait pas d'assez vives, il était déclaré sorcier et condamné comme tel au dernier supplice (3).

Une institution trop célèbre et qui a excité partout un soulèvement général (4), le tribunal de l'inquisition, renchérissait encore à cet égard sur la pratique judiciaire (5). Cette juridic-

---

(1) Q. 16 *de malo,* art. 11.
(2) Longchampt, *Notes* citées.
(3) Id., *ibid.*
(4) Montesquieu, *Esprit des lois,* l. xxvi, c. 11.
(5) Voir la savante *Notice* de M. Tissot *sur l'établissement et les*

tion ecclésiastique, dont les statuts furent empruntés aux lois des Visigoths, avait été érigée par les souverains pontifes pour extirper de la chrétienté les Juifs, les Maures, les infidèles et les hérétiques. On peut dire, avec Montesquieu (1), qu'en voulant établir la religion chrétienne par le feu, l'inquisition lui ôtait l'avantage incomparable qu'elle a sur le mahométisme, qui ne s'est établi qu'avec le fer; qu'elle faisait jouer aux chrétiens le rôle des Dioclétien, et aux hérétiques celui des martyrs; qu'elle était contraire à l'esprit de la doctrine de Jésus-Christ, qui n'a pas dit à ses apôtres : Allez et brûlez à petit feu ceux qui ne croient pas à ma parole divine, mais qui a dit au contraire : Allez et *enseignez* toutes les nations, *ite et docete omnes gentes;* il n'y a plus ni Grecs, ni Juifs, ni barbares, ni gentils, vous êtes tous frères dans le Christ.

L'inquisition s'introduisit en Franche-Comté dès le milieu du XIII[e] siècle (2), avant de parvenir au cœur de la France et à Paris où elle ne fut établie qu'en 1258.

Partout, en Italie, en France, en Espagne et ailleurs, le grand inquisiteur ne relevait que de Rome, et avait dans sa province une sorte de souveraineté qui s'exerça successive-

---

statuts de l'inquisition en Franche-Comté. (*Mémoires lus à la Sorbonne en* 1865, vol. d'histoire, pages 711 et suivantes.)

(1) *Esprit des lois,* l. XXV, c. 13.

(2) En 1247, sous le comte palatin Othon III, duc de Méranie, l'établissement de l'inquisition fut demandé, suivant les uns par les Dominicains, suivant d'autres par Jean de Chalon, sire de Salins. Peut-être fut-il demandé en effet par celui-ci, mais à la sollicitation de ceux-là. En tous cas, l'inquisition fut établie à cette époque dans le comté de Bourgogne, par une bulle d'Innocent IV, principalement à l'effet d'arrêter les progrès de l'hérésie vaudoise. Les vaudois ont tiré leur nom du village de Vaud en Dauphiné, patrie de Pierre de Vaud, chef de la secte. Ces hérétiques, qui prétendaient faire revivre les temps de la primitive Eglise, étaient de mœurs très pures. Ils croyaient à la transsubstantiation, mais ils attribuaient à tous les fidèles le pouvoir de consacrer et d'administrer l'Eucharistie. (Voir les travaux, déjà cités, de MM. TISSOT et DÉY.)

ment, pendant plus de quatre siècles, sur les vaudois, les calvinistes et les sorciers.

Considérés comme hérétiques, les sorciers se multiplièrent tellement, sous le flambeau investigateur de l'inquisition, que bientôt tous les officiers de justice mis à l'œuvre concuremment, par délégation ou par prorogation de pouvoirs (1), ne suffirent qu'avec peine à tant de poursuites.

Ce que l'on vit alors d'abus est impossible à raconter. On frémit quand on considère le nombre de ces infortunés qui n'avaient d'autre tort que la souffrance et la maladie, et qui expièrent dans le dernier et le plus cruel des supplices le crime d'entretenir commerce avec les démons. Ce fanatisme, que je qualifierais de ridicule s'il n'eût pas été horriblement cruel, dura bien longtemps et finit par devenir intolérable au pays. Souvent l'excès du mal produit une salutaire réaction. Un de nos magistrats les plus éclairés d'alors, Augustin Nicolas (2), rapporte qu'à Besançon deux accusés de sortilége déclarèrent qu'ils avaient vu l'inquisiteur lui-même au sabbat, et si le saint-office de Rome n'eût pris soin d'arrêter ces procédures, l'inquisiteur et tout son couvent, ainsi que les gens de bien de la ville et de la province, allaient être englobés dans ces procès privilégiés.

« Comme cette année (1659), dit le jésuite Prost dans son *Histoire de Besançon*, la mortalité emporta beaucoup de monde et quantité d'animaux, soit à la ville, soit à la campagne, l'inquisiteur fit publier un *significavit* pour révéler ceux ou celles qu'on soupçonnoit d'estre sorciers. Mais de quoi n'est point capable une piété ignorante? Les enfants accusent (3) leurs pères, les femmes leurs maris, les sœurs leurs frères. Toutes les familles sont alarmées; les prisons regorgent d'un

(1) Edit du 19 février 1604.

(2) Voir ci-après une note sur Augustin Nicolas.

(3) Comme avait fait Pierre Vuillermot, au rapport de Boguet, un demi-siècle auparavant.

nombre infini de malheureux qu'on accuse de sorcellerie ; on ne voyoit partout que poteaux et que bûchers, jusqu'à ce que Dieu suscita un citoyen de Besançon (1) qui, comme un Mardochée, délivra son peuple du massacre universel dont il étoit menacé. Tout homme de bien qu'il étoit, cet homme avoit langui longtemps dans un affreux cachot; il avoit souffert les tortures les plus cruelles et enfin avoit été condamné au feu. Il appelle à Rome de la sentence qu'on a portée contre lui; il y fait envoyer son procès, et on l'y déclare innocent. On eut sujet de juger de là que plus de deux cents personnes qui avoient été brûlées sur de pareils indices n'avoient pas été plus coupables. Là dessus, les gouverneurs et magistrats de Besançon et le parlement de Dole défendirent à l'inquisiteur de passer outre à l'instruction des procès criminels intentés contre les prétendus sorciers, et l'on relâcha les prisonniers, après néanmoins que la cour de Rome eût suspendu de sa charge le père inquisiteur. Et depuis ce temps-là, l'inquisition n'a plus été dans ce pays qu'une ombre qui s'est enfin évanouie entièrement (2). »

Une instruction confidentielle du saint-office fut alors adressée à tous les inquisiteurs. Elle prouve que, dans leur manière d'agir, ces derniers outre-passèrent de beaucoup les intentions de la cour de Rome, et que cette vieille maxime de Loisel (3) peut leur être appliquée : « Qui outre-passe sa charge chet au désaveu. » Ce document porte, entre autres choses dignes de remarque : « L'expérience prouve qu'une infinité d'abus se commettent tous les jours dans l'instruction des procès de sortilége, au grand préjudice de ceux et de celles qui en peuvent être recherchés. A peine un seul procès en matière d'hérésie a-t-il été formé et instruit juridiquement, d'où plusieurs sentences injustes se sont ensui-

(1) Il se nommait Lièvre.

(2) *Histoire de Besançon*, ms de la bibliothèque publique, pp. 638-639.

(3) *Institutes coutumières : Mandements*, 11.

vies (1). » Des recommandations sévères furent faites en conséquence aux inquisiteurs, qui se montrèrent dès lors plus circonspects. Il faut ajouter, pour être complet et surtout pour être équitable envers tout le monde, que des sentences de mort furent encore prononcées par les juges séculiers, contre de prétendus sorciers, après l'expiration des pouvoirs de l'Eglise en matière criminelle.

Loin de moi par conséquent l'intention d'imputer à l'Eglise et aux canonistes la persistance d'erreurs communes à toutes les sociétés anciennes. L'Eglise catholique n'a fait autre chose que de subir temporairement, à cet égard, l'influence des idées universellement admises.

Un premier édit de Louis XIV, à la date du 26 avril 1672, déclara que l'on ne devait plus voir dans la sorcellerie qu'un *crime imaginaire*. Un second édit, de juillet 1682, chassa de France, *comme imposteurs*, les devins et sorciers, avec menace de punition corporelle.

Dans notre province, on croyait encore aux sorciers à une époque où il n'était plus guère permis d'y croire (2). Louis XIV acheva la conquête de la Franche-Comté par la prise de Faucogney, le 4 juillet 1674. L'inquisition y fut abolie, et il suffit de cette abolition pour y éteindre à jamais la race des sorciers.

Faut-il dire que nos criminalistes ne partagèrent pas unanimement les idées justes et généreuses du roi de France et les *scrupules* si bien bien fondés du saint-office ?

Un conseiller de notre parlement de Dole, magistrat courageux et savant, que j'ai nommé tout à l'heure, Augustin Nicolas (3), dans son ouvrage intitulé : *Dissertation morale et*

---

(1) Cette instruction est reproduite *in extenso* dans l'ouvrage d'Augustin Nicolas, dont il sera parlé ci-après.

(2) Blanc, *Discours* cité.

(3) Augustin Nicolas, né à Besançon en 1622, maître des requêtes au parlement de Dole, historien, linguiste, poète, auteur des *Paradoxes moraux et politiques*, d'une *Relation sur le succès des armes de la France dans le comté de Bourgogne en* 1668, auteur présumé des *Mémoires du*

juridique si la torture est un moyen sûr à vérifier les crimes secrets, se prononça nettement et énergiquement contre la torture et contre les procès en sorcellerie. Mais cet honorable précédent n'empêcha pas un autre de nos compatriotes, Muyard de Vouglans (1), d'écrire contre Beccaria en faveur de la torture, au moment même où Louis XVI en prononçait l'abolition. Il s'alarmait de cette mesure comme d'un malheur public. Elle lui paraissait devoir entraîner la ruine complète de l'ordre social, et le livre de Beccaria n'était à ses yeux que la conception d'un insensé (2).

Muyard de Vouglans croyait aussi sincèrement que Boguet, mais un siècle après lui, à la magie noire et aux sorciers. Tout en faisant cette profession de foi, il confesse naïvement que de son temps on ne voit plus de sorciers. Il le regrette, et il accuse l'incrédulité de son siècle d'être la cause unique de cette pénurie. N'est-ce pas le cas vraiment de reconnaître, avec M. Tissot, que ce fut là du moins un bienfait de l'incrédulité? On peut penser d'elle assez de mal pour que l'on en dise au moins ce peu de bien.

Laissant de côté, avec dessein, tout ce qui, dans cette matière, peut être encore du ressort de la théologie et de la morale, et relever à cet égard du tribunal de Dieu seul (3), pour

---

marquis d'Yennes. Celui de tous ses écrits qui lui a fait le plus d'honneur est certainement sa *Dissertation sur la torture,* imprimée à Amsterdam, in-8, en 1681. — Voir l'appréciation pleine d'intérêt qui a été faite de cet ouvrage par M. Blanc, ancien procureur général, dans les *Mém. de l'Académie de Besançon,* séance du 24 août 1865.

(1) Muyard de Vouglans (Pierre-François), né à Moirans (Jura), en 1713, fut d'abord avocat. Il fit partie du parlement Maupeou, et devint ensuite conseiller au Grand-Conseil. Il mourut à Paris en 1791, laissant des *Lettres sur le système de l'Esprit des lois,* des *Institutes au droit criminel,* etc. Dupin reproche à ce dernier ouvrage classique d'être l'expression la plus dure d'un mode de procédure institué pour faire succomber les accusés avec le moins de formalités possibles.

(2) Dalloz, *Essai sur l'hist. génér. du droit français.*

(3) Il n'est d'ailleurs pas question dans notre travail des démoniaques ou inspirités.

ne nous occuper que des faits extérieurs de magie et de sortilége tombant sous la sanction de nos lois pénales, nous n'avons plus qu'à rechercher quel est présentement l'état de notre législation à l'égard des magiciens ou des sorciers, ou de ceux qui, sous d'autres dénominations, doivent rentrer dans la même catégorie. Car s'il n'y a plus, à vrai dire, de sorciers parmi nous, qui déclarent avoir fait pacte avec quelque démon, être allés au sabbat, s'être changés en chat, en chiens ou en loups-garous, avoir empoisonné l'air ou l'eau, fait la grêle et causé la mort aux gens et aux bêtes à l'aide de leurs maléfices, nous avons encore des aventuriers et des charlatans qui se donnent sur nos places publiques pour magiciens et sorciers. Nous avons encore de prétendus devins, des magnétiseurs, des somnambules, des tireurs d'horoscopes et des tourneuses de cartes. Si l'on ne voit plus guère parmi nous de nécromanciens (1), il n'est pas prouvé que ce genre ne reviendra pas quelque jour à la mode. Ne trouvons-nous pas d'ailleurs encore sur nos marchés et sur nos foires des vagabonds et des bohémiens qui vont exerçant, à grand renfort de trombonnes et de tambours de basque, l'art de la géomancie ou de la chiromancie (2)?

---

(1) On sait que le roi Saül eut recours à la nécromancie, que pratiquait une magicienne de la ville d'Endor, pour connaître le sort d'une bataille.

(2) Autrefois l'art divinatoire s'exerçait encore par l'*hydromancie*, l'*aéromancie*, la *pyromancie*, etc., etc., sans parler de cette sorte de divination dont les anciens usaient par l'ouverture des livres d'Homère et de Virgile, et qu'ils appelaient pour cette raison *sors homeriana* et *sors virgiliana*. Cette dernière pratique semble n'avoir jamais été considérée comme criminelle. (Voir dans l'*Encyclopédie* le savant article de Diderot sur la *divination*.) Diderot dit qu'il est parlé dans l'*Ecriture* de neuf espèces différentes de divination, sans parler des diseurs de bonne aventure, des interprètes de songes, des divinations par l'eau, par le feu, par l'air, par le vol des oiseaux, par le chant, par la foudre, par les éclairs, et en général par les météores, par la terre, par des points, par des lignes, par des serpents, etc. (Voir aussi le livre *de Sapientia* de Cardan et les *Disquisitiones magicæ* de Delrio.)

Quelle est la valeur de toutes ces prétendues sciences occultes?

Demandons-le au bon sens et à la raison, qui condamneront assez sévèrement, par la flétrissure du ridicule, et ceux qui pratiquent ces sottises et ceux qui les encouragent par leur puérile curiosité.

Notre législateur moderne s'est donc montré plein de sagesse, en se refusant à voir dans les extravagants exploits des bateleurs ces crimes imaginaires d'autrefois qui entraînaient la mort, la roue ou le bûcher.

L'article 479, § 7, de notre Code pénal, réduit toute magie et toute sorcellerie à la mesure d'une humble contravention, et *punit d'une amende de 11 à 15 francs ceux qui font métier de deviner, de pronostiquer ou d'expliquer les songes.*

Cette ligne du Code pénal est la seule trace qui reste aujourd'hui dans notre législation criminelle de ces faits qui ont tenu longtemps une bien autre place dans les lois pénales des différents peuples (1).

Et encore les poursuites sont-elles fort rares à l'égard de tels contrevenants. Les décisions que l'on trouve çà et là dans nos recueils judiciaires, contre les cartomanciens, les somnambules et les magnétiseurs, ne sont guère que des curiosités sauvées de l'oubli par les arrêtistes ou les gazetiers (2).

Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il n'y a plus chez nous d'inquisiteur, même à titre honoraire. Le *Pape de Quingey*, comme on appelait par dérision l'un des derniers titulaires de

(1) Dalloz, *Répertoire*, au mot *Contravention*.

(2) Il est vrai qu'en vertu de l'article 405 du Code pénal, qui est conçu dans un esprit si large, on peut encore poursuivre les *escrocs* et les punir comme tels, si, pour s'emparer injustement du bien d'autrui, ils ont mis en œuvre les anciennes pratiques de la magie ou de la sorcellerie; mais ce n'est point comme *sorciers* qu'ils sont poursuivis et peuvent être condamnés. Un des derniers et des plus curieux procès jugés en cette matière par le tribunal correctionnel de Besançon est à la date du 19 août 1870.

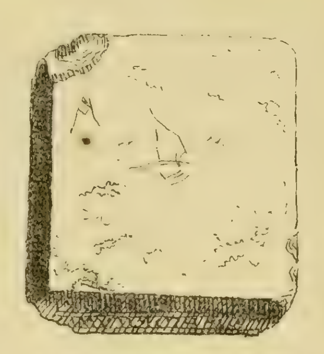
cet office, a disparu pour jamais de la scène du monde et du cortége de nos processions (1).

Cet historique d'une simple disposition de notre droit criminel français fournira, je l'espère, une preuve en faveur de la civilisation de notre époque, tant dénigrée par certains esprits chez qui le regret des institutions surannées semble avoir dégénéré en une manie incurable. Pour nous, qui ne sommes pas de cette école et qui ne pouvons fermer nos yeux à l'évidence des progrès sociaux, nous ne regretterons pas plus le temps où l'on brûlait les sorciers, que celui où l'on croyait aux spectres et aux revenants. Les morts dorment tranquilles au fond de leurs tombeaux. Ils ne secouent plus leurs linceuls pour venir troubler le repos des vivants. Sans doute, dirons-nous avec un éminent jurisconsulte qui fut aussi un éloquent écrivain (2), ils reviennent encore dans le cœur des parents tendres et des amis qui les chérissaient ; mais ces retours, loin d'être pénibles, sont un allégement à la douleur. C'est « le bonheur du malheur, » suivant la belle expression de Mme de Sévigné.

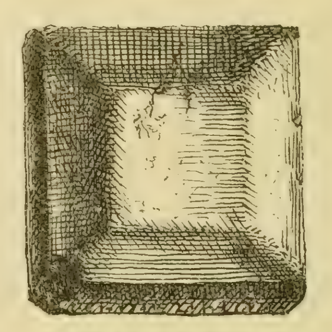
---

(1) Le titre d'inquisiteur, malgré l'abolition de la fonction, s'était continué chez les Jacobins de Besançon. Toutes les fois que cet office est devenu vacant, le Saint-Siége y a pourvu, et Louis XIV s'est peu inquiété de cette sorte de protestation. L'un des derniers de ces inquisiteurs, dont l'autorité était exclusivement réduite à donner la permission de lire les livres prohibés, s'était retiré dans le couvent de Quingey : d'où le surnom que nous avons rappelé. Ainsi s'éteignit l'inquisition, non-seulement en Franche-Comté, mais aussi en France. Avant la Révolution, l'inquisiteur assistait aux processions, revêtu des insignes de sa dignité (une croix d'argent suspendue à un ruban bleu). On dit qu'un jour, dans une de ces occasions solennelles, il voulut arborer publiquement ces insignes, et que la police le contraignit à se retirer. (Voir les ouvrages déjà cités de MM. Dév et Tissot. — Voir aussi Chateaubriand, *Analyse raisonnée de l'hist. de France,* règne de Philippe II.)

(2) Le président Troplong.

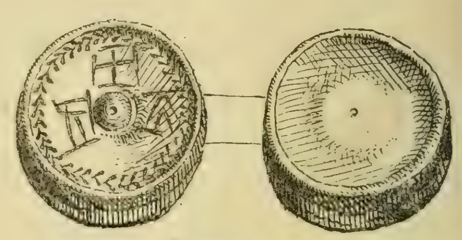


Arbois.





Mandeure.



Besançon.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

UNE FOUILLE A LA BAUME-NOIRE ; — SOUVENIR D'UNE VISITE A MANDEURE ; — UN NOUVEAU CACHET D'OCULISTE ROMAIN ; — UN POIDS ROMAIN DU BAS-EMPIRE

Par M. Auguste CASTAN.

Séance du 14 novembre 1874.

I

UNE FOUILLE A LA BAUME-NOIRE.

En 1865, M. Alphonse Delacroix exposait, dans notre première séance publique, une de ces attributions neuves et hardies qui lui ont fait une place distinguée parmi les chercheurs de notre époque. Il essayait de prouver que c'est dans notre province qu'existe la caverne où Sabinus, grâce au dévoûment de sa femme Eponine, demeura caché pendant neuf ans (1). M. Delacroix énumérait les conditions que doit nécessairement offrir le théâtre de cette touchante aventure, et il les trouvait toutes remplies par la grotte dite la *Baume-Noire*, située sur le territoire de Fretigney (Haute-Saône).

Cette magnifique caverne, ouverte dans un coteau boisé, à proximité de la grande route militaire qui reliait la capitale des Lingons à celle des Séquanes, dans une région couverte de *tumulus* dont le faible relief indique bien des sépultures faites à la suite d'une bataille ; cette caverne, dis-je, est doublée d'une seconde crypte qui a son entrée dissimulée dans l'une des parois de la première et à laquelle on n'accède

---

(1) *Eponine et la Baume-Noire*, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. I (1865), pp. 280-294.

qu'avec une échelle de six mètres de hauteur. Sur un point de cette mystérieuse retraite est un suintement d'eau dont le produit tombe goutte à goutte dans un bassin rustiquement établi de main d'homme. De plus, en avant de l'ouverture de la première caverne, existe, sur un pli de terrain qui interrompt la descente du coteau, les murailles ruinées d'un bâtiment qui semble n'avoir été construit que pour masquer l'entrée des salles souterraines : des tuiles romaines se trouvaient mêlées à ces ruines. C'était là encore une circonstance qui venait en aide à l'attribution de M. Delacroix, car, au dire de Tacite, de Plutarque et de Dion Cassius, la retraite de Sabinus fut une *villa* annexée à un souterrain.

Depuis longtemps nous avions le projet de faire une fouille à la *Baume-Noire*, car cette caverne étant exceptionnellement bien disposée pour servir de refuge, il devait y être resté des vestiges du séjour de plus d'un ménage humain. Dans les derniers jours du mois d'août dernier, je me décidai à tenter l'exécution de ce projet; il me fut malheureusement impossible de trouver à courte distance un logis commode, et je dus presque me borner à l'exploration de la bâtisse romaine placée à 38 mètres en avant de l'ouverture de la première grotte.

Ce bâtiment n'était remarquable que par sa situation; ce n'avait été qu'une remise pour des troupeaux ou un abri pour du fourrage. Son plan est un rectangle de 20 mètres sur les grandes faces et de 10 mètres sur les petits côtés. Parallèlement à ceux-ci, un mur de refend divise la maisonnette en deux chambres, dont l'une avait en largeur un mètre de plus que sa voisine. Les murs d'encadrement étaient en pierres sèches, faits avec des laves parementées; les fondations consistaient en laves posées de champ. Du côté de la caverne, les murs avaient un mètre d'épaisseur, tandis qu'ils ne présentaient que 60 centimètres d'épaisseur du côté de la descente du sol. Le mur de refend, épais de 80 centimètres, était grossièrement maçonné à chaux et à sable. Le toit avait été cou-

vert de tuiles à rebords associées à des tuiles creuses : les débris en ont été très nombreux. Mais à cela s'est bornée ma récolte; jamais construction de l'époque romaine n'avait été pour moi aussi stérile. Si la *Baume-Noire* a servi de refuge à Sabinus, comme beaucoup de bonnes raisons semblent l'indiquer, le bâtiment qui nous occupe ne serait point celui que l'éphémère empereur fit embraser pour donner créance à son suicide, car aucune trace d'incendie ne s'est montrée dans l'intérieur de cette pauvre maisonnette. Suivant toutes les probabilités, elle s'est écroulée d'elle-même par suite du manque d'entretien.

Un autre grangeage paraît avoir existé au-dessus des premières voussures de la grotte, car un trou naturel, qui débouche dans ces voussures et dont le fourré du bois empêche de reconnaître l'orifice supérieur, est rempli de grains de blé rôtis par l'incendie. De temps immémorial, on en fait tomber en fouillant le trou avec un bâton. C'est l'indice qu'il y avait au-dessus de la *Baume-Noire*, à une époque très reculée, un abri pour emmagasiner les grains. Ce bâtiment était plus en vue que celui qui masquait l'entrée de la grotte, et comme il paraît n'avoir été qu'un chasal en bois, puisque son existence n'est accusée par aucune ruine perceptible, à double titre il se serait mieux prêté que l'autre à la scène d'incendie qu'avait imaginée Sabinus pour propager dans le pays le bruit de sa mort.

Avant de quitter les lieux, j'ai fait pratiquer quelques sondages dans la coulée de terre qui forme le plan incliné par lequel on pénètre sous les voussures de la première grotte. Ces sondages n'ont procuré que quelques débris de poterie de l'époque romaine, un manche d'outil en corne de cerf et un os qui semble avoir été taillé pour faire un poinçon. C'est la confirmation du jugement que nous avions porté sur les destinées anciennes de la *Baume-Noire* : de même que toutes ses analogues de nos contrées, elle a été, dès les plus vieux âges, un refuge pour les gens du pays aux époques calami-

teuses. Tout récemment, elle vient encore de remplir cette utile fonction : lors de l'invasion allemande de 1870-71, les fermiers de la *Grange-de-la-Montagne*, domaine voisin de la *Baume-Noire,* ont pu cacher dans cette catacombe, et cela durant plusieurs jours, la totalité de leur nombreux bétail.

II

SOUVENIR D'UNE VISITE A MANDEURE.

J'ai visité dernièrement le territoire où s'éleva l'importante ville d'Epomanduodurum, et j'ai pu me rendre compte du riche produit que donneraient encore des fouilles bien conduites dans cette mine archéologique de premier ordre.

Les murailles romaines sont là à fleur du sol, et dans les parties cultivées, il y a presque autant de débris de poterie que de terre végétale. Les trouvailles d'antiquités sont, pour ainsi dire, une portion de l'industrie locale. Chaque maison a sa petite réserve d'objets mis au jour par la culture, et que l'on peut acheter à des conditions très acceptables. Voulant rapporter un souvenir de mon excursion, il m'a suffi d'une demi-heure pour acquérir de deux habitants cinq monnaies et une bague.

Ces monnaies sont les suivantes : une pièce celtique en bronze, du type le plus grossier des Séquanes (1); deux Auguste, moyen bronze, au revers de l'autel de Lyon (2); un Septime Sévère en argent (3); un petit bronze de *Constantinopolis*, frappé sous Constantin I (4).

La bague est un mince anneau de bronze qui comprend un petit buste d'empereur romain posé transversalement : la tête

(1) *Monnaies gauloises des Séquanes*, n° 7, dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs,* 4e série, t. VII, 1872.

(2) H. Cohen, *Médailles impér.*, t. I, p. 71, n° 274.

(3) *Ibid.*, t. III, p. 264, n° 262.

(4) *Ibid.,* t. VI, p. 177, n° 13.

a des cheveux crépus et une barbe épaisse formant des tire-bouchons ; il m'a semblé que cette image représentait l'un des Antonins. Toutefois c'est un objet assez rare, et je ne lui connaît d'analogue, dans les recueils d'archéologie, qu'une bague portant un buste de Jupiter Sérapis (1).

III

UN NOUVEAU CACHET D'OCULISTE ROMAIN

(Lapis Arbosiensis).

M. le docteur Rouget, l'un de nos érudits confrères, décrivait dernièrement, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny* (juillet 1874), une pierre sigillaire qui venait d'être trouvée sur le territoire d'Arbois (Jura), « dans une vigne, disait-il, sise *en Champavant,* à gauche du chemin de ce nom, à 1 kilomètre environ du centre de la ville, non loin d'une ancienne voie se dirigeant sur Poligny ou sur Grozon par Glanon, ce village disparu de l'époque celtique, dont le nom, reproduit par quelques chartes, a été conservé par la dénomination du ruisseau qui en arrosait le territoire.
» Cette pierre, continuait M. Rouget, est en stéatite d'une teinte uniformément verte, du poids de 46 grammes. Elle figure un petit carré de 36 millimètres de côté sur 7 millim. d'épaisseur... Malgré quelques écornures aux angles, elle est assez bien conservée. Cependant on aperçoit, sur plusieurs de ses faces, diverses entailles dues, ainsi que les écornures, à la percussion par les outils de vigneron.

» La surface de la base est lisse, polie et parfaitement horizontale..... La face supérieure dessine, dans son milieu, un carré horizontal de 2 centimètres de côté. De l'extrémité de

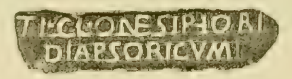
(1) M.-A. DE LA CHAUSSE, *De vasis, annulis,* etc., ap. GRÆV., *Thes. antiq. rom.*, t. XII, tab. VII, nº 5 ; — MONTFAUCON, *l'Antiquité expliquée,* t. III, pl. CXXXV.

chacun de ces côtés se dirigent, sous des angles obtus, des arêtes mousses circonscrivant des quadrilatères égaux inclinés en bas et en dehors. Ces surfaces sont complètement lisses.

» Les tranches antérieure et postérieure sont gravées *en creux et à rebours*. Chacune d'elles porte une inscription sur deux lignes, dont les caractères mesurent très approximativement 3 millimètres de hauteur. Au-dessus et au-dessous des lettres apparaissent, gravées aussi en creux, les lignes horizontales tracées à la règle qui ont servi à diriger l'artiste dans son travail. »

M. le docteur Rouget donnait ensuite le texte des inscriptions qui figurent sur deux des tranches de la pierre sigillaire qu'il a eu la bonne pensée de signaler. Désirant étudier à mon tour ce monument, je priai M. Rouget de m'envoyer les empreintes sur cire à cacheter des deux inscriptions, et c'est d'après ce document de première main (1) que j'ai fait la lecture qui va suivre.

Première inscription :



Deuxième inscription :



Je restitue ainsi ces deux inscriptions :

TI*berii* CL*audii* ONESIPHORI
DIAPSORICVM

*T*I*berii* CL*audii* ONESIPHORI
*Pe*NICILLE EX OVO

(1) Depuis, j'ai eu en communication le cachet lui-même, grâce à l'obligeance de M. Renaud, conservateur du musée naissant de la ville d'Arbois, et c'est ainsi que j'ai pu le dessiner sur la planche ci-jointe.

En somme, ce sont des étiquettes destinées à être empreintes sur les livraisons de deux remèdes fabriqués d'après les recettes de l'oculiste Tiberius Claudius Onesiphorus.

C'est la première fois que les noms de ce spécialiste se montrent sur une pierre sigillaire; mais ces noms appartiennent au fonds commun des désignations individuelles du monde romain. Le surnom (*cognomen*) Onesiphorus se trouve dans un assez grand nombre d'inscriptions latines [1] : il est emprunté à la langue grecque, et signifie *homme d'utilité*, sobriquet qui convenait bien à un maître en l'art de guérir.

Quant aux remèdes qui se débitaient sous le cachet de cet oculiste, ils sont l'un et l'autre très connus. Le *Diapsoricum*, mentionné sur un certain nombre de cachets [2], était un collyre des plus renommés : Marcellus Empiricus en fait un grand éloge et donne la formule de sa composition; nous savons ainsi qu'il y entrait du poivre blanc, du safran de Sicile, de la myrrhe, de l'amidon, de l'opium, du baume, de la gomme, le tout amalgamé par de l'eau de pluie [3]. Le *Penicelle*, altération fautive du mot *Penicillus* ou *Penicillum*, était, au dire de Pline l'ancien, un petit pinceau d'éponge fine que l'on imbibait de vin miellé et dont on se servait pour déterger l'humeur visqueuse qui s'attache aux cils [4]. Notre oculiste substituait le blanc d'œuf au vin miellé, et il n'était pas seul de cet avis, car on lit sur l'un des cachets de Mandeure :

---

(1) Gruter, *Corpus Inscr.*, LXVI, 6; CCLXIX, 3; DCLXII, 7; DCCLX, 4; DCCCXXXI, 8; DCCCXLVIII, 6; DCCCCLXV, 9; DCCCCLXXVIII, 13; — Muratori, *Thesaur. Inscr.*, MCCCXLIV, 4; MCDLXXXVI, 12; MDXCII, 9; — Maffei, *Mus. Veron.*, CCLXXXVI; 3; — Mommsen, *Corpus*, t. III, nos 519 et 4150. — Dans la dernière de ces inscriptions, on trouve un PH géminé, identique à celui de la pierre sigillaire d'Arbois.

(2) Duchalais, *Observations sur les cachets des anciens médecins oculistes*, dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de Fr.*, t. XVIII, p. 196.

(3) Marcelli *de Medicamentis*, cap. VIII.

(4) *Hist. nat.*, lib. XXXI, c. XLVII, 2.

Caii CLIMMVNIS PENIC*il*
LE AD IMPET*um* LIPPIT*udinis* EX OVO (1).

On sait que les cachets d'oculistes appartiennent aux deuxième et troisième siècles de notre ère, et qu'on les rencontre surtout dans les contrées voisines du Rhin. Sur une centaine qui ont été signalés et décrits, la Séquanie en avait fourni dix pour sa part (2), cinq provenant de Vesontio (Besançon) et cinq d'Epomanduodurum (Mandeure). La pierre sigillaire d'Arbois (*lapis Arbosiensis*) ajoute une intéressante unité à ce contingent, et je ne terminerai pas sans remercier M. le docteur Rouget de l'empressement qu'il a mis à m'en faciliter l'étude.

IV

UN POIDS ROMAIN DU BAS-EMPIRE.

Le sous-sol de Besançon (Vesontio), si riche en monnaies de l'époque romaine, a rendu, au mois de septembre dernier, un petit monument d'une nature infiniment plus rare : il s'agit d'un poids romain des bas temps de la domination impériale.

Ce poids s'est rencontré à une profondeur de deux mètres cinquante centimètres, sur la rive droite de la grande voie romaine qui descendait de la citadelle et aboutissait au Doubs : on l'a recueilli en faisant une fouille, pour construire un embranchement d'égout, devant la maison qui porte le n° 147 de la Grande-Rue actuelle. C'est à notre con-

---

(1) Voir d'excellentes gravures des cinq cachets de Mandeure, dans la *Notice* de M. Cl. Duvernoy, *sur le pays de Montbéliard antérieurement à ses premiers comtes* (1869-1872), pl. XI et XI *bis*.

(2) Voir ma *Notice sur un cachet inédit d'oculiste romain*, dans les *Mém. de la Soc. d'Ém. du Doubs*, 4e série, t. III, 1867, pp. 33-37, avec une pl.

frère M. Joseph Potier que je dois de l'avoir entre les mains.

A deux mètres en avant de la façade de cette maison et à la profondeur indiquée ci-dessus, se trouvait un alignement de gros blocs en pierre tendre, provenant d'édifices antérieurement ruinés et posés là comme matériaux de fondation : parmi ces blocs était une base de colonne ayant vraisemblablement appartenu au théâtre dont nous avons, non loin de là, dégagé les restes. C'était la fondation d'une maison probablement construite sous le règne de Julien, époque où Vesontio se releva, comme petite ville, du désastre qui avait anéanti, en 355, les édifices de l'antique métropole de la Séquanie. Le poids qui nous occupe gisait sous l'une des pierres de ladite fondation; il est donc antérieur à la bâtisse dont nous venons d'indiquer l'époque probable, et, comme il est orné d'une croix, on ne saurait le faire remonter au delà de la conversion de Constantin au christianisme : il appartient à la première moitié du IVe siècle.

C'est une rondelle en bronze, de 24 millimètres de diamètre et d'une épaisseur de 7 millimètres. Le pourtour est sillonné par deux filets, dont le supérieur est oblitéré en un endroit où l'on a enlevé du métal pour alléger l'objet et le ramener à sa valeur réglementaire. Les deux plats sont entourés d'un ourlet. Celui du revers ne présente aucune autre ornementation. Celui de la face porte au centre une petite bossette percée d'un trou; l'ourlet y est doublé intérieurement d'une couronne gravée au burin. Au-dessus de la bossette est une croix pattée, également en gravure. De chaque côté de la bossette, le graveur a buriné une lettre capitale : à première vue, j'avais lu *Gamma* et *Lambda*, la troisième et la onzième des lettres de l'alphabet grec.

Je fis tout d'abord peser l'objet par les soins éclairés de mon savant ami M. Sire, et cette opération me donna le chiffre de 26 grammes 663 milligrammes, plus 5 dix-milligrammes. Je comparai ce chiffre avec ceux que l'on obtient en évaluant

d'après le système moderne les diverses unités de poids usitées chez les anciens. Quand j'arrivai à l'once romaine, l'identité avec mon chiffre fut presque complète. En effet, l'once romaine vaut 7 gros, ou 26 grammes 768 milligrammes (1) : donc notre objet n'était que d'environ 1 centigramme inférieur en poids à l'once romaine, et ce faible écart s'expliquait naturellement par la diminution résultant de l'usure et de l'oxydation.

Il me fallut examiner ensuite si les marques gravées sur notre poids ne contredisaient pas cette assimilation. Ces marques sont empruntées à la langue grecque, celle que le monde antique adoptait généralement pour les affaires commerciales. *Once* se disait en grec *οὐγκία*, et, sur les poids, on abrégeait ce mot par un *Gamma* dans lequel on insérait souvent un *Omicron* (2). Or, le premier sigle inscrit sur notre poids est un *Gamma*, suivi d'une bossette trouée pouvant avoir fait fonction d'*Omicron*. Ce sigle a comme pendant une lettre en forme de chevron : on la prendrait pour un *Lambda;* mais moyennant une petite traverse, oubliée sans doute par le graveur, elle deviendrait un *Alpha*. Or, l'*Alpha*, première lettre de l'alphabet, était, dans la numération grecque, l'équivalent de notre chiffre 1.

La notation inscrite sur notre poids signifiant *une once*, et la pesée de cet objet donnant un chiffre qui concorde, à 1 centigramme près, avec la valeur connue de l'once romaine, c'est par cette dernière qualification qu'il convient de désigner la rondelle de bronze que nous venons d'étudier.

Plusieurs monuments du même genre ont été déjà signalés. Il y en a un à peu près identique au nôtre dans un mémoire

---

(1) Romé de l'Isle, *Métrologie*, p. 39.

(2) Galeni *de Ponderibus et Mensuris doctrina*, cap. II et VI. — Cf. Cl. du Molinet, *Cabinet de Sainte-Geneviève*, pl. XVIII; — Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. III, pp. 169-170, pl. XCV; — Grivaud de la Vincelle, *Monuments antiques*, p. 237 et pl. XXIX, n° 4.

de M. E. Barry [1]. Antérieurement, Gruter en avait reproduit un autre [2] dont la forme est carrée, mais qui porte les mêmes signes que le nôtre : l'*Alpha* y est muni de sa traverse, ce qui prouve bien que l'omission de ce complément sur notre poids résulte d'un simple oubli du graveur.

---

(1) *Notes pour servir à l'histoire de la stathmétique en France,* dans les *Mémoires d'archéologie lus à la Sorbonne,* 1867, p, 145.
(2) *Inscript. antiq.*, p. CCXXII, n° 13.

Dons faits à la Société en 1874.

Par M. le Ministre de l'Instruction publique... 500 f.
Par le Département du Doubs.................. 300
Par la Ville de Besançon...................... 600

Par M. le Ministre de l'Instruction publique : *Revue des Sociétés savantes des départements*, 5e série, t. V (mai-juin 1873) ; t. VI (juillet à décembre 1873) ; t. VII (janvier à avril 1874) ; — *Rapports sur la collection des documents inédits de l'histoire de France et sur les actes du Comité des travaux historiques* (par M. le baron de Watteville); Paris, impr. nat., 1874, in-4.

Par la Chambre de commerce de Besançon, *Compte-rendu* de l'année 1873.

Par MM.

Jurgensen (Jules), membre correspondant : *André le graveur* et le *Robinson de la Tène,* romans moraux de M. Louis Favre, Neuchâtel, 1874-75, 2 vol. in-12 ; — *Histoire de notre petite sœur Jeanne d'Arc,* par Marie-Edmée, 1 vol. in-4, fig.; — Un groupe de 33 vues photographiques des bords franco-suisses du Doubs.

Julhiet, président à la Cour d'appel de Dijon, un volume intitulé : *Introduction à l'étude de la géographie*, 1874, in-12.

Résal, membre honoraire, ses brochures intitulées : *Théorie des effets observés par Savart sur l'influence mutuelle de deux pendules*, Paris, 1873, in-4 ; *Du profil rationnel des segments des pistons des machines à vapeur,* Paris, 1874, in-8.

Par MM.

LAURENS (Paul), membre résidant, son *Annuaire du Doubs et de la Franche-Comté pour* 1874.

CONTEJEAN (Ch.), membre correspondant, ses *Eléments de géologie et de paléontologie*, 1874, in-8.

DE SALIES (Alexandre), son *Histoire de Foulques-Nerra, comte d'Anjou*, 1874, in-12.

GARNIER (Georges), membre correspondant, *Almanach du sonnet*, 1873, in-12.

CASTAN (Francis), membre correspondant, sa *Note sur l'emploi des nouvelles poudres dans les canons de tous calibres*, 1874, in-8.

DEMONGEOT, membre résidant, son *Rapport sur l'instruction primaire communale dans la ville de Besançon* (mars 1874), in-4.

CUVIER (Charles), son *Cours d'études historiques au point de vue philosophique et chrétien*, 4e série, 1874, in-12.

D'ESTOCQUOIS (Th.), professeur à la Faculté des sciences de Dijon, ses *Recherches d'hydrodynamique*, 1874, in-8.

DURUY (Victor), membre honoraire, le 4e volume de son *Histoire des Romains, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du règne des Antonins*, 1874, in-8.

RENAUD (Alphonse), membre résidant, sa thèse pour le doctorat en droit, intitulée : *Histoire et théorie de l'effet des partages au point de vue du droit civil, des droits d'enregistrement et de la transcription*, Dijon, 1874, in-8.

POULAIN (H.), membre correspondant, sa brochure intitulée : *Nouvel organe mécanique réciproque et principe d'un nouveau navire de guerre sans roulis ni tangage*, 1874, in-8.

ROBERT (Charles), membre de l'Institut, son *Epigraphie gallo-romaine de la Moselle*, Paris, 1873, in-4, fig.

JUNG (Th.), membre correspondant, son volume intitulé : *La France et Rome; étude historique, du* XVIIe *siècle au* XIXe, in-12.

DE MORTILLET (Gabriel), conservateur-adjoint du musée de

Par MM.

Saint-Germain, ses trois brochures in-8, intitulées : *Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre* (1873); *Notes sur le précurseur de l'homme* (1873) ; *Géologie du tunnel de Fréjus, ou percée du Mont-Cenis* (1872).

Chantre (Ernest), de Lyon, ses trois brochures intitulées : *Projet d'une légende internationale pour les cartes archéologiques préhistoriques*, avec une carte paléontologique d'une partie des bassins du Rhône (1874) ; *Les Faunes mammalogiques tertiaire et quaternaire du bassin du Rhône* (1874) ; *L'âge de la pierre et l'âge du bronze en Troade et en Grèce* (1874).

Sezzi (Mme Esther), son *Recueil de Fables*, Paris, 1856, grand in-8.

Quiquerez (A.), membre correspondant, un numéro de l'*Indicateur d'antiquités suisses*, contenant son article intitulé : *Encore l'homme de l'époque quaternaire à Bellerive.*

Thuriet, membre correspondant : une dent molaire d'éléphant fossile, trouvée à Autechaux, à plus de 16 mètres sous le sol d'un terrain marneux ; une boucle et une plaque de ceinturon, plus une lame de coutelas, trois objets en fer provenant d'une sépulture burgonde, au lieu dit *les Cuisottes*, sur le territoire de Rougemont ; une centaine de monnaies en billon, du XIIIe siècle, la plupart au type des archevêques de Besançon, groupe trouvé à Rougemont, sous un pilier de cave.

Devarenne, capitaine de frégate, membre correspondant : deux amphores en terre cuite, d'origine grecque, trouvées dans la partie submergée d'une île de l'Archipel.

Envois des Sociétés correspondantes en 1874.

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France, année 1874.

Archives départementales de la Côte-d'Or : inventaire sommaire, t. I-III, 1863-1873.

Bulletin de la Societé d'horticulture pratique du Rhône, nos 4, 11, 12, 1873.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. XVII, 1868.

Revue savoisienne, 14e année (1873), no 12 ; 15e année (1874), nos 1-11.

Mémoires de l'Académie de Lyon : classe des sciences, t. XIX (1871-1872), t. XX (1873-1874) ; classe des lettres, t. XV (1870-1874).

Annales de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, 4e série, t. IV, 1871.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2e série, t. XIV (XXIIe de la collection), 4e trim. de 1873, et 1er de 1874.

Académie de Besançon, séance du 25 août 1873.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, 1872-1873.

Bulletin de la Société Dunoise, nos 19-22, 1874.

Journal d'agriculture de la Côte-d'Or, 4e trim. 1873, 1er-3e trim. 1874.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, 14e année (1873), nos 10-12 ; 15e année (1874), nos 1-7.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XXII, 1re livr. (1873).

Revue Africaine, 1873-74, nos 102-106.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1873, n° 3; 1874, nos 1-3.

Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, année 1873.

Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, n° 7, 1873.

Annuaire de la Société philotechnique, t. XXXIV, 1874.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, t. V, nos 77-79, 1873; t. VI, nos 80 et 81, 1874.

Bulletin de la Société algérienne de climatologie, 11e année, 1874, nos 1-7.

Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, t. VIII (1870-73), fin du volume.

Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XXXIV (4e série, t. IV), 1873.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, 1872-73.

Mémoires de la Société linnéenne du nord de la France à Amiens, t. III, 1872-73.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, t. XXVII (2e série, t. VII), 1873 ; — t. XXVIII, 1874.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, 1872-1874.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 2e série, t. V, VI et VII.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1873, 2e semestre; 1874, 1er semestre.

Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux : procès-verbaux des séances, t. IX, 2e cahier (1873); t. X, 1er cahier (1874).

Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à Saint-Etienne, t. XVII, 1873.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. X, 5e livr. (1874) ; — *Bulletin,* 1874, n 1os et 2.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, t. III (1873), 3e et dernier fascicule.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1872.

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. II, 1873.

Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier, t. XIII (1873), livr. 1 et 2.

Société académique de Saint-Quentin, 3e série, t. XI (1872-1873).

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, t. XVIII (2e série, t. VIII), 1874.

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 3e série, n° 5, 1874 ; — *Catalogue de la bibliothèque* de cette Société, par le commandant Noirot, 1874.

Société de secours des amis des sciences, 15e séance publique annuelle (27 mai 1874).

Mémoires de la Société académique de l'Aube, 3e série, t. X (XXXVII de la collection), 1873.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat : compte-rendu de 1873-74.

Annual report of the Smithsonian Institution, 1871, 1872; — *Sixth annual report of the United-States geological Survey of the territories, embracing the exploracions for the year* 1872, by F. V. Hayden; Washington, 1873, in-8.

Memoirs of the Boston Society of natural history, t. II, part. 2-3 (1873-74), in-4 ; — *Proceedings*, t. XIV (1871), t. XV (1872), t. XVI (1873-74).

Bulletin de l'Institut national genevois, t. XVIII, 1873; — *Almanach de la Suisse romande*, publié par l'Institut genevois, année 1874.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XI, XIII, XVIII à XXVIII.

Verhandlungen der naturforschenden Gesellschaft in Basel, t. VI, n° 1.

Vierteljahrschrift der naturforschenden Gesellschaft in Zürich, 1872.

Mittheilungen der naturforschenden Gesellschaft in Bern, 1871, 1872.

Verhandlungen der schweizerischen naturforschenden Gesellschaft in Frauenfeld, 1871.

Actes de la Société helvétique des sciences naturelles réunie à Fribourg, 1872.

Nouveaux mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles, t. XXV.

Abhandlungen herausgegeben vom naturwissenschaftlichen vereine zu Bremen, Bd. III, n° 4 (1873); Bd. IV, n° 1 (1874); — *Beilage*, n° 3 (1873).

Memoirs of the literary and philosophical society of Manchester, sér. 3, t. IV (1871); — *Proceedings*, t. VIII-XII (1868-73).

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel, t. X, 1er cahier, 1874.

Actes de la Société jurassienne d'Emulation, réunie à Bienne le 16 septembre 1873.

Académie royale de Belgique : Mémoires, in-4, t. XL, 1873; — *Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers*, in-4, t. XXXVII, 1873; — *Mémoires couronnés et autres mémoires*, in-8, 1873, t. XXIII; — *Bulletins*, 2e série, tom. XXXV-XXXVII, in-8, 1873-1874; — *Annuaire*, 40e année, 1874, in-12.

Jahrbuch der k. k. geologischen Reichsanstalt in Wien, Bd. XXIII, 1873, nos 3-4; Bd. XXIV, 1874, n° 1; — *Verhandlungen*, 1873, nos 11-18; 1874, nos 1-6.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er octobre 1875.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1875.

Président .... MM. VÉZIAN ;
Premier Vice-Président.......... MARQUISET (Léon) ;
Deuxième Vice-Président......... SAILLARD (Albin) ;
Secrétaire décennal............... CASTAN ;
Vice-Secrét. et contrôl. des dépenses. FAIVRE ;
Trésorier........................ KLEIN ;
Trésorier-adjoint................. DE PRINSAC ;
Archiviste....................... GAUTHIER.

Secrétaire honoraire .... M. BAVOUX.

Membres honoraires (24).

MM.

LE GÉNÉRAL commandant le 7e corps d'armée et la 7e division militaire.

LE PREMIER PRÉSIDENT de la Cour d'appel de Besançon.

L'ARCHEVÊQUE du diocèse de Besançon.

LE PRÉFET du département du Doubs.

LE RECTEUR de l'Académie de Besançon.

MM.

Le Procureur général près la Cour d'appel de Besançon.

Le Maire de la ville de Besançon.

L'Inspecteur d'Académie à Besançon.

Bayle, professeur de paléontologie à l'Ecole des mines; Paris. — 1851.

Blanchard, Em., membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur au Muséum d'histoire naturelle; Paris. — 1867.

Coquand, Henri, professeur de géologie; Marseille. — 1850.

Deville, Henri-Sainte-Claire, membre de l'Institut (Académie des sciences); Paris. — 1847.

Devoisins, ancien sous-préfet; Paris, rue Monsieur-le-Prince, 48. — 1842.

Doubleday, Henri, entomologiste; Epping, comté d'Essex (Angleterre). — 1853.

Duruy, Victor, ancien ministre de l'Instruction publique, membre de l'Institut (Académie des inscript.); Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise). — 1869.

Gouget, docteur en médecine; Dole (Jura). — 1852.

Lélut, membre de l'Institut (Académie des sciences morales); Paris, rue Vanneau, 15, et Gy (Haute-Saône). — 1866.

Mabile (Mgr), évêque de Versailles. — 1858.

Martin, Henri, membre de l'Institut (Académie des sciences morales), député à l'Assemblée nationale; Paris-Passy, rue du Ranelagh, 74. — 1865.

Paravey, ancien conseiller d'Etat; Paris, rue des Petites-Ecuries, 44. — 1863.

Quicherat, Jules, directeur de l'Ecole nationale des Chartes; Paris, rue de Tournon, 16. — 1859.

Résal, Henri, membre de l'Institut (Académie des sciences), ingénieur des mines, professeur à l'Ecole polytechnique; Paris, rue de Condé, 14. — 1853.

Servaux, chef de division au ministère de l'Instruction publique. — 1873.

M.

Wey, Francis, inspecteur général des archives de France; Saint-Germain-en-Laye, rue de Mareil, 57. — 1860.

Membres résidants (244) (1).

MM.

Alexandre, Charles, secrétaire du conseil des prud'hommes, rue d'Anvers, 4. — 1866.

Alexandre, Henri, libraire, rue des Chambrettes, 8. — 1875.

Alviset, Charles, propriétaire, rue du Mont-Sainte-Marie, 1. — 1857.

Amberger, Lucien, pharmacien, rue Morand, 7.

Androt (Girolet, Louis, dit), peintre-décorateur; à la Croix-d'Arènes. — 1866.

Antoine, fabricant d'horlogerie, rue Moncey, 2. — 1875.

d'Arbaumont, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue Sainte-Anne, 1. — 1857.

Arnal, économe du Lycée. — 1858.

Arnal, Amédée, avocat, rue des Bains-du-Pontot, 3. — 1872.

Auscher, Jacques, rabbin, rue Proudhon, 6. — 1875.

Bader, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

* Bailly (l'abbé), maître des cérémonies de la cathédrale. — 1865.

Barbaud, Auguste, ancien premier adjoint au maire, rue Saint-Vincent, 43. — 1857.

Barbier, Léon, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames (Doubs). — 1873.

* Bavoux, Vital, contrôl. des douanes, à Valenciennes (Nord). — 1853.

Bellair, médecin-vétérinaire, rue de la Bouteille, 7. — 1865.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidants*, afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

Belot, essayeur du commerce, rue de l'Arsenal, 9. — 1855.

Berquet, ingénieur des ponts et chaussées, rue Proudhon, 16. — 1875.

Berthelin, Charles, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue de Glères, 23. — 1858.

Bertin, négociant, membre du conseil municipal; aux Chaprais (banlieue). — 1863.

* Bertrand, docteur en médecine, rue des Granges, 9. — 1855.

Besson, avoué, place Saint-Pierre, 17. — 1855.

Beuret, François-Xavier, voyer de la ville, rue du Lycée, 5. — 1873.

Beurnier, conservateur des forêts, rue de la Préfecture, 23. — 1874.

Bial, Paul, chef d'escadron d'artillerie, rue Saint-Vincent, 20. — 1858.

Bichet, Jules, fabricant d'horlogerie, rue du Mont-Sainte-Marie, 17. — 1873.

Bizos, professeur de rhétorique au Lycée, rue des Granges, 5. — 1874.

Blondeau, Charles, entrepreneur de menuiserie, président du conseil des prud'hommes, rue Saint-Paul, 57. — 1854.

Blondon, docteur en médecine, rue des Granges, 68. — 1851.

Boillot, Constant, graveur, place Saint-Amour, 1. — 1870.

Boname, Albert, photographe, rue Mairet, 1. — 1874.

Bossy, Xavier, fabricant d'horlogerie, rue des Chambrettes, 6. — 1867.

Boudet, conseiller de préfecture, rue d'Anvers, 2. — 1875.

Bougeot, Eugène, sous-chef de bureau à l'hôtel de ville, secrét. du bureau de bienfaisance, rue Battant, 20. — 1868.

Bourcheriette dit Pourcheresse, propriétaire, rue des Chambrettes, 8. — 1859.

Bourdy, Pierre, essayeur du commerce, rue de la Lue, 9. — 1862.

MM.

Boussingault, Joseph, chimiste, essayeur de la garantie. — 1870.

Boutterin, François-Marcel, adjoint à l'architecte de la ville et professeur à l'Ecole municipale de dessin, rue des Chambrettes, 19. — 1873.

Bouttey, Paul, fabricant d'horlogerie, juge au tribunal de commerce, rue Moncey, 12. — 1859.

Bouvard, Louis, avocat, membre du conseil municipal, Grande-Rue, 95. — 1868.

Boysson d'Ecole, trésorier-payeur général en retraite, rue de la Préfecture, 22. — 1852.

Bretillot, Eugène, propriétaire, rue des Granges, 46.—1840.

Bretillot, Léon, banquier, ancien maire de la ville, président de la chambre de commerce, rue de la Préfecture, 21. — 1853.

Bretillot, Maurice, propriétaire, rue Saint-Vincent, 18. — 1857.

Bretillot, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

Bruchon, professeur à l'Ecole de médecine, médecin des hospices, rue des Granges, 16. — 1860.

Brugnon, anc. notaire, administrateur des forges de Franche-Comté, rue de la Préfecture, 12. — 1855.

Brulard, Désiré, greffier du tribunal civil, rue Battant, 1. — 1873.

Brunswick, Léon, fabricant d'horlogerie, Grande-Rue, 28. — 1859.

Brusset, notaire, membre du conseil général de la Haute-Saône, Grande-Rue, 14. — 1870.

Burnichon, Victor, ancien élève de l'Ecole forestière, Grande-Rue, 31. — 1872.

de Bussierre, Jules, conseiller honoraire à la Cour d'appel, président honoraire de la Société d'agriculture, rue du Clos, 33. — 1857.

MM.

de Buyer, Jules, inspecteur de la Société française d'archéologie, Grande-Rue, 102. — 1874.

Canel, chef de bureau à la préfecture. — 1862.

Carrau, professeur de philosophie à la Faculté des lettres, place Saint-Amour. — 1871.

Castan, Auguste, conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville, Grande-Rue, 86. — 1856.

Chapoy, Léon, docteur en médecine, rue des Granges, 17. — 1875.

de Chardonnet (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, rue du Perron, 28. — 1856.

Charles, Félix, directeur de la Société générale, Grande-Rue, 73. — 1873.

Charlet, Alcide, avocat, Grande-Rue, 135. — 1872.

Chevilliet, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences, rue du Clos, 27. — 1859.

* Chotard, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — 1866.

Chrétien, Auguste, directeur des transmissions télégraphiques, palais Granvelle. — 1869.

Clément, Jean-Paul, proviseur du Lycée. — 1874.

Colombain, Jules, relieur de livres, Grande-Rue, 58. — 1875.

Cornet, Antoine, avocat, rue des Granges, 49. — 1875.

Coulon, Henri, avocat, rue de la Lue, 7. — 1856.

Courgey, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

Courtot, Théodule, commis-greffier de la Cour d'appel; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

Coutenot, professeur à l'Ecole de médecine, médecin en chef des hospices, Grande-Rue, 44. — 1852.

Cuenin, Edmond, pharmacien, rue des Granges, 40. — 1863.

Cuillier, relieur de livres, Grande-Rue, 88. — 1870.

Daclin (le baron), conseiller à la Cour d'appel, membre du conseil général, rue de la Préfecture, 23. — 1865.

MM.

Daubian-Delisle, Henri, directeur des contributions directes, rue Neuve, 4. — 1874.

David, notaire, adjoint au maire, Grande-Rue, 107. — 1858.

Debauchey, ancien pharmacien ; aux Chaprais. — 1871.

Degoumois, Ch., directeur d'usine ; la Butte (banlieue). — 1862.

Delacroix, Alphonse, architecte de la ville. — 1840.

Delagrange (Charles), imprimeur-lithographe, Grande-Rue, 73. — 1872.

Delavelle, Victor, rue de la Préfecture, 16. — 1873.

Demongeot, inspecteur des écoles communales, rue Neuve, 24 *bis*. — 1872.

Denizot, receveur de l'Asile départemental, rue des Granges, 60. — 1871.

Détrey, Just, banquier, Grande-Rue, 96. — 1857.

Diétrich, Bernard, négociant, membre du conseil des prud'hommes, Grande-Rue, 71. — 1859.

Dodivers, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

Druhen, Alphonse, avocat, Grande-Rue, 74. — 1875.

Dubost, Jules, maître de forges, rue Sainte-Anne, 2. — 1840.

Ducat, Alfred, architecte, rue Saint-Pierre, 19. — 1853.

Dunod de Charnage, avocat, rue des Chambrettes, 8. — 1863

Duret, géomètre, rue Neuve, 28. — 1858.

Durupt, notaire, rue des Granges, 46. — 1875.

Ehrensperger, secrétaire de la Société des salines de Miserey, rue d'Arènes, 5 et 8. — 1874.

Ethis, Edmond, propriétaire, membre du conseil municipal, Grande-Rue, 73. — 1860.

Ethis, Ernest, propriétaire, Grande-Rue, 91. — 1855.

Fady, directeur d'usine, rue Neuve-Saint-Pierre, 13. — 1871.

Faivre, Adolphe, professeur à l'École de médecine, Grande-Rue, 76. — 1862.

Faucompré, Philippe, professeur d'agriculture du département du Doubs, Grande-Rue, 86. — 1868.

MM.

FERNIER, Louis, fabricant d'horlogerie, ancien maire de la ville, député à l'Assemblée nationale, rue Ronchaux, 3. — 1859.

FITSCH, Léon, entrepreneur de maçonnerie, membre du conseil des prud'hommes, rue du Clos, 12. — 1865.

FOIN, agent principal d'assurances, Grande-Rue, 107. — 1865.

* FORTUNÉ, Pierre-Félix, employé aux forges de Franche-Comté, Grande-Rue, 105. — 1865.

FOUIN, Auguste, mécanicien, rue de l'Arsenal, 9.— 1862.

* GALLOTTI, Léon, ancien professeur à l'Ecole d'état-major; Bazas (Gironde). — 1866.

FOURNIER, Louis, employé des ponts et chaussées, Grande-Rue, 111. — 1872.

GASSMANN, Emile, rédacteur en chef du *Courrier franc-comtois,* Grande-Rue, 87. — 1867.

DE GASSOWSKI, artiste peintre, rue Neuve, 36. — 1875.

GAUFFRE, receveur principal des postes en retraite, rue Morand, 11. — 1862.

* GAUTHIER, Jules, archiviste du département du Doubs, rue Neuve, 8. — 1866.

GÉRARD, Edouard, propriétaire, ancien adjoint au maire de Besançon; Yvonc, par Thonon (Haute-Savoie). — 1854.

GIGANDET, propriétaire, faubourg Tarragnoz. — 1872.

GIRARDOT, Régis, banquier, rue Saint-Vincent, 15. — 1857.

GIROD, Achille, propriétaire; Saint-Claude (banlieue).—1856.

GIROD, avoué, rue Moncey, 5. — 1856.

GIROD, Victor, ancien adjoint au maire, Grande-Rue, 70. — 1859.

GLORGET, Pierre, huissier, Grande-Rue, 58. — 1859.

GOGUELY, Charles, propriétaire, rue Saint-Antoine, 4. — 1872.

GOUILLAUD, professeur à la Faculté des sciences, rue Saint-Vincent, 3. — 1851.

GRAND, Charles, directeur de l'enregistrement et des domaines, Grande-Rue, 86. — 1852.

MM.

Grand, Jean-Antoine, greffier de paix du canton sud de Besançon, rue Morand, 12. — 1868.

Grenier, Charles, doyen honoraire de la Faculté des sciences et professeur honoraire à l'Ecole de médecine. — 1840.

Gresset, Félix, colonel commandant l'artillerie du 7e corps d'armée, Grande-Rue, 53. — 1866.

Grévy, Albert, avocat, député à l'Assemblée nationale. — 1870.

Grosjean, ancien bijoutier, rue des Granges, 21. — 1859.

Grosrichard, pharmacien, place de l'Abondance, 17. — 1870.

Gschwind, ancien notaire, rue de Glères, 6. — 1873.

Guenot, Auguste, négociant, rue du Chateur, 17. — 1872.

Guichard, Albert, pharmacien, rue d'Anvers, 3. — 1853.

Guienet, ingénieur des forges de Gouille. — 1873.

Guillemin, ingénieur-constructeur; Casamène (banlieue). — 1840.

Guillin, libraire, rue Battant, 3. — 1870.

Haldy, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Jean, 3. — 1859.

Hell, Thiébaud, négociant, Grande-Rue, 32. — 1872.

Henry, Jean, professeur de physique au Lycée, place Saint-Amour, 12 — 1857.

Hory, propriétaire, rue de Glères, 17. — 1854.

Huart, Arthur, substitut du procureur général près la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 13. — 1870.

Jeanningros, pharmacien, place Saint-Pierre, 6. — 1864.

Jeannot-Droz, Alphonse, fabricant d'horlogerie, consul de la Confédération helvétique, Grande-Rue, 103. — 1870.

Jégo, contrôleur des bois de la marine; à la Butte (banlieue). — 1872.

de Jouffroy (le comte Joseph), membre du conseil général; au château d'Abbans-Dessous et à Besançon, rue du Chapitre 1. — 1853.

de Jouffroy (le vicomte Louis), rue du Chapitre, 1. — 1871.

Jussy, Eugène, ancien notaire, rue de Glères, 6. — 1868.

MM.

Klein, Auguste, propriétaire, rue Saint-Vincent, 28. — 1858.

Lacoste, archiviste-adjoint du département du Doubs, rue Rivotte, 10. — 1870.

Lambert, Léon, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, rue Moncey, 12. — 1852.

Laudet, conducteur des ponts et chaussées, rue Ronchaux, 18. — 1854.

Laurens, Paul, président de la Société d'agriculture du Doubs, ancien adjoint au maire, rue de la Préfecture, 15. — 1854.

* Lebeau, négociant, place Saint-Amour, 2 *bis*. — 1872.

Lebreton, direct. de l'usine à gaz, Grande-Rue, 97. — 1866.

Ledoux, Emile, docteur en médecine, quai de Strasbourg, 13. — 1875.

Legendre, Louis, receveur du bureau de bienfaisance, rue du Chateur, 15. — 1866.

Legras, Armand, négociant, Grande-Rue, 32. — 1872.

Le Monnier, professeur à la Faculté des sciences, Grande-Rue, 82. — 1875.

Lépagnole, médecin ; Saint-Ferjeux (banlieue). — 1873.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, rue Neuve, 11. — 1864.

de Longeville (le comte), propriétaire, rue Neuve, 7. — 1855.

Louvot, Hub.-Nic., notaire, Grande-Rue, 48. — 1860.

Maire, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue Neuve, 15. — 1851.

Mairot, Félix, banquier, président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1857.

Mairot, Edouard, propriétaire, Grande-Rue, 86. — 1865.

Maisonnet, négociant, rue Saint-Pierre, 7-9. — 1869.

Marion, mécanicien ; Casamène (banlieue). — 1857.

Marion, Charles, libraire, place Saint-Pierre, 2. — 1868.

Marlet, Adolphe, secrétaire général de la préfecture de la Nièvre. — 1852.

Marquiset, Léon, ancien magistrat, membre du conseil général de la Haute-Saône, rue Neuve, 28. — 1874.

MM.

Marteau, professeur de comptabilité, rue Neuve-Saint-Pierre, 6. — 1875.

Martin, Jules, manufacturier; Casamène (banlieue). — 1870.

Martin, Léonce, licencié en droit, ancien avoué, rue Saint-Vincent, 13. — 1874.

Mazoyhie, ancien notaire, rue des Chambrettes, 12. — 1840.

Micaud, Jules, directeur en retraite de la succursale de la Banque, ancien juge au tribunal de commerce, place Saint-Amour, 3. — 1855.

Michel, Brice, architecte paysager; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1865.

Miot, Camille, négociant, Grande-Rue, 62. — 1872.

Monnier, Paul, correcteur d'imprimerie, rue Saint-Vincent, 21. — 1860.

Monnot, Laurent, propriétaire, Grande-Rue, 100. — 1875.

Morel, Ernest, docteur en médecine, rue Moncey, 12. — 1863.

Moschenros, professeur d'allemand au Lycée, rue Moncey, 2. — 1874.

Moutrille, Alfred, banquier, rue de la Préfecture, 31. — 1856.

Musselin, comptable, Grande-Rue, 82. — 1872.

Nargaud, Arthur, docteur en médecine, rue Battant, 25-25. — 1875.

d'Orival, Léon, propriétaire, rue du Clos, 22. — 1854.

d'Orival, Paul, president à la Cour d'appel, place Saint-Jean, 6. — 1852.

Oudet, Gustave, avocat, maire de la ville, rue Moncey, 2. — 1855.

Ourson, Gustave, directeur de la succursale de la Banque, rue de la Préfecture, 19. — 1873.

Outhenin-Chalandre, fabricant de papier et imprimeur, membre et ancien président de la Chambre de commerce, rue des Granges, 23. — 1843.

MM.

Outhenin-Chalandre, Joseph, ancien juge au tribunal de commerce, rue des Granges, 38. — 1856.

Paillot, Justin, pharmacien; aux Chaprais. — 1857.

Parguez (le baron), docteur en médecine, adjoint au maire, Grande-Rue, 106. — 1857.

Périard, Alfred, négociant, rue des Granges, 9. — 1870.

Pernard, négociant, rue de Chartres, 8. — 1868.

Pétey, chirurgien-dentiste, Grande-Rue, 70. — 1842.

Petitcuenot, Paul, avoué près la Cour d'appel, Grande-Rue, 107. — 1869.

Picard, Arthur, banquier, Grande-Rue, 48. — 1867.

Piguet, Emm., fabric. d'horl., place Saint-Pierre, 9. — 1856.

Pingaud, Léonce, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, Grande-Rue, 74. — 1874.

Potier, Joseph, entrepreneur de plâtrerie, rue Ronchaux, 8. — 1870.

de Prinsac (le baron), employé des télégraphes, rue des Chambrettes, 3. — 1873.

Proudhon, Camille, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue des Granges, 23. — 1856.

Racine, Louis, négociant, ancien adjoint au maire, rue Battant, 7. — 1857.

Racine, Pierre, négociant, rue Battant, 7. — 1859.

Rascol, Léon, ingénieur des ponts et chaussées, rue de la Préfecture, 25. — 1874.

Ravier, François-Joseph, ancien avoué ; Saint-Claude (banlieue). — 1858.

Reboul, doyen de la Faculté des sciences et professeur à l'Ecole de médecine, rue Neuve, 8. — 1861.

* Renaud, Alphonse, docteur en droit, premier commis de la direction de l'enregistrement ; Lyon. — 1869.

Renaud, François, négociant, abbaye Saint-Paul. — 1859.

Renaud, Victor, agent comptable de la caisse d'épargne, rue de la Préfecture, 15. — 1865.

MM.

Renaudin, Jules, négociant, Grande-Rue, 42. — 1873.

Reynaud-Ducreux, professeur à l'Ecole d'artillerie, rue Ronchaux, 22. — 1840.

Rialpo, professeur de dessin au Lycée, rue du Clos, 16. — 1869.

Ripps, Paul, architecte, rue Saint-Pierre, 3. — 1873.

Romanowski, photographe, rue des Granges, 59. — 1874.

Rondot, Alcide, notaire, Grande-Rue, 113. — 1874.

Rouzet, Louis, ingénieur voyer de la ville, rue Neuve, 4. — 1874.

Saillard, Albin, professeur à l'Ecole de médecine et chirurgien des hospices, Grande-Rue, 136. — 1866.

Saillard, Francis, bijoutier, rue de la Préfecture. 2.— 1874.

Saint-Eve, Charles, entrepreneur de serrurerie, place Granvelle. — 1865.

Saint-Ginest, Etienne, architecte du département du Doubs, rue de la Préfecture, 18. — 1866.

de Saint-Juan (le baron Charles), rue des Granges, 4. — 1869.

Saint-Loup, Louis, professeur à la Faculté des sciences, Grande-Rue, 73. — 1872.

de Sainte-Agathe, Louis, ancien adjoint au maire, rue d'Anvers, 1. — 1851.

* Sancey, Louis, comptable, rue de la Préfecture, 10.— 1855.

Savourey, Charles-Arthur, fabricant de boîtes de montres en or, Grande-Rue, 124. — 1874.

Sire, Georges, docteur ès-sciences, essayeur de la garantie, rue des Chambrettes, 15. — 1847

Sommereisen, Charles, négociant, rue de Glères, 4. — 1872.

Tailleur, propriétaire, rue d'Arènes, 33. — 1858.

Tailleur, Louis, attaché au secrétariat de l'Académie universitaire, rue d'Arènes, 33. — 1867.

Tissot, économe de l'Asile départemental, rue des Granges, 23. — 1868.

Titon, propriétaire, rue du Mont-Sainte-Marie, 2. — 1874.

MM.

Tivier, Henri, professeur de littérature française à la Faculté des lettres, rue du Chapitre, 19. — 1873.

Valluet, imprimeur, rue de Glères, 23. — 1874.

Valtefaugle, directeur des forges de Gouille. — 1873.

Vautherin, Francis, propriétaire, rue Saint-Pierre, 16. — 1875.

Vautherin, Jules, membre du conseil général, rue du Chateur, 20. — 1853.

Veil-Picard, Adolphe, banquier, commandant des sapeurs-pompiers, membre du conseil municipal, Grande-Rue, 14. — 1859.

Vermot, Théodore, entrepreneur de maçonnerie; à la Mouillère (banlieue). — 1873.

Vernier, Lucien, docteur en médecine, rue des Granges, 47, — 1874.

de Vezet (le comte Edouard), rue Neuve, 17 *ter*. — 1870.

Vézian, professeur à la Faculté des sciences, rue Neuve, 21. — 1860.

Viancin, Laurent, docteur en médecine, Grande-Rue, 9. — 1875.

Viennet, surveillant général au Lycée, rue de la Préfecture, 10. — 1869.

Voisin, Claude-François, propriétaire et entrepreneur; Montrapon (banlieue). — 1869.

Voisin, Pierre, propriétaire; Montrapon (banlieue). — 1855.

Vouzeau, conservateur des forêts en retraite, rue des Granges, 38. — 1856.

Vuilleret, Just, juge au tribunal, secrétaire perpétuel de l'Académie, rue Saint-Jean, 11. — 1851.

Waille, professeur de mathématiques spéciales en retraite, rue du Lycée, 9. — 1872.

Werlein, Amédée, négociant, rue des Granges, 44. — 1870.

Membres correspondants (232).

MM.

Bailly, inspecteur d'académie en retraite, membre du conseil général de la Haute-Saône; Vesoul. — 1875.

Balanche, Stanislas, ingénieur-chimiste; provisoirement à Besançon. — 1868.

de Bancenel, chef de bataillon du génie en retraite; Liesle (Doubs). — 1851.

Barral, pharmacien, ancien maire de la ville de Morteau (Doubs). — 1864.

Bataillard, Claude-Joseph, agronome; Champagney, par Audeux (Doubs). — 1857.

Bataille, Paul, ingénieur des ponts et chaussées; Bourges (Cher). — 1870.

Baudrand, Joseph, sculpteur; Dole (Jura). — 1874.

Benoît, Claude-Emile, vérificateur des douanes; Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin, 188. — 1854.

Benoît, vérificateur des poids et mesures; Dole (Jura). — 1870.

* Berthaud, professeur de physique au Lycée de Mâcon (Saône-et-Loire). — 1860.

* Berthot, ingénieur en chef en retraite; Chagny (Saône-et-Loire). — 1851.

Bertrand, Alexandre, conservateur du Musée national de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise). — 1866.

* Besson, ingénieur; Salins (Jura), rue d'Orgemont, 4. — 1859.

Bettend, Abel, imprimeur-lithographe; Lure (Haute-Saône). — 1862.

* Beuque, triangulateur au service de la topographie algérienne; Constantine. — 1853.

Bey, Jules, horticulteur; Marnay (Haute-Saône). — 1871.

de Bigot, lieutenant-colonel d'état-major; Toulouse (Haute-Garonne). — 1868.

MM.

Bixio, Maurice, agronome; Paris, rue de Rennes, 93. — 1866.

de Blondeau, Stanislas, membre du conseil général du Doubs et maire de Saint-Hippolyte. — 1871.

Bobillier, Edouard, maire de la ville et suppléant du juge de paix; Clerval (Doubs). — 1875.

Boisselet, archéologue; Vesoul (Haute-Saône). — 1866.

Boisson, Emile, propriétaire; Moncley (Doubs). — 1865.

* Bossu (l'abbé Léon); Vuillafans (Doubs). — 1875.

Bouillerot, Achille, archéologue; Cintrey (Haute-Saône). — 1874.

* Bouillet, Apollon; Paris, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 18. — 1860.

Boulay (l'abbé), professeur à l'école Belzunce; Marseille (Bouches-du-Rhône). — 1875.

Boullet, inspecteur de l'Académie de Paris, en résidence à Melun (Seine-et-Marne). — 1863.

Bouthenot-Peugeot, vice-président de la Société d'Emulation de Montbéliard; Valentigney (Doubs). — 1869.

* Bredin, professeur au Lycée de Vesoul (Haute-Saône). — 1857.

Brelet, avocat, membre du conseil général du Doubs, ancien maire de Baume-les-Dames. — 1872.

* Briot, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura; Chaussin (Jura). — 1869.

* Buchet, Alexandre, propriétaire; Gray (Haute-Saône). — 1859.

Cardot de la Burthe, bibliophile; Paris, avenue de Neuilly (Batignolles). — 1873.

Carlet, Joseph, ingénieur des ponts et chaussées; Beaune (Côte-d'Or). — 1858.

Carme, conducteur de travaux de chemin de fer; Cercy-la-Tour (Nièvre). — 1856.

Carpentier, Louis, propriétaire; Baume-les-Dames (Doubs). — 1874.

MM.

CARTEREAU, docteur en médecine; Bar-sur-Seine (Aube). — 1858.

CASTAN, Francis, capitaine d'artillerie à la poudrerie du Bouchet (Seine-et-Oise). — 1860.

* CHAMPIN, ancien sous-préfet; Baume-les-Dames. — 1865.

CHAPOY, Henri, professeur; Melun (Seine-et-Marne). — 1875.

CHAPUIS, Louis, pharmacien; Chaussin (Jura). — 1869.

CHARMOILLE, Francis, maire d'Oiselay (Hte-Saône). — 1871.

CHARPY, Léon, archéologue; Saint-Amour (Jura). — 1870.

CHATELET, curé de Cussey-sur-l'Ognon (Doubs). — 1868.

* CHAZAUD, archiviste du département de l'Allier; Moulins. — 1865.

CHERBONNEAU, directeur du collége arabe, correspondant de l'Institut; Alger, Tournant-Rivogo, 74. — 1857.

CHERVIN aîné, directeur-fondateur de l'Institution des Bègues, Paris, avenue d'Eylau, 90. — 1869.

* CHOFFAT, Paul, géologue; Zurich (Suisse). — 1869.

CLAUDON, Félix, curé de Lods (Doubs). — 1873.

* CLOZ, Louis, peintre; Lons-le-Saunier (Jura). — 1863.

COLARD, Charles, architecte; Lure (Haute-Saône). — 1864.

COLIN, Gustave, membre du conseil général; Pontarlier (Doubs). — 1864.

* CONTEJEAN, Charles, professeur à la Faculté des sciences de Poitiers (Vienne). — 1851.

CORDIER, Jules-Joseph, vérificateur des douanes; Villers-le-Lac (Doubs). — 1862.

COSTE, docteur en médecine et pharmacien de première classe; Salins (Jura). — 1866.

* COTTEAU, juge au tribunal de première instance; Auxerre (Yonne). — 1860.

COURBE, imprimeur-lithographe; Dole (Jura). — 1875.

COURBET, Ernest, inspecteur des caisses municipales; Paris, rue de Lille, 30. — 1874.

* COUTHERUT, Aristide, notaire; Lure (Haute-Saône). — 1862.

MM.

* Crébely, Justin, employé aux forges de Franche-Comté; Moulin-Rouge, près Rochefort (Jura). — 1865.

Curé, docteur en médecine; Pierre (Saône-et-Loire). — 1855.

Delacroix, Emile, professeur honoraire à l'Ecole de médecine de Besançon, médecin-inspecteur des eaux de Luxeuil. — 1840.

Delafond, Frédéric, ingénieur des mines; Mâcon (Saône-et-Loire). — 1872.

Deleule, instituteur; Jougne (Doubs). — 1863.

Dépierres, Auguste, avocat, bibliothécaire de la ville de Lure (Haute-Saône). — 1859.

* Dessertines, directeur de forges; Saucourt, par Doulaincourt (Haute-Marne). — 1866.

Detzem, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Niort (Deux-Sèvres). — 1851.

* Deullin, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

Devarenne, Ulysse, capitaine de vaisseau de la marine nationale; Toulon (Var). — 1867.

Devaux, ancien pharmacien; Gy (Haute-Saône). — 1860.

Devaux (l'abbé), curé à Saint-Marcel, près Vitrey (Haute-Saône). — 1872.

Doinet, chef de service de la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon; Paris, rue Richer, 4. — 1857.

* Dornier, pharmacien; Morteau (Doubs). — 1873.

Drapeyron, Ludovic, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au Lycée Charlemagne; Paris, rue des Feuillantines, 69. — 1866.

Ducat, Auguste, docteur en médecine, médecin du bureau de bienfaisance du 19e arrondissement de Paris. — 1873.

Dumortier, Eugène, négociant; Lyon, avenue de Saxe, 97. — 1857.

Ethis, Léon, inspecteur des forêts; Bonneville (Haute-Savoie). — 1862.

MM.

Faivre, Pierre, apiculteur; Sassenay, par Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). — 1865.

* Fallot fils, architecte; Montbéliard (Doubs). — 1858.

* Favre, Alphonse, professeur à l'Académie de Genève (Suisse). — 1862.

Feuvrier (l'abbé), curé de Montbéliard (Doubs). — 1856.

Foltête, (l'abbé), curé de Verne (Doubs). — 1858.

François, Camille, censeur des études au Lycée de Laval (Mayenne). — 1873.

* de Fromentel, docteur en médecine; Gray (Haute-Saône). — 1857.

Galmiche, Roger, président de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul. — 1875.

Gaffarel, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon. — 1868.

Garnier, Georges, avocat; Bayeux (Calvados). — 1867.

Garnier de Falletans, Charles, garde général des forêts; Gannat (Allier). — 1874.

Gascon, Edouard, agent voyer d'arrondissement; Fontaine-Française (Côte-d'Or). — 1868.

Gauthier, docteur en médecine; Luxeuil (Haute-Saône). — 1868.

Gérard, Jules, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). — 1865.

Gevrey, Alfred, procureur de la République; Aurillac (Cantal). — 1860.

Gindre, docteur en médecine; Pontarlier (Doubs). — 1869.

* Girardier, agent voyer d'arrondissement; Pontarlier (Doubs). — 1856.

Girod, Léon, receveur de l'enregistrement; Pont-de-Roide (Doubs). — 1870.

* Girod, Louis, architecte; Pontarlier (Doubs). — 1851.

Girod, Louis, docteur en médecine; Pontarlier (Doubs). — 1870.

MM.

* Godron, doyen honoraire de la Faculté des sciences de Nancy (Meurthe-et-Moselle). — 1843.

Goguel, médecin-major au 124e de ligne. — 1875.

* Grandmougin, architecte de la ville et des bains de Luxeuil (Haute-Saône). — 1858.

Grenier, Edouard, littérateur; Paris, rue Jacob, 3. — 1870.

Guillemin, Louis, attaché au ministère des affaires étrangères, membre du conseil général du Doubs; Rougemont (Doubs). — 1873.

* Guillemot, Antoine, entomologiste; Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

Guinand, Jules-Albin, essayeur-juré du bureau de contrôle de la Chaux-de-Fonds (Suisse). — 1875.

Hallier, Adrien, architecte; Paris, boulevard du Temple, 33. — 1874.

Hoffmann, imprimeur; Montbéliard. — 1873.

Hugon, Charles, littérateur; Moscou (Russie). — 1866.

* Jaccard, Auguste, professeur de géologie à l'Académie de Neuchâtel (Suisse); au Locle. — 1860.

Jacquard, Albert, propriétaire, ancien adjoint au maire de Besançon; Maussans, par Loulans-les-Forges (Haute-Saône). — 1852.

Jeanneney, Victor, professeur de dessin au Lycée de Vesoul (Haute-Saône). — 1858.

Jeannin (l'abbé), curé de Déservillers (Doubs). — 1872.

Jobin, Alphonse, avocat; Lons-le-Saunier (Jura). — 1872.

Jung, Théodore, chef d'escadron d'état-major; Lille (Nord). — 1872.

* Jurgensen, Jules, littérateur; au Locle (Suisse). — 1872.

* Koechlin, Oscar, chimiste; Dornach (Alsace). — 1858.

Kohler, Xavier, président de la Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy, canton de Berne (Suisse). — 1864.

* Kohlmann, receveur du timbre; Angers (Maine-et-Loire). — 1861.

MM.

* Koller, Charles, constructeur ; Jougne (Doubs). — 1856.

* Lamotte, directeur de hauts-fourneaux ; Ottange, par Aumetz (Lorraine). — 1859.

* Langlois, juge de paix ; Dole (Jura). — 1854.

Lanternier, chef du dépôt des forges de Larian ; Lyon, rue Sainte-Hélène, 14. — 1855.

* Laurent, Ch., ingénieur civil ; Paris, rue de Chabrol, 35. — 1860.

Le Brun-Dalbanne, archéologue ; Troyes (Aube). — 1868.

Leclerc, François, archéologue et naturaliste ; Seurre (Côte-d'Or). — 1866.

* Leras, inspecteur d'académie ; Auxerre (Yonne). — 1857.

Lhomme, Victor, directeur des douanes en retraite ; Paris. — 1842.

Lhomme, botaniste, employé à l'hôtel de ville de Vesoul (Haute-Saône). — 1875.

* Ligier, Arthur, pharmacien ; Salins (Jura). — 1863.

Longin, Emile, avocat ; Dijon, rue Chabot-Charny, 40. — 1874.

Lory, professeur de géologie à la Faculté des sciences de Grenoble (Isère). — 1857.

Lourdel, vétérinaire en premier au 5e régiment d'artillerie. — 1874.

Lumière, photographe ; Lyon, rue de la Barre, près de l'Ecole de médecine. — 1869.

Lyautey, Claude-Baptiste, professeur de langue française, à Odessa (Russie) — 1874.

Machard, Jules, peintre d'histoire, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome. — 1866.

* Maillard, docteur en médecine ; Dijon (Côte-d'Or). — 1855.

Mairey (l'abbé), professeur au séminaire de Vesoul. — 1874.

Maisonnet (l'abbé), curé de Chaucenne (Doubs). — 1856.

* de Mandrot, colonel fédéral ; Neuchâtel (Suisse). — 1866.

MM.

de Mandrot, Bernard, archiviste-paléographe ; Paris, boulevard Haussmann, 148. — 1870.

Marcou, Jules, géologue ; Paris, boulevard Saint-Michel, 81. — 1845.

de Marmier (le duc), membre du conseil général de la Haute-Saône ; Paris, rue de l'Université, 39. — 1867.

Marquiset, Gaston, propriétaire, membre du conseil général de la Haute-Saône; Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône). — 1858.

Martin, docteur en médecine ; Aumessas (Gard). — 1855.

* Mathey, Charles, pharmacien ; Ornans (Doubs). — 1856.

de Menthon, René, botaniste ; Menthon (Haute-Savoie). — 1854.

Métin, Georges, agent voyer d'arrondissement ; Baume-les-Dames (Doubs). — 1868.

* Michel, Auguste, instituteur communal ; Mulhouse (Alsace). — 1842.

Michelot, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Paris, rue de la Chaise, 24. — 1858.

Mignard, correspondant du ministère de l'Instruction publique ; Dijon (Côte-d'Or). — 1868.

* Monnier, Eugène, architecte ; Paris, rue Billault, 19. — 1866.

Monnier, Louis, principal du collége de Pontarlier. — 1873.

Moquery, ingénieur des ponts et chaussées ; Dijon (Côte-d'Or). — 1873.

Morel, Eugène, homme de lettres ; Courchaton (Haute-Saône). — 1873.

Morétin, docteur en médecine ; Paris, rue de Rivoli, 68. — 1857.

Mourot, instituteur public ; Saône (Doubs). — 1870.

de Moustier (le marquis) ; château Bournel, par Rougemont (Doubs). — 1874.

MM.

Mugnier, Henri-Auguste, ingénieur-architecte ; Paris, rue de Lafayette, 163. — 1868.

Munier, médecin ; Foncine-le-Haut (Jura). — 1847.

de Nervaux, Edmond, directeur général de l'Assistance publique ; Paris. — 1856.

Ordinaire de Lacolonge, chef d'escadron d'artillerie en retraite ; Bordeaux (Gironde). — 1856.

* Parandier, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite ; Paris, rue de Berri, 43. — 1852.

Paris, docteur en médecine ; Luxeuil (Haute-Saône).— 1866.

Parisot, Louis, pharmacien et maire de Belfort. — 1855.

Passier, Alphonse, lieutenant d'infanterie ; Dole (Jura). — 1874.

Passier, Henri, bibliophile ; Dole (Jura). — 1874.

Patel, ancien maire de Quingey (Doubs). — 1866.

Péchoix, Charles, instituteur public ; Glay, par Blamont (Doubs). — 1874.

Pécoul, Auguste, archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade ; château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise). — 1865.

* Perron, conservateur du musée de la ville de Gray (Haute-Saône). — 1857.

Perruche de Velna, procureur de la République à Saint-Claude (Jura). — 1870.

* Pessières, architecte ; Pontarlier (Doubs). — 1853.

Petit, Jean, statuaire ; Paris, rue d'Enfer, 89. — 1866.

Petit, Jean-Hugues, chef de section du chemin de fer ; Vesoul (Haute-Saône). — 1869.

Peugeot, Constant, ancien membre du conseil général ; Audincourt (Doubs). — 1857.

Pinaire, Jules, juge de paix ; Clerval (Doubs). — 1868.

Poisot, Maurice, avocat ; Dijon (Côte-d'Or), rue Buffon, 4. — 1870.

Poly, négociant ; Breuches (Haute-Saône). — 1869.

Pône, docteur en médecine ; Pontarlier (Doubs). — 1875.

MM.

Poulain, chef de bataillon, commandant du génie à Salins (Jura). — 1873.

Prost, Bernard, archiviste du Jura; Lons-le-Saunier (Jura). — 1867.

Proudhon, Hippolyte, membre du conseil d'arrondissement, maire d'Ornans (Doubs). — 1854.

Proudhon, Léon, ancien maire de la ville de Besançon; Ornans (Doubs). — 1856.

* Quélet, Lucien, docteur en médecine; Hérimoncourt (Doubs). — 1862.

Quiquerez, ancien préfet de Delémont; Bellerive, canton de Berne (Suisse). — 1864.

* Receveur, Jules, notaire; Cuse, près Rougemont (Doubs). — 1874.

Reddet, commis des douanes; Jougne (Doubs). — 1868.

* Renaud, Alphonse, officier princ. d'admin. des hôpitaux militaires en retraite; Paris, rue d'Amsterdam, 69. — 1855.

* Renaud, Edouard, chef de bataillon d'infanterie. — 1868.

Renaud, doct. en médec.; Goux-lez-Usiers (Doubs). — 1854.

Renaudin, François-Justin, instituteur public; Fontain (Doubs). — 1874.

Renault (F.), botaniste, lieutenant au 11e cuirassiers; Lyon. — 1875.

Revon, Pierre, banquier; Gray (Haute-Saône). — 1858.

Richard, Ch., docteur en médecine; Autrey-lez-Gray (Haute-Saône. — 1861.

Ringuelet, Eusèbe, industriel; Trécourt (Haute-Saône). — 1873.

Roberti, Achille, bibliothécaire de la ville de Valence (Drôme). — 1873.

Rouget, docteur en médecine; Arbois (Jura). — 1856.

Roy, Jules, archiviste-paléographe, répétiteur à l'Ecole des hautes études; Paris, rue de Vaugirard, 70. — 1867.

Ruffier, architecte; Dole (Jura). — 1873.

MM.

Saglio, Camille, ingénieur aux forges d'Audincourt (Doubs). — 1874.

Sarrazin, propriétaire de mines; Lons-le-Saunier (Jura). — 1862.

* de Saussure, Henri, naturaliste; château de la Charnéa, près Bonne-sur-Ménage (Haute-Savoie). — 1854.

Sautier, chef de bataillon du génie en retraite; Vesoul (Haute-Saône). — 1848.

Sebile, propriétaire; Mouthier-Haute-Pierre (Doubs). — 1875.

Sicard, Jules, négociant; Dijon (Côte-d'Or). — 1875.

* Thénard (le baron), membre de l'Institut (Académie des sciences); Talmay (Côte-d'Or). — 1851.

Thierry, Gilbert, ancien auditeur de 1re classe au Conseil d'Etat; Paris, rue St-Dominique-St-Germain, 76. — 1868.

Thierry, Jacques, capitaine d'état-major; Clermont-Ferrand. — 1873.

Thuriet, Charles, juge de paix; Rougemont (Doubs). — 1869.

Tissot, correspondant de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres de Dijon (Côte-d'Or). — 1859.

Toubin, Charles, professeur au collége arabe d'Alger. — 1856.

Touret, Félix, percepteur; Nans-sous-Sainte-Anne (Doubs). — 1854.

Tourgnol, principal du collége de Baume-les-Dames (Doubs). — 1873.

* Tournier, Ed., maître de conférences à l'Ecole normale, sous-directeur à l'Ecole des hautes études; Paris, rue de Vaugirard, 92. — 1854.

Tournier, Paul, docteur en médec.; Morteau (Doubs). — 1866.

Travelet, Nicolas, propriétaire, maire de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône). — 1857.

* Travers, Emile, conseiller de préfecture; Caen (Calvados). — 1869.

Truchelut, photographe; Paris, rue Richelieu, 98. — 1854.

MM.

Tuetey, Alexandre, archiviste aux archives nationales; Paris, place Wagram, 4. — 1863.

Valfrey, Jules, rédacteur au *Moniteur universel;* Paris, rue Treilhard, 3. — 1860.

Varaigne, inspecteur des contributions indirectes; Melun (Seine-et-Marne). — 1856.

Vendrely, pharmacien; Champagney (Haute-Saône).—1863.

Vermot, Ernest, capitaine de frégate de la marine nationale; Paris, rue de Moscou, 23. — 1873.

Viard, Alexandre, notaire et maire, à Hortes (Haute-Marne). — 1872.

Vieille, Emile, libraire, maison Victor Masson; Paris, rue de l'Ecole-de-Médecine, 17. — 1862.

Viellard, Léon, propriétaire et maître de forges; Morvillars (Haut-Rhin). — 1872.

* de Vignaud, Eugène, littérateur; Paris, rue des Francs-Bourgeois, 34. — 1875.

Vivien de Saint-Martin, vice-président de la Société de géographie; Paris, quai Bourbon, 15. — 1863.

Voisin, Honoré, ingénieur des mines; Moulins (Allier) — 1874.

* Wallon, Henri, agrégé de l'Université, manufacturier; Rouen, Val d'Eauplet, 4. — 1868.

* Willerme, colonel des sapeurs-pompiers de Paris en retraite. — 1869.

Zaremba, vérificateur de l'enregistrement; Tonnerre (Yonne). — 1869.

Zeller, professeur d'histoire au Lycée de Nancy. — 1871.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (109).

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE

Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le Ministère de l'Instruction publique *(deux exemplaires des Mémoires)* 1856

Ain

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg................ 1860

Aisne

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.......... 1862

Allier

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat.................................... 1851

Société d'Emulation du département de l'Allier; Moulins.. 1860

Alpes-Maritimes

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes; Nice.......... 1867

Ardèche

Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche; Privas.................................. 1863

Aube

Société académique de l'Aube; Troyes.............. 1867

Bouches-du-Rhône

Société de statistique de Marseille.................. 1867
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867

Calvados

Société Linnéenne de Normandie; Caen............ 1857
Académie de Caen.............................. 1868

Charente-Inférieure

Société d'agriculture de Rochefort.................. 1861

Côte-d'Or

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.. 1856
Société d'agriculture et d'industrie agricole du département de la Côte-d'Or; Dijon..................... 1861
Commission des antiquités du département de la Côte-d'or; Dijon.................................. 1869

Doubs

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon 1841
Société d'agriculture, sciences naturelles et arts du département du Doubs; Besançon................. 1841
Commission archéologique de Besançon............ 1853
Société d'Emulation de Montbéliard............. .. 1854
Société de médecine de Besançon.................. 1861
Société de lecture de Besançon..................... 1865
Association scientifique de pharmaciens de Besançon. 1875

Eure-et-Loir

Société Dunoise; Châteaudun........................ 1867

Finistère.

Société académique de Brest........................ 1875

Gard

Académie du Gard; Nîmes.......................... 1866
Société scientifique et littéraire d'Alais.............. 1870

Garonne (Haute-)

Société archéologique du midi de la France; Toulouse. 1872
Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.. 1875

Gironde

Commission des monuments de la Gironde; Bordeaux. 1866
Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.. 1867
Société d'archéologie de Bordeaux................. 1875

Hérault

Académie de Montpellier.............................. 1869
Société archéologique de Montpellier............... 1869

Indre-et-Loire

Société française d'archéologie; Tours.............. 1861

Isère

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère; Grenoble........................ 1857

Jura

Société d'Emulation du département du Jura; Lons-le-Saunier.. 1844
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny..... 1860

Loire

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne.. 1866

Loiret

Société archéologique de l'Orléanais; Orléans........ 1851

Maine-et-Loire

Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers.......................... 1855
Société académique de Maine-et-Loire; Angers...... 1857

Manche

Société des sciences naturelles de Cherbourg......... 1854

Marne

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne; Châlons................ 1856

Marne (Haute-)

Société archéologique de Langres.................. 1874

Mayenne

Société de l'industrie de la Mayenne; Laval......... 1857

Société d'archéologie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Mayenne; Mayenne............ 1866

Meurthe-et-Moselle

Société des sciences de Nancy (ancienne Société des sciences naturelles de Strasbourg)................ 1866

Meuse

Société philomathique de Verdun.................. 1851

Morbihan

Société polymathique du Morbihan; Vannes...... .. 1864

Oise

Société d'agriculture de Compiègne................. 1862

Pyrénées (Basses-)

Société des sciences, lettres et arts de Pau........... 1873

Pyrénées (Hautes-)

Société académique des Hautes-Pyrénées; Tarbes.... 1859

Pyrénées-Orientales

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan.......................... 1856

Rhin (Haut-)

Société Belfortaine d'Emulation...................... 1872

Rhône

Société Linnéenne de Lyon........................ 1849
Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon.. 1850
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.. 1850
Société d'horticulture pratique du département du Rhône; Lyon.. 1853
Société littéraire de Lyon........................... 1866

Saône-et-Loire

Société Eduenne; Autun........................... 1846
Société d'archéologie de Chalon-sur-Saône........... 1857
Académie de Mâcon.................................. 1868

Saône (Haute-)

Commission d'archéologie de la Haute-Saône; Vesoul. 1861

Sarthe

Société d'agriculture, sciences et arts ; le Mans....... 1869

Savoie

Académie de Savoie; Chambéry 1869

Savoie (Haute-)

Société Florimontane; Annecy....................... 1871

Seine

Académie des sciences de l'Institut de France. 1872
Société géologique de France ; Paris.................. 1847
Société de secours des amis des sciences; Paris...... 1863
Association scientifique de France; Paris........... 1866
Société des antiquaires de France; Paris 1867

Seine-et-Marne

Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne; Melun.................................... 1865

Seine-Inférieure

Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure ; Rouen........................... 1869

Somme

Société des antiquaires de Picardie ; Amiens........ 1869

Tarn

Société scientifique et littéraire de Castres........... 1860

Var

Société des sciences naturelles, des lettres et des beaux-arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.... 1870

Vienne (Haute-)

Société archéologique et historique du Limousin ; Limoges.................................... 1852

Vosges

Société d'Emulation du département des Vosges ; Epinal.. 1855

Yonne

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; Auxerre.............................. 1852
Société d'agriculture de Joigny.................... 1865

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Metz................. 1845
Société d'histoire naturelle de Colmar.............. 1860

ALGÉRIE

Société de climatologie algérienne ; Alger........... 1867
Société historique algérienne ; Alger............... 1870

ALLEMAGNE

Académie royale des sciences de Bavière à Munich (Kœnigl. bayer. Akademie der Wissenschaften zu

München), représentée par M. Scheuring, libraire à Lyon 1865

Société des sciences naturelles de Brême (Naturwissenschaftlicher Verein zu Bremen)................. 1866

Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesselschaft für Natur- und Heilkunde); Giessen........................ 1858

Société royale physico-économique de Kœnigsberg (Kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg); Prusse........................ 1861

AUTRICHE

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich geologische Reichsanstalt); Vienne.................................. 1855

AMÉRIQUE

Société d'histoire naturelle de Boston, représentée par MM. Gustave Bossange et Cie, libraires, quai Voltaire, 25, Paris.................................... 1865

Institut Smithsonien de Washington, représenté par MM. Gustave Bossange et Cie..................... 1869

ANGLETERRE

Société littéraire et philosophique de Manchester (Literary and philosophical Society of Manchester)... 1859

BELGIQUE

Académie royale de Belgique; Bruxelles............ 1868

LUXEMBOURG

Société des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg; Luxembourg.................... 1854

SUÈDE

Académie royale des sciences de Stockholm, représentée par M. Otto Lorenz, libraire, rue des Beaux-Arts, 3 *bis*, Paris.................................. 1869

SUISSE

Société d'histoire naturelle de Bâle (Naturforschenden Gesellschaft in Basel) 1866
Société d'histoire naturelle de Berne (Bernerische Naturforschenden Gesellschaft) 1859
Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy, canton de Berne 1861
Société d'histoire et d'archéologie de Genève......... 1863
Institut national de Genève........................ 1866
Société vaudoise des sciences naturelles ; Lausanne... 1847
Société d'histoire de la Suisse romande ; Lausanne... 1873
Société neuchâteloise des sciences naturelles ; Neuchâtel 1862
Société d'histoire et d'archéologie de Neuchâtel...... 1865
Société helvétique des sciences naturelles (Allgemeine schweizerische Gesellschaft für die gesammten Naturwissenschaften) ; Zurich 1857
Société des antiquaires de Zurich.................. 1864

---

*

Bibliothèques publiques (19)

Ayant droit à un exemplaire de nos Mémoires.

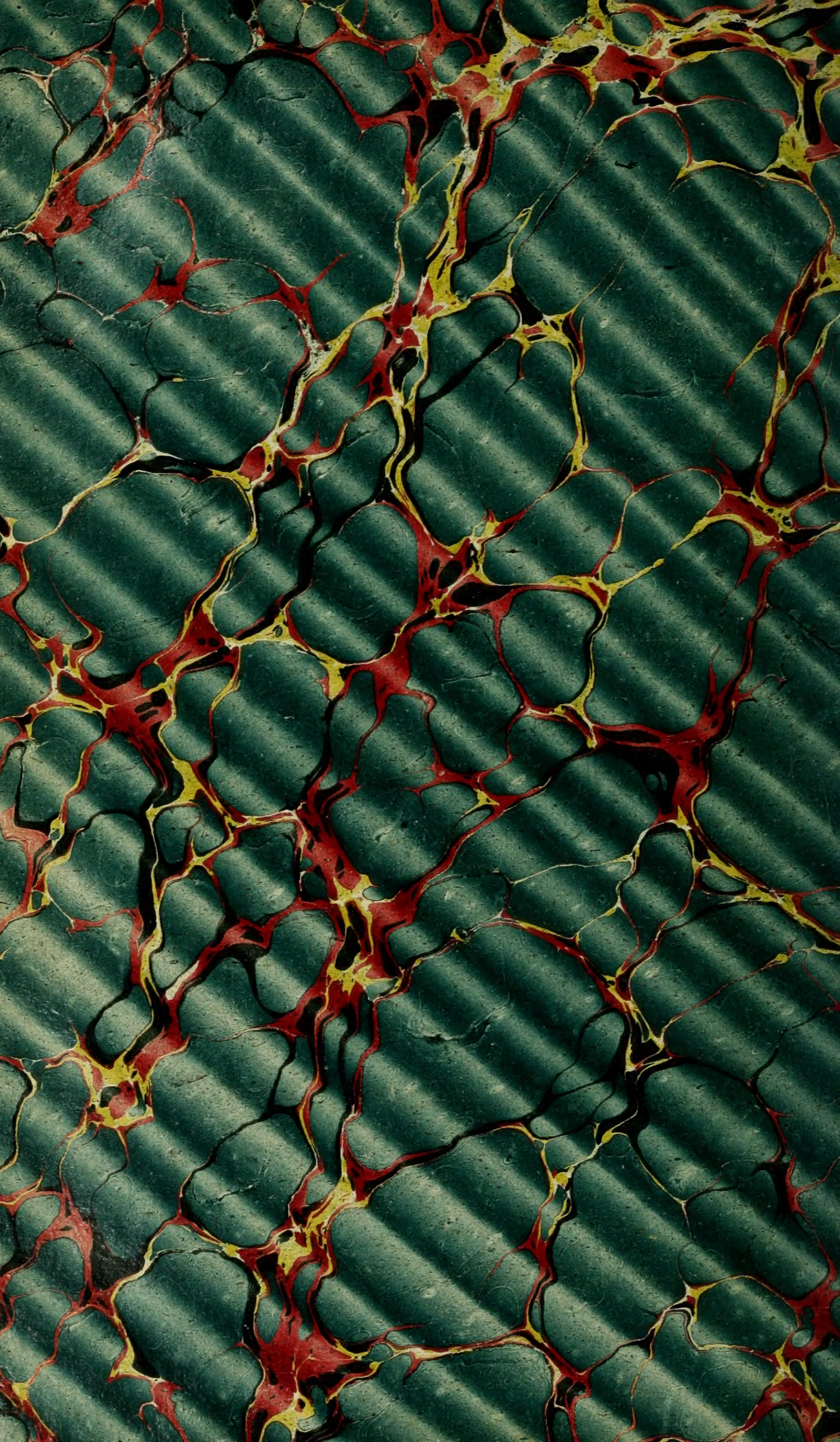
Bibliothèque de la ville de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. de la Faculté des sciences de Besançon.
Id. de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.

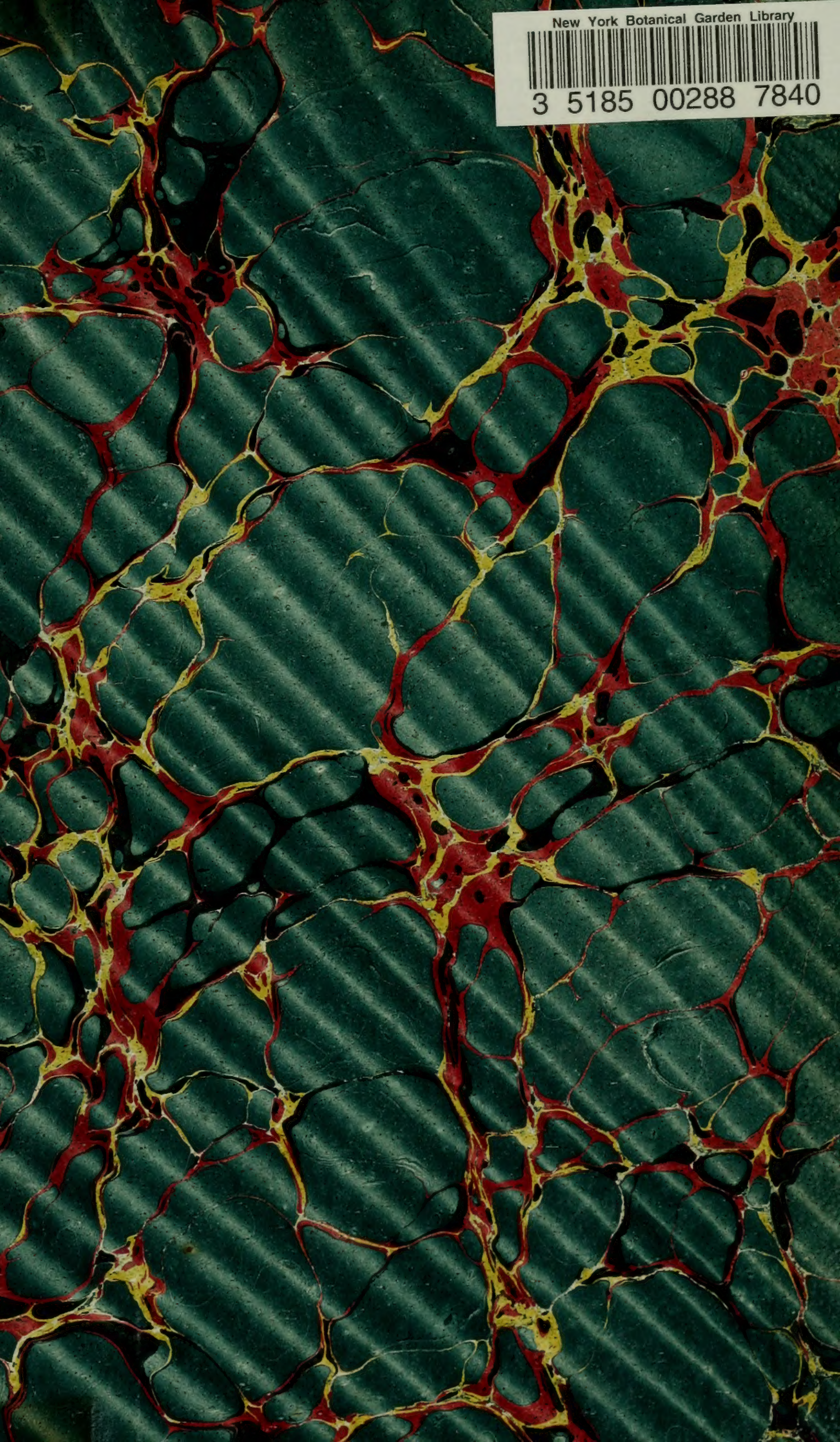
TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME.

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

BESANÇON, IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie. GRANDE-RUE, 87.




New York Botanical Garden Library
3 5185 00288 7840

